IBL. NAZ.
. Emanuele III
II
SUPPL.
ALATINA
A
291
NAPOLI

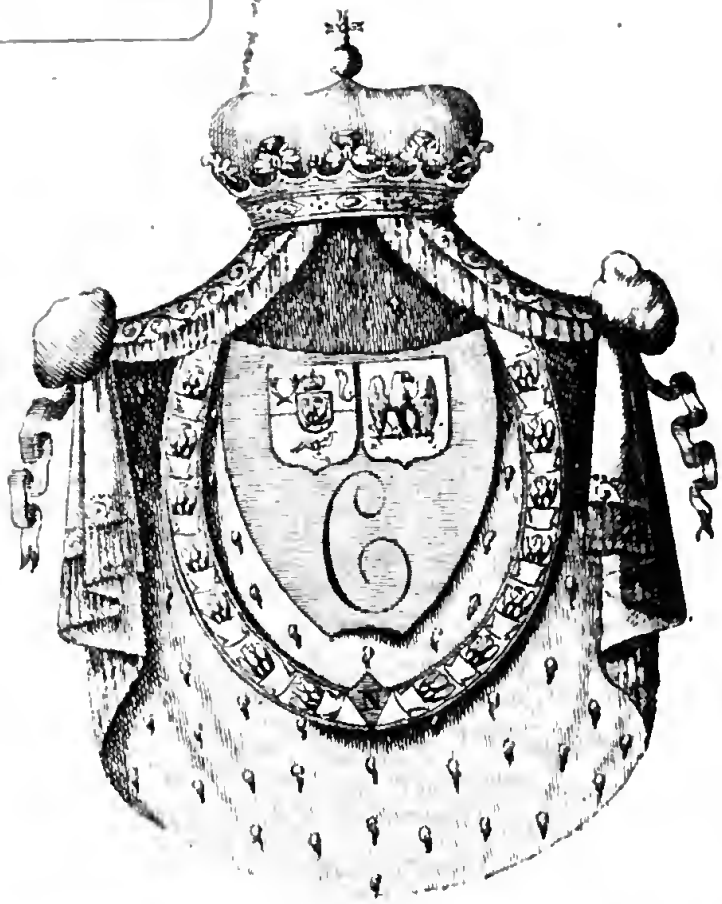

65 / 11

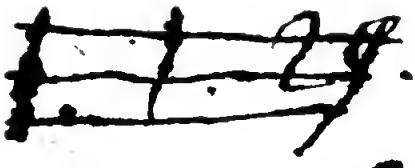

1. 2. 6.

II Suppl. Palat. A. 291.

BIBLIOTECA NAZIONALE
NAPOLI

La Judee Captive regarde au Ciel, dont la Vengeance, figurée par lange tenant une epée flamboyante, la menace de lexterminer, si elle persiste dans ses crimes, lautre ange, Ministre de paix lui presente le rameau dOlivier, si elle retourne Vers sur le devant, sont les Idoles, objets de son culte source de ses mal= heurs; les Sacrificateurs femmes et Enfans massacrez; larche et les Livres de la Loy profanez et dans le Lointain Jerusalem et le Temple reduits en cendres

HISTOIRE DES JUIFS,

ET DES

PEUPLES VOISINS,

DEPUIS la décadence des Royaumes d'Israël & de Juda, jusqu'à la mort de JESUS-CHRIST.

Par M. PRIDEAUX, *Doyen de Norwich.*

Traduite de l'Anglois.

Nouvelle Edition divisée en six Volumes, plus ample & plus correcte que les précédentes, avec des Cartes & Figures en taille-douce.

TOME PREMIER.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III NAPOLI

A PARIS,

Chez GUILLAUME CAVELIER, Pere, rue S. Jacques, près la Fontaine S. Severin, au Lys d'or.

M. DCC. XXXXII.

Avec Approbation & Privilége du Roy.

AVERTISSEMENT

Sur cette nouvelle Edition

IL ſeroit très-inutile de parler ici de l'excellence de cet Ouvrage de Mr. Prideaux ; l'empreſſement du Public & les témoignages avantageux que lui ont rendu les Sçavans de tout Pays, ont déterminé le Libraire à le réimprimer à Paris. Il n'a rien négligé pour que l'exécution répondit au merite du Livre. Les figures ont été gravées avec ſoin & avec goût; à la place des cartes de l'Edition de Hollande, qui étoient ſimplement des copies de celles de Cellarius, peu eſtimées des connoiſſeurs, quant au plan des Pays & à la poſition géographique des lieux, on a fait graver de nouvelles cartes, dont le plan a été copié ſur celles de M. de Liſle, premier Géographe du Roy. Les poſitions des lieux principaux dont il eſt parlé dans cette Hiſtoire de Mr. Prideaux, ont été marquées exactement; mais on n'a pas voulu les chargerd'un détail inutile, qui les eût rendu confuſes, & dont la plus grande partie eût été conjecturale.

La carte de la Syrie a été deſſinée par Mr. de Liſle, ſur les nouvelles obſervations Aſtronomiques & ſur les recherches qu'il a fait depuis plus de vingt ans, ſur les Géographies de ce pays : ainſi l'on y verra des choſes abſolument nouvelles dans le cours du Jourdain, & des rivieres qui le groſſiſſent, ainſi que dans la diſtance de la Méditerranée à l'Euphrate.

Quant au corps de l'Ouvrage de Mr. Prideaux, on n'y a fait aucuns changemens ; le peu de retranchemens qu'il y a, & qui ne rempliroient pas une page, roulent uniquement ſur quelques expreſſions peu meſurées, que l'on a cru devoir adoucir pour l'honneur de M. Prideaux ; lui-même il auroit dû abandonner ces applications inſultantes, que l'on a retranchées, à ces Théologiens emportés, dont l'employ eſt d'enflammer la populace Angloiſe contre les Catholiques Romains & contre la mémoire de Louis XIV.

Un homme qui paroît auſſi rempli de mœurs & de politeſſe que Mr. Prideaux, devoit penſer que les emportemens des déclamateurs paſſionnés, ſont auſſi mépriſables que les éloges outrés des Panégyriſtes ; il auroit ſans doute été bleſſé, ſi l'on avoit mêlé, dans une Hiſtoire au-

cienne, des applications insultantes à la mémoire de Guillaume III. & il devoit penser que les Anglicans sont obligés aux mêmes ménagemens pour celle de Louis XIV.

Hors ces endroits desquels on a adouci les expressions, sans rien changer au fond des pensées, on a laissé l'Ouvrage tel qu'il étoit ; on auroit tort de vouloir que Mr. Prideaux parlât en Catholique Romain sur le canon de l'Ecriture, par exemple; on s'est donc contenté d'ajouter des dissertations sur les points où il est différent de l'opinion des Catholiques Romains. Le R. P. Tournemine, dont l'érudition, la politesse & l'esprit sont connus de tout le monde, à fourni ces dissertations ; elles serviront de préservatif, & l'on ne doit pas craindre que ce que dit Mr. Prideaux sur ces points contestés puisse induire personne en erreur.

Comme Mr. Prideaux met l'évaluation des sommes d'argent dont il parle, en livres sterlins, on a réduit ces sommes en poids d'argent sur le pied du marc. La variation continuelle de nos monnoyes depuis plusieurs années, n'a pas permis de se servir de livres tournois, parce que ce qui étoit vrai une année, ne le seroit plus l'année suivante.

Quant aux mesures longues, on les

a laiſſées comme on les a trouvées dans Mr. Prideaux, non que l'on ſoit par tout de ſon avis, mais l'on n'a pas cru que l'on dût faire un changement ſi conſidérable dans ſon Ouvrage. On s'eſt contenté d'ajouter quelques notes ſur la grandeur de Babylone & ſur celle de Ninive ; la deſcription que les anciens nous en ont donnée, a paru incroyable, parce que l'on s'eſt fait une fauſſe idée de la grandeur des coudées & des ſtades grecs des premiers tems. On a cru que les meſures avoient toujours eu la même grandeur, & l'on a cru contre la verité, comme il ſeroit facile de le faire voir ſi c'en étoit ici le lieu.

AVERTIS-

AVERTISSEMENT

DU

LIBRAIRE.

L'Empreſſement que le Public témoigne pour les Traductions des Livres Anglois, me fait eſpérer qu'il recevra avec plaiſir celle que je lui préſente. J'ai d'autant plus de raiſon d'en attendre un heureux ſuccès, que cet Ouvrage de M. le Docteur Prideaux eſt un des meilleurs que l'Angleterre nous ait fournis depuis long-tems. Les Extraits que les (*a*) Journaux ont donné de ce Livre, l'ont fait connoître d'une maniere très-avantageuſe, & juſtifient aſſez ce que j'avance. Le Lecteur me permettra de rapporter ici le jugement que feu M. Bernard en a fait; il eſt d'autant moins ſuſpect, que ce célebre Journaliſte n'a jamais été accuſé de prodiguer ſes louanges. Voici ce qu'il dit de cette Hiſtoire, dans ſes *Nouvelles de la République des Lettres*, Janv. & Fév. 1717.

(*a*) Voyez les *Nouvelles de la République des Lettres*, Janvier & Février 1717. &c. & la *Bibliotheque Angloiſe*, Tom. I.

» Ceux qui aiment à lire des Livres, où » l'on trouve l'utile joint avec l'agréable, » liront avec plaiſir ce nouvel Ouvrage de » M. Prideaux, puiſqu'il n'y a pas de page » où l'on ne trouve quelque choſe à appren- » dre, & qu'il eſt d'ailleurs écrit avec beau- » coup de netteté, d'ordre & d'agrément. » Du moins puis-je dire, que dès que j'en » ai eu commencé la Lecture, je n'ai pu le » quitter, avant que de l'avoir achevé.

Mais ce qui prouve parfaitement le mérite de ce Livre, c'eſt le ſuccès extraordinaire qu'il a eu en Angleterre, où l'on en a fait huit Editions en peu de tems, ſoit *in-octavo*, ſoit *in-folio*. La premiere parut en 1716. & la derniere en 1720.

Cette Hiſtoire commence à l'an 747. avant l'Ere commune, & finit à la mort de Jeſus-Chriſt. Sans entrer dans le détail de tout ce quelle renferme, je me contenterai de dire, que l'Auteur s'eſt propoſé pour but d'éclaircir l'Hiſtoire du Vieux & du Nouveau Teſtament, par celle des Peuples voiſins de la Judée; de montrer l'accompliſſement de la plupart des Prédictions des Prophetes de l'Ancien Teſtament, & de confirmer en même tems la vérité de la Prophétie & la vérité de l'Hiſtoire. M. Prideaux entre dans un détail curieux de tout ce qui regarde les anciens Juifs, leurs Coutumes, leurs Traditions, leurs différentes Sectes,

leurs Synagogues & leurs Livres ; & la ſuite des événements qu'il rapporte, donne une plus haute idée de cette Nation qu'on ne l'a d'ordinaire. On trouvera dans cet Ouvrage une Hiſtoire exacte & ſuivie des Empires des Medes, des Babyloniens, des Perſes & des Parthes ; celle des Rois d'Egypte depuis le tems d'Achaz Roi de Juda, juſqu'à ce qu'Auguſte s'empara de cette Monarchie après la défaite de Marc-Antoine & de Cléopatre; celle des Rois de Pergame & des autres Princes de l'Aſie Mineure. On y verra les guerres que la Grece ſoutint contre les Perſes, l'Hiſtoire & les conquêtes d'Alexandre, celle de ſes ſucceſſeurs & des Rois de Syrie ; & enfin la part que les Romains eurent dans les grands événements qui arriverent depuis qu'ils ſe mêlerent des affaires de l'Orient, juſqu'à ce qu'ils réduiſirent la Judée en Province Romaine.

Tel eſt le fonds de cette importante Hiſtoire.

Je ne dois pas oublier que M. Prideaux a varié ſon Ouvrage par un grand nombre de digreſſions curieuſes, qui occupent agréablement le Lecteur, & qui donnent une haute idée de l'érudition de l'Auteur. On lira, par exemple, avec plaiſir, ce qu'il dit dans le premier Volume, ſur le riche Commerce que les Juifs faiſoient à *Ophir* & à *Tarſis*, ſous les regnes de David & de Salomon ; la

Deſcription qu'il fait de la ſuperbe Ville de Babylone, & l'Hiſtoire étendue qu'il donne du fameux Zoroaſtre, de ſes opinions, & de la Religion dont il fut le Fondateur.

Je vais maintenant rendre compte au Lecteur de ce qu'il y a de particulier dans cette Edition.

On a jugé à propos de marquer ſur toutes les pages les années avant Jeſus-Chriſt, & celles du regne du Prince, que l'Auteur n'avoit miſes que dans les endroits où ces années commencent. Cette Edition eſt plus commode par-là, parce qu'on a toujours ces années devant les yeux ; au lieu que lorſqu'on les cherche dans l'Anglois, on eſt obligé ſouvent de tourner un grand nombre de feuillets, & on peut facilement en ſauter quelqu'une, parce que ces dates ne ſont pas dans la marge, mais ſeulement dans un petit eſpace ménagé dans le Texte Anglois : ainſi il eſt fort aiſé de s'y méprendre.

On a mis dans la Table Chronologique les noms des Eres & des Princes, dans des lignes au haut de la page, & ces lignes répondent aux colomnes où les années ſont marquées : au lieu que dans la Table Angloiſe, ces noms ſont placés dans les colomnes même de haut en bas. Pour diſtinguer les Regnes, on a mis à leur commencement des lettres qui ſervent de renvoi facile, par-

ce qu'on trouve au haut de la page ces mêmes lettres ſuivies des noms qu'elles déſignent.

Les lignes qui vont en travers, dans le Texte de cette Table, ſervent à diriger d'abord l'œil pour le changement des Regnes des Princes, dont les années ſont marquées ſur les marges du corps de l'Hiſtoire.

La petiteſſe du Volume a obligé d'omettre, dans cette Table Chronologique, la Période Julienne qui eſt dans l'Original. Cet inconvénient eſt, ce me ſemble, peu important; car il ſuffit qu'on ſçache en quelle année avant J. C. un événement eſt arrivé. Cependant ſi quelqu'un veut avoir la Période Julienne, il pourra aiſément la marquer lui-même de dix en dix années dans ce qui reſte de marge: car il trouvera par la Note qu'on a miſe à la premiere année de cette Table, qui peut ſûrement marquer par tout la dixaine de cette Période, à côté de l'année avant J. C. qui a pour dernier Chiffre un 4.

On a obſervé de mettre en caractere italique, dans le Texte de cette Table, les noms des Princes dont les regnes ſont marqués dans les colomnes.

On s'appercevra, ſans doute, que toute la Traduction de cette Hiſtoire ne vient pas de la même main. Deux perſonnes différentes y ont travaillé. Un homme habile &

très-verſé dans les matieres qui ſont traitées dans cet Ouvrage, en avoit d'abord entrepris la Traduction ; mais des occupations plus importantes l'obligerent d'interrompre ce travail, après avoir traduit les quatre premiers Livres & le commencement du cinquieme. Tout le reſte a été traduit par une autre perſonne très-capable, qui entend parfaitement la Langue Angloiſe, & qui n'a rien négligé de tout ce qui pouvoit dépendre de ſon exactitude & de ſes ſoins.

Pour partager tout l'Ouvrage en ſix Volumes à peu près égaux, on a ôté la diviſion de *premiere & ſeconde Partie* ; & on a fait ſuivre tous les Livres ; enſorte que le I. Livre de la ſeconde Partie ſe trouve à préſent le IX de l'Ouvrage dans cette Edition.

On a mis à la fin du dernier Volume des Lettres Critiques ſur quelques endroits de cette Hiſtoire, par M. Moyle parent de M. Prideaux, avec les Réponſes de ce Docteur à ſes objections. Ces pieces, traduites de l'Anglois, ont paru convenir à cet Ouvrage.

NT.
i ſont trai-
d'abord en-
ccupations
interrom-
es quatre
ement du
duit par
qui en-
oiſe, &
pouvoit
ſoins.
ſix Vo-
iviſion
it ſui-
Livre
ent le

e des
s de
M.
teur
de
ge.

B.R. III - Bibliotheca Nanoi

Humphrey · Prideaux ·

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III
NAPOLI

PREFACE DE L'AUTEUR.

Les incommodités continuelles de la pierre, & la mal-habileté avec laquelle j'eus le malheur d'être traité après la Taille, m'ayant abſolument mis hors d'état de monter en Chaire & de m'aquitter de cette partie des devoirs de ma Profeſſion; pour n'être pas tout-à-fait inutile, j'entrepris cet Ouvrage qui me parut pouvoir être de quelque utilité par les Eclairciſſements que l'Hiſtoire Prophane y répand ſur la Sacrée, par la connexion qu'il donne du Vieux Teſtament avec le Nouveau dans le fil hiſtorique des ſiécles d'entre deux qui les lient, & enfin par l'explication des Prophéties dont l'accompliſſement eſt tombé dans cet intervalle.

Ce qui paroît à préſent n'eſt que la premiere partie de mon deſſein. Si Dieu me continue la vie, la ſeconde la ſuivra de bien près. Mais ſi le ſouverain Arbitre de toutes

choſes en ordonne autrement, comme j'ai conduit mon Hiſtoire dans celle-ci juſqu'à la clôture du Canon de l'Ancien Teſtament, elle pourra paſſer, indépendamment de la ſuite, pour un Ouvrage complet, & ſervir de concluſion au Vieux Teſtament; comme la ſuite, ſi je peux la donner, ſervira d'introduction au Nouveau.

Comme la Chronologie & la Géographie ſont des aides dont l'Hiſtoire ne ſçauroit ſe paſſer, & que la premiere demande de bonnes Tables & la ſeconde des Cartes exactes, j'ai eu ſoin du premier de ces Articles, non ſeulement en ajoutant à la fin une Table Chronologique, qui fait voir d'un coup d'œil toute cette ſuite d'années, de regnes & de faits; mais encore en mettant l'Hiſtoire elle-même en forme d'Annales ſous les années avant Jeſus-Chriſt, & celles des Rois de Judée qu'on a eu ſoin de marquer à la marge (*a*) au commencement de chaque année dans laquelle ces faits entrent. Et pour le ſecond, comme le Docteur Wells, & Mrs. Cellarius & Reland ont déja donné au Public de bonnes Cartes des pays dont il s'agit avec des Deſcriptions exactes, il ſuffit d'y renvoyer mes Lecteurs. (*b*) L'ouvrage

(*a*) On ne s'eſt pas contenté dans cette Traduction de mettre ces années au commencement, on a eu ſoin de les marquer à toutes les pages.

(*b*) On a pourtant fait graver en Angleterre quelques Car-

du Docteur Wells étant en Anglois, peut ſuffire pour ceux qui n'entendent que cette Langue; les autres ne feront pas mal d'y ajouter les deux Sçavants étrangers que je viens de nommer.

Entre les différentes manieres de marquer le tems des événements, j'ai préferé, pour le corps de mon Hiſtoire, celle qui ſe fait par les années avant Jeſus-Chriſt, en prenant pour le point fixe, duquel on les compte en retrogradant, celui où commence l'Ere vulgaire de l'Incarnation de Jeſus-Chriſt; parce que cette méthode m'a paru la plus commode & en même tems la plus ſûre; quoique ce point, où l'Ere Vulgaire fixe l'Incarnation, ne ſoit pas le véritable. Voici les raiſons qui m'ont déterminé à ce choix.

Tous les Sçavants ne s'accordent pas à fixer l'année véritable de cette Incarnation; car quelques-uns la mettent deux ans avant l'Ere Vulgaire, & d'autres quatre ans avant cette Ere. Mais perſonne parmi nous ne peut ignorer où commence l'Ere Vulgaire, puiſque le nombre des années que nous comptons détermine préciſément ce commencement. De ſorte que la maniere que j'ai ſuivie, qui eſt de marquer l'année avant cette Epoque, donne une Ere aiſée & en même tems fixe & certaine.

es pour cet Ouvrage. On en trouvera auſſi dans cette Traduction.

La différence qui ſe trouve entre la véritable année de l'Incarnation de notre Sauveur, & celle que lui aſſigne l'Ere Vulgaire, vient de ce que cette Ere n'a commencé à s'introduire que l'an 527. de cette Ere. Ce fut (c) Denis le Petit, né en Scythie, mais Abbé Romain, qui s'aviſa de compter ainſi les années. Béde, notre illuſtre Compatriote, trouva cette Ere ſi commode, qu'il s'en ſervit dans tous ſes Oouvrages; & ſes Ouvrages la firent ſi bien goûter, qu'elle s'eſt établie parmi tous les Chrétiens, ſurtout en Occident où elle eſt employée par toutes ſortes de perſonnes dans l'uſage ordinaire. Si les Chrétiens euſſent ainſi compté leurs années dès que l'Egliſe Chrétienne commença à ſe former, comme il ſeroit à ſouhaiter que cette penſée leur fût venue, il n'auroit gueres été poſſible de s'y tromper. Mais il n'eſt pas ſurprenant qu'en ne s'aviſant d'introduire cette Ere, & d'en fixer le commencement, qu'au bout de plus de cinq cents ans, il ſe ſoit gliſſé de l'erreur qui ait fait mal fixer le point où elle devoit commencer.

Il y a, à la vérité, l'Ere de la Création du Monde, qui ſeroit la plus naturelle de toutes, & que pluſieurs Chronologies em-

(c) Voyez SCALIGER, CALVISIUS, & les autres Chronologiſtes, dans les endroits de leurs Ouvrages qui traitent de l'Ere Vulgaire de Jeſus-Chriſt. Voyez auſſi l'*Hiſtoire des Auteurs Eccleſiaſtiques de* DU PIN, au VI. ſiécle, & CAVE *Hiſtoria Litteraria*, p. 405.

oient. Mais cette Ere eſt trop incertaine, & c'eſt ce qui me l'a fait rejetter : car juſqu'ici les Chronologiſtes ſe trouvent très-peu d'accord ſur cet article, les uns plaçant la Création du Monde plutôt & les autres plus tard. A peine s'en trouvera-t-il deux qui conviennent de la même année pour ce grand événement.

La Période Julienne n'eſt pas ſujette à cet inconvénient ; c'eſt une meſure très-certaine du tems : mais, auſſi bien que l'Ere avant Jeſus-Chriſt, ſa certitude dépend d'un calcul rétrograde. Car cette Période de 7980. années Juliennes, qui ſe forment de la multiplication réciproque (*d*) des Cycles Solaire & Lunaire & de l'Indiction, ayant pour premiere année celle où ces trois Cycles commencent enſemble, il n'y a pas d'autre moyen de fixer cette premiere année, qu'en remontant des nombres préſents de ces trois Cycles, par leurs différentes combinaiſons, à l'année dans laquelle ils ſe trouvent tous commencer en même tems ; ce qui fait remonter quelques centaines d'années avant la Création, & fixe ainſi le commencement de cette Période à un point imaginaire de tems, avant que le tems même

(*d*) C'eſt-à-dire, qu'après avoir multiplié un Cycle par un autre, comme le Solaire 28. par le Lunaire 19. il faut multiplier le produit (2660.) par le troiſieme, (qui étant ici 3. pour l'Indiction) on trouve le nombre (7980.) qui fait cette Période.

commençât. Ainſi, quoique cette Période compte les années en deſcendant, le vrai fondement de ſa certitude eſt le calcul qui a remonté du point où l'on a pris une combinaiſon particuliere de ces trois Cycles, qui s'eſt rencontrée dans une certaine année connue; car c'eſt de là que dépend ce commencement; & ainſi ce n'eſt qu'en apparence qu'elle deſcend: car en effet elle marque ſeulement, par un calcul rétrograde, combien il y a d'années depuis un certain fait juſqu'à celle où nous nous trouvons. C'eſt dans les nombres de ces trois différents Cycles de l'année préſente ou de toute autre qu'on voudra prendre, qu'eſt la baze & le vrai fondement d'un calcul rétrograde; & il n'y en a pour deſcendre qu'un purement imaginaire.

Puiſque c'eſt donc là à quoi ſe réduit le véritable uſage de la Période Julienne, il me ſemble que, pour les tems dont parle mon Hiſtoire, l'Ere des années avant Jeſus-Chriſt fait le même effet à tous égards en bonne Chronologie, & qu'elle a même quelques avantages ſur l'autre. Car on n'a qu'à ajouter les années avant Jeſus-Chriſt au nombre de celles de l'Ere Vulgaire, pour trouver d'abord combien il y a de tems qu'une choſe eſt arrivée. Que fait la Période Juliene de plus? Encore ne le fait-elle pas ſi commodément: car elle ne donne ce tems

coulé entre le fait & l'année préſente, que ar une regle de réduction ; au lieu que cette re le donne par une ſimple addition qui nd la choſe ſenſible & n'arrête point du ut l'eſprit. J'ai pourtant mis cette Période ns ma Table Chronologique à côté des nées avant Jeſus-Chriſt qui y répondent ſſi bien que les années des Regnes des inces de Judée & des pays voiſins, avec s faits dont parle cette Hiſtoire, afin de ettre ſous les yeux de mon Lecteur les nchroniſmes qui l'inſtruiſent d'un coup œil de tout ce qui ſe paſſoit dans ces par-s du monde dans le même tems.

L'année de ces Annales ou de cette Hiſ-re eſt la Juliene qui commence au pre-er jour du mois de Janvier. Je réduis à tte année tous les faits dont je parle, oique les Auteurs, dont ils ſont tirés ori-nairement, employaſſent d'autres formes nnées.

Les Grecs, par exemple, (*e*) avant Me-n, faiſoient commencer leur année au ſolſ-e d'hiver ; & après ſa réforme ils en mi-nt le commencement après le ſolſtice Eté.

Les Egyptiens, les Chaldéens, & les ciens Perſes faiſoient du premier jour du is de *Thoth* le commencement de leur

(*e*) Vide Scaligerum, Petavium, *alioſque Chronologos ; s locis ubi de anno Græcorum agunt.*

année, qui, étant de 365. jours ſans année Biſſextile (*f*) tous les quatre ans, avançoit par là d'un jour ; de ſorte qu'au bout de 1460 ans, le commencement de cette année avoit parcouru toute l'année Solaire en reculant.

Les Syriens & les Phéniciens commençoient la leur à l'équinoxe d'automne.

Les Hébreux l'avoient auſſi fait juſqu'à leur retour d'Egypte. Mais ce grand événement étant arrivé au mois de *Niſan*, pour ſolemniſer la mémoire de cette délivrance, ils firent commencer leur année (*g*) par ce mois qui ſe trouvoit toujours vers l'équinoxe du printems : & telle a toujours été leur année Eccléſiaſtique, par laquelle ſe regloient leurs jeûnes, leurs Fêtes & tout ce qui regardoit la Religion : mais pour les affaires purement Civiles, comme les Actes & les Contrats ſéculiers, on ne laiſſoit pas de retenir l'ancienne forme, qui la faiſoit commencer au mois de *Tiſri*, à l'autre équinoxe. C'étoit ſelon cette derniere forme que ſe regloient (*h*) les Jubilés, les années Sabbatiques, & toutes les autres dates des affaires Civiles, comme c'eſt encore par là que

(*f*) Les choſes étoient ſur ce pie-là du tems du dernier Darius : mais dans la ſuite les Perſes prévinrent ce bouleverſement des Saiſons dans leur année, en y ajoutant un mois Intercalaire tous les 130 ans.

(*g*) *Exod.* XII. 2.

(*h*) *Liv.* XXV. 9. 10.

ommencent leurs années de la Création & elle de leur Ere des Contrats, les deux eules Epoques dont ils ſe ſervent.

Leur (*i*) ancienne forme d'année étoit ort groſſiere. Elle n'étoit fondée ſur aucues regles, ni ſur aucun calcul Aſtronomiue. C'étoit ſeulement un certain nombre e mois Lunaires, dont la vûe ſeule regloit ı longueur. Quand ils voyoient la nouvelle .une ils comptoient un nouveau mois, qui, ar conſéquent, devoit être tantôt de 29 & ıntôt de 30 jours, ſelon que la nouvelle .une paroiſſoit plutôt ou plus tard : car le ours Synodique de la Lune, c'eſt-à-dire, : tems qui s'écoule d'une nouvelle Lune l'autre, étant de 29 jours & demi, ce deıi jour avec l'autre demi jour du mois proıain en faiſoit un entier, qui rendoit ce cond mois un mois de trente jours ; de rte que leurs mois etoient alternativement : 29 & de 30 jours. Comme ils avoient marqué qu'il n'y en avoit jamais qui euſnt moins de 29 jours, ils ne cherchoient mais la nouvelle Lune que la nuit d'après 29. ſi elle paroiſſoit, le jour ſuivant étoit premier du nouveau mois. D'un autre té leurs mois n'avoient jamais plus de 30 ırs ; & ainſi ils ne cherchoient jamais la uvelle Lune après la nuit qui ſuivoit le

i) *Talmud in Tract. Rosh Haſshana.* MAIMONIDES *in Kidush Hachodesh.* SELDEN. *De anno Civili veterum Judæorum.*

trentieme jour; & s'ils ne l'appercevoient pas alors, ils concluoient que cela venoit de quelques nuages qui la cachoient; & sans attendre davantage, ils prenoient le jour suivant pour le premier du nouveau mois. Douze de ces mois composoient leur année ordinaire.

Mais comme XII. mois Lunaires ont onze jours de moins que l'année Solaire, chacune de ces années ordinaires finissoit onze jours trop tôt; ce qui, en 33 ans, auroit fait parcourir au premier jour de l'année toutes les saisons en reculant, & l'auroit enfin ramené à peu près au même point, & auroit en même-tems gagné une année entiere sur le Soleil; (c'est-à-dire, qu'aulieu de ces 33 années Lunaires, il n'y en auroit eu pendant ce tems là que 32 solaires,) comme cela arrive parmi les Turcs qui se servent de cette année purement Lunaire. Les Israëlites, pour prévenir cet inconvénient, qui auroit bouleversé toutes les saisons, ajoutoient, tous les deux ou trois ans, à leur année ordinaire un mois intercalaire, qui ramenoit, quoiqu'un peu grossierement, leur année composée de mois Lunaires à l'année Solaire, & empêchoit ces deux années de s'écarter jamais l'une de l'autre de plus d'un mois.

C'étoient leurs Fêtes qui les obligeoient à prendre ces précautions: car la Pâque, dont

: (*k*) premier jour étoit fixé au milieu du
ıois de *Niſan*, demandant outre l'Agneau
'aſcal, l'offrande (*l*) de la poignée tour-
›yée, en qualité de prémices de la moiſſon
:s Orges : & la Pentecôte, qui ſe (*m*) cé-
broit cinquante jours après le 16 de *Ni-*
n, (le jour que s'offroit cette poignée)
:mandant auſſi qu'on offrît deux Pains tour-
›yés, en qualité de prémices de (*n*) la
oiſſon du Froment; & enfin, la Fête des
abernacles, qui commençoit toujours (*o*)
15 de *Tiſri*, étant auſſi fixée (*p*) à la fin
la recolte, il eſt clair que la Pâque ne
uvoit ſe célébrer dans les formes que dans
ſaiſon que les agneaux étoient bons à man-
r, & l'Orge prête à couper : la Pentecôte,
e quand le Froment étoit mûr : & la Fête
; Tabernacles qu'après les Vendanges &
recolte des Olives. Ces Fêtes étant donc
ées par la Loi à ces différentes ſaiſons, il
ıt néceſſairement avoir recours à l'expé-
nt de l'Intercalation qui les ramenoit

) *Exod.* XII. 3-20. *Lev.* XXIII. 4-8 *Nombr.* XXVIII. 16-
7.

) Voyez *Lev.* XXIII. 15. & comparez ce paſſage avec ce-
u XXVIII des *Nombres*, verſ 16 & 17.

:) *Lev.* XXIII. 15, 16, 17. *Deut.* XVI. 9,

) Il faut remarquer ici qu'en Judée la moiſſon des Orges
nençoit avant celle du Froment. Il en étoit de même en
te; car on voit que l'Orge étoit déja en épi, que le Fro-
& le Seigle n'étoient pas encore montés, *Exod.* IX. 31.

Lev. XXIII. 34. & 39.

Lev. XXIII. 39.

toujours, à un mois près, au même-tems de l'année Solaire d'où dépendent les saisons.

Voici la regle qu'ils s'étoient fait pour cela. (*q*) Quand, selon le cours ordinaire, le 15 de *Nisan*, qui étoit le premier jour des pains sans levain, & de la Pâque, alloit arriver avant l'équinoxe du printems, on intercaloit un mois; ce qui reculoit la Pâque d'un mois entier, & avec elle toutes les autres Fêtes qui en dépendoient: car la Pentecôte étoit 50 jours après, à compter du second jour de la Pâque ou du 16 de *Nisan*, que s'offroit la poignée; & la Fête des Tabernacles six mois après le commencement de la Pâque, puisque le premier de la Pâque étoit le 15 de *Nisan*: (car le 14 quoiqu'on y dût égorger l'Agneau Pascal entre les deux Vêpres n'étoit proprement que la Vigile de la Pâque) & que le 15 de *Tisri*, à six mois de là, étoit aussi le premier de la Fête des Tabernacles. Pour avoir une idée plus distincte de ceci, il faut remarquer la suite des mois Hébreux que voici,

1. *Nisan.*	6. *Elul.*
2. *Iyar.*	7. *Tisri.*
3. *Sivan.*	8. *Marcheſvan.*
4. *Tamus.*	9. *Cisleu.*
5. *Ab.*	10. *Tebeth.*

(*q*) *Talmud. in Rosh Hassanah.* MAIMONIDES *in Kiddush Hachodesh.* SELDEN. *De anno Civili veterum Judæorum.*

11. *Shebat.* 12. *Adar.*

C'étoit de XII. mois qu'étoit compoſée leur nnée ordinaire. Mais dans leur année extraordinaire ou intercalée, il y en avoit un reizieme intercalé après Adar, qu'on apelloit pour cette raiſon *Veadar*, *le ſecond Adar*; de ſorte que l'année extraordinaire toit de XIII. mois. Poſons donc, à préſent, ue l'équinoxe du printems dût tomber ſur dixieme de Mars, (V. S.) par exemple, ù il eſt à peu près de nos jours; & que le 5 de *Niſan*, (le premier jour de la Solemité de la Pâque) tombe dans le cours ordinaire ſur le 9 Mars, un jour avant l'équinoxe : quand ils ſçurent aſſez d'Aſtronomie pour prévoir cela ils intercaloient un ois après celui d'*Adar*; & ce mois étoit e 29 ou de 30 jours, ſelon que cela ſe rencontroit dans le cours ordinaire de la Lune; ous le ſuppoſerons ici de 30. Par cette Intercalation, le premier de *Niſan*, qui commencera l'année, au lieu d'être le 23 de Férier, comme il auroit été dans le cours ordinaire, eſt porté 30 jours plus loin au 25 Iars, & la Pâque au 8. Avril. Mais l'année ſuivante commençant, par la raiſon u'on a vue ci-deſſus, onze jours plutôt, premier de *Niſan* tomberoit ſur le 14 Iars, & le jour de la Pâque ſur le 28. Et année d'après, le premier de *Niſan*, par même raiſon, ſe trouveroit le 3 Mars &

le premier de la Pâque le 17. L'année qui ſuivroit cette derniere, dans le cours ordinaire de ce calcul, le premier de *Niſan*, tomberoit ſur le 20 Février, & le premier de la Pâque le 6 Mars, ce qui obligeroit à faire une nouvelle intercalation d'un mois; parce que ce 6 Mars eſt avant l'équinoxe : & ainſi de ſuite pour les années ſuivantes. De ſorte que le premier de *Niſan*, qui étoit auſſi le premier jour de leur année, tomboit toujours entre les quinze jours qui précedent ou qui ſuivent l'équinoxe du printems, c'eſt-à-dire, dans l'eſpace de trente jours dont l'équinoxe eſt le milieu : & ce premier de *Niſan*, une fois fixé, fixoit auſſi le commencement de tous leurs autres mois & toutes les Fêtes & les jeûnes attachés à certains jours de ces mois.

Mais cette maniere groſſiere de former leurs mois & leurs années ne fut en uſage que tandis qu'ils furent en poſſeſſion du pays de Canaan, où ceux qui étoient chargés du ſoin de regler ces ſortes d'affaires ſe trouvoient à portée de leur faire ſçavoir aſſez promptement ce qu'ils avoient arrêté. Leur diſperſion les obligea à chercher quelque choſe de plus sûr & de plus conſtant, & d'avoir recours au calcul Aſtronomique & aux Cycles, pour regler leurs nouvelles Lunes, leurs Intercalations, leurs Fêtes & tout le reſte d'une maniere uniforme, dans tous

:s lieux où ils ſe trouvoient répandus.

Le premier Cycle qu'ils employerent (*r*) ıt celui de LXXXIV. ans. Ils s'en ſervirent our fixer leur Pâque & tout le reſte de leur nnée. Les premiers Chrétiens l'emprunte- ent d'eux ; & ce fut par là qu'ils fixerent urs Pâques pendant quelques ſiécles. Mais : Cycle avoit des défauts qu'on découvrit vec le tems ; & l'on adopta en ſa place, :) après le Concile de Nicée, le Cycle de leton qui eſt celui de XIX. ans. Les Juifs ent la même choſe à leur exemple à peu ès dans le même-tems ; & c'eſt ſur ce Cy- e qu'eſt bâtie la forme de leur année en- ore aujourd'hui. Le premier qui travailla a mettre ſur le pié où elle eſt, fut (*t*) Rab- Samuël, Recteur de l'Ecole Juive de So- dans la Méſopotamie. Rabbi Adda, ha- le Aſtronome, ſuivit ſon plan : & après i Rabbi Hillel, environ l'an de J. C. CCLX. y mit la derniere main ; & étant *aſi*, ou Préſident du Sanhédrin, il intro- iſit cette forme d'année, qu'ils ont tou- urs conſervée depuis, & qu'ils diſent de-

r) Vide BUCHERIUM *de antiquo Paſchali Judæorum Cy-*

s) *Epiſtola* AMBROSII LXXXIII. *ad Epiſcopos per Æmi- a conſtitutos.* Le Concile de Nicée chargea l'Egliſe d'Alexan- e du ſoin de fixer tous les ans le tems de la Pâque ; & ce fut le Cycle de Meton qu'ils le firent.

t) *Juchaſin, Shalsheleth Haccabbala, & Zemach David.* Ex em MORINUS *Exercit. I. in Pentateuchum Samaritanum.*

voir durer juſqu'à la venue du Meſſie. Selon cette forme (*u*) il y a dans ce Cycle de XIX. ans, ſept années intercalées, de treize mois chacune; & les douze autres communes, ou de douze. Les intercalées ſont, la troiſieme, la ſixieme, la huitieme, l'onzieme, la quatorzieme, la dix-ſeptieme & la dix-neuvieme du Cycle: & au bout du Cycle, le nouveau recommence & regle toutes leurs nouvelles Lunes, & par conſéquent leurs mois, & toutes leurs Fêtes pour toutes les années. Cette forme d'année eſt aſſurément très-bien imaginée, très exacte & très-conforme à l'Aſtronomie; & c'eſt ce que les Juifs ont de plus ingénieux & de plus régulier parmi eux, & qu'on peut regarder comme leur chef-d'œuvre. Les Curieux, qui auront envie de l'examiner à fond, n'ont qu'à lire le Traité de Maimonides qui a pour Titre, *Kiddush Hachodesh*, dont Louis de Veil a donné une excellente Traduction Latine ſous le Titre, *De Conſecratione Calendarum*; où ils en trouveront une deſcription très-claire & très-exacte.

Après ce que je viens de dire des deux différentes formes d'années des Juifs, la groſſiere des anciens dans la Terre-Sainte, & l'Aſtronomique depuis leur diſperſion, on voit bien qu'il n'eſt pas poſſible, ni dans

(*u*) *Talmud in Rosh Haſhanah.* MAIMONIDES *in Kiddush Hachodesh*, & SELDENUS *de anno Civili veterum Judæorum.*

'une ni dans l'autre, de faire répondre un les jours de leurs mois à un des jours des nois de l'année Juliene, (il faudroit pour :ela que leur année eût eu conſtamment le nême nombre de jours que la Juliene ; & quand même l'année eût été d'autant de ours préciſément,) leurs mois Lunaires c leurs Intercalations, qui ſe faiſoient de ems en tems d'un mois entier, ne le permettent pas; parce qu'outre la différence de longueur des mois, qui rompt déja cette orreſpondance, il ſe trouvoit quelquefois, n conſéquence de l'Intercalation, que les ours de ces mois tomboient d'un mois Lunaire entier plutôt ou plus tard dans l'année olaire. A la vérité, depuis la réforme Hillel fondée ſur un calcul Aſtronomique, ne ſeroit pas impoſſible de conſtruire des ables de Réduction qui marquaſſent quel ur de ſon Calendrier répond à chaque jour l'année Juliene ; (quoique cela même rie ſelon les années.) Mais pour ce qui des tems qui ont précédé cette réforme, choſe n'eſt pas praticable; parce qu'on eſt pas sûr, tandis qu'ils n'avoient d'autre gle que la vûe de la nouvelle Lune, pour déterminer à fixer les commencements leurs mois & de leurs années, & à faire rs Intercalations, on n'eſt pas sûr, dis-, qu'ils aient toujours fait tout cela à pro-

pos & ſans erreur Aſtronomique. Et comme tout le cours de cette Hiſtoire ſe trouve dans les tems qui ont été ſujets à ces variations & à ces erreurs, il ne nous a pas été poſſible de réduire avec la derniere préciſion, à un certain jour de l'année Juliene, les dates que nous avons trouvées dans l'Ecriture ou dans Joſephe. Tout ce qui ſe peut faire eſt de les ramener à un mois près à ce jour précis.

Il ne ſeroit pas difficile de parvenir à ce degré de préciſion, ſi les choſes étoient comme Kepler l'a cru. Il prétend que l'année des Juifs étoit une année Solaire de douze mois de trente jours chacun, avec une addition de cinq jours à la fin du dernier des douze. Deux de nos compatriotes, l'Archevêque Usher & Lydiat, tous deux Chronologiſtes du premier rang, ſe ſont auſſi déclarés pour cette opinion : & il eſt conſtant que l'eſpece d'année dont il s'agit étoit en uſage parmi les Chaldéens de qui Abraham étoit deſcendu, & parmi les Egyptiens, chez qui les Iſraëlites avoient fait un ſi long ſéjour. Je ſuis auſſi convaincu que juſqu'à leur ſortie d'Egypte ç'avoit été l'année des Iſraëlites eux-mêmes, car c'eſt viſiblement le calcul que Moïſe emploie (*x*) dans le Li-

(*x*) Ch. VII. verſ. 11. comparé avec les verſets 3. & 4. du VIII. Ch.

vre

e de la Géneſe, en marquant le tems que
ra le Déluge ; puiſque les cent cinquante
ırs, dont il eſt parlé dans un endroit, ſont
pellés cinq mois dans un autre, ce qui
nne juſtement des mois de trente jours.
uis cette ſorte d'année, après la ſortie
Égypte, n'eſt pas compatible avec la Loi
Moïſe. Il leur falut, depuis cette Loi,
e année compoſée de mois purement Lu-
res, qui ne pouvoit ſe ramener à la So-
e, que par l'Intercalation d'un mois en-
. Cette eſpece d'Intercalation étant ab-
ıment néceſſaire pour retenir leurs Fêtes
: faiſons de l'Inſtitution; il eſt abſolument
ɔoſſible de faire répondre conſtamment
même jour d'un de leurs mois à un jour
ticulier du Calendrier Julien ; car dans
e forme d'année cela peut varier juſqu'au
ıbre de trente jours.

'our donner une idée plus claire de ceci
Lecteurs qui auront aſſez de curioſité
r s'en inſtruire, voici les noms des mois
Juifs dans la premiere colomne, & à
, dans une ſeconde, les mois Juliens aux-
s les mois Juifs répondent ; où l'on verra
l y en a toujours deux Juliens contre un
; parce que, ſelon les Intercalations &
ɔurs des années d'entre deux, il ſe ren-
roit toujours que ce mois Juif ne ſortoit
ıt de ces deux mois, & qu'il y flotoit

tout entier de telle maniere, qu'aucune de ſes extrêmités n'en ſortoit, ſans qu'on puiſſe après cela déterminer plus préciſément pour aucune année particuliere ſon commencement ou ſa fin dans ces deux mois.

1. *Niſan.*	*Mars.*	*Avril.*
2. *Iyar.*	*Avril.*	*Mai.*
3. *Sivan.*	*Mai.*	*Juin.*
4. *Tamuz.*	*Juin.*	*Juillet.*
5. *Ab.*	*Juillet.*	*Août.*
6. *Elul.*	*Août.*	*Septembre.*
7. *Tiſri.*	*Septembre.*	*Octobre.*
8. *Marcheſvan.*	*Octobre.*	*Novembre.*
9. *Ciſleu.*	*Novembre.*	*Décembre.*
10. *Tebeth.*	*Décembre.*	*Janvier.*
11. *Shebat.*	*Janvier.*	*Février.*
12. *Adar.*	*Février.*	*Mars.*

Le mois ſurnumeraire des années intercalées, appelle *Veadar* ou le *Second Adar*, répondoit d'ordinaire à peu près à notre mois de Mars, parce qu'on n'étoit obligé de l'ajouter à l'année ordinaire, que quand ſans cela le commencement de *Niſan* alloit tomber vers la fin de Février.

Je n'ai point marqué dans cette Hiſtoire les Jubilés des Juifs, ni leurs années Sabbatiques. La principale raiſon eſt que cela ſeroit de très-peu d'uſage. D'ailleurs je ne

uve pas assez de certitude pour le faire. utilité qui en reviendroit seroit fort min-, parce que ces Jubilés & ces années Sab-iques n'éclairciſſent aucun paſſage de l'E-ture-Sainte ni des Hiſtoires des tems dont arle : & on ne voit pas quand ils s'obſer-ent, ni de quelle maniere. La plupart des avants conviennent, que l'on n'avoit plus gard aux Jubilés depuis la Captivité de bylone. Pour les années Sabbatiques, il clair, par l'Ecriture, qu'elles avoient été gligées pendant pluſieurs ſiécles avant te Captivité : car la déſolation de la Ju-, pendant la Captivité, y eſt repréſentée ns le II. Livre des *Chroniques* (Chapitre XVI. vſ. 21.) comme envoyée de Dieu, que la Terre y jouît de ſes Sabbats, c'eſt-ire, qu'elle fût dédommagée des années batiques dont l'avarice ou la négligence Juifs à obſerver la Loi expreſſe de Dieu, oient privée. En ne donnant à cette déſo-on que les cinquante-deux ans qui s'é-lerent entre la deſtruction de la Ville & Temple de Jéruſalem, & la fin de la Ca-vité, pendant leſquels la Judée demeura lettre preſque tout-à-fait inculte ; & en nptant ſur ce pié-là les années Sabbati-s négligées dont Dieu les vouloit punir, trouveroit qu'il faudroit que cette mob-vation de la Loi eût duré 364 ans avant la ptivité. Mais ſi on ajoute à ce nombre les

18. autres années de la Captivité, où cette déſolation n'étoit pas ſi entiere, & qu'on la faſſe ainſi monter à la ſomme entiere des LXX. ans, cette inobſervation remonteroit bien plus haut, & iroit juſqu'à 490. ans avant la Captivité.

Il n'eſt parlé des Jubilés dans toute l'Ecriture, que dans la Loi qui les ordonne : & le paſſage des Chroniques, dont on vient de parler, eſt le ſeul qui faſſe mention des années Sabbatiques, outre cette même Loi qui les commande. A la vérité il y a deux autres paſſages de l'Ecriture, où quelques Sçavants croient les trouver : au II. Livre des *Rois* XIX. 29. & dans *Jérémie* XXXIV. 8. 9. & 10. Mais ces paſſages ont un ſens plus clair & plus juſte ſans cette idée d'années Sabbatiques. Ce qui eſt dit dans le premier porte bien plus naturellement à penſer aux déſolations de la guerre, & à l'interruption de la culture des terres cauſée par ce fleau, que par l'obſervation d'une année Sabbatique; & c'eſt le ſens où le prennent Grotius & d'autres Critiques. Pour le paſſage de Jérémie, qui parle de relâcher les Eſclaves, il ne demande point du tout qu'on ſuppoſe que ce fût une année Sabbatique ni un Jubilé : car un Eſclave Hébreu, (y) au bout de ſept ans d'Eſclavage, devoit être mis en liberté, indépendamment de l'année du Jubilé ou de

(y) *Exode* XXI. 2.

Sabbatique ; de ſorte que cet exemple ne
rouve rien.

Outre cela les Sçavants, qui ont entrepris
expliquer la Loi qui ordonne ces Jubilés &
s années Sabbatiques, ne ſçauroient s'ac-
rder ni ſur le tems ni ſur la maniere dont
devoit les obſerver. Les uns, voulant que
n compte ces années à commencer par
ntrée des Iſraëlites dans la Terre de Ca-
an, mettent par conſéquent l'an ſeptieme
cette année pour la premiere année Sab-
tique, & déterminent le premier Jubilé de
même maniere. Mais les autres diſent,
'il falut ſept ans pour faire la conquête &
partage ; & qu'ainſi ce fut la huitieme an-
e après cette entrée que l'on commença à
ner & à moiſſonner ; & ſur ce pié-là ils
nnent la quatorzieme de cette entrée pour
premiere année Sabbatique : ce qui met
e différence de ſept ans entre leur com-
: & celui des premiers, pour toute la ſui-
le ces années Sabbatiques & des Jubilés
en dépendent.

Il y a encore une difficulté particuliere
Jubilé, qui partage les Sçavants, c'eſt de
voir ſi l'année du Jubilé eſt la ſeptieme
)batique, ou ſi c'eſt celle qui ſuit immé-
tement cette ſeptieme, c'eſt-à-dire, ſi
t la XLIX. ou la L. Cette difficulté vient
:e que, ſi c'eſt l'année qui ſuit la ſeptieme
)batique, il y aura deux années Sabbati-

ques qui ſe ſuivront immédiatement : car celle du Jubilé étoit inconteſtablement (z) une année Sabbatique. En ce cas-là on auroit perdu deux recoltes de ſuite : & l'on demande, comment on auroit pu faire pour prévenir la famine. Ceux qui, ſans s'effrayer de cette objection, ne laiſſent pas de ſe déclarer pour la L. année, quoiqu'ils (a) aient l'Ecriture pour eux en cela, ne s'accordent pourtant pas ſur la maniere de recommencer la Semaine d'années qui ſuit; car les uns prétendent que l'année même du Jubilé, étoit la premiere de cette nouvelle ſemaine ; & les autres qu'on ne commence la nouvelle ſemaine, ou *Shemittah*, comme les Juifs les appellent, qu'à celle qui la ſuit. Si c'étoit celle du Jubilé qui commençoit la ſemaine, cette ſemaine n'avoit que cinq ans où l'on pût ſemer & moiſſonner ; puiſque la premiere, en ce cas-là, étoit Sabbatique auſſi bien que la ſeptieme. Cependant l'Ecriture dit (b) qu'ils en devoient avoir ſix. D'un autre côté, ſi la premiere année de la *Shemittah* ſuivante n'étoit que l'année d'après celle du Jubilé, les *Shemittahs* ne ſe ſuccédoient pas toutes immédiatement ; & au bout de ſept l'année du Jubilé interrompoit cette ſucceſſion immédiate ; ce que plu-

(z) *Lev.* XXV. 11.
(a) *Lev* XXV. 10.
(b) *Lev.* XXV. 3.

ırs Sçavants ne veulent pas admettre. Ce-
ıdant il faut bien l'admettre, puiſqu'on
peut pas s'en diſpenſer ſans s'écarter viſi-
ment de la Loi: & je n'y vois pas d'au-
inconvénient, ſi ce n'eſt que cela renver-
out le calcul de ceux qui, en ſuppoſant
te ſucceſſion non interrompue d'années
›batiques, les ont miſes ainſi dans leurs
ıronologies, ſans prendre garde qu'au
ıt de chaque XLIX. ans, ils oublioient
ınée du Jubilé, qui venoit entre la *She-*
tah qui finiſſoit, & celle qui la ſuivoit.
Mais la plus grande faute, où l'on ſoit
nbé dans cette matiere, a été celle de vou-
r réduire la Prophétie des LXX. ſemai-
de Daniel à LXX. *Shemitttahs*, & de
tendre que la premiere de ces ſemaines
Daniel commence préciſément avec une
mittah, & finiſſe par conſéquent auſſi par
: année Sabbatique; & ainſi de ſuite.
tte penſée a bien exercé la patience de
tains Sçavants, qui ſe ſont donné la gêne
tilement pour trouver des années Sabba-
ıes qui s'ajuſtaſſent à leur hypotheſe, &
ır les fixer à des tems qui ne leur con-
nnent nullement. Au lieu que la Prophé-
n'a viſiblement d'autre deſſein que de
rquer par LXX. ſemaines un eſpace de
t fois LXX. ans, c'eſt-à-dire, 490. ans,
s aucun égard aux *Shemittahs* ni aux an-
s Sabbatiques. Autrement les LXX. ſe-

maines de Daniel, outre les LXX. *Shemittahs*, devroient contenir encore neuf ans de plus, pour les neuf Jubilés qui ſe trouveroient dans le cours de ces LXX. *Shemittahs*; de ſorte qu'alors le nombre des années de cette Prophétie monteroit à 499. nombre ſur lequel perſonne n'a encore ni travaillé ni bâti.

Je conclus de tout cela, que n'y ayant rien de certain touchant ces années Sabbatiques & ces Jubilés des Juifs, pour la maniere dont ils ont été obſervés, on ne ſçauroit les employer à éclaircir ni l'Ecriture ni l'Hiſtoire : & c'eſt ce qui m'a déterminé à n'en pas charger le corps de la mienne. Peut-être n'en ai-je déja que trop parlé dans cette Préface.

Comme je me ſuis ſouvent trouvé dans l'obligation de réduire dans le cours de cette Hiſtoire, des ſommes dont il eſt parlé à la valeur que l'Or & l'Argent ont de nos jours, il me ſemble qu'il eſt à propos que je rende ici raiſon de la maniere dont je m'y ſuis pris pour faire ces réductions.

Il faut donc remarquer que la maniere la plus générale d'exprimer ces ſommes parmi les Anciens étoit par *Talents*. C'étoit ainſi que comptoient les Hébreux, les Babyloniens, les Grecs & les Romains. Leur Talent avoit auſſi ſes ſubdiviſions qui étoient pour l'ordinaire des Mines, & des Drach-

nes ; c'eſt-à-dire, que leur Talent étoit compoſé d'un certain nombre de Mines, la Mine d'un certain nombre de Drachmes.

Outre cela les Hébreux avoient encore des Sicles, des demi-Sicles, ou des Bekas ; & les Romains leurs Deniers, qui valoient à peu près la Drachme des Grecs.

La valeur du *Talent des Hébreux* paroît par ce qui eſt rapporté au XXXVIII. Ch. de l'*Exode*, vſ. 25. & 26. Car on voit là, que la ſomme que produit la Taxe d'un demi-Sicle par tête payée par 603550. perſonnes fait 301775. Sicles entiers, & que cette ſomme, réduite en Talents dans ce paſſage, eſt exprimée par celle de cent Talents, avec un reſte de 1775. Sicles. Il n'y a donc qu'à retrancher ce reſte de 1775. Sicles du nombre entier 301775. & en diviſant les 300000 qui reſtent par cent, qui eſt le nombre des Talents que cette ſomme forme dans le calcul de Moïſe, on trouve qu'il y avoit trois mille Sicles au Talent.

On ſçait d'ailleurs que le Sicle peſoit environ trois de nos Chellings ; & (*c*) *Ezéchiel* nous apprend qu'il y en avoit ſoixante à la Mine. D'où il eſt aiſé de conclure qu'il y avoit donc cinquante Mines à leur Talent.

Pour leurs *Drachmes*, l'Evangile ſelon *S. Matthieu* fait voir que le Sicle en contenoit quatre ; deſorte que la Drachmes des Juifs

(*c*) Ch. XLV. 12.

devoit valoir neuf ſols d'Angleterre. Car au Ch. XVII. verſ. 34. le Tribut que chaque tête payoit tous les ans au Temple, qu'on ſçait d'ailleurs (*d*) qui étoit d'un demi-Sicle, eſt appellé du nom de *Didrachme* qui veut dire *une piece de deux Drachmes*. Si donc un demi-Sicle valoit deux Drachmes, le Sicle entier en valoit quatre, & c'eſt ce que Joſephe confirme; car il dit, (*e*) que le Sicle contenoit quatre Drachmes d'Athenes; ce qu'il ne faut pas entendre du poids, mais de la valeur au prix courant. Car au poids, la Drachme d'Athenes la plus peſante ne faiſoit jamais plus de huit ſols trois huitiemes de notre monnoye, au lieu que le Sicle en faiſoit neuf, comme je l'ai déja remarqué. Mais ce qui manquoit au poids de la Drachme Attique pour l'égaler à la Juive, elle l'avoit apparemment en fineſſe, ou par le cours qu'elle avoit par tout dans le Commerce, avantage que n'avoit pas la monnoye des Juifs. En donnant donc neuf ſols à la Drachme Attique & à la Juive, le *Beka* ou le demi-Sicle fait un Chelling ſix ſols; le Sicle trois Chellings; la Mine neuf livres ſterling, & le Talent quatre cents cinquante livres ſterling.

Voilà ſur quel pié étoit la monnoye des Juifs du tems de Moïſe & d'Ezéchiel. C'étoit la même choſe de celui de Joſephe, car

(*d*) *Talmud in Shekalim.*
(*e*) *Antiq.* III. 9.

) il dit que la Mine des Hébreux conte-
›it deux litres & demie, ce qui fait juſte-
ent neuf de nos livres ſterling. Car la litre
t la livre Romaine de douze onces ou de
uatre-vingts ſeize Drachmes; & par con-
:quent deux litres & demie contenoient
40. Drachmes, qui, à neuf ſols la piece,
ont juſtement ſoixante Sicles, ou neuf de
ios livres ſterling.

Le *Talent d'Alexandrie* étoit préciſément la même choſe : car (*g*) il contenoit 12000. Drachmes d'Athenes, qui, ſur le pié de leur valeur en Judée, faiſoient autant de nos neuf ſols, & par conſéquent 450. livres ſterling, qu'on vient de voir qui eſt juſtement la valeur du Talent Moſaïque. Cependant il faut remarquer ici, que, quoique le Talent d'Alexandrie valût 12000. Drachmes d'Athenes, il ne contenoit que 6000. Drachmes d'Alexandrie; ce qui fait voir que leur Drachme (*h*) en valoit deux de celles d'Athenes. De là vient que la Verſion des LXX. faite par des Juifs d'Alexandrie, rend le mot de Sicle dans cet endroit par celui de *Didrachme*, qui ſignifie deux Drachmes, enten-

(*f*) *Antiq.* XIV. 12.

(*g*) FESTUS POMPEIUS. DIONYSIUS HALICARNASSEUS *etiam dicit Talentum Alexandrinum continere CXXV. libras Romanas; libra autem Romana CXXV. continent Drachmas Atticas* 12000.

(*h*) VARRO *æſtimat Drachmas Alexandrinas duplo ſuperaſſe Atticas ſive Tyrias ſive.*

dant par là des Drachmes d'Alexandrie, dont deux en valoient quatre d'Athenes. En ſuivant donc ici la même méthode qu'on a ſuivie pour le Talent de Judée, on trouvera, que la Drachme d'Alexandrie valoit dix-huit ſols de notre monnoye, les deux Drachmes ou le Sicle, qui en font quatre d'Athenes, trois Chellings; la Mine, qui étoit de ſoixante Didrachmes ou Sicles, neuf livres ſterling, & le Talent qui contenoit cinquante Mines, 450. livres ſterling, que font auſſi le Talent de (*i*) Moïſe, & celui de (*k*) Joſephe; car il dit que le Talent des Hébreux contenoit cent Mines Grecques, c'eſt-à-dire, cent Mines d'Athenes: car les cinquante Mines, qui font le Talent d'Alexandrie, en font cent d'Athenes par le même calcul; le Talent d'Alexandrie valant préciſément le double de celui d'Athenes, & ſes ſubdiviſions le double de celles de celui d'Athenes qui leur répondent.

Parmi les Grecs (*l*) il y avoit conſtamment cent Drachmes à la Mine, & ſoixante Mines au Talent. Mais ſelon les différents Etats, la valeur de la Drachme étoit différente; & par conſéquent celle de la Mine & du Talent à proportion. Mais la monnoye d'Athenes, étant celle qui avoit le plus de

(*i*) *Exod.* XXXVIII. 25. 26.
(*k*) *Antiq.* III. 7.
(*l*) JULII POLLUCIS *Onomaſticon*. X. 6.

ours, ſervoit, pour ainſi dire, de meſure ou d'étalon à toutes les autres. De là vient que quand un Hiſtorien Grec parle de Talents, de Mines, ou de Drachmes, ſans marquer où, il faut toujours compter qu'il entend monnoye d'Athenes, & que, s'il en entendoit d'autres, il auroit nommé le pays.

M. Brerewood, en ſuivant les poids des Orfevres, (*m*) ne fait valoir la Drachme Attique qu'autant que la Drachme de leur poids d'aujourd'hui, où elle fait la huitieme partie d'une once, & la rabaiſſe par là à ſept ſols & demi de notre monnoye, ou à la huitieme partie de notre Ecu, qui eſt, ou doit être, du poids d'une once. Mais le Docteur Bernard, qui a examiné la choſe avec plus de préciſion, (*n*) donne à la Drachme Attique moyenne la valeur de huit ſols & un quart de notre monnoye, & aux Mines & aux Talents à proportion.

Le *Talent de Babylone*, ſelon Pollux, (*o*) contenoit ſept mille de ces Drachmes d'Athenes.

Le *Talent Romain* (*p*) contenoit ſoixante-douze Mines d'Italie, qui revenoient aux livres Romaines. Quatre-vingts ſeize deniers Romains, qui valoient chacun ſept ſols &

(*m*) In Libro *de Ponderibus & Pretiis Veterum Nummorum.*
(*n*) In Libro *de Menſuris & Ponderibus Antiquis.*
(*o*) Lib. X. c. 6. p. 437.
(*p*) Festus Pompeius.

demi de notre monnoye d'Angletere, faiſoient la livre Romaine.

Tout ce que j'ai dit juſqu'ici ne regarde que l'Argent. Pour l'Or, la proportion qu'il avoit à l'argent parmi les Anciens étoit d'ordinaire de dix à un : quelquefois elle montoit à onze, à douze, & même juſqu'à treize. Du tems d'Edouard I. elle étoit en Angleterre de dix à un ; mais aujourd'hui elle eſt montée à ſeize ; & c'eſt ſur ce pié-là que j'ai fait tous mes calculs dans cette Hiſtoire. Mais pour mettre tout cela dans un plus grand jour, je vais donner ici les Tables particulieres de ces évaluations.

Monnoye des HEBREUX.	L. ſt.	Ch.	ſ.
La *Drachme.*	0-	00-	09
Deux Drachmes faiſoient le *Beka*, ou le demi-Sicle, qui étoit la ſomme que chaque Juif payoit au Temple.	0-	01-	06
Deux Bekas faiſoient le *Sicle.*	0-	03-	00
Soixante Sicles faiſoient la *Mine.*	9-	00-	00
Cinquante Mines faiſoient le *Talent.*	450-	00-	00
Le *Talent d'Or*, ſur le pié de 16. d'Argent.	7200-	00-	00
Monnoye D'ATHENES, ſelon Brerewood.			
La *Drachme.*	0-	00-	07½

Cent Drachmes faiſoient la *Mine.* 3-02-06

Soixante Mines faiſoient le *Talent.* 187-10-00

Le *Talent d'Or*, ſur le pié de 16. d'Argent. 3000-00-00

Selon le Docteur Bernard.

La *Drachme.* 0-00-08¼

Cent Drachmes faiſoient la *Mine.* 3-08-09

Soixante Mines faiſoient le *Talent.* 206-05-00

Le *Talent d'Or*, à raiſon de 16. d'Argent. 3300-00-00

Monnoye de BABYLONE, ſelon Brerewood.

Le *Talent d'Argent* de Babylone contenoit 7000 Drachmes d'Athenes. 218-15-00

Le *Talent d'Or*, à raiſon de 16. d'Argent. 3500-00-00

Selon le Docteur Bernard.

Le *Talent d'Argent* de Babylone. 240-12-06

Le *Talent d'Or*, à raiſon de 16. d'Argent. 3850-00-00

Monnoye d'ALEXANDRIE.

La *Drachme d'Alexandrie* valant

deux Drachmes d'Athenes, ſur le pié où cette Drachme étoit en Judée.	0-01-06
La *Didrachme*, ou les deux Drachmes qui faiſoient le Sicle Hébreu.	0-03-00
Les ſoixante Didrachmes, qui faiſoient la *Mine*.	9-00-00
Les 50. Mines qui faiſoient le *Talent*.	450-00-00
Le *Talent d'Or*, à raiſon de 16. d'Argent.	7200-00-00

Monnoye ROMAINE.

Quatre Seſterces faiſoient le *Denier R.*	0-00-07½
Quatre-vingts ſeize Deniers faiſoient la *Mine d'Italie*, qui étoit la même que la *Livre Romaine*.	3-00-00
Soixante-douze livres faiſoient le *Talent*.	216-00-00

Si on a la curioſité d'examiner cette matiere à fond, on trouvera dequoi ſe contenter dans BREREWOOD *de Ponderibus & Pretiis Veterum Nummorum*; dans le Livre de l'Evêque CUMBERLAND *Des Meſures, des Poids & de la Monnoye des Juifs*; dans celui du Docteur BERNARD *De Menſuris & Ponderibus Antiquis*, & dans quelques autres qui l'ont

traitée. Il ſuffit pour mon deſſein d'en donner ici aſſez pour ſervir de clef aux endroits de mon Hiſtoire où il eſt parlé de ſommes d'Or ou d'Argent.

Ceux de mes Lecteurs à qui les Ouvrages des Grecs & des Romains ſont connus, ſeront peut-être ſurpris de trouver ici tant de choſes de Zoroaſtre, dont ces Auteurs ne diſent preſque rien ; & de voir qu'on le mette dans un ſiécle ſi fort au deſſous de celui qu'on lui aſſigne ordinairement. Mais ils verront que ſi les Occidentaux en ont dit peu, les Orientaux, en récompenſe, nous ont tranſmis de bons Mémoires où ils entrent dans un grand détail, & qu'ils le font vivre, comme c'eſt la vérité qu'il a vécu, ſous le regne de Darius Hyſtaſpide Roi de Perſe. Tout ce qui s'en trouve dans les Auteurs Arabes eſt tiré de ceux de Perſe : car juſqu'à un peu après Mahomet, les Arabes n'avoient point parmi eux de Littérature ; mais elle floriſſoit en Perſe depuis très-long-tems. Nous voyons dans l'Ecriture (*q*) que les Perſes avoient des Livres & des Régîtres, où l'on avoit ſoin de mettre les actions de leurs Rois & l'Hiſtoire de leurs regnes. Cteſias (*r*) rapporte la même choſe, & prétend avoir tiré de ces Archives tout ce qu'il avoit dit dans ſon Hiſtoire des affaires d'Aſſyrie & de Perſe. (Cette Hi-

(*q*) *Eſdras* IV. 15. 19. V. 17. & VI. 1. & 2.
(*r*) *Apud* DIODORUM Sic. Lib. II.

ſtoire de Cteſias étoit en (s) XXIII. Livres.) Comme la Perſe étoit le Théatre ſur lequel Zoroaſtre a joué le grand rôle qu'on verra dans cette Hiſtoire, c'eſt de là qu'on doit naturellement attendre auſſi la relation la plus circonſtanciée de tout ce qu'il a fait; & on ne doit pas être ſurpris que les Hiſtoires de ce pays-là s'étendent ſi fort ſur les actions d'un homme, qui a été le Fondateur & le Chef d'une Religion qu'il y introduiſit, & qui y a été la Religion dominante depuis Darius Hyſtaſpide juſqu'à la mort d'Yazdegerd, où par conſéquent il a été pendant près d'onze ſiécles & demi dans la même vénération, comme il l'eſt encore parmi les reſtes de cette ſecte, que Mahomet l'eſt parmi les Mahometans. Si les Hiſtoires dont ces faits ſont tirés avoient la même antiquité que celles des Grecs & des Romains, je ne vois pas pourquoi elles n'auroient pas le même poids. J'avoue pourtant qu'en paſſant juſqu'à nous, il eſt clair qu'il s'y eſt gliſſé bien des fables. Ce que j'en ai rapporté, je l'ai tiré du Livre du Docteur Hyde *de Religione Veterum Perſarum*; car je ne ſçai pas le Perſan. J'ai choiſi dans ſon Recueil tout ce qui m'a paru avoir quelque air de vérité, par rapport à la perſonne de Zoroaſtre & à ſa Religion, & tout ce qu'en ont dit les Auteurs Grecs & les autres ſur qui on peut compter: & je le donne ici au Public avec tout le ſoin dont je ſuis ca-

(s) PHOTIUS *in Excerptis*.

pable. Voilà d'où eſt tirée la digreſſion que j'ai faite ſur ce fameux Impoſteur. Si on prend la peine de comparer la *Vie de Mahomet*, que j'ai donnée au Public, avec ce que je rapporte ici de Zoroaſtre, on verra combien le dernier a pu trouver d'ouvertures dans la vie de ſon prédéceſſeur, pour exécuter avec plus de facilité le plan qu'il formoit, & pour établir ſon Impoſture. Ils étoient tous deux conſommés dans l'art de la fourberie : mais Zoroaſtre étoit un des plus ſçavants hommes de ſon ſiécle; l'autre étoit au contraire ſi deſtitué du ſecours des Lettres, qu'il ne ſçavoit pas même lire. Quoique le premier fût le plus habile, le ſuccès qu'a eu le ſecond dans la propagation de ſa ſecte a été le plus grand: car les Mages n'ont jamais étendu la leur plus loin que la Perſe d'aujourd'hui & quelques parties de la Méſopotamie, de l'Arabie & de l'Inde ; au lieu que le Mahometiſme a inondé une grande partie du monde, à la faveur des deux puiſſants Empires des Sarrazins & des Turcs, qui, ayant étendu leurs conquêtes ſur tant de pays & de Royaumes, ont impoſé, par la force des armes, le joug de leur Religion à tous les Peuples qu'ils ont ſoumis.

Pour donner à cette Hiſtoire des Juifs un certain dégré de clarté qui la rendît plus utile, je me ſuis trouvé obligé d'y faire entrer celle des Orientaux leurs voiſins, parce qu'elles ont une liaiſon ſi néceſſaire, qu'il eſt im-

poſſible de bien entendre l'une ſans ſçavoir l'autre. Il a falu auſſi entrer un peu dans celle de la Grece, dès qu'elle s'eſt trouvée mêlée dans les affaires de Perſe, de Syrie & d'Egypte. Sans cela je n'aurois jamais pu donner à mon Lecteur une vûe ſi diſtincte de l'accompliſſement des Prophéties du Vieux Teſtament, que celle que je lui préſente dans cette Hiſtoire. Comment donner une idée juſte, par exemple, de l'accompliſſement de la Prophétie qui avoit prédit que Xerxès ſouleveroit tout le monde contre le Royaume de Grece, (*Dan.* XI. 2.) ſans entrer un peu dans le détail de la guerre que ce Prince y porta? Comment faire comprendre la juſteſſe des images ſous leſquelles Alexandre, la rapidité de ſes conquêtes, & la deſtruction de l'Empire des Perſes, nous ſont repréſentées dans ces Prophéties (*Dan.* VII. 6. Ch. VIII. 5. 6. & 21. Ch. X. 20. & Ch. XI. 3. & 4.) ſans mettre devant les yeux du Lecteur la ſuite des guerres où tout cela s'eſt exécuté? Comment faire voir d'une maniere convaincante la vérité de celles qui regardoient les ſucceſſeurs d'Alexandre dans le même Prophete, (*Dan.* VIII. 8. & XI. 4.) ſans donner une relation bien circonſtanciée des mouvemens & des guerres qui produiſirent enfin le partage de cet Empire entre quatre des principaux Généraux de ce Conquerant? Ces exemples ſuffiſent pour autoriſer ma conduite à cet égard.

Comme cet Ouvrage eſt principalement deſtiné pour ceux qui ne peuvent pas puiſer dans les ſources mêmes, j'ai eu ſoin de rejetter dans les Notes tout ce qui ne les regarde pas, & dont ils ne ſont pas juges, comme les citations & quelques autres remarques qui ne ſont que pour les Sçavants, & que j'ai miſes exprès en Latin. La même raiſon m'a fait éviter dans le corps de l'Hiſtoire, tous les mots des Langues étrangeres; ou ſi j'ai été indiſpenſablement obligé de rapporter quelques mots Hébreux, par exemple, je les ai mis en un caractere liſible pour tout le monde; & dans les Notes mêmes, quand il y a quelque choſe qui n'eſt pas au deſſus de leur portée, ils le trouveront dans la même Langue que le Texte.

Pluſieurs Sçavants ont écrit en Latin l'Hiſtoire des mêmes ſiécles, & y ont donné auſſi la forme d'Annales, comme Torniel, Salian, Cappel & quelques autres. Mais il n'y en a point qui approchent de celles de l'Archevêque Usher. Ses *Annales du Vieux & du Nouveau Teſtament* ſont l'Ouvrage de Chronologie le plus exact & le plus parfait qui ait jamais paru. Je reconnois ici, comme je le dois, la grande obligation que je lui ai. Quoique je m'en écarte quelquefois, c'eſt pourtant lui que je ſuis pour l'ordinaire, en fixant les années auxquelles j'aſſigne les faits que je rapporte; parce que je regarde ce

qu'il a fait en ce genre comme le vrai fil à la faveur duquel on peut ſe tirer du labyrinthe de la Chronologie embrouillée de ces tems reculés. Je ne l'ai jamais abandonné que lorſqu'il m'a paru que les raiſons que j'avois de le faire, étoient d'une néceſſité abſolue. Pour tous les autres Annaliſtes que je viens d'indiquer, j'ai preſque toujours trouvé, en les conſultant, que c'étoit du tems perdu.

Si on trouve que je me ſuis trop étendu dans mon explication de la Prophétie des LXX. ſemaines de Daniel, dans ce que j'ai dit du Texte Hébreu de l'Ecriture, & dans quelques autres endroits qui ont l'air de digreſſions, j'eſpere que l'importance du ſujet fera mon Apologie. Car m'étant propoſé pour but principal dans cette Hiſtoire, de répandre quelque nouvelle lumiere ſur le Vieux & le Nouveau Teſtament, je me ſuis cru obligé de traiter à fond tout ce qui s'eſt préſenté naturellement, qui pouvoit contribuer quelque choſe à ce grand but. Si mes Lecteurs en tirent quelque avantage pour leur inſtruction & leur édification, qu'ils louent Dieu, avec moi, de la grace qu'il m'a faite de me donner aſſez de force, malgré mes infirmités & mes grandes incommodités, pour achever cette partie de mon Plan, & pour continuer à travailler à la ſuivante.

A Norvvich ce 1 d'Août 1715.

HUMPHREY PRIDEAUX.

II. PREFACE DE L'AUTEUR.

LA ſeconde Partie de cette Hiſtoire, que je donne au Public, acheve le deſſein que je m'étois propoſé. Je voulois d'abord la faire finir à la Naiſſance de Notre-Seigneur, & laiſſer ce qui eſt arrivé depuis cette grande Epoque, aux Hiſtoriens qui ſe chargent de ce qui regarde l'Egliſe Chrétienne, à qui il appartient en propre. Mais conſidérant enſuite, que ce qui lie le Vieux Teſtament avec le Nouveau, ne finit proprement que là où l'ancienne diſpenſation finit, & la nouvelle commence; j'ai cru la devoir pouſſer juſques à la mort & à la réſurrection de Notre Sauveur, qui eſt le vrai point où ces deux diſpenſations ſe ſuccedent l'une à l'autre: car ce fut alors que l'Egliſe Judaïque fut abolie, & que la Chrétienne lui fut ſubſtituée: alors ceſſa la Loi de Moïſe, & commença celle de Chriſt & ſon Evangile.

C'eſt-là le période où finit l'accompliſſement de toutes les Prophéties du Vieux Teſtament, qui regardent la perſonne du Meſſie pendant ſon ſéjour ſur la terre. J'ai donc conduit mon Hiſtoire juſques-là ; & c'eſt-là que j'ai cru la devoir terminer. Mais pour ne pas trop empiéter ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, je me ſuis très-peu étendu ſur les événements qui ſe trouvent entre la Naiſſance de Notre-Seigneur, & ſa mort ; & je n'ai point touché du tout au tems de ſon Miniſtere, ni à celui de ſon Précurſeur. Tous ces faits là étant rapportés dans un grand détail dans les Evangiles, qui ſont ou qui doivent être entre les mains de tout le monde, il ſeroit inutile de répéter ici ſimplement ce qu'on y trouve. Ce qu'on pourroit faire de plus, étant, ou d'arranger ces faits ſelon l'ordre des tems, ou de les éclaircir ; la premiere de ces choſes regarde les faiſeurs d'Harmonies, & la ſeconde, les Commentateurs : l'une & l'autre ne ſont point de mon reſſort, & n'entrent point dans mon Plan.

Il y aura peut-être des perſonnes qui trouveront mon Hiſtoire du Cycle de 84. ans des Juifs, & des autres Cycles dont on s'eſt ſervi pour fixer le tems de Pâques, trop longue, & qui la regarderont comme une piece hors d'œuvre. Il faut inſtruire le Public des raiſons qui m'ont porté à faire cette eſ-

pece

pece de digreſſion. Premierement, j'ai eu en vûe de donner une idée de ce qui a cauſé de ſi grandes diſputes parmi les Chrétiens, à l'égard du tems où il faloit célébrer la Pâque, pendant que ce Cycle de 84. ans étoit reçu parmi eux. J'ai voulu enſuite éclaircir un point important de l'Hiſtoire ancienne d'Angleterre, en montrant ſur quoi rouloit la fameuſe conteſtation ſur la Pâque, qui a tant fait de bruit parmi nos Ancêtres, les Anciens habitants de l'Iſle & les Saxons, au ſujet de ce Cycle, pendant tout le ſeptieme & le huitieme ſiécle; parce que ce point n'a jamais été, que je ſçache, expliqué avec aſſez de clarté. Enfin, je me ſuis propoſé, de faire mieux comprendre ce que c'eſt que la querelle que nous font aujourd'hui ſur cet article, ceux qui ſe ſéparent de l'Egliſe Anglicane. Car c'eſt une des raiſons qu'ils alléguent pour juſtifier leur ſéparation; que Pâques eſt mal reglé par le Calendrier qui eſt au devant de notre Liturgie; & que, par conſéquent, ils ne peuvent pas la recevoir en bonne conſcience.

C'eſt une choſe aſſez ſurprenante, que des gens qui ne veulent point du tout obſerver le jour de Pâques, nous viennent faire une chicane ſur le tems où nous le mettons. Mais enfin, puiſqu'ils le font, je vais faire l'application de ce que j'ai écrit du tems de cette

Fête, dans cette ſeconde Partie de mon Hiſtoire, à la queſtion dont il s'agit, & tâcher de leur donner une entiere ſatisfaction. Pour cela il faut 1. expoſer la regle du Calendrier contre laquelle ils font leur Objection : 2. l'Objection qu'ils forment contre cette regle : enfin, 3. je donnerai mes réponſes.

I. La regle eſt conçue en ces termes, & ſe trouve dans le Calendrier, à la page qui ſuit immédiatement les mois de l'année. *Le jour de Pâques eſt toujours le premier Dimanche après la premiere pleine Lune qui ſuit le vingt & unieme de Mars. Et ſi la pleine Lune tombe ſur un Dimanche, Pâques eſt le Dimanche ſuivant.*

II. L'Objection qu'on fait contre cette regle eſt : que ſi on prend un Almanach ordinaire, où ſont marquées les nouvelles & les pleines Lunes, comme elles arrivent dans le Ciel, on trouvera rarement que le premier Dimanche d'après la premiere pleine Lune qui ſuit le 21. de Mars, ſoit le jour de Pâques que portent les Tables de la Liturgie qui le reglent ; que par conſéquent, ſi la regle eſt bonne, les Tables ſont fauſſes. Et là-deſſus ces Meſſieurs croient avoir raiſon de refuſer de ſouſcrire à la Liturgie dont ce Calendrier fait partie.

III. Je répons à ceci. Premierement, que cette Objection ſeroit bonne, s'il s'agiſſoit dans la regle de la pleine Lune naturelle,

ais outre cette pleine Lune naturelle, qui
celle qui paroît dans le Ciel, quand le So-
l & la Lune ſont dans une oppoſition di-
te, il y a auſſi une pleine Lune Eccléſiaſ-
ue, c'eſt-à-dire, un jour qu'on appelle
ine Lune dans l'Egliſe, quoique la Lune
s'y trouve pas pleine dans la Nature. Pour
aircir ce que j'avance-là, voyons un cas
t pareil. Il y a un mois & une année Po-
ques, qui different du mois & de l'année
urelle. Le mois naturel eſt le cours de la
ne d'une nouvelle Lune à l'autre, le Po-
que eſt un certain nombre de jours reglé
le Gouvernement dans chaque pays.
e année naturelle eſt le cours du Soleil
n point du Zodiaque, juſques à ce qu'il
ienne au même point; mais l'année Po-
que eſt un certain nombre de mois ou de
ours, reglé par le Gouvernement en cha-
pays. Tout de même ici; il y a une nou-
e Lune naturelle, & une nouvelle Lune
:léſiaſtique. La nouvelle Lune naturelle
e jour où elle paroît nouvelle; & le 14.
rs d'après eſt la pleine Lune naturelle. La
velle Lune Eccléſiaſtique eſt le jour mar-
pour tel par les Conſtitutions Eccléſia-
ues; & le 14. d'après eſt le jour de la
ne Lune Eccléſiaſtique. Pour les mar-
r dans le Calendrier, on y a mis ce qu'on
elle les *primes*, qui ſont les figures du

Nombre d'Or, placées dans la premiere colonne de chaque mois, au devant du jour qui eſt alors la nouvelle Lune Eccléſiaſtique, & duquel en comptant 14. on a auſſi par conſéquent la pleine Lune. Cet ordre commença à s'obſerver immédiatement après le (*a*) Concile de Nicée; & alors la nouvelle & la pleine Lune naturelles, & la nouvelle & la pleine Lune Eccléſiaſtiques s'accordoient. Si le Cycle de dix-neuf ans, qu'on appelle le Cycle Lunaire, qui eſt celui du Nombre d'Or, eût ramené exactement la nouvelle & la pleine Lune au même point dans l'année Juliene, comme on le croyoit quand cette regle ſe fit, elles ſe ſeroient toujours rencontrées juſte. Mais comme il s'en faloit près d'une heure & demie que ce calcul ne fut juſte; il eſt arrivé que tous les 19 ans les nouvelles & les pleines Lunes Eccléſiaſtiques ont devancé de près d'une heure & demie les naturelles; ce qui, au bout du tems qui s'eſt écoulé depuis le Concile de Nicée, fait à préſent une différence d'environ quatre jours & demi, dont les nouvelles & pleines Lunes Eccléſiaſtiques devancent les naturelles. Cependant l'Egliſe conſervant toujours ſon ancienne regle, fixe toujours le jour de Pâques ſuivant la Lune Eccléſiaſtique & non ſuivant la naturelle. Il s'agit donc de la plei-

(*a*) Ce Concile ſe tint l'an 325.

ne Lune Eccléſiaſtique dans la regle, & non de la naturelle, & par conſéquent ce qu'on objecte de la naturelle ne fait rien du tout à l'affaire. Si l'on dit, que cette pleine Lune Eccléſiaſtique, différente de la naturelle, eſt le produit d'une erreur de calcul, parce qu'elle vient d'une fauſſe ſuppoſition d'Aſtronomie, qui a fait croire à l'Egliſe que les nouvelles & pleines Lunes, au bout de dix-neuf ans, revenoient au même point dans l'année Juliene, au lieu qu'il s'en faut une heure & demie; & qu'ainſi il y a toujours de l'erreur: je réponds que ce ſeroit effectivement une erreur, ſi Pâques, & le tems de l'obſerver, étoient d'inſtitution Divine; mais puiſque ce n'eſt qu'une inſtitution Eccléſiaſtique, Pâques eſt bien mis, en quelque endroit que l'Egliſe qui l'inſtitue le mette.

En ſecond lieu, quand la regle entendroit la pleine Lune naturelle, & non l'Eccléſiaſtique: ce ne ſeroit toujours, en ce cas-là même, qu'une erreur d'Aſtronomie, & point du tout de Théologie; & on pourroit ſe ſervir de la regle ſans pécher; & c'eſt tout ce qu'emporte le conſentement que demande l'Acte du Parlement, comme l'Acte même le dit expreſſément.

3. Mais il me ſemble que ni le Calendrier, ni la regle, qui en eſt une annexe, ne ſont point compris dans la Déclaration que de-

mande cet Acte ; & qu'ainſi on ne peut tirer, d'aucune erreur qu'il peut y avoir dans l'une ou dans l'autre, des raiſons de refuſer de la faire. Le conſentement que requiert l'Acte d'uniformité eſt pour *le Livre de la Liturgie, & l'adminiſtration des Sacrements & les autres Rits & Cérémonies de l'Egliſe Anglicane, avec le Pſautier ou les Pſeaumes de David, ponctués comme on les doit chanter ou réciter dans les Egliſes, & la forme & la maniere de faire, d'ordonner, & de conſacrer les Evêques, les Prêtres & les Diacres.* Le Calendrier, ni cette regle qui en dépend, n'entrent dans aucun de ces articles ; & par conſéquent la Déclaration ne les regarde point du tout. Si l'on dit que les termes de *Rits* & de *Cérémonies* renferment le Calendrier & toutes ſes regles ; je réponds, que les calculs d'Aſtronomie, & l'uſage qu'on en fait pour regler les Fêtes mobiles, dont il s'agit dans cette diſpute, ne peuvent être appellés ni *Rits*, ni *Cérémonies*. Mais, dira-t-on, le Calendrier & la regle ſont dans le Livre. Cela eſt vrai ; mais il y a auſſi dans le Livre pluſieurs Actes du Parlement : & cependant perſonne ne s'eſt jamais imaginé que la Déclaration s'étendît à ces Actes.

Enfin, quand les choſes ſeroient véritablement telles que ceux qui font l'Objection le prétendent ; un homme de bon ſens, &

un honnête homme, n'aura-t-il pas honte, pour une bagatelle comme eſt celle-ci, de rompre la Communion & de ſe ſéparer de l'Egliſe ? Pourquoi ne tirent-ils donc pas auſſi des Arguments de quelque faute d'impreſſion qui ſe ſera gliſſée dans la Liturgie ? L'un eſt auſſi concluant que l'autre contre la Déclaration. Des gens qui ont recours à des minuties comme celle-ci, pour juſtifier leur ſéparation, font bien voir par là qu'ils ſe ſont donnés inutilement la gêne à en chercher de meilleures.

Voilà ce que j'avois à dire ſur cette Objection telle qu'on nous l'a faite. Mais il y a ſur cette matiere des choſes auxquelles ils n'ont pas touché, qui paroiſſent bien plus fortes. Je vais le dire pour eux, afin de mettre la queſtion dans un ſi grand jour, que mes réponſes enſuite puiſſent juſtifier entierement la pratique de notre Egliſe à cet égard. On peut nous dire, qu'en accordant qu'il faut entendre la pleine Lune Eccléſiaſtique, dans la regle, & non la naturelle ; l'article, qui porte que Pâques ſera le premier Dimanche après cette pleine Lune, eſt contraire à la regle qu'ont ſuivie toutes les autres Egliſes juſques à (*u*) la réforme du Calendrier par le Pape Grégoire, & à notre propre pratique

(*u*) Cette réforme ſe fit l'an 1582. & c'eſt de là qu'eſt venu ce qu'on appelle le *nouveau ſtyle*.

d'aujourd'hui. Premierement, cela eſt contraire à la regle de toutes les autres Egliſes juſques à la réforme du Calendrier par le Pape Grégoire : car juſques alors, depuis le Concile de Nicée, la regle qu'elles ont ſuivie étoit, de mettre Pâques au Dimanche d'après le 14. jour de la Lune d'après le 21. de Mars, lequel 14. jour de la Lune eſt appellé pour cela le *terme Paſcal*. Or la pleine Lune n'arrive jamais que le 15. de la Lune. Deſorte que, mettre Pâques au Dimanche d'après la pleine Lune, eſt faire du 15. de la Lune d'après le 21 de Mars, le *terme Paſcal*, au lieu du 14. ce qui n'a jamais été pratiqué par aucune Egliſe Chrétienne. Secondement, cela eſt contraire à la pratique d'aujourd'hui de notre propre Egliſe : car dans les Tables qui ſuivent le Calendrier, Pâques eſt toujours mis au Dimanche qui ſuit le 14. de la Lune d'après le 21. de Mars, & jamais autrement. Au lieu que, ſi on ſuivoit la regle, & qu'on le mît au Dimanche d'après la pleine Lune de cette regle ; comme la pleine Lune ne peut arriver que le 15. de la Lune, il faudroit que Pâques tombât quelquefois ſur un autre Dimanche que celui où les Tables le mettent : par exemple, l'an 1668. ſi l'on eût mis Pâques au premier Dimanche d'après le 15. de cette Lune, il fût tombé ſur le 29. de Mars ; au lieu que les Tables

le mettent au 22. un Dimanche plutôt ; & ce fut ainſi qu'on l'obſerva : & l'an 1678. il ſeroit tombé ſur le 7. d'Avril ; au lieu que les Tables le mettent au dernier de Mars 8. jours plutôt. Il eſt aiſé d'en trouver d'autres exemples. Si donc la regle que ſuivoient toutes les autres Egliſes avant la réforme du Calendrier étoit bonne ; & ſi nos propres Tables d'aujourd'hui ſont bonnes, il faut que la regle de notre Liturgie ſoit fauſſe.

Voilà l'Objection qu'on peut former. Voici la réponſe. Il y a deux manieres de compter l'âge de la Lune ; l'Aſtronomique, & la Vulgaire. L'Aſtronomique eſt la conjonction de la Lune & du Soleil : la Vulgaire eſt quand la Lune recommence à paroître, ce qui n'arrive jamais que le jour d'après la conjonction. Les Juifs ſe ſervoient de la Vulgaire : & ſur ce pié-là le premier jour de la Lune parmi eux (*x*) étoit celui où elle paroiſſoit, comme je l'ai montré dans la Préface de la premiere Partie de cette Hiſtoire. Et c'étoit là deſſus qu'ils regloient leur Pâques, (*y*) Les Chrétiens prirent d'eux cette maniere de compter, & ont toujours continué depuis. Le premier jour de la Lune,

(*x*) *Talmud in Rosh Haſshana.* MAIMONIDES *in Kiddush Hachodesh.* SELDENUS *de Anno Civili Veterum Judæorum.*

(*y*) Les Anciens Chrétiens regloient Pâques par la même regle que les Juifs, & même les Egliſes d'Aſie, pendant longtems, l'obſervoient le même jour qu'eux.

qui eſt marqué par la prime dans le Calendrier de notre Liturgie, n'eſt donc pas le jour de la conjonction, mais le jour ſuivant qui eſt celui qu'elle ſe montre ; & le 14. eſt, par conſéquent, le 15. de la conjonction, auquel 15. arrive la pleine Lune. Tout ceci, appliqué à la Lune de Pâques, leve toute la difficulté. Car le 14. à compter du jour qu'elle paroît, eſt le 15. de la conjonction, & par conſéquent le jour de la pleine Lune. Et ce 14. étant la pleine Lune & le même qui a toujours été le terme Paſcal, le Dimanche ſuivant eſt Pâques ; & le terme Paſcal peut être marqué indifféremment par l'une ou par l'autre de ces expreſſions, puiſqu'elles reviennent à la même choſe. La regle du Calendrier, qui nomme la pleine Lune, eſt donc la même que celles qui marquent le 14. de la Lune ; ainſi il n'y a ni variation ni erreur. Après avoir ainſi éclairci cette matiere, je l'abandonne deſormais à ceux qui ſeront d'humeur de chicaner : s'ils veulent encore ſe batre contre des chimeres, à eux permis.

En recueillant les faits qui compoſent cette Hiſtoire, j'ai tiré des Auteurs Juifs tout ce que j'ai pu ; mais j'avoue que c'eſt peu de choſe. Il m'ont fourni la Succeſſion des Préſidents & des Vice-Préſidents de leur Sanhédrin, par leſquels ils prétendent

que leurs Traditions ont passé de main en main depuis Simon le Juste & ceux de la grande Synagogue. J'ai donné leurs noms dans tout le cours de cette Histoire ; mais comme tout ce qu'ils en rapportent, hormis le nom, a tout l'air de fiction, je n'ai pas jugé à propos d'en régaler mes Lecteurs. Je ne me suis étendu que sur Hillel & Shammaï. J'ai parlé de ces deux là, parce que leurs Sectateurs faisant deux Sectes opposées parmi les Juifs, comme les Scotistes & les Thomistes parmi les Scholastiques ; on voit par tout leurs noms dans les Talmuds & dans les autres Ecrits Talmudiques : & parce que, de tous ceux qui ont occupé ce poste, pendant tout le tems que renferme cette Histoire, ils ont été les plus éminents, & ceux qui ont fait le plus de bruit. C'est-là ce qui m'a déterminé à en dire tout ce que m'ont pu fournir les Auteurs Juifs, où je n'ai pas trouvé des caracteres visibles de fausseté.

Il n'y a rien de si sec & de si stérile que les Histoires que les Rabbins ont écrites. L'Histoire de Josephe en Grec est un bel ouvrage : mais ils la desavouent, & la condamnent ; & ils voudroient bien nous substituer à sa place un Josephe Hébreu, sous le nom de Josippon Ben-Gorion. C'est celui-ci, disent-ils, qui est le vrai Josephe ;

& le Grec, qui eſt le nôtre, eſt ſuppoſé. (z) Joſephe, dans l'Hiſtoire de la Guerre des Juifs, parle d'un Joſephe Ben-Gorion qui eſt un des trois Chefs qui furent chargés de la conduite de cette guerre. L'impoſteur qui a compoſé le beau Livre que les Rabbins prônent tant, prenant ce Joſephe Ben-Gorion pour Joſephe l'Hiſtorien, a pris ce nom, & l'a mis à la tête de cet Ouvrage ſuppoſé, qu'il a forgé pour décrier le vrai Joſephe que nous avons en Grec, & faire paſſer ſon Hiſtoire pour une impoſture, & celle qu'il nous donne en Hébreu pour le véritable Ouvrage de cet Hiſtorien. Mais ſon Livre même découvre la fourberie. Car il y parle imprudemment de (a) diverſes choſes, & y fait même entrer juſqu'à des noms, qui n'ont été en uſage que pluſieurs centaines d'années depuis le tems où l'on prétend que ce Livre a été écrit; & on n'a jamais entendu parler de ce bel Ouvrage, pendant plus de mille ans depuis ſa prétendue date. Salomon Jarchi, Juif de France, qui vivoit environ l'an 1140. de Notre-Seigneur, eſt

(z) II. 42.

(a) On trouve dans ce Livre la Lombardie, la France, l'Angleterre, la Hongrie, la Turquie, &c. qui ſont tous des noms modernes, qui n'ont commencé à être en uſage que pluſieurs centaines d'années depuis le tems où l'on prétend que ce Livre a été écrit.

le premier qui en parle. Après cela on le trouve cité par Aben-Ezra, Abraham Ben Dior, & R. David Kimchi, qui vivoient tous trois dans le même siécle. Depuis ce tems-là les Juifs l'ont toujours reconnu ; & il a si fort la vogue parmi eux, qu'après l'Ecriture, c'est le Livre qu'ils estiment le plus ; & c'est aussi un des premiers qu'ils ont fait imprimer ; car il le fut à Constantinople dès l'an 1490. cinquante ans après l'invention de l'Imprimerie ; & il fut si bien reçu & lû avec tant d'avidité, que vingt ans après il s'en fit une nouvelle édition au même endroit, & une troisieme à Venise en 1544. Ce que Munster en a publié n'en est que l'abregé. Les Editions de Constantinople & de Venise comprennent tout l'Ouvrage. Il contient six Livres & 97. Chapitres. Ce qu'il a de meilleur, c'est qu'il est écrit en bon Hébreu ; & qu'ainsi pour le style il est fort propre aux jeunes étudiants qui veulent bien apprendre cette Langue. Mais pour sa matiere, il est plein d'Histoires apocryphes & de Fables Talmudiques ; ce qui n'est pas de cette espece est presque tout tiré du véritable Josephe. Mais c'est une chose assez particuliere, que cet Imposteur ne l'a lû que dans la Version Latine de Ruffin, qui lui a fait faire quantité de bévues grossieres. Au res-

te, on ne ſçait pas qui eſt l'Auteur de ce Livre, ni le lieu, ni le tems où il a été écrit. (*b*) Scaliger ſoupçonne que c'étoit un Juif de Tours, parce qu'il parle plus de la Touraine que des autres Provinces de France. L'argument n'eſt pas tout-à-fait concluant. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que cette piece eſt une impoſture ; & il importe fort peu après cela de ſçavoir le reſte. Monſieur Gagnier, qui demeure à Oxford, nous a donné depuis peu une bonne Verſion Latine de cet Ouvrage, faite ſur la meilleure Edition. Il ſeroit à ſouhaiter que ſes ſçavantes veilles euſſent été employées ſur un meilleur ſujet.

Pendant pluſieurs ſiécles, depuis la deſtruction du Temple de Jéruſalem, où Joſephe finit, aucun Juif n'a écrit l'Hiſtoire de cette Nation. Ce n'a été qu'au dixieme ſiécle, que la Secte des Caraïtes, qui ne s'attache qu'à la parole écrite, & rejette toutes les Traditions, ayant enfin prévalu, preſſa tant les Rabbiniſtes, qui ſont le parti oppoſé, de montrer comment s'étoit faite la ſucceſſion par laquelle ils prétendoient que s'étoient tranſmiſes leurs Traditions, que les Sçavants de ce parti-là ſe mirent à chercher dequoi les contenter ;

(*b*) *In Elencho Trihær.* NICOLAI SERRARII.

& après avoir bien fouillé leurs Talmuds, & ramaſſé quelques lambeaux d'Hiſtoire, qui s'y trouvent par-ci par-là, ils ont fait de ces pauvres matériaux une eſpece d'Hiſtoire de leur Nation, dans laquelle ils marquent comment leurs Traditions furent commiſes par Moïſe aux Prophetes, par les Prophetes à ceux de la grande Synagogue, & par ceux de la grande Synagogue aux Docteurs, qui dans la ſuite les ont tranſmiſes de l'un à l'autre dans une ſuite non interrompue. Ils ont donc quelques eſpeces d'Hiſtoires compoſées de cette maniere; mais c'eſt quelque choſe de très-pitoyable que ces Hiſtoires. Elles commencent toutes par la Création du Monde; & tant que l'Hiſtoire du Vieux Teſtament ne leur manque pas, cela va aſſez bien, ſi ce n'eſt qu'ils y joignent aſſez ſouvent des gloſes & des additions fabuleuſes. Là où elle finit, ils puiſent dans les deux Talmuds. Après les Talmuds ils ſuivent les Traditions qui ſe ſont conſervées parmi eux: & preſque tout ce qu'elles contiennent depuis que l'Ecriture leur manque, c'eſt l'Hiſtoire de leurs Docteurs & leur ſucceſſion dans leurs principales Ecoles ou Académies, en Judée, à Babylone, & en quelques autres endroits.

Il n'y a que ſept de ces Livres hiſtori-

ques, que je ſçache. 1. *Seder Olam Rabba.* 2. *Jeshuvoth R. Sherira Gaon.* 3. *Seder Olam Zeutah.* 4. *Kabbalah R. Abraham Levita Ben Dior.* 5. *Sepher Juchaſin.* 6. *Shalsheleth Haccabbalah.* 7. *Zemach David.* Les quatre premiers ſont les plus anciens; mais tous ſont écrits depuis le commencement du neuvieme ſiécle, & ſont fort ſuccints. Les trois derniers ſont plus étendus, mais ils ſont bien modernes; car il n'y en a pas un qui ſoit écrit avant la Réformation. Je vais dire un mot de chacun en particulier.

I. *Seder Olam Rabba*, c'eſt-à-dire, *la Grande Chronique*, eſt ainſi nommée pour la diſtinguer de *Seder Olam Zeutah*, qui veut dire *la petite Chronique*, qui a été compoſée depuis. Mais malgré le nom de Grande qu'elle porte, elle eſt fort courte, & ne parle gueres que des tems dont l'Hiſtoire eſt contenue dans l'Ecriture. (c) Buxtorf dit qu'elle deſcend juſques au tems d'Adrien, & à la victoire que cet Empereur Romain remporta ſur Ben Cuſibah le fameux Impoſteur qui ſe diſoit alors le Meſſie. Je n'en ai pas vu d'exemplaire qui porte l'Hiſtoire ſi loin; mais ſans doute que cet illuſtre Sçavant en a vu: car il n'étoit pas homme à le dire autrement. R.

(c) *Bibliotheca Rabbinica*, p. 386.

Joſe Ben Chaliptha paſſe pour en être l'Auteur ; & il a vécu un peu après le commencement du ſecond ſiécle , & a été , à ce qu'on dit, le Maître de R. Judah Haccadosh qui a compoſé la *Mishna*. Mais R. Azarias , Auteur de *Meor Enaïm* , dans la III. partie de cet Ouvrage , à laquelle il donne le titre d'*Imre Bina*, dit qu'il en avoit vu un ancien Manuſcrit où on avoit marqué que l'Auteur vivoit 762. ans après la deſtruction du Temple de Jéruſalem , ce qui le fait deſcendre à l'an de Jeſus-Chriſt 832. Il eſt bien certain qu'il n'a été écrit que depuis le Talmud de Babylone : car il y a quantité de fables & de rêveries qu'on voit clairement qui en ſont tirées.

II. *Jeshuvoth R. Sherira Gaon*, c'eſt-à-dire , *les Réponſes de R. Sherira le Docteur Sublime* , eſt un Traité hiſtorique écrit par demandes & réponſes par celui dont il porte le nom. Il eſt fort court. On l'imprime d'ordinaire avec quelques autres fragments hiſtoriques dans les Editions de *Juchaſin*. L'Auteur étoit Préſident à Babylone , & Chef de toutes les Ecoles & des Académies de ce pays-là. Il entra en Charge l'an 967. & fut trente ans en poſſeſſion de cette Dignité qu'il réſigna à ſon fils R. Haia , le dernier de ceux qui ont porté le titre de Gaon, ou de Docteur Sublime.

Car ce fut de ſon tems (en 1037.) que le Roi de Babylone, qui étoit Mahometan, (*d*) chaſſa tous les Juifs de ſes Etats; de ſorte que (*e*) leurs Ecoles & leurs Académies, dans tout ce pays-là, furent détruites, & tous les dégrés & les titres qu'on y donnoit aux Sçavants, furent abolis. Depuis ce tems-là on ne voit aucun Sçavant parmi les Juifs, à qui le ſçavoir donne aucun titre plus élevé que celui de Rabbi.

III. *Seder Olam Zeutah*, ou *la petite Chronique*, eſt écrite 1053. ans après la deſtruction du Temple, c'eſt-à-dire, l'an de Jeſus-Chriſt 1123. Le Livre même porte cette date. On ne ſçait pas qui en eſt l'Auteur. C'eſt effectivement une fort courte Chronique, qui de la Création vient juſques à l'an 452. après la deſtruction du Temple & le 522. de J. C. il y a huit générations nommées depuis ; mais il n'y a que leurs noms.

IV. *Sepher Cabbalah R. Abraham Levita Ben Dior*, ou *le Livre des Traditions, par Rabbi Abraham le Lévite fils de Dior*, eſt un Traité Hiſtorique, dont le principal deſ-

(*d*) Ce fut cette diſperſion qui les jetta vers l'Occident, & qui en remplit l'Eſpagne, la France, l'Angleterre & l'Allemagne.

(*e*) Leurs principales Académies étoient Naherda, Sora & Pombeditha, Villes du territoire de Babylone.

ſein eſt de donner la ſucceſſion de ceux par les mains de qui ont paſſé les Traditions des Juifs, de génération en génération, depuis Moïſe, à ce qu'on prétend. Il commence à la Création, & finit à l'an de Jeſus-Chriſt 1160. L'Auteur eſt celui qui eſt nommé dans le titre : il vivoit dans le tems où finit ſon Hiſtoire. Il ſuit beaucoup Joſippon Ben Gorion, & eſt un de ceux qui lui ont donné la vogue.

V. *Sepher Juchaſin*, ou *le Livre des Généalogies*, eſt une Hiſtoire des Juifs, plus groſſe que les quatre dont on vient de parler priſes enſemble. Il commence à la Création, & conduit l'Hiſtoire juſques à l'an de Jeſus-Chriſt 1500. Il a ſoin de marquer la Succeſſion des Traditions des Juifs depuis le Mont Sinaï, & tous les illuſtres Docteurs qui les ont enſeignées & profeſſées juſques au tems où finit l'Ouvrage. L'Auteur eſt R. Abraham Zacuth qui le publia à Cracovie en Pologne l'an 1580.

VI. *Shalsheleth Haccabbalah*, ou *la Chaîne de la Tradition*, eſt un Livre Hiſtorique, de même eſpece que le précédent. L'Auteur eſt R. Gedaliah Ben Jechaiah, qui le publia à Veniſe l'an 1587.

VII. *Zemach David*, ou *la Branche*, ou *le Rejetton de David*, eſt une Hiſtoire, dont le ſujet eſt le même que celui des deux

précédentes. Elle commence auſſi à la Création, & deſcend juſques à l'an de Jeſus-Chriſt 1592. qu'elle parut à Prague en Boheme. L'Auteur eſt David Ganz, Juif de Boheme. Il y en a une traduction Latine faite par Guillaume Henri Vorſtius, fils de Conrard Vorſtius, qu'il fit imprimer à Leyde l'an 1644.

On voit par là le peu de lumieres qu'on a pour l'Antiquité, dans des Hiſtoires ſi modernes & ſi ſeches. Leurs autres Ouvrages ne fourniſſent rien de meilleur. S'il y a dans quelques-uns des choſes qui ne ſe trouvent pas dans l'Ecriture, elles ſont tirées des Livres dont je viens de parler, ou du Talmud, la ſource où elles ont toutes puiſé. Car c'eſt ce qu'ils ont de plus authentique ; & j'ai aſſez fait voir quel miſérable Ouvrage eſt le Talmud.

Je ſuis ſi éloigné de Londres, où s'imprime cet Ouvrage, qu'il m'a été impoſſible de revoir les épreuves pendant l'impreſſion ; mais mon illuſtre ami M. Brampton Gurdon a bien voulu ſe charger de le faire pour moi ; & je ne connois perſonne plus capable, non ſeulement de corriger les fautes de l'Imprimeur, mais même celles qui peuvent être échappées à l'Auteur, dans le cours de cet Ouvrage ; car ſa vaſte litterature s'étend & ſe diſtingue dans tout ce dont

j'y traite ; & ſes bonnes qualités & ſon ſçavoir méritent l'eſtime de tous les honnêtes gens.

Ce ſera une grande ſatisfaction pour moi, ſi cette ſeconde Partie de mon Hiſtoire, eſt auſſi bien reçue du Public que l'a été la premiere. J'avoue qu'elle pourroit bien ſe ſentir de mes infirmités qui s'augmentent tous les jours. Mais toute ma vie j'ai fait ma principale étude auſſi-bien que mon plus grand plaiſir, de me rendre utile au Public dans tous les états par leſquels la Providence m'a fait paſſer. C'eſt dans cette vûe que j'ai entrepris les Ouvrages que j'ai publiés : je me flate que tous ont été de quelque utilité. Mais me trouvant à préſent caſſé par l'âge & par la triſte maladie dont j'ai déja parlé dans la Préface de la premiere Partie, je me trouve deſormais hors d'état de penſer à aucun autre deſſein: & j'appréhende qu'il me faudra paſſer le reſte de mes jours dans une eſpece d'inaction par rapport au Public ; ce qui ſera très-mortifiant pour moi, ayant toujours eu une forte paſſion de le ſervir. Mais puiſque c'eſt la main de Dieu, je tâcherai de m'y ſoumettre avec toute la patience que demande ſa ſainte volonté, juſques à ce qu'il lui plaiſe de me retirer de cette vie pour me faire entrer dans une meilleure, que j'at-

tends avec une ferme eſpérance & une confiance entiere en ſa miſéricorde infinie, par Jeſus-Chriſt Notre-Seigneur : à lui ſoit Gloire, Honneur & Louange, aux ſiécles des ſiécles.

A Norvvich le 1 *de Janvier* $17\frac{17}{18}$

HUMPHREY PRIDEAUX.

AVERTISSEMENT.

MOnſieur Prideaux a parlé de quelques Livres de la Sainte-Ecriture, ſelon les idées de ſa ſecte. Les Editeurs n'ont pas cru devoir retrancher ces endroits ; c'eſt une liberté qu'il ne faut ſe donner que quand on n'a point d'autre moyen de remédier au mal. Ils ont cru qu'on préviendroit aſſez l'impreſſion que pourroit faire ce que Monſieur Prideaux a dit de ces Livres, ſi on en prenoit occaſion d'établir ſolidement leur autorité, & de réſoudre les difficultés que les Proteſtants font trop valoir. Heureuſement les Editeurs avoient entre leurs mains des Diſſertations du Pere Tournemine ſur ce ſujet : ils les publient, perſuadés qu'il ne trouvera pas mauvais que ce qu'il a compoſé pour la défenſe de l'Egliſe, paroiſſe lorſqu'il la faut défendre. On publie en même tems une autre Diſſertation de ce ſçavant Jéſuite : il y réfute une erreur, dans laquelle M. Prideaux eſt tombé ; erreur conſidérable par rapport à l'Hiſtoire ancienne ; mais qui n'influe que fort peu dans la partie de cette Hiſtoire que M. Prideaux a trai-

rée. Le Pere Tournemine rend juſtice au mérite de cet Auteur, dans la réfutation qu'il en fait : nous ajouterons que le caractere particulier de M. Prideaux eſt un grand ſens, & une politique ſaine. Nous avons peu d'Hiſtoriens auſſi judicieux que cet illuſtre Anglois.

ECLAIRCIS-

ECLAIRCISSEMENT

DU PERE TOURNEMINE, Jéſuite.

Sur la ruine de Ninive, & la durée de l'Empire Aſſyrien.

J'Attaque les premieres pages de l'Hiſtoire des Juifs de Mr. Prideaux, ſans que mon eſtime pour ce vrai Sçavant en ſouffre aucune diminution, & que je ceſſe de regarder ſon Ouvrage comme un des meilleurs qui ait paru ſur la matiere importante qu'il a choiſie. Occupé d'une matiere ſi vaſte & ſi difficile, il s'eſt permis quelque négligence en parlant d'un évenement conſidérable, mais qui ne lui ſembloit pas eſſentiellement lié à ſon ſujet. Il s'eſt trop fié au fameux Uſſerius ſon compatriote ; il a voulu cependant le corriger ſur deux faits ; malheureuſement il ſe trompe en le ſuivant, & il ſe trompe encore en voulant le corriger : un peu plus d'attention lui auroit fait appercevoir, que les Auteurs qu'il cite après Uſſerius démentent l'un & l'autre. Herodote ne donne à l'Empire Aſſyrien que cinq-cents vingt ans de durée avant la révolte des Medes ; Uſſerius ne lui en donne pas davantage ; Mr. Prideaux l'abandonne, il ſuit Juſtin qui étend la durée de cet Empire juſqu'à treize cents ans. Ils ſont encore moins d'accord avec leurs Auteurs, ſur le deſtructeur de Ninive. Diodore le nomme Arbace, & il en fait un Roi des Medes, pere de pluſieurs autres Rois,

qui partagea l'Etat conquis avec Pelelis. Herodote prétend, que les Medes rebelles furent quelque tems ſans Roi, & qu'enfin ils élurent Déjoce. Uſſerius a confondu mal à propos les narrations contraires d'Herodote & de Diodore, & il a été chercher dans un fragment de Caſtor, un Ninus reſtaurateur prétendu de l'Empire Aſſyrien, qu'il croit être le même que Teglat Phalaſſar, connu par l'Ecriture, & que Tilgame dont Elien a parlé, Livre douzieme de l'Hiſtoire des Animaux, Chapitre vingt-un. M. Prideaux augmente la confuſion, en faiſant un même homme, d'Arbace, de Ninus, de Teglat & de Tilgame. Leurs conjectures ne peuvent ſe ſoutenir. Le Tilgame dont parle Elien, n'a pas été, ſelon lui, Roi d'Aſſyrie, mais de Babylone. Teglat Phalaſſar n'eſt point le premier Roi, & le reſtaurateur d'un nouveau Royaume d'Aſſyrie; il a ſuccédé à Phul, ſelon l'Ecriture; le Ninus de Caſtor, eſt un Prince auſſi imaginaire que les deux ruines de Ninive, & les deux ſuites différentes de Rois d'Aſſyrie, dont chacune commence par un Ninus: ſiſtême qui ne peut s'accorder ni avec l'Hiſtoire Sainte, ni avec ce qu'il y a de plus certain dans l'Hiſtoire ancienne.

J'avoue que l'Hiſtoire de ces tems reculés eſt ſi ténébreuſe, & les monuments qui nous l'ont conſervée ſi oppoſés entr'eux, ou ſi défectueux, qu'on ne peut gueres la traiter d'une maniere ſuivie, qu'à l'aide de quelques conjectures. Il faut donc, pour ne pas s'égarer, qu'une ſage critique retienne dans de juſtes bornes la liberté de conjecturer, & nous inſpire le choix des guides fideles, à qui nous devons notre confiance. Deux Hiſtoriens ſe préſentent pour nous éclaircir ſur les antiquités Aſſyriennes, Cteſias & Herodote. Cteſias, quoique convaincu par Ariſtote, par Antigone Caryſtien, par Plutarque, par Lucien, par Arrien, par Photius, d'être un

menteur insigne & un conteur de fables, a pourtant eu la vogue ; la foule des Chronologues & des Historiens l'a suivi en se copiant l'un l'autre. Eusebe a entraîné presque tous les Ecrivains Chrétiens. Enfin depuis un siécle la Critique a dessillé les yeux des Sçavants; on a rendu justice à Herodote. Le Pere de Montfaucon, Bénédictin, dans un petit Livre intitulé, *la Vérité de l'Histoire de Judith*, II. Partie, Chapitre second, a recueilli & proposé fort nettement toutes les preuves apportées par divers critiques, pour établir l'autorité d'Herodote, & rendre sensible l'ignorance & la mauvaise foi de Ctesias.

Il y mêle, à la vérité, quelques preuves moins fortes, quelques suppositions douteuses, par exemple, qu'il n'y avoit point d'Arabes du tems d'Abraham, que tous les Arabes viennent d'Ismaël, que Tonos Concoleros est un nom grec forgé par Ctesias : ce nom peut venir du Turc & signifier le Roi de tous les Rois; & on a des raisons pour croire que l'ancienne Langue des Medes avoit du rapport avec la langue Turque. Quoiqu'il en soit, le sçavant Bénédictin a parfaitement réussi dans le dessein de décrier Ctesias, & de montrer que Ninive n'a été détruite qu'une fois par les Medes & les Babyloniens, pendant que Josias regnoit sur Juda.

Il fait remarquer que dans la longue liste d'Empereurs d'Assyrie, successeurs de Ninus, fabriquée par Ctesias, ce Grec a si peu gardé de mesures, & compté si absolument sur la crédulité de ses compatriotes, qu'il l'a remplie de noms Grecs, Sphærus, Lampridès, Laosthenès, Dercyus, Pyritiadès; de noms Persans, Xerxès, Armamithrès; qu'on n'y trouve le nom d'aucun des Rois d'Assyrie nommés dans l'Ecriture, ni aucun nom qui ait rapport aux noms de ces Princes. Il ajoute que Ctesias, si décrié par les plus grands Critiques de l'antiquité, se décrie

encore plus lui-même par ſes propres Ouvrages. Il ne faut que jetter les yeux ſur ce que Photius nous en a conſervé, pour le convaincre que l'Auteur avoit un goût dominant pour les fables, ſans avoir le talent de les rendre vraiſemblables.

On ne peut donc le préferer à Herodote, ſans s'écarter des regles les plus sûres de la Critique. Plutarque, Cenſeur impitoyable d'Herodote, n'a trouvé rien à reprendre dans ce que cet Hiſtorien raconte des Aſſyriens; Polyhiſtor, Denis d'Halicarnaſſe, Appien, en ont parlé comme Herodote; enfin il eſt conforme à l'Ecriture. N'obmettons pas une réflexion importante du docte Bénédictin. Le paſſage de Caſtor, où Prideaux, après Uſſerius, & d'autres modernes ont cru voir le rétabliſſement de Ninive après ſa deſtruction ſous Sardanapale, ne dit rien de ſemblable. Il nous apprend ſeulement que Caſtor avoit commencé ſa Chronologie par l'ancien Ninus, & qu'il l'avoit finie à un autre Ninus, ſucceſſeur de Sardanapale. Loin que ce Ninus paroiſſe dans ce paſſage comme le reſtaurateur de l'Empire Aſſyrien, il paroît plutôt comme le dernier des Rois de Ninive, puiſque Caſtor finit à lui la Chronologie de ces Rois.

Il eſt donc évident que toute l'Antiquité n'a connu qu'une deſtruction de Ninive. Cteſias la place treize cents cinquante ans avant la premiere année de Cyrus, Herodote près de trois ſiécles plus tard.

Il a plû à Uſſerius de ne s'attacher ni à l'un ni à l'autre, de ſuppoſer, avec Cteſias, Ninive détruite par Arbace & par Beleſis; mais d'abandonner Cteſias en le copiant, de ſuivre ſon Hiſtoire & de ſe faire une autre Chronologie: il met la deſtruction de Ninive, qu'il ſuppoſe être la premiere, cent cinquante ans plus tard que Cteſias: il a ſenti que la Chronologie de Cteſias ne pouvoit s'accorder avec l'Ecriture; que Jo-

nas ſeroit venu à Ninive ſoixante ou ſoixante-dix ans après ſon entiere deſtruction, je dis entiere : car Cteſias aſſure qu'on diſperſa les habitants, qu'on raſa les murailles, qu'on réduiſit les maiſons en cendre : ſeroit-il poſſible que cette Ville, en ſi peu de tems, ſe fût rétablie dans l'état où Jonas la trouva ? une Capitale ſi vaſte, ſi peuplée, ſi opulente, ſi plongée dans les délices, marque certainement un Empire floriſſant depuis pluſieurs ſiécles. Uſſerius, pour ſortir de cet embaras, a ſans aucun témoignage ancien, & de ſa ſeule autorité, dérangé la Chronologie de Cteſias, afin de placer la Prophétie de Jonas avant la ruine de Ninive.

Il eſt aiſé de corriger ce mécompte où l'eſtime pour Uſſerius a fait tomber Prideaux. Il ne faut que commencer ſon Ouvrage par ces mots de la troiſieme page. „ La ſixieme année de Teglat „ Phalaſſar Roi d'Aſſyrie, Achas commença à „ regner ſur Juda.

Si l'on veut donner un peu plus de connoiſſance de l'état des Aſſyriens, on commencera ainſi l'Ouvrage.

„ La révolte des Medes & des Babyloniens „ contre les Aſſyriens, qui arriva vers l'an huit „ cents cinquante avant Jeſus-Chriſt, avoit af„ foibli leur Empire & ne l'avoit pas détruit. Cet „ Empire dominoit depuis cinq cents vingt ans, „ ſur preſque toute la haute Aſie. Les délices „ d'une longue paix avoient amoli les mœurs & „ plongé les Princes & le Peuple dans les vices „ dont Dieu leur fit annoncer le châtiment par „ Jonas : en renonçant aux plaiſirs criminels & „ au luxe, ils reprirent leur premiere vigueur & „ ſe rendirent redoutables à leurs voiſins. Nous „ liſons dans le livre des Rois, que l'an ſept cents „ ſoixante avant Jeſus-Chriſt, Phul vint exiger „ un Tribut de Manahem Roi d'Iſraël.

„ Teglat Phalaſſar, ſon ſucceſſeur, rendit à

„ l'Empire Aſſyrien ſon premier éclat, il re-
„ pouſſa les Medes dans leurs montagnes, con-
„ quit l'Arménie, l'Albanie, une partie de la Mé-
„ ſopotamie, la Syrie & la Galilée, la ſixieme
„ année de ce Roi de Ninive Achas, &c.

Ceux qui auront la curioſité de voir l'Hiſtoire d'Aſſyrie tirée des monuments les plus sûrs de l'Hiſtoire ancienne, miſe en ordre & conciliée avec l'Hiſtoire Sainte, la trouveront dans les diſſertations Chronologiques que j'ai jointes à l'Edition de *Menochii Commentarius in totam Scripturam*, 2. Volumes In folio, imprimée à Paris, chez Cavelier fils, l'an mil ſept cent dix-neuf.

ECLAIRCISSEMENT

DU PERE TOURNEMINE, Jéſuite,

Sur l'autorité des Livres de l'Ancien Teſtament que les Proteſtants n'admettent pas dans leur Canon de l'Ecriture

ARTICLE PREMIER.

Origine des diſputes, ſur la Canonicité de quelques Livres de l'ancien Teſtament.

IL n'eſt pas ſurprenant que M. Prideaux ait parlé de quelques Livres de l'Ecriture, ſelon les préjugés de ſa Secte; le peu qu'il en dit, n'impoſera point aux Lecteurs. Cependant on a cru qu'il faloit leur mettre devant les yeux les raiſons qu'a l'Egliſe de reſpecter ces Livres, comme des Livres ſacrés.

La tradition de l'Egliſe Romaine, dont les plus grands Docteurs des premiers ſiécles du Chriſtianiſme, Irenée, Tertullien, Cyprien, Denis d'Alexandrie, Athanaſe, Chryſoſtome, Théodoret ont reconnu la pureté inalterable, n'a point varié ſur ces Livres: on n'apporte aucune preuve qui oblige à croire, qui faſſe ſeulement ſoupçonner que l'Egliſe Occidentale ait jamais douté de leur autorité. Innocent I. Gelaſe I. à la tête d'un Concile nombreux aſſemblé à Rome,

le troiſieme Concile de Carthage, ſe ſont expliqués ſur le Canon des Ecritures Saintes, comme les Conciles de Florence & de Trente : peut-on douter que l'Egliſe Romaine n'ait appris de S. Pierre & de S. Paul, ce qu'elle enſeigne ſi conſtamment ſur cet important article ?

Il eſt vrai qu'il y a eu en Orient quelques conteſtations ſur la Canonicité de certains Livres. Voici l'origine de ces conteſtations par rapport aux Livres de l'ancien Teſtament.

Les premiers Chrétiens qui renoncerent au Paganiſme, reçurent des mains des Apôtres l'Ecriture en Grec, telle qu'on la liſoit à Alexandrie & dans les Synagogues Grecques. Les Livres que les Proteſtants rejettent étoient dans cette Verſion Grecque dans leur rang ; tous les manuſcrits le prouvent, & on défie les plus hardis Critiques de produire le moindre argument qui rende en quelque façon douteux s'ils y étoient : quand même ils en produiroient quelqu'un, en produiroient-ils qui balancent l'autorité des Apôtres. Les Apôtres citent la Sageſſe, l'Eccléſiaſtique, Tobie, les Maccabées, comme les autres Livres de l'Ecriture : nos adverſaires l'ont reconnu ; il ne faut pour s'en convaincre, que jetter les yeux ſur les marges des anciennes Bibles Françoiſes de Géneve.

Meliton, Evêque de Sardes, qui écrivoit vers la fin du ſecond ſiécle de l'Egliſe, a le premier mis quelque différence entre les Livres de l'Ecriture qu'on liſoit dans les Egliſes Chrétiennes. Cet Evêque ſçavant, mais ſe fiant trop ſur ſa ſcience, voulut chercher, raiſonner, quand il ne faloit que croire ; critique ſans meſure, il s'écarta de la ſimplicité de la tradition, il conſulta les Juifs ; & ne trouvant point dans leur Canon Baruch, quelques Chapitres d'Eſther & de Daniel, Tobie, Judith, la Sageſſe, l'Eccléſiaſtique, les deux Livres des Maccabées. Il publia un Catalogue de

Livres ſacrés, formé ſur le Canon des Juifs. Il retrancha même entierement le Livre d'Eſther, quoique certainement reçu par les Juifs : car ſa critique le jetta dans un nouvel égarement ; il liſoit dans Joſephe, que les vingt-deux Livres ſacrés avoient été écrits avant le regne d'Artaxerxe Longuemain. Il y liſoit que cet Artaxerxe eſt l'Aſſuerus d'Eſther ; il dut conjecturer que Joſephe ne mettoit pas au nombre des Livres Saints l'Hiſtoire d'Eſther écrite au plutôt, ſelon cet Hiſtorien Juif, ſous le regne d'Artaxerxe Longuemain.

Meliton, pour remplir le nombre de vingt-deux, ſépara du Livre des Juges, le Livre de Ruth que les Juifs y joignent.

L'autorité de Meliton commença à faire douter des Livres qu'il n'avoit pas mis dans le Catalogue des Saintes Ecritures : c'étoit avoir trop de déference pour lui ; Meliton étoit docte & il a beaucoup écrit, mais il eſt tombé dans des erreurs groſſieres ; il a cru Dieu corporel ; en vain prétendroit-on l'excuſer en expliquant plus favorablement le titre du Livre, dans lequel il ſoutenoit cette erreur. Origene, qui avoit lu ce Livre, & Theodoret, qui cite Origene, attribuent poſitivement à Meliton ce dogme auſſi abſurde qu'il eſt impie.

Il faut remarquer que Meliton avoue que ſon Catalogue des Ecritures n'eſt pas conforme à la tradition des Egliſes d'Aſie : c'eſt, dit-il, une découverte qu'il a faite dans la Paleſtine.

Quelque crédit que la réputation de l'Evêque de Sardes donnât au nouveau Catalogue des Ecritures, on n'alla pas juſqu'à rejetter les Livres qu'il avoit omis. On continua de les lire dans les Egliſes même de l'Orient : ſeulement on mit, depuis Meliton, quelque différence entre les Livres contenus dans le Canon des Juifs, & ceux qui n'y étoient pas contenus : on crut les premiers

plus propres à convaincre les Juifs, les incrédules & les hérétiques qui chicanent ſur tout; mais on ne ceſſa point de regarder les autres comme des Ecritures inſpirées.

Saint Gregoire de Nazianze le dit clairement dans ſon Poëme à Seleucus.

Il diſtingue les Livres ſacrés en trois claſſes; dans la premiere il met ceux que les Chrétiens & les Juifs d'accord, regardent comme des Livres inſpirés, c'eſt-à-dire, tous ceux que le Canon des Juifs renferme; il met dans la ſeconde claſſe les Livres que les Proteſtants rejettent, parce qu'ils ne ſont pas dans le Canon des Juifs. Il y a, dit-il en propres termes, entre les Livres de la premiere claſſe & ceux de la ſeconde, une fort légere différence, *les ſeconds approchent de près des premiers*; la différence paroîtroit-elle légere au S. Docteur, s'il regardoit les uns comme la parole de Dieu, & les autres comme des productions de l'eſprit humain? Il étoit bien éloigné d'en porter ce Jugement. Dans ſon ſecond diſcours Théologique il cite le Livre de la Sageſſe, & le cite comme un Livre qui fait partie de l'Ecriture Sainte; il cite l'Eccléſiaſtique avec le même reſpect dans le diſcours trente-unieme; il dit dans le diſcours quarante-neuvieme que le Livre de la Sageſſe eſt l'ouvrage de Salomon; il aſſure, dans le ſecond diſcours, qu'on ne peut ſans abſurdité rejetter l'autorité du Livre de la Sageſſe: dans le vingt-ſeptieme diſcours il attribue au Prophete Daniel l'Hiſtoire de Suſanne; la Prophétie de Baruch eſt alléguée dans le quarante-neuvieme diſcours ſous le nom de Jérémie, parce que la plupart des anciens Peres ont regardé le Livre de Baruch, comme faiſant partie des Prophéties de Jérémie.

Les autres Peres, qui, parlant en critiques, ſuivent le Catalogue de Meliton, ne s'expliquent pas avec moins de force ſur l'autorité des Livres

qui ne ſont point dans le Canon des Juifs.

Origene, Homelie XXVII. ſur les nombres, dit nettement, que Tobie & Judith ſont des Livres divins, & dans le Chapitre premier du ſecond Livre des principes, il cite les Livres des Maccabées, comme partie de la Sainte Ecriture.

Saint Epiphane ſuffiroit ſeul pour établir ce que j'ai avancé : qu'on liſe la Section ſixieme de l'Héréſie des Juifs, pag. 19. du premier Tome de l'Edition du Pere Petau, le Saint Docteur fait le dénombrement des Livres ſacrés ſelon le Canon des Juifs ; mais il avertit 1°. qu'il parle ſelon le ſentiment des Juifs, 2°. que ce Canon ne contient que les Livres écrits par des Prophetes, juſqu'au retour de la Captivité de Babylone. 3°. que parmi les Juifs même, on doutoit ſi la Sageſſe, l'Eccléſiaſtique & les autres Livres nommés Apocryphes, n'avoient pas la même autorité que les Canoniques. 4°. Il attribue une autorité égale aux uns & aux autres. Il les appelle tous Livres ſacrés. Saint Epiphane étoit fort inſtruit des opinions & des coutumes des Juifs.

Il faut faire une attention particuliere à ce qu'il dit, que les Juifs ne rejettoient pas d'un commun conſentement les Livres Apocryphes, mais ſeulement qu'on doutoit de leur autorité. Dans ce doute, les Juifs Alexandrins, toutes les Synagogues grecques & Joſephe ont pris le parti de les regarder comme des Livres inſpirés qui devoient ſervir de regle aux véritables Iſraëlites. Les Juifs Alexandrins, & les Synagogues grecques, les avoient mis au rang des Ecritures Saintes, & leur rendoient le même honneur qu'aux autres Livres Canoniques. Joſephe, Livre ſecond, contre Appion, cite l'Eccléſiaſtique comme faiſant partie de la Loi.

Les Apôtres, inſtruits par l'Eſprit Saint, mirent, comme je l'ai déja dit, les Bibles grec-

ques entre les mains des fideles, & ils citent ſans aucune diſtinction les Livres Canoniques des Juifs, & les Livres qui ne ſont pas dans leur Canon.

Revenons à Saint Epiphane; quand il parle en Chrétien & ſelon les ſentiments de l'Egliſe, il reconnoît l'inſpiration des Chapitres conteſtés de Daniel & des autres Livres rejettés aujourd'hui par les Proteſtants.

Saint Jérôme rapporte avec ſoin les objections de quelques Juifs de ſon tems, contre les Livres qui ne ſont pas dans leur Canon; il ſçavoit la diſtinction que Meliton avoit introduite parmi les Chrétiens d'Orient. Il a lui-même diſtingué plus d'une fois les Livres contenus dans le Canon des Juifs, de ceux qui n'y ſont pas. Aucun Pere n'a parlé de cette diſtinction plus fortement que lui; & néanmoins ce même Saint Jérôme reconnoît l'autorité & l'inſpiration des Livres, que les Proteſtants rejettent, parce qu'ils ne ſont pas dans le Canon des Juifs; il la reconnoit en cent endroits. On peut conſulter les Epitres XII. XIV. XXII. XXIII. XXXIV. CXL. & ſurtout l'Epitre CXI. les Commentaires ſur le Chapitre dixieme de l'Eccléſiaſte, ſur les Chapitres dix-huitieme & vingt-troiſieme d'Iſaïe, ſur le Chapitre XXXIII. d'Ezéchiel, ſur les Chapitre III. & XII. de Daniel, ſur le Chapitre III. de l'Epitre aux Galates, la ſeconde Apologie contre Rufin.

Je m'arrête à deux paſſages du Saint Docteur; ils ſont déciſifs. Il nous apprend, dans l'Epitre cent onzieme, qui eſt la Préface de la traduction du Livre de Judith, que le Concile de Nicée avoit mis ce Livre au nombre des Saintes Ecritures. Les Juifs, dit-il, ne le mettent que parmi les Apocryphes, dont l'autorité eſt moins propre à convaincre les incrédules: voilà le ſentiment des Juifs bien expliqué. Les Livres pré-

tendus Apocryphes, ne ſont pas ſans autorité, mais on ne doit pas s'en ſervir dans les diſputes; parce que leur autorité n'eſt pas généralement reconnue. Dans l'Epitre cent quarantieme, S. Jérôme dit nettement que Judith a donné ſon nom à un Livre ſacré.

Saint Athanaſe, dont les Proteſtants font tant valoir la prétendue Synopſe, conforme au Catalogue de Meliton, Saint Athanaſe, dont nous pouvons regarder le témoignage, comme le ſuffrage de tout le Patriarchat d'Alexandrie, cite comme Ecriture Sainte, les Livres que les Proteſtants ne veulent pas recevoir : Voyez la premiere, la ſeconde & la quatrieme Oraiſon contre les Arriens & la ſeconde Apologie.

Raſſemblons les faits que je viens d'établir ſur des preuves ſolides.

Les Juifs ſe ſont toujours fait une Religion de toucher au Canon qu'Eſdras avoit publié après le retour de Babylone. On découvrit dans la ſuite du tems les Livres de Baruch, de Tobie, de Judith, la Sageſſe de Salomon, des exemplaires plus amples de Daniel & d'Eſther: Jeſus, fils de Sirach, compoſa l'Eccléſiaſtique, & les Auteurs des Livres des Maccabées, firent paroître leurs Ouvrages; on les lut avec reſpect, mais on ne les inſera pas dans le Canon. Cependant les Juifs d'Alexandrie & les Synagogues Grecques ne mirent aucune différence entre ces Livres & les Livres Canoniques On voit, par ce que nous avons rapporté de Joſephe, qu'à Jéruſalem même, ces Livres étoient regardés comme *parties de la Loi.*

Après la ruine de Jéruſalem, les Juifs de la Paleſtine, & leur poſterité conçurent une haine violente pour les Juifs Helléniſtes, qui preſque tous s'étoient fait Chrétiens. Cette haine paſſa juſqu'aux Bibles grecques. Les Apôtres, au contraire, mirent ces Bibles entre les mains des

nouveaux fideles, ou plutôt ils leur en laiſſerent l'uſage.

Meliton, ſur la fin du ſecond ſiécle, inſtruit par les Juifs de la Paleſtine, fit connoître aux Chrétiens la différence du Canon Juif & de celui de l'Egliſe. Ces nouvelles connoiſſances exciterent dans l'Orient des légeres conteſtations ſur l'autorité des Livres qui n'étoient pas dans le Canon des Juifs, non que l'on révoquât en doute leur inſpiration; ceux qui leur étoient les moins favorables, ſe contentoient de dire, qu'ils étoient moins propres que les autres à convaincre les Juifs, les incrédules, & les hérétiques.

L'Egliſe Occidentale ne prit aucune part à ces conteſtations; elle s'en tint au Canon des Bibles grecques qui étoit le Canon des Apôtres & celui de l'Egliſe.

Il réſulte de ces faits, qu'on ne peut nier 1°. que le ſentiment des Proteſtants a le funeſte caractere de nouveauté, qu'ils ne peuvent l'appuyer, ni ſur l'autorité de l'Egliſe Judaïque, dont la plus grande partie a reconnu pour Ecritures Saintes, les Livres qu'ils rejettent, ni ſur l'autorité de l'Egliſe Chrétienne, non pas même ſur l'autorité de Meliton & des Peres qui ont copié ſon Catalogue. 2°. Que les Conciles de Florence & de Trente, s'ils n'avoient agi qu'en critiques, n'auroient pas fait une autre déciſion ſur des Livres autoriſés par la plus grande partie de l'Egliſe Judaïque, & par toute l'Egliſe Chrétienne.

3°. Que M. Prideaux, s'il ne veut violer les Loix les plus communes de la critique, ne peut refuſer de reconnoître, les Livres qu'il traite d'Apocryphes, pour des monuments hiſtoriques, plus anciens & plus croyables que ceux ſur leſquels il a fondé ſon Hiſtoire.

Après avoir établi en général l'autorité de

ces Livres, il n'eſt pas néceſſaire d'entrer dans le détail des objections qu'on fait contre chaque Livre ; elles tombent. Je veux cependant les examiner, pour ne laiſſer aucune priſe à la chicane : il ne ſera pas difficile de faire ſentir la foibleſſe de ces objections.

ARTICLE SECOND.

Examen des Livres conteſtés en détail.

DE BARUCH.

JE n'ai pu lire ſans ſurpriſe, dans le premier Tome de M. Prideaux, que le Livre de Baruch eſt, de tous les Livres conteſtés, *celui qui a le moins de droit à la Canonicité.* Il faut que cet habile homme ſe ſoit repoſé ſur Fra-Paolo qu'il cite, & qu'il n'ait pas étudié ce fait ; il auroit été frappé des témoignages nombreux & déciſifs, qui ne permettent pas de douter de l'authenticité de cette Prophétie. Saint Jérôme, il eſt vrai, a remarqué que les Juifs ne la mettent pas dans leur Canon, & il croit que l'Epitre, qui remplit le ſixieme Chapitre, n'eſt pas de Jérémie, quoique le titre de cette Epitre le marque ; mais Saint Jérôme avoue en même tems que la Prophétie de Baruch ſe trouvoit communément dans les Bibles grecques de ſon tems, avec les autres livres traduits par les Septante Interpretes Saint Epiphane dit la même choſe dans le Livre des Poids & des Meſures, Section ſeconde. Cela ſuffit pour diſſiper le ſoupçon de Saint Jérôme, fondé uniquement ſur l'autorité des Juifs ; car il eſt évident que l'Egliſe Juive d'Alexandrie, qui ſe ſervoit de la verſion des Septante, n'auroit pas mis ce Livre au rang des Saintes Ecritures, ſi elle n'avoit été perſua-

dée qu'il étoit canonique, & que les Septante l'avoient traduit. Enfin l'autorité de Saint Jérôme, quelque grande qu'elle ſoit, ne l'emportera pas ſur l'autorité du Concile de Laodicée & de Saint Cyrille de Jéruſalem, qui nomment expreſſément Baruch dans leurs Catalogues des Livres ſacrés : M. Prideaux l'avoue; mais a t il ignoré, ou diſſimulé, que l'on citoit ordinairement, dans les premiers ſiécles, le Livre de Baruch ſous le nom de Jérémie. Saint Auguſtin, Livre dix-huitieme de la Cité de Dieu, Chapitre trente-troiſieme, en avertit ; & on peut s'en convaincre, en examinant les citations du Livre de Baruch dans Saint Cyprien, Livre ſecond des témoignages, Chapitre ſixieme ; dans Clement Alexandrin, Livre premier du Pédagogue, Chapitre dixieme, & Livre ſecond, Chapitre troiſieme ; dans Saint Ambroiſe, Sermon dix-huitieme ſur le Pſeaume cent dix-huitieme, & ailleurs; qu'on voye encore Saint Baſile, livre quatrieme contre Eunomius; Saint Grégoire de Nazianze, dans la quatrieme Oraiſon Théologique ; Saint Chryſoſtome, dans la démonſtration que J. C eſt Dieu ; la Synopſe attribuée à Saint Athanaſe. Cette Synopſe & Origene, cité par Euſebe, livre ſixieme de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, Chapitre vingt-cinquieme, joignent la Prophétie de Baruch à celle de Jérémie, comme ne faiſant qu'un ſeul Livre chez les Juifs. Le même Euſebe, livre ſixieme de la démonſtration Evangelique, Chapitre dix-neuvieme, cite la Prophétie de Baruch, ſous le nom de Baruch même, comme une partie de l'Ecriture-Sainte ; & Saint Epiphane, ſi inſtruit du Judaïſme, aſſure, livre premier contre les héréſies, page dix-neuvieme de l'Edition du Pere Petau, que le Livre de Baruch a été dans le Canon des Juifs. Je pourrois joindre à tant de témoins ſi capables de faire une grande im-

preſſion, Saint Irenée, Athenagoras, Dydime, Saint Grégoire de Nyſſe, Saint Cyrille d'Alexandrie & une infinité de Peres Latins ; car l'Egliſe Occidentale n'a point varié ſur l'authenticité de ce livre.

Grotius, plus hardi que M. Prideaux, ne s'eſt pas contenté d'ôter la Prophétie de Baruch du nombre des Saintes Ecritures ; il a pouſſé plus loin ſa critique téméraire. Cette Prophétie, ſi reſpectée par l'Egliſe Juive & par l'Egliſe Chrétienne, n'eſt, ſelon lui, qu'une déclamation contre l'idolâtrie. Un jeune Rhéteur Juif, élevé dans les écoles grecques, l'a compoſée pour s'exercer ſous le nom de Baruch ; un autre Juif mal habile y a mis la main depuis l'Auteur ; & les contradictions qu'on y remarque, viennent des additions indiſcretes de ce ſecond Auteur ; enfin un Chrétien y a fourré quelques verſets, & entr'autres cette Prophétie ſi claire, de l'avénement & de la divinité du Meſſie, qu'on lit dans le Chapitre troiſieme, dernier verſet.

Voilà le ſiſtême de Grotius ſur la Prophétie de Baruch ; ſiſtême bien propre à décrier la critique de ce Commentateur ſi vanté par les incrédules.

A-t-il quelques preuves de ces différentes ſuppoſitions ? Non, ce ſont des productions de ſa ſeule imagination ; à l'entendre diſtinguer les trois Auteurs & les trois états de ce Livre, avec tant de préciſion & des circonſtances ſi marquées, on eſt porté à croire qu'il va nous citer des Auteurs contemporains qui nous ont découvert & décrit ces falſifications, & démaſqué les fourbes : on eſt bien étonné quand on trouve qu'un ſiſtême ſi peu vraiſemblable, n'eſt appuyé que ſur des conjectures dénuées de toutes preuves. Grotius, après tant de ſiécles, a cru voir ce que tant de grands génies, tant d'habiles critiques n'avoient pas ſoupçonné, ce que les Juifs

même n'ont pas allégué quand ils ont prévenu Saint Jérôme contre le Livre de Baruch ; quel titre ſeroit à couvert d'une critique ſi audacieuſe?

Examinons pourtant ces conjectures; ne choquent-elles pas directement la vraiſemblance ? Peut-on ſuppoſer que les Juifs d'Alexandrie ont pris l'Ouvrage d'un déclamateur pour une Prophétie ancienne, traduite par les Septante, qu'ils aient canoniſé cet Ouvrage ſuppoſé; qu'ils aient eu le même reſpect pour les fourrures qu'un autre Juif y avoit inſerées ; que les premiers Chrétiens ayant reçu des Juifs Helléniſtes les Bibles grecques, aient ſouffert que des impoſteurs les aient altérées; que toutes les Egliſes d'Orient & d'Occident aient reçu la Prophétie de Baruch, ou, ſelon Grotius, la déclamation d'un Juif, ſous le nom de Baruch, corrompue par de nouveaux fourbes Juifs & Chrétiens ; que Saint Irenée, que Clement Alexandrin, ſi voiſins des Apôtres & ſi ſçavants, n'aient point apperçu ces falſifications, ces contradictions prétendues ; qu'Origene, ſi verſé dans l'Ecriture, & qui a démêlé ſi habilement juſqu'à de ſimples phraſes ajoutées, ou changées dans la verſion des Septante, ait été trompé comme les autres; en vérité, ces conjectures ne ſont-elles pas abſolument improbables ? Les derniers ſiécles, dit-on, ont porté la critique plus loin que les précédents ne l'avoient portée : ne l'ont-ils point portée au delà du ſens commun? qu'on en juge par cette opinion d'un des plus fameux critiques du dix-ſeptieme ſiécle.

Après avoir prouvé, je pourrois dire démontré la canonicité de la Prophétie de Baruch, je ſuis diſpenſé d'examiner deux difficultés de Chronologie qu'on propoſe contre ce Livre : celles qui ſe préſentent dans d'autres Livres Canoniques, par exemple, dans les Li-

vres des Rois & des Paralipomenes, n'empêchent pas qu'on ne les reſpecte comme des Livres inſpirés: je veux cependant réſoudre ces difficultés.

La premiere, qui a donné lieu à Grotius d'imputer des contradictions aux Auteurs de ce Livre, conſiſte en ce qu'on y lit que Baruch eſt venu à Babylone après l'entiere déſolation du Temple & de la Ville de Jéruſalem par Nabuchodonoſor; & que cependant, dans la ſuite, les Captifs, qui ſont à Babylone, & dont Baruch eſt le Sécretaire, exhortent leurs freres, qui ſont reſtés à Jéruſalem, de lire la lettre, qu'ils leur envoient, dans le Temple les jours de Fête. Cette difficulté n'a point empêché Théodoret, ſuivi des plus fameux Interpretes, de Cornelius à Lapide, de Menochius, de Sanctius, de Salien, de Torniel, ne l'a point empêché, dis-je, de fixer le ſéjour de Baruch à Babylone à la cinquieme année depuis la derniere déſolation; ils entendent le verſet quatorzieme du Chapitre premier, non du Temple, mais des ruines du Temple. Saint Jérôme, ſur le premier Chapitre de Sophonie, nous aſſure qu'il a vu les Juifs de ſon tems s'aſſembler dans les ruines du Temple, y prier, y gémir: nous liſons, dans le Chapitre quarante-unieme de Jérémie, que quatre-vingts hommes vinrent de Samarie porter leur offrande *dans la Maiſon du Seigneur*, qui déja étoit détruite: & nous apprenons, du premier Chapitre d'Eſdras, qu'au retour de la Captivité, le Grand Prêtre érigea, dans les ruines du Temple, un Autel ſur lequel on offroit les ſacrifices ordinaires, & devant lequel on célébroit les ſolemnités préſcrites. Vous voyez que la contradiction apparente diſparoît dès qu'on l'examine.

Baruch, après la mort de Jérémie, vient à Jéruſalem, & paſſe enſuite à Babylone pour

conſoler les Captifs : animés par les diſcours de ce Prophete, ils rachetent les vaſes d'argent que Sédécias avoit fait faire pour ſervir dans le Temple, après que Nabuchodonoſor eut enlevé les vaſes d'or, ils les envoient à Joachim, le plus conſidérable des Prêtres qui s'étoient établis dans les ruines du Temple. Il les reçut la cinquieme année depuis la déſolation, le dixieme du mois de Sivan, c'étoit le neuvieme mois, & il répondoit à notre mois de May. Le cinquieme du mois d'Ab, qui répondoit à notre Juillet, jour où Jéruſalem avoit eté priſe & déſolée, Baruch lut, au Roi Jéchonias & aux autres Captifs aſſemblés ſur le bord de l'Euphrate, la lettre qu'il avoit compoſée en leur nom, adreſſée aux Juifs de Jéruſalem : elle commence au verſet dixieme du premier Chapitre, & finit avec le cinquieme Chapitre : l'Epitre de Jérémie, qui remplit le ſixieme, avoit été adreſſée par ce Prophete aux Captifs que Nabuchodonoſor fit conduire à Babylone après la deſtruction de Jéruſalem. En ſuivant cette Chronologie rien n'embaraſſe ; pourquoi ne la pas ſuivre ?

La ſeconde difficulté naît de ce que Jérémie dit, verſet ſecond du Chapitre 6e, que les Juifs demeureroient à Babylone pendant ſept Générations. Les Interpretes ſe tourmentent pour trouver ces ſept Générations dans l'eſpace de ſoixante-dix ans ; mais la difficulté s'évanouit, quand on fait attention aux diverſes ſignifications du mot *Génération*, & aux différents termes de la Captivité. Si on prend ce mot dans la ſignification la plus ordinaire, il eſt certain que les Juifs ont vu pluſieurs Générations pendant leur ſéjour de Babylone. Zorobabel, qui, ſous Cyrus, ramena une grande partie du Peuple de Dieu dans la Judée, étoit petit-fils de Jéchonias. Eſdras & ceux qui revinrent avec lui ſous

Artaxerxe, avoient encore vu plus de Générations; on ſçait que *ſept*, en hébreu, ſe prend ſouvent pour *beaucoup*: voilà donc la Prophétie accomplie ſelon le ſens qui ſe préſente d'abord.

Si par Génération on veut entendre une eſpace de tems, on le peut ſans doute, & l'on ne ſera pas fort gêné: car Génération ſe prend, dans les anciens Ecrivains, tantôt pour cent, tantôt pour cinquante, tantôt pour trente, pour vingt-cinq, pour vingt, pour dix, pour ſept ans: qu'on choiſiſſe. Si l'on veut que l'eſpace d'une Génération ne renferme que ſept ans; depuis l'année cinq cent quatre vingt ſept avant J. C. où Jérémie écrivit cette lettre, juſqu'à l'année cinq cent trente-ſept avant J. C. que Cyrus délivra les Juifs, il y a cinquante ans, c'eſt-à-dire ſept générations & une année. Si l'on veut que l'eſpace d'une Génération contienne vingt ans; depuis l'année cinq cent quatre-vingt-ſept avant J. C. juſqu'à l'année quatre cent ſoixante avant J. C. qui eſt celle du retour d'Eſdras, il y a cent vingt-ſept ans, c'eſt-à-dire ſix Générations de vingt ans, & la ſeptieme commencée. Enfin, pour contenter la plupart des Interpretes, qui veulent que les ſept Générations de Jérémie ſoient préciſément les ſoixante-dix années de la Captivité, on peut s'en tenir à l'autorité de Diogene-Laerce, qui, parlant de la durée de l'école de Pythagore, dans le livre huitieme de ſon Ouvrage, ſur la fin de la vie de Pythagore, exprime l'eſpace de cent quatre vingt-dix ans, par le nombre de dix-neuf Générations, ſuppoſant manifeſtement chaque Génération de dix ans. Concluons que le Livre de Baruch n'eſt pas de tous les Livres conteſtés celui qui a le moins de droit à la Canonicité, & que certainement on doit l'admettre parmi les Livres ſacrés.

TOBIE.

LA Canonicité du Livre de Tobie eſt établie ſur des témoignages ſi déciſifs, que je ne comprens pas qu'on ait pu la révoquer en doute. Je n'alléguerai ni Saint Cyprien, ni Saint Ambroiſe, ni Saint Auguſtin qui citent ce Livre comme un Livre Prophétique, comme une partie de la Sainte Ecriture : toute l'Egliſe a penſé comme eux. Saint Jérôme même, qui, ayant trouvé l'Original Chaldaïque, le traduiſit en Latin, déclare, dans l'Epitre qui précede ſa traduction, qu'il faut mépriſer les chicanes des Rabbins, & s'en tenir à la déciſion des Evêques touchant ce Livre.

Quand je parle de témoignages déciſifs, en faveur de la Canonicité, je parle du témoignage de Saint Polycarpe dans ſon Epitre aux Philippiens, & de Saint Irenée, témoins de la tradition des Egliſes d'Aſie fondées par Saint Jean. Irenée ne diſtingue point Tobie des Prophetes : de plus, il nous apprend que les Gnoſtiques même mettoient Tobie au rang des Prophetes reconnus par tous les Chrétiens : voyez le Chapitre trente-quatrieme de ſon premier Livre contre les héréſies.

Je parle de Clément Alexandrin, & de Saint Denys, Patriarche d'Alexandrie, ſçavants témoins de la tradition de cette ſçavante Egliſe. Le premier, dans le premier Livre des Stromates, le ſecond dans ſon Epitre à Germain, citent le Livre de Tobie comme un Livre ſacré.

Origene, cet habile critique, dans l'Homelie vingt-ſeptieme ſur les Nombres, & dans l'Homelie onzieme ſur l'Epitre aux Romains, appelle ce Livre Ecriture-Sainte. Saint Baſile le

cite avec le même reſpect dans l'Homélie contre l'avarice.

Je le répete, la Canonicité d'un Livre, appuyée ſur des preuves ſi ſolides, ne peut être ébranlée par les difficultés qui ſe trouvent dans le Livre. Sûrs que Dieu nous parle, c'eſt à nous de croire ce que nous entendons, & même ce que nous n'entendons pas, de ſoumettre nos foibles lumieres à la lumiere infaillible de la ſouveraine Vérité. Les Livres, que tous les Chrétiens reconnoiſſent pour canoniques, n'offrent-ils pas des difficultés auſſi grandes que les objections propoſées par les herétiques avec tant de confiance contre le Livre de Tobie & les autres Livres dont ils conteſtent la Canonicité. On peut donc négliger leur chicane, ſans donner atteinte à la vérité.

Serarius & Sanctius les ont abſolument détruites; je pourrois renvoyer à ces fameux Interpretes, & à un Livre plus récent; c'eſt le Livre de Tobie en François, avec des Réflexions morales, & des Notes critiques, donné au public, il y a deux ans, par le Pere de la Neuville Jéſuite. Je veux bien cependant entrer dans une courte diſcuſſion de ces objections: il eſt aiſé d'en faire ſentir la foibleſſe.

Le Démon Aſmodée tue ſept maris de Sara quand ils veulent approcher d'elle; l'Ange Raphaël ſe fait le conducteur du jeune Tobie, qui, par ſes conſeils, tire hors du fleuve un monſtre aquatique qui vouloit le dévorer: le jeune Tobie apprend de l'Ange que le fiel de ce poiſſon rend la vûe aux aveugles, & que la fumée de ſon cœur brûlé ſur des charbons, chaſſe pour toujours toutes ſortes de Démons. Muni de ces remèdes, & guidé par l'Ange, le jeune homme épouſe Sara & rend la vûe à ſon pere: Raphaël tranſporte Aſmodée dans le déſerts de la haute Egypte, & le laiſſe-là enchaîné. Cela, di-

ſent les impies, n'a-t-il pas l'air d'un conte Aſiatique ? Les Théologiens Proteſtants oſeront-ils parler le même langage, & ne verront-ils pas que ces objections retombent ſur les autres Livres de l'Ecriture, & en particulier ſur les Evangiles ? Les impies mêmes nieront-ils que tous les Peuples, que les Sectes de Philoſophes les plus eſtimées parmi les Païens, ont reconnu des Génies bien-faiſants dont Dieu ſe ſert pour diſtribuer ſes faveurs, & des Génies malfaiſants dont il ſe ſert pour exercer ſa juſtice. Les ſept époux de Sara n'étoient ni Hébreux ni Proſélytes : l'Ange dit, poſitivement, *qu'ils ne craignoient pas Dieu* : on ſçait que dans l'Ecriture les Proſélytes ſont appellés *ceux qui craignent Dieu, ceux qui craignent le Seigneur.* Dieu, pour empêcher des mariages défendus par ſa Loi, & pour réſerver Sara & les biens de Raguël au jeune Tobie, auquel la Loi les deſtinoit, permit à Aſmodée de punir les crimes, & entr'autres l'impudicité de ces ſept idolâtres : Raphaël tranſporte Aſmodée dans le déſert de la haute Egypte, & lui défend d'en ſortir; c'eſt châtier ſéverement un eſprit mal-faiſant que de l'attacher à un lieu où il ne peut nuire aux hommes ni les tenter. Cette juſtice de Dieu & la bonté qui le porte à donner un Ange viſible pour conducteur au jeune Tobie, dans le deſſein de récompenſer les vertus du vieux Tobie, cette juſtice, dis-je, & cette bonté doivent-elles paroître incroyables, & ſont-elles contraires à la raiſon & à l'idée de Dieu ?

Les impies ſont auſſi peu Phyſiciens que Théologiens. Les Médecins conviennent que le fiel de brochet eſt, par ſon amertume, fort propre à guérir les tayes des yeux ; ils conviennent que la fumée du cœur & du foye de ce poiſſon peut contribuer à rendre la continence facile ; quel inconvénient y aura-t-il de ſuppoſer ici du ſurnaturel ?

surnaturel ? Dieu n'a-t-il pas pu se servir du fiel du poisson pour guérir Tobie, comme il se servit du marc de figues pour guérir Ezéchias, & comme J. C. employa la boue pour éclairer l'aveugle né ? Dieu n'a-t-il pas pu attacher à la fumée du cœur & du foie d'un poisson la vertu de chasser les Démons ? Remarquez que l'Ange n'attribue ce pouvoir qu'au cœur & au foie du poisson que Tobie venoit de prendre.

Les Théologiens Protestants proposent une autre objection. L'Ange, selon eux, n'a pu sans mentir, se dire Azarias, fils du grand Ananias. Quoi ! l'Ange, qui avoit pris la figure de cet Azarie, l'Ange, qui tenoit sa place, n'a pu prendre son nom ? Il étoit Azarie, comme Jean-Baptiste étoit Elie ; le Fils de Dieu dit en parlant de Jean-Baptiste, *Elie est venu.*

J'oublois une difficulté qui ne tombe que sur la Vulgate. On lit, verset septieme du Chapitre troisieme, que Sara étoit à Rages : on lit dans le reste du livre, qu'Ecbatane étoit le séjour de son pere : en vérité n'est-ce pas chicaner que de supposer là une contradiction ? Raguël & sa famille ne sortoient-ils jamais d'Ecbatane ? n'ont-ils pas pu faire un voyage à Rages, Ville de la même Province ? Peut-être même n'est-on pas réduit à supposer ce voyage pour ôter la contradiction ; & l'expression Latine du verset septieme signifie seulement que Sara étoit dans la Province de Rages : *Civitas*, dans César & dans d'autres bons Auteurs, se prend pour Région, Province : les villes d'Ecbatane & de Rages étoient dans la même Province de Médie, qu'on nommoit ou la Province de Rages, ou la Province d'Ecbatane.

Autres chicanes moins dignes de réponse que les précédentes. Tobie étoit de la Tribu de Nepthali qui fut transportée par Teglat-Phalassar ; il est donc faux, dit-on, que ce soit Sal-

manaſſar qui ait emmené Tobie captif, comme on le lit dans le premier Chapitre. Il eſt vrai que Teglat-Phalaſſar, ſucceſſeur de Salmanaſſar, conquit la Région de Nepthali, & tranſporta les habitants de ce pays: on le lit dans le Livre des Rois & dans Iſaïe; mais y lit-on que tous les habitants furent tranſportés ſans exception, qu'aucune famille n'échappa, que Tobie & ſa famille étoient dans le pays conquis, que ce ſaint homme n'étoit pas à Jéruſalem où il alloit pluſieurs fois l'année, où à Samarie, où le ſervice de l'Etat l'avoit appellé & l'obligeoit de demeurer, & où il fut pris, quand Salmanaſſar ſe rendit maître de cette Capitale du Royaume d'Iſraël.

Tobie, dans le Chapitre XIV. prédit la ruine de Ninive & le rétabliſſement de Jéruſalem; *On rebâtira*, dit-il, *le Temple qui eſt brûlé*. Nos adverſaires ſe récrient, que le Temple n'a été brûlé que long-tems après la mort de Tobie & la ruine de Ninive. Mais refuſeront-ils à Tobie le don de Prophétie? il prédit la ruine de Ninive; nieront-ils qu'ils ne prédiſe le rétabliſſement du Temple? & s'il ſe ſert du tems paſſé au lieu du futur, les exemples de cette figure ſont fréquents dans les Livres des Prophetes, & dans les Pſeaumes Prophétiques.

JUDITH.

GRotius n'a pas été moins hardi à conjecturer ſur ce Livre que ſur la Prophétie de Baruch: Luther, avant lui, avoit ôté le Livre de Judith du nombre des Hiſtoires, & l'avoit rejetté parmi les Romans: il n'avoit pas daigné apporter la moindre preuve d'une opinion ſi ſinguliere. Grotius a entrepris de la prouver. M.

Prideaux réfute assez bien les visions de Grotius : le R. P. de Montfaucon les a réfutées plus en détail, dans son Ouvrage imprimé en mil six cent quatre-vingt douze ; mais est-il nécessaire de se donner tant de soin pour détruire une supposition hasardée & si contraire à la tradition de l'Eglise Juive, & de l'Eglise Chrétienne ? Les Juifs n'ont jamais douté de la vérité de cette Histoire ; & s'ils ne la mettoient pas dans le Canon, ils la respectoient comme un Livre Saint : *apud Hebræos, inter Hagiographa legitur, inter Historias computatur*, dit Saint Jérôme dans sa Préface de la version de ce Livre. Saint Clément, Disciple des Apôtres S. Pierre & S. Paul, suivi de tous les Peres qui ont parlé de Judith, atteste la vérité de son Histoire : quelques-uns avertissent qu'elle n'est pas dans le Canon des Juifs ; mais Saint Jérôme, qui d'abord avoit douté de sa Canonicité, assure positivement, que le Concile de Nicée l'avoit mise au rang des Saintes Ecritures.

Les Protestants opposent en vain à un témoignage si formel, que des Peres postérieurs au Concile de Nicée, n'ont pas mis le Livre de Judith dans les Catalogues qu'ils nous ont laissés des Saintes Ecritures : la décision du Concile ne les obligeoit pas d'avancer une fausseté. Le dessein de tous ces Catalogues étoit d'apprendre quels Livres étoient dans le Canon des Juifs, & quels Livres n'y étoient pas : le Livre de Judith n'y étoit pas ; & le Concile n'avoit pas défini qu'il y fût : il avoit seulement décidé, que, quoique les Juifs ne l'eussent pas inseré dans leur Canon, c'étoit un Livre inspiré comme les autres Livres sacrés.

Dans cette dispute, il ne faut jamais perdre de vûe les principes établis dans le premier Article, & sur tout ce que j'y ai prouvé nettement, que les mêmes Peres, qui ont fait quelque dif-

tinction entre les Livres canoniques chez les Juifs, & ceux qui n'étoient pas dans leur Canon, ont déclaré ouvertement, que les Livres auxquels les Juifs refuſoient la Canonicité, & qui étoient dans les Bibles Grecques, devoient être regardés comme des Livres divinement inſpirés.

Il faut encore obſerver, que nous avons perdu les Actes & pluſieurs Canons du Concile de Nicée, & que ce ſeroit une pitoyable chicane que de douter de ce que S. Jérôme affirme ſi poſitivement; parce que nous ne liſons pas, dans le peu qui nous reſte de ce Concile, ce qu'on liſoit alors dans les Actes entiers qui exiſtoient. Que les Proteſtants ſe déterminent donc à reconnoître la parole de Dieu dans le Livre de Judith, ou à contredire toute l'Egliſe du quatrieme ſiécle aſſemblée dans le premier des Conciles généraux.

L'Égliſe Latine avoit prévenu la déciſion de ce Concile: tous ſes ſaints Docteurs reconnoiſſent unanimement l'inſpiration du Livre de Judith. En Orient Origene, dans l'Homélie 17e. ſur les Nombres, appelle ce Livre une Ecriture Divine; il n'ignoroit pas qu'elle n'étoit point dans le Canon des Juifs.

Nos adverſaires ſentent le poids de ces témoignages; ils ont recours à toutes les difficultés qu'une critique maligne peut imaginer; & il faut avouer que les Commentateurs leur ont donné quelque priſe par les faux ſyſtêmes qu'ils ont propoſé ſur le tems de l'admirable événement décrit dans ce Livre, & ſur les Princes dont il parle.

J'ai propoſé, dans mes diſſertations Chronologiques, imprimées en Latin dan le ſecond Volume de la nouvelle Edition de Menochius, un plan de l'Hiſtoire de Judith, qui prévient tout ce que ces cenſeurs ont objecté juſqu'à préſent.

Le tems de la délivrance de Bethulie eſt marqué dans le Livre de Judith par ſept caracteres qui le diſtinguent aſſez, & qui me l'ont fait reconnoître. Bethulie 1°. a été délivrée la troiſieme année d'un Nabucodonoſor regnant ſur les Aſſyriens à Ninive. 2°. Une année après la défaite d'Arphaxad, Roi des Medes, qui avoit élevé les murailles d'Ecbatane. 3°. Lorſque le Temple ſubſiſtoit. 4°. Après que les enfants d'Iſraël furent revenus d'une Captivité. 5°. Dans un tems où Juda ni Iſraël n'avoient point de Roi qui les gouvernât. 6°. Sous le Pontificat d'Eliacim. 7°. Depuis la délivrance de Bethulie Iſraël jouit d'une longue paix.

Le ſecond verſet du quatrieme Chapitre, dans lequel on lit que les Iſraëlites craignoient qu'Holoferne ne détruiſit Jéruſalem & le Temple, ne permet pas de douter que l'Hiſtoire de Judith ne ſoit arrivée, ou avant la déſolation de Jéruſalem par Nabucodonoſor le Chaldéen Roi de Babylone, ou après le rétabliſſement du temple: on ne peut pas la différer après le rétabliſſement du Temple; il faut même la placer avant l'année 22e de Joſias; cette année, Ninive fut réduite en cendres par Nabucodonoſor le Chaldéen & par Cyaxare. Ajoutons qu'il faut la placer ſous Manaſſé; & pendant que ce Prince, enlevé par les Généraux du Roi d'Aſſyrie, étoit captif à Babylone; car la Judée étoit alors ſans Roi. Alors Eliacim, Souverain Pontife, gouvernoit le Royaume de Juda; & les reſtes des dix Tribus le reconnoiſſoient au moins pour le Chef de la Religion. Saint Jérôme, dans le Livre troiſieme de ſon Commentaire ſur Iſaïe, prouve qu'Eliacim étoit Grand-Prêtre ſur la fin du regne d'Ezéchias; il le prouve par les Chapitres 22. & 36. d'Iſaïe, & par le Chapitre 18. du quatrieme Livre des Rois. Pluſieurs ſçavants Interpretes ont ſuivi Saint Jérôme; il eſt donc

très-probable qu'Eliacim vivoit encore ſous Manaſſé, ſucceſſeur d'Ezéchias.

Rapportons donc la délivrance de Béthulie à l'année 28. du regne de Manaſſé qui eſt la 668. avant l'Ere Chrétienne, & la 13e d'Aſſaradon regnant à Babylone. Cette ſuppoſition ſeule diſſipera toutes les difficultés. Pour le montrer plus nettement, il faut abréger ici en peu de lignes, l'Hiſtoire d'Aſſaradon troiſieme fils de Sennacherib.

Il ſuccéda à ſon pere aſſaſſiné par le premier & le ſecond de ſes freres : les Patricides avoient trouvé un aſyle en Arménie : ce Royaume fut la premiere conquête d'Aſſaradon ; le prompt ſuccès de ſes premieres armes, lui fit eſpérer qu'il pourroit rétablir l'Empire d'Aſſyrie, l'étendre même au delà de ſes anciennes bornes. Les Babyloniens & les Medes avoient donné l'exemple de la rébellion : il attaqua les Babyloniens, & ſoumit ſans beaucoup de peine un Peuple diviſé & affoibli par des guerres civiles. La Méſopotamie, la Suſiane & l'Elymaïde eu eut le même ſort que Babylone : la Bactriane ſe défendit mieux. Thartan, un de ſes Lieutenants, ravagea l'Egypte & la Judée, pour venger Sennacherib, & laiſſa dans Azot, Place très-forte, & qu'on regardoit comme la clef de l'Egypte, une garniſon Aſſyrienne, que Pſammetique Roi d'Egypte n'en chaſſa qu'après un ſiége de 20. ans. Tandis que les Bactriens occupoient Aſſaradon, Phra, Roi des Medes, attaqua les Provinces voiſines de la Médie, & s'en empara. Phra étoit fils de Déjoce premier Roi des Medes ; c'eſt le Phraorte d'Herodote & l'Arphaxad du Livre de Judith. On l'appelloit Phraorte, ou Phraarte, en joignant le ſurnom Perſan *Artes*, ou *Orte*, qui ſignifie *Grand*, à Phra, qui étoit ſon nom propre ; les Iſraëlites le nommoient Arphaxad, en joignant le ſurnom *Xad*, *clément*, *miſé-*

ricordieux, favorable, au nom *Phra* qu'ils prononçoient *Arpha*. Ce Prince leur étoit cher : il avoit trouvé dans les Provinces conquises beaucoup d'Israëlites, que les Rois d'Assyrie y avoient relégués, & les Juifs qu'Assaradon y avoit transportés depuis peu, après la prise de leur Roi Manassé. Arphaxad les avoit renvoyés dans leur pays, pour donner de nouveaux ennemis au Roi d'Assyrie ; & c'est de cette Captivité dont il est dit, Chapitre 5e. de Judith, que les Hébreux étoient revenus.

Assaradon ne laissa pas long-tems Phraorte jouir de son Triomphe : il s'étoit avancé jusqu'à Ninive, dont il avoit formé inutilement le siégé. Assaradon l'alla chercher jûsqu'aux frontieres de la Médie ; l'Assyrien remporta une victoire complete ; le Roi des Medes fut tué, & son Royaume rentra sous la domination de ses anciens maîtres : ici commence l'Histoire de Judith.

Mais, dira-t-on, l'Arphaxad de Judith est le fondateur d'Ecbatane, *ædificavit* ; c'est donc Dejoce, & non Phraorte : car Herodote attribue à Dejoce, la fondation d'Ecbatane : la réponse est aisée ; ce n'est pas seulement du premier fondateur qu'on dit dans l'Ecriture qu'il a bâti une Ville ; on le dit de celui qui l'a amplifiée, fortifiée, rétablie ; Nabucodonosor ne dit-il pas, dans Daniel Chapitre IV. Voilà Babylone que j'ai bâtie ! En étoit-il le fondateur ? Qu'on lise attentivement le premier Chapitre du Livre de Judith dont on tire cette objection, on verra pourquoi l'Ecriture dit qu'Arphaxad a bâti Ecbatane ; c'est qu'il en a élevé les murailles, qu'il l'a munie de Tours, qu'il a fortifié ses portes.

On chicanera encore sur le nom d'Assaradon : le Roi Assyrien du Livre de Judith, s'appelle Nabucodonosor, ce nom, dira-t-on, est fort différent de celui d'Assaradon. Ceux qui

ont étudié les Langues & l'Hiſtoire Orientale, ne feront pas cette objection ; ils ſçavent que de tout tems les Princes Orientaux ont pluſieurs noms ; qu'ils en changent quelquefois ; que les Peuples, qui leur ſont ſoumis, expriment leur nom chacun dans leur langue, & varient beaucoup dans leur prononciation ; qu'on tranſpoſe les lettres des noms. Inſtruits de ces coutumes Orientales, les Sçavants n'auront pas de peine à reconnoître que *Chodonoſor* eſt le même nom qu'Aſſarchadon, dont les lettres tranſpoſées font Chodanaſſar, Nabu eſt un ſurnom qui ſignifie très-Haut.

Enfin on incidentera ſur les années du regne d'Aſſaradon ; il eſt vrai qu'il a regné ſur l'Aſſyrie 42. ans, depuis la mort de Sennacherib ; mais il n'a regné que 13. ans ſur les Chaldéens, depuis la conquête de Babylone. L'Auteur du Livre du Judith, qui a écrit en Chaldéen, & qui vivoit parmi les Chaldéens, a compté les années d'Aſſaradon, comme les Chaldéens, c'eſt à-dire depuis que ce Prince Aſſyrien les avoit ſoumis à ſon Empire.

Qu'on raſſemble les caracteres qui fixent le tems de Judith, ils concourent tous à prouver mon ſyſtême. L'année 668 avant l'Ere Chrétienne, le Temple ſubſiſtoit ; Manaſſé étoit Captif à Babylone, & il n'y avoit point de Roi qui gouvernât Iſraël ; Eliacim, Grand-Prêtre exerçoit l'autorité ſuprême. Beaucoup d'Hébreux étoient revenus depuis un an ou deux des pays où les Rois d'Aſſyrie les avoient tranſportés. Phraorte les avoit renvoyés dans la Judée. Cette annee eſt la treizieme d'Aſſaradon, où Nabuchodonoſor, ſelon les Chaldéens, l'année précédente, avoit vaincu Phraorte, & ſubjugué les Medes ; le Livre de Judith n'attribue rien à ces Princes, qui ne ſoit conforme à ce que l'Hiſtoire profane nous apprend, & à ce que les Li-

vres Canoniques racontent d'Aſſaradon.

Il eſt aiſé de trouver la longue paix, dont les Iſraëlites jouirent pendant la vie de Judith, & pluſieurs années après ſa mort. Judith a vécu 105. ans. Suppoſons qu'elle en avoit 50. quand elle délivra Bethulie l'année 28 de Manaſſé. Depuis cette année juſqu'à la derniere de Joſias, le Peuple de Dieu n'eut aucune guerre à ſoutenir pendant 59. ans. La paix n'a donc fini que quatre ans après la mort de Judith : on peut même en étendre la durée juſqu'à la derniere déportation des Hébreux en Babylone. Il paroît qu'avant ce tems, les Chaldéens n'attaquerent point les reſtes des Iſraëlites dans les montagnes, où Bethulie étoit ſituée ; & ce n'eſt que des Iſraëlites dont parle l'Hiſtorien ſacré, *non fuit qui perturbaret Iſraël.* Selon cette explication ingénieuſe du Pere Hardouin Jéſuite, qui eſt probablement la véritable, on peut ne donner à Judith que 44. ans, quand elle parut ſi belle à Holopherne ; & la paix aura duré 20. ans après ſa mort. La beauté de Judith ne ſemblera plus difficile à croire : on a vu dans tous les tems, on a vu de nos jours, des femmes conſerver leurs charmes auſſi long-tems. Ceux qui ont recours a cette objection, n'ont-ils pas lû dans la Geneſe, que Sara, à 70. ans, donna de l'amour à des Rois ? & ce qui ôte toute force à cette mauvaiſe chicane, l'Hiſtorien ſacré marque que la beauté de Judith, en cette occaſion, étoit ſurnaturelle ; que Dieu l'avoit augmentée par un miracle, *cui etiam Dominus contulit ſplendorem, pulchritudinem ampliavit.* Les autres objections ſont auſſi foibles.

On ne comprend pas qu'Holopherne en peu de mois ait pu ſeulement parcourir les pays que l'Hiſtorien lui fait conquérir dans le ſecond Chapitre. Il paroît qu'il ne mit pas plus de tems à les ſoumettre qu'à les parcourir ; & d'ailleurs

rien n'oblige à croire qu'il ait fait en perſonne toutes ces conquêtes. Le Pere Calmet & d'autres Interpretes, penſent qu'il partagea d'abord ſon armée en pluſieurs corps qui ne ſe réunirent que dans la plaine de Gabaa.

On ne trouve aucune vraiſemblance aux queſtions qu'Holopherne fait au Prince des Ammonites ſur le Peuple de Dieu. Les Aſſyriens, dit-on, connoiſſoient les Hébreux depuis long-tems ; ils en avoient parmi eux dans Ninive même ; le Roi de Juda étoit dans leurs fers ; le Général des Aſſyriens pouvoit-il ne les pas connoître ? oui, il le pouvoit : c'étoit un Prince Cappadocien éloigné de Ninive & de Babylone, occupé dans l'Aſie Mineure juſqu'alors, & peut-être ſoumis depuis peu aux Aſſyriens. Le Livre nous en fournit une preuve ; la Judée étoit à l'Occident de Ninive ; Holopherne, Chapitre V. en parle comme d'un pays Oriental ; elle eſt à l'Orient de la Cappadoce. Juſques où ne va point la chaleur de la diſpute ! les Proteſtants plutôt que d'abandonner leurs préjugés contre ce Livre, ſe déterminent à flêtrir indignement la réputation d'une Héroine, dont les plus anciens & les plus ſçavants Peres ont loué ſi hautement les vertus & la ſainteté ; ils l'accuſent d'inhumanité, de menſonge, de parjure, d'impudicité. Sur quels fondements appuyent-ils des accuſations ſi grieves ? Les voici : Judith loue le ſaccagement de Sichem fait par Simeon ſon ayeul ; Jacob l'a blâmé ; l'action de Simeon & de ſon frere Levi fut ſans doute injuſte & barbare ; mais Judith approuve-t elle, loue-t-elle ce qu'il y avoit d'inhumain & de perfide dans cette action ? elle demande à Dieu qu'il lui donne le même ſuccès qu'il donna à Simeon ; elle reconnoît que Dieu ſe ſervit de lui pour punir la violence que le Prince de Sichem avoit faite à Dina ; ne pouvant excuſer l'action de Simeon priſe

en elle-même, elle tâche de l'excuſer par le motif, elle ſuppoſe que le zele ſeul a porté Simeon à venger l'injure faite à ſa ſœur & à Dieu. Qu'on liſe le Chapitre IX. eſt-ce un crime de bien juger de ſon prochain, & ſurtout de ſes Peres?

Nos adverſaires ſont bien éloignés de pratiquer cette charité, qui excuſe même les fautes; ils ſe cachent, ils ne veulent pas voir les innocents deſſeins, les projets ſages & louables de Judith; elle auroit voulu engager Holopherne à l'épouſer; le convertir à la véritable Religion; en faire ou le médiateur de la paix, ou le défenſeur du Peuple de Dieu. Qu'on ne lui refuſe pas, contre la vraiſemblance, des diſpoſitions ſi conformes à ſa vertu; les prétendus menſonges, les parjures qu'on lui impute ne paroîtront pas même des équivoques; & le reproche d'impudicité paroîtra, avec raiſon, la plus noire calomnie. Judith ne prit la réſolution de tuer Holopherne qu'après avoir pénétré la corruption de ſon cœur & l'impoſſibilité de le rendre fidele & vertueux.

Qu'on ne croie pas, au reſte, que je ſois réduit à cette ſeule réponſe; elle ne peut être réfutée; mais quand j'accorderois que Judith a mal jugé de l'action de Simeon, qu'elle eſt coupable de quelques menſonges officieux, ſon Hiſtoire en ſeroit elle moins un Livre inſpiré? enfin n'eſt-on pas obligé d'avouer que Dieu fait prendre quelquefois aux ſaints des voies extraordinaires, & qu'il ne nous appartient pas de condamner? Abraham, Jacob, Oſée en ſont des exemples inconteſtables: ainſi quand la conduite de Judith ſortiroit des regles ordinaires, devroit-on rejetter ſon Hiſtoire?

Ajoutons que les Saints Peres ont lû dans le Livre de Judith, ce que nous y liſons; ils connoiſſoient l'étendue de la Loi, les obligations

de la véritable piété mieux que nous; ils avoient dans les mains un grand nombre d'Hiſtoriens profanes qui nous manquent; plus inſtruits que nous de l'Hiſtoire & de la Géographie ancienne, ils n'ont point apperçu, dans le Livre de Judith, cette foule de contradictions que les Proteſtants y croient voir. Nous en rapporterons-nous à des hommes prévenus & juges partiaux, dépourvus des Titres néceſſaires pour juger, plutôt qu'à des Sçavants plus voiſins du tems de cette Hiſtoire, & pourvus des mémoires, ſur leſquels il la faloit examiner? Les Juifs, oui les Juifs l'ont toujours regardée comme une Hiſtoire véritable.

QUELQUES PARTIES DU LIVRE DE DANIEL.

IL s'agit d'une grande partie du troiſieme Chapitre & des Chapitres treizieme & quatorzieme. Jule Africain, dès le troiſieme ſiécle, a conteſté leur authenticité. Origene la ſoutint contre lui, ſurtout par le conſentement de toutes les Egliſes Chrétiennes. Il pouvoit, s'il avoit daigné s'en ſervir, alléguer l'autorité des Synagogues Juives, dans leſquelles on liſoit les Livres ſacrés en Grec, & même des Juifs qui liſoient la Bible en Hébreu. Il eſt vrai que ces trois parties du Livre de Daniel ne ſont plus dans l'Hébreu; mais Theodotion, qui l'a traduit en Grec pour l'uſage des Juifs, & les Septante, avant Theodotion, avoient lû dans leurs exemplaires ce qu'on ne lit plus dans l'Hébreu d'aujourd'hui: car puiſque Theodotion, peu con-

tent de la verſion des Septante, en a fait une nouvelle, il faut néceſſairement qu'il ait eu en main un texte original eſtimé des Juifs, pour leſquels il travailloit : or il a lû, dans cet original reconnu authentique par les Juifs, ce que les Proteſtants rejettent. Origene a pour lui preſque tous les Saints Docteurs, S. Ignace, Tertullien, S. Cyprien, S. Hilaire, S. Baſile, S. Athanaſe, S. Grégoire de Nazianze, S. Cyrille de Jéruſalem, S. Ambroiſe, S. Epiphane, S. Jean Chryſoſtome, S. Auguſtin, Didyme, Nemeſius, Iſidore de Peluſe, Theodoret, S. Cyrille d'Alexandrie. Ruffin, auſſi ardent qu'Origene à ſoutenir cette partie de l'Ecriture, fait valoir l'autorité de l'Egliſe Romaine ; peut-on douter, dit-il, qu'elle n'ait reçu de S. Pierre les Ecritures ſaintes qu'elle lit ? Oppoſera-t-on à une tradition ſi reſpectable l'opinion de Jule Africain ſeul ?

On dira ſans doute, que S. Jérôme a parlé comme Jule Africain, dans les Prologues de ſa verſion de Daniel & de ſes Commentaires ſur le même Prophete. S. Jérôme lui-même a prévenu cette calomnie, en déclarant, que, dans les prologues, il a rapporté les opinions des Juifs, & non les ſiennes.

Les autres objections des Proteſtants ſont légeres : la premiere n'a pour fondement que leur inattention à l'arrangement, & à la diviſion des Chapitres autre dans le Latin, autre dans le Grec : plus attentifs, ils ſe ſeroient d'abord apperçus que ceux qui ont raſſemblé les différents mémoires de l'Hiſtoire de Daniel, avec ſes Prophéties, n'ont point eu d'égard à l'ordre des tems ; que ce qui eſt raconté dans le treizieme Chapitre, eſt arrivé avant ce qui eſt raconté dans le ſecond ; que le dernier verſet du chapitre treizieme, doit être le premier du Chapitre quatorzieme ; que la diverſité des circonſtances des deux diſgraces de Daniel livré aux lions, l'une

arrivée ſous Darius le Mede & l'autre ſous Cyrus, l'une rapportée au Chapitre ſixieme, l'autre au Chapitre quatorzieme, prouve, non la fauſſeté d'une des deux narrations, mais la différence des deux événements. La ſeconde objection, que M. Prideaux voudroit faire paſſer pour une démonſtration, roule ſur les alluſions que Daniel, interrogeant les Vieillards, fait dans le Chapitre treizieme, aux noms Grecs des arbres ſous leſquels ces faux témoins prétendoient s'être commis le crime dont ils accuſoient Suſanne : ces alluſions ne prouvent pas, que le Grec eſt l'original ; mais que le Traducteur a fait un léger changement dans les réponſes de Daniel, pour conſerver les alluſions de l'original Hébreu ou Chaldaïque : c'eſt ainſi que répondent à cette objection Origene, Euſebe, S. Jérôme, Photius. En vérité des difficultés ſi minces doivent-elles balancer les ſuffrages qui décident pour l'authenticité de tout le Livre de Daniel, tel que dès le premier ſiécle de l'Egliſe on l'a lû dans toutes les Egliſes Chrétiennes. Il ne faut pas omettre que M. Prideaux cite fauſſement S. Jérôme, Euſebe & Apollinaire, comme les Approbateurs de Jule Africain qu'ils ont réfuté en réfutant l'impie Porphyre, qui avoit copié Jule Africain.

ESTHER.

LEs Proteſtants ne rejettent que ſept Chapitres du Livre d'Eſther ; ils devroient rejetter tout le Livre, s'ils s'attachoient conſtamment aux mêmes regles. Meliton, l'Auteur de la Synopſe attribuée à S. Athanaſe & S. Gregoire de Nazianze, l'ont exclu du Canon. Si les Proteſtants font tant valoir l'autorité de ces anciens Docteurs de l'Egliſe contre les autres Livres dont

ſ'ils conteſtent la Canonicité, pourquoi les abandonnent-t-ils quand il s'agit du Livre d'Eſther?

A l'égard des Chapitres qu'ils veulent retrancher de ce Livre ſacré, ils ont contr'eux toute l'antiquité Chrétienne, & cette partie de l'Egliſe Juive qui ſe ſervoit de Bibles Grecques. Le Concile de Laodicée, & le troiſieme Concile de Carthage, S. Hilaire, S. Baſile, S Chryſoſtome, S. Auguſtin, S Cyrille; en un mot tous les Peres Grecs & Latins, qui ont cité le Livre d'Eſther, n'ont mis aucune différence entre les Chapitres Canoniques & ceux qui ne l'étoient pas. Ils ont tous regardé comme une Ecriture Divine, le Livre d'Eſther tel qu'il étoit dans les Bibles Grecques & Latines qu'on liſoit dans les Egliſes. Origene en particulier prouve l'authenticité de ces Chapitres, par des raiſons qui ne ſouffrent pas de replique; c'eſt dans ſon Epitre à Jule Africain. *Prenez garde*, dit ce ſçavant Docteur, *qu'en rejettant la partie du Livre d'Eſther qui ne ſe trouve pas dans l'Hébreu, mais qu'on lit dans les Septante & dans Theodotion, nous ne condamnions les Exemplaires dont toutes les Egliſes ſe ſervent, & que nous n'impoſions à nos freres une Loi déraiſonnable, en les obligeant d'abandonner les Livres ſacrés qui ſont entre leurs mains, pour ſe conformer aux Juifs, & recevoir de ces infideles la pure parole de Dieu; ce ſeroit montrer beaucoup d'ignorance & d'imprudence: eſt-ce donc que la Providence n'a pas eu ſoin que l'Egliſe de Jeſus-Chriſt eût la ſainte Ecriture pour ſervir à ſon édification?* Origene va plus loin; il ſoutient avec beaucoup de vraiſemblance, que ces Chapitres ont été dans une Edition plus ample de l'Hébreu. En effet, Joſephe les avoit lûs, & il s'en ſert: Theodotion, qui les a traduits, & qui certainement traduiſoit ſur d'anciens exemplaires Hébreux, les liſoit dans ces exemplaires.

Je ne diſſimulerai pas que S. Jérôme, dans la Préface de ſa traduction du Livre d'Eſther, par-

le assez mal, non-seulement des autres versions, mais même de celle des Septante; il semble attribuer aux Interpretes les harangues qu'on y lit, & ne pas les approuver; mais il fait gloire de s'attacher à l'exemplaire Hébreu, & d'en conserver la simplicité; cependant il traduisit depuis ce que l'exemplaire Grec avoit de plus que l'Hébreu; & dans le premier Chapitre de son Commentaire sur l'Epitre aux Galates, il cite ces additions comme une partie de l'Ecriture sainte, en citant le Chapitre XIV. du Livre, tel qu'il est dans notre Vulgate. Après ce consentement de l'antiquité Juive & Chrétienne, il n'est plus question de proposer contre ces sept Chapitres des difficultés d'Histoire ou de Chronologie. Les Protestants abandonneront-ils le Pentateuque, parce que les impies l'attaquent par de semblables chicanes. Le sçavant Drusius, quoique Protestant, s'est récrié contre cette maniere de disputer sur l'autorité des Livres sacrés; & c'est à l'occasion de quelques objections proposées contre ces sept Chapitres du Livre d'Esther, qu'il établit une regle de critique très-sage: *Etant* dit-il, *aussi éloignés que nous le sommes du tems, où ces Livres ont été écrits, & n'ayant qu'une connoissance fort obscure de l'Histoire de ces siecles reculés, nous ne pouvons sans témérité rejetter, sur des conjectures Historiques ou Chronologiques, ce que des Auteurs plus voisins que nous de ces tems, ont admis sans être retenus par les difficultés qui nous arrêtent:* ne refusons pas cependant d'entrer dans cette dispute, l'avantage sera tout entier du côté de l'Eglise Catholique, & sera sensible à tout lecteur non prévenu.

Il est vrai que nos adversaires pressent vivement quelques Commentateurs Catholiques; mais il ne s'agit pas entr'eux du fond du Livre d'Esther; il ne s'agit que des conjectures des Commentateurs sur le tems de cette Histoire, sur

l'Aſſuerus dont il eſt parlé dans ce Livre, ſur la Nation dont étoit Aman.

Laiſſons chaque Commentateur ſoutenir ſon opinion; il ſuffit que, parmi tant de ſyſtêmes, il y en ait un probable, pour que toutes les objections des Proteſtants tombent; & quand même ce ſyſtême ne ſeroit pas encore découvert, l'ignorance où nous ſommes de l'ancienne Hiſtoire empêcheroit que nous ne cruſſions inſolubles les difficultés que les Proteſtants ont formées.

Nous n'en ſommes pas réduits à cette extrêmité; il y a des ſyſtêmes propoſés par les Catholiques, qui ſe ſoutiennent contre les attaques des Proteſtants.

Celui que j'ai imprimé dans mes Diſſertations Chronologiques, a paru à beaucoup de Sçavants François & étrangers lever heureuſement toutes les difficultés.

Je prouve qu'Aſſuerus, Cyaxare, Aſtyage, Artaxerxe, Aſtybare Apanda, eſt le même nom exprimé en diverſes langues, en Mede, en Perſan, en Chaldéen; que ce n'eſt pas un nom propre; mais un nom appellatif, qui ſignifie *Empereur, Général d'Armée*; que les deux derniers Rois des Medes, Pharnace & Darius, ont pris ce titre; que l'Aſſuerus, mari d'Eſther, qui, ſelon la verſion Syriaque, étoit fils d'un autre Aſſuerus, eſt Darius le Mede, fils d'Aſſuerus dont parle Daniel, & qui eſt nommé Aſtyage dans le Chapitre XIII. de ce Prophete, que c'eſt le Cyaxare de Xenophon, l'oncle & le Prédéceſſeur immédiat de Cyrus.

Le Pere Pouſſines avoit déja établi ſolidement l'identité de l'Aſſuerus d'Eſther, de Darius le Mede de Daniel, & du Cyaxare de Xenophon; il avoit démontré, par le verſet huitieme du quatorzieme Chapitre, le verſet quatrieme de l'onzieme Chapitre, le cinquieme & le ſixieme verſet du ſecond Chapitre d'Eſther, & par le ſe-

con.l verſet du ſecond Chapitre du premier Livre d'Eſdras que l'Hiſtoire d'Eſther eſt arrivée pendant la captivité ; que Mardochée, tranſporté avec Jéchonias, revint à Jéruſalem ſous Cyrus. J'ai fait imprimer ſa Diſſertation avant la mienne, dans la derniere Edition de Menochius, à Paris chez Cavelier. Le Pere Pouſſines a approché plus près que perſonne du vrai ſyſtême hiſtorique de ces tems, mais il ne l'a pas entierement découvert.

Il a voulu concilier avec Xenophon le Catalogue des Empereurs Medes, qu'on lit dans Herodote. Il donne au grand Cyaxare pour fils, l'Aſtyage d'Herodote, & pour petit fils, le Cyaxare de Xenophon Deux Auteurs l'un ſacré & contemporain, l'autre preſque contemporain, détruiſent abſolument la conjecture du Pere Pouſſines.

Eſchyle, qui vivoit ſous Darius fils d'Hyſtaſpe, dans ſa Tragédie des Perſes ne met entre Cyrus & Cyaxare, reſtaurateur de l'Empire des Medes, qu'un ſeul Roi fils de Cyaxare. Nous liſons, dans le Chapitre treizieme de Daniel, que Cyrus ſuccéda immédiatement à Aſtyage. Remarquez que ce Prophete, qui a vécu à la Cour d'Aſtyage & de Cyrus, ſe ſert d'une expreſſion qui marque une ſucceſſion paiſible, ce qui ne laiſſe aucune vraiſemblance à la fable d'Aſtyage détrôné par Cyrus; fable inventée par les Ioniens impatients du joug que Cyrus leur avoit impoſé, & qu'Herodote (*a*) n'a tranſcrite, qu'en marquant qu'il en doutoit & qu'il permettoit d'en douter.

Cet Aſtyage de Daniel, oncle & prédéceſſeur immédiat de Cyrus, que Daniel appelle auſſi Darius le Mede, & que Xenophon nomme Cyaxare, eſt ſelon moi l'Aſſuerus d'Eſther fils du

(*a*) Herod. Livre I.

grand Cyaxare : outre les preuves qu'on vient de lire, & celles qu'apporte le Pere Pouſſines, en voici une qui me paroît déciſive. Sous l'Aſſuerus d'Eſther, l'Empire des Medes comprenoit cent vingt ſept Provinces ; il n'a eu cette étendue préciſe que ſous le grand Cyaxare & ſous ſon fils avant la conquête de Babylone.

Avant Cyaxare il étoit borné à ſept Provinces, ſix de Medes & une de Perſes. Après la priſe de Ninive, ce premier Empereur des Medes partagea l'Empire d'Aſſyrie avec le Roi de Babylone, chacun de ces Princes eut ſix vingts Provinces, (*b*) les ſix vingts, qui échurent à Cyaxare, jointes aux ſept anciennes Provinces du Royaume des Medes, font les cent vingt-ſept Provinces dont il eſt parlé dans le Livre d'Eſther. Quand Darius le Mede eut détruit le Royaume de Babylone, le nombre des Provinces qui lui étoient ſoumiſes augmenta juſqu'à deux cent quarante-ſept. L'Empire des Perſes eut une plus grande étendue : Cyrus conquit la Lydie & toute l'Aſie Mineure. L'Aſſuerus d'Eſther ne peut donc être un autre Prince que Darius le Mede, qui eſt le même qu'Aſtyage, fils du grand Cyaxare : lui ſeul, de tous les Rois Medes & Perſes, au commencement de ſon regne a eu préciſément cent vingt-ſept Provinces ſoumiſes à ſes Loix ; ajoutons que le Livre d'Eſther nous apprend que ce Prince, dans la ſuite, augmenta ſon Empire, & rendit tributaire toute la terre & les Iſles de la mer, c'eſt-à-dire, toute l'Aſie & les Iſles voiſines : ne reconnoît-on pas le quatrieme & dernier Roi des Medes, oncle de Cyrus, ſous les ordres & au nom duquel Cyrus vainquit les Babyloniens, & ſoumit toute l'Aſie aux Medes ; mais, dira-t-on, l'Aſſuerus d'Eſther étoit Roi des Perſes comme des Medes ; c'étoit donc Cyrus, ou un ſuc-

(*b*) DANIEL, Ch. V.

ceſſeur de Cyrus. Ceux qui ſont un peu verſés dans l'Hiſtoire ancienne, ne feront pas cette objection Ils ont lû, dans Herodote, que Phraorte, ſecond Roi des Medes, ſubjugua les Perſes; il eſtima tant les vaincus, qu'il partagea entr'eux & les Medes ſa confiance. Nous voyons, dans Daniel, que, ſous Darius, les Loix portoient le nom des Medes & des Perſes, & que, quoique les Medes euſſent ſix Provinces, & les Perſes une ſeule, les derniers n'avoient pas moins de part au Gouvernement que les premiers.

Dès qu'on convient que le quatrieme Roi des Medes eſt l'Aſſuerus mari d'Eſther; la plupart des difficultés, formées par les Proteſtants contre les ſept Chapitres qui ne ſont point dans l'Hébreu diſparoiſſent; il en reſte une qui a paru conſidérable à la plupart des Interpretes Catholiques. On lit dans l'exemplaire Hébreu du Livre d'Eſther, qu'Aman étoit de la race d'Agag. Le ſecond Livre des Rois parle d'un Agag Roi d'Amalec. Dans les Chapitres qu'on n'a plus en Hébreu, on lit qu'Aman étoit Macédonien, & qu'il vouloit tranſporter aux Macédoniens l'Empire de la Médie. Avec quelle vivacité les Proteſtants n'ont-ils pas pouſſé l'objection qu'ils tiroient de cette contradiction entre l'exemplaire Hébreu & la Verſion Grecque? Ils ne laiſſoient pas la liberté de douter que ces additions ne fuſſent l'ouvrage d'un impoſteur qui avoit vécu ſous les Macédoniens déja maîtres de l'Aſie. Les Commentateurs & les Théologiens Catholiques ont oppoſé à cette objection pluſieurs réponſes plauſibles. Le Pere Alexandre Regourd Jéſuite, dans ſon Livre excellent & trop peu connu, intitulé *Démonſtrations Catholiques*, propoſe pluſieurs réponſes, dont aucune ne manque de vraiſemblance & de force: I. Aman, dit-il, peut-être Amalecite d'origine, & né en Macédoine. II. le texte ne porte pas qu'Aman étoit Amale-

cite, mais qu'il étoit de la race d'Agag ; eſt-il sûr que cet Agag ſoit le Roi d'Amalec ? Pourquoi ne ſera-ce pas quelque Macédonien nommé Agag. III. *Agagite*, c'eſt le terme du texte, ne ſignifie peut-être autre choſe, qu'un homme né à Aiges, Ville conſidérable de la Macédoine. IV. Peut-être ce mot Hébreu, c'eſt toujours le Pere Regourd qui parle, peut être ce mot Hébreu ne ſignifie que l'orgueil d'Aman & non ſon origine : *Chaagagi*, en Hébreu, peut ſignifier ſuperbe ; & l'Interprete Grec l'a entendu ainſi, puiſqu'il l'a traduit Βουγαῖος.

Pour moi, j'ai, ce me ſemble, tranché la difficulté, en prouvant, dans ma diſſertation latine, que les Macédoniens d'Aſie & d'Europe étoient une colonie des Magédoniens Amalecites. Je vais abréger les preuves de cette nouvelle découverte, qui donne un grand jour à pluſieurs paſſages de l'Écriture qui avoient paru juſques ici inexplicables.

Toute l'antiquité a reconnu que les Lacédémoniens & les Macédoniens avoient une origine commune, que ces deux peuples venoient des Leleges, Nation fort répandue dans l'Aſie. Je montre, par la ſignification du nom, par les mœurs, par le tems, les motifs, les circonſtances de la tranſmigration des Leleges habitants de la Paleſtine, ſelon les plus anciens Hiſtoriens, qu'ils étoient Amalecites : les noms des premiers Rois de Sparte m'en donnent de nouveaux indices. J'explique ainſi aſſez heureuſement la parenté des Juifs & des Spartiates, atteſtée par l'Auteur du premier Livre des Maccabées, écueil auquel Joſeph Scaliger avoit craint de toucher.

Emathie eſt un des noms de la Macédoine Européene, c'eſt préciſément l'explication Grecque d'Edom, nom de la premiere patrie des Amalecites. Aiges, capitale de la Macédoine, ſem-

ble avoir pris ſon nom d'Agag, Aigig, Gog, nom commun aux Rois des Amalecites, & on l'appelloit auſſi Magog. Aridée, frere d'Alexandre, avoit le même nom qu'Aridai fils d'Aman: enfin les Prophetes déſignent les Rois Macédoniens, par le nom de Gog, qui, comme il paroît par la verſion des Septante, eſt le même nom qu'Agag: cette preuve eſt déciſive.

J'y joins cependant un nouvel argument qui, en confirmant ma découverte, éclaircit beaucoup un des plus conſidérables événements de l'Hiſtoire Grecque, le retour des Heraclides. Les Hiſtoriens Grecs ne nous diſent pas nettement quel droit les enfants d'Hercule avoient au Royaume de Sparte. En raſſemblant ce que divers anciens monuments nous ont conſervé; j'établis, ce me ſemble, ſolidement que les Heraclides, qui prétendoient au Royaume de Sparte, & qui le conquirent, n'étoient pas la poſterité d'Hercule Thébain. Il eſt conſtant qu'il y en a eu pluſieurs, mais qu'ils deſcendoient de l'Hercule Spartain, qui, ſous le nom d'Argale, eſt marqué dans les Catalogues des anciens Rois de Sparte, avec l'Épithete d'Agigée; les anciens Auteurs parlent d'un Ogyge, ancien Roi de Laconie; Heſychius appelle Malica, nom dont on voit le rapport à celui d'Amalec, un Hercule qui paroît le même que le Spartiate: les Poëtes l'ont confondu avec l'Hercule Thébain, & ont attribué à ce dernier les grandes actions du premier, qui, après avoir conduit des colonies en pluſieurs pays, s'arrêta en Lydie & fut le pere des Rois Heraclides qui y regnerent pendant pluſieurs ſiécles. Cynortas, ſon frere, regna après lui ſur les Spartains; Oebale & Tyndare, lui ſuccéderent. Helene fille de Tyndare, porta la Couronne à Menelas, qui la laiſſa à Oreſte, ſon gendre; mais les Heraclides prétendirent que les filles ne pouvoient ſuccéder, tan-

dis qu'il reſtoit des mâles du même ſang. Leurs premieres tentatives ayant mal réuſſi, la victoire ſe déclara enfin pour eux ; & ils conquirent les Royaumes de Sparte, d'Argos & de Meſſene. Dans le tems de leurs mauvais ſuccès, ils ſe réfugierent auprès du Roi des Doriens, Peuple Lelege, nouvel indice de leur origine. Caranus, un des deſcendants de ces Heraclides conquérants du Péloponeſe, eſt le fondateur du Royaume de Macédoine.

Au reſte tous les Leleges ne paſſerent pas dans la Grece ; il en reſta beaucoup dans l'Aſie : Pline y marque des Macédoniens dans l'Ionie, dans l'Eolie, dans la Lydie, dans la Myſie, & même dans l'Hyrcanie. L'on ne ſçauroit prouver qu'ils n'y fuſſent pas avant les conquêtes d'Alexandre; du moins eſt-il sûr que les Mygdoniens, Peuples de la Bythinie, n'y étoient point paſſés de la Grece.

On voit clairement qu'Aman a pu être Amalecite & Macédonien : on voit d'où lui venoit cette haine furieuſe contre les Juifs : On voit qu'Artaxerxe a dû craindre, qu'un favori auquel il donnoit tout pouvoir, à la tête de ſoixante douze mille hommes de ſa Nation que les Juifs aprés ſa mort immolerent à leur reſſentiment, lié par le ſang à tant de Nations voiſines, dont la famille avoit long-tems regné en Lydie, n'eût le deſſein de s'emparer du Trône.

Cette maniere de répondre aux Proteſtants a plus que de la vraiſemblance ; mais je puis leur répondre ſans entrer dans tant de recherches. Les Magédoniens ou Macédoniens étoient une partie des Amalecites, Saül n'avoit pas détruit tout ce Peuple ; il ſubſiſtoit encore ſous les Rois de Juda, Pſ. LXXXII & ſecond Livre des Rois Chap. VIII. Les Chaldéens, en ravageant la Paleſtine, firent Captifs les Amalecites, comme les Iduméens, & les Moabites. Aſtyage, qui, ſelon

Alexandre Polyhiſtor, accompagna Nabucodonoſor dans cette expédition, amena dans la Médie ſa part des Captifs : Mardochée étoit du nombre des Juifs. Aman du nombre des Amalecites. Cette ſuppoſition renferme-t-elle aucune repugnance? & n'eſt-ce pas pouſſer la critique juſqu'à la témérité que de rejetter une partie conſidérable d'un livre ſacré, parce que dans cette partie, on lit qu'Aman étoit Macédonien, & dans l'autre, qu'il étoit de la race d'Agag, qu'on croit & qu'on a raiſon de croire Roi d'Amalec?

LES DEUX LIVRES DES MACCABE'ES.

LEs mêmes Conciles, & les mêmes Décrets des Papes qui nous font connoître les autres Livres ſacrés, établiſſent l'autorité des deux Livres des Maccabées. Gelaſe premier, dans ſon Décret, ne parle que d'un Livre des Maccabées; mais il ne parle non-plus que d'un Livre d'Eſdras, réuniſſant en un ſeul ouvrage deux volumes, qui traitent la même Hiſtoire D'ailleurs, on ne peut pas le ſoupçonner d'avoir fait une définition contraire à celle d'Innocent I. & à l'uſage conſtant de l'Egliſe Romaine. Enfin, dans quelques Manuſcrits très anciens, les deux Livres ſont marqués Saint Auguſtin, auquel les Donatiſtes oppoſerent l'exemple de Razias qui ſe tua lui-même, exemple rapporté dans le Chapitre quatorzieme du ſecond Livre des Maccabées, dont ils vouloient ſe ſervir pour juſtifier la fureur de ceux de leur Secte qui ſe donnoient la mort; Saint Auguſtin leur répond, que tout ce que

qui eſt rapporté dans les Hiſtoriens ſacrés, même avec quelque éloge de la perſonne, ne doit pas être imité; que les Livres des Maccabées qu'on lui objecte ne ſont pas dans le Canon des Juifs, mais qu'ils ſont dans celui de l'Egliſe; qu'il faut pourtant les lire avec diſcrétion, pour les lire avec fruit, *non inutiliter recepti ſi ſobriè legantur.* Les Proteſtants citent, avec beaucoup de confiance, ce paſſage du Saint Docteur tiré *du Chapitre vingt-troiſieme du Livre ſecond contre la lettre de Gaudence:* leur confiance me ſurprend. Saint Auguſtin dit que les Livres des Maccabées ne ſont pas dans le Canon des Juifs, cela eſt manifeſte; mais il aſſure qu'ils ſont reçus par l'Egliſe au nombre des Livres ſacrès; il l'aſſure en des termes plus forts, dans le Chapitre trente-ſixieme du Livre dix-huitieme de la Cité de Dieu: eſt-ce favoriſer les Proteſtants! Il dit qu'il faut les lire avec diſcrétion pour les lire utilement: ne dit-il pas la même choſe des écrits des Prophetes, *dans le Chapitre quatrieme du Livre contre Secundin:* Enfin il ne répond à l'objection des Donatiſtes que par un principe qui égale les Livres des Maccabées aux Ecritures généralement reconnues. Nous ne devons pas, dit-il, approuver tout ce que nous liſons dans les Ecritures avoir été fait par des hommes que Dieu même loue: nous devons examiner, diſcerner & juger, non pas de notre propre autorité, mais conformément aux regles que l'Ecriture nous propoſe, regles qui ne nous permettent pas d'imiter en tout ceux dont elle fait l'éloge, & qui peuvent s'être en quelque occaſion écartés de leur devoir, ou dont les actions, juſtifiées par certaines circonſtances, ſeroient inexcuſables aujourd'hui: parce que les tems, & les conjonctures ne ſont pas les mêmes.

Non itaque debemus quidquid in Scripturis etiam Dei teſtimonio laudatos homines feciſſe legerimus con-

ſentiendo approbare, ſed conſiderando diſcernere, adhibentes judicium non ſanè noſtræ autoritatis, ſed Scripturarum divinarum atque ſanctarum quæ nos nec illorum hominum quibus illæ bonum atque præclarum Teſtimonium perhibent omnia vel imitari, vel laudare facta permittit. Si quæ non rectè ab illis facta ſunt, vel huic jam tempori non conveniunt.

C'eſt donc en vain que les Proteſtants chicanent ſur les témoignages de S. Auguſtin ; & ce Pere n'a point jugé des Livres des Maccabées autrement que l'Egliſe latine en a toujours jugé.

Avouer que ces Livres ne ſont point dans le Canon des Juifs, & que les Juifs les nomment Apocryphes, c'eſt ne rien dire dont les Proteſtants puiſſent ſe prévaloir, quand d'ailleurs on reconnoît ces Livres pour divins & pour inſpirés. C'eſt donc inutilement que nos adverſaires s'appuyent ſur un paſſage de S. Jérôme, & ſur un paſſage de S. Grégoire, qui diſent ſeulement que ces Livres ne ſont pas dans le Canon des Juifs. Origene, qui le dit comme eux, les cite dans ſon Commentaire ſur l'Exode dans ſon Livre des principes, & dans le 12e. Livre de ſes Commentaires ſur S. Jean, comme une partie de l'Ecriture divinement inſpirée. Clement Alexandrin & S. Chryſoſtome en parlent comme Origene, & ces trois témoins nous atteſtent l'uſage de toutes les Egliſes d'Orient, des Patriarches d'Alexandrie, d'Antioche, de Jéruſalem & de Conſtantinople.

Junilius, Auteur du 6e. ſiécle, aſſure que les Juifs de ſon tems avoient pour ces Livres la même déférence, que pour les Paralipomenes, & le Livre d'Eſdras.

Examinons maintenant les objections des Proteſtants, tirées des mécomptes ou des contradictions qu'ils ont cru appercevoir dans ces Livres & ſur tout dans le ſecond. Aigris par ce qu'on y lit, Chapitre douzieme, de la priere pour les morts, ils n'ont rien obmis pour lui ôter une au-

torité fatale à leur erreur. Le premier même s'eſt ſenti de leur critique envenimée : leurs recherches n'ont rien produit de fort embaraſſant pour les Catholiques, & un docte Proteſtant, Alberic Gentilis, a montré la foibleſſe des difficultés que ſa Secte propoſoit avec le plus d'oſtentation.

Avant que de les diſcuter, je prie le Lecteur de faire avec moi deux réflexions importantes.

Premiere Reflexion.

I. Nos adverſaires conviennent que l'Auteur du premier Livre des Maccabées eſt un excellent Hiſtorien qui a pu voir les choſes qu'il écrit. L'original Hébreu exiſtoit encore du tems de S. Jérôme ; le ſecond Livre, écrit en Grec avec aſſez d'élégance, eſt auſſi d'un Auteur contemporain, & contient des actes authentiques. Si d'autres Hiſtoriens ne s'accordent pas avec eux ſur certains faits, faut-il d'abord condamner les Ecrivains de l'Hiſtoire des Maccabées? Ne doit-on pas au moins comparer avec ſoin l'antiquité, les lumieres, la bonne foi des Hiſtoriens qui leur paroiſſent contraires avec l'âge, l'habileté, la ſincerité de ces deux Auteurs.

II. Réflexion, que j'ai déja faite dans ces Diſſertations, Joſephe, Clement Alexandrin, Origene, S Jérôme, avoient en main une foule d'Hiſtoriens qui nous manquent, y ont-ils vu ces contradictions avec les Livres des Maccabées, que l'héréſie intéreſſée à les décrier, s'eſt imaginée y découvrir après tant de ſiécles, lorſque nous manquons de ſecours pour débrouiller l'ancienne Hiſtoire? Nous pourrions donc arrêter nos adverſaires, en leur répondant, que l'autorité humaine des Livres qu'ils attaquent, n'eſt pas moindre que celle des Hiſtoriens qu'ils leur oppoſent ; qu'il eſt au moins incertain, ſi les

Hiſtoriens des Maccabées ſe ſont trompés. Cette réponſe ſatisferoit les perſonnes ſenſées. Allons plus loin, & ne laiſſons pas à nos adverſaires la vaine gloire d'avoir rendu douteuſe l'autorité de ces Hiſtoriens ſacrés ; je ſuivrai l'ordre des Livres & des Chapitres en rapportant leurs objections.

PREMIERE OBJECTION.

L'Auteur du premier Livre des Maccabées, dit, Chapitre premier, qu'Alexandre le Grand partagea avant ſa mort ſon Empire entre ſes Courtiſans, Quinte-Curce & Cornelius Nepos le nient.

RE'PONSE.

L'Hiſtorien des Maccabées plus ancien que Quinte-Curce & Cornelius Nepos, & qui a vécu parmi les Macédoniens, mérite plus de croyance que ces Hiſtoriens Romains. Quinte-Curce convient que pluſieurs Auteurs ont dit, qu'Alexandre avoit partagé l'Empire avant ſa mort ; il plait à Quinte-Curce de croire qu'ils ſe ſont trompés, il n'en dit pas les raiſons ; & l'Hiſtorien des Maccabées ſuffit pour nous convaincre que Quinte-Curce s'eſt trompé lui-même : Indépendamment de l'autorité divine le témoignage d'un Auteur plus ancien & mieux inſtruit eſt d'un plus grand poids.

SECONDE OBJECTION.

On lit dans le premier Livre des Maccabées, Chapitre huitieme, que les Romains prirent Antiochus le Grand vif, *cæperunt eum vivum* ; les Hiſtoriens Grecs & Romains, qui parlent de la défaite d'Antiochus ne le diſent pas ; ils rapportent ſeulement qu'après avoir perdu une grande

bataille, vu ſon armée ſe diſſiper, les Villes ouvrir leurs Portes aux Romains, preſſé, enveloppé par les Troupes Romaines, il accepta les conditions que les Romains lui preſcrivirent.

RE'PONSE.

Gentilis, Juriſconſulte Proteſtant, dont j'ai déja parlé, prouve par un grand nombre de citations, que les meilleurs Auteurs, Poetes, Orateurs, Hiſtoriens, ſe ſont ſervis des termes *Capere, Capti,* dans des occaſions où ils ne parloient que de Villes & de perſonnes enveloppées, prêtes de ſe rendre & preſque captives. Le paſſage de Cicéron eſt formel, Livre huitieme de ſes lettres à Atticus, lettre quinzieme: *Neque minus nos eſſe captos quam qui Corſinium veniſſent, neque enim eos ſolos arbitramur capi qui in armatorum manus incidiſſent; ſed eos nihilominus qui regionibus excluſi intra præſidia atque intra arma aliena veniſſent;* & dans Tite-Live, Livre dixieme, les Gaulois ſe vantent d'avoir pris priſonniers les Romains, & de les avoir contraints de ſe racheter, quoiqu'ils les tinſſent ſeulement aſſiégés dans le Capitole, *populum Romanum captum a ſe redemptumque.* Silius dit d'Amilcar, aſſiégé dans Eryce, Ville de Sicile:

Aut hæc Sicana pepigiſti captus in ora.

Ainſi on peut expliquer naturellemont le paſſage objecté, ſans ſuppoſer qu'Antiochus ait été effectivement priſonnier des Romains, & en diſant ſeulement avec Polybe, Tite-Live, & les Hiſtoriens qui les ont ſuivis, que les Romains le ſerroient de ſi près, qu'il ne pouvoit éviter de tomber dans leurs fers, s'il n'eut accepté les dures conditions qu'ils lui impoſerent.

Mais eſt-on bien ſûr qu'il ne fût pas priſonnier des Romains? Polybe ne le dit pas, Tite-Live & les autres Hiſtoriens ont ſuivi Polybe. Ne pour-

roit-on pas ſoupçonner que Polybe, ami intime du jeune Scipion a caché une circonſtance peu honorable au grand Scipion ? Son frere & lui commandoient l'Armée Romaine : on les accuſa d'avoir favoriſé Antiochus, qui, avant la bataille, avoit renvoyé ſans rançon le fils du grand Scipion fait priſonnier par les Syriens. Scipion parut extrêmement ſenſible à ce bienfait : ne le fut-il juſqu'à laiſſer échaper le Roi, lorſque, peu de jours après la bataille, il ſurprit Sardes où le Roi s'étoit retiré ? On répandit le bruit que ce Prince ne ſe croyant pas en sûreté dans Sardes, avoit fui juſqu'en Phrygie. Si ce bruit étoit vrai, quel fondement eut l'accuſation de Scipion ? Il avoit pouſſé le Roi avec une extrême vigueur, il avoit exigé de lui les conditions les plus fâcheuſes, la ceſſion de la Grece, de l'Aſie Mineure, de la Médie & de la partie des Indes qui lui étoit ſoumiſe, un tribut, les fraix de la guerre, l'exil d'Annibal, ſon propre fils pour ôtage ; il n'avoit donc prévariqué qu'en le laiſſant échaper par reconnoiſſance après l'avoir engagé à une paix qu'il croyoit plus avantageuſe aux Romains que la guerre. Tite-Live avoue que les motifs, & les ſuites de l'accuſation de Scipion, ſont reſtés fort obſcurs dans l'Hiſtoire.

TROISIEME OBJECTION.

On lit dans le même Chapitre, que les Romains donnerent à Eumene Roi de Pergame, qui leur étoit demeuré fidele, la Médie & l'Inde. Les Romains, diſent nos adverſaires, n'étoient pas maitres de la Médie, ni de l'Inde, ils n'avoient pas porté leurs armes ſi loin.

RE'PONSE.

J'en conviens, mais ils obligerent Antiochus

de céder à Eumene, non-ſeulement la Myſie, la Lycaonie, la Carie, la Lydie, mais encore la Médie, & ce qu'il poſſedoit ſur les bords du Fleuve Indus.

QUATRIEME OBJECTION.

Le Chapitre huitieme eſt pour nos adverſaires une ſource féconde de difficultés. Ils ſe récrient ſur ce qu'on y lit, que les Romains confient le Gouvernement de leur République à un ſeul homme, & qu'ils s'aſſemblent trois cents vingt dans le Sénat; qui ne ſçait, diſent nos adverſaires que les Romains étoient gouvernés par deux Conſuls, & que le nombre des Sénateurs ne paſſoit pas trois cents?

RE'PONSE.

Ce ſont des préjugés aſſez communs, je l'avoue, mais ce ſont de faux préjuges. Dénys d'Halicarnaſſe, livre cinquieme, & livre neuvieme, & Suetone, dans la vie de Céſar, enſeignent clairement, qu'un ſeul Conſul avoit, non-ſeulement les marques de l'autorité ſuprême, mais auſſi toute l'autorité, & que les deux Conſuls, de mois en mois, ſe cédoient la premiere place.

A l'égard du nombre des Sénateurs, l'Hiſtorien des Maccabées s'eſt expliqué avec la derniere exactitude; puiſqu'outre les trois cents Sénateurs, vingt Magiſtrats anciens avoient droit d'opiner dans le Sénat, ſoit qu'ils fuſſent Sénateurs, ſoit qu'ils ne le fuſſent pas, & la plupart n'étoient pas Sénateurs; les dix Tribuns, par exemple, & les deux Ediles Plébeïens; les autres, c'eſt-à-dire, les deux Conſuls, les deux Préteurs, les deux Ediles Curules, les deux Queſteurs pouvoient n'être pas Sénateurs; ces vingt

Magiſtrats, ajoutés aux trois cents Sénateurs, font le nombre précis, marqué par l'Hiſtorien des Maccabées. Le Dictateur & les Cenſeurs entroient auſſi au Sénat; mais c'étoient des Magiſtrats extraordinaires, & l'Auteur ſacré parle du Conſeil ordinaire de la République. On augmenta dans la ſuite le nombre des Préteurs, des Ediles & des Queſteurs.

J'oublios preſque que nos adverſaires font un crime à cet Auteur, d'avoir dit, que perſonne parmi les Romains ne portoit la pourpre ni le diadême, comme des marques de ſupériorité ſur les autres, *nemo portabat diadema nec induebatur purpura ut magnificaretur in ea*; fauſſeté, menſonge, s'écrie Dumoulin, & d'autres Proteſtants; les Sénateurs étoient vêtus de robes, ſemées de larges fleurs de pourpre, les Chevaliers de robes ſemées de menues fleurs de pourpre, les Pontifes, les Prêtres, les Augures, les Triomphateurs étoient vêtus de pourpre.

Quand tout cela auroit été en uſage au tems dont parle l'Auteur, ce qui eſt aſſez incertain, où eſt le diadême, où eſt la pourpre portée comme marque d'une autorité ſouveraine, où eſt donc la fauſſeté reprochée à l'Hiſtorien ſacré? Dumoulin ſçait-il mieux ce qui ſe paſſoit alors, que ceux qui parloient à Judas Maccabée, que les Ambaſſadeurs qu'il envoya à Rome, avec leſquels l'Hiſtorien des Maccabées a vécu? Peut-on propoſer ſérieuſement de pareilles Objections, peut-on en faire dépendre le diſcernement de la vraie parole de Dieu?

CINQUIEME OBJECTION.

Alexandre, premier Roi de Syrie, dont il eſt parlé dans le dixieme Chapitre du premier Livre des Maccabées, n'étoit pas fils d'Antiochus, comme l'Auteur le dit, c'étoit un impoſteur.

RE'PONSE.

Il fut produit par le favori de ſon pere, qui, dans la diſgrace de ſa famille, l'avoit caché & élevé dans l'Iſle de Rhodes. Sa ſœur Laodice le reconnut. Préférera-t-on, ſur le fait de ſa naiſſance, des Auteurs étrangers & poſtérieurs, à un Hiſtorien contemporain. Polybe, que les autres ont ſuivi, a été prévenu par les bruits que les ennemis d'Alexandre répandirent, & auxquels ſa mauvaiſe fortune donna cours : bruits ſi peu fondés, que d'autres Hiſtoriens ont aſſuré qu'il étoit fils naturel d'Antiochus.

SIXIEME OBJECTION.

Arius ne regnoit point à Sparte du tems d'Onias, il n'a donc pu lui écrire la lettre qu'on lit dans le douzieme Chapitre du premier Livre des Maccabées.

RE'PONSE.

Les Proteſtants ont abandonné cette Objection de leurs Prédéceſſeurs, qui naiſſoit d'une grande ignorance de l'Hiſtoire & de la Chronologie. Arius, contemporain de Pyrrhus, a regné depuis la quatrieme année de l'Olympiade cent dix-ſeptieme, juſqu'à la quatrieme année de l'Olympiade cent vingt-huit. Onias premier, fils de Jaddus, ayant été Souverain Pontife des Juifs depuis la troiſieme année de l'Olympiade cent quatorzieme, juſqu'à la premiere année de l'Olympiade cent vingtieme ; Onias & Arius ont été contemporains pendant dix ans.

SEPTIEME OBJECTION.

L'Auteur du ſecond Livre des Maccabées ne

peut paſſer pour un Auteur inſpiré, c'eſt un abbréviateur de Jaſon de Cyrene, & il prie les Lecteurs d'excuſer ſes fautes.

REPONSE.

Les Livres des Juges, des Rois, des Paralipomenes, ne ſont que des abrégés de Livres, dont la canonicité n'eſt pas plus certaine que l'autorité divine de l'ouvrage de Jaſon de Cyrene; ſon abbréviateur répond hardiment de la vérité des faits qu'il écrit: & ce n'eſt que ſon ſtyle qu'il veut excuſer, plus modeſte qu'il ne doit être, car il écrit bien; il parle, il eſt vrai, de la peine que lui a coûté la recherche & l'examen des faits; Les Proteſtants ont tort d'en conclure qu'il n'étoit pss inſpiré; Dieu n'a pas éclairé les Hiſtoriens ſacrés de la même maniere que les Prophetes; il a découvert l'avenir aux Prophetes par des lumieres infuſes; pour les Hiſtoriens, ſa Providence les a conduit & aſſiſtés dans le diſcernement du vrai & du faux, & n'a pas permis qu'ils ſe trompaſſent ni dans la narration, ni même dans le choix des termes propres à faire les impreſſions que Dieu vouloit que ce Livre fit.

HUITIEME OBJECTION.

Les deux premiers Chapitres du ſecond Livre ſont un tiſſu de fables groſſierement inventées; la ſuppoſition des deux Lettres qui rempliſſent le premier Chapitre & la plus grande partie du ſecond, eſt viſible.

REPONSE.

Ainſi parlent des Critiques audacieux, dont la témérité eſt viſible; plus éclairés que les plus

ſçavants Docteurs de l'Egliſe, que Clément Alexandrin, qu'Origene, que Saint Jérôme, ils voient des raiſons de douter de l'autorité de ces lettres qui ont échapé à ces grands hommes. Les Juifs d'Alexandrie, auxquels les Juifs de Jéruſalem avoient écrit ces lettres, qui en poſſédoient les originaux, n'ont pas balancé à les mettre dans leurs Bibles. Qui pouvoit mieux qu'eux reconnoître la falſification ? Où nos Cenſeurs ont-ils pris des lumieres ſupérieures à celles que les Juifs d'Alexandrie ont eu pour juger d'un fait de leur tems, d'un fait qui les concernoit, d'un fait très-important?

L'autorité des deux lettres miſe hors d'ateinte, on ne peut plus révoquer en doute la vérité des faits contenus dans la ſeconde lettre.

C'eſt le Sénat des Juifs de Jéruſalem qui l'écrit au nom du Peuple, & Judas Eſſenien, ce fameux Prophete, qui la ſigne, en eſt probablement l'Auteur, ainſi que de tout ce ſecond Livre ; le but de cet Ouvrage étoit de rappeller les Juifs d'Egypte à une plus étroite union avec les Juifs de Jéruſalem, de leur inſpirer plus de reſpect pour le Temple de Jéruſalem, de leur faire ſentir la ſupériorité de ce Temple ſur celui qu'on avoit bâti en Egypte, & de les engager à venir adorer le Seigneur dans ce Temple, & à y rendre complete l'aſſemblée de toute la nation. Tout l'Ouvrage tend à ce but, & c'eſt une nouvelle preuve de ſon antiquité & de ſon authenticité.

Pour la rendre ſuſpecte on joint à la premiere lettre la date de la ſeconde, quoiqu'il ſoit évident, par la ſimple lecture, que la premiere a été écrite l'an cent ſoixante-neuvieme de l'Ere des Grecs, dix-neuf ans avant la ſeconde ; on veut transformer le Judas, qui ſigne la ſeconde, en Judas Maccabée, quoiqu'il y ait lieu de croire que ce ſoit Judas l'Eſſenien qui vivoit ſous

Jean Hyrcan & ſes enfants. Dès que ces deux lettres ſont hors de ſoupçon, les arguments propoſés d'une maniere ſi inſultante contre les faits que la ſeconde contient, ne peuvent plus ſubſiſter ; & comment ſubſiſteroient-ils ?

Nos adverſaires ne peuvent croire, que dans le tems de la deſtruction de Jéruſalem par Nabuchodonoſor, les Prêtres aient caché le feu ſacré dans un puits ; qu'au retour de la captivité, Nehemie, non celui qui vint ſous Artaxerxe, & qui eſt l'Auteur d'un Livre ſacré, mais un autre Nehemie, Prêtre, & le premier des Prêtres après le Souverain Pontife Joſué, faiſant les fonctions de principal Sacrificateur à la place de Joſué, fit chercher le feu ſacré dans le puits, qu'on tira de l'eau bourbeuſe, qui s'enflamma ſi tôt qu'on l'eut verſée ſur les victimes ; mais ces faits ſont-ils avancés ſans preuve dans la lettre ? Elle cite des monuments qui ſubſiſtoient, le témoignage qu'en avoient rendu les Prêtres témoins oculaires ; elle cite les mémoires que Nehemie avoit écrits & qu'on liſoit encore. Ce qu'elle raconte du tranſport de l'Arche, cachée dans le mont de Nebo, eſt pareillement appuyé de l'autorité d'un Livre de Jérémie, que nous n'avons plus, intitulé *les Deſcriptions*, & des *Mémoires* de Nehemie.

Obſervons qu'il eſt certain que nous n'avons pas tous les Ouvrages de Jérémie, puiſque la Prophétie de Jérémie, citée par Saint Matthieu Chap XXVII. n'eſt pas dans les Ouvrages qui nous reſtent.

Oppoſer des conjectures à des preuves ſi fortes, c'eſt chicaner, c'eſt perdre ſon tems. Ne laiſſons pas néanmoins ces conjectures ſans réponſe ; il faut forcer nos adverſaires juſques dans leur dernier retranchement.

L'Auteur de la lettre dit, que les Juifs ſubjugués par Nabuchodonoſor furent tranſpor-

tés dans la Perſe, il devoit dire dans la Chaldée.

Ce qui paroît aux critiques Proteſtants une faute, ſe tourne en preuve contr'eux ; la lettre copie fidelement les Mémoires du Prêtre Nehemie ; il écrivoit dans un tems où les Perſes étoient maîtres de la Chaldée, & des autres pays où les Juifs eſclaves furent relégués ; il nommoit Perſe le pays que de ſon tems on appelloit Perſe, qu'on avoit nommé Aſſyrie, tandis que les Aſſyriens en étoient les maîtres, & Babylonie, quand les Babyloniens y dominoient : un impoſteur n'auroit pas eu cette attention.

Il n'eſt pas poſſible, diſent nos adverſaires, que Jérémie ait enlevé l'Arche ; il fut en priſon juſqu'à la priſe de Jéruſalem. J'en conviens ; mais les Chaldéens maîtres de Jéruſalem le délivrerent, & lui donnerent toutes les marques d'une grande conſidération ; ils ſçavoient qu'il avoit prédit leur victoire ; n'eſt-il pas vraiſemblable qu'il obtint d'eux l'Arche & les voiles du Tabernacle.

Si on croit la lettre, diſent nos adverſaires, Jérémie avoit prédit qu'on retrouveroit l'Arche après la captivite. Il eſt certain qu'elle ne fut pas retrouvée. Voilà donc une fauſſe Prophétie attribuée à Jérémie ; l'Auteur, qui la lui attribue, ne peut être qu'un impoſteur.

Il n'eſt pas certain que l'Arche n'ait point été retrouvée après la captivité, & qu'elle n'ait pas été dans le ſecond Temple. Salien, Torniel, ſoutiennent qu'elle y étoit, & l'Auteur du ſecond Livre des Paralipomenes, qui vivoit après la Captivité, ſemble dire, dans le Chapitre cinquieme, que de ſon tems l'Arche étoit dans le Temple : l'Autel de l'encens, que Jérémie avoit caché avec l'Arche, fut enlevé du Temple par Antiochus-Epiphane ; il avoit donc été retrouvé. Il faut avouer que Joſephe dit expreſſé-

ment, dans le ſeptieme Livre de la Guerre des Juifs, Chapitre dix-ſeptieme, qu'il n'y avoit rien dans le Sanctuaire, & qu'il ne met point l'Arche parmi les dépouilles portées en triomphe. Ajoutons que ſi l'Arche avoit été dans le Temple lorſqu'Antiochus le pilla, il ne l'auroit pas épargnée; cependant l'Auteur du premier Livre des Maccabées, marque qu'il enleva tout ce qu'il y avoit de précieux dans le Temple: il en fait le détail & ne parle point de l'Arche.

On auroit tort d'en conclure que la Prophétie attribuée à Jérémie eſt fauſſe. Ce lieu, dit Jérémie, où je cache l'Arche, ſera inconnu, juſqu'à ce que Dieu raſſemble ſon Peuple. La réunion de tout le Peuple ne ſe fit pas au retour de Babylone; la plus grande partie des Juifs demeura dans les pays où la Nation avoit été diſperſée. Les Juifs établis en Egypte y bâtirent un Temple; & quoiqu'ils ne fuſſent pas regardés comme ſchiſmatiques par les Juifs de Jéruſalem, on ne peut pas dire qu'ils fuſſent unis de culte avec eux: ce n'eſt qu'à la fin du monde, quand toute la Nation ſera convertie à Jeſus-Chriſt, que ſe fera cette réunion parfaite, dont parle Jérémie; alors l'Arche paroîtra, non pour être l'objet principal du culte, mais pour être aux Juifs un témoignage que la vérité, dont elle a été ſi long-tems la figure, eſt accomplie, & afin que l'exécution de ce que Jérémie a promis, confirme les Juifs dans leur retour à la foi.

Les Juifs qui ont écrit la lettre ne portoient pas peut-être leur vûe ſi loin. Ils s'imaginoient que la réunion dont parloit Jérémie étoit plus proche; & toujours attentifs à rappeller les Juifs d'Egypte au Temple de Jéruſalem, ils ſe ſervoient de la prédiction de Jérémie, priſe dans ce ſens.

NEUVIEME OBJECTION.

Le ſecond Hiſtorien des Maccabées n'eſt d'accord ſur la mort d'Antiochus-Epiphane, ni avec le premier Hiſtorien des Maccabées, ni avec ſoi-même.

REPONSE.

La narration de la mort de ce perſécuteur des Juifs qu'on lit dans le Chapitre ſixieme du premier livre, & celle qu'on lit dans le Chapitre neuvieme du ſecond livre, s'accordent parfaitement. Nos adverſaires, pour y trouver quelque contradiction, ſuppoſent, contre le texte, que, ſelon la premiere narration, Antiochus mourut à Babylone : il mourut avant que d'y être arrivé ; la ſeconde narration le dit expreſſément, & la premiere le fait entendre.

Le ſecond Hiſtorien des Maccabées nomme Perſepolis, la Ville qu'Antiochus attaqua inutilement, non qu'il ſe trompe en prenant cette Ville pour Perſepolis, Ville Royale de Perſe, brûlée par Alexandre, mais parce qu'il rend en Grec le nom d'Elymaïs ; *Elam*, en Hébreu, ſignifie Perſe, Elymaïs ſignifie donc Perſépolis : cette ancienne Perſépolis étoit fort différente, & aſſez éloignée de l'autre.

La narration du Chap. I. du ſecond Livre ne regarde point Antiochus-Epiphane ; c'eſt la mort d'Antiochus Sidete qu'on y raconte. Les Hiſtoriens profanes conviennent qu'il périt dans ſon expédition contre les Parthes ; mais ils ne conviennent pas ſur les circonſtances de ſa mort ; les uns le font périr dans un combat, abandonné par ſes troupes ; d'autres ont écrit qu'il ſe tua lui-même : d'autres enfin rapportent qu'il ſe précipita d'un endroit élevé. La diverſité de ces narrations n'empêche pas qu'on n'en-

trevoie la vérité. Antiochus Sidete, pour réparer les desavantages d'une Campagne malheureuse contre les Parthes, veut piller les Tréfors du Temple de Nannée, dans la Capitale de l'Elymaïde; séduit par les Prêtres, il y entre avec un petit nombre d'Officiers, il y est assommé, coupé par morceaux, & les restes sanglants sont jettés par les Prêtres hors du Temple. Les Juifs de Jérusalem qu'il avoit réduits à de grandes extrêmités, Troge Pompée, dans l'abregé fait par Justin, dit qu'il les avoit subjugués, les Juifs de Jérusalem annoncent aux Juifs d'Egypte cette mort, comme un coup de la Providence, & une faveur de Dieu, qui achevoit leur délivrance; ils l'annoncent l'an des Grecs cent quatre-vingt-huit : elle étoit arrivée trois ou quatre ans auparavant.

DIXIEME OBJECTION.

Razias est loué dans le second Livre des Maccabées de s'être tué lui-même; on y loue Judas Maccabée d'avoir fait offrir des sacrifices pour des soldats qui étoient morts dans une contravention manifeste à la Loi.

REPONSE.

L'Auteur Sacré loue le courage de Razias; il n'excuse pas son desespoir. Judas dut penser que des soldats qui mouroient en combatant pour la Loi, ne l'avoient violée que par ignorance, que leur péché n'étoit que véniel, & qu'on pouvoit prier pour eux.

Je ne m'arrête point à réfuter une ancienne objection tirée de la maniere différente dont les deux Historiens des Maccabées appliquent les événements aux années de l'Ere des Grecs. Tous les Sçavants mépriſent aujourd'hui cette objec-

tion ; il eſt certain que cette différence vient uniquement de ce que le premier Hiſtorien commence les années avec l'année ſacrée des Juifs, & que le ſecond Hiſtorien les commence avec l'année civile, ſix mois plus tard que le premier.

LA SAPIENCE.

ET L'ECCLESIASTIQUE.

JE n'ai entrepris de parler des Livres rejettés par les Proteſtants, qu'à l'occaſion de l'Hiſtoire de M. Prideaux. Il ſuffit pour remplir ce deſſein de juſtifier l'authenticité des Livres hiſtoriques; cependant je ne puis m'empêcher d'ajouter ici l'extrait que j'ai fait autrefois de l'Ouvrage d'un Proteſtant, qui prouve la divinité du Livre de la Sageſſe. Les mêmes raiſons prouvent la divinité du Livre de l'Eccléſiaſtique. La Diſſertation de ce Proteſtant eſt dans le cinquieme Tome des Obſervations choiſies, imprimées en Latin à Hall ; ce que la force de la vérité a contraint un Luthérien de publier contre les préjugés de ſa ſecte, doit faire impreſſion ſur les Proteſtants.

Il prétend d'abord que l'on confond mal-à-propos les Livres divinement inſpirés avec les Livres Canoniques; que les derniers ſont diſtingués des autres par l'approbation de l'Egliſe, quand elle reconnoît leur origine, & leur autorité divine. Il ſeroit, ajoute-t-il, fort mal aiſé de prouver que les Livres ſacrés qui compoſent aujourd'hui le Canon des Juifs, ont été reçus au nombre des Livres Canoniques, ſi-tôt qu'ils

ont paru ; il pouvoit assurer hardiment qu'ils ne l'ont pas été. Les Samaritains ne reconnoissent pour Canonique que le seul Pentateuque. Il est donc évident que Josué, les Pseaumes & les Livres de Salomon n'ont été mis dans le Canon que long-tems après leur publication, puisqu'ils n'y étoient pas encore au tems de la captivité de Babylone, ou du moins au commencement du regne de Roboam. L'Eglise Chrétienne a pu en user à l'égard du Livre de la Sagesse & des autres, que les Protestants rejettent, comme l'Eglise Judaïque en avoit usé à l'égard des Livres Canoniques, différents du Pentateuque. On défie les Hérétiques d'opposer à ce raisonnement quelque chose de solide ; mais revenons au Protestant défenseur du Livre de la Sagesse.

Il croit que ce Livre est l'Ouvrage de Salomon même, & qu'il a d'abord été écrit en Chaldaïque ; il appuye cette derniere conjecture de l'autorité de Maimonides ; on leur objecte que le style s'écarte de la simplicité noble des autres Livres de l'Ecriture, & qu'il sent plutôt le déclamateur, que le Roi ou le Prophete : qu'on y reconnoît les idées des Philosophes Grecs postérieurs à Salomon ; notre judicieux Critique n'en trouve pas le style plus élevé que celui du Livre de Job, & de plusieurs Pseaumes ; & si l'on suppose, comme on le peut faire avec assez de vraisemblance, que l'Ouvrage dont il s'agit a d'abord été écrit en vers, l'objection s'évanouit.

Pour les sentiments des Philosophes Grecs, que certains Sçavants y reconnoissent, l'Auteur de la dissertation leur conseille de s'accorder entr'eux s'ils veulent prouver quelque chose ; tandis que l'un y appercevra le Platonisme, l'autre la doctrine d'Aristote, un autre les principes des Stoïciens, un autre les dogmes d'Epicu-

re, un autre enfin les visions de Pythagore ; on les opposera les uns aux autres, & les gens sensés concluront que les principes d'aucune de ces sectes ne sont clairement exprimés dans le Livre dont il s'agit, & qu'une légere ressemblance de la doctrine qu'il contient avec des opinions que les Philosophes Grecs n'ont pas inventées, est un foible argument pour ôter cet Ouvrage à Salomon. De ces objections générales, notre sincere & sçavant Critique descend aux objections particulieres de quelques Protestants distingués.

Turretin plus clair-voyant, ou plus emporté que les autres, s'imagine voir des allusions aux combats des Athletes dans le ℣. 2. Chapitre IV. Ce n'est pas tout : il accuse de faux ce qu'on lit de l'origine de l'idolâtrie dans le Chapitre XIV. L'allusion au combat des Athletes n'est rien moins qu'évidente, elle paroît plus clairement marquée, Isaïe 62. 3. Psal. 21. 31. Pour ce qui regarde l'origine de l'idolâtrie, que l'Auteur de la Sagesse attribue à la douleur d'un pere qui fit adorer son fils, pour se consoler de sa mort ; il est vrai que plusieurs Auteurs prétendent au contraire, que le premier idolâtre a été Ninus qui fit adorer Belus son pere. Mais à ne regarder même le Livre dont nous parlons, que comme un Livre profane, son autorité est préférable ; il a été écrit dans un tems & dans des lieux plus proches de la source de l'idolâtrie. D'ailleurs Diophante de Lacédémone, & Fulgence Placiade parlent du commencement des idoles comme ce Livre sacré.

L'Objection de Limborch, Théologien Remontrant, roule sur une supposition fausse. Il a cru que l'Auteur sacré disoit que de son tems les Israëlites étoient opprimés, ce qui ne conviendroit pas au tems de Salomon ; il dit seulement que les amis de Dieu sont toujours persécutés par les impies.

Vandale, incrédule de profeſſion, rejette ce Livre avec hauteur : le Chapitre XVII. lui déplaît ; parce qu'il y eſt parlé des Spectres qui apparurent aux Egyptiens pendant les ténebres que Dieu répandit ſur ce Royaume ; mais eſt-il impoſſible qu'il en ait apparu ? & l'oppoſition d'un Livre à nos ſentiments ſuffit-elle pour le rejetter ? L'Auteur de la Diſſertation conclut que de ſi foibles objections ne doivent pas nous empêcher de reſpecter la parole de Dieu dans le Livre de la Sageſſe.

Biblioteca Nazionale

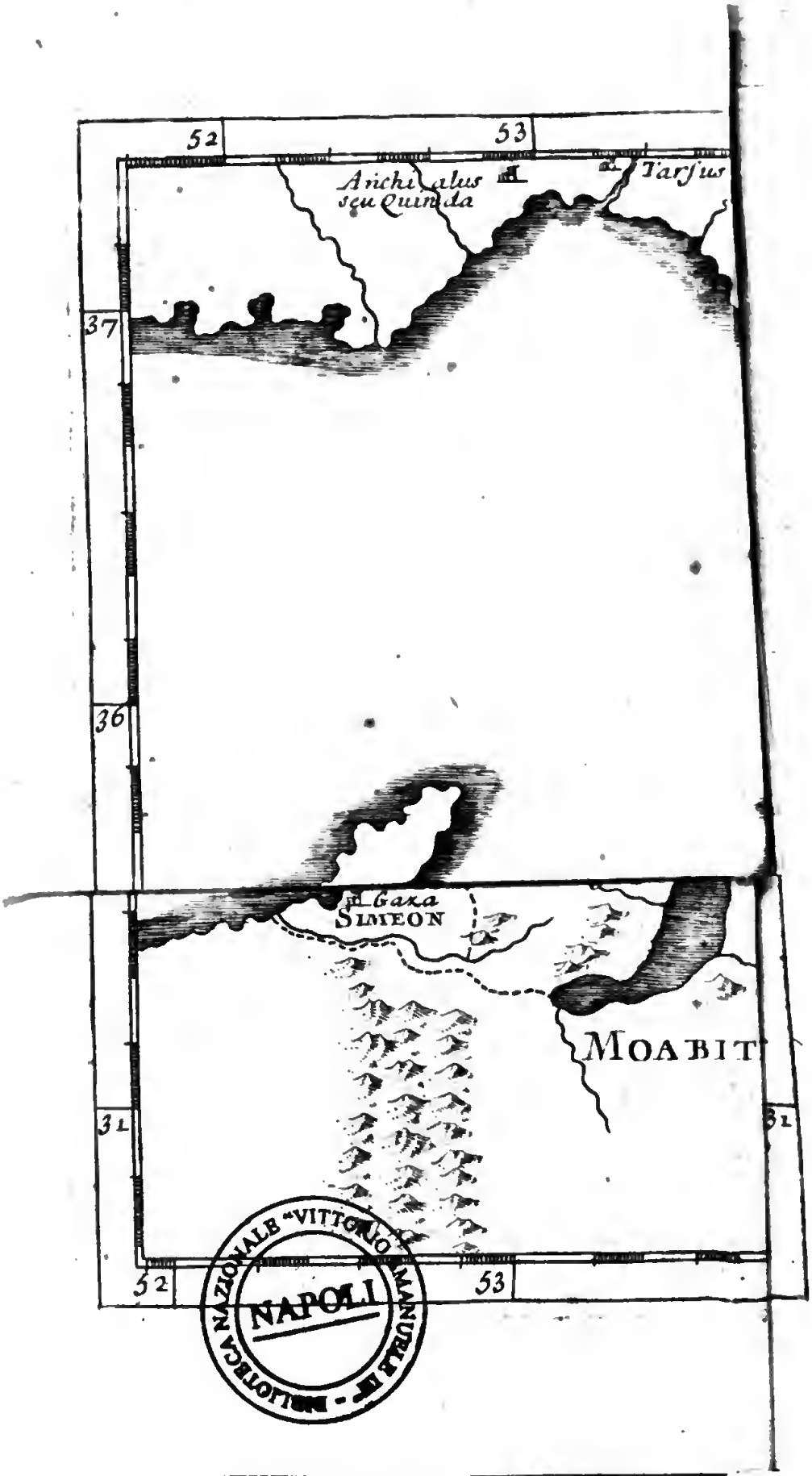

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III"
NAPOLI

HISTOIRE
DES JUIFS
ET DES
PEUPLES VOISINS.

LIVRE PREMIER.

L'Ancien Empire des Aſſyriens ayant pris fin à la mort de Sardanapale, après avoir eu la domination de l'Aſie plus de treize cents ans, il ſe (*a*) forma de ſes débris deux Empires, l'un fondé par Arbacès Gouverneur des Medes, & l'autre par Beleſis Gouverneur de Babylone. C'étoient les deux principaux Chefs de la conſpiration, qui avoit cauſé la ruine de Ann. 747 avant J. C.

(*a*) Diod. Sicul. Lib. II. p. 81. Athenæus, Lib. 12 p. 529. Herodotus, Lib. 1. c. 95. Justin. Lib. 1. c. 3.

Ann. 747. avant J. C. l'Empire des Aſſyriens. Ils le partagerent auſſi entr'eux, quand ils eurent réuſſi dans leur deſſein : Beleſis eut pour lui Babylone, la Chaldée, & l'Arabie : tout le reſte échut en partage à Arbacès. Cet événement arriva la VII. année de la fondation de Rome & la II. de la huitieme Olympiade, DCCXLVII. ans avant Jeſus-Chriſt ; c'eſt-à-dire, avant le commencement de l'Ere vulgaire, d'où nous comptons les années depuis ſon Incarnation.

Arbacès eſt appellé (*b*) *Tiglath-Piléſer* & (*c*) *Thilgath-Pilneſer* dans l'Ecriture, *Thilgamus* (*d*) dans *Elien*, & (*e*) *Ninus le Jeune* par *Caſtor*. Il établit ſon Siége Royal à Ninive, où le dernier Roi des Aſſyriens faiſoit ſa réſidence, & c'eſt-là que pendant dix-neuf ans il gouverna ſon nouvel Empire.

Beleſis eſt le même que Nabonaſſar, du regne duquel à Babylone commence cette fameuſe Epoque Aſtronomique, appellée de ſon nom l'*Ere de Nabonaſſar*. Il eſt appellé *Nanibrus* (*f*) par Nicolas de Damas, & dans l'Ecriture ſainte (*g*) *Baladan* pere

(*b*) IV. *Reis* XV, 29. & XVI, 7. 10.
(*c*) I. *Paralip.* V, 6. II. *Paralip.* XXVIII, 20.
(*d*) *Hiſt. Animal.* Lib. 12. c. 21.
(*e*) EUSEB. *Chron.* p. 46.
(*f*) *In Eclogis* VALESII, p. 426. &c.
(*g*) *Eſaïe* XXXIX, 1.

de ce *Mérodac* ou *Mordace Empadus*, qui envoya des Ambaſſadeurs au Roi Ezéchias pour le féliciter ſur ſa convaleſcence. Ann. 717. avant J. C.

Dieu voulut que ces deux Empires s'élevaſſent ainſi, pour lui ſervir, dans leurs diverſes révolutions, d'inſtruments à punir les iniquités de ſon Peuple : le premier, pour abatre le Royaume d'Iſraël, & le ſecond pour détruire celui de Juda, comme nous le ferons voir dans la ſuite de cette Hiſtoire.

La ſixieme année de *Tiglath-Piléſer* (*h*) Achaz commença à regner ſur Juda. Ce Prince étoit ſouverainement méchant & impie. Auſſi Dieu ſuſcita contre lui Rézin Roi de Syrie, & Pékach Roi d'Iſraël, leſquels, s'étant ligués contre lui, entrerent dans ſon Pays avec une grande armée ; & après l'avoir pouſſé de lieu en lieu, l'obligerent à ſe jetter dans Jéruſalem, où ils l'aſſiégerent. Ann. 742 avant J. C. ACHAZ 1.

Leur deſſein étoit (*i*), en prenant cette Ville, d'extirper entierement la maiſon de David, & d'établir le fils de Tabéal pour Roi ſur Juda. L'Ecriture ne marque nulle part qui étoit cet homme. C'étoit apparemment quelque Juif puiſſant & factieux, qui s'étant révolté contre ſon Souverain le Roi de Juda, avoit excité & fomenté cet-

(*h*) IV. *Rois* XVI. II. *Paralip.* XXVIII.
(*i*) *Eſaïe* VII.

Ann. 742. avant J. C. ACHAZ I.

te guerre, dans le deſſein ambitieux de le chaſſer du thrône & d'y monter à ſa place.

Mais Dieu, qui vouloit ſeulement punir Achaz de ſes crimes, & non détruire entierement la maiſon de David, qu'en conſidération de ce Prince il avoit toujours honorée de ſa faveur & de ſa protection, en voulut bien prévenir la ruine, en diſſipant les complots de ſes ennemis.

Pour cet effet il envoya Eſaïe ſon Prophete à Achaz, pour l'exciter à défendre courageuſement ſa Capitale contre ſes ennemis, l'aſſurant qu'ils ne prévaudroient point contre lui. Dequoi il lui donna deux Signes, dont l'un ſeroit bien-tôt accompli, & l'autre ne le devoit être que quelques ſiécles aprés.

Le premier de ces Signes étoit que le Prophete prendroit une femme, laquelle immédiatement après leur mariage concevroit un Fils, & qu'avant que ce Fils fût d'un âge à diſcerner le bien & le mal, ces deux Rois ſeroient chaſſés du Pays; ce qui arriva en effet. Car le Prophete (*k*) ayant pris auſſi-tôt après une femme, avant que *Maher-Salal-has-bas* *, le fils qui lui étoit né de ce mariage eût atteint l'âge de diſcrétion, ces deux Rois furent ba-

(*k*) *Eſaïe* VIII.

* Comme ce nom étoit prophétique, la Vulgate l'a traduit: ℣. 3. *Dixit Dominus ad me, voca nomen ejus,* ACCELERA SPOLIA DETRAHERE, FESTINA PRÆDARI,

tus ; Rézin la troiſieme année d'Achaz, & Pékach l'année ſuivante. Ann. 742. avant J. C. ACHAZ 1.

L'autre Signe étoit, qu'une (*l*) Vierge concevroit & enfanteroit un Fils, qui ſeroit appellé *Emmanuel*, c'eſt-à-dire, Dieu avec nous, par où étoit déſigné le *Meſſie* promis à l'Egliſe, Dieu manifeſté dans la nature humaine, & qui a ſéjourné ici bas quelque tems avec nous, pour accomplir le grand Ouvrage de notre ſalut. Cette prédiction tendoit à raſſurer la maiſon de David, laquelle à la vûe de cette grande Puiſſance armée contre elle, & animée à ſa perte, étoit tombée dans une extrême conſternation, comme ſi elle eût touché à ſa derniere ruine. Rien n'étoit plus propre à la faire revenir de cette eſpece de déſeſpoir, que cette Prophétie par l'aſſurance qu'elle lui donnoit que cette maiſon ſubſiſteroit, juſques à ce que le Meſſie en fut né, de la maniere qu'il étoit ici prédit.

Après cela les deux Rois confédérés, ayant manqué leur coup, comme l'avoit prédit le Prophete, furent obligés de lever le ſiége & de s'en retourner chez eux.

Achaz (*m*) loin d'être touché de cette marque de la faveur de Dieu, n'en devint que plus méchant. Il rejetta entie- Ann. 741. avant J. C. ACHAZ 2.

(*l*) *Iſaïe* VII, 14. *Matth.* I, 23.
(*m*) II. *Paralip.* XXVIII, 2. 5.

Ann. 741. avant J. C. ACHAZ 2.

rement le Dieu d'Iſraël, & s'abandonna aux plus énormes abominations des Peuples Idolâtres dont il étoit environné, juſques à faire paſſer ſon fils par le feu en l'honneur de *Moloch*. Auſſi Dieu (*n*) fit revenir contre lui l'année ſuivante les mêmes ennemis dont il l'avoit délivré. Les deux Rois alliés, ayant aſſemblé de meilleures troupes & pris de plus juſtes meſures que la premiere fois, ſe mirent en campagne contre Achaz : ils partagerent leurs forces en trois corps, l'un ſous la conduite de Rézin Roi de Syrie, l'autre ſous celle de Pekach Roi d'Iſraël, & le troiſieme ſous celle de Zicri homme puiſſant d'Ephraïm; & pour embaraſſer davantage Achaz, ils l'attaquerent avec ces trois armées à la fois, en trois différents endroits de ſes Etats. Rézin ayant chargé ſon armée de butin & d'un grand nombre de captifs, reprit le chemin de Damas, croyant ne pouvoir rien faire de mieux, que de mettre ſon butin en ſûreté. Pékach marcha tout droit avec ſon Armée contre Achaz. Celui-ci avoit raſſemblé les principales forces de ſon Royaume pour s'oppoſer à cette invaſion. Il avoit même arrêté pendant quelque-tems les progrès de cette partie d'ennemis qu'il avoit en tête. Mais le départ de Rézin l'ayant enhardi à livrer bataille, il

(*n*) IV. *Rois* XVI. II. *Paralip.* XXVIII.

fut tellement batu, que ſix-vingt mille de ſes ſoldats y perdirent la vie. Zicri profitant de cette déroute, mena ſon armée contre Jéruſalem, & s'en étant rendu maître, il fit mourir *Mahaſeja* fils du Roi, & la plupart des principaux Seigneurs du Royaume qu'il y trouva. Ann. 742. avant J. C. ACHAZ 2.

Après cette expédition les deux armées d'Iſraël s'en retournerent chargées de dépouilles, & menant en eſclavage plus de deux cents mille perſonnes de l'un & de l'autre ſexe. Mais un Prophete leur ayant ſéverement reproché cet excès de cruauté envers leurs freres que Dieu avoit livré entre leurs mains, les Principaux du Pays, pour ne pas s'attirer une punition ſemblable, ne voulurent pas permettre que ces captifs fuſſent conduits dans Samarie; mais ayant vêtu des dépouilles ceux qui étoient nuds, & leur ayant fourni à tous des vivres, & les rafraîchiſſemens néceſſaires, ils les renvoyerent dans leur Pays.

La Judée ne fut pas ſi-tôt délivrée de ces ennemis, qu'elle fut envahie par d'autres, qui ne la traiterent pas avec moins de cruauté. Les Iduméens d'un côté, & les Philiſtins de l'autre, qui étoient ſes plus proches voiſins, les uns au midi, & les autres à l'Occident, profitant du déſaſtre des Juifs, ſe jetterent dans leur Pays, ſe ſaiſirent de tout ce qui ſe trouva dans leur Ann. 740. avant J. C. ACHAZ 3.

Ann. 740. avant J. C. Achaz. 3. voisinage & ravagerent tout le reste.

Tant de châtiments ne servirent qu'à endurcir Achaz. Au lieu de rechercher le Seigneur son Dieu, & de se détourner de son mauvais train, il eut recours aux hommes. Il dépouilla le Temple de tout l'or & de tout l'argent qu'il y trouva; il l'envoya à Tiglath-Piléser Roi d'Assyrie, pour l'engager à venir à son secours, lui promettant outre cela de devenir son Vassal, & de lui payer tribut.

Le Roi d'Assyrie trouvant une occasion si favorable d'ajouter la Syrie & la Palestine à son Empire, accepta sans balancer cette proposition. Il marcha de ce côté-là avec une grande Armée, & ayant batu Rézin, il prit Damas, & réduisit tout le Pays sous son pouvoir. Il mit fin par-là au Royaume des Syriens à Damas, qui y avoit duré dix générations: sçavoir, depuis *Rezon fils d'Eljadah* (o) qui le fonda, pendant que Salomon regnoit sur Israël.

Tiglath-Piléser (p) marcha ensuite contre Pékach, & se saisit de tout ce qui appartenoit au Royaume d'Israël au delà du Jourdain, comme aussi de toute la *Galilée*. Après quoi il s'avança vers Jérusalem, moins pour secourir Achaz que pour en tirer encore de l'argent. Car au lieu de

(o) III. *Rois* XI. 23. 25.
(p) IV. *Rois* XVI. II. *Paralip.* XXVIII.

lui aider à reprendre quelqu'une des Places que les Philiſtins, les Iduméens & ſes autres ennemis lui avoient enlevées, il retourna à Damas pour y paſſer l'hyver, après avoir tiré d'Achaz tout ce qu'il put; juſques-là que ce Prince fut obligé, pour le ſatisfaire, de mettre en pieces & de fondre tous les vaiſſeaux du Temple. De ſorte qu'Achaz reçut plus de préjudice que d'avantage de cette Alliance, ſon Royaume aiant été plus épuiſé par les préſents & les ſubſides que ſon prétendu Ami & Allié extorqua de lui, qu'il ne l'avoit été par les ravages & les pilleries de ſes ennemis déclarés. Il en réſulta d'ailleurs deux inconvénients durables. L'un, qu'au lieu de deux petits Princes, à chacun deſquels il pouvoit tenir tête, il eut pour voiſin un puiſſant Monarque, dont les forces étoient fort ſupérieures aux ſiennes, comme les Royaumes de Juda & d'Iſraël ne l'éprouverent que trop dans la ſuite, l'un & l'autre aiant été détruits par les Aſſyriens. L'autre, que depuis ce tems-là les Juifs furent exclus du commerce de l'Ocean, qui juſques-là avoit été une des principales ſources de leurs richeſſes. Ann. 740. avant J. C. Achaz 3.

Les Juifs faiſoient ce commerce depuis long-tems par la Mer-Rouge & par le Détroit de Babelmandel (*), non-ſeule-

(*) [Il faut écrire ce mot *Bab-el-mandeb*, qui ſignifie *la*

Ann. 740. avant J. C. ACHAZ 3. ment vers l'Occident ſur les côtes d'Afrique, mais encore ſur les côtes d'Arabie, de Perſe, & des Indes, vers l'Orient, avec un prodigieux profit. David fut le premier (*q*) qui l'établit. Ce Prince par la conquête qu'il fit du Royaume d'Edom (*r*) ſe trouvant en poſſeſſion d'Elath & d'Eſiongeber (*s*), deux Villes qui en faiſoient partie, il comprit l'avantage qu'il pouvoit tirer de leur ſituation ſur la Mer-Rouge, pour ce commerce, & il en profita habilement. L'Ecriture fait mention de deux endroits, *Ophir* & *Taſſis*, où les Juifs négocioient de ces deux Villes. David tira un grand profit du premier. Car il eſt apparent que ces trois mille Talents d'Or d'Ophir, que ce Prince donna pour l'embelliſſement du Temple, comme il eſt rapporté au XXIX. chap. du I. Livre des
verſ. 4. *Paralip.* étoient de l'Or qu'il avoit tiré d'Ophir par les Flotes qu'il y avoit envoyé à diverſes repriſes. Il eſt parlé auparavant,
verſ. 14. (au XXII. chap. du même Livre,) de ce qu'il avoit réſervé des dépouilles de ſes ennemis, des tributs des Nations conquiſes, & des revenus de ſon

porte de l'enfer, à cauſe de l'exceſſive chaleur qu'il fait à l'embouchure de la mer Rouge.]

(*q*) EUPOLEMUS *apud* EUSEB. *Præp. Evang.* Lib. 9.

(*r*) II. *Rois* VIII, 14. III. *Rois* XI, 15. 16. I. *Paralip.* XVIII, 13.

(*s*) III. *Rois* IX, 26. II. *Chron.* VIII, 17.

Empire, ce qui monte à une (*) ſomme prodigieuſe. Les trois mille Talents d'or d'Ophir, qu'il y ajouta, alloient encore au delà, & venoient de ce qu'il poſſedoit en propre, indépendamment de ce qui lui appartenoit en qualité de Roi. Il n'eſt pas poſſible de comprendre qu'il eût pu fournir de ſon propre fonds de ſi grands thréſors, ſi on ne ſuppoſe que le profit extraordinaire qu'il avoit fait dans ce commerce les avoit produits. Car l'Or ſeul (†) fait plus d'un million cinq cent mille marcs peſant, outre les ſept mille Talents d'argent affiné (*t*) que David donna pour le même uſage. Ann. 740. avant J. C. ACHAZ 3.

Salomon (*u*) continua, après la mort de ſon pere, le même Commerce d'Ophir, d'où ſa flote en un ſeul voyage (*x*) lui ap-

(*) Cette ſomme eſt ſi prodigieuſe, que cela donne lieu de penſer que les Talents par leſquels elle eſt ſupputée, étoient une autre ſorte de Talents d'une valeur beaucoup moindre que les Talents Moſaïques, dont on rend compte dans la Préface. Car ſi on fait l'évaluation par ces Talents, de ce que David donna, & de ce que les principaux Seigneurs de ſa Cour contribuerent pour la conſtruction du Temple, tel qu'on le trouve détaillé, I. *Paralip.* XXII, 24--16. & XXIX, 3--8. la ſomme qui en réſulte va au-delà de 400 millions de marcs d'argent, ce qui auroit ſuffi à bâtir un Temple d'argent maſſif, égal à celui de Salomon dans ſon étendue & dans ſes meſures.

(†) Car trois mille Talents d'Or Hébreux, réduits en monnoie de France, montent à dix millions huit cents mille marcs d'argent.

(*t*) I. *Paralip.* XXIX, 4.

(*u*) III. *Rois* IX, 26-28. & X, 11-22. II *Chron.* VIII, 17. 18. & XIX, 10-21.

(*x*) II. *Paralip.* VIII, 18. Ces 450 Talents, dont il eſt

Ann. 740. avant J. C. ACHAZ 3. porta quatre cent cinquante Talents d'or. Si ce Prince acquit en un ſeul voyage une ſomme ſi conſidérable, on ne doit pas être ſurpris que David eût pu accumuler de ſi grands thréſors, dans les divers voyages que firent ſes Flotes en Ophir, depuis le tems qu'il conquit l'Idumée juſques à ſa mort, ce qui va du moins à vingt-cinq ans. Il eſt vrai que Salomon augmenta beaucoup ce Commerce, tant par ſa profonde ſageſſe, que par l'application particuliere qu'il y donna. Cela lui fut d'autant plus facile, que ſon regne ne fut pas agité de guerres comme celui de ſon Pere. Il alla en perſonne à Elath & à Eſiongeber (*y*) : il y fit conſtruire des vaiſſeaux : il fit fortifier ces deux Ports : & il donna ordre à toutes les autres choſes qui étoient néceſſaires, non-ſeulement, pour continuer avec ſuccès, ce Commerce en Ophir, mais pour l'étendre dans tous les autres lieux vers leſquels la Mer ſur laquelle ces deux Ports étoient ſitués, leur ouvroit un paſſage.

Son principal ſoin fut de fournir ces deux Villes d'habitants propres à ſeconder ſes deſſeins. Dans cette vûe, il y fit venir des endroits maritimes de la Paleſtine au-

fait ici mention, font un million ſix-cents vingt mille marcs d'argent peſant.

(*y*) II. *Paralip.* VIII. 17.

tant de gens de mer qu'il lui fut poſſible, & ſur tout des Tyriens (z) dont Hiram Roi de Tyr, ſon ami & allié lui fournit un grand nombre. Ce fut de ces derniers qu'il tira le plus de ſervice. Comme les Tyriens étoient dès lors, comme ils le furent depuis, pendant pluſieurs ſiécles, les plus habiles & les plus expérimentés de tous les hommes dans la Marine, il n'y en avoit point qui fuſſent plus capables de conduire les Flotes de Salomon, dans des voyages de long cours. Mais, comme dans ce tems-là l'uſage de la bouſſole n'étoit pas encore connu, on ne navigeoit qu'en ſuivant les côtes : de ſorte qu'on mettoit ſouvent trois ans à un voyage, qu'on peut faire aujourd'hui en moins de trois mois. Cependant ce commerce réuſſit ſi bien, & fut porté ſi loin par la ſage conduite de Salomon, qu'il attira par ce moyen dans ces deux Ports, & de-là à Jéruſalem, tout le commerce d'Afrique, d'Arabie, de Perſe, & des Indes.

Ann. 740. avant J. C. ACHAZ 3.

Ce fut là la principale ſource des richeſſes immenſes qu'il acquit, & en quoi (a) il ſurpaſſa auſſi-bien qu'en ſageſſe tous les autres Rois ſes contemporains, ayant rendu (b) l'argent ſi commun à Jéruſalem,

(z) III. *Rois*, IX, 27. II. *Paralip.* VIII, 18. & IX, 10. 11.
(a) III. *Rois* X, 23. II. *Paralip.* IX. 22.
(b) III. *Rois* X, 27. II. *Paralip.* IX, 27.

Ann. 740. avant J. C. ACHAZ 3.

qu'on n'en faiſoit pas plus de cas que du pavé des rues.

Après la diviſion du Royaume, les Rois de la Maiſon de David, à qui l'Idumée étoit reſtée en partage, continuerent ce commerce (c) de ces deux Ports, & ſur tout d'Eſiongeber, dont ils ſe ſervirent principalement juſqu'au tems de Joſaphat. Mais une Flote, que ce Roi de Juda y avoit équipée pour Ophir conjointement avec Ochozias Roi d'Iſraël, y ayant péri, ce Port perdit ſa réputation. Il y avoit à ſon entrée, une chaîne de rochers (d) contre leſquels cette Flote ſortant du Port fut pouſſée & miſe en pieces, par un coup de vent que Dieu fit élever ſubitement, pour punir ce Prince de (e) ſon aſſociation avec un Roi idolâtre. Pour prévenir un pareil accident, les Vaiſſeaux du Roi furent conduits à Elath, d'où Joſaphat fit partir l'année d'après une autre Flote pour Ophir. Car comme l'Ecriture nous parle ailleurs d'une Flote que ce Prince équipa pour Ophir dans laquelle il ne voulut pas (f) qu'Ochozias eût aucune part, il s'enſuit évidemment qu'il équi-

(c) III. *Rois* XXII, 48. II. *Chron.* XX, 36.

(d) De-là lui venoit le nom d'*Eſiongeber* qui ſignifie l'*épine du dos*, à cauſe de la reſſemblance que ces Rochers avoient avec cette partie du corps humain.

(e) III. *Rois* XXII, 49. II. *Chron.* XX, 36. 37.

(f) III. *Rois*, XX, 49.

pa deux Flotes, l'une conjointement avec ce Roi d'Iſraël, & l'autre ſans lui. Ann. 740 avant J. C. ACHAZ 3.

C'eſt ainſi que cette affaire fut conduite & continuée depuis le Regne de David juſqu'à la mort de Joſaphat. Juſques-là les Rois de Juda demeurerent en poſſeſſion de l'Idumée, qu'ils gouvernoient (g) par leurs Lieutenants ou Vicerois. Mais Joram ayant ſuccédé à ſon Pere Joſaphat, & Dieu pour le punir de ſes déréglements l'ayant privé de ſa protection, Eſaü conformément à la prédiction d'Iſaac (h) *briſa de deſſus ſon cou le joug de Jacob*, après lui avoir été aſſujetti, pendant pluſieurs générations; ſçavoir depuis le tems de David juſques alors. Car comme Joram s'étoit révolté contre Dieu, (i) les Iduméens ſe révolterent auſſi contre lui. Ils chaſſerent ſes Vicerois: ils ſe choiſirent un Roi de leur Nation, & ſous ſa conduite ils recouvrerent ſi bien leur ancienne liberté, qu'ils ne furent plus ſoumis aux Rois de Juda.

Depuis ce tems-là le commerce des Juifs par la Mer-Rouge fut interrompu, juſqu'au regne d'Hozias. Ce Roi de Juda (k) ayant repris Elath dès le commencement de ſon regne le fortifia de nouveau,

(g) III. *Rois* XXII, 48.
(h) *Gen.* XXVII, 40.
(i) IV. *Rois* VIII, 20. 22.
(k) IV. *Rois* XIV, 22. II. *Paralip.* XXVI, 2.

Ann. 740. avant J. C. ACHAZ 3. en chaſſa les Iduméens, le peupla de ſes propres Sujets, & y rétablit l'ancien commerce, qui continua juſqu'au regne d'Achaz. Mais Rézin, Roi de Damas, ayant abatu le Roÿaume de Juda au point que nous venons de voir, ſe ſaiſit d'Elath, d'où il chaſſa les Juifs (*l*), & mit des Syriens en leur place, dans la vûe de s'approprier tout le profit du commerce de la Mer du Midi, que les Rois de Juda avoient tiré juſques-là, à la faveur de ce Port. Mais l'année d'après Tiglath-Piléſer ayant vaincu Rézin & ſubjugué ſes Etats, il s'empara d'Elath comme d'une dépendance de ſa conquête: & en transfera tout le commerce aux Syriens, ſans avoir égard aux juſtes prétentions qu'y avoit Achaz ſon ami & ſon allié. Par-là les Juifs furent privés du grand profit qu'ils avoient tiré juſques alors de ce trafic; ce qui diminua beaucoup leur opulence. Car quoiqu'ils ne l'euſſent pas toujours ſoutenu avec le même ſuccès que du tems de Salomon, il n'avoit pas laiſſé de leur être très-avantageux, tant qu'ils en avoient été les maîtres, parce qu'il comprenoit tout le négoce * des Indes, de Perſe, d'Afrique, & d'Arabie, qui ſe faiſoit par la Mer-Rou-

(*l*) IV. *Rois* XVI, 6.

(*) [Il ſe faiſoit néanmoins du négoce par terre, au-travers de la Méſopotamie. Voyez la Lettre que M. Moyle écrivit là-deſſus à l'Auteur.]

ge. Mais depuis qu'ils en furent dépoſſedés par Rézin, ils n'y eurent plus de part. Depuis ce tems-là les marchandiſes qui venoient par cette voie, ne furent plus tranſportées à Jéruſalem, mais en d'autres lieux. Ann. 740 avant J. C. ACHAZ 3.

On ne ſçait point où les Syriens établirent leur principale Foire, tandis que ce commerce fut entre leurs mains. On trouve ſeulement, que les Tyriens s'en étant entierement emparés, ils faiſoient venir, par Rhinocorure (*m*) Ville maritime ſituée entre l'Egypte & la Paleſtine, leurs marchandiſes à Tyr, d'où ils les diſtribuoient dans tout l'Occident. Ce négoce enrichit extrêmement les *Tyriens*, ſous l'Empire des Perſes, par la faveur & la protection deſquels ils en furent pleinement en poſſeſſion. Mais lorſque les Ptolomées ſe furent rendus maîtres de l'Egypte, ils attirerent bien-tôt ce trafic dans leur Royaume, en bâtiſſant (*n*) Berenice, Myos-Hormos, & d'autres Ports ſur la côte Occidentale de la Mer-Rouge qui apartenoit à l'Egypte, (car Elath & Eſiongeber étoient ſur le bord oppoſé), & en envoyant de là des Flotes dans tous les lieux où les Tyriens négocioient du Port d'Elath. Ils établirent leur principale Foire à Alexandrie (*o*) qui de-

(*m*) STRABO, Lib. 16.
(*n*) STRABO, Lib. 17.
(*o*) STRABO. Lib. 17.

Ann. 740. avant J. C. ACHAZ 3. vint par-là la Ville la plus marchande de l'Univers, ce qui dura pendant pluſieurs ſiécles. C'eſt par cette voie, ſçavoir, par la Mer-Rouge, & par l'embouchure du Nil, que ſe fit le commerce que les Pays Occidentaux eurent avec la Perſe, les Indes, l'Arabie, & les côtes Orientales d'Afrique, juſques à ce qu'on eût découvert (il y a un peu plus de deux cents ans (*p*) une route pour aller aux Indes, en doublant le Cap de *Bonne Eſpérance*. Après cette découverte les Portugais à qui elle étoit dûe, furent pendant quelque-tems les maîtres de ce commerce, qui eſt tombé preſque tout entier entre les mains des Anglois & des Hollandois. Voilà une hiſtoire exacte du commerce des Indes Orientales, depuis le Regne de David, où il commença, juſques à préſent.

Tout le monde convient que le commerce d'Ophir & de Tarſis eſt le même, que celui dont nos Compagnies des Indes ſont aujourd'hui en poſſeſſion. Mais on ne s'accorde pas ſur les endroits de l'Orient où ces deux lieux ſont ſitués. Quelques-uns veulent qu'Ophir ſoit Zocotora, Iſle ſituée ſur la côte Orientale d'Afrique, un peu au delà du Détroit de Babel-Mandel. D'autres prétendent que c'eſt l'Iſle appellée anciennement *Taprobane*, & mainte-

(*p*) L'an de J. C. 1497.

nant *Ceilan*. Ceux qui en font une Iſle ont pour eux l'autorité d'Eupoleme ancien Auteur cité par Euſebe, lequel parlant de David dit (*q*) que ce Prince *bâtit des Vaiſſeaux à Elath, Ville d'Arabie, d'où il envoya à Urphe* (ou *Ophir*) *Iſle ſituée dans la Mer-Rouge, qui rendoit de l'Or en abondance, des Eſſayeurs de métaux, qui en rapporterent en Judée.* Mais cette queſtion ne pouvant être décidée que par l'Ecriture, tout ce qu'on en peut recueillir, c'eſt 1. qu'on mettoit trois ans (*r*) à aller d'Elath à Tarſis & à en revenir : au lieu qu'il n'eſt point marqué en combien de tems on faiſoit le voyage d'Ophir ; ce qui donne lieu de croire, que Tarſis étoit quelque part dans les Indes Orientales, & qu'Ophir étoit quelque endroit moins éloigné dans l'enceinte de ces mers. 2. Que les marchandiſes qu'on apportoit de Tarſis (*s*) étoient de l'Or, de l'Argent, de l'Yvoire, des Singes, & des Paons; & celles d'Ophir, de l'Or, du Bois d'*Almugghim*, * & des Pierres précieuſes. D'où il ſuit, que l'endroit de la Mer des Indes lequel, à la diſtance d'Elath que nous venons de mar-

Ann. 740. avant J. C. Achaz 3.

(*q*) Apud Euseb. *Præp. Evang.* Lib. 9.
(*r*) III. *Rois* X, 22. II. *Chron.* IX, 21.
(*s*) III. *Rois* X, 22.
(*) [*Almugghim*, c'eſt-à-dire, les arbres qui portoient diverſes ſortes de gommes. Voyez Hellerus, dans ſon *Hierophyſicon.*]

Ann. 740. avant J. C. ACHAZ 3.

quer, fournit le plus d'Or, d'Argent, d'Yvoire, de Singes, de Paons, eſt le Tarſis de l'Ecriture; & que celui qui compris dans la même mer, donne plus du Bois d'*Almugghim*, des Pierres précieuſes, & particulierement de l'Or, dans la quantité que Salomon en tira en un ſeul voyage, eſt la terre d'Ophir, dont la même Ecriture fait mention. Je ne dois pas ſurtout oublier de remarquer, que, ſi l'Arabie Méridionale rendoit alors le meilleur Or, & dans la plus grande quantité, (*t*) comme de bons Auteurs le témoignent, ceux qui y placent l'Ophir de l'Ecriture ſemblent avoir le mieux conjecturé; car on ne peut avancer que des conjectures ſur ce ſujet.

Pour mieux comprendre ce qu'Eupoléme dit d'Ophir, que c'étoit un Iſle de la Mer-Rouge, il eſt bon de ſçavoir que par là il n'entend pas le Golfe Arabique ſitué entre l'Arabie & l'Egypte, qu'on appelle communément de ce nom; mais l'Océan

(*t*) AGATHARCIDES, p. 60. de l'Edit. d'Oxford, rapporte que chez les *Aliléens* & les *Caſſandrins*, Peuples de l'Arabie Méridionale, il y avoit de l'or en ſi grande abondance, qu'ils donnoient le double peſant d'or pour du fer, le triple pour de l'airain, & dix fois autant pour de l'argent; & qu'en creuſant la terre, ils trouvoient des morceaux d'or pur, qui n'avoient pas beſoin d'être affinés, dont le moindre étoit de la groſſeur d'un noyau d'olive, & les autres beaucoup plus gros. *Nul Auteur ne parle d'aucun autre lieu qui ait été ſi fécond en or.*

* méridional qui (*u*) s'étendant entre les Indes & l'Afrique, baigne les côtes d'Arabie & de Perſe, & qui paroiſſant d'une couleur rougeâtre par la violente ardeur des rayons du Soleil, qui y donnent continuellement, dans ces climats brûlants, fut pour cette raiſon appellé Mer-Rouge. C'eſt la ſeule Mér qui aitété connue proprement ſous ce nom chez les Anciens. Le Golfe qui porte maintenant ce nom ne l'a pas reçu de quelque raiſon ſemblable. Car ni ſes eaux, comme quelques-uns le veulent, ni ſon ſable, comme d'autres le prétendent, n'ont rien qui tienne du rouge. Auſſi n'a-t-il jamais été appellé ainſi par les Orientaux. Dans tout l'Ancien Teſtament cette Mer eſt nommée (*x*) *Yam-Suph*, c'eſt-à-dire, la *Mer de l'Algue*, ou des *Roſeaux*, à cauſe de la grande quantité qu'il en croît ſur ſes rivages. Elle a le même nom dans l'ancienne Verſion Syriaque, auſſi bien que dans le *Targum** ou Paraphraſe Chaldaïque. Mais chez les anciens habitants des contrées qui

Ann. 740. avant J. C. ACHAZ 3.

(*) [Le Golphe Arabique fut nommé en Hébreu, JAM-EDOM; mots qu'on peut traduire *Mer Rouge*, mais qui ſignifient la *Mer d'Edom*; parce que l'idumée s'étendoit juſqu'à ſes bords. Depuis on nomma ainſi la mer voiſine, qui eſt entre l'Afrique & les Indes; comme divers Savans l'ont remarqué.]

(*u*) DIONYSII *Periegeſis*, V. 38. & *Comment.* EUSTATHII *in eundem.* STRABO, Lib. 16. AGATHEMERI *Geographia*, L. 2. c. 11. [Vide etiam RELANDI *Diſſert. de Mari Rubro.*]

(*x*) Voyez *Exode* X, 19. & XIII, 18, &c.

Ann. 740. avant J. C. ACHAZ 3.

y confinent, elle portoit le nom de *Yam Edom*, ou de *Mer d'Edom*. Les deſcendants d'Eſaü ayant occupé tout le Pays, appellé depuis par les Grecs *Arabie Pétrée*, qui s'étend entre la Mer-Rouge & le Lac de Sodome, ils l'appellerent du nom de leur Pere, le Pays d'*Edom*. Ainſi comme cette Mer baignoit cette contrée, de là lui vint le nom de *Mer d'Edom*, ou ſelon le Dialecte Grec de *Mer Edoméene* ou *Iduméene*; de la même maniere que celle qui baignoit la Pamphylie fut appellée la Mer *Pamphyliéne*, & celle qui baignoit la Tyrrhenie, la Mer *Tyrrhene*, pour n'en pas alléguer un plus grand nombre d'exemples.

Mais les Grecs qui avoient pris ce nom des Phéniciens, voyant que cette Mer étoit appellée par ces peuples *Yam Edom*, au lieu de traduire, comme ils devoient, la *Mer d'Edom* ou la *Mer Iduméene*, prirent le mot d'*Edom* qui eſt un nom propre, pour un nom appellatif, & ainſi le rendirent par ἐρυθρὰ θάλασσα ou *Mer-Rouge*. Car *Edom* dans la Langue du Pays ſignifie *Rouge*, & l'Ecriture nous apprend (*y*) qu'Eſaü ayant vendu ſon droit d'aîneſſe à Jacob ſon frere, pour un plat d'un potage roux, en fut ſurnommé *Edom*; c'eſt-à-dire, le *Rouge* ou le *Roux*.

(*y*) *Gen.* XXV, 30.

Strabon (z) Pline (a), Pomponius Méla (b) & d'autres (c) disent, que cette Mer ne fut pas ainsi appellée de quelque rougeur qu'on y remarquât, mais d'un grand Roi nommé *Erythrus*, dont les Etats étoient situés le long de ses bords. Or *Erythrus* signifie en Grec, ce qu'*Edom* signifie dans les Langues Phénicienne & Hébraïque, sçavoir, *Rouge*; ce qui marque évidemment que ce Roi Erythrus n'est autre qu'Esaü ou Edom, qui ayant établi sa posterité dans ces contrées-là, donna à ce Pays (d) le nom de Pays d'*Edom*, ou avec la terminaison Grecque, d'*Idumée*, & à la mer qui le baignoit, celui de *Mer d'Edom*; & par la mépriſe des Grecs, dont je viens de parler, celui de *Mer-Rouge* qui lui est resté jusques à présent. Ann. 740. avant J. C. Achaz 3.

Pour achever d'éclaircir ce sujet, il faut encore remarquer que l'Idumée, dont Strabon, Josephe, Pline, Ptolomée, & d'autres anciens Auteurs font mention, n'étoit pas ce Pays d'Edom, ou cette Idumée qui a donné le nom à la

(z) Lib. XVI.
(a) Lib. VI, 23.
(b) Lib. III, 8.
(c) Agatharcides *Edit. Oxon.* p. 2. Q. Curtius Lib. VIII, 9. & Lib. X, 1. Philostratus, Lib. III, 15. Arrianus *in rerum Indicarum Libro*, p. 579. *Edit. Blanc.*
(d) Voyez les *Miscellanées* ou *Mélanges de* Fuller, *Lib.* IV, 20.

Ann. 740. avant J. C. ACHAZ 3. Mer Rouge. L'ancienne Idumée étoit d'une beaucoup plus grande étendue que celle que ces Auteurs décrivent. Car (*e*) elle comprenoit toute cette région, qui dans la ſuite fut appellée Arabie Pétrée, de *Pétra* ſa Capitale. Tout ce Pays, ayant été habité par les deſcendants d'Eſaü, fut de là nommé anciennement le Pays d'Edom. Mais une ſédition (*f*) s'étant élevée parmi eux, une partie ſe ſépara du reſte & vint s'établir dans les contrées Méridionales de la Judée, qui ſe trouvoit alors abandonnée & comme deſerte, par l'abſence de ſes habitants encore captifs en Babylone. Ceux-ci conſerverent le nom d'Iduméens, & le Pays qu'ils occuperent eſt l'Idumée dont parlent ces Auteurs. Les Iduméens qui ne ſuivirent pas les autres, ſe joignirent aux Iſmaëlites, & furent appellés comme eux *Nabathéens*, de *Nebajoth* ou *Nabath* (*g*) fils d'Iſmaël, & le Pays qu'ils poſſederent, *Nabathée*. C'eſt ſous ce nom qu'il en eſt ſouvent parlé dans les Auteurs tant Grecs que Latins.

Ann. 739. avant J. C. ACHAZ 4. Pour revenir à mon ſujet, Achaz ſe trouvant avec Tiglath-Piléſer, dans la ſituation que je viens de marquer, il jugea à

(*e*) Elle touchoit à la Mer-Rouge, puiſqu'*Elath* & *Eſiongeber*, Villes d'*Edom*, étoient deux Ports ſitués ſur la Mer-Rouge.

(*f*) STRABO Lib. XVI.

(*g*) *Gen.* XXV, 13.

propos

propos de diſſimuler toutes ces injures, pour ne pas s'en attirer de plus grandes. Agiſſant donc avec lui, comme s'il eût été véritablement ſon ami & ſon protecteur, il n'eut pas plutôt appris qu'il étoit de retour à Damas (h) qu'il l'y alla trouver, pour lui rendre les reſpects & l'obéiſſance qu'il lui devoit, comme à ſon Souverain & à ſon Protecteur, depuis qu'il s'étoit déclaré ſon Vaſſal & ſon Tributaire. Ann. 739 avant J. C. Achaz 4.

Pendant ſon ſéjour à Damas, il (i) y vit un Autel conſacré à l'Idolâtrie, dont la forme lui plut ſi fort, qu'en ayant fait tirer un modele, il l'envoya à Jéruſalem au Souverain Sacrificateur Urie, avec ordre d'en conſtruire un ſemblable. Il fit même, à ſon retour, ôter l'Autel du Seigneur du lieu qu'il occupoit dans le Temple, & y plaça ce nouvel Autel; s'abandonnant enſuite (k) à l'Idolâtrie, au lieu du Dieu d'Iſraël, il adora les Dieux des Syriens & des autres Nations voiſines, pour en obtenir, diſoit-il, le ſecours que ces Dieux avoient accoutumé d'accorder à leurs adorateurs.

Dans ce deſſein, ayant rempli Jéruſalem & toute la Judée de leurs images & de leurs autels, il ne voulut pas ſouffrir qu'aucun autre Dieu qu'eux fût ſervi

(h) IV. *Rois* XVI, 10.
(i) IV. *Rois* XVI, 10-16.
(k) IV. *Rois* XVI. II, *Paralip.* XXVIII, 22-25.

Ann. 739. avant J. C. ACHAZ 4. dans le pays ; & ainſi ayant rejetté le vrai Dieu, ſon Créateur & ſon Maître, à qui ſeul il devoit ſes hommages, il fit fermer ſon Temple, & bannit ſon culte de toute l'étendue de ſa domination. Il entreprit & exécuta tout cela avec hauteur, comme pour braver Dieu & le punir de ce qu'il ne l'avoit pas ſecouru, lorſqu'il étoit ſi vivement preſſé par ſes ennemis ; comme s'il eût été en ſon pouvoir de ſe venger du Tout-puiſſant & de faire ſentir ſon indignation à l'Auteur de ſon être. Tel fut l'excès de folie & d'extravagance, où le jetta ſon impieté, dans laquelle, comme il ſurpaſſa tous les Rois ſes prédéceſſeurs, il perſiſta ſi opiniâtrement, qu'elle lui devint enfin funeſte, ce Prince impie ayant été enlevé à la fleur de ſon âge, avant qu'il fût parvenu à la moitié de ſes jours.

Tiglath-Piléſer retournant en Aſſyrie emmena avec lui un grand nombre de captifs, des Royaumes de Damas & d'Iſraël. Il plaça ceux de Damas (*l*) à *Kir*, & ceux d'Iſraël (*m*) à *Chalach*, à *Chabor*, à *Hara*, & ſur le fleuve de *Gozan*, dans le pays des Medes. *Kir* étoit une Ville ſituée dans la partie de la Médie la plus proche de la Judée. *Chalach*, *Chabor*,

(*l*) IV. *Rois* XVI, 9.
(*m*) I. *Paralip.* V, 26.

Hara, & le fleuve de *Gozan* en étoient plus éloignés. Par là fut accomplie la Prophétie d'Amos (*n*) par laquelle, au tems d'*Hozias* grand pere d'*Achaz*, il avoit prédit aux Iſraëlites que Dieu les feroit mener en captivité au *delà de Damas*; c'eſt-à-dire, au-delà des lieux, où les Captifs de Damas ſeroient transférés. Saint Etienne citant cet Oracle, (*o*) dit *au delà de Babylone*. C'eſt ainſi que portent les Editions ordinaires du Nouveau Teſtament Grec; & ce qui eſt auſſi conforme à la vérité. Car *Kir* étant au delà de Babylone, ce qui étoit au delà de *Kir* étoit par cela même au delà de Babylone. La ſeule Edition de *Wechel* (*p*) a *Damas* dans le diſcours de ſaint Etienne, de quoi ſans doute il a eu pour garants d'anciens Exemplaires. Ann. 739. avant J. C. ACHAZ 4.

Cet établiſſement de Colonies, dans ces Villes de la Médie, par Tiglath-Piléſer, eſt une preuve évidente que ce Pays dépendoit des Rois d'Aſſyrie. Autrement de quel droit ce Prince y eût-il établi des Colonies? Ce n'étoient donc pas deux Rois différents, dont l'un eut la Médie, & l'autre l'Aſſyrie, que Tiglath-Pi-

(*n*) *Amos*, V. 26, 27.
(*o*) *Act.* VII, 43.
(*p*) Voyez le N. Teſtament Grec du Docteur MILL, ſur cet endroit des *Actes*.

Ann. 73 avant J. C. Achaz 4.

léſer, & Arbacès, comme Uſſerius (q) le ſuppoſe; mais une ſeule & même perſonne déſignée par ces deux différents noms. Auſſi Diodore de Sicile (r) dit formellement, que, dans le partage du premier Empire, l'Aſſyrie auſſi bien que la Médie échurent à Arbacès, de ſorte qu'il ne reſte aucune place pour un Tiglath-Piléſer, ou un Ninus le Jeune, diſtingué de ce Prince, qui ait regné de ſon tems en Aſſyrie; & il faut néceſſairement que ce ſoit une ſeule & même perſonne, marquée par ces différents noms.

Pékach ayant été, comme nous l'avons vu, dépouillé de la plus grande partie de ſes Etats par les Aſſyriens, ſe trouva réduit encore plus bas, qu'il n'avoit mis lui-même le Roi de Juda. Car à peine lui reſta-t-il autre choſe que la Ville de Samarie, & le Pays qu'occupoit la Tribu d'Ephraïm, & la demi-Tribu de Manaſſé: Ce qui, ſelon la deſtinée ordinaire des Princes malheureux, lui ayant attiré le mépris & l'indignation tout enſemble de ſes Sujets, Hoſée (s) fils d'Ela, ſe révolta contre lui, & le tua, l'an vingtieme de ſon Regne à Samarie. Ainſi fut pleinement ac-

(q) *Annales Veteris Teſtamenti ſub anno Mundi* 3257.
(r) Lib. 2.
(s) IV. *Rois* XV, 30.

complie la prédiction d'Eſaïe (*t*) rapportée ci-deſſus, touchant ce Prince Il y a apparence qu'après cela les Anciens du Pays prirent le Gouvernement en main; car Hoſée ne parvint à la Royauté que neuf ans après, ſçavoir, vers la fin de la douzieme année d'Achaz. Ann. 739. avant J. C. Achaz 14.

L'an quatorzieme d'Achaz mourut Tiglath-Piléſer Roi d'Aſſyrie, après (*u*) un regne de dix-neuf ans. Il eut pour Succeſſeur Salmanaſar ſon fils, appellé dans le Livre de Tobie (*vv*) *Eneneſſar* & dans Oſée (*x*) *Salman.* Dès qu'il fut établi ſur le trône, il vint dans la Syrie & dans la Paleſtine, ſoumit Samarie (*y*), & obligea Hoſée, qui en étoit Roi, à devenir ſon Vaſſal & ſon tributaire. Parmi le butin qu'il remporta de cette expédition, ſe trouva (*z*) le *Veau d'Or* que Jéroboam avoit érigé à *Béthel*, & à qui, juſques alors, les dix Tribus, qu'il avoit engagées dans ſa révolte contre la Maiſon de David, avoient rendu un culte religieux. L'autre *Veau d'Or*, que ce même Prince avoit dreſſé au même tems à *Dan* (*a*), en avoit Ann. 729. avant J. C. Achaz 14.

(*t*) *Eſaïe* VII, 16.
(*u*) Castor, *apud* Euseb. *Chron.* p. 46.
(*vv*) Chap. I, 2.
(*x*) Cap. I. 3.
(*y*) IV. *Rois* XVII.
(*z*) *Seder Olam Rabba*, Cap. XXII.
(*a*) *Seder Olam Rabba*, ibid.

Ann. 729. avant J. C. ACHAZ 14. été enlevé, environ dix ans auparavant, par Tiglath-Piléſer, lorſqu'il envahit la Galilée, où cette Ville étoit ſituée.

Les Iſraëlites Schiſmatiques, ſe trouvant par-là privés des Idoles qu'ils avoient ſi long-tems vénérées, commencerent à ſe tourner vers le Seigneur leur Dieu, & à monter de nouveau à Jéruſalem, pour l'y adorer: A quoi ils furent excités par Hoſée leur Roi. Juſques-là, les Rois d'Iſraël avoient tenu des gardes ſur leur frontiere, pour empêcher leurs Sujets d'aller ſervir Dieu à Jéruſalem. Mais Hoſée ôta ces gardes, & laiſſa à ſes Sujets la liberté d'adorer Dieu ſelon ſa Loi, dans le lieu qu'il avoit deſtiné à ſon culte. Auſſi, quand Ezéchias invita tout Iſraël, tant les dix Tribus révoltées, que les deux autres, à la Pâque qu'il vouloit célébrer à Jéruſalem, Hoſée (*b*) loin de s'y oppoſer, permit à tous ſes Sujets de s'y trouver. Lors même que ceux de ſes Sujets qui avoient aſſiſté à cette ſolemnité eurent entrepris, à leur retour, dans un tranſport de zele pour le vrai Dieu, (*c*) de briſer les Images, de couper les Bocages, de démolir les Hauts-lieux, & de détruire entierement tous les autres monuments de l'Idolâtrie dans tout le Royaume de

(*b*) II. *Paralip.* XXX, 10, 18.
(*c*) II. *Paralip.* XXXI, 1.

Samarie, non-seulement Hosée ne s'opposa pas à leur dessein, mais il y concourut selon toutes les apparences. Car comment eussent-ils pu en venir à bout, s'il ne les eût encouragés & appuyés de son autorité ? L'Ecriture aussi (*d*) lui rend, par rapport à la Religion, un témoignage plus avantageux qu'à aucun autre Roi qui eût regné sur Israël depuis la division du Royaume. Car, si elle lui reproche de n'avoir pas été tout-à-fait pur dans le Service de Dieu, en disant, qu'*il fit ce qui est déplaisant à l'Eternel*, elle ajoute tout aussi-tôt, *non pas toutefois comme les Rois d'Israël, qui avoient été avant lui*; ce qui fait voir que sa conduite fut moins odieuse à Dieu que celle des autres Rois ses prédécesseurs. Du reste, il s'en faloit beaucoup qu'il fût parfaitement homme de bien : Témoin sa perfidie envers son Maître, qu'il tua traîtreusement pour se mettre en sa place.

Ann. 729. avant J. C. Achaz 14.

Achaz, la seizieme année de son Regne, mourut (*e*) par un châtiment du Ciel, à l'âge de trente-six ans, & fut enseveli dans la Cité de David, mais non pas dans le sépulchre des Rois. Il fut privé de cet honneur à cause de son mauvais gouverne-

Ann. 727. avant J. C. Achaz 16. Ezechias 1.

(*d*) IV. *Rois* XVII, 2.
(*e*) IV. *Rois* XVI, 20. II. *Paralip.* XXVIII, 27.

Ann. 727. avant J. C. ACHAZ 16. EZECHIAS 1. ment ; comme, pour le même ſujet, l'avoient été avant lui Joram & Joas, & comme le furent, après lui, Manaſſé & Amon. Les Juifs avoient accoutumé d'imprimer cette note d'infamie ſur les mauvais Rois.

Achaz eut pour Succeſſeur Ezéchias (*f*) ſon fils, Prince rempli de pieté & de vertu. Il avoit été aſſocié à la Royauté la derniere année du Regne de ſon Pere, qui étoit déja apparemment atteint de la maladie dont il mourut. Cependant, tant que ſon Pere vêcut, il ne put apporter aucun remede au mauvais train qu'avoient pris les affaires ſous ſon adminiſtration, tant dans l'Etat que dans l'Egliſe. Mais il n'eut pas plutôt commencé à regner ſeul, qu'il s'appliqua de toutes ſes forces à l'entiere réformation de l'un & de l'autre.

Ann. 726. avant J. C. EZECH. 2. Son premier ſoin fut de rouvrir la Maiſon de Dieu, que ſon Pere avoit fermée, & d'y rétablir le vrai culte de Dieu. Dans ce deſſein, il raſſembla de toutes parts les Prêtres & les Lévites, pour remplir les fonctions de leur miniſtere dans le Temple : il leur ordonna d'ôter de ſa place le nouvel Autel de ſon Pere, d'y remettre celui du Seigneur, & de purifier le Sanc-

(*f*) IV. *Rois* XVIII. II. *Paralip.* XXIX.

tuaire de toutes les autres ſouillures dont il avoit été prophané ſous le Regne précédent. Mais, Achaz n'étant mort qu'à la fin de la premiere année, ce ne fut qu'au commencement du premier mois de l'année ſuivante, nommé *Niſan*, & qui répond en partie à notre mois de *Mars*, & en partie à notre mois d'*Avril*, qu'Ezéchias put s'appliquer à cet ouvrage. De ſorte que n'ayant pu y mettre la derniere main que le ſeizieme de ce mois, la Pâque ne put être célébrée dans le tems ordinaire, ſelon lequel elle auroit dû commencer dès le quatorzieme

Ann. 726. avant J. C. Ezech. 2.

Cependant le Temple étant déja ſanctifié, Ezéchias y monta le dix-ſeptieme de ce mois avec toute ſa Cour ; &, y ayant trouvé le peuple aſſemblé, il y offrit des Sacrifices expiatoires pour le Royaume, pour le Sanctuaire, pour Juda & pour tout Iſraël, afin de leur rendre Dieu propice & favorable. Il y offrit enſuite des Sacrifices de proſpérité, &, dans tous les autres articles, il rétablit le Culte divin de la même maniere qu'il avoit été obſervé dans les tems les plus purs, ce qui fut un grand ſujet de joye pour tous les gens de bien du Pays.

Comme la Pâque ne pouvoit être célébrée cette année dans le tems reglé, le Temple, ni les Prêtres, ni le peuple

Ann. 726. avant J. C. EZECH. 2. n'ayant pu être ſanctifiés pour cette ſolemnité ; & qu'en ce cas la Loi de Moyſe accordoit (*g*) une ſeconde Pâque pour le quatorzieme du ſecond mois ; Ezéchias, de l'avis des principaux Sacrificateurs, des Grands, & de toute l'Aſſemblée d'Iſraël, ordonna (*h*) que cette ſeconde Pâque ſeroit célébrée par tout le Peuple en la place de la premiere. Il envoya par tout des exprès pour en porter la nouvelle, non-ſeulement par tout Juda, mais encore chez toutes les autres Tribus, & il invita à cette Fête tous ceux qui étoient d'Iſraël. Cette invitation attira à Jéruſalem, au jour marqué, une grande foule de peuple, qui y accourut pour cette ſolemnité, tant des Tribus qui s'étoient ſéparées de la Maiſon de David, que de celles qui y avoient adhéré. Car, quoique pluſieurs d'Ephraïm, de Manaſſé, & des autres Tribus Schiſmatiques, ſe moquaſſent des meſſagers d'Ezéchias & mépriſaſſent ſon invitation, il y en eut pourtant un grand nombre d'autres qui ſe rendirent à Jéruſalem, & qui célébrerent avec beaucoup de dévotion cette Fête : ce qui fit que cette Pâque fut la plus grande & la plus mémorable qui eût été célébrée à Jéruſalem depuis le tems de Salomon. Com-

(*g*) *Nomb.* IX, 10, 11.
(*h*) II. *Paralip.* XXX.

me cette Fête avoit été négligée pendant long-tems; pour réparer, en quelque ſorte, ce manquement, on doubla dans cette occaſion le tems de ſa durée. Au lieu que la Loi ne lui avoit aſſigné que ſept jours, ils la ſolemniſerent pendant quatorze jours avec beaucoup de joie, s'engageants à ne ſervir déſormais que le Dieu d'Iſraël. La Fête ne fut pas plutôt finie, que ceux de Juda ſe répandirent dans tous les quartiers de Juda & de Benjamin, briſant les Images, coupant les Bocages, renverſant les Hauts-lieux & les Autels, & détruiſant généralement tous les monuments de l'Idolâtrie. Ceux des autres Tribus en firent autant, à leur retour, dans tout le Royaume d'Iſraël; de ſorte que le vrai Gulte de Dieu fut rétabli dans tout le Pays : Zele louable & qui leur eût aſſuré la bénédiction du Ciel, s'ils y euſſent perſévéré. Ann. 726 avant J. C. EZECH. 2.

Comme pluſieurs Juifs, dans les tems précédents, avoient fait un objet d'Idolâtrie du *Serpent d'Airain*, que Moyſe avoit érigé dans le déſert; Ezéchias (*i*) le fit auſſi détruire. Il auroit pu autrement être conſervé, de même que la *Cruche de Manne* & la *Verge d'Aaron*, comme un monument de la protection dont Dieu avoit

(*i*) IV. *Rois* XVIII, 4.

Ann. 726. avant J. C. EZECH. 2. honoré Iſraël dans ſa ſortie d'Egypte; ce qui, ſans doute, avoit été la raiſon pour laquelle il avoit été conſervé pendant ſi long-tems.

Quoique l'Ecriture marque ſi poſitivement, que ce Serpent fut détruit par l'ordre de ce Prince; les Catholiques Romains n'ont pas laiſſé de ſoutenir, que le Serpent d'Airain qu'on garde à Milan, dans l'Egliſe de Saint Ambroiſe (*k*), & qu'on y expoſe à la vénération du Peuple, eſt le même que celui que Moyſe fabriqua dans le déſert. Il faut pourtant convenir, que pluſieurs Savans de l'Egliſe Romaine ont reconnu la fourbe & rejettent cette prétendue Relique.

Vers le commencement du Regne d'Ezéchias, (*l*) *Sabacon* l'Ethiopien envahit l'Egypte; & ayant pris *Bocchoris* Roi de ce Pays-là, il le fit cruellement brûler vif, & regna en ſa place. C'eſt celui que l'Ecriture appelle (*m*) *So*. Cet Uſurpateur s'étant rendu en peu de tems fort puiſſant, Hoſée Roi de Samarie fit alliance avec lui, eſpérant de s'affranchir, par ſon ſecours, du joug des Aſſyriens. Dans cette

(*k*) Vid. SIGONII *Hiſtoriam de Regno Italiæ* Lib. 7. TORNIELLUM *in Annalibus ſub A. M.* 3315. Tom. 2. p. 105. BUXTORFII *Hiſtoriam Serpentis æneï*, Cap. 6. &c.

(*l*) HERODOTUS, Lib. II. c. 137. AFRICANUS *apud* SYNCELLUM, p. 74. EUSEBIUS *in Chronico*.

(*m*) IV. *Rois* XVII, 4.

confiance, il se tira de la dépendance de Salmanasar, & ne voulut plus lui payer le tribut, ni lui faire les présents accoutumés. Ann. 726. avant J. C. EZECH. 2.

Pour l'en punir, Salmanasar, au commencement (*n*) de la quatrieme année d'Ezéchias, marcha avec une puissante armée contre lui; & ayant subjugué tout le plat-pays, il l'enferma dans Samarie, où il le tint assiégé pendant trois ans, au bout desquels s'étant rendu maître de la Ville, il chargea de chaînes Hosée, le mit en prison pour le reste de ses jours, emmena le peuple en captivité, & le plaça dans les mêmes lieux, où Tiglath-Piléser avoit placé les captifs qu'il avoit transférés du même Pays. Ann. 724. avant J. C. EZECH. 4.

Dans cette Captivité (*o*) Tobit, avec Anne sa femme & Tobie son fils, fut enlevé de *Thisbe*, Ville de la Tribu de Nepthali, & conduit en Assyrie, où il devint *Pourvoyeur* du Roy Salmanasar. Mais le reste de ses freres fut transféré dans la Médie, où ils s'établirent, entr'autres *Gabelus* à *Ragès* & *Raguël* à *Ecbatane*; ce qui prouve que la Médie dépendoit encore du Roy d'Assyrie, & que ces deux Pays n'avoient qu'un seul & même Roi. Ann. 721. avant J. C. EZECH. 7.

Dans les Chapitres XIV. XV. & XVI.

(*n*) IV. *Rois* XVIII, 9.
(*o*) *Tobit* Chap. I.

Ann. 721. avant J. C. EZECH. 7. d'Esaïe, on trouve une prédiction terrible contre Moab, datée de la premiere année d'Ezéchias. Cette prédiction porte que, dans trois ans, *Har* & *Kirhareseth*, les principales Villes de ce Pays-là, seroient détruites, & tout le reste ravagé & réduit dans la derniere désolation ; ce qui dut être exécuté la même année que Samarie fut assiégée pour la premiere fois. Il est fort apparent, qu'avant que d'en former le siége, Salmanasar, pour n'être point traversé dans son dessein par les Moabites, se jetta dans leur Pays, détruisit ces deux Villes; & qu'ayant soumis tout le reste du Pays, il y plaça des garnisons capables d'arrêter les incursions des Arabes & toutes les entreprises qu'ils auroient pu former contre lui. Car sans cela, il n'auroit pu pousser ce siége avec succès.

La même année que Samarie fut prise, (p) *Mardocempade* commença à regner à Babylone. Il étoit fils de *Belesis*, ou *Baladan*, ou *Nabonassar*; car ce Prince avoit ces trois noms, & c'est le même que l'Ecriture appelle (q) *Mérodac Baladan* fils de *Baladan*. Mais, avant qu'il parvînt à la Couronne, plusieurs autres Princes avoient succédé à son Pere. Car, *Nabonassar* (r) étant

(p) *Canon* PTOLOMÆI.
(q) *Esaïe* XXXIX, 1.
(r) *Canon* PTOLOMÆI.

mort la quatorzieme année de ſon Regne, *Nadius* occupa après lui le trône deux ans : celui-ci fut ſuivi de *Chinzerus* & de *Porus* qui regnerent cinq ans enſemble, & après eux *Jugée* regna cinq ans. Si nous ne rapportons rien de ces Rois, c'eſt que nous n'en connoiſſons autre choſe que les noms, que Ptolomée nous a conſervés dans ſon Canon. *Mardocempade* ſuccéda à *Jugée*, vingt-ſept ans après que ſon Pere eut commencé à regner à Babylone, & il regna douze ans. Ann. 721. avant J. C. Ezech. 7.

Pendant que Salmanaſar étoit occupé au ſiége de Samarie, Ezéchias profita de cette occaſion pour recouvrer ce qui avoit été enlevé à ſon Royaume pendant le regne de ſon pere. Ayant donc attaqué les Philiſtins, (*s*) non ſeulement il reprit toutes les Villes de Juda, dont ils s'étoient emparés pendant l'invaſion de Pékach & de Retſin, il les dépoſſeda encore de preſque tout leur Pays, à la réſerve de Gaza & de Gath.

Salmanaſar n'eut pas plutôt pris Samarie, qu'il envoya demander à Ezéchias le tribut que, dans le tems de Tiglath-Piléſer ſon pere, Achaz s'étoit engagé de payer pour le Royaume de Juda. Mais Ezéchias ſe confiant en Dieu (*t*) n'y voulut point Ann. 720. avant J. C. Ezech. 8.

(*s*) IV. *Rois* XVIII, 8. Josephus *Antiq.* Lib. IX. Cap. 13.

(*t*) IV. *Rois* XVIII, 7.

Ann. 720, avant J. C. EZECH 8. entendre, & ne lui envoya ni tribut ni préſents. Ce refus n'auroit pas manqué d'attirer ſur lui toutes les forces de Salmanaſar, ſi ce Prince n'en avoit été détourné par une autre guerre.

Elulée (*u*) Roi de Tyr voyant les Philiſtins abatus par la guerre qu'Ezéchias venoit de leur faire, ſe ſervit de cette occaſion pour ramener ſous ſon obéiſſance la Ville de *Gath*, qui s'en étoit ſouſtraite quelque tems auparavant. Ce qui obligea les *Gittéens* * de recourir à Salmanaſar, qu'ils ſçurent ſi bien engager dans leurs intérêts, qu'il marcha avec toutes ſes forces contre les Tyriens. A ſon approche *Sidon*, *Ace* appellée enſuite *Ptolemaïs* & maintenant *Acre*, & les autres Villes maritimes de la Phénicie, qui juſques-là avoient été aſſujetties aux Tyriens, en ſecouerent le joug & ſe ſoumirent à Salmanaſar. Mais les Tyriens, dans un combat naval, ayant batu, avec douze Vaiſſeaux ſeulement, les Flotes combinées des Aſſyriens & des Phéniciens, qui faiſoient enſem-

(*u*) *Annales* MENANDRI *apud* JOSEPHUM *Antiq.* Lib. IX. Cap. XIV. & *contra Apionem*, Lib. I.

(*) Ménandre nomme ces Peuples Κιτταῖοι, *Kittéens*, &, comme il y en avoit de ce nom dans l'Iſle de Chipre vis-à-vis la côte de Syrie, il y a grande apparence que c'eſt d'eux que Ménandre a parlé, & non des Philiſtins de *Geth*. Les Juifs nommoient ce pays *Kittim*. La Flote qu'ils fournirent à Salmanazar avec les autres Tributaires des Tyriens, ne peut convenir à ceux de *Geth*.

ble ſoixante Vaiſſeaux, ils acquirent par-là une ſi grande réputation ſur mer, & leur nom devint ſi redoutable dans cette eſpece de guerre, que Salmanaſar n'oſa plus ſe commettre avec eux ſur la mer; mais convertiſſant la guerre en ſiége, il laiſſa une partie de ſon armée pour bloquer la Ville de Tyr, & reprit lui-même le chemin d'Aſſyrie. Ses troupes réduiſirent la place à l'étroit, en bouchant les aqueducs & coupant tous les conduits qui y portoient l'eau. Pour y remédier les Tyriens creuſérent des puits, &, à la faveur de ce ſecours, ils tinrent bon pendant cinq ans, au bout deſquels, Salmanaſar étant venu à mourir, ils furent délivrés pour cette fois. Ann. 720. avant J. C. EZECH. 8.

Mais ce peuple, fier de ce ſuccès, étant devenu fort inſolent, s'attira, par ſon orgueil, cette prédiction qui eſt rapportée au XXIII. Chap. des révélations d'Eſaïe, par laquelle ce Prophete prédit l'horrible déſaſtre qui devoit un jour tomber ſur eux, & dont quelque tems après, *Nabucodonoſor* Roi de Babylone fut l'inſtrument, comme nous le verrons dans la ſuite. Ann. 715. avant J. C. EZECH. 13.

L'an neuvieme d'Ezéchias, mourut *Sabacon* ou *So* Roi d'Egypte après avoir regné (x) huit ans; & *Sevechus* (y) appel-

(x) AFRICANUS *apud* SYNCELLUM, p. 74.
(y) AFRICANUS, *ibidem.*

Ann. 715. avant J. C. EZECH. 13. lé *Séthon* par Herodote (z) occupa le trône après lui.

Ann. 714. avant J. C. EZECH. 15. Salmanaſar Roi d'Aſſyrie étant mort après quatorze ans de regne, eut pour Succeſſeur *Sennacherib* (a) ſon fils qui regna environ huit ans. C'eſt celui qu'Eſaïe au XX. Chap. de ſes Prophéties ℣. 1. nomme *Sargon*. Dès qu'il fut établi ſur le trône, il renouvella la demande que ſon Pere avoit faite à Ezéchias touchant le tribut; ſur ſon refus, & (b) il lui déclara la guerre, & entra dans la Judée avec une puiſſante armée. Cela arriva l'an quatorzieme du regne d'Ezéchias.

La même année ce Roi de Juda (c) étant tombé malade de la peſte, fut averti, de la part de Dieu, par Iſaïe de mettre ordre à ſa maiſon & de ſe préparer à la mort. Mais, ſur ſes inſtantes prieres, Dieu lui fit annoncer par le même Prophete, que ſes jours étoient prolongés de *quinze ans*, & tout enſemble, qu'il ſeroit délivré des Aſſyriens. Pour lui en donner même une pleine aſſurance par un ſigne miraculeux, il fit à ſa priere reculer le Soleil de dix dégrés ſur le cadran d'Achaz. Après quoi une *maſſe de figues* ayant été appliquée

(z) Lib. 2. c. 141.
(a) *Tobit*, 1, 18.
(b) IV. *Rois* XVIII, 13. II. *Paralip.* XXXII, 1. *Eſaïe* XXXVI, 1.
(c) IV. *Rois* XX. II. *Paralip.* XXXII, 24.

en forme d'emplâtre, par le conſeil du Prophéte, ſur l'ulcere peſtilentiel de ce Prince, il recouvra la ſanté en trois jours, au bout deſquels il alla dans le Temple rendre à Dieu ſes actions de graces pour une délivrance ſi miraculeuſe. Ann. 714. avant J. C. EZECCH. 14.

Mérodac-Baladan Roi de Babylone, le même qui dans le Canon de Ptolomée eſt appellé *Mardocempade*., ayant oui parler de cette guériſon ſurnaturelle (*d*), envoya des Ambaſſadeurs à Ezéchias pour l'en féliciter, ce qui lui fut fort agréable. Selon toutes les apparences le véritable but de cette Ambaſſade étoit, d'un côté, de s'informer du miracle de la rétrogradation du Soleil ; les Caldéens s'appliquant plus que toute autre Nation à l'Aſtronomie, recherchoient curieuſement tout ce qui ſe rapportoit à cette ſcience ; de l'autre, pour faire une Alliance avec le Roi de Juda contre Sennacherib, dont les Babyloniens n'avoient pas moins ſujet que les Juifs de craindre l'exceſſive puiſſance. Ce fut vraiſemblablement pour porter les Babyloniens à mettre à un plus haut prix ſon Alliance, qu'Ezéchias étala aux yeux de leurs Ambaſſadeurs toutes les richeſſes de ſon Palais, ſes tréſors, ſes armes, ſes magazins, & tout ce qu'il avoit de forces Ann. 713. avant J. C. EZECH. 15.

(*d*) IV. *Rois* XX, 12. *Eſaïe* XXXIX, 1.

Ann. 713. avant J. C. EZECH. 15.

pour faire la guerre. En quoi ce Prince ayant fait éclater son orgueil, Esaïe lui en fit des reproches de la part de Dieu, & lui marqua, en même-tems, combien la puissance des Babyloniens seroit un jour funeste à sa famille, dans la vûe de reprimer cette présomption où son cœur s'étoit abandonné.

Vers la fin de la quatorzieme année du regne d'Ezéchias (*e*), Sennacherib marcha avec une grosse Armée contre les Villes fortes de la Judée ; & en ayant pris plusieurs, il mit le siége devant *Lakis*, menaçant d'en faire autant, aussitôt après, à Jérusalem même. A cette nouvelle Ezéchias, de l'avis des Grands, & des principaux Officiers de son Royaume, fit toutes sortes de préparatifs pour la défense de sa Capitale. Il en répara les murailles, en fit de nouvelles où il en manquoit, & les fortifia de tours & de tous les autres ouvrages nécessaires pour leur défense. Il fit aussi une grande provision de traits & de boucliers, & de toutes les sortes d'armes qui pouvoient être de quelque usage pour la défense de la Place. Il fit prendre les armes à tous ceux qui y étoient propres, & établit sur eux des Chefs expérimentés pour les former

(*e*) IV. *Rois* XVIII. II. *Paralip.* XXXII. *Esaïe* XXXVI.

à tous les exercices militaires & les conduire dans l'occaſion contre l'ennemi. Ann. 713. avant J. C. Ezech. 15. Pour réduire même les ennemis à l'étroit par la diſette d'eau, lorſqu'ils viendroient à s'approcher & à camper devant la Place, il fit boucher toutes les fontaines qui étoient hors des murs de Jéruſalem, fort loin à la ronde, & détourner tous les ruiſſeaux qui s'y rendoient. Enfin pour ſe fortifier encore plus contre un ennemi ſi redoutable, il ſe ligua avec le Roi d'Egypte pour leur mutuelle défenſe. Mais le Prophete Eſaïe (*f*) condamna cette Alliance, comme emportant quelque défiance à l'égard de Dieu. Il exhorta les Juifs à attendre de Dieu ſeul leur délivrance, les aſſurant qu'il deſcendroit lui-même pour *combatre pour la montagne de Sion*, & pour protéger Jéruſalem contre ceux qui s'étoient armés contre elle : qu'au contraire toute la confiance qu'ils auroient dans l'Egypte ſe réduiroit à rien, & loin de leur être utile tourneroit à leur honte & à leur ruine, comme l'événement ne le fit que trop voir.

Cependant Sennacherib, averti des grands préparatifs qu'Ezéchias faiſoit pour ſa défenſe, & prévoyant combien une Ville en ſi bon état & ſi bien munie lui

(*f*) *Eſaïe* XXX. & XXXI.

Ann. 713. avant J. C. EZECH. 15. coûteroit à prendre, en devint plus disposé à un accommodement. Sur les ouvertures de Paix que lui fit Ezéchias, elle fut conclue entre-eux à ces conditions, qu'Ezéchias lui compteroit sur le champ (*g*) trois cents Talents d'argent & trente Talents d'or, & qu'à l'avenir il payeroit exactement le tribut. Mais, lorsque Sennacherib eut touché cette somme, il eut si peu d'égard à cet accord, que le rompant bientôt après, il renouvella la guerre, comme on le fera voir dans la suite. Il donna pourtant d'abord quelque relâche à Ezéchias. Il tourna ses armes contre l'Egypte, & pour s'en mieux frayer le chemin, il fit prendre les devants à Tartan (*h*) l'un de ses Généraux, avec ordre de se rendre Maître d'*Asdod* ou *Azote*. C'est de la prise de cette Place qu'Esaïe date le commencement de la guerre que Sennacherib fit aux Egyptiens, & dans laquelle, comme l'avoit prédit ce Prophete (*i*), il fit beaucoup de mal à ce Peuple

(*g*) Le Talent Hébraïque contenant trois mille Sicles selon l'*Exode* XXXVIII, 25, 26, 27. & chaque Sicle étant du poids de quatre gros deux deniers, ces trois cents Talents d'argent ont dû faire environ 67500 marcs d'argent de notre poids, & les trente Talents d'or environ 6750 marcs d'or pesant. Desorte que la somme entiere payée dans cette occasion par Ezéchias, montoit à la valeur de 175500 marcs d'argent de notre poids.

(*h*) *Esaïe* XX, 1.

(*i*) *Esaïe* XX, 3, 4. JOSEPHUS *Antiq* Lib. X. Cap. 1, 2. ¶ L'Ecriture ne fait aucune mention de l'expédition de

trois ans de ſuite, détruiſant leurs Villes, & en emmenant un grand nombre d'habitans en captivité. Ann. 713. avant J. C. EZECH. 15.

Sévéchus fils de *Sabacon* ou *So* l'Ethiopien étoit en ce tems-là Roi d'Egypte. Herodote (*k*) l'appelle *Séthon*, & ſelon le portrait qu'il nous en fait, c'étoit un Prince d'une conduite ſi extravagante, qu'il ne pouvoit qu'attirer ſur ſon Royaume une ſemblable calamité, toutes les fois qu'il ſeroit attaqué par quelque en-

Sennacherib en Egypte, dont on parle ici. Tout ce qu'on y dit de la déſolation de l'Egypte par ce Prince, eſt fondé ſur deux prophéties que M. PRIDEAUX & USSERIUS avant lui ſuppoſent regarder cette expédition. La premiere eſt d'*Eſaïe* XX. & l'autre de *Nahum* III, 10. mais ni l'une ni l'autre ne nomment point Sennacherib. M. PRIDEAUX croit que le *Sargon*, dont parle *Eſaïe*, eſt le même que Sennacherib, & cette conjecture eſt fort incertaine. Il y a même divers Savants qui attribuent ce nom, avec beaucoup de vrai-ſemblance, à un autre Roi d'Aſſyrie. D'ailleurs la maniere dont s'exprime le Prophete ſur la déſolation de l'Egypte, ne ſauroit convenir à cette expédition de Sennacherib, comme on le verra plus bas. La prophétie de *Nahum* ne convient pas mieux à cette expédition, telle qu'elle eſt décrite ici; puiſque Sennacherib fut obligé d'abandonner l'Egypte & de prendre la fuite, ſuivant le témoignage d'HERODOTE (Liv. 2. c. 141.) Le ſuccès de cette entrepriſe fut très-malheureux; car il raconte que ce Prince ayant aſſiégé Peluſe, ſituée à l'entrée de l'Egypte, fut obligé de ſe retirer. S'il ne put donc ſe rendre maître de cette Ville qui étoit la clef du Royaume, comme on le voit dans STRABON (Liv. XVII.) il n'eſt pas croyable qu'il ait pu ravager toute l'Egypte trois ans de ſuite, & détruire No-Amon ou Thébes, qui étoit fort avant dans le pays. Il eſt plus apparent que Sennacherib, ayant échoué dans ſon entrepriſe dès l'entrée de l'Egypte, tourna derechef ſes armes contre la Judée.]

(*k*) HEROD. Lib. 2.

Ann. 713. avant J. C. EZECH. 15.

nemi. Car au lieu de s'aquitter des fonctions d'un Roi, il affectoit celles d'un Prêtre, s'étant fait conſacrer lui-même Souverain Pontife de Vulcain. Livré entierement à la ſuperſtition, loin de s'appliquer à défendre ſes Etats par les armes, il négligea & découragea ſi fort les gens de guerre, qu'il leur ôta les terres que les Rois ſes prédéceſſeurs leur avoient aſſignées pour leur ſubſiſtance; ce qui les aigrit tellement contre lui, que lorſqu'il eut beſoin d'eux dans cette occaſion, ils refuſerent de prendre les armes. Deſorte qu'il fut obligé de lever une armée de gens ramaſſés, marchands, artiſans, laboureurs & autres gens de cette eſpece, autant qu'il en put trouver, tous novices & ſans expérience. Auſſi ne pouvant tenir, avec de pareils ſoldats, contre l'armée de Sennachérib compoſée de vieilles Troupes, il fut facile à celui-ci d'envahir ſes Etats & d'y faire tout le ravage qu'il voulut.

C'eſt dans ce tems apparemment qu'arriva la ruine de *No-Amon* cette fameuſe Ville d'Egypte, dont parle *Nahum* (*) au

(*) Le Prophete ne dit rien qui ait rapport à Sennacherib; au contraire, il menace Ninive d'une ruine prochaine; &, pour intimider cette Ville, il lui propoſe l'exemple de No-Amon, que la force de ſa ſituation & la puiſſance de ſes Vaiſſeaux n'ont pu garentir d'un pareil ſort. Si cette Ville avoit été détruite par les Aſſyriens, le Prophete l'auroit

III.

III. Chap. v. 10. de ſes Révélations, & dont il dit, que ſes habitants avoient été traînés en captivité; que ſes jeunes enfants avoient été écraſés dans les carrefours de ſes rues; & que ſes gens honorables avoient été partagés par ſort entre les vainqueurs, chargés de chaînes & traînés en eſclavage. Le Prophete marque que tous ces malheurs tomberent ſur elle, lorſque l'*Egypte & l'Ethiopie étoient ſa force*: circonſtance qui nous conduit directement à ce tems, où un Prince Ethiopien occupoit le trône d'Egypte. Car *Sabacon* ou *So*, Pere de *Sévéchus*, étoit un Prince Ethiopien, qui s'étoit fait Roi d'Egypte par conquête; & ainſi tant que lui & ſon fils regnerent, l'Egypte & l'Ethiopie ne formerent proprement qu'un même Pays, & ſe prêterent un mutuel ſecours, de quoi on trouve plus d'un exemple durant le cours de cette guerre. An. 713. avant J. C. Ezech. 15.

No-Amon Ville d'Egypte n'étoit autre (*l*) que Thebes, fameuſe par ſes cent portes & par le nombre immenſe de ſes habitants. Les Grecs l'appellent *Dioſpolis*, ou Ville de Jupiter, à cauſe du magnifique Temple qui y avoit été bâti en l'honneur de cette Divinité Payenne. C'eſt pour la

marqué; ſans cela cet exemple qui leur eût rappellé le ſouvenir d'une de leurs conquêtes, n'eût ſervi qu'à enfler leur courage & leur orgueil.

(*l*) Vide BOCHARTI *Phaleg.* Part. I. Lib. I. Cap. 1.

An. 713. avant J. C. Ezech. 15. même raiſon, que chez les Egyptiens elle étoit nommée *No-Amon :* car Amon chez ce Peuple étoit le nom de Jupiter.

Il faut remarquer que la deſtruction de cette Ville, dont Nahum fait mention, a dû précéder de quelque tems celle de Ninive. Car le Prophete parle de la premiere en Hiſtorien comme d'une choſe paſſée, au lieu qu'il annonce la ſeconde en Prophete comme un événement futur. D'où il réſulte que Ninive ayant été détruite l'an vingt-neuvieme de Joſias, comme nous le montrerons en ſon lieu, la ruine de No-Amon a dû être arrivée long-tems auparavant, & ne peut plus vrai-ſemblablement être rapportée qu'au tems que Sennacherib fit cette incurſion en Egypte & la ravagea d'un bout à l'autre trois ans de ſuite. Ceux qui rapportent la deſtruction de No-Amon mentionnée par Nahum à l'invaſion de Nabucodonoſor, la placent après la ruine de Ninive, & dès-là mettent une partie du Texte en oppoſition avec l'autre.

Ann. 710. avant J. C. Ezech. 18. Sennacherib ne fit pas cette guerre avec le même ſuccès qu'il l'avoit commencée : car, ayant mis le ſiége (*m*) devant Peluſe, & y ayant déja employé beaucoup de tems, il fut forcé de l'abandonner & de ſe reti-

(*m*) JOSEPHUS *Antiq.* Lib. X. Cap. 1.

rer d'Egypte à l'approche de *Tirhaca* Roi (*) d'Ethiopie. Ce Prince, étant venu en Egypte au ſecours de Sévéchus ſon parent, étoit en pleine marche vers Peluſe pour en faire lever le ſiége : Sennacherib l'ayant appris, n'oſa l'attendre ; mais ayant levé le ſiége, il reprit le chemin de la Judée, & campa encore une fois devant Lakis, (*n*) où il renouvella la guerre contre Ezéchias, malgré l'accord qu'ils avoient fait enſemble. Afin même qu'il n'en doutât point, il lui envoya trois de ſes principaux Capitaines, *Tartan*, *Rabſaris* & *Rabſaké*, & les chargea de cette commiſſion inſolente & blaſphêmatoire qui nous eſt rapportée (*o*) en deux endroits de l'Ecriture. Ces trois Députés la déclarerent aux Officiers du Roi, du bas des remparts de Jeruſalem, en Langue Hébraïque, en préſence de tout le Peuple. Ils eſpéroient par-là l'exciter à la révolte, mais n'y ayant pû réuſſir, ils retournerent vers leur Maître, ſans avoir rien fait. Rabſaké avoit été particulierement chargé de faire cette

An. 710. avant J. C. Ezech. 18.

(*) [Il auroit falu dire *Roi de Chus*, ou du Pays de *Madian*, qui eſt dans l'Arabie, comme Bochart l'a montré très-ſolidement dans ſon *Phaleg*. Liv. IV. chap. 2. Il faut encore corriger ce qui eſt dit du même Roi ſur l'année 688 avant J. C.]

(*n*) IV. *Rois* XVIII, 17, 18, &c. II. *Paralip.* XXXII, 9, 10, &c. *Eſaïe* XXXVI.

(*o*) IV. *Rois* XVIII, 19, 20, &c. *Eſaïe* XXXVI, 4, 5, &c.

An. 710. avant J. C. Ezech. 18.

ſommation. La facilité qu'il avoit à parler la Langue Hébraïque, fait préſumer que c'étoit un Juif apoſtat, ou l'un des Iſraëlites tranſportés en Babylone. L'office qu'il occupoit auprès de ſon Maître étoit celui d'Echanſon, comme ſon nom le porte. A leur retour, ils trouverent Sennacherib décampé de Lakis & attaché au ſiége de Libna, où, ſur la nouvelle qui lui vint que Tirhaca s'avançoit de Peluſe vers lui, il prit le parti (*) d'aller à ſa rencontre; & lui ayant livré bataille, il le défit entierement. En quoi ce Prince ne fut que l'exécuteur des volontés de Dieu,

(*) [M. Prideaux ſuppoſe ici, comme pluſieurs Sçavans l'ont fait avant lui, qu'il y eut un combat entre Tirhaca & Sennacherib, dont le ſuccès fut deſavantageux au premier. L'Ecriture n'en fait point mention. On trouve ſeulement dans le IV. Livre des *Rois* XIX. 9 que *Sancherib* ou *Sennacherib* apprit que Tirhaca s'avançoit pour le combatre; mais on n'y dit point que Sennacherib alla au-devant de Tirhaca pour lui livrer bataille, & qu'il le vainquit. La choſe n'eſt pas même vrai-ſemblable; puiſque ce Prince leva le ſiége de Peluſe & ſortit promptement de l'Egypte, n'oſant attendre Tirhaca qui venoit au ſecours de cette Ville; il n'eſt pas apparent qu'il l'ait enſuite attaqué le premier. On appuie ce ſentiment ſur le chap. XX. d'*Eſaïe*, où il eſt dit au verſ. 4. que le Roi d'Aſſyrie *emmeneroit les Egyptiens & les Meres captifs*. Mais ces paroles, bien loin de prouver que Sennacherib remporta une victoire ſur Tirhaca dans le tems dont il s'agit, font voir que le Prophete avoit en vûe quelqu'autre circonſtance; puiſque Sennacherib *retourna couvert de confuſion dans ſon pays*, comme on le voit dans le II. des *Chroniques* XXXII. 21. Voyez ce que diſent ſur ce ſujet PERIZONIUS *in originibus Ægyptiacis* p. 215. & VITRINGA *in Commentario in Jeſaïam* Tom. I. p. 592.

qui, ſelon la prédiction d'Eſaïe (*p*), l'avoit deſtiné à être comme un peſant fardeau; tant ſur l'Egypte, que ſur l'Ethiopie, en punition de leurs pechés. An. 710. avant J. C. EZECH. 18.

Sennacherib, avant que de marcher contre Tirhaca, (*q*) avoit envoyé ſommer de nouveau Ezéchias, avec une lettre pleine de blaſphêmes, dans laquelle il défioit le Roi de Juda, auſſi bien que ſon Dieu, d'une maniere tout à fait impie: audace qui excita ſi fort contre lui la juſte colere de Dieu, qu'il l'en punit très-ſéverement, en faiſant périr la plus grande partie de ſon Armée. Car, lorſque ce Prince enflé de ſa Victoire s'avançoit vers Jéruſalem dans la réſolution de détruire cette Ville & tout ce qui y étoit renfermé, un Ange du Seigneur ſurvint, & dans une nuit extermina cent quatre-vingt-cinq mille hommes de l'armée des Aſſyriens; de ſorte que le lendemain Sennacherib trouva ſon camp couvert de cadavres. Ce ſpectacle l'épouvanta ſi fort, qu'il s'enfuit de Judée en grand deſordre & fit toute la diligence poſſible pour regagner Ninive, où il paſſa le reſte de ſes jours accablé de honte & de chagrin. Cet événement arriva l'an dix-huitieme d'Ezéchias, quatre ans après que Sennacherib étoit venu pour la pre-

(*p*) *Eſaïe* XVIII & XX.
(*q*) *Eſaïe* XXXVII. IV. *Rois* XIX. II. *Chron.* XXXII.

An. 710. avant J. C. EZECH. 18. miere fois dans ces quartiers-là. Après cela Ezéchias regna tranquillement & heureuſement le reſte de ſa vie, craint & révéré de tous les Peuples voiſins, qui le voyoient favoriſé & protégé du Ciel d'une maniere ſi ſenſible ; en ſorte qu'il n'y eut deſormais perſonne qui oſât s'élever contre lui.

Si nous en croyons le Talmud Babylonien, cette armée Aſſyrienne fut détruite par la foudre. On cite même des *Targums* qui avancent la même choſe. Mais il eſt plus vrai-ſemblable qu'elle périt par un vent chaud que Dieu fit ſouffler contre elle : vent qui eſt fort commun (*r*) dans ces régions-là, & qui y fait de grands ravages, étouffant dans un moment des milliers de perſonnes, comme il arrive ſouvent à ces grandes Caravanes de Mahometans qui vont tous les ans en pélerinage à la Mecque. La menace, qu'Eſaïe (*s*) fait à Sennacherib, *d'un certain bruit*, ou ſouffle de vent que Dieu lui feroit entendre, ſemble ſignifier quelque choſe de ſemblable.

Herodote, (*t*) ſur le rapport des Prê-

(*r*) *Voyages* de THEVENOT, Part. II. Liv. I. Chap. 20. Part. II. Liv. II. Chap. 16. & Part. I. Liv. II. Chap. 20. Jérémie, Chap. LI. verſ. 1. appelle ce vent un *vent de deſtruction*, ce que la Verſion Arabe a rendu par un *vent chaud peſtilentiel*.

(*s*) *Eſaïe* XXXVII, 7. IV. Rois XIX, 7.

(*t*) HEROD. Lib. II.

tres Egyptiens, nous donne une eſpece de récit déguiſé de cette délivrance des Aſſyriens, l'appliquant fabuleuſement à la Ville de Peluſe, au lieu de Jéruſalem, & à Séthon Roi d'Egypte au lieu d'Ezéchias. Il raconte que la pieté de ce Roi Egyptien fût cauſe que, lorſque le Roi d'Aſſyrie aſſiégeoit Peluſe, une grande multitude de rats furent envoyés miraculeuſement dans ſon Armée, leſquels ayant rongé dans une nuit toutes les courroies des boucliers, les carquois & les cordes d'arc de ſes ſoldats, & l'ayant mis par-là hors d'état de pouſſer la guerre, il fût contraint de lever le ſiége & de prendre la fuite. Ce qu'il y a de bien remarquable, c'eſt qu'Herodote appelle ce Roi d'Aſſyrie, auquel il attribue ce deſaſtre, Sennacherib, du même nom que lui donne l'Ecriture. Les tems même ſe rapportent. Ce qui ne permet pas de douter que ce ne ſoit le même fait, mais déguiſé dans la relation d'Herodote. On n'en ſera pas ſurpris, ſi on conſidere que cette relation venoit de gens qui, ayant une extrême averſion pour la Nation & la Religion des Juifs, n'avoient garde d'en rien rapporter qui pût tourner à l'honneur de l'un ou de l'autre.

Ann. 710. avant J. C. Ezech. 18.

Sennacherib, accablé de ce coup, & ſe trouvant hors d'état de ſe rétablir, tomba tellement dans le mépris de ſes Sujets,

An. 709. avant J. C. Ezech. 19.

Ann. 709. avant J. C. Ezech. 19.

que pluſieurs de ſes Provinces ſe révolterent, & entre autres la Médie, la plus grande & la plus conſidérable de ſon Empire. En effet les Medes n'eurent pas plutôt appris ſon honteux retour à Ninive, qu'ils ſecouerent ſon joug & (*u*) établirent parmi eux une eſpece de Gouvernement Démocratique. Mais les deſordres qui en naiſſoient les en ayant bien-tôt dégoûtés, ils prirent le parti de recourir à la Monarchie ; de ſorte que l'année d'après ils choiſirent pour Roi *Déjocès*, dont pendant long-tems ils s'étoient ſervis pour arbitre de leurs différends, & en qui ils avoient remarqué tant d'équité & de prudence, qu'ils crurent devoir l'élever à cette dignité. Ce Prince commença à regner l'an dix-neuvieme d'Ezéchias. Ayant réparé, embelli, & aggrandi la Ville d'Ecbatane, il en fit le ſiége de ſon Empire, & y regna cinquante-trois ans avec beaucoup de ſageſſe, de gloire & de proſpérité. Les avantages qu'il procura à cette Ville pendant un ſi long regne, ont fait croire aux Grecs qu'il en avoit été le fondateur.

La même année *Arkian* (*x*) commença ſon Regne à Babylone, après le décès de Mardocempade, ou Mérodac-Baladan qui avoit fini ſes jours l'année précédente,

(*u*) HEROD. Lib. II.
(*x*) *Canon* PTOLEM.

après avoir regné douze ans sur les Babyloniens. An. 709. avant J. C. EZECH. 19.

Sennacherib, outré de sa disgrace, comme s'il eût voulu s'en venger sur ses propres Sujets, (y) se comporta dans son Gouvernement, depuis son retour à Ninive, d'une maniere tout-à-fait cruelle & tyrannique. Il exerça sur tout sa fureur contre les Juifs & les Israëlites, dont il faisoit tous les jours massacrer un grand nombre & jetter ensuite leurs corps dans les rues, défendant même qu'on leur donnât la sépulture. Cette humeur féroce le rendit si insupportable à sa propre famille, qu'*Addrammelec* (z) & *Saréetser*, ses deux fils aînés, conspirerent contre lui, & s'étant jettés sur lui, lorsqu'il étoit prosterné dans le Temple de *Nisroc* son Dieu, ils le tuerent à coups d'épée. Ces deux Princes, ayant été contraints de s'enfuir en Arménie après ce parricide, laisserent le Royaume à *Esar-haddon* leur cadet. Quelques Commentateurs prétendent (a) que Sennacherib avoit fait vœu d'offrir ses deux fils en sacrifice à son Dieu, pour l'appaiser & l'intéresser plus fortement au rétablissement de ses affaires; & que ce fut

(y) *Tobie* I, 18, 20.

(z) IV. *Rois* XIX, 37. II. *Paralip.* XXXII, 21. *Esaïe* XXXVII, 38.

(a) PATRICK sur II. *Rois* XIX, 37. SALIANUS *sub anno ante Christum*, 729.

An. 709. avant J. C. EZECH. 19. pour le prévenir qu'ils le ſacrifierent lui-même. Mais tout le fondement que peut avoir cette conjecture, c'eſt qu'il n'eſt pas poſſible d'imaginer aucun autre motif, qui puiſſe ſervir d'excuſe à une action ſi noire & ſi barbare.

An. 706. avant J. C. EZECH. 22. *Eſar-haddon* commença à regner en Aſſyrie environ l'an vingt-deuxieme du regne d'Ezéchias, qui fut le dernier de celui de Sévéchus ou Séthon en Egypte. Il y mourut, après en avoir occupé le trône pendant quatorze ans, & eut pour ſucceſſeur (*b*) Tirhaca, celui-là même qui étoit venu à ſon ſecours avec une armée d'Ethiopiens, & qui fut le troiſieme & en même tems le dernier de cette famille, qui regna en Egypte.

L'an vingt-troiſieme d'Ezéchias, Arkian étant mort ſans enfants, il y eut un interregne (*c*) de deux ans à Babylone avant qu'on y pût convenir d'un ſucceſſeur. A la fin (*c*) Bélibus fut placé ſur le trône, qu'il occupa pendant trois ans. Apronadius (*c*) lui ſuccéda & regna ſix ans.

An. 699. avant J. C. EZECH. 29. La même année qu'Apronadius commença ſon regne à Babylone, Ezéchias finit le ſien à Jéruſalem. Il y mourut (*d*) après un regne de vingt-neuf ans. Tout

(*b*) AFRICANUS *apud* SYNCELLUM, p. 74.
(*c*) *Canon* PTOL.
(*d*) IV. *Rois* XX, 21. II. *Paralip.* XXXII, 33.

Juda & Jéruſalem le comblerent d'honneurs après ſa mort. Ils l'enſevelirent, avec beaucoup de ſolemnité, dans l'endroit le plus éminent des ſépulcres de la Maiſon de David, pour témoigner qu'ils le regardoient comme un des meilleurs & des plus illuſtres Princes de cette Famille, qui eût regné ſur eux, depuis celui qui en avoit été le fondateur. An. 699. avant J. C. EZECH. 29.

Le lieu où il fut inhumé, appellé encore aujourd'hui, les *Tombeaux des Rois de la Maiſon de David*, étoit un édifice fort ſuperbe & magnifique (*e*). Il eſt maintenant hors des murs de Jéruſalem; mais, comme on le conjecture, (*f*) avant que cette Ville eût été ruinée par les Romains, il étoit renfermé dans ſon enceinte. On entre premierement dans une grande cour d'environ ſix-vingt pieds en quarré, taillée & applanie dans le rocher qui eſt de marbre. A main gauche eſt une galerie taillée de même dans le roc, auſſi bien que les colomnes qui la ſoutiennent. Au bout

(*e*) *Voyages* de THEVENOT, Part. I. Liv. II. Chap. 40. *Voyages de* MAUNDRELL *d'Alep à Jéruſalem*, p. 76. de l'Edit. Angloiſe.

(*f*) LE R. MAIMONIDES dans ſon Traité intitulé *Beth Habbechirah* Chap. 7. dit *On ne ſouffroit point dans Jéruſalem aucun ſépulcre, excepté ceux de la Maiſon de David & celui d'Hulda la Prophéteſſe, qui y étoient depuis le tems des anciens Prophetes.* Cela prouve que ces ſépulcres étoient anciennement renfermés dans les murs de Jéruſalem; & qu'ainſi, c'eſt dans un ſens précis qu'il faut entendre les paroles de l'Ecriture qui les place dans la *Cité de David*.

An. 699. avant J. C. EZECH. 29.

de cette galerie, il y a une petite ouverture par où l'on passe, ventre à terre, pour entrer dans une grande chambre d'environ vingt-quatre pieds en quarré, dans laquelle il y a d'autres chambres plus petites qui vont de l'une dans l'autre, avec des portes de pierre qui y donnent entrée, le tout taillé dans la roche vive. Aux côtés de ces petites chambres il y a plusieurs niches, dans lesquelles les corps des Rois étoient déposés dans des cercueils de pierre. Ce fut dans la principale & la plus secrete de ces chambres que le corps d'Ezéchias fut placé, dans une niche que l'on tailla peut-être tout exprès pour lui, à l'endroit le plus élevé, pour lui faire plus d'honneur. Tout cela a subsisté jusqu'ici dans son entier. Cet ouvrage n'ayant pu être fait qu'avec des dépenses immenses, est apparemment de Salomon. C'est l'unique monument inconteſtable de l'ancienne Jérusalem, qu'on y voie encore (*).

Ezéchias aggrandit beaucoup & embellit Jérusalem pendant son regne, non

(*) [Le Cardinal GRIMANI (*apud* SESLINON *de Architectura*. Lib. III. *& apud* PINEDAM *de rebus Salomonis* lib. VIII c. 3.) nous a donné la représentation du tombeau que l'on croit être celui de David. Les nouveaux Voyageurs, DOUBDAN, MORISON, &c. nous décrivent des tombeaux très-magnifiques creusés dans le roc, que l'on tient être ceux des Rois de Juda. Ils sont certainement très-anciens : mais il seroit mal-aisé de distinguer celui de David de tant d'autres. CALMET *Dict. de la Bible*.

seulement par les nouvelles fortifications (g) qu'il y fit, par les arsenaux qu'il y établit & qu'il remplit de toutes les sortes d'armes qui étoient en usage dans ce tems-là, mais encore par le nouvel (h) aqueduc qu'il y construisit, lequel, fournissant d'eau ses habitants, leur étoit d'un grand usage. Pour maintenir même & faire fleurir la Religion, il entretint d'habiles Scribes pour collationner & copier les Livres Sacrés. C'est ce qui est particulierement (i) marqué touchant les *Proverbes de Salomon*. An. 699. avant J. C. EZECH. 29.

Dans ce tems ceux de la Tribu de Siméon, (k) se trouvant trop à l'étroit chez eux, étendirent fort avant leurs frontieres vers le Midi. Ils se jetterent sur les Hamalécites qui occupoient une partie de la montagne de *Sehir*, avec la riche vallée qui y touche; & les ayant batus, ils les détruisirent entierement & s'établirent dans leur Pays.

Le bon & pieux Ezéchias eut le malheur d'avoir pour Successeur un fils, qui fut le plus méchant & le plus impie de sa race. C'est Manassé. (l) Ce Prince encore mineur, & âgé seulement de douze ans. An. 698. avant J. C. MANASSE' I.

(g) II. *Chron.* XXXII, 5. *Ecclésiastique* XLVIII, 19.
(h) IV. *Rois* XX, 20. II. *Paralip.* XXXII, 30. *Ecclesiastique* XLVIII, 19.
(i) *Prov.* XXV, 1.
(k) I. *Paralip.* IV. 39-48.
(l) IV. *Rois* XXI, 1. II. *Paralip.* XXXIII, 21.

An. 698. avant J. C. MANASSE' 1. lorſqu'il fut appellé au Trône, eut malheureuſement pour Tuteurs & pour Miniſtres certains Grands de ſon Royaume, qui ne goûtant pas la Réformation de ſon Pere, prirent à tâche de lui en inſpirer une extrême averſion. Ils corrompirent ſa jeuneſſe en lui inſpirant des principes pernicieux, tant par rapport à la Religion qu'au Gouvernement; deſorte que lorſqu'il fut parvenu à l'âge de majorité, il n'eut point ſon ſemblable en impiété envers Dieu, & en cruauté envers ſes Sujets, entre tous ceux qui avoient regné à Jéruſalem, ou à Samarie ſur les Tribus d'Iſraël. Non ſeulement il rétablit entierement l'Idolâtrie d'Achaz; il le ſurpaſſa encore en toutes ſortes d'abominations les plus capables d'éteindre le vrai Culte de Dieu & de deshonorer ſon ſaint nom. Car, au lieu que le premier s'étoit contenté de fermer la maiſon de Dieu; celui-ci la convertit en un réceptacle de toute ſorte de ſuperſtitions & d'Idolâtrie. Il plaça une image dans le Sanctuaire & érigea, dans les deux Parvis, des Autels aux *Baalims* & à toute l'*Armée des Cieux*. Il s'abandonna encore aux enchantements & aux ſortiléges: il eut commerce avec les eſprits impurs: il fit paſſer ſes enfants au travers du feu en l'honneur de *Moloc*; & remplit Jéruſalem & toute la Judée de *Hauts lieux*,

d'*Idoles*, de *Bocages* & d'*Autels* profanes, & y introduiſit toutes les autres abominations les plus propres à corrompre la vraie Religion, & à établir l'impiété dans ſon Royaume. Il porta même ſes Sujets à s'y conformer, perſécutant violemment ceux qui refuſoient d'avoir pour ſes volontés cette criminelle condeſcendance; enſorte qu'on vit le ſang innocent couler à grands flots dans tout ſon Royaume. Il outragea & traita avec mépris les Prophetes que Dieu lui envoya pour lui reprocher ſes égarements & l'exhorter à en arrêter le cours. Il en fit même mourir pluſieurs (*m*), Eſaïe entre autres, qui, à ce qu'on croit, ſouffrit pour ce ſujet le martyre, ayant été cruellement ſcié par le milieu du corps par l'ordre de ce Prince impie. C'étoit-là une ancienne Tradition (*n*) chez les Juifs; & l'on tient communément que ſaint Paul (*o*) y fait alluſion au Chap. XI. *v.* 37. de ſon Epître aux Hébreux, lorſque, dans le détail qu'il fait des divers tourments endurés par les Prophetes & les Martyrs des anciens tems, il compte celui d'*avoir été*

An. 698. avant J. C. MANASSE' 1.

(*m*) JOSEPHUS *Antiq.* Lib. X. Cap. 4.

(*n*) *Talmud Hieroſol. in Sanhedrin*, fol. 28. col. 3. *Talmud Babylon. in Jevammoth*, fol. 49. col. 2. *& in Sanhedrin*, fol. 103. col. 2. *Shalshelet Hakkabalah*, fol. 19. col. 1. *Talkut* Lib. Regum, fol. 38. col. 4.

(*o*) Vid. JUSTIN. Martyr. *in Dialogo cum Tryphone*. HIERONIMUM *in Eſaïam.* Cap. 20. & 37. EPIPHANIUM & alios.

An. 698. avant J. C. MANASSE' I.

ſcié. Ces horribles iniquités allumerent tellement la juſte colere de Dieu contre la Judée, qu'il déclara (*p*) que pour cette raiſon *il étendroit ſur Jéruſalem le cordeau de Samarie & le niveau de la Maiſon d'Achab, & qu'il effaceroit Jéruſalem comme on efface ce qui eſt écrit ſur des Tablettes en paſſant pluſieurs fois le ſtyle deſſus* (*). Menace qui fut exécutée par la deſtruction de cette Ville & la déſolation de toute la Judée dont elle fut ſuivie. Parmi les iniquités qui attirerent ſur l'une & ſur l'autre ces terribles jugements, celles de Manaſſé ſont toujours marquées comme celles qui provoquerent le plus la colere de Dieu, (*q*), par où l'on peut juger de leur énormité.

An. 694. avant J. C. MANASSE' I.

La cinquieme année de ce Roi de Juda, Apronadius (*r*) Roi de Babylone mourut. Regibilus (*r*) lui ſuccéda & ne regna qu'un an. Après lui, *Meſſeſimordak* eut (*r*) le Royaume qu'il poſſeda pendant quatre ans.

An. 688. avant J. C. MANASSE' II.

L'an onzieme de Manaſſé mourut (*s*)

(*p*) IV. *Rois* XXI. 13.

(*) Les Tablettes des Anciens étoient des planches minces enduites de cire ſur leſquelles on gravoit les caracteres : pour les effacer on paſſoit deſſus la cire l'autre bout du ſtyle qui étant plat applaniſſoit la cire.

(*q*) IV. *Rois* XXIII, 26. & XXIV. 3. *Jérémie.* XV. 4.

(*r*) *Canon* PTOL.

(*s*) AFRICANUS *apud* SYNCELLUM, p. 74. [Tishaca eſt connu dans l'Ecriture comme *Roi de Chus*, & non comme Roi d'Egypte, où M. PRIDEAUX dit qu'il regna 18 ans.

Tirhaca Roi d'Egypte, après y avoir regné dix-huit ans. Ce fut le dernier des Rois Ethiopiens qui regnerent dans ce Pays. Après ſa mort les Egyptiens, ne pouvant s'accorder ſur la ſucceſſion, (*t*) furent deux ans dans un état d'Anarchie accompagné de grands deſordres, juſques à ce qu'enfin douze des principaux Seigneurs s'étant ligués enſemble (*u*) ſe ſaiſirent du Royaume, & l'ayant partagé entr'eux en douze parties, le gouvernerent conjointement pendant quinze ans. An. 688. avant J. C. MANASSE'. 11.

La même année que cette révolution arriva en Egypte par la mort de Tirhaca, il s'en fit une ſemblable à Babylone par le décès de *Meſſeſimordak*. Ce Prince n'ayant An. 680. avant J. C. MANASSE'.

HERODOTE & DIODORE de Sicile, les ſeuls qui nous reſtent des anciens Auteurs qui ont écrit ſur les Rois d'Egypte, ne font aucune mention de ce Tirhaca, MANETHON, Prêtre Egyptien, qui vivoit environ 250 ans avant J. C. avoit fait une Liſte des anciens Rois d'Egypte, parmi leſquels on en trouve un nommé *Tarco* ou *Taraco* Ethiopien de naiſſance. Pluſieurs Sçavans croient que ce Prince eſt le même que Tirhaca; la reſſemblance des noms & le tems où il a vécu paroiſſent favoriſer leur conjecture. Il eſt vrai-ſemblable que lorſque ce Prince eut chaſſé Sennacherib de l'Egypte, il s'en empara après avoir dépouillé le Roi qui l'avoit appellé à ſon ſecours. Suivant MEGASTHENE, ancien Auteur cité par STRABON, Liv. XV. Ce *Taraco* a été un grand conquérant, puiſqu'il le compare avec Seſoſtris & avec Nabuchodonoſor. Il aſſure même qu'il pouſſa ſes expéditions juſqu'en Europe. PERIZONIUS parle de ce *Taraco*, *in originib. Ægypt. cap.* X. & XIII. On peut voir auſſi ce qu'en dit VITRINGA *in Comment. in Jeſaiam* XXXVII. 9.

(*t*) DIODORUS SICULUS, Lib. I.

(*u*) HERODOTUS, Lib. II. Cap. 147. DIODORUS SICULUS, Lib. I.

An. 680. avant J. C. MANASSE' 19.

point laiſſé de fils après lui, il y eut un interregne (x) plein de trouble & de confuſion qui dura huit ans. *Eſarhaddon*, Roi d'Aſſyrie, en prit occaſion de s'emparer de Babylone, & l'ayant ajoutée à ſon premier Empire, (y) il regna treize ans ſur l'un & ſur l'autre. Dans le Canon de Ptolomée, ce Prince eſt nommé *Aſſar-Addinus*. L'Ecriture parle auſſi d'un Roi (z) de Babylone & d'Aſſyrie tout enſemble. Dans Eſdras il porte le nom d'*Oſnapar* (a), que l'Auteur de ce Livre qualifie de *grand & de noble*; ce qui fait voir, que ce fut en ſon tems un Prince d'un grand mérite & qui regna avec gloire & magnificence, autant & plus qu'aucun de ceux qui avoient occupé le trône dans ces deux Royaumes.

An. 677. avant J. C. MANASSE' 22.

L'an vingt-deuxieme de Manaſſé, Eſarhaddon, étant déja dans la quatrieme année de ſon Regne à Babylone, & y ayant affermi ſon autorité, commença à chercher les moyens de recouvrer ce que l'Empire

(x) *Canon* PTOL.

(y) *Canon* PTOL.

(z) Dans le quatrieme Livre des Rois Chap. XVII, 24. & dans le Livre d'Eſdras Chap. IV, 9. 10. il eſt rapporté que le Roi d'Aſſyrie fit paſſer de Babylone une Colonie en Samarie, ce qu'il n'auroit pu faire s'il n'eût été dans ce tems-là Roi de Babylone auſſi bien que d'Aſſyrie. Et dans le ſecond Livre des Paralipomenes Chap. XXXIII, 11 il eſt dit que le Roi d'Aſſyrie qui prit priſonnier Manaſſé, l'emmena en Babylone: nouvelle preuve qu'il étoit à la fois Maître de ces deux Royaumes.

(a) *Eſdras* IV, 10.

Assyrien avoit perdu dans la Syrie & dans la Palestine, par le desastre qui étoit arrivé à son Pere dans la Judée. Encouragé dans ce dessein par l'accroissement de forces qu'il avoit acquis, en ajoutant à son Empire la Babylonie & la Chaldée, il leva une puissante armée, & l'ayant menée dans ces Pays-là, il s'en empara de nouveau & les réunit à l'Empire Assyrien. C'est alors que fut accomplie la prédiction qu'Esaïe, dès la premiere année d'Achaz, avoit, prononcé contre Samarie (*b*); sçavoir que dans soixante-cinq ans Ephraïm seroit froissé de maniere qu'il ne seroit plus une Nation. En effet, cette année qui étoit précisement la soixante-cinquieme depuis la premiere d'Achaz, Esarhaddon, après avoir établi son autorité dans la Syrie, entra dans le Pays d'Israël, où il fit captifs tous ceux qui y étoient restés de la premiere Captivité, & les transporta en Babylone & en Assyrie, à la réserve d'un petit nombre qui échaperent de ses mains. Cependant pour empêcher que le Pays ne demeurât desert, il y fit venir des Colonies (*c*) de *Babel*, de *Cuth*, de *Hava*, de *Hamath*, & de *Sépharvajim* pour habiter dans les Villes de Samarie. C'est ainsi que les dix Tribus, qui s'étoient

An. 677. avant J. C. MANASSE, 22.

(*b*) *Esaïe* VII, 8.
(*c*) IV. *Rois* XVII, 24. *Esdras*. IV. 2, 10.

An. 677. avant J. C. MANASSÉ 22.

séparées de la maison de David, furent entierement détruites, sans avoir été depuis rétablies. Car tous ceux qui furent transportés, tant dans cette captivité que dans la précédente, à un petit nombre près, qui s'étant joints aux Juifs retournerent avec eux dans leur patrie, prirent bientôt les mœurs & suivirent les superstitions des Nations parmi lesquelles ils furent placés, & auxquelles ils n'avoient que trop adhéré, dans le tems même qu'ils étoient dans leur Pays. Ils se confondirent tellement avec elles, qu'ayant perdu leur nom, leur langage, & jusqu'au souvenir de leur origine, on n'en remarque depuis aucune trace dans l'Histoire. Il y a, à la vérité, une Secte de Samaritains qui demeurent encore aujourd'hui à Samarie, à Sichem, & dans quelques autres Villes voisines; qui ont encore la Loi de Moïse écrite dans un caractere qui leur est particulier, & dans un dialecte qui ne differe presque point de l'Hébreu. Mais ces gens-là ne descendent point des Israëlites: ce sont des restes de ces Nations qu'Esarhaddon fit venir en leur place pour habiter & cultiver le Pays. C'est pour cette raison que les Juifs les appellent *Cuthéens*, du nom d'une de ces Nations qu'Esarhaddon transplanta dans ce Pays-là. Ils ont tant d'aversion pour eux qu'ils

les regardent comme les plus abominables de tous les Hérétiques, & témoignent pour eux, en toute rencontre, une averſion encore plus grande que celle qu'ils ont pour les Chrétiens mêmes. An. 677. avant J. C. MANASSÉ. 22.

Eſarhaddon, s'étant rendu maître du Pays d'Iſraël, envoya quelques-uns de ſes Généraux avec une partie de ſon armée dans la Judée, pour la réduire auſſi ſous ſon obéiſſance. Ils défirent (*d*) Manaſſé, & l'ayant pris lui-même dans des haliers, ils le menerent à Eſarhaddon qui le mit aux fers & l'emmena avec lui à Babylone. Ce fut-là que ce malheureux Prince, touché de ſa diſgrace, rentra en lui-même, & pénétré du ſentiment de ſes crimes, implora la miſericorde de Dieu avec une humilité profonde & d'ardentes ſupplications. Dieu, flêchi par ſa repentance, amollit le cœur du Roi de Babylone envers lui, de ſorte qu'il lui accorda la liberté & la permiſſion de s'en retourner à Jéruſalem. Il n'y fut pas plutôt arrivé, que, convaincu que l'Eternel ſeul eſt Dieu, il bannit, tant du Temple que de toute la Judée, toutes les profanations & toutes les Idolâtries qu'il y avoit introduites : il rétablit en toutes choſes la Réformation du Roi ſon Pere, & la

(*d*) II. *Paralip.* XXXIII, 11. JOSEPHUS *Antiq.* Lib. X, Cap. 4.

An. 677. avant J. C. MANASSE' 22.

ſuivit le reſte de ſa vie; en quoi il fut ſuivi de tous ſes Sujets. Il jouit auſſi depuis ce tems-là d'une grande proſperité, juſqu'à la fin de ſon Regne, qui fut plus long que celui d'aucun des Rois qui occuperent le trône de David, tant avant qu'après lui: Car il fut de cinquante-cinq ans entiers; & comme tout ce tems-là eſt attribué au regne de ce Prince ſans aucun vuide, il en réſulte, que ſa captivité en Babylone ne dura pas long-tems, & qu'il recouvra bien-tôt ſa liberté.

C'eſt à ce tems qu'on peut rapporter l'accompliſſement de cette Prophétie d'Eſaïe (*e*), qui porte que *Sebna* premier Miniſtre d'Etat ſeroit dépouillé de ſon emploi, & *Eliakim* fils de *Hilkija* mis en ſa place. Ils avoient été l'un & l'autre au ſervice du Roi Ezéchias; Sebna en qualité de Sécretaire & Eliakim de Maître d'hôtel. Leur hiſtoire, autant qu'on la peut recueillir des paroles du Prophete, paroît avoir été telle. Sebna, homme d'un mauvais naturel, étoit fort propre à ſeconder les inclinations perverſes & les emportements de Manaſſé au commencement de ſon regne: C'eſt pourquoi il étoit devenu ſon premier Miniſtre, pendant qu'Eliakim, qui étoit dans des ſentiments & des

(*e*) *Eſaïe* XXII, 15 - 25.

dispositions toutes contraires, fut entierement laissé à l'écart. Mais, dans la révolution qui se fit à l'approche des Assyriens, Sebna (*f*) fut pris prisonnier avec son Maître & conduit avec lui en Babylone, où il fut détenu captif, (*g*) jusqu'à sa mort. Manassé, dans les sentiments de repentance où il se trouvoit à son retour à Jérusalem, ayant résolu de suivre d'autres mesures, jetta les yeux sur Eliakim & lui confia la conduite & l'administration de toutes ses affaires. Ce nouveau Ministre, plein de sagesse, de justice, & de piété, rétablit bien-tôt les choses sur le pied où elles avoient été sous Ezéchias, & maintint, tant qu'il vécut, le Royaume en paix & en prospérité, à la gloire du Roi, & à l'avantage de la Nation. Aussi l'Ecriture lui rend ce témoignage (*h*) d'avoir servi de *Pere aux habitants de Jérusalem & à la Maison de Juda*, & qu'ayant la *Clé* (*i*), c'est-à-dite, la conduite de la *Maison de David sur ses épaules*, il en fut, pendant sa vie, le plus ferme appui. On croit que cet Eliakim étoit d'une famille sacerdotale, qu'il fit même les fonctions de grand Sacrificateur au tems de Manassé, & que c'est le Joakim ou Eliakim dont il est par-

An. 677. avant J. C. MANASSE', 22.

(*f*) *Esaïe* XXII, 17.
(*g*) *Esaïe* XXII, 18.
(*h*) *Esaïe* XXII, 21.
(*i*) *Esaïe* XXII, 22.

An. 677. avant J. C. MANASSÉ 22. lé dans le Livre de *Judith*. C'eſt de quoi il ſera traité au long dans ſon lieu.

An. 676. avant J. C. MANASSÉ 23. Les peuples, qu'Eſarhaddon avoit fait venir en Samarie, à la place des anciens habitants, s'y trouvoient fort tourmentés par des Lions (*k*). Le Roi de Babylone, ayant appris que cela venoit de ce qu'ils n'adoroient pas le Dieu du Pays, ordonna qu'on leur envoyât un Prêtre Iſraëlite d'entre ceux qui avoient été transférés en Babylone, afin qu'il leur enſeignât le Culte du Dieu d'Iſraël. Mais ces Idolâtres ſe contenterent de l'aſſocier avec leurs anciennes Divinités & de le ſervir conjointement avec elles. Ils perſévérerent dans ce Culte mêlé, ſervant les Idoles & le vrai Dieu à la fois, juſques au tems que le Temple Samaritain fut bâti par Sannabalat, ſur la montagne de Gariſim. Car, à cette occaſion, un grand nombre de Juifs s'étant rangés de leur côté, ils les ramenerent de ce Culte ſuperſtitieux au ſervice du ſeul vrai Dieu : Culte dans lequel les Samaritains ont perſiſté juſqu'à aujourd'hui.

An. 671. avant J. C. MANASSÉ 28. L'an vingt-huitieme du regne de Manaſſé, les douze Souverains Confédérés d'Egypte, étant venus à ſe brouiller après avoir régné conjointement pendant

(*k*) IV. *Rois* XVII, 25 - 28.

quinze

quinze ans, (*l*) chaſſerent *Pſammitique* l'un d'entr'eux, le dépouillerent de la part qu'il avoit eu juſques-là au Gouvernement, & le bannirent du Pays. Ce Prince ſe ſauva dans des Marais ſitués le long de la Mer, & il s'y tint caché, juſqu'à ce qu'ayant ramaſſé, d'entre les brigands d'Arabie & les Pirates de Carie & d'Ionie, un aſſez grand nombre de Soldats, il en forma une armée conſidérable, avec les Egyptiens qui tenoient encore ſon parti. Il marcha à la tête de ce Corps contre ſes concurrents, les défit, en tua pluſieurs, chaſſa le reſte hors du Pays; & s'étant ainſi rendu Maître de tout le Royaume, il y regna cinquante-quatre ans avec beaucoup de bonheur. Ann. 671. avant J. C. MANASSE' 28.

Il ne fut pas plutôt affermi ſur le trône qu'il entra en guerre (*m*) avec le Roi d'Aſſyrie, au ſujet des limites des deux Empires. Cette guerre dura long-tems. Depuis que les Aſſyriens eurent conquis la Syrie; la Paleſtine, étant le ſeul Pays qui ſéparât les deux Royaumes, devint entr'eux une pomme de diſcorde continuelle, comme elle le fut enſuite entre les Ptolomées & les Séleucides. Ce fut à qui des deux l'auroit, &, ſelon que l'un Ann. 670. avant J. C. MANASSE' 2.

(*l*) HERODOTUS Lib. II, Cap. 151. DIODORUS SICULUS Lib. I.

(*m*) HERODOT. Lib. II. Cap. 157.

Ann. 670. avant J. C. MANASSÉ 21. ou l'autre prévalut, cette Province devint tour à tour le partage du plus fort. Les Egyptiens ſemblent en avoir été les Maîtres depuis Ezéchias juſqu'à la captivité de Babylone. Mais, lorſqu'Eſarhaddon eut conquis la Judée & en eut enlevé le Roi, il eſt certain que tout ce Pays, juſques aux frontieres d'Egypte, fut occupé par les Aſſyriens, aux progrès deſquels, les Egyptiens, partagés alors entre divers Souverains & en guerre même les uns contre les autres, ne purent s'oppoſer. Mais Pſammitique s'étant emparé de toute la Monarchie, & y ayant remis toutes choſes ſur l'ancien pied, révolution qui arriva environ ſept ans après la captivité de Manaſſé, il crut qu'il étoit tems de penſer aux frontieres de ſon Royaume & de les mettre en ſureté contre l'*Aſſyrien* ſon voiſin, dont la puiſſance augmentoit de jour en jour. Il entra pour cet effet à la tête d'une armée dans la Paleſtine. Mais il s'y trouva d'abord arrêté par *Aſdod* ou *Azot*, une des principales Villes du Pays, qui lui donna tant de peine, que ce ne fut qu'après un Siége (*n*) de vingt-neuf ans qu'il s'en rendit maître.

Cette place étoit anciennement (*o*) une des cinq Villes Capitales des Philiſtins.

(*n*) HERODOTUS, Lib. II.
(*o*) IV. *Rois* VI. 17.

Les Egyptiens s'en étant emparés la fortifierent ſi-bien, qu'elle devint la plus forte barriere de leur Pays de ce côté-là; enſorte que Sennacherib ne put entrer en Egypte qu'après avoir premierement emporté cette Place. C'eſt ce qu'il fit par Tartan (*p*) l'un de ſes Généraux. Lorſqu'il en fut en poſſeſſion, & qu'il en conſidéra l'importance, il la rendit ſi forte, que, malgré ſa fatale retraite d'Egypte & la deſtruction totale de ſon armée dans la Judée, les Aſſyriens n'avoient pas laiſſé de conſerver cette Place juſques alors; & ce ne fut qu'après ce long & ennuyeux Siége, dont je viens de parler, qu'elle revint aux Egyptiens. Mais cette Place leur fut de fort peu d'uſage dans la ſuite, cette longue guerre l'ayant tellement déſolée, qu'elle n'étoit plus que l'ombre de ce qu'elle avoit été. Et c'eſt par rapport au déplorable état où cette Ville ſe trouvoit réduite, que Jérémie (*q*) parle du *reſte d'Aſdod.* Ann. 670. avant J. C. MANASSE' 29.

Cette guerre ne ſe borna pas au Siége de cette place. Pendant qu'une partie de l'armée Egyptienne y étoit occupée, le reſte faiſoit la guerre dans les autres quartiers de la Paleſtine, ce qui continua pluſieurs années. Cette irruption des

(*p*) *Eſaïe* XX, 1.
(*q*) *Jerémie* XXV, 20.

Ann. 670. avant J. C. MANASSÉ 29. Egyptiens obligea Manaſſé (r) de fortifier de nouveau Jéruſalem, & d'aſſurer les Villes frontieres par de fortes garniſons. Devenu Vaſſal des Aſſyriens depuis ſon rétabliſſement ſur le trône, il ſe trouvoit engagé à tenir leur parti dans cette guerre contre les Egyptiens ſes anciens Alliés. Il eſt même vrai-ſemblable que, pour mettre ce Prince plus en état de ſe défendre, & ſe l'attacher encore davantage, les Aſſyriens, dans cette conjoncture, mirent ſous ſa domination tout le Pays de Canaan, c'eſt-à-dire, tout ce qui avoit été autrefois poſſedé par les Rois de Samarie, outre ce qui lui appartenoit en qualité de Roi de Juda. Il eſt certain que Joſias ſon petit-fils poſſeda tous ces Pays généralement. Or on ne voit pas comment il ſeroit venu à la poſſeſſion de tous ces Etats, ſi on ne ſuppoſe qu'ils avoient été donnés à Manaſſé dans cette occaſion, pour le tenir dans la dépendance des Rois d'Aſſyrie, & qu'ils avoient paſſé entre les mains de ſon fils & de ſon petit fils, aux mêmes conditions. Auſſi fut-ce pour avoir voulu ſatisfaire à cet engagement que le bon & pieux Joſias perdit la vie, comme nous le verrons dans la ſuite.

Ann. 668. avant J. C. MANASSÉ L'an trente-unieme de Manaſſé, Eſarhaddon finit ſes jours, après avoir re-

(r) II. *Paralip.* XXXIII, 14.

gné fort heureuſement trente-neuf ans ſur les Aſſyriens & treize ſur les Babyloniens. Il eut pour Succeſſeur *Saoſduchin* (*s*) ſon fils. C'eſt le *Nabucodonoſor* (*t*) dont il eſt parlé dans le Livre de Judith. Ann. 668. avant J. C. MANASSÉ 31.

Au commencement de la douzieme année de ſon regne, qui étoit la quarante-troiſieme de Manaſſé, (*u*) il défit en bataille rangée, dans la pleine de Ragau, *Déjocès* Roi des Medes, appellé, dans le Livre de Judith, (*x*) *Arphaxad*. Il le pourſuivit juſques dans les montagnes voiſines où il s'étoit retiré; & l'y ayant atteint, il le tailla en pieces avec toute ſon armée. Après quoi pouſſant ſa pointe & profitant de ſa bonne fortune, il ſe rendit Maître de pluſieurs Villes de la Médie, & entr'autres (*y*) d'*Ecbatane* Siége Royal de l'Empire des Medes; & après l'avoir entierement ruinée, il retourna triomphant à Ninive, où lui & ſon armée paſſerent ſix-vingts jours dans les feſtins & dans toutes ſortes de divertiſſements. Ann. 656. avant J. C. MANASSÉ 43.

Ces réjouiſſances finies, Nabucodonoſor (*z*) aſſembla ſes Officiers & ſes prin-

(*s*) *Canon* PTOLOM.
(*t*) *Judith*, I, 5.
(*u*) *Judith*, I, 5.
(*x*) *Judith*, I, 1.
(*y*) *Judith*, I, 14.
(*z*) *Judith*, II.

Ann. 656. avant J. C. MANASSE' 43. cipaux Miniſtres, pour rechercher quels des peuples tributaires ne l'avoient pas accompagné dans cette guerre; il les avoit tous ſommés de l'y ſuivre; & trouvant qu'aucun des Peuples occidentaux de ſon Empire n'avoit déféré à ſes ordres, il chargea Holopherne Général de ſes armées, de ſe mettre en campagne, pour le venger de ces rebelles.

Ann. 655. avant J. C. MANASSE' 44. En exécution de cet ordre, ce Général, l'année ſuivante, marcha du côté d'Occident, à la tête d'une armée de ſix-vingts mille hommes de pied & de douze mille chevaux. Il ravagea & extermina un grand nombre de Nations qui ſe trouverent ſur ſon paſſage; juſques à ce qu'enfin, étant entré dans la Judée, & ayant mis le Siége devant Béthulie, il y périt avec toutes ſes troupes, comme on le trouve amplement détaillé dans le Livre de Judith.

Qu'Arphaxad, dont il eſt parlé dans ce Livre, ſoit Déjocès, & Nabucodonoſor, Saoſduchin, c'eſt ce qui paroît, de ce que cet Arphaxad y eſt déſigné par un caractere, qui, de l'aveu de tous les Auteurs, convient à ce Roi des Medes, d'avoir fondé (*a*) Ecbatane *, & de ce

(*a*) *Judith*, I, 2.

(*) [M. Prideaux a dit ci-deſſus, que Déjocés n'étoit pas le Fondateur d'Ecbatane, quoiqu'il l'eût réparée & agrandie, & qu'il regna 53 ans avec gloire. L'Hiſtoire ne dit pas qu'il ait été défait par les Aſſyriens, mais elle aſſu-

que le commencement de l'an douzieme de Saoſduchin tombe préciſément dans la derniere de Déjocès, où, ſelon cette Hiſtoire, la bataille de Ragau fut donnée. Il y a diverſes circonſtances dans cette Hiſtoire, qui ne permettent pas qu'on la rapporte à aucun autre tems. Car elle arriva, pendant que *(b)* Ninive étoit la Capitale de l'Empire Aſſyrien; que *(c)* les Perſes, les Syriens, les Phéniciens, les Ciliciens, & les Egyptiens lui étoient ſoumis : que l'Empire des Medes *(d)* ſubſiſtoit, & qu'il n'y avoit pas encore long-tems qu'Ecbatane avoit été fondée ; circonſtances dont aucune n'a eu lieu après la captivité des Juifs, où quelques-uns placent cette Hiſtoire. Ninive avoit été détruite long-tems avant cette captivité ; l'Empire des Aſſyriens avoit été renverſé auſſi-bien que celui des Medes ; & les Perſes, au lieu d'être aſſujettis aux Aſſyriens, les avoient eux-mêmes pour Sujets, & avoient étendu leur domination ſur tous les autres Peuples d'Orient, depuis l'Helleſpont juſqu'au fleuve Indus. C'eſt juſques-là qu'ils avoient porté les

Ann. 655. avant J. C. MANASSE' 44.

re qu'il laiſſa un Royaume floriſſant à ſon fils Phraortès. Ce dernier, ſuivant HERODOTE, fut tué en bataille rangée par un Roi d'Aſſyrie, l'an 635. avant J. C.]

(*b*) *Judith*, I, 5.
(*c*) *Judith*, I. 7-10.
(*d*) *Judith*, I, 1, 2.

Ann. 655. avant J. C. MANASSÉ' 44.

bornes de leur Empire, avant le retour & le rétabliſſement des Juifs dans leur patrie. Il faut donc remonter beaucoup plus haut que les tems qui ont ſuivi la captivité, pour trouver un théatre propre aux faits & aux circonſtances décrits dans ce Livre: & il n'en eſt point qui s'accorde mieux avec l'Hiſtoire tant ſacrée que prophane, que l'intervalle de tems que je lui ai aſſigné.

Le Livre de Judith avoit été écrit originairement (*e*) en Chaldaïque, par quelque Juif de Babylone. C'eſt ſur cet Original, que nous n'avons plus, que ſaint Jérôme, à la priere de Paule & d'Euſtochium, fit la Verſion Latine qu'il nous a donnée de ce Livre, & qui ſe trouve dans le Texte de la Vulgate. Ce Pere y expoſe dans la Préface, qu'il avoit rendu le ſens ſans s'attacher à la lettre; & que, ſans s'arrêter aux fautes des copiſtes, ou aux diverſes leçons qu'il avoit trouvé en divers exemplaires, il n'avoit mis dans ſa Traduction que ce qu'il avoit jugé être le vrai & parfait ſens de l'Original. Outre la verſion de ſaint Jérôme, nous en avons deux autres, l'une en Grec & l'autre en Syriaque. La premiere eſt attribuée à Théodotion, qui floriſſoit ſous Commode

(*e*) HIERONIMI *Præfatio in Librum* Judith.

lequel ne parvint à l'Empire qu'en l'an cent quatre-vingts de Jesus-Christ. Mais elle doit être beaucoup plus ancienne, puisqu'on la trouve citée par Clement Romain dans son Epitre aux Corinthiens, écrite environ six-vingts ans auparavant. La Version Syriaque a été faite sur le Grec, aussi-bien que l'Angloise que nous avons présentement parmi les Livres Apocryphes de notre Bible. Ann. 655. avant J. C. MANASSE' 44.

Ces trois Versions, au reste, contiennent diverses circonstances, qui ne se trouvent point dans celle de saint Jérôme, & dont quelques-unes semblent être du nombre de ces diverses leçons que ce Pere confesse avoir écartées, comme des corruptions du Texte. C'est en particulier ce qu'on peut présumer avec raison de ce qui est ajouté au Verset 13. du Chapitre I. La bataille de Ragau y est placée en l'an dix-septieme de Nabucodonosor, ce qui est directement contraire au commencement du même Chapitre. Car il y est dit expressément, que ce Prince fit la guerre au Roi des Medes l'an douzieme de son regne; & c'est conformément à cette date, que la Version de saint Jérôme met l'expédition d'Holopherne, qui se fit l'année d'après, dans l'an treizieme de Nabucodonosor, ce qui est la véritable époque. Au lieu que les autres suivant la

Ann. 655. avant J. C. MANASSÉ, 44. première bévue, en font une autre, plaçant cette expédition dans la dix-huitieme année du regne de ce Prince, & mettant ainſi une partie de l'Hiſtoire entierement en contradiction avec l'autre; d'où il ſuit que, par rapport à cette circonſtance, la Verſion de ſaint Jérôme eſt certainement préférable. Cela même donne lieu de croire qu'elle l'eſt auſſi, dans tous les endroits où elle ne s'accorde pas avec les autres.

Quant au caractere de ce Livre, ſi c'eſt une hiſtoire ou une fiction, c'eſt ſur quoi les Sçavans ne s'accordent pas. Les Catholiques Romains ſoutiennent qu'il eſt tout entier véritable; auſſi l'ont-ils reçu dans le Canon des Livres Sacrés. D'un autre côté le fameux Grotius (*f*) prétend que tout ce qui eſt dans ce Livre eſt une fiction parabolique; qu'il a été écrit, lors qu'Antiochus l'Illuſtre vint en Judée pour perſécuter les Juifs, dans le deſſein de confirmer ce Peuple dans l'eſpérance que Dieu le délivreroit. *Judith*, ſelon lui, *eſt la même choſe que la Judée : Béthulie, Beth-El-ja, c'eſt-à-dire, la Maiſon de Dieu, c'eſt le Temple : le glaive qui en ſort, ſont les prieres des Saints. Nabucodonoſor ſignifie ſouvent chez les Juifs le Diable ; l'Aſſyrie, c'eſt l'arrogance : l'inſtrument du Diable, c'eſt*

(*f*) *In præfatione ad annotationes in librum Judith.*

Antiochus qui ſous un nom emprunté eſt ici appellé Holopherne, c'eſt-à-dire Halpernahas, le Licteur, le Sergent ou le Miniſtre du Diable qui veut ſe rendre Maître de la Judée belle & veuve parce qu'elle eſt deſtituée de ſecours : Eliakim ſignifie Dieu qui doit s'élever pour ſa défenſe, & qui à la fin détruira cet inſtrument du Diable, qui vouloit la corrompre. Cette explication ſinguliere de la Parabole, eſt, à la vérité, particuliere à ce grand homme. Mais il y a d'ailleurs un grand nombre d'Auteurs Proteſtants qui conviennent avec lui en général, que ce Livre eſt moins une hiſtoire véritable qu'une fiction parabolique compoſée dans la vûe d'inſtruire & de fortifier le Peuple Juif à la faveur de cet emblême, & non pour lui faire un récit de choſes réellement arrivées. Ce qui les oblige à prendre ce parti, c'eſt qu'il leur paroît impoſſible de concilier avec aucun tems, ſoit avant ou après la captivité, les faits qui y ſont rapportés. En plaçant, comme je fais, cette Hiſtoire au tems de Manaſſé, toutes les difficultés qu'on forme contre le ſentiment qui la met après la Captivité, & qui me paroiſſent ſans réplique, s'évanouiſſent entierement. Ann. 755. avant J. C. MANASSE' 44.

Ce n'eſt pas que cette opinion n'ait auſſi ſes difficultés. On y oppoſe I. Que l'Hiſtoire de Judith fait exercer le Souverain

Ann. 655. ava. t J. C. MANASSE' 44. Sacerdoce à Joakim ou Eliakim ; car on convient que ces deux noms ſont les mêmes (*g*) ; cependant ni dans l'Ecriture, ni dans Joſephe, on ne trouve aucun Pontife de ce nom avant la captivité. II. Qu'*Achior* Chef des Ammonites parle (*h*) du Temple à Holopherne, comme s'il avoit été depuis peu renverſé juſques aux fondements, ce qui pourtant n'arriva que la derniere année du regne de Sédécias, & ne peut par conſéquent ſe rapporter à aucun tems précédent. Qu'en effet, le verſ. 3. du Chap. IV. met cette Hiſtoire après la captivité : car il y eſt dit, que les Juifs étoient *nouvellement retournés de la Captivité*, lorſqu'Holopherne envahit la Judée. III. Que ce Livre donne toute l'autorité au Grand-Prêtre Eliakim, ſans qu'il y ſoit fait la moindre mention du Roi, ni qu'il y ait rien qui inſinue qu'il y eût quelque autre ſorte de Gouvernement dans le Pays, ce qui ne peut convenir qu'à un tems où il n'y avoit point de Roi parmi les Juifs. IV. Qu'à la fin du Livre il eſt dit que Judith vécut cent-cinq ans, & que perſonne n'é-

(*g*) Car ils ont tous deux la même ſignification. Dans l'un EL eſt le nom de Dieu, comme *Jehova* l'eſt dans l'autre, & dans tous deux la terminaiſon eſt la même. Ainſi comme *Jehojakim* ou *Joakim* Roi de Juda eſt auſſi appellé *Eliakim*, de même ce grand Sacrificateur eſt apellé indifféremment de ces deux noms dans la Verſion de ſaint JERÔME.

(*h*) *Judith*, V, 18.

pouvanta plus Iſraël pendant ſa vie, ni même long-tems après ſa mort. Or ſuppoſant qu'elle eût quarante-cinq ans lorſqu'elle alla trouver Holopherne ; (car il n'eſt pas croyable que dans un âge plus avancé il lui fut reſté aſſez de beauté pour charmer un homme de ce caractere) il faut pour la faire vivre cent-cinq ans, lui donner encore ſoixante ans de vie ; ce qui recule ſa mort juſqu'à la quatrieme année de Sédécias ; tems où l'Etat des Juifs avoit été, pendant pluſieurs années, exceſſivement agité & troublé par les Babyloniens, & où il fut détruit bientôt après par les mêmes ennemis. Ce qui rend également la vie & la mort de cette femme incompatibles avec le tems où l'on vient de les placer. Ann. 655 avant J. C. MANASSE' 44.

On peut répondre à la premiere objection, I. Que quoique l'Ecriture ne faſſe mention d'aucun Pontife, avant la captivité, du nom de Joakim ou Eliakim, il ne s'enſuit pas qu'il n'y en ait point eu : Car l'Ecriture n'a pas eu deſſein de nous donner une liſte exacte de tous ceux qui ont exercé le Souverain Sacerdoce juſqu'à la captivité. Celle qui paroît la plus complete eſt celle que nous avons au Chap. VI. du I. Livre des Paralipomenes : mais ce n'eſt que la deſcendance en ligne directe de la famille Pontificale,

Ann. 655. avant J. C. MANASSE' 44.

depuis *Aaron* juſqu'à *Jehotſadak* ou *Joſedek* fils de *Séraja* qui étoit grand Sacrificateur au tems de la captivité, & non pas une liſte de tous ceux qui ont poſſedé cette dignité. Il y en a pluſieurs dans cette Généalogie qui n'ont jamais été Souverains Pontifes, comme d'un autre côté pluſieurs autres qui ont exercé cette Charge ne s'y trouvent pas. Les Pontifes de la Maiſon d'*Héli* ſont des exemples du dernier ; car il n'y eſt fait aucune mention d'eux, quoiqu'ils ayent été Souverains Sacrificateurs. Et ceux de la branche aînée qui furent exclus par ceux-ci, ſont des exemples du premier, puiſqu'ils ſe trouvent dans cette Généalogie, quoiqu'ils n'ayent jamais été Souverains Sacrificateurs. Il eſt vrai-ſemblable que depuis Salomon juſqu'à la captivité il arriva aſſez d'autres cas ſemblables, pour empêcher que cette Généalogie ne paſſe pour un Catalogue exact des Souverains Pontifes. En cas de minorité ou de quelque autre incapacité de l'héritier légitime, le plus proche collatéral étoit admis à cette Charge, ſans que ſon nom pût entrer dans la Généalogie. Quand auſſi la branche aînée venoit à manquer, comme il avoit pu arriver, la Charge paſſoit à l'héritier de la branche collatérale la plus proche ; & alors les Ancêtres du Succeſſeur collatéral entroient dans la

Généalogie, quoiqu'ils n'euſſent jamais exercé l'Office; & au contraire ceux de la branche aînée en étoient exclus, parce qu'elle avoit été éteinte. C'eſt donc ſeulement la Généalogie de Jéhotſadak fils de Séraja, qui étoit Grand-Sacrificateur au tems de la Captivité, qui nous eſt donnée en droite ligne depuis Aaron, au Chap. VI. du I. Livre des Chroniques. Comme c'eſt la coutume des Juifs dans leurs Généalogies de paſſer d'un ancêtre éloigné à un deſcendant éloigné, en omettant tous ceux qui ſe trouvent entre deux, de quoi il y a un grand nombre d'exemples dans l'Ecriture, la même choſe a pu arriver dans cette occaſion. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que quatre Souverains Pontifes nommés dans l'Ecriture, ne ſe trouvent point dans cette Généalogie, ſavoir Jojada & Zacharie ſon fils, qui étoient Souverains Sacrificateurs ſous Joaz, Azaria qui l'étoit ſous Ozias, & Urie qui l'étoit ſous Achaz, Rois de Juda. Il eſt vrai, qu'il y a deux Azarias nommés dans cette Généalogie, outre celui qui étoit pere de Séraja: mais aucun de ces deux n'a pu être l'Azaria qui, au tems d'Ozias, exerçoit le Souverain Sacerdoce; car Amaria (*i*) fils du dernier des deux Aza-

Ann. 655. avant J. C. MANASSE' 44.

(*i*) II. *Chron.* XIX, 11.

Ann. 655. avant J. C. MANASSÉ 44.

rias, dont il eſt parlé dans cette Généalogie, étoit Grand-Prêtre ſous Joſaphat, cinq générations auparavant.

A l'égard des Généalogies des Souverains Pontifes qui ſe trouvent dans Eſdras & dans Néhémie, ce ne ſont que des parties imparfaites de celle du Chap. VI. du I. Livre des Chroniques : & pour le Catalogue de Joſephe il eſt ſi corrompu, qu'à peine y a-t-il cinq noms qui conviennent avec ceux que nous trouvons dans l'Ecriture. Il réſulte de tout cela que Joakim ou Eliakim a pu être Souverain Sacrificateur au tems de Manaſſé, quoiqu'il n'en ſoit point fait mention ſous aucun de ces noms, ni dans l'Ecriture, ni dans Joſephe.

En ſecond lieu, il n'eſt pas abſolument certain que cet Eliakim ne ſoit point nommé dans l'Ecriture. Quelques-uns veulent qu'il ſoit le même que cet Eliakim fils de Hilkija dont nous avons déja parlé. Ils entendent ce qui eſt dit dans le Chap. XXII, verſ. 22. d'Eſaïe, de la Robe & de la ceinture dont il fut revêtu, de la Robe & de la ceinture Pontificale ; & de-là ils inferent qu'il a été Grand Sacrificateur : Opinion qui a été ſuivie par (*k*) ſaint Jérôme & par ſaint Cyrille entre les An-

(*k*) *In Eſaïam*, XXII.

ciens. En effet, il faut convenir que ce qui eſt prédit de lui par Eſaïe, que Dieu mettroit le Gouvernement de l'Etat entre ſes mains, en la place de Sebna qui en avoit été premier Miniſtre ; qu'il ſerviroit de pere aux habitants de Jéruſalem & à la Maiſon de Juda ; & que la clé de la Maiſon de David ſeroit miſe ſur ſes épaules pour ouvrir & fermer, comme il le jugeroit à propos ; il faut, dis-je, convenir que tout cela quadre parfaitement bien avec le perſonnage que fait Joachim dans le Livre de Judith. Au reſte, que ç'ait été la même perſonne, c'eſt ce que je ne voudrois pas trop affirmer ſur la preuve qu'on en donne. Dans le fond cette ſuppoſition n'eſt pas néceſſaire. J'en ai dit aſſez d'ailleurs, pour ſatisfaire pleinement à la difficulté. Ann. 655. avant J. C. MANASSÉ, 44.

Pour ce qui eſt de l'objection priſe du 3 verſ. du IV. Chap. & du 18. verſ. du Chap. V. les paroles ſur leſquelles elle eſt fondée ne ſe trouvent point dans la Verſion de ſaint Jérôme. Ainſi il eſt fort vrai-ſemblable qu'elles ont paſſé dans la verſion Grecque, ſur laquelle l'Angloiſe a été faite, de quelqu'un de ces exemplaires corrompus dont ſaint Jérôme ſe plaint. Dans la Verſion de ce Pere, qui a été faite d'après l'original Chaldaïque, le troiſieme verſet du Chapitre IV. eſt en-

Ann. 655. avant J. C. MANASSÉ 44.

tierement omis, auſſi-bien que les paroles du dix-huitieme verſet du Chapitre V. qui parlent du Temple comme s'il avoit été déja ruiné juſqu'aux fondements. Il eſt vrai que la verſion de ſaint Jérôme a conſervé, comme les autres, ce qui eſt dit de la captivité & de la diſperſion des Juifs, & de leur rétabliſſement récent dans leur Patrie; mais la choſe eſt exprimée en des termes qui portent plus naturellement à l'entendre de la captivité Aſſyrienne au tems de Manaſſé, que de la Babyloniene qui arriva enſuite.

Je répons à la troiſieme objection, que Manaſſé étoit peut-être alors occupé, en quelque autre endroit, à défendre ſon Royaume, & que, pour cette raiſon, il avoit laiſſé à Joachim toute l'adminiſtration des affaires à Jéruſalem, pendant ſon abſence. Si on ſuppoſe que celui-ci étoit cet Eliakim, dont parle Eſaïe, & qu'il ſe trouvoit alors revêtu de cette pleine autorité que le Prophete décrit; en ce cas il ne faudroit pas être ſurpris, qu'il ne fût parlé que de lui dans toute cette affaire, & qu'il ne fût fait aucune mention de ſon Maître.

A l'égard de la derniére difficulté, j'avoue que je n'y ſçaurois répondre d'une maniere ſatisfaiſante. Si l'on pouvoit faire remonter cette Hiſtoire juſqu'à la minorité de Manaſſé, cette Epoque non-ſeule-

ment nous fourniroit une réponſe à cette objection, elle nous en donneroit encore une plus claire pour la précédente : car en ce cas il étoit tout naturel de ne point parler, dans toute cette affaire, du Roi mineur, mais ſeulement du premier Miniſtre & Régent du Royaume. D'ailleurs, cette date mettroit la mort de Judith dans un aſſez grand éloignement de la ruine totale de l'Etat des Juifs, pour ôter à la difficulté qui en naît une grande partie de ſa force. Mais les déreglements de la jeuneſſe de ce Prince ne permettent pas de croire qu'il eût pour Tuteur & pour Gouverneur un auſſi homme de bien qu'Eliakim nous eſt repréſenté. D'ailleurs, ce qui eſt dit de la captivité des Juifs & de leur rétabliſſement, engage néceſſairement à placer cette Hiſtoire après le retour de Manaſſé & de ſes Sujets dans leur patrie. La Chronologie de cette Hiſtoire ne permet pas non plus d'en fixer le commencement, que ſous l'an XII. de Saoſduchin & le dernier de Déjocès : deux caracteres de tems qui concourant enſemble, ſelon Herodote & Ptolomée, nous déterminent néceſſairement à y placer cette Hiſtoire. Ann. 655. avant J. C. MANASSÉ 44.

L'impuiſſance où nous ſommes d'éclaircir cette difficulté, ne nous doit pourtant pas être une raiſon de rejetter l'Hiſtoire toute entiere. A peine eſt-il une Hiſtoire

Ann. 655. avant J. C. MANASSE' 44.

écrite, qui, dans le siécle suivant, ne paroisse, par rapport au tems, aux lieux, & à d'autres circonstances, chargée de contradictions apparentes, qu'on a bien de la peine à concilier, quand le souvenir de ces faits vient à s'effacer de la mémoire des hommes. Combien plus sommes-nous sujets à nous méprendre, quand nous portons les yeux sur des objets qui sont éloignés de nous de plus de deux mille ans, & que nous ne pouvons appercevoir qu'à la foible lueur de quelques restes d'Histoire si obscurs & si peu suivis, que nous sommes réduits à marcher à tâtons, quelque lumiere que nous en puissions tirer. Ce qui paroît ici de plus probable, c'est que l'Historien, pour faire plus d'honneur à son Héroïne, a porté trop loin la durée de la paix qu'elle procura à sa Nation : car selon son calcul (*l*) elle auroit duré quatre-vingts ans pour le moins : félicité dont ce Peuple ni aucun autre peut-être n'a jamais joui. Ainsi j'aime mieux reconnoître que cette circonstance est rapportée en des termes qui ne

(*l*) Car d'un côté en lui donnant quarante-cinq ans lorsqu'elle tua Holopherne, soixante ans ont dû s'écoulet depuis ce tems-là jusques à sa mort ; de l'autre ce *long-tems après* du Texte, *Judith* XVI, 25. doit tout au moins comprendre vingt ans. Que si on ne la fait âgée que de vingt-cinq ans, lorsqu'elle fit cet exploit, ce qui est le plus apparent ; on fait descendre par-là le calcul plus bas que la destruction de Jérusalem, ce qui rend la difficulté encore plus grande.

ſe doivent pas entendre au pied de la lettre, que de rejetter, pour ce ſeul article, toute cette Hiſtoire, qui a d'ailleurs un air de vérité dans tout le reſte. Ann. 655. avant J. C. MANASSE' 44.

Si tous les éclairciſſements que je viens de donner ſur cette matiére paroiſſent encore inſuffiſants, ſur tout par rapport à la quatrieme objection, & ſi l'on ſoutient encore que ce livre n'eſt pas une véritable Hiſtoire, mais un pieux Roman: que, conformément aux vûes de l'Auteur, la ſcene a été placée ſous le regne de Xerxès, lorſque (*m*) Jojakim fils de Jeſuah étoit Souverain Sacrificateur, & que le Gouvernement tant Civil qu'Eccléſiaſtique de la Judée étoit entre les mains de ce Miniſtre: & que la contrariété de tant de circonſtances, qui y ſont rapportées, avec la conſtitution & les événements de ce tems-là, ne vient que du peu de connoiſſance que l'Auteur en avoit, & de ſon incapacité à placer la ſcene de ſa prétendue Hiſtoire dans un tems & un lieu convenables: Si, dis-je, on s'obſtine à donner ce tour à cette Hiſtoire, malgré tout ce que j'en ai dit, c'eſt ſur quoi je n'entrerai en diſpute avec qui que ce ſoit. Tout ce que je prétens, c'eſt que ſi cette Hiſtoire eſt véritable, comme j'ai du penchant à le

(*m*) *Nehemie* XII, 10. 26.

Ann. 655. avant J. C. MANASSE' 44. croire, quoique je ne l'affirme pas, elle ne peut tomber dans aucun autre tems que dans celui où je l'ai placée.

Déjocès étant mort, (*n*) Phraortès ſon fils lui ſuccéda dans l'Empire des Medes qu'il poſſeda pendant vingt & deux ans.

Ann. 648. avant J. C. MANASSE' 51. L'an cinquante & unieme de Manaſſé mourut (*o*) Saoſduchin Roi de Babylone & d'Aſſyrie, & Chyniladanus regna en ſa place.

Ann. 644. avant J. C. MANASSE' 55. Manaſſé, l'an cinquante-cinquieme de ſon regne & la ſoixante-ſeptieme de ſon âge, (*p*) finit ſes jours à Jéruſalem. Les déreglements de ſa jeuneſſe avoient été ſi grands, que, malgré l'éclatante pénitence qu'il en fit, on lui refuſa l'honneur d'être enſeveli dans le ſépulcre des Rois de la Maiſon de David, & on l'enterra dans un tombeau fait exprès pour lui dans ſon Jardin.

Ann. 643. avant J. C. AMON. 1. Il eut pour Succeſſeur Amon ſon fils, qui imitant le commencement plutôt que la fin du regne de ſon Pere, ſe livra à toutes ſortes de déreglements & d'impiétés; de ſorte que ſes propres ſerviteurs conſpirerent contre lui & l'égorgerent la ſeconde année de ſon regne. Ses Sujets vengerent ſéverement ſa mort, ayant fait mourir

(*n*) HERODOT. Lib. I. c. 102.
(*o*) *Canon* PTOLOM.
(*p*) IV. *Rois* XXI, 18. II. *Paralip.* XXXIII, 20.

tous ceux qui y avoient trempé. Ils ne voulurent pourtant pas l'enſevelir dans le Tombeau des Rois, mais ils le mirent dans le Jardin auprès de ſon Pere. Ce qui fait voir, qu'en condamnant les deſordres de ſon regne, ils n'approuvoient pas la violence qui avoit été faite à ſa perſonne; quoique d'ailleurs il fut viſible, qu'il n'y avoit que l'exceſſive tyrannie & les extrêmes emportements de ce Prince, qui euſſent pu porter ſes propres domeſtiques à lui ôter la vie. Ann. 643. avant J. C. AMON. 1.

Joſias ſon fils (q) lui ſuccéda. Il n'avoit que huit ans lorſqu'il fut mis ſur le thrône: mais ayant eu le bonheur de tomber, dans ſa minorité, en de meilleures mains que ſon Pere, il devint un Prince d'un mérite tout-à-fait extraordinaire, & égala en piété, en vertu & en bonté, les plus excellents de ſes Prédéceſſeurs; ſi même il ne les ſurpaſſa pas. Ann. 640. avant J. C. JOSIAS 1.

Quoique le regne d'Amon n'eût été que de deux ans, le commencement de celui de Joſias eſt mis à trois ans de diſtance du commencement de la premiere année de ſon Pere. La raiſon en eſt, que les mois qui excédoient les années completes attribuées aux regnes d'Ezéchias, de Manaſſé, & d'Amon, ſe trouverent

(q) IV. *Rois* XXII, 1. II. *Paralip.* XXXIV, 1.

Ann. 640. avant J. C. JOSIAS 1. alors former une année entiere de plus : ſuppoſition que la Chronologie des tems ſuivants rend néceſſaire.

Ann. 635. avant J. C. JOSIAS 6. L'an ſixieme de Joſias (*r*) Phraortès Roi des Medes, ayant ſubjugué toute la haute Aſie, qui comprend tout ce qui eſt au Nord du mont Taurus depuis la Médie juſqu'au fleuve d'Halys, & ayant auſſi réduit les Perſes ſous ſa domination, enflé de ces ſuccès, réſolut de venger ſur les Aſſyriens la mort de ſon Pere. Dans ce deſſein il marcha contre-eux à la tête d'une puiſſante armée, & s'étant rendu maître du Pays, il mit le ſiége devant Ninive la Capitale de l'Empire. Mais il eut le même ſort que ſon Pere, ayant péri dans cette entrepriſe avec toute ſon armée.

Ann. 633. avant J. C. JOSIAS 8. Joſias (*s*) l'an huitieme de ſon regne, étant âgé de ſeize ans, prit en main l'adminiſtration du Royaume, & donnant ſes premiers ſoins à la Réformation de la Religion, il travailla à la purger de toutes les corruptions qui s'y étoient gliſſées ſous les regnes d'Amon & de Manaſſé, & s'appliqua à *rechercher Dieu de tout ſon cœur*, comme avoit fait David ſon Pere.

Cyaxares fils de Phraortès (*t*) ayant ſuccédé à ſon Pere dans le Royaume des Me-

(*r*) HERODOT. Lib. 1.
(*s*) II. *Paralip.* XXXIV, 3.
(*t*) HERODOT. Lib. 1. c. 103.

des,

des, ne fut pas plutôt établi ſur le trône, qu'il aſſembla une grande armée pour ſe venger des Aſſyriens ; & les ayant défaits dans une grande bataille, il conduiſit pour la ſeconde fois les Medes au ſiége de Ninive. Mais avant que d'y avoir fait aucun progrès, il fut obligé de l'abandonner, pour défendre ſon propre Pays attaqué par un nouvel ennemi. C'étoit les Scythes qui, étant ſortis des environs des *Palus Méotides*, & ayant fait le tour du Caucaſe, s'étoient jettés dans la Médie. Mais ce Prince ne fut pas auſſi heureux contre eux qu'il l'avoit été contre les Aſſyriens. Ces Barbares l'ayant défait, le dépouillerent de toute la Haute Aſie qu'ils poſſederent enſuite pendant vingt-huit ans. Ils pouſſerent pendant ce tems-là leurs conquêtes dans la Syrie, juſques aux frontieres d'Egypte. Mais Pſammitique alla au devant d'eux, & fit ſi bien par ſes préſents & par ſes prieres, qu'ils ne paſſerent pas plus avant, & délivra ainſi ſon Royaume de ces dangereux ennemis. Les Scythes, dans cette expédition, s'emparerent de (*u*) *Bethſean* dans le terri-

Ann. 633. avant J. C. JOSIAS &.

(*u*) SYNCELLUS, p. 214. [Il eſt vrai que l'ancienne *Bethſean* ou *Behtſan* fut appellé *Scythopolis* ; mais il eſt fort incertain qu'on lui ait donné ce nom pour la raiſon qu'on dit ici. On peut alléguer contre cette opinion, que Scythopolis étant un nom Grec, doit tirer ſon origine des Grecs ; qui cependant ne s'établirent dans le pays des Juifs

Ann. 633. avant J. C. JOSIAS 8.

toire de la Tribu de Manaſſé, en deçà du Jourdain, & la conſerverent tant qu'ils demeurerent en Aſie ; d'où vient qu'elle fut appellée enſuite *Scythopolis*, ou la *Ville des Scythes.*

Il n'eſt point marqué quelle part la *Judée* eut aux ravages de ces Barbares : mais il ne faut pas douter que ces quartiers-là, auſſi-bien que le reſte de la Paleſtine, n'euſſent beaucoup à ſouffrir de leur paſſage, ſoit lorſqu'ils marcherent vers l'Egypte, ou qu'ils en revinrent. On rapporte que, traverſant à leur retour d'Egypte le Pays des Philiſtins, quelques-uns (*x*) de ceux qui étoient demeurés derriere pillerent le Temple de Vénus à Aſcalon, en punition dequoi, eux & leur poſtérité, pendant pluſieurs ſiécles, furent travaillés des *Hémorroïdes.* Cela fait voir, que les Philiſtins avoient conſervé juſques alors la mémoire de ce qu'ils avoient autrefois ſouffert (*y*) à l'occaſion de l'*Arche.* Car il ſemble que depuis ce deſaſtre ils aient

que plus de 300. ans après l'invaſion des Scythes. Alors on ne ſe reſſouvenoit preſque plus de leur expédition ; & il n'eſt pas apparent qu'on eût donné à *Bethſean* le nom d'une Nation qui y avoit fait quelque ſéjour plus de trois cents ans auparavant, & qui l'avoit enſuite abandonnée. Pluſieurs Sçavants trouvant cette origine mal fondée, ont mieux aimé recourir à d'autres conjectures. Voyez ſur ce ſujet RELAND *in Paleſtina illuſtrata.*

(*x*) HERODOT. Lib. I. c. 105.

(*y*) I. *Rois* V.

regardé cette incommodité, comme le châtiment particulier que la main divine infligeoit à ceux qui se rendoient coupables d'un semblable sacrilége; & que c'est pour cette raison, que dans leurs Histoires, ils l'ont attribué aux Scythes, qui s'étoient rendus coupables de ce crime dans leur Pays. Ann. 633. avant J. C. JOSIAS 8.

Josias (z) l'an douzieme de son regne, étant âgé de vingt ans, & ayant fait des progrès considérables dans la connoissance de Dieu & de ses Loix, s'appliqua à achever, sur ce modele, la Réformation qu'il avoit commencée. Dans cette vûe, il parcourut tout son Royaume, pour faire la recherche de tous les restes d'Idolâtrie qui pouvoient s'y trouver. Il détruisit tous les Autels des *Bahalims*, & toutes les Idoles qui y étoient dressées: il démolit tous les *Hauts-lieux*: il coupa tous les *Bocages*: il brisa toutes les Images tant de *taille* que de *fonte*; & ayant ouvert les tombeaux des Sacrificateurs Idolâtres, il en tira leurs os & les fit brûler sur tous les lieux consacrés à l'Idolâtrie, pour les profaner & les souiller pour jamais. Après avoir ainsi purifié Jérusalem & la Judée, il alla dans les Villes d'Ephraïm & de Manassé & dans tout le reste du Pays, qui autrefois avoit été possedé par les dix Tri- Ann. 629. avant J. C. JOSIAS 12.

(z) II. *Paralip.* XXXIV, 3, 4, 5, &c.

Ann. 629. avant J. C. JOSIAS 12. bus, & qui étoit alors ſoumis à ſa domination, & il y fit la même Réformation.

Ann. 628. avant J. C. JOSIAS 13. L'an treizieme de Joſias (*a*) Jérémie fut appellé à la Charge de Prophete, dont il s'acquitta pendant plus de quarante ans, ne ceſſant de repréſenter aux Juifs la vengeance divine prête à fondre ſur eux à cauſe de leurs iniquités, & de les exhorter à la prévenir par leur repentance ; tant qu'enfin ces obſtinés continuant dans leur mauvais train, s'en trouverent accablés.

Ann. 628. avant J. C. JOSIAS 15. L'an quinzieme de Joſias, Chyniladanus Roi de Babylone & d'Aſſyrie s'étant rendu mépriſable à ſes Sujets, par ſa moleſſe & le peu de ſoin qu'il prenoit de ſon Empire, (*b*) Nabopollaſar Général de ſes armées ſe prévalut du décri, où ſon maître étoit tombé, pour avancer ſa fortune. Comme il étoit Babylonien de naiſſance, il ſe ſervit du crédit qu'il avoit parmi ſes compatriotes, pour s'emparer de cette partie de l'Empire Aſſyrien, ſur laquelle il regna vingt-un an.

Ann. 623. avant J. C. JOSIAS 18. Joſias, (*c*) l'an dix-huitieme de ſon regne, prit un ſoin particulier de réparer la Maiſon de Dieu. Il y envoya pluſieurs des principaux Officiers de ſa Cour pour prendre le compte de l'argent qui avoit

(*a*) JEREMIE, I, 2.

(*b*) ALEXANDER POLYHISTOR *apud* EUSEBIUM *in Chronico*, p. 46. *& apud* SYNCELLUM, p 210.

(*c*) IV. *Rois* XXII. II. *Paralip.* XXXIV.

été recueilli pour ce deſſein, & pour ordonner de ſa part à Hilkija le Grand Sacrificateur, qu'il prît ſoin que cet argent fût inceſſamment employé à cet uſage, en ſorte que tout fut exactement réparé. Hilkija pour ſatisfaire à cet ordre, faiſant la revue du Temple pour voir ce qu'il y avoit à faire, trouva l'Exemplaire original de la Loi de Moïſe. Ce Livre auroit dû être placé (*d*) à côté de l'Arche de l'Alliance dans le Lieu très-ſaint; mais il avoit été apparemment tiré de là & mis dans un autre endroit, dans le tems des fureurs de Manaſſé, de peur qu'il ne fût ſupprimé & anéanti par ce Roi impie. Hilkija envoya ce Livre à Joſias par Saphan le Sécretaire, lequel le remit à ce Prince & lui en lut une partie par ſon ordre. Si nous en croyons les Docteurs Juifs, l'endroit qui ſe rencontra à l'ouverture du Livre fut cette partie du Chap. XXVIII. du Deutéronome, qui comprend les malédictions que Dieu dénonce au Peuple d'Iſraël en général, & à ſon Roi en particulier, (verſ. 36.) en cas qu'ils vinſſent à violer la Loi qu'il leur avoit donnée. Ce pieux Prince en fut ſi touché, qu'il déchira ſes habits & fut ſaiſi d'une grande conſternation, tant pour ſon interêt que pour celui de ſon Peuple, ſça-

Ann. 623 avant J. C. Josias 18.

(*d*) *Deut.* XXXI, 26.

Ann. 623. avant J. C. Josias 18. chant combien eux & leurs Peres avoient tranſgreſſé cette Loi, & redoutant pour cette raiſon les menaces qui y étoient faites à ſes infracteurs. Pour calmer en quelque ſorte ſon eſprit, dans ce trouble & cette agitation de penſées, il envoya Hilkija le Souverain Sacrificateur avec quelques-uns des principaux Officiers de ſa Cour vers Hulda la Prophéteſſe, pour s'enquérir de l'Eternel. La réponſe qu'ils en rapporterent, fut que Jéruſalem & tout Juda ſeroient détruits ; mais qu'en conſidération de la repentance de Joſias, l'exécution de cette ſentence ſeroit différée juſques après ſa mort.

Cependant ce pieux Roi, pour appaiſer la colere de Dieu, autant qu'il étoit en ſon pouvoir, fit aſſembler ſolemnellement tous les Anciens & tout le Peuple de la Judée & de Jéruſalem ; & étant monté avec eux au Temple, il leur fit lire la Loi de Dieu. Après quoi ils s'engagerent tous ſolemnellement par ſerment, tant le Roi que le Peuple, de s'attacher à l'Eternel, d'obſerver ſes commandements, ſes témoignages, & ſes ſtatuts de tout leur cœur & de toute leur ame, & d'accomplir toutes les clauſes de l'Alliance écrites dans ce Livre. Il alla enſuite en perſonne dans ſes Provinces, & les parcourut encore une fois, pour en retrancher tous les reſtes

d'Idolâtrie & toutes les autres impiétés qui pouvoient s'y trouver encore. Il en purgea entierement ſes Etats, de la maniere qu'on trouve rapportée au long dans le Chap. XXIII. du IV. Livre des Rois. Il détruiſit entre autres l'Autel & le Haut lieu que Jéroboam avoit bâtis à Béthel, après les avoir ſouillés en y faiſant brûler des oſſements d'hommes tirés des ſépulcres qui étoient auprès. Il abatit l'Autel, & brûla le Haut-lieu & le Bocage, & les réduiſit en poudre. Il accomplit ainſi ce qu'un (*e*) Prophete, pluſieurs ſiécles auparavant, au tems de Jéroboam, avoit prédit de lui, en le déſignant par ſon propre nom. Joſias fit la même réforme dans toutes les autres Villes de la Samarie. Enfin lorſque le tems de Pâques fut venu, il fit célébrer cette Fête avec tant de ſolemnité, & un ſi grand concours de Peuple de tous les endroits du Pays, qu'elle ſurpaſſa non ſeulement celle d'Ezéchias, mais encore toutes les autres qui avoient été célébrées depuis Samuel juſques alors.

Ann. 623. avant J. C. Josias 18.

Il paroît, par l'effet que produiſit ſur le Grand Sacrificateur & ſur le Roi la découverte du Livre de la Loi, que ni l'un ni l'autre n'en avoient vu auparavant aucun Exemplaire. D'où l'on peut juger

(*e*) III. *Rois* XIII, 2.

Ann. 623. avant J. C. Josias 18. dans quelle corruption étoit tombée l'Egliſe Judaïque, avant que Joſias l'eût réformée. Car, quoiqu'Ezéchias (*f*) eût entretenu des Scribes pour recueillir & tranſcrire les Livres Saints, cependant dans les confuſions des tems ſuivants, ſous Manaſſé & Amon, ces Exemplaires furent tellement détruits ou négligés, qu'il n'en étoit reſté aucun dans ce Pays, excepté ceux qui étoient entre les mains d'un petit nombre de particuliers, où ils étoient tenus cachés & comme en réſerve, avant que cet Exemplaire eût été trouvé dans le Temple. C'eſt pour prévenir un pareil inconvénient que depuis ce tems-là, par les ſoins ſans doute de ce religieux Prince, on tira des Copies de la Loi & des autres Saints Livres, qui furent conſervées après la Captivité, & d'après leſquelles Eſdras fit l'Edition de ces Livres, de la maniere qu'il ſera rapporté dans la ſuite.

Ann. 617. avant J. C. Josias 24. L'an vingt-quatrieme de Joſias (*g*) mourut Pſammitique Roi d'Egypte, après un regne de cinquante-quatre ans. Il eut pour ſucceſſeur Néchus ſon fils, dont il eſt ſouvent fait mention dans l'Ecriture, ſous le nom de Pharaon-Nécho. Ce Prince entreprit de joindre le Nil avec la Mer-Rouge, en tirant un canal de l'un à l'au-

(*f*) *Prov.* XXV, 1.
(*g*) HERODOT. Lib. II. c. 158.

tre. Mais après avoir fait périr ſix-vingts mille hommes dans ce travail, il fut obligé de l'abandonner. Il réuſſit mieux dans une autre entrepriſe. D'habiles mariniers de Phénicie, qu'il *(h)* avoit pris à ſon ſervice, ayant fait voile de la Mer-Rouge, avec ordre de découvrir les côtes d'Afrique, en firent heureuſement le tour, & retournerent, la troiſieme année de leur navigation, en Egypte, par le détroit de Gibraltar; voyage fort extraordinaire pour un tems où l'on n'avoit pas encore l'uſage de la Bouſſole. Ce voyage fut fait vingt-un ſiécles avant que Vaſques de Gama Portugais eût trouvé par la découverte du Cap de Bonne-Eſpérance, l'an de notre Seigneur M. CCCCXCVII. le même chemin, pour aller aux Indes, par lequel ces Phéniciens étoient venus des Indes dans la Mer Méditerranée.

Ann. 617. avant J. C. Josias 24.

La vingt-neuvieme année du regne de Joſias, qui répondoit à la vingt-troiſieme de celui de Cyaxare ſur les Medes, *(i)* Nabopollaſar Roi de Babylone, s'étant allié avec Aſtyage fils aîné de Cyaxare, par le mariage de Nabucodonoſor ſon fils avec Amiſis fille d'Aſtyage, ſe ligua

Ann. 612. avant J. C. Josias 29.

(h) HERODOT. Lib. IV. c. 42.

(i) EUSEBII *Chronicon.* p. 124. ALEXANDER POLYHISTOR. *apud* SYNCELLUM, p. 210. *& apud* EUSEBIUM *in Chronico*, p. 46. HERODOTUS Lib. I. c. 106.

Ann. 612. avant J. C. Josias 29. avec lui contre les Assyriens. Ayant donc joint leurs forces, ils assiégerent Ninive, la prirent, tuerent Saracus qui en étoit Roi & qui avoit succédé à Chyniladanus, ou qui étoit Chyniladanus lui-même sous un autre nom, &, pour faire plaisir aux Medes, ruinerent de fond en comble cette grande Ville. Depuis ce tems-là Babylone fut la seule Capitale de l'Empire Assyrien. Ces deux Villes avoient également joui de cet honneur, depuis qu'Esarhaddon avoit obtenu le Royaume de Babylone; (*k*) les Rois faisant leur résidence tantôt à Babylone & tantôt à Ninive. Mais, par ce dernier desastre, Ninive fut pour jamais privée de cet avantage. Car la Ville qui fut ensuite bâtie sur ses ruines, & qui en a porté le nom pendant long-tems, n'est jamais parvenue à la grandeur & à la réputation de la premiere. Elle est connue aujourd'hui sous le nom de (*l*) Mosul; & tout ce qui la rend considérable, c'est qu'elle est le Siége du Patriarche des Nestoriens, Secte de laquelle sont la plupart des Chrétiens de ces quartiers-là. Cette Ville est située au bord Occidental du Tigre, où il y avoit seulement autrefois un Fauxbourg de l'ancienne Ninive : car la Ville elle-même étoit de l'autre côté,

((*k*) STRABO, Lib. XVI.
(*l*) *Voyages de* THEVENOT, Part. 2. Liv. 1. Chap. II.

ſur le bord Oriental du Fleuve, où l'on en voit encore des ruines qui ſont d'une grande étendue. Le circuit de Ninive étoit, (*m*) au rapport de Diodore de Sicile, de quatre cents & quatre-vingt Stades qui font (*) ſoixante milles Anglois. De-là vient que dans Jonas il eſt dit que cette Ville (*n*) étoit de trois journées de chemin, ce qui ſe doit entendre de ſon circuit. Car vingt milles de chemin, c'eſt à peu près tout ce que peut faire un homme à pied dans un jour. Strabon (*o*) après avoir dit que Ninive étoit beaucoup plus grande que Babylone, ajoute que Babylone avoit de tour trois cents quatre-vingt cinq ſtades. Cette expreſſion, *beaucoup plus grande*, peut bien aller juſques aux douze milles qu'il faut pour remplir les ſoixante milles.

Ann. 612. avant J. C. Josias 29.

La deſtruction de Ninive donna lieu à

(*m*) Lib. II.

(*) Cette évaluation eſt faite ſur le pied de 8. Stades au mille Romain, égal au mille Anglois, dont 75. font un dégré de longitude; mais ſi ces Stades ſont les anciens Stades d'Hérodote de 600 pieds communs, il y en avoit 15. au mille & ces 480 Stades ne ſont que 32000 pas Anglois ou un peu moins de dix de nos lieues. Ainſi Ninive avoit trois fois plus de circonférence que Paris qui a environ trois lieues ou 9000 pas dans l'enceinte de ſes remparts Quoique cela faſſe une grande Ville, cependant cette opinion qui eſt fondée ſur des preuves très-ſolides, délivre le rapport des Anciens d'un merveilleux peu croyable.

(*n*) *Jonas* III, 3.

(*o*) Lib. XVI.

Ann. 612. avant J. C. JOSIAS 29.

l'accompliſſement des Prophéties que (*p*) Jonas, (*q*) Nahum & (*r*) Sophonie avoient prononcées contre elle. Le Livre de Tobie (*s*) rapporte que Tobie ſon fils vécut aſſez long-tems pour en apprendre la nouvelle avant ſa mort, & que ce fut par Nabucodonoſor & Aſſuerus que cette puiſſante Ville fut ruinée, ce qui s'accorde exactement avec ce que je viens d'en dire d'après Alexandre Polyhiſtor. Il paroît par Daniel que l'Aſſuerus de Tobie étoit Aſtyage. Car Darius le Mede qui étoit Cyaxare fils d'Aſtyage, eſt appellé dans ce Prophete (*t*) le fils d'Aſſuerus. Pour ce qui eſt de Nabucodonoſor, c'étoit chez les Babyloniens le nom commun des Rois comme celui de Pharaon l'étoit parmi les Egyptiens. Et, qu'en particulier Nabopollaſar fut ainſi nommé, c'eſt ce qui paroît non ſeulement (*u*) par les Ecrits Rabbiniques des Juifs, mais encore par Joſephe qui étant plus ancien, eſt d'une beaucoup plus grande autorité dans ces matieres. Cet Hiſtorien dans ſes Anti-

(*p*) Chap. III.
(*q*) Chap. II. & III.
(*r*) Chap. II, 13.
(*s*) Chap. XIV, 15.
(*t*) *Daniel* IX, I.
(*u*) Dans le *Juchaſin* Nabucodonoſor eſt appellé Nabucodonoſor fils de Nabucodonoſor, fol. 136. & DAVID GANZ ſous l'année du Monde 3285. appelle le Pere Nabucodonoſor premier, & le Fils Nabucodonoſor ſecond.

quités parlant de ce Roi, lui donne le nom de Nabucodonoſor (x) dans un paſſage qu'il cite de Beroſe, &, dans ſon Livre (y) contre Appion, rapportant le même paſſage, il l'appelle Nabullaſar, qui eſt le même par contraction que Nabopollaſar: d'où il réſulte que ce Prince étoit appellé de ces deux noms. Je ſçai qu'il y en a qui prennent la liberté de corriger le paſſage des Antiquités par celui du Livre contre Appion, prétendant que dans l'un & dans l'autre il faut mettre Nabopollaſar. Mais je ne vois pas qu'ils aient d'autre raiſon de faire ce changement, ſi ce n'eſt leur propre fantaiſie. D'autres pourroient, avec autant de fondement, réformer le paſſage du Livre contre Appion ſur celui des Antiquités, & mettre Nabucodonoſor dans les deux endroits. Il eſt certain que ſi on ne poſe que Nabucodonoſor étoit un nom commun aux Rois de Babylone, on ne conciliera jamais les Livres de Tobie & de Judith avec les anciens Auteurs, ſoit ſacrés, ſoit prophanes, qui parlent de ces tems-là. Ann. 612 avant J. C. Josias 29.

Le Sçavant Uſher (z) met cette deſtruction de Ninive quatorze ans plutôt; ſça-

(x) JOSEPHUS *Antiq.* Lib. X. Cap. II.
(y) Lib. I.
(z) *In Annalibus Veteris Teſtamenti ſub Anno Mundi* 3378.

Ann. 612. avant J. C. JOSIAS 29.

voir, à la derniere année de Chyniladanus dans le Canon de Ptolomée. La ſeule raiſon qui l'y a déterminé, c'eſt, ſi je ne me trompe, qu'il a cru que, ſelon le Canon de Ptolomée, la fin de la vie de ce Prince & celle de ſon regne arriverent en même-tems, & que l'une & l'autre tombent dans l'année de la ruine de Ninive : ſuppoſition ſans fondement. Ptolomée, dans le Canon des Rois, n'ayant compté que les années de leur regne à Babylone, le regne de Chyniladanus doit finir où celui de Nabopollaſar commence; ſoit que le premier mourût alors, ou qu'il demeurât encore en vie: le dernier eſt le plus probable ; je veux dire, que ce Prince ſe maintint dans le Royaume d'Aſſyrie après avoir perdu celui de Babylone; & que ce ne fut que quelque tems après qu'il en eut été dépouillé, que Ninive fut détruite. Euſebe place la deſtruction de cette Ville en l'an vingt-troiſieme du regne de Cyaxare. Or ſi on la fait remonter quatorze ans plutôt juſqu'à la derniere année de Chyniladanus dans le Canon, on la fait tomber ſur la neuvieme année de Cyaxare; ce qui, ſans contredit, eſt trop tôt pour qu'Aſtyage ſon fils eût alors une fille nubile, & que Nabucodonoſor fût d'un âge à la prendre pour femme : car, à ce compte, (*a*) il

(*a*) Car ſelon ce calcul, ce mariage auroit dû avoir été

faudroit que Nabucodonoſor fût mort à l'âge, pour le moins, de quatre-vingt-cinq ans, & Aſtyage dans un âge encore plus avancé ; ce qui n'eſt nullement croyable de gens de ce caractere, qui, ruinant d'ordinaire leur ſanté, tant par les fatigues de la guerre que par les excès de la débauche, ne parviennent gueres à une ſi grande vieilleſſe. Ann. 612. avant J. C. Josias 29.

Le Livre de Tobie finit à la deſtruction de Ninive. Il fut d'abord écrit (*b*) en Chaldaïque par quelque Juif de Babylone. Ce Livre ſemble n'avoir été originairement qu'un extrait des Mémoires de la famille qu'il concerne, commencé par Tobie lui-même, continué par ſon fils Tobie, & achevé par quelque autre de la famille, lequel fut mis enſuite, par l'Auteur Chaldéen, dans la forme que nous l'avons maintenant. Saint Jérôme (*c*) le traduiſit du Chaldaïque en Latin ; & c'eſt ſa Verſion que nous avons dans l'Edition Vulgate de la Bible. Mais il y en a une Verſion Grecque qui eſt beaucoup plus ancienne. Car nous voyons que Polycarpe, Clément d'Alexandrie, & d'autres Peres plus anciens que ſaint Jérôme s'en ſont

fait 23. ans avant que Nabucodonoſor commençât à regner; & il regna 43. ans : & 31. ans avant qu'Aſtyage commençât à regner ; & il regna 30. ans.

(*b*) PRÆFATIO HIERONYMI *in Tobiam*.

(*c*) Ibid.

Ann. 612. avant J. C. Josias 29.

servis. C'eſt ſur celle-ci qu'a été faite la Verſion Syriaque, auſſi-bien que l'Angloiſe que nous avons parmi nos Livres Apocryphes. L'Original Chaldaïque ne ſubſiſte plus. A l'égard des Verſions Hébraïques de ce Livre, elles ſont, auſſi-bien que celle de Judith, (*d*) d'une compoſition moderne.

Comme il eſt plus facile d'établir la Chronologie de ce Livre que de celui de Judith, il n'a pas eſſuyé tant de contradictions de la part des Sçavants. Les Juifs & les Chrétiens généralement le regardent comme une véritable Hiſtoire, à la réſerve de certaines circonſtances, qui paroiſſent fabuleuſes à quelques-uns. Telles ſont, cet Ange qui accompagne Tobie dans un long voyage ſous la figure d'Azaria, l'Hiſtoire de la fille de Raguel, l'expulſion du Démon par la fumée du cœur & du foie d'un poiſſon, & la guériſon de l'aveuglement de Tobie par le fiel du même poiſſon. Ce ſont-là, diſent-ils, autant de choſes qu'on ne peut recevoir ſans une extrême crédulité. Ils les trouvent plus ſemblables aux fictions d'Homere qu'à des Hiſtoires ſacrées, &, ſelon eux, elles forment contre ce Livre un préjugé, où celui de Judith n'eſt point expoſé.

(*d*) On les attribue généralement à MUNSTER.

Tel qu'il eſt pourtant, il peut beaucoup ſervir à nous repréſenter les devoirs de la charité & de la patience dans l'exemple de Tobie, qu'on y voit toujours empreſſé à ſecourir de tout ſon pouvoir ſes freres affligés, & ſoutenant avec une pieuſe ſoumiſſion l'eſclavage, la pauvreté, la perte de la vûe, auſſi long-tems qu'il plait à Dieu de le mettre à ces épreuves. Ann. 612. avant J. C. JOSIAS 29.

Les Verſions Latine & Grecque, dont j'ai déja parlé, different en pluſieurs choſes, chacune rapportant des circonſtances qui ne ſe trouvent pas dans l'autre. Mais la Verſion Latine doit céder à la Grecque. Car ſaint Jérôme (*e*) la compoſa avant qu'il entendît la Langue Chaldaïque, par le ſecours d'un habile Juif, mettant en Latin ce que le Juif lui dictoit en Hébreu, d'après l'Original Chaldaïque, & de cette maniere il acheva cet Ouvrage en un ſeul jour, comme il nous l'apprend lui-même. Un Ouvrage fait ſi à la hâte & de cette maniere, ne pouvoit qu'être plein de mépriſes & d'inexactitudes. Il n'en eſt pas de même de ſa (*f*) Verſion du Livre de Judith. Il la fit dans un tems où, par ſon application à l'étude des Langues Orientales, il s'étoit rendu auſſi habile dans le Chaldaïque qu'il l'étoit déja en Hébreu.

(*e*) HIERON. *Præfatio in Tobiam.*
(*f*) HIERON. *Præfatio in Librum Judith.*

Ann. 611. avant J. C. JOSIAS 29.

Il la compoſa d'ailleurs avec beaucoup de ſoin, comparant exactement les divers Exemplaires, & ne faiſant uſage que de ceux qui lui paroiſſoient les meilleurs. Ainſi la Verſion que ce Pere a faite de ce Livre a un avantage ſur la Grecque, à laquelle l'autre ne peut prétendre.

Si ſaint Jérôme a fait ſa Verſion de Tobie ſur un bon Exemplaire, & s'il ne s'eſt point mépris lui-même en le traduiſant, toute l'autorité du Livre eſt détruite par un ſeul endroit de cette Verſion. C'eſt le ℣. 7. du Chap. XIV. où il eſt parlé du Temple de Jéruſalem comme déja brûlé & détruit : circonſtance qui rend cette Hiſtoire abſolument incompatible avec le tems où on la place *. La Verſion Grecque & l'Angloiſe qui en a été tirée, ne donnent point lieu à cette objection. Elles ne parlent de cette deſtruction que par voie de prédiction comme d'un événement futur, & non hiſtoriquement, comme d'une choſe déja arrivée. comme fait ſaint Jérôme. Malgré cela l'Egliſe de Rome n'a pas laiſſé de canoniſer la Verſion de ce Pere.

Les Babyloniens & les Medes ayant détruit Ninive, devinrent ſi redoutables qu'ils s'attirerent la jalouſie de tous leurs

(*) Voyez les éclairciſſements ajoutés à cette édition.

voiſins. Nécho, entr'autres, Roi d'Egypte (*g*), en fut ſi alarmé, qu'en l'an trente-unieme du Roi Joſias, il s'avança vers l'Euphrate à la tête d'une puiſſante armée pour arrêter leur progrès. Joſephe dit (*h*) en termes exprès, *que ce fut pour faire la guerre aux Medes & aux Babyloniens qui avoient ruiné l'Empire d'Aſſyrie*; ce qui fait voir que cette guerre fut commencée immédiatement après la deſtruction de cet Empire, & par conſéquent, que la ruine de Ninive qui entraîna celle de cet Empire étoit arrivée avant cette guerre, préciſément dans l'année où je l'ai placée après Euſebe. Ann. 612. avant J. C. Josias 29.

Joſias, voyant que Nécho prenoit ſon chemin au travers de la Judée, (*i*) réſolut de s'oppoſer à ſon paſſage. Il amaſſa dans ce deſſein toutes les forces de ſon Royaume, & ſe poſta dans la Vallée de Méguiddo. Nécho lui fit dire par des Ambaſſadeurs, que ce n'étoit pas à lui qu'il en vouloit: qu'il avoit en vûe d'autres ennemis: qu'il lui conſeilloit de ne ſe point mêler dans cette guerre, de peur qu'elle ne tournât à ſon deſavantage. Ce Prince n'ayant fait aucun cas de ces repréſenta- Ann. 610. avant J. C. Josias 31.

(*g*) Herodot. Lib. II. c. 159. Joseph. *Antiq.* Lib. X. Cap. 6.

(*h*) Josph. *Antiq.* Lib. X, Cap. 6.

(*i*) IV. *Rois* XXIII, 29. 30. II. *Paralip.* XXXV, 20-25.

Ann. 610. avant J. C. Josias 31. tions ; & Nécho s'étant avancé vers le lieu où Josias s'étoit posté pour lui fermer le passage, ils en vinrent à une bataille, dans laquelle ce Roi de Juda non-seulement fut défait ; mais reçut encore malheureusement une blessure, dont il mourut à son retour à Jérusalem, après avoir regné trente-un ans.

Plusieurs ont cru que Josias s'étoit engagé témérairement dans cette guerre, pour avoir trop présumé de sa piété, comme si Dieu, pour cette considération, eût dû le faire réussir dans toutes les entreprises qu'il formeroit. Mais c'eût été une présomption indigne d'un Prince si pieux. Ce fut pour une autre raison, que nous avons déja touchée, qu'il s'engagea dans cette guerre. Depuis le rétablissement de Manassé les Rois de Juda étoient vassaux des Rois de Babylone & obligés par serment de les assister contre tous leurs ennemis, & de défendre en particulier contre les Egyptiens cette frontiere de leur Empire. C'étoit, sans doute, dans cette vûe qu'ils leur avoient donné le reste du Pays de Canaan ; sçavoir, ce qui avoit autrefois appartenu aux dix Tribus, avant que les Assyriens en eussent fait la conquête. Il est certain que Josias posseda le Pays d'Israël dans la même étendue que l'avoient occupé David & Salomon, &

avant qu'il fut partagé en deux Royaumes. Il y fit publier, par tout, ſa Réformation, & la fit exécuter non-ſeulement à Béthel, où Jéroboam avoit placé un de ſes Veaux, mais encore dans tout le reſte du Pays, avec la même autorité qu'il avoit fait en Juda; ce qu'il n'auroit pu faire s'il n'eût été Souverain de tout le Pays. D'ailleurs ce ne fut pas dans le territoire de Juda que ce fatal combat fut donné, mais à Méguiddo, Ville de la Tribu de Manaſſé, ſituée au milieu du Royaume d'Iſraël, où Joſias Roi de Juda n'eût eu que faire, s'il n'eût été Souverain des deux Royaumes. Ann. 610. avant J. C. Josias 31.

Il ne pouvoit au reſte avoir ce Pays que par la conceſſion des Rois de Babylone, de l'Empire deſquels il étoit devenu une Province, depuis la conquête qu'en avoient faite à diverſes repriſes Tiglath-Piléſer, Salmanaſar, & Eſarhaddon. Si cette conceſſion ne fut pas faite aux conditions expreſſes, que je viens de marquer, il eſt certain que de quelque nature que fuſſent les conditions énoncées, la fidélité envers le Seigneur Souverain & un ferme attachement à ſes intérêts contre tous ſes ennemis, étoient toujours requis en pareil cas, & le ſerment exigé pour l'accompliſſement de ces obligations. Il ne faut pas douter que Joſias n'eût prêté un ſerment de cette nature à Nabopolla-

Ann. 610. avant J. C. JOSIAS 31. sar qui occupoit alors le trône de Babylone, comme Jéhojakim & Sédécias enſuite en prêterent un ſemblable à Nabucodonoſor ſon fils & ſon Succeſſeur. D'où il réſulte, que ſi Joſias, lié par un tel engagement, eût permis au Roi d'Egypte de paſſer librement par ſes terres pour aller faire la guerre au Roi de Babylone, il eût manqué à la foi qu'il lui avoit jurée au nom de ſon Dieu : infidélité dont un Prince auſſi juſte & auſſi religieux que Joſias n'étoit pas capable. Dieu a condamné cette infidélité, envers des Payens mêmes, (*k*) en Jéhojakim & en Sédécias ; & il l'auroit encore plus ſéverement condamnée en Joſias, ſi ce Prince s'en fut rendu coupable : parce qu'étant ſi bien inſtruit dans la Religion, il ne pouvoit qu'être pleinement convaincu de la grandeur de ce crime. La conviction de ſon devoir fut, n'en doutons point, le ſeul motif qui l'engagea dans cette guerre qui lui fut ſi funeſte. Avec lui périrent & furent anéantis le luſtre, la gloire, & la proſpérité du Peuple Juif. La Judée ne fut après cela qu'un affreux théatre des plus terribles jugements du Ciel, juſques à ce qu'enfin Jéruſalem & Juda furent miſérablement détruits.

La mort d'un ſi excellent Prince fut

(*k*) *Ezéchiel* XVII, 13-19.

pleurée de ſes Sujets, comme elle le méritoit. Mais nul n'en fut ſi touché que Jérémie. Ce Prophete ſentant toute la grandeur de cette perte & prévoyant les calamités qui alloient fondre ſur ſa Nation, l'eſprit tout occupé de ces triſtes images, écrivit (*l*) des vers lugubres ſur cet accident funeſte, comme il en fit enſuite ſur la ruine de Jéruſalem. Ce dernier Ouvrage (*m*) eſt celui que nous avons encore: le premier ne ſubſiſte plus. Ann. 610. avant J. C. Josias 31.

Méguiddo, où cette malheureuſe bataille fut donnée, étoit, comme je l'ai déja dit, une Ville (*n*) de la Tribu de Manaſſé en deçà du Jourdain. Herodote. l'appelle Magdole. Comme elle étoit voiſine de la Ville de Hadad-Rimmon qui fut enſuite nommée (*o*) Maximianopolis, les regrets que l'on fit ſur la mort de Joſias, ſont appellés dans l'Ecriture la *Lamentation de Hadad-Rimmon* dans la Vallée de Méguiddo : deuil qui fut ſi grand & ſi long, que (*p*) la Lamentation de Hadad-Rimmon devint une phraſe proverbiale pour exprimer un deuil extraordinaire.

(*l*) II. *Paralip.* XXXV, 25.

(*m*) Ce dernier ſe rapportant tout entier à la deſtruction de Jéruſalem ne peut être celui qui fut compoſé ſur la mort de Joſias.

(*n*) *Joſué* XVII, 11. *Juges I.* 27.

(*o*) HIERONYMI *Comment. ad Zachar.* XII.

(*p*) *Zacharie* XII, 11.

Ann. 610. avant J. C. JOSIAS 31.

L'extrême affliction que tout Iſraël témoigna pour la perte de Joſias, & les triſtes complaintes qu'en fit Jérémie, ſont des preuves de la haute eſtime qu'ils faiſoient de ce Prince. Il n'eût pas été digne de tant de regrets, s'il fût entré dans cette guerre contre la défenſe expreſſe que lui en avoit fait un Prophete de la part de Dieu, comme l'aſſure l'Auteur Apocryphe, (q) du troiſieme Livre d'Eſdras, & comme d'autres le diſent après lui. Si cela étoit, ce Roi de Juda ſeroit mort dans un état de rébellion contre Dieu, & en ce cas ni Jérémie, ni les Juifs n'euſſent pu, ſans offenſer Dieu, déplorer ſi amerement ſa perte. Ainſi le deuil dont ils honorerent ſa mort, eſt une preuve ſuffiſante du contraire. Sans compter qu'il n'y a rien dans les Livres Canoniques qui donne lieu de croire, qu'un ordre d'enhaut eût été notifié à ce Prince par Jérémie, ou par quelqu'autre Prophete, pour le détourner de cette entrepriſe. Tout ce qu'on en dit eſt ſur la foi de ce Livre Apocryphe, dont on peut dire véritablement, que, hors les endroits où il copie Eſdras ou quelqu'autre Ecrit Canonique, ce n'eſt autre choſe qu'un amas de fables, dont l'abſurdité eſt palpable, & qui n'a pu

(q) Chap. 1. 28.

même

même obtenir créance chez les Catholiques Romains, qui n'ont point reçu ce Livre parmi les Livres Canoniques, quoiqu'ils y aient admis ceux de Tobit, de Bel & du Dragon. Ainſi quant à cette circonſtance, ce Livre ne mérite pas qu'on y ait aucun égard. Ann. 610. avant J. C. Josias. 31.

Il eſt vrai qu'au II. Livre des Chroniques, Chap. XXXV, 21. il eſt rapporté que Nécho envoya dire à Joſias qu'il entreprenoit cette guerre de la part de Dieu : que Dieu étoit avec lui dans cette expédition ; qu'ainſi s'il s'en mêloit, il s'en prendroit à Dieu lui-même ; & qu'il prît garde que Dieu ne le détruisît. Au verſet 22. il eſt ajouté, que *Joſias n'écouta point les paroles de Nécho qui procédoient de la bouche de Dieu* ; d'où quelques-uns inferent que Joſias avoit entrepris cette guerre contre la défenſe expreſſe de Dieu.

Mais cette deſobéiſſance, qu'on attribue à ce Prince, ne peut s'accorder avec le témoignage honorable que l'Ecriture rend à ſa piété & à ſa religion. Il faut donc entendre par ce Dieu, non l'Eternel, le vrai Dieu, le Dieu d'Iſraël, mais les faux Dieux des Egyptiens, pour les Oracles deſquels Joſias ne devoit avoir aucune conſidération. Nécho, Prince Payen, ne connoiſſoit point le vrai Dieu, & n'avoit jamais conſulté ni ſes Oracles, ni ſes Pro-

Ann. 610. avant J. C. JOSIAS, 31.

phetes : Il n'adoroit & ne conſultoit que les faux Dieux d'Egypte. Ainſi quand il dit, qu'il avoit entrepris cette expédition par l'ordre de Dieu, & que Dieu étoit avec lui, il ne veut parler que des Dieux Egyptiens qu'il ſervoit.

En effet, par tout où le mot, *Dieu*, ſe rencontre dans le Texte, il y a dans l'Hébreu non pas, *Jehova*, qui eſt le nom propre du vrai Dieu, mais, *Elohim*, qui étant au pluriel peut être appliqué aux fauſſes Divinités des Payens auſſi-bien qu'au Dieu d'Iſraël. Ce terme, dans le Vieux Teſtament, eſt indifféremment employé dans ce double uſage. Par tout où il s'agit des faux Dieux, c'eſt par le nom d'*Elohim* qu'ils ſont déſignés. Dans le verſ. 22. que nous avons traduit, *Joſias n'écouta point les paroles de Nécho qui procédoient de la bouche de Dieu*, d'où l'on conclut principalement que cet ordre venoit de Dieu, il y a dans l'Hébreu, *Mippi Elohim*, c'eſt-à-dire, de la bouche d'Elohim, ce qui peut ſignifier des faux Dieux auſſi bien que le vrai Dieu, & doit plutôt être entendu des premiers, que du dernier. Car dans tous les autres endroits du (*s*) Vieux

(*r*) Voyez *Deuter.* VIII, 3. *Joſué*, IX, 14. III. *Rois*, XIII, 21. II. *Paralip.* XXXVI, 12. *Eſaïe* I, 20. XL, 5. LVIII, 14. LXII, 2. *Jérémie*, IX, 12. & XXIII, 16. *Michée*, IV, 4.

Teſtament, où il eſt parlé de quelque parole procédée de la bouche de Dieu, il y a dans l'Hébreu, *Jehova*, ce qui nous conduit d'abord au vrai Dieu. Il n'y a que ce ſeul endroit, dans toute la Bible Hébraïque, où, dans l'uſage de cette phraſe, il y ait *Elohim* & non *Jehova*. Ce changement dans l'expreſſion en cet endroit, eſt, à mon avis, une preuve ſuffiſante, qu'il y en a auſſi dans la ſignification, & que la parole, qui eſt dite procéder de la bouche d'*Elohim*, n'eſt pas la même que celle que l'Ecriture, dans l'uſage qu'elle fait par tout ailleurs de cette phraſe, dit procéder de la bouche de *Jehova*; & par conſéquent qu'Elohim doit ſignifier ici les faux Dieux des Egyptiens, des prétendus Oracles deſquels Nécho tenoit cette commiſſion qu'il fit notifier au Roi de Juda. Car, encore une fois, quel commerce pouvoit-il avoir avec le vrai Dieu, lui qui ne le connoiſſoit pas, & qui ne lui avoit jamais rendu hommage? Ou comment une telle révelation ſeroit-elle parvenue juſques à lui, puiſqu'il ne connoiſſoit aucun des Prophetes, & qu'il ne les avoit jamais conſultés? Par conſéquent ces *Elohims*, de la bouche deſquels cet ordre étoit émané, étoient ceux de Nécho, les faux Dieux d'Egypte, dont ce Prince avoit conſulté les Oracles,

Ann. 610. avant J. C. Josias. 31.

Ann. 610. avant J. C. JOSIAS, 31. avant que d'entreprendre cette expédition, comme les Princes Payens avoient accoutumé, dans des occaſions ſemblables, de conſulter les Oracles trompeurs des Dieux qu'ils adoroient.

Quand même il y auroit eu *Mippi Jehova*, de la bouche de l'Eternel, au lieu de *Mippi Elohim*, cet ordre n'en auroit pas été plus reſpectable, vu le caractere de celui qui en fit la notification ; & Joſias n'auroit eu aucune raiſon d'acquieſcer à un commandement qui lui étoit adreſſé par un organe ſi ſuſpect. Lorſque Sennacherib s'avança contre la Judée, il envoya dire à (*t*) Ezéchias que le *Seigneur*, il y a dans l'Hébreu *Jehova*, lui avoit ordonné de marcher contre ce Pays & de le détruire. Mais comme Ezéchias ne fut point blâmé de n'avoir point ajouté foi à un ordre de cette nature, Joſias n'auroit pas non plus été blâmable d'avoir fait la même choſe. Il eſt certain que le Roi de Babylone en vouloit impoſer au Roi de Juda par ce prétendu ordre céleſte. Joſias n'auroit-il donc pas eu lieu de ſoupçonner le Roi d'Egypte d'une pareille ſupercherie ? Dieu n'a pas accoutumé de communiquer ſes ordres à ſes ſerviteurs par de tels organes. Mais la pré-

(*t*) IV. *Rois* XVIII, 25. *Eſaïe* XXXVI, 10.

tention de Nécho n'alloit pas ſi loin que celle de Sennacherib. Celui-ci ſe donnoit pour envoyé de l'Eternel *Jehova*, & pour exécuteur de ſes volontés. Mais Nécho ne ſe diſoit envoyé que des Elohim, (*) ou des Divinités d'Egypte; & par tout ce que je viens de dire, il eſt clair que Joſias ne pouvoit l'entendre autrement, & qu'ainſi on ne peut en aucune maniere le blâmer de n'avoir pas déféré à cet ordre. Ann. 610. avant J. C. JOSIAS. 31.

Ce Prince étant mort, les Juifs mirent ſur le trône (*u*) Joachas ſon fils, qui étoit auſſi appellé *Sallum*. Ce nouveau Roi prit le contrepié de ſon Pere & dégénéra extrêmement de ſa piété; car il fit ce qui étoit mauvais aux yeux de Dieu. Auſſi fut-il bien-tôt renverſé du trône & jetté dans une priſon, où il finit ſes jours dans le mépris & dans la miſere, en un Pays étranger.

Voici comment ce malheur lui arriva. Nécho, (*x*) ayant eu le bonheur, dans cette expédition, de batre les Babyloniens vers l'Euphrate, & de prendre Carkemis grande Ville de ces quartiers-là, après s'en

(*) *Elohim* peut très-bien être entendu du Dieu d'Iſraël; car encore que les Peuples Idolâtres euſſent leurs Dieux particuliers, ils ne nioient pas pour cela d'autres Dieux chez les autres Nations. Ainſi le Roi d'Egypte pouvoit bien croire ce qu'un Prophete Iſraëlite avoit dit.]

(*u*) IV. *Rois* XXIII, 31. II. *Paralip.* XXXVI, 1.

(*x*) JOSEPHUS *Antiq.* Lib. X. Cap. 6.

Ann. 610. avant J. C. Josias. 31.

être assuré la possession par une bonne garnison (*), reprit au bout de trois mois le chemin de son Royaume. Comme il apprit en chemin que Joachas s'étoit fait Roi sans lui demander son consentement, (y) il lui ordonna de le venir trouver à Ribla en Syrie. Ce Prince n'y fut pas plutôt arrivé, que Nécho le fit mettre aux fers & l'envoya prisonnier en Egypte, où il mourut. De là Nécho poursuivant son chemin, arriva à Jérusalem, où il établit Roi (z) Jéhojakim un des autres fils de Josias, en la place de son frere, & imposa sur le Pays un tribut annuel (a) de

(*) [On trouve au II. des *Paralip.* XXXV. 20. que Nécho marcha contre Carkemis, mais on ne dit point dans cet endroit, ni dans JOSEPHE, que ce Prince prit cette Ville & qu'il défit les Babyloniens. Peut-être Nécho remporta-t'il alors quelque avantage sur les Assyriens; on ne peut en parler que par conjecture. Ce qui paroît certain c'est que l'armée de Nécho s'arrêta quelque tems aux environs de l'Euphrate; car *Jérémie* dit (chap. XLVI. ℣. 2.) que l'armée de Nécho, qui étoit sur le bord de l'Euphrate auprès de Carkemis, fut défaite par le Roi de Babylone, l'an IV. de Jéhojakim; c'est-à-dire, quatre ans plus tard. Pour ce qui est de Carkemis, on croit que c'est la même Ville que divers Auteurs appellent *Cercusium*, ou *Circesium*, & qui étoit située auprès de l'Euphrate, dans l'endroit où la riviere *Chabora* se jette dans ce Fleuve. *Vide* CELLARII *Geograph.* Tom. II. p. 437. & JO. CLERICI *Comment.* in II. *Chron.* XXXV. 20.]

(y) IV. *Rois* XXIII, 33. II. *Parulip.* XXXVI, 3, 4.

(z) *Jehojakim* étoit l'aîné de *Joachas*. Car celui-ci n'avoit que vingt-trois ans, lorsque l'autre en avoit vingt-cinq. IV. *Rois* XXIII, 31, 36. Cependant à la mort de *Josias* le Peuple lui avoit donné *Joachas* pour Successeur.

(a) Ce tribut annuel montoit à 25100. marcs du poids d'argent.

cent Talents d'Argent & d'un Talent d'Or. Après quoi il retourna triomphant dans ſon Royaume. Ann. 610. avant J. C. JOSIAS. 31.

Herodote, faiſant mention de l'expédition de ce Roi d'Egypte & de la bataille qu'il gagna à Méguiddo, qu'il appelle Magdole, dit (*b*) qu'après ſa victoire il prit la grande Ville de Cadytis, qu'il repréſente comme ſituée dans les montagnes de la Paleſtine & de la grandeur de Sardes, qui étoit en ce tems-là la Capitale non-ſeulement de la Lydie, mais encore de toute l'Aſie Mineure. Cette deſcription ne peut convenir qu'à Jéruſalem, qui étoit ainſi ſituée, & qui alors étoit la ſeule Ville de ces quartiers-là qui pût être comparée à Sardes. Il paroît d'ailleurs par l'Ecriture, que Nécho, après ſa victoire, ſe rendit maître de cette Capitale de la Judée. Car il y étoit en perſonne (*c*) lorſqu'il donna la Couronne à Jéhojakim.

Il eſt vrai qu'il n'eſt point fait mention de ce nom ni dans l'Ecriture, ni dans Joſephe. On ne peut pourtant douter que, du tems d'Herodote, cette Ville ne fût ainſi appellée par les Syriens & les Arabes; puiſque, juſques à aujourd'hui, elle n'eſt connue parmi eux & parmi tous les autres Peuples d'Orient, que ſous un nom

(*b*) HERODOT. Lib. II. c. 159. & III. c. 5.
(*c*) II. *Paralip.* XXXVI, 3.

Ann. 610. avant J. C. JOSIAS, 31.

qui a la même origine & la même ſignification. Car Jéruſalem eſt, à leur égard, un nom auſſi inconnu que l'eſt Cadytis, au nôtre. Ils l'appellent tous (*d*) *Alkuds* qui ſignifie la même choſe que *Cadytis*, ſçavoir, la *Sainte*, épithete qui lui fut communément donnée, depuis que Salomon y eut bâti un Temple, pour être le centre du Culte & de la Religion des Juifs. On la trouve nommée dans le Vieux Teſtament (*e*) *Gnir Hakkodesh*, c'eſt-à-dire, *la Ville de Sainteté*, ou la Ville Sainte, &, en divers endroits du Nouveau, (*f*) le même nom lui eſt donné. Les Juifs lui donnoient le même titre dans leur monnoie. L'inſcription de leurs Sicles, dont on a encore aujourd'hui pluſieurs, étoit (*g*) *Jéruſalem Kedushah*, c'eſt-à-dire, *Jéruſalem la Sainte*. Cette monnoie s'étant répandue parmi les Nations voiſines, ſur tout depuis que la Captivité de Babylone eut diſperſé ce Peuple dans tout l'Orient, elle porta ce nom avec elle chez toutes ces Nations. Depuis ce tems-là, les Orien-

(*d*) GOLII *Note ad* ALFRAGANUM, p. 137. *Voyages de* SANDYS, Liv. 3. p. 155. BAUDRANDI *Geographia ſub voce* Hieroſolyma.

(*e*) *Nehemie*, XI, 1, 18. *Eſaïe*, XLVIII, 2. & LII. 1. *Daniel*, IX, 24.

(*f*) *Matth.* IV, 5. & XXVII. 53. *Apocal.* XXI, 2.

(*g*) Voyez les Oeuvres de LIGTFOOT, vol. I. p. 497. & vol. II. p. 203. & l'*Apparat.* de WALTON, qui eſt à la tête de la *Bible Polyglotte* p. 36, 37.

taux appellerent cette Ville *Jéruſalem Kedushah*, & à la fin par abbréviation *Kedushah* ſimplement, & les Syriens, qui dans leur Dialecte changent d'ordinaire le *sh* Hébreu en *th*, *Kedutha*. Comme le Syriaque étoit, du tems d'Herodote, la ſeule Langue qu'on parlât dans la Paleſtine; l'Hébreu, depuis la Captivité de Babylone, n'ayant plus été la Langue Vulgaire ni dans ce Pays-là, ni dans aucun autre : cet Hiſtorien, dans le voyage qu'il fit dans ces quartiers-là, trouva que cette Ville y étoit appellée *Kedutha*; d'où, en ajoutant la terminaiſon Grecque, il fit en Grec Κάδυτις ou *Cadytis*, dans ſon Hiſtoire qu'il écrivit environ le tems que *Néhémie* finit ſon Gouvernement de douze ans à Jéruſalem. C'eſt pour la même raiſon, qui lui avoit fait donner le nom de *Kedushah* ou *Kedutha* dans la Paleſtine & dans la Syrie, que les Arabes dans leur Langue l'appellent (*h*) *Bait Almokdes*, c'eſt-à-dire, la *Sainte Maiſon*, ou *la Ville Sainte*; & ſouvent avec un autre adjectif de la même racine & de la même ſignification *Bait Alkuds*, ou ſimplement *Alkuds*, c'eſt-à-dire, la *Sainte*, qui eſt aujourd'hui le ſeul nom qu'elle porte (*i*)

Ann. 610. avant J. C. JOSIAS, 31.

(*h*) GOLLII *Note ad* ALFRAGANUM, p. 137.
(*i*) *Voyages de* SANDYS, Liv. III. p. 155. BAUDRANDI *Geographia ſub voce* Hieroſolyma.

Ann. 610. avant J. C. Josias. 31.

chez les Turcs, les Arabes, & les autres Peuples Mahometans de ces quartiers-là.

Au reſte, afin qu'on ne ſoit pas ſurpris que nous prouvions le nom ancien de cette Ville par ſon nom moderne, il faut remarquer, que les Arabes étant la plus ancienne Nation du monde, n'ayant jamais été chaſſés de leur Pays, y ayant toujours ſubſiſté de pere en fils depuis leur premier établiſſement juſques à aujourd'hui; & n'étant pas moins attachés à leurs mœurs & à leurs uſages qu'à leur patrie, ils ont retenu les noms des Lieux qui leur avoient été donnés anciennement. Lors même qu'ils vinrent à étendre leur Empire vers l'Orient, ils reſtituerent à pluſieurs lieux leurs anciens noms, dont ils avoient été privés pendant pluſieurs Siécles, par les révolutions qu'ils avoient eſſuyées. C'eſt ainſi que l'ancienne Capitale (*k*) d'Egypte, laquelle de *Mizraim* fils de *Cham*, qui le premier peupla ce Pays-là après le Déluge, fût appellée *Mesri*, & eut enſuite pendant pluſieurs Siécles le nom de Memphis, recouvra, lorſque les Arabes ſe rendirent Maîtres de l'Egypte, ſon ancien nom de *Mesri* qu'elle a retenu juſques ici; quoique, par l'établiſſement du *Caire* qui eſt vis-à-vis à l'autre côté du Nil (car

(*k*) BOCHARTI *Phaleg.* Part. I. Lib. IV. Cap. 24. GOLII *Notæ ad* ALFRAGANUM, p. 152, 153, &c.

Mesri eſt ſur la rive occidentale de ce fleuve) cette ancienne & autrefois ſi puiſſante Ville ſoit preſque devenue à rien. Pour la même raiſon la Ville de Tyr, qui étoit anciennement appellée (*l*) *Zor* ou *Zur*, d'où eſt venu au Pays voiſin le nom de *Syrie*, reprit, lorſqu'elle tomba entre les mains des Arabes, ſon ancien nom de *Sor*, (*m*) qui eſt le ſeul ſous lequel elle ſoit aujourd'hui connue dans ces quartiers-là. C'eſt par le même moyen que la Ville de Palmyre a recouvré ſon ancien nom de *Tadmor*; qu'elle portoit (*n*) dès le tems de Salomon, & elle n'eſt connue que ſous ce nom dans tout l'Orient. Les Pays Orientaux nous fourniſſent un grand nombre d'autres exemples de cette nature. Mais ſans aller ſi loin, nous en trouverons de ſemblables chez nous. C'eſt une choſe connue que les Habitants du Pays de Galles appellent encore aujourd'hui, dans leur Langue, toutes les Villes d'Angleterre des anciens noms Bretons qu'elles portoient il y a treize cents ans, avant que les Saxons les euſſent dépoſſedés de

Ann. 610. avant J. C. Josias. 31.

(*l*) C'eſt ainſi qu'elle eſt appellée dans le Texte Hébreu du vieux Teſtament, toutes les fois qu'il y eſt parlé de cette Ville.

(*m*) Golii *Notæ ad* Alfraganum, p. 130 & 131. Baudrandi *Geographia ſub voce* Tyrus. *Voyages de* Thevenot Part. I. Liv. II. Chap. 60.

(*n*) III. *Rois* IX, 18. II. *Paralip.* VIII, 4.

Ann. 610. avant J. C. JOSIAS, 31. ce Pays : Et il ne faut pas douter que, s'ils en redevenoient les Maîtres, ils ne rendiſſent à tous les lieux les mêmes noms Bretons dont ils les appellent encore.

Ann. 609. avant J. C. JEHOJAK. 1. Jéhojakim ayant pris la place de ſon frere (*o*) en imita l'impiété. Il tâcha comme lui de renverſer le bon ordre & la diſcipline que leur Pere avoit établies, en quoi il fut ſuivi par ſes Sujets, qui n'ayant jamais ſincerement adhéré à la réformation de Joſias, ſe laiſſerent entraîner avec plaiſir à l'exemple de leur nouveau Roi, & s'abandonnerent comme lui à toutes ſortes de diſſolutions. Pour remédier à ces deſordres, Jérémie (*p*) alla, par l'ordre de Dieu, au Palais du Roi & lui dénonça les jugements qui étoient prêts à fondre ſur lui & ſur ſa famille, s'il ne ſe repentoit & n'arrêtoit le cours de ſes iniquités. Ce Prophete (*q*) monta enſuite au Temple & y parla au Peuple, qui s'y étoit rendu pour le ſervice divin, dans les mêmes termes, leur déclarant que, s'ils changeoient de vie, Dieu arrêteroit ſa vengeance & ſe repentiroit du mal qu'il avoit deſſein de leur faire ; mais que s'ils refuſoient d'obéir à ſes commandements & de marcher ſelon ſa Loi, il déploye-

(*o*) IV. *Rois* XXIII, 37. II. *Paralip.* XXXVI, 5.
(*p*) *Jérémie* XXII.
(*q*) *Jérémie* XXVI.

roit ſur eux ſes terribles jugements & détruiroit entierement leur Ville & leur Temple. Ces menaces ayant irrité les Sacrificateurs qui étoient alors occupés au Service du Temple, ils ſe ſaiſirent de lui & le menerent devant le Conſeil du Roi, demandant qu'il fût mis à mort. Mais Ahikam, l'un des principaux Seigneurs du Conſeil, fut favorable à Jérémie & le fit relâcher par le ſuffrage général non-ſeulement des Grands, mais encore des Anciens du Peuple qui ſe trouverent là préſents. Cet Ahikam (*r*) étoit pere de *Gédalia* qui fut enſuite établi Gouverneur de la Judée ſous les Chaldéens. Il étoit fils de Saphan le Sécretaire (*s*) qui fut premier Miniſtre d'Etat ſous Joſias, & frere (*t*) de *Gémaria*, (*u*) d'*Elhaſa* & (*x*) de *Jaazania*, tous gens de conſidération, en ce tems-là, & Membres du Conſeil comme lui; ce qui lui donnoit un grand crédit dans ce Corps, dont il ſe ſervit en cette occaſion, pour délivrer le Prophete du mal qu'on avoit deſſein de lui faire. Ann. 609. avant J. C. JEHOJAK. 1.

Mais Urie (*y*) autre Prophete du Sei-

(*r*) IV. *Rois* XXV, 22.
(*s*) IV. *Rois* XXII.
(*t*) *Jérémie* XXXVI, 10.
(*u*) *Jérémie* XXIX, 3.
(*x*) *Ezéchiel* VIII, 11. Paſſage d'où l'on infere que *Jaazania* étoit alors Préſident du Sanhédrin.
(*y*) *Jérémie* XXVI, 20-23.

Ann. 609. avant J. C. JEHOJAK. 1.

gneur, ayant prophétiſé la même année ſur le même ton, n'eut pas le même bonheur. Jéhojakim fut tellement irrité contre lui, qu'il chercha à le faire mourir. Urie eut beau s'enfuir en Egypte, il n'y fut pas à couvert de la vengeance de ce Prince. Des gens envoyés de ſa part l'y arrêterent & le ramenerent à Jéruſalem, où il fut mis à mort par ſon ordre: crime énorme qui aggrava les iniquités de ce Prince, & alluma encore plus la colere de Dieu contre lui.

Environ le même tems Habacuc & Sophonie prophétiſoient auſſi: fonction qu'ils avoient, ſelon toutes les apparences, continuée juſques alors, depuis le regne de Joſias qu'ils avoient été appellés à cette charge. Ce qui donne lieu de le croire, c'eſt qu'ils prédiſoient les mêmes choſes que Jérémie & pour la même occaſion; ſçavoir, (z) la deſtruction dont Juda & Jéruſalem étoient menacés, en punition des horribles crimes dont ils s'étoient rendus coupables. Sophonie ne fait point mention des Chaldéens qui devoient être les exécuteurs de la vengeance divine ſur ces impies: mais Habacuc en parle (a) nommément. A l'égard de ce dernier, l'Ecriture ne marque nulle part,

(z) *Habacuc* I, 1-11. *Sophonie* I, 1-8.
(a) *Habacuc* I., 6

ni dans quel tems il vécut, ni de quelle famille il étoit. Mais comme il prédit la venue des Chaldéens de la même maniere que Jérémie, cela donne lieu de conjecturer qu'ils étoient contemporains. Pour Sophonie, il eſt dit expreſſément (*b*) qu'il prophétiſa ſous Joſias, & dans ſa Généalogie ſon biſayeul eſt nommé (*c*) Ezéchias, que quelques-uns prennent pour le Roi de ce nom, d'où ils inferent que ce Prophete étoit d'origine Royale. Ann. 609. avant J. C. JEHOJAK. 1.

La troiſieme année de Jéhojakim, (*d*) Nabopollaſar Roi de Babylone voyant que depuis la priſe de Carkemis par Nécho, toute la Syrie & la Paleſtine s'étoient détachées de ſon obéiſſance; & que ſon âge & ſes infirmités ne lui permettoient pas d'aller en perſonne réduire ces rebelles, il aſſocia à l'Empire ſon fils Nabucodonoſor, & l'envoya (*e*) à la tête d'une armée dans ces quartiers-là. C'eſt de là, que les Juifs comptent les années de Nabucodonoſor, ſçavoir, de la fin de la troiſieme année de Jéhojakim. Car ce fut vers la fin de cette année que cela arriva; & ainſi, ſelon la ſupputation des Juifs, (*f*) la qua- Ann. 607. avant J. C. JEHOJAK. 3.

(*b*) *Sophonie* I, 1.
(*c*) Ibid.
(*d*) BEROSUS, *apud* JOSEPHUM, *Antiq.* Lib. X. Cap. 11. & *contra Appionem* Lib. I.
(*e*) *Dan.* I, 1.
(*f*) *Jérémie* XXV, 1. Cette quatrieme année étoit la 23. depuis la 13. de Joſias dans laquelle Jérémie avoit commencé à prophétiſer, ℣. 3.

Ann. 607. avant J. C. JEHOJAK. 3. trieme année de Jéhojakim étoit la premiere de Nabucodonoſor. Mais les Babyloniens ne comptoient le regne de ce Prince que du jour de la mort de ſon Pere qui arriva deux ans après; & comme ces deux calculs ſe trouvent dans l'Ecriture, cet éclairciſſement étoit néceſſaire pour les concilier enſemble.

Ann. 606. avant J. C. JEHOJAK. 4. La quatrieme année de Jéhojakim, Nabucodonoſor (*g*) batit l'armée de Nécho vers l'Euphrate & reprit Carkemis. De-là il marcha du côté de la Syrie & de la Paleſtine pour remettre ces Provinces ſous ſa domination. A ſon approche (*h*) les Récabites, qui, ſelon l'inſtitut de Jonadab fils de Récab leur pere, s'étoient abſtenus de vin & avoient habité ſous des tentes juſques alors, ne ſe croyant plus en ſûreté à la campagne, ſe retirerent à Jéruſalem, où ſe paſſa, entre eux & Jérémie, ce qui eſt rapporté au trente-cinquieme Chapitre de ſes Révélations.

La même année (*i*) ce Prophete prédit que le Roi de Babylone viendroit contre Jéruſalem & la Judée; que tout le Pays tomberoit entre ſes mains, & que toute la Nation ſubiroit une captivité de ſoixante-dix ans. Il leur fit pluſieurs autres prédic-

(*g*) *Jérémie* XLVI, 1.
(*h*) *Jérémie* XXXV, 6-11.
(*i*) *Jérémie* XXV.

tions des calamités qui alloient fondre sur eux, tout cela dans la vûe de les porter à une repentance qui pût détourner de dessus eux les effets de la colere de Dieu. Ann. 606. avant J. C. JEHOJAK. 4.

Comme toutes ces menaces ne toucherent point leurs cœurs endurcis, Dieu lui commanda de (*k*) recueillir & d'écrire dans un rouleau toutes les Prédictions qu'il avoit prononcées tant contre Juda & Israel que contre les Nations, depuis la treizieme année de Josias, où il avoit été appellé à la Charge de Prophete, jusques alors. Pour obéir à cet ordre, Jérémie fit venir auprès de lui Baruc, fils de Nérija, son principal Disciple, qui écrivant rapidement mit par écrit toutes ces Prédictions, à mesure qu'il les lui dictoit. Il monta ensuite au Temple avec ce rouleau qu'il venoit d'écrire, & en fit la lecture en présence de tout le Peuple, qui s'y trouvoit assemblé de toutes parts, à l'occasion de la grande Fête de l'Expiation qui se célébroit alors. Jérémie ne put le faire lui-même, parce qu'il étoit encore renfermé dans la * prison, où on l'avoit

(*k*) *Jérémie* XXXVI.

(*) Ceci est pris du Chapitre XXXVI. ℣. 5. de *Jérémie*; & suivant ce qui précede & ce qui suit, il ne paroît pas que le Prophete fût alors renfermé dans la prison, comme on a traduit dans la Version Angloise & dans plusieurs autres. Il est vrai semblable que quelqu'autre raison empêchoit le Prophete de se rendre dans le Temple, & qu'il envoya Baruc à sa place. Dans notre Version Françoise (de Geneve) & dans la Flamande, on a traduit, *je suis retenu, & je ne puis*

Ann. 606. avant J. C. JEHOJAK. 4. jetté à cauſe de ces prédictions précédentes. C'eſt pour cela que Baruc fut chargé de la part de Dieu de cette commiſſion en la place de ſon Maître. Soit que Jéhojakim & ſes principaux Officiers fuſſent occupés ailleurs à la défenſe des frontieres qui étoient menacées d'une invaſion prochaine, ou que, parmi les embaras que cauſent les grands dangers, les eſprits fuſſent diſtraits & occupés d'autres ſoins, cette lecture fut écoutée tranquillement, & ſans que les Juifs en témoignaſſent aucun reſſentiment ni contre le Prophete ni contre ſon Diſciple. Mais Baruc ayant été lui-même alarmé des prédictions menaçantes qu'il venoit d'écrire & de lire publiquement; Dieu, pour le raſſurer, lui fit dire par Jérémie, comme il eſt marqué au XLV. Chapitre de ſa Prophétie, qu'il ne ſeroit point envelopé dans les malheurs dont la Nation étoit menacée, & que, quelque part qu'il allât, il lui donneroit ſon ame pour butin.

La grande Fête de l'Expiation, dans laquelle Baruc fit la lecture de cet écrit, étoit célébrée tous les ans par les Juifs, (*l*) le dixieme du mois de *Tiſri*, qui ré-

entrer dans la maiſon de l'Eternel. Cela ne ſignifie pas que Jérémie fût en priſon; & la ſuite prouve le contraire. Car on voit au ℣. 10. du même chapitre, que les principaux Officiers du Roi diſent à Baruc: *Va & te cache, toi & Jérémie, & que perſonne ne ſçache où vous ſerez.*]

(*l*) *Levit.* XVI, 29. & XXIII, 27.

pond à notre mois de Septembre. Immédiatement après cette ſolemnité Nabucodonoſor envahit la Judée. Il mit le ſiége devant (*m*) Jéruſalem & s'en rendit Maître au neuvieme mois nommé *Ciſleu*, qui répond à notre Novembre, le dix-huitieme du mois, jour que les Juifs célebrent encore aujourd'hui par un Jeûne annuel en mémoire de cette calamité. Il prit priſonnier Jéhojakim lui-même & le fit mettre aux fers pour le transférer à Babylone. Mais ce malheureux Prince (*n*) s'étant humilié devant le Vainqueur, s'étant rendu ſon tributaire, & lui ayant prêté le ſerment de fidélité, il fut rétabli dans ſon Royaume par Nabucodonoſor, qui ayant quitté Jéruſalem marcha plus loin pour pouſſer ſes conquêtes ſur les Egyptiens. Ann. 606. avant J. C. JEHOJAK. 4.

Avant ſon départ il fit emmener à Babylone un grand nombre de Juifs qu'il mit en captivité. Il donna ordre en particulier (*o*) à Aſpénaz Chef de ſes Eunuques de choiſir parmi les enfants de Race Royale & de la principale Nobleſſe du Pays les plus beaux & les mieux faits, pour être emmenés à Babylone, & y être mis parmi les Eunuques de ſon Palais. Par où fut accomplie la menace que, plus de cent ans

(*m*) *Dan.* I, 2. II. *Paralip.* XXXVI, 6.
(*n*) IV. *Reis* XXIV, 1.
(*o*) *Dan.* I, 3.

Ann. 606. avant J. C. JEHOJAK. 4.

auparavant, Dieu avoit faite (*p*) à Ezéchias par ſon Prophete Eſaïe. Nabucodonoſor fit auſſi enlever (*q*) une grande partie des vaſes du Temple, pour les mettre dans la maiſon de *Bel* ſon Dieu à Babylone. Un grand nombre de Juifs ayant été ainſi menés en captivité; les enfants de la famille Royale & de la plus illuſtre naiſſance du Pays ayant été faits Eunuques & eſclaves dans le Palais du Roi de Babylone; les vaſes Sacrés ayant été enlevés; le Roi de Juda étant devenu tributaire du Roi de Babylone, & toute la Nation en ayant ſubi le joug; c'eſt de cette fatale époque qu'il faut commencer les ſoixante-dix ans de la Captivité de Babylone (*r*) prédite par Jérémie, & la quatrieme année de Jéhojakim doit être la premiere de cette ſupputation.

Daniel, Hanania, Miſaël, & Hazaria furent du nombre des enfants Hébreux (*s*) que le Maître des Eunuques transféra à Babylone. On leur donna d'autres noms. Daniel fut appellé Belteſatſar & les trois autres Sadrac, Meſac & Habed-nego. Quelques-uns, à la vérité, placent la captivité de ces jeunes gens plus tard; mais

(*p*) *Eſaïe* XXXIX, 7. II. *Rois* XX, 18.
(*q*) *Dan.* I, 2.
(*r*) *Jérémie* XXV, 11. & XXIX, 10.
(*s*) *Dan.* I, 6.

il n'eſt pas poſſible d'accorder ce ſentiment avec l'Ecriture. Car ces jeunes gens, après avoir été conduits à Babylone, durent (*t*) y être trois ans ſous la conduite du Maître des Eunuques, pour être inſtruits dans la langue, & dans les ſciences des Chaldéens, avant que d'être admis en la préſence du Roi & à ſon ſervice. Mais dans la (*u*) ſeconde année du regne de Nabucodonoſor depuis la mort de ſon Pere, & la quatrieme depuis qu'il avoit pris Jéruſalem pour la premiere fois, Daniel, non-ſeulement, eut la liberté d'approcher de la perſonne de ce Prince, mais on le voit encore (*x*) interpréter ſon ſonge, & établi auſſi-tôt après Chef (*y*) de ceux qui avoient la Surintendance des Sages, & Gouverneur de toute la Province de Babylone. Or quatre années d'inſtruction dans la Langue, les Loix, les Uſages, & les Sciences du Pays étoient à peine ſuffiſantes pour le rendre capable d'emplois de cette importance; outre qu'il n'auroit pu plutôt avoir l'âge compétent pour cela. Car il n'étoit qu'un jeune garçon lorſqu'il fut enlevé de Jéruſalem. Tout cela joint enſemble fixe néceſſairement la tranſlation de Da-

Ann. 606. avant J. C. JEHOJAK. 4.

(*t*) *Dan.* I, 5.
(*u*) *Dan.* II, 1, 16.
(*x*) *Dan.* II, 31.
(*y*) *Dan.* II, 48.

Ann. 606. avant J. C. JEHOJAK. 4.

niel & de ſes compagnons à l'année où je l'ai placée, & on ne ſçauroit la placer plus bas, ſans mettre l'Ecriture en oppoſition avec elle-même. Daniel parlant de la Captivité (z) en poſe le commencement à la troiſieme année de Jéhojakim, une année encore plutôt que je n'ai fait. Ce qui forme une difficulté contre mon ſentiment, qu'il n'eſt pas difficile de réſoudre. Daniel commence ſa ſupputation du tems où Nabucodonoſor fut envoyé par ſon Pere à cette expédition, ce qui fut tout à la fin de la troiſieme année de Jéhojakim. Il falut du moins deux mois de marche à ce Prince pour arriver aux frontieres de la Syrie. Ce fut là que, l'an quatrieme de Jéhojakim, &, comme je le croi, au commencement de l'année, il combatit les Egyptiens, & que, les ayant vaincus, il aſſiégea Carkemis & s'en rendit Maître. Après ces ſuccès il remit ſous ſon obéiſſance les Provinces de Syrie & de Phénicie, à quoi ayant employé une grande partie de l'année, il vint au commencement d'Octobre devant Jéruſalem; & y ayant mis le ſiége, il s'en rendit le Maître un mois après. C'eſt de la priſe de cette Ville que nous datons le commencement de la ſervitude de Daniel, auſſi-bien que des ſoixante-dix ans de la

(z) *Dan.* 1, 1.

Captivité de Babylone ; & ainſi nous comptons que cette année a été la premiere de l'une & de l'autre. Ann. 606. avant J. C. JEHOJAK. 4.

Les Scythes, qui depuis vingt-huit ans poſſedoient la haute Aſie, ſçavoir, les deux Armenies, la Cappadoce, le Pont, la Colchide, & l'Iberie, en furent (a) chaſſés cette année. Les Medes, qu'ils avoient dépoſſedés de ces Provinces, avoient tâché pendant long-tems de les recouvrer par les armes. Mais n'ayant pu y réuſſir par cette voye, ils en vinrent enfin à bout par la fraude. Sous prétexte d'entretenir & de ratifier la paix qu'ils venoient de conclure avec eux, ils en inviterent la plus grande partie à un feſtin, où après les avoir enyvrés, ils les maſſacrerent tous. Après quoi, ayant facilement triomphé du reſte, ils s'emparerent de nouveau de toutes les Provinces qu'ils avoient perdues, & étendirent encore une fois leur Empire juſques aux bords de l'Halys qui en étoit l'ancienne borne au Couchant.

Après le départ des Chaldéens de Jéruſalem, Jéhojakim au lieu de s'être corrigé, à la vûe de tant de châtiments terribles que Dieu venoit de déployer ſur lui & ſur ſon Royaume, ne fit qu'empirer & ſe livrer, avec encore moins de retenue, à toutes ſor- Ann. 605. avant J. C. JEHOJAK. 5.

(a) HERODOT. Lib. I. Cap. 106.

Ann. 605. avant J. C. JEHOJAK. 5.

tes d'impiétés & d'iniquités. Jéruſalem & Juda n'en firent pas moins que lui, comme s'ils avoient pris à tâche de provoquer de plus en plus la colere de Dieu & de hâter leur ruine. Ce n'eſt pas que Dieu négligeât de les rappeller à leur devoir. Jérémie chargé particulierement de cette commiſſion, ne ceſſoit de les exhorter à retourner vers l'Eternel leur Dieu, pour ſe mettre à couvert de ſa vengeance & éviter la ruine dont ils étoient menacés, & dont il les avertiſſoit continuellement. C'eſt ce qu'il fit ſur tout dans une occaſion importante. Les Juifs ayant publié un Jeûne public pour le dix-huitieme du mois de Ciſleu, en mémoire des calamités qu'ils avoient ſouffertes l'année précédente par la priſe de leur Ville : jeûne qu'ils ont juſques ici annuellement obſervé, comme je l'ai déja remarqué ; le Prophete, profitant de cette occaſion que toute la Nation étoit aſſemblée pour célébrer cette ſolemnité, (*b*) envoya encore une fois Baruc dans le Temple avec le rouleau de ſes Prophéties, & lui ordonna d'en faire une ſeconde fois la lecture au Peuple, pour eſſayer ſi ces prédictions menaçantes ne pourroient pas enfin les ramener à leur devoir. Baruc s'étant tranſporté dans le Temple pour

(*b*) *Jérémie* XXXVI, 9 - 11.

obéir

obéir à cet ordre d'enhaut, entra dans la chambre de Guémarja le Sécretaire, où le Conſeil du Roi avoit accoutumé de tenir ſes ſéances, dans le Temple, près de la porte d'Orient; & d'une fenêtre il lut à haute voix, devant tout le peuple qui étoit aſſemblé en bas dans la Cour, tout ce qui étoit contenu dans ce rouleau. Michée fils de Guémarja ayant été préſent à cette lecture ſe rendit inceſſamment au Palais du Roi, & en informa les Seigneurs de ſon Conſeil, qui manderent Baruc, & l'ayant fait aſſeoir, lui ordonnerent de leur faire la lecture de cet Ecrit. Ils furent fort effrayés des menaces qu'il renfermoit. Ils demanderent à Baruc de quelle maniere il l'avoit écrit; & ayant appris de lui qu'il lui avoit été dicté de la propre bouche de Jérémie, ils lui ordonnerent de laiſſer là le rouleau, & lui conſeillerent de s'enfuir avec ſon Maître & de ſe cacher dans un lieu où l'on ne pût les trouver. Ils ſe rendirent enſuite auprès du Roi & l'informerent de tout ce qui s'étoit paſſé. Ce Prince envoya chercher ce rouleau, & ſe le fit lire. Mais il n'en eut pas entendu trois ou quatre pages, qu'il le prit, le coupa avec un canif & le jetta dans un braſier devant lequel il étoit aſſis dans l'appartement d'hyver, quelque effort que fiſſent quelques-uns de ſes Conſeillers

Ann. 605. avant J. C. JEHOJAK. 5.

Ann. 605. avant J. C. JEHOJAK. 5. pour l'en empêcher. En même-tems il donna ordre d'arrêter Baruc & Jérémie, qui ſur l'avis du Conſeil s'étoient cachés, en ſorte qu'on ne put les trouver.

Les Juifs ont, juſques ici, célébré le brûlement du rouleau par un Jeûne annuel. Le jour qui y eſt aſſigné dans leur Calendrier eſt le vingt-neuvieme de (c) Ciſleu, onze jours après celui qu'ils célebrent en mémoire du Jeûne, dans lequel la lecture en fut faite dans le Temple. Mais, à s'en tenir au récit de Jérémie, il ſemble que le rouleau fut brûlé immédiatement après qu'il eut été lu dans le Temple, dans ce Jeûne ſolemnel,

Ce rouleau ayant été ainſi brûlé, un autre fut tout auſſi-tôt, par l'ordre exprès de Dieu, écrit comme le premier, de la bouche du Prophete par la main de Baruc. Non-ſeulement tout ce qui étoit dans le premier y fut renfermé; d'autres prédictions y furent encore ajoutées, & particulierement celle qui fut prononcée contre Jéhojakim & ſa Maiſon, pour cette action impie, & qui eſt rapportée dans le Chap. XXXVI. de Jérémie, ℣. 30. & 31.

J'avoue qu'en faiſant lire deux fois à Baruc ce rouleau dans le Temple, je differe de la plupart de ceux qui ont commencé

(c) Ce mois eſt le neuvieme de l'année Judaïque & répon à notre Novembre.

cet endroit de l'Ecriture. Mais comme la lecture de ce rouleau par Baruc eſt rapportée deux fois au XXXVI. Chap. de Jérémie, il me paroît clair qu'elle a été faite à deux diverſes repriſes. En effet dans le premier récit (*d*) il eſt dit, que cela fut fait l'an quatrieme de Jéhojakim ; & dans le ſecond, cette lecture (*e*) eſt rapportée à l'an cinquieme de ce Prince, ce qui marque viſiblement deux tems différents. D'ailleurs dans la premiere relation (*f*) il eſt dit que Jérémie étoit en priſon lorſque cet Ecrit fut lu. Mais dans la ſeconde, il paroît clairement qu'il étoit ſorti de priſon, puiſqu'il (*g*) étoit en pleine liberté de ſe tenir à l'écart & de ſe cacher. Toutes ces raiſons m'obligent à croire que cet Ecrit fut lu deux fois ; en quoi j'ai de mon côté le ſçavant Uſher, dont le jugement doit être compté pour beaucoup dans ces ſortes de matieres.

Ann. 605. avant J. C. JEHOJAK. 5.

Nabucodonoſor employa le reſte de l'année à faire la guerre aux Egyptiens, ce qu'il fit ſi heureuſement, qu'avant l'hyver ſuivant il leur enleva tout ce qu'ils poſſedoient depuis (*h*) l'Euphrate juſqu'au fleuve d'Egypte, ce qui comprenoit toute la

(*d*) *Jérémie* XXXVI, 1.
(*e*) *Jérémie* XXXVI, 9.
(*f*) *Jérémie* XXXVI, 5.
(*g*) *Jérémie* XXXVI, 26.
(*h*) IV. *Rois* XXIV, 7.

Ann. 605. avant J. C. JEHOJAK. 5.

Syrie & toute la Paleſtine. Car comme l'Euphrate bornoit la Syrie au Nord-Eſt, le fleuve d'Egypte bornoit la Paleſtine au Sud-Oueſt. Ce fleuve d'Egypte, dont il eſt ſi ſouvent parlé dans l'Ecriture comme ſervant de borne à la Paleſtine du côté d'Egypte, n'étoit pas le Nil comme pluſieurs le croient, mais une petite riviere qui coulant au travers du déſert qui eſt entre ces deux Pays, paſſoit anciennement pour leur borne commune. C'eſt juſques-là que s'étendoit le Pays qui fut promis à la poſtérité d'Abraham, *Gen.* XV, 18. & qui lui fut enſuite diviſé par ſort, *Joſué* XV, 4.

Vers la fin de l'an cinquieme de Jéhojakim mourut Nabopollaſar Roi de Babylone après un regne (*i*) de vingt-un an. Nabucodonoſor ſon fils ne l'eut pas plutôt appris (*k*) qu'il partit en diligence pour Babylone, ayant pris le plus court chemin par le déſert, accompagné de peu de gens, & ayant laiſſé à ſes Généraux la charge de reconduire ſon armée à Babylone avec les captifs & le butin. Dès qu'il fut arrivé, il reçut le Gouvernement des mains de ceux qui le lui avoient conſervé avec ſoin, & ſuccéda ainſi à tous les Etats

(*i*) *Canon* PTOLOM.

(*k*) BEROSUS *apud* JOSEPHUM, *Antiq.* Lib. X. Cap. II. *& contra Appionem* Lib. I.

de ſon Pere, qui comprenoient la Chaldée, l'Aſſyrie, l'Arabie, la Syrie, & la Paleſtine; & ſur leſquels, ſelon Ptolomée, il regna quarante-trois ans, le premier deſquels commence au mois de Janvier ſuivant, ſelon le calcul des Babyloniens, dont celui des Juifs differe de deux ans, parce qu'ils prennent ſon regne de ſon aſſociation à l'Empire: de ſorte que nous avons deux manieres de compter les années du regne de ce Prince, celle des Juifs, & celle des Babyloniens. Daniel ſuit celle-ci; mais la premiere eſt ſuivie dans tous les autres endroits de l'Ecriture. Ann. 604. avant J. C. JEHOJAK. 6.

L'an ſeptieme de Jéhojakim qui étoit le ſecond de Nabucodonoſor ſelon le calcul Babylonien, & le quatrieme, ſelon celui des Juifs, Daniel (*l*) révéla à Nabucodonoſor ſon ſonge & le lui expliqua en même-tems, comme il eſt rapporté au long au ſecond Chapitre de ſon Livre. Il fut, à cauſe de cela, élevé à de grands honneurs, *ayant été fait Chef de ceux qui avoient la Surintendance ſur les Mages, Gouverneur de toute la Province de Babylone & l'un des principaux Seigneurs du Conſeil qui ſuivoit toujours la Cour*, n'ayant encore que vingt-deux ans. Il n'oublia point dans ſa proſpérité ſes trois Compagnons, Sedrac, Meſac & Habed-nego qui avoient été Ann. 603. avant J. C. JEHOJAK. 7.

(*l*) *Dan.* II.

Ann. 603. avant J. C. JEHOJAK. 7. transferés avec lui à Babylone. Il parla au Roi en leur faveur & leur procura des poſtes importants ſous lui dans les Provinces de ſon Gouvernement. Ces trois Hébreux ſe firent enſuite connoître au Roi & à tout l'Empire Babylonien d'une maniere fort glorieuſe, tant par leur conſtance dans leur Religion, ayant refuſé d'adorer la ſtatue d'or que ce Monarque avoit érigée, que par la délivrance miraculeuſe que Dieu leur accorda dans cette occaſion. Ce qui les ayant mis en grande conſidération auprès de ce Prince, il les éleva à de plus grands honneurs. Cette hiſtoire eſt détaillée au long dans le troiſieme Chapitre de Daniel.

La même année Jéhojakim (*m*) ſe révolta contre le Roi de Babylone, après lui avoir été ſoumis pendant trois ans. Il refuſa de lui payer tribut & ſe ligua de nouveau contre lui avec le Roi d'Egypte. A cette nouvelle, Nabucodonoſor ne ſe trouvant pas en état de marcher en perſonne contre ce rebelle, ordonna à tous ſes Lieutenants & Gouverneurs de Provinces de ces quartiers-là de lui faire la guerre. Jéhojakim ſe trouva par-là expoſé aux incurſions (*n*) des Hammonites, des Moabites, des Syriens, des Arabes & de

(*m*) IV. *Rois* XXIV.
(*n*) IV. *Rois* XXIV, 2.

toutes les Nations voiſines tributaires de l'Empire Babylonien, qui fondirent de tous côtés ſur ſes Etats & ne ceſſerent de les haraſſer par leurs ravages & leurs pilleries. Ann. 603 avant J. C. JEHOJAK. 7.

Ils continuerent ces hoſtilités trois ans de ſuite, juſques à ce qu'enfin s'étant tous réunis enſemble l'an onzieme de ſon regne, ils (o) l'enfermerent dans Jéruſalem; & l'ayant pris priſonnier, apparemment dans une ſortie qu'il fit pendant le ſiége, ils le tuerent à coups d'épée, & jetterent ſon corps ſur le grand chemin, hors des portes de Jéruſalem, ne lui donnant, ſelon (p) la prédiction de Jérémie, d'autre ſépulture que celle d'un âne qu'on jette à la voirie. Ann. 599 avant J. C. JEHOJAK. 11.

L'année avant ſa mort (q) Pharaon Nécho ſon Allié, dans le ſecours duquel il mettoit toute ſa confiance, avoit fini ſes jours après un regne de ſeize ans, & laiſſé ſon Royaume à Pſammis ſon fils.

Jéhojakim étant mort, (r) Jéhojachin ſon Fils, appellé autrement Jéchonias & Chonias, regna en ſa place. Il imita les déreglements de ſon Pere. Auſſi s'attira-t'il une ſévere (s) déclaration de

(o) IV. *Rois* XXIV, 10.
(p) *Jérémie* XXII, 18, 19. XXXVI, 30.
(q) HERODOT. Lib. II. c. 159.
(r) IV. *Rois* XXIV. 6. 7. 8. II. *Paralip.* XXXVI. 9.
(s) *Jérémie* XXII, 24 - 30.

Ann. 598. avant J. C JEHOJACH, SEDECIAS. 1. la vengeance de Dieu, qui lui fut dénoncée par Jérémie, & qui ne fut pas exécutée avec moins de rigueur. Car les Lieutenants de Nabucodonosor ayant continué le blocus de Jérusalem (*t*) après la mort de Jéhojakim, il vint lui-même trois mois après en personne à la tête de son armée & fit serrer la Ville de près. Jéhojachin n'étant pas en état de se défendre, sortit de Jérusalem & s'alla rendre au Roi de Babylone avec sa mere, tous les Grands de sa Cour, & ses principaux Officiers. Il ne gagna rien par-là que la conservation de sa vie. Car ayant été tout aussi-tôt chargé de chaînes, il fut emmené à Babylone & jetté dans une prison, où il resta jusqu'à la mort de Nabucodonosor, qui n'arriva que trente-sept ans après.

Nabucodonosor s'étant ainsi rendu maître de Jérusalem, (*u*) il enleva tous les trésors du Temple & du Palais du Roi; il mit en pieces les vaisseaux d'or que Salomon avoit faits pour l'usage du Temple & les transporta à Babylone. Il emmena aussi avec lui un grand nombre de captifs, le Roi Jéhojachin, sa Mere, ses Femmes, ses Officiers, les Grands de son Royaume, & tous les gens de guerre au nombre de dix mille de Jérusalem seulement,

(*t*) IV. *Rois* XXIV, 10, 11.
(*u*) IV. *Rois* XXIV, 13-16.

sans compter les Serruriers, les Charpentiers & autres Artisants. Il tira du reste du Pays sept mille hommes d'entre les gens de guerre & mille Artisans, outre les trois mille & vingt-trois (x) qui l'année précédente avoient été enlevés de la Campagne, avant que le Siége de Jérusalem eût été formé. Les gens de guerre lui servirent à recruter ses armées, & pour les Artisans, il les employa à la construction de la Ville de Babylone, dont nous parlerons dans la suite. Ann. 598. avant J. C. SEDECIAS. 1.

Le Prophete Ezéchiel, fils de Buzi de la Maison d'Aaron, (y) fut transféré à Babylone dans cette Captivité. C'est pourquoi cet événement est l'Ere d'où il compte les années, dans toutes ses Prophéties.

Après ce grand transport des Juifs hors de leur Patrie, (z) le menu Peuple étant seul resté dans le Pays, Nabucodonosor établit Roi sur eux Mattania fils de Josias & Oncle de Jéhojachin, après lui avoir fait promettre par serment qu'il lui seroit fidele. Pour l'engager même davantage, il changea son nom de Mattania en celui de Sédécias qui signifie la *Justice du Seigneur*; afin que ce nom lui remît continuellement dans l'esprit la ven-

(x) *Jérémie* LI, 28.
(y) *Ezéchiel* XL, 1.
(z) IV. *Rois* XXIV, 17. II. *Chron.* XXXVI, 10.

Ann. 598. avant J. C. SEDECIAS. 1.

geance que la Juſtice du Seigneur ſon Dieu ne manqueroit pas de tirer de ſon infidélité, s'il venoit à fauſſer la foi qu'il lui avoit jurée en ſon nom.

Sédécias étant ainſi monté ſur le trône l'occupa pendant onze ans. Mais, comme il ne fut pas meilleur que ſon neveu & ſes freres ſes Prédéceſſeurs, il combla tellement la meſure de l'iniquité de ſes Peres, qu'enfin elle attira ſur Juda & Jéruſalem cette terrible déſolation qui mit fin à ſon regne.

C'eſt ainſi que ſe termina la ſeconde guerre que Nabucodonoſor eut avec les Juifs. Il la fit, les trois premieres années, par ſes Lieutenants; mais la quatrieme il vint lui-même en perſonne, & il la termina par la captivité de Jéhojachin & par la priſe de Jéruſalem. L'Hiſtoire ne marque point pour quelle raiſon ce Monarque ne vint pas plutôt en Judée. Il paroît ſeulement que l'an dix de Jéhojakim, il étoit occupé à un accommodement entre les Medes & les Lydiens. Voici quelle en fut l'occaſion.

Les Medes (*a*) ayant repris toute la haute Aſie ſur les Scythes & ayant étendu encore une fois leurs limites juſques aux bords de l'Halys, qui les ſéparoit des Ly-

(*a*) HERODOT. Lib. 1. c. 74.

diens, il s'étoit allumé entre ces deux Nations une guerre qui fut pouſſée pendant cinq ans avec des ſuccès divers. Enfin la ſixieme année ils en vinrent aux mains avec toutes leurs forces, dans le deſſein de terminer leur querelle par une bataille déciſive. Mais, au milieu du combat, la Victoire ne s'étant point encore déclarée ni pour l'un ni pour l'autre, il arriva une éclipſe qui couvrit les deux Armées de ténebres : accident qui les épouventa ſi fort, qu'ils ceſſerent le combat de part & d'autre, & convinrent de remettre leur différend à la déciſion de deux Princes voiſins. Les Lydiens firent choix de Sienneſis, Roi de Cilicie ; & les Medes de (*b*) Nabucodonoſor Roi de Babylone. Ces deux Médiateurs moyennerent entre eux un accord à cette condition, qu'Aſtyage, fils de Cyaxare Roi des Medes, épouſeroit Ariane fille d'Alyattis Roi des Lydiens. C'eſt de ce mariage qu'un an après naquit Cyaxare qui eſt appellé dans le Livre de Daniel, Darius le Mede. Cette éclipſe avoit été prédite par Thalès le Miléſien ; & elle arriva, ſelon le calcul Julien, le vingtieme de Septembre, en l'an cent quarante-ſeptieme de l'Ere de Nabonaſſar, & le neuvieme du regne de Jéhoja-

Ann. 598. avant J. C. SEDECIAS. I.

(*b*) HERODOT. Lib. I. l'appelle *Lahynet*.

Ann. 598. avant J. C. SEDECIAS, 1. kim Roi de Juda, ſix cents & un ans avant Jeſus-Chriſt.

La même année que Cyaxare nâquit à Aſtyage, il donna en mariage ſa fille Mandane qu'il avoit eue d'un premier lit, à Cambyſe Roi de Perſe, d'où nâquit l'année d'après, qui fut la derniere de Jéhojakim, Cyrus le fameux Fondateur de la Monarchie des Perſes, & le Reſtaurateur des Juifs.

Jéhojachin ayant été ainſi emmené en captivité, & Sédécias mis ſur le trône en ſa place, Dieu fit voir à Jérémie (*c*) dans une viſion, ſous la figure de deux paniers de figues, le rétabliſſement qu'il devoit procurer aux Juifs de la captivité, & la déſolation qui alloit fondre, tant ſur le Roi, que ſur le Peuple qui étoient reſtés dans le Pays: que la captivité des premiers contribueroit à leur conſervation, au lieu que la liberté des autres ne ſerviroit qu'à les précipiter dans leur derniere ruine, comme ils l'éprouverent dans la deſtruction de Jéruſalem & la déſolation de toute la Judée, qui arriverent peu d'années après.

Dans la même année, Dieu découvrit à Jérémie, la ruine (*d*) & le rétabliſſement tout enſemble d'Elam, Royaume ſitué ſur

(*c*) *Jérémie* XXIV.
(*d*) *Jérémie* XLIX, 34-39.

le fleuve Eulée, à l'Orient de la Judée, au-delà du Tigre, prédiction qui fut exécutée dans toutes ses parties. Car ce Royaume fut conquis & réduit en Province (e) par Nabucodonosor. Mais les Peuples de ce Pays s'étant joints ensuite à Cyrus, ils l'aiderent à soumettre les Babyloniens qui les avoient subjugués auparavant; & Suse (f) qui étoit la principale Ville de cette Province, devint la capitale de l'Empire des Perses, & le Siége de ses Rois. Ann. 598. avant J. C. SEDECIAS. I.

Sédécias, après le départ de Nabucodonosor, s'étant mis en possession du Royaume (g) les Rois des Hammonites, des Moabites, des Iduméens, de Tyr, de Sidon, & des autres Nations voisines, envoyerent des Ambassadeurs à Jérusalem, pour le féliciter sur son avénement à la Couronne, & pour lui proposer une Ligue contre le Roi de Babylone, afin de secouer son joug & l'empêcher de revenir dans leurs Pays. Jérémie se fit à ce sujet, par l'ordre de Dieu, des jougs & des liens qu'il donna à ces Ambassadeurs, les chargeant de les porter à leurs Maîtres & de leur dire de la part de Dieu, qu'il avoit donné tous ces Pays-là au Roi de Babylone; qu'ils lui seroient assujettis eux, leurs

(e) XENOPHON. *Cyropæd.* Lib. 6.
(f) STRABO. Lib. XV.
(g) *Jérémie* XXVII.

Ann. 598. avant J. C. SEDECIAS. 1. fils, & leurs petits-fils; que s'ils ſe ſoumettoient volontairement à lui, eux & leurs Etats s'en trouveroient bien; qu'au contraire s'ils lui étoient rebelles, ils ſeroient accablés de ſa puiſſance. Il parla à Sédécias dans les mêmes termes, ce qui fut d'un ſi grand effet ſur ce Prince, que pour cette fois il rejetta cette Alliance. Cette Ligue étant devenue enſuite plus forte par la jonction des Egyptiens & de quelques autres Peuples, & lui & ſes ſujets commençant à ſe laſſer de la dure domination des Babyloniens, il ſe laiſſa entraîner dans cette confédération, qui lui fut enfin funeſte, auſſi-bien qu'à ſon Royaume.

Ann. 597. avant J. C. SEDECIAS. 2. Ce Roi de Juda, vers la ſeconde année de ſon regne, (*b*) envoya Elhaſa fils de Saphan, & Guémaria fils de Hilkija à Babylone en ambaſſade vers Nabucodonoſor. Jérémie écrivit par leur moyen aux Juifs de la captivité. Voici quelle en fut l'occaſion. Achab fils de Kolaja & Sédécias fils de Mahaſéja, deux d'entre les Juifs captifs à Babylone, ſe portant pour Prophetes envoyés de la part de Dieu, les nourriſſoient, par de fauſſes prédictions, dans l'eſperance d'un prompt rétabliſſement; ce qui produiſoit ce mauvais effet, qu'ils ne ſongeoient à faire aucun établiſſement dans

(*b*) *Jérémie* XXIX.

les lieux qui leur avoient été assignés pour demeure, soit en bâtissant des maisons, ou en cultivant les terres, ou en se mariant, ou en faisant quelqu'autre chose qui pût leur être utile dans cette terre étrangere, où ils avoient été transportés. Jérémie leur écrivit que ceux qui les entretenoient dans ces vaines espérances les trompoient; que, selon l'ordre de Dieu, la captivité de Babylone devoit durer soixante & dix ans; que ceux qui étoient restés dans la Judée & à Jérusalem, loin de pouvoir contribuer à leur rétablissement, devoient être bientôt la proie de l'épée, de la famine, & de la peste; que la plus grande partie seroit consumée par ces fléaux, & que le reste seroit dispersé sur la face de la terre, pour être en exécration, en étonnement, en sifflement, & en opprobre à toutes les Nations; qu'il les exhortoit donc de pourvoir à leur subsistance dans le pays où ils avoient été transportés, pour y habiter, & de s'acquitter de tous les devoirs convenables à leur état, sans s'attendre à revenir dans leur Patrie que dans le tems prescrit. A l'égard des faux Prophetes qui les avoient abusés, il leur dénonce de la part de Dieu une punition non moins prompte que terrible, comme en effet ils l'éprouverent bien-tôt après. Car Nabucodonosor, ayant appris qu'ils troubloient les Juifs par leurs

Ann. 597. avant J. C. SEDECIAS. 2.

Ann. 597. avant J. C. SEDECIAS. 2.

vaines prédictions, & les empêchoient de faire des établiſſements dans les lieux où il les avoit placés, les fit arrêter & rôtir tous vifs. Les Juifs modernes (*i*) prétendent, que ces deux hommes étoient les deux Anciens qui tâcherent de corrompre Suſanne, & que ce fut pour cette raiſon que le Roi de Babylone leur fit ſouffrir ce ſupplice. La ſeule choſe ſur quoi ils fondent cette opinion, c'eſt que dans le ℣. 23. de ce Chapitre, Jérémie les accuſe de commettre adultere avec les femmes de leurs voiſins, d'où ils conjecturent tout le reſte.

Ces lettres ayant été lues en préſence de tous les Juifs captifs à Babylone, ceux qui n'aimoient pas à ſe voir deſabuſés de ces flateuſes eſpérances, en furent fort indignés. C'eſt pourquoi Sémahja Nehelamite, autre prétendu Prophete, y fit réponſe tant en ſon nom qu'en celui des autres, par les mêmes Ambaſſadeurs, & adreſſa la lettre à Sophonie fils de Mahaſéja le ſecond Sacrificateur, à tous les Sacrificateurs, & à tout le peuple de Jéruſalem. Il s'y plaignoit de Jérémie de leur avoir écrit une pareille lettre, & demandoit qu'il en fut vivement cenſuré. Cette lettre ayant été lue à Jérémie, la parole de l'Eternel lui fut adreſſée, dénonçant à Sé-

(*i*) Vide *Gemaram in Sanhedrin.*

mahja en punition de cette action un châtiment très-sévere.

Au cinquieme mois de l'an quatrieme de Sédécias, Hanania fils de Hazur de Gabaon (*k*) eut la hardiesse de prédire faussement, au nom du Seigneur, que, dans deux ans accomplis, Dieu feroit rapporter à Jérusalem tous les Vaisseaux du Temple, & y feroit revenir le Roi Jéchonias & tous les Captifs. La parole de l'Eternel fut, à ce sujet, adressée à Jérémie, portant qu'Hanania ayant parlé au Peuple au nom du Seigneur, sans qu'il eût été envoyé de sa part, & les ayant engagés à se confier au mensonge, il seroit frapé de Dieu & mourroit avant la fin de l'année, ce qui arriva en effet le septieme mois de cette année, sçavoir, deux mois après. Ann. 595. avant J. C. SEDECIAS, 4.

La même année furent adressées à Jérémie les révélations que nous avons dans le L. & le LI. Chapitres de sa Prophétie, touchant les jugements de Dieu qui devoient être exécutés sur la Chaldée & sur Babylone par les Medes & les Perses. Ce Prophete les ayant toutes écrites dans un Livre, mit ce Livre entre les mains (*l*) de Seraja fils de Nerija & frere de Baruc, qui étoit alors envoyé à Babylone par Sédécias, avec ordre, quand il seroit ar-

(*k*) *Jérémie* XXVIII.
(*l*) *Jérémie* LI, 59 - 64.

Ann. 595. avant J. C. SEDECIAS. 4. rivé à Babylone, d'en faire lecture sur le bord de l'Euphrate, de l'attacher ensuite à une pierre & de le jetter au milieu du fleuve, pour représenter que, comme ce Livre étoit allé à fond, Babylone seroit détruite & comme coulée à fond, sans pouvoir jamais se relever : prédiction qui a eu son effet; y ayant déja plus de deux mille ans que cette puissante Ville, après avoir été entierement détruite, est demeurée déserte & ensevelie sous ses ruines.

Il semble que Baruc accompagna son frere dans ce voyage. (*m*) Car dans le Livre qui porte son nom, il est dit qu'il lut ce Livre à Babylone en présence du Roi Jéchonias ou Jéhojachin & des Anciens & des autres Captifs, la cinquieme année de la prise de Jérusalem par les Chaldéens, laquelle ne peut être que celle où Jéhojachin perdit sa liberté. En effet, après la derniere prise de cette Ville qui arriva l'an onzieme de Sédécias, Baruc ne pouvoit pas être à Babylone, puisqu'après ce malheur, il se retira en Egypte avec Jérémie, d'où vrai-semblablement il ne revint point. Il est dit d'ailleurs, dans le même livre de Baruc, qu'après la lecture de son livre, on fit une collecte d'argent à Babylone, qui fut envoyée à Jérusalem à Joachim le

(*m*) *Baruc* I, 1-4.

Grand Sacrificateur, qui étoit fils de Hilkia fils de Salum, & à tous les Sacrificateurs, & à tout le peuple qui ſe trouvoient avec lui à Jéruſalem, pour offrir des holocauſtes & des Sacrifices pour le péché, & des encenſements ſur l'Autel du Seigneur leur Dieu. Or rien de tout cela ne pouvoit ſe faire après la derniere priſe de Jéruſalem par les Chaldéens. Car la Ville & le Temple ayant été entierement détruits & conſumés par les flammes, il n'y eut après cela ni Grand Sacrificateur, ni Autel, ni ſervice d'Autel, ni peuple qui ſe trouvât à Jéruſalem, juſques au retour de la Captivité. Et s'il y eût eu un Joachim, (car il n'eſt nommé nulle part ailleurs,) puiſqu'il y eſt qualifié de fils de Hilkia, fils de Salum, il auroit dû être oncle de Séraja qui étoit Souverain Pontife lors de l'embraſement du Temple & (*n*) petit-fils du même Hilkia; & par conſéquent il auroit dû être Grand Sacrificateur avant Séraja, ſi tant eſt qu'il y ait jamais eu un tel homme revêtu de cette Charge. Car il eſt certain qu'il n'y eut point de Souverain Pontife de ce nom après Séraja, pendant la vie de Jéchonias. Ann. 595. avant J. C. SEDECIAS. 4.

Mais de quelle autorité eſt ce Livre? qui en eſt l'Auteur? renferme-t-il quel-

(*n*) I. *Paralip.* VI. 13, 14. IV. *Rois* XXV, 18.

Ann. 595. avant J. C. SEDECIAS. 4.

ques faits véritables, ou n'eſt-il d'un bout à l'autre qu'une fiction toute pure ? c'eſt ce qui eſt également incertain. Grotius (o) veut qu'il ait été ſuppoſé tout entier par quelque Juif Helleniſte ſous le nom de Baruc : beaucoup d'autres ſont du même ſentiment, & on ne peut nier qu'ils n'aient de fortes raiſons de leur côté. Le ſujet de ce Livre eſt une lettre envoyée, ou que l'on feint avoir été envoyée par le Roi Jéhojachin & les Juifs de la captivité qui étoient avec lui à Babylone, à leurs freres qui étoient reſtés en Judée & à Jéruſalem. Il y a à la tête une Préface hiſtorique, où il eſt rapporté comment Baruc, ſe trouvant alors à Babylone, écrivit cette Lettre au nom & par ordre du Roi & du Peuple, & leur en fit enſuite la lecture pour avoir leur approbation ; & comment la Collecte dont nous venons de parler ayant été faite, la Lettre avec l'argent furent envoyés à Jéruſalem. Il y a trois verſions de ce Livre, l'une en Grec, & les deux autres en Syriaque, dont l'une s'accorde avec le Grec & l'autre en differe beaucoup. Mais il n'eſt pas facile de décider en quelle Langue il a été originairement écrit, ou ſi quelqu'une de ces Verſions n'eſt pas l'Original même, & en ce cas-

(o) *In Comment. ad* Baruch.

là quelle des deux ce peut être. S. Jérôme (*p*) rejette ce Livre abſolument, parce qu'il ne ſe trouve point chez les Juifs & il traite l'Epître qui y eſt annexée d'écrit feint & ſuppoſé. Tout ce qu'on peut dire de plus à ſon avantage, c'eſt que Cyrille de Jéruſalem & le Concile de Laodicée tenu l'an CCCLXIV. du Seigneur, rangent Baruc parmi les Livres Canoniques : car dans les deux Catalogues qu'ils nous en ont donnés, on trouve ces paroles, *Jeremias cum Baruc, Lamentationibus & Epiſtola* ; c'eſt-à-dire, Jérémie avec Baruc, les Lamentations & l'Epître, par où ſont entendues, ce ſemble, les Prophéties de Jérémie, ſes Lamentations, le Livre de Baruc avec l'Epître de Jérémie qui eſt à la fin, comme ils ſont tous mis enſemble dans la Vulgate. A cela on répond, que ce Pere & ce Concile n'ont voulu déſigner par ces paroles que les Prophéties de Jérémie & ſes Lamentations : que par l'Epître il ne faut entendre que celle qui ſe trouve dans le XXIX. Chap. de ce Prophete, & que ſi le nom de Baruc eſt ajouté, c'eſt ſeulement à cauſe de la part qu'il avoit eue dans le recueil qui en fut fait & qu'il avoit ajouté le dernier Chapitre que l'on lui attribue, parce que les Prophéties de

Ann. 595. avant J. C. SEDECIAS. 4.

(*p*) *In Præfatione ad* Jeremiam.

Ann. 595. avant J. C. SEDECIAS. 4. Jérémie ne vont pas plus loin que le Chapitre précédent qui eſt le LI. comme il eſt expreſſément marqué à la fin de ce Chapitre. D'ailleurs, puiſque ni dans S. Cyrille, ni dans le Concile de Laodicée il n'eſt fait mention d'aucun autre Livre Apocryphe; il n'eſt nullement vraiſemblable que par le nom de Baruc ce Pere & ce Concile aient entendu le Livre de ce nom, qui certainement eſt celui de tous qui a le moins de droit de prétendre à la Canonicité, comme il paroît par les difficultés que (*q*) les Peres du Concile de Trente trouverent à le déclarer Canonique.

Ann. 594. avant J. C. SEDECIAS. 5. L'an cinquieme de Sédécias, qui étoit auſſi le cinquieme de la Captivité de Jéhojachin, & le trentieme depuis la grande réformation faite l'an dix-huit du Roi Joſias, (*r*) Ezéchiel fut appellé de Dieu pour exercer la charge de Prophete parmi les Juifs de la Captivité. Il fut honoré en la même année de la Viſion des quatre Chérubins & des quatre Roues, qui eſt rapportée au premier Chapitre de ſes Révélations. Dieu lui révéla auſſi en la même année (*s*) les CCCXC. années qu'il avoit accordées à la Maiſon d'Iſraël, comme les

(*q*) *L'Hiſtoire du Concile de Trente.* L. II.
(*r*) *Ezéchiel* I, 1-3, &c.
(*s*) *Ezéchiel* IV, 4, 5, 6, &c.

dernieres bornes de ſa patience envers elle, & les XL. années qu'il avoit accordées à la Maiſon de Juda dans la même vûe, & tout enſemble les jugements dont il devoit enſuite les punir l'une & l'autre, comme on le trouve marqué au long dans les Chapitres IV. V. VI. & VII. de ſa Prophétie. Ann. 594. avant J. C. SEDECIAS, 5.

La même année (*t*) Cyaxare Roi des Medes finit ſes jours après un regne de quarante ans. Il eut pour ſucceſſeur Aſtyage ſon fils, qui eſt l'Aſſuerus de l'Ecriture,

Cette année fut auſſi la derniere de Pſammis (*u*) Roi d'Egypte, qui mourut dans une expédition contre les Ethiopiens. Après ſon fils, appellé dans l'Ecriture Pharaon Hophra, lui ſuccéda & regna vingt-cinq ans.

La même année Ezéchiel fut tranſporté en viſion à Jéruſalem, où il vit toutes les ſortes d'Idolâtries qui y étoient pratiquées par les Juifs; & en même tems Dieu lui fit connoître les peines qu'il leur préparoit pour ces abominations. C'eſt le ſujet des Chapitres IX. X. XI. de ſes Révélations. Dieu promit en même tems aux Juifs (*x*) de la Captivité, qui fideles à ſon ſervice,

(*t*) HERODOT. Lib. I. c. 106 & 107.
(*u*) HERODOT. Lib. II. c. 161.
(*x*) *Ezéchiel* XI, 15-21.

Ann. 594. avant J. C. SEDECIAS. 5. avoient ces impiétés en horreur, qu'il leur ſeroit en ſanctuaire dans la terre étrangere où ils avoient été tranſportés, & qu'il les rameneroit dans la terre de Canaan, où il les feroit fleurir & proſpérer comme dans les premiers tems. Le Prophete (y) déclara tout cela aux Juifs de Babylone, parmi leſquels il demeuroit.

Ann. 592. avant J. C. SEDECIAS. 7. L'an ſeptieme de Sédécias, Dieu fit voir à Ezéchiel, tant par ſignes que par paroles de révélation, Jéruſalem priſe par les Chaldéens, Sédécias s'enfuyant de nuit, les yeux arrachés à ce Prince, ſon empriſonnement & ſa mort à Babylone; les Juifs tranſportés en même tems dans cette terre étrangere, leur Pays déſolé, & une foule de maux fondant ſur eux à cauſe de leurs péchés. C'eſt ce qui eſt détaillé au XII. Chapitre de ſes Prophéties. Le contenu des ſept Chapitres ſuivants lui fut auſſi révélé la même année, & ſe rapporte principalement au même ſujet.

En ce tems Daniel étoit parvenu à un ſi haut degré de juſtice, de piété, & de vertu devant Dieu & devant les hommes, que Dieu lui-même (z) l'égale à Noé & à Job, & le compte avec ces deux Patriarches pour les trois Saints, qui de tous ceux qui avoient vécu juſques alors pour-

(y) *Ezechiel* XI, 25.
(z) *Ezechiel* XIV, 14 & 20.

roient

roient le prier plus efficacement pour les autres. Il n'étoit pourtant encore qu'un jeune homme. Car en lui donnant dix-huit ans lorſqu'il fut emmené à Babylone pour y être élevé & formé pour le ſervice du Roi ; à quoi il n'auroit pas été propre s'il eût eu quelques années de plus, il pouvoit avoir alors trente-deux ans tout au plus. Mais il conſacroit au ſervice de Dieu la fleur & la vigueur de ſa vie, qui eſt en effet le tems le plus propre à y faire d'heureux progrès. Ann. 592. avant J. C. SEDECIAS. 7.

Sédécias, la ſeptieme année de ſon regne, ayant envoyé (*a*) des Ambaſſadeurs à Pharaon Hophra Roi d'Egypte, & fait alliance avec lui, rompit l'année ſuivante le ſerment de fidélité qu'il avoit prêté au Roi de Babylone, & ſe révolta contre lui : perfidie qui lui fut funeſte auſſi-bien qu'à tout ſon Royaume. Ann. 591. avant J. C. SEDECIAS. 8.

En effet, la neuvieme année de ſon regne, (*b*) Nabucodonoſor ayant aſſemblé une grande armée de tous les Pays de ſa domination, marcha contre lui pour le punir de ſon infidélité & de ſa rébellion. Mais, à ſon arrivée en Syrie, ayant appris que les Hammonites étoient auſſi entrés dans la Ligue formée contre lui, il (*c*) fut quel- Ann. 590. avant J. C. SEDECIAS. 9.

(*a*) *Ezéchiel* XVII, 15.
(*b*) IV. *Rois* XXV, 1. II. *Paralip.* XXXVI, 17. *Jérém.* XXXIX, 1 & LII, 4.
(*c*) *Ezéchiel* XXI, 19-24.

Ann. 590. avant J. C. SEDECIAS. 9.

que tems en doute ſur lequel de ces deux Peuples il fondroit le premier. Il en commit la déciſion à ſes Dévins qui ayant conſulté les entrailles des victimes, leurs Teraphims & leurs Flêches, le déterminerent à tourner ſes armes contre la Judée. Cette maniere de Divination par des flêches étoit ordinaire chez les Idolâtres. Saint Jérôme (*d*) nous en apprend la maniere. On écrivoit ſur des flêches les noms des Villes que l'on avoit deſſein d'attaquer : on les mettoit confuſément dans un carquois, & on les en tiroit enſuite au hazard, de la maniere qu'on tire au ſort ; & la Ville, dont le nom ſortoit le premier du carquois, étoit la premiere aſſaillie. La guerre fut par ce moyen réſolue contre la Judée. Nabucodonoſor marcha ſans délai à la tête de ſon armée, & en peu de jours (*e*) il en prit toutes les Villes, à la réſerve de LAKIS, d'Hazeka & de Jéruſalem. Les Juifs renfermés dans cette Capitale, effrayés de ces pertes, & ne doutant pas de ſe voir bientôt aſſiégés eux-mêmes, firent ſemblant de retourner vers le Seigneur leur Dieu ; & s'engagerent ſolemnellement de lui être déſormais fideles & d'accomplir tous ſes commandements. En conſéquence de quoi

(*d*) *In Comment. in* Ezech. XXI.
(*e*) *Jérémie* XXXIV, 7.

on fit (*f*) une proclamation, par laquelle il étoit enjoint à tous ceux qui avoient des ſerviteurs ou des ſervantes, Hébreux de Nation, de les mettre en liberté (*g*) conformément à la Loi de Dieu, ce qui fut généralement exécuté. Ann. 590. avant J. C. SEDECIAS. 9.

Le dixieme du dixieme mois de cette année, qui répond à la fin de notre Décembre, (*h*) Nabucodonoſor, avec ſa nombreuſe armée, mit le ſiége devant Jéruſalem & la ſerra étroitement de toutes parts; en mémoire de quoi le dixieme de Tebeth, qui eſt leur dixieme mois, a été juſques ici (*i*) un jour ſolemnel de Jeûne parmi les Juifs.

Le Siége de cette Capitale de la Judée (*k*) fut révélé à Ezéchiel dans la Chaldée, le même jour qu'il fut commencé, & en même-tems l'affreuſe déſolation, où cette Ville alloit être expoſée, lui fut montrée ſous l'emblême d'une chaudiere bouillante. La même nuit (*l*) la femme du Prophete, qui étoit *le deſir de ſes yeux*, lui fut enlevée par une mort ſubite, & il lui fut défendu, de la part de Dieu, d'en porter le deuil, pour marquer par

(*f*) *Jérém.* XXXIV, 8-10.
(*g*) *Deut.* XV, 12.
(*h*) IV. *Rois* XXV, 1. *Jérém.* XXXIX, 1, & LII, 4.
(*i*) *Zachar.* VIII, 19.
(*k*) *Ezéch.* XXIV, 1, 2.
(*l*) *Ezéch.* XXIV, 16-18.

Ann. 590. avant J. C. SEDECIAS. 9. là aux Juifs de Babylone que la Cité Sainte, le Temple & le Sanctuaire qui leur étoient plus précieux qu'aucune femme ne le peut être à ſon époux, non-ſeulement leur ſeroient enlevés par un coup auſſi prompt que funeſte ; mais que cette calamité ſeroit ſuivie de tant d'autres & ſi terribles, qu'elles ne leur permettroient pas de pleurer cette perte.

Ann. 589. avant J. C. SEDECIAS. 10. Au commencement de l'an dixieme de Sédécias (*m*) le Prophete Jérémie lui fut envoyé de la part de Dieu pour lui déclarer, que les Babyloniens qui aſſiégeoient alors ſa Capitale la prendroient infailliblement, & la réduiroient en cendres ; qu'ils le feroient lui-même priſonnier & le meneroient à Babylone où il finiroit ſes jours. Ces prédictions (*n*) déplurent ſi fort à ce Prince, qu'il fit jetter ce Prophete dans une priſon. Pendant qu'il y étoit renfermé & dans cette même année (*o*) il acheta de Hanaméel, fils de ſon Oncle, un champ qu'il avoit à Anathoth, pour faire voir que quoique Jéruſalem & la Judée duſſent devenir déſertes, & que leurs habitants duſſent être tranſportés dans une terre étrangere, ce ne ſeroit pas pour toujours ; qu'il y auroit

(*m*) *Jérém.* XXXIV.
(*n*) *Jérém.* XXXII, 1-3.
(*o*) *Jérém.* XXXII, 7-17.

un rétabliſſement, à la faveur duquel les terres & les héritages reviendroient à leurs légitimes maîtres qui les poſſederoient comme auparavant. Ann. 589. avant J. C. SÉDÉCIAS, 10.

Pharaon Hophra (p) étant ſorti de ſon Royaume à la tête d'une grande armée pour ſecourir Sédécias, Nabucodonoſor leva le Siége de Jéruſalem, & marcha à ſa rencontre. Mais avant que de partir pour cette expédition, (q) il envoya à Babylone tous les Juifs captifs qui étoient dans ſon camp, & dont le nombre montoit à huit-cents trente-deux perſonnes.

Jérémie ayant été relâché au départ des Chaldéens, (r) Sédécias lui envoya Jéhucal, fils de Sélemja, & Sophonie, fils de Mahaſéja Sacrificateur, pour conſulter l'Eternel par ſon moyen, & pour le prier d'intercéder pour lui & pour ſon peuple. Le Prophete leur répondit de la part de Dieu, que les Egyptiens en qui ils mettoient leur confiance les tromperoient: qu'ils s'en retourneroient en Egypte ſans avoir rien fait pour eux; & que les Chaldéens, ayant recommencé le Siége, prendroient la Ville & la réduiroient en cendres.

Mais les Juifs s'imaginant que les Chal-

(p) *Jérém.* XXXVII, 5.
(q) *Jérém.* LII, 29.
(r) *Jérém.* XXXVII, 3-10.

Ann. 589. avant J. C. SEDECIAS. 10.

déens s'en étoient allés pour ne plus revenir, (s) ſe repentirent de la Réformation où la crainte de leurs ennemis les avoit engagés, & firent rentrer en ſervitude tous les eſclaves de leur nation qu'ils avoient mis en liberté : (t) Action injuſte & inhumaine, en punition de laquelle auſſi-bien que de la maniere dont ils avoient violé l'Alliance qu'ils avoient récemment jurée avec Dieu, Jérémie permit à l'épée, à la famine, & à la peſte d'exécuter la vengeance divine ſur ces perfides, ſur leur Roi, ſur leurs Princes, ſur Jéruſalem & ſur toute la Judée, tant qu'ils fuſſent entierement détruits.

Pendant que les Chaldéens étoient éloignés de Jéruſalem, (u) Jérémie réſolut de ſe retirer à Anathoth lieu de ſa naiſſance, pour ſe mettre à couvert du Siége qu'il prévoyoit devoir être bien-tôt renouvellé. Il ſe mit donc en chemin pour s'y rendre ; mais comme il paſſoit par la porte de la Ville, le Capitaine qui en avoit la garde, l'arrêta, comme s'il avoit eu deſſein d'aller ſe rendre aux Chaldéens. Ce qui fit qu'on le renferma dans la Maiſon de Jonathan le Sécretaire, dont on avoit fait la

(s) *Jérém.* XXXIV, 11.
(t) *Jérém.* XXXIV, 17-22.
(u) *Jérém.* XXXVII, 1-15.

priſon commune de la Ville, où il demeura pluſieurs jours. Ann. 589. avant J. C. SEDECIAS, 10.

Les Egyptiens voyant approcher les Chaldéens, n'oſerent en venir aux mains avec une armée ſi nombreuſe & ſi aguerrie. Ils reprirent (x) donc le chemin de leur Pays, & abandonnerent Sédécias à tous les périls de la guerre où ils l'avoient eux-mêmes engagé. C'eſt à ce ſujet (y) que le Prophete Ezéchiel, après leur avoir reproché la perfidie avec laquelle ils abandonnoient ceux à qui, par un traité & par les ſerments les plus ſacrés, ils avoient promis leur appui & leur ſecours, leur dénonce qu'en punition de cette infidélité, les quarante ans ſuivants ſeroient pour eux & pour leur Roi des années de guerre, de trouble & de déſolation. Il leur (z) prédit encore qu'ils ſeroient réduits ſi bas & dans un état ſi mépriſable, qu'ils n'auroient plus à l'avenir aucun Prince de leur Nation; ce que l'événement a juſtifié. Car, peu de tems après l'expiration de ces quarante années, ils devinrent une Province des Perſes, & depuis ce tems-là ils ont toujours été gouvernés par des étrangers. Car, après l'extinction du Royaume des Perſes, ils

(x) *Jérém.* XXXVII, 7.
(y) *Ezéch.* XXIX.
(z) *Ezéch.* XXX, 13.

Ann. 589. avant J. C. SEDECIAS. 10.

ont été ſucceſſivement aſſujettis aux Macédoniens, aux Romains, aux Sarrazins, aux Mammelucs, & enfin aux Turcs qui en ſont aujourd'hui les Maîtres.

Après la retraite des Egyptiens, Nabucodonoſor (*a*) revint devant Jéruſalem, & y remit le Siége, qui dura environ un an, depuis le dernier inveſtiſſement de la place juſques à ſa priſe.

Sédécias ſe voyant ainſi aſſiégé de nouveau, (*b*) fit ſortir Jérémie de priſon, & lui demanda ce que Dieu lui révéloit touchant l'état de ſes affaires. Toute la réponſe qu'il en eut, fut qu'il tomberoit entre les mains du Roi de Babylone. Le Prophete obtint cependant de Sédécias, à force de prieres, qu'il ne ſeroit point renvoyé dans la priſon commune de la Ville, où, vu l'infection du lieu, il ne pouvoit que périr; mais qu'il ſeroit mis dans la priſon de la Cour du Roi où il reſta, & où il reçut chaque jour une portion de pain du magazin public juſqu'à la priſe de la Ville.

Sédécias, ſe trouvant vivement preſſé par les Aſſiégeants, (*c*) envoya encore une fois des meſſagers vers Jérémie, pour s'enquérir de l'Eternel touchant le ſuc-

(*a*) *Jérém.* XXXVII, 8.
(*b*) *Jérém.* XXXVII, 17 - 21.
(*c*) *Jérém.* XXI, 1 - 14.

cès de cette guerre. Le Prophete répondit que tout ce que l'Eternel lui faiſoit entendre ſur ſon ſujet, c'étoit, que ſouverainement irrité contre lui & contre ſon Peuple à cauſe de leurs iniquités, il combatroit lui-même contre la Ville & la détruiroit : que le Roi & le Peuple ſeroient livrés au Roi de Babylone : que ceux qui reſteroient dans la Ville, pendant le ſiége, ſeroient conſumés par la peſte, par la famine, & par l'épée ; mais que ceux qui en ſortiroient & iroient ſe rendre aux Chaldéens, auroient leur vie pour butin. Cette réponſe offenſa tellement (*d*) les Seigneurs, & les principaux Officiers qui étoient auprès du Roi, qu'ils l'animerent contre Jérémie, l'accuſant de décourager par ſes prédictions le peuple & les gens de guerre, & de chercher leur malheur plutôt que leur avantage ; de ſorte qu'ayant été mis entre leurs mains, ils le jetterent dans une baſſe foſſe, où il ſeroit infailliblement péri, ſi (*e*) Hebedmelec, un des Eunuques de la Cour, n'eût ſollicité le Roi en ſa faveur, & ne l'en eût fait tirer : (*f*) action charitable qui fut cauſe que Dieu le fit aſſurer qu'il y auroit auſſi grace pour lui, & que la vie

Ann. 589. avant J. C. SEDECIAS, 10

(*d*) *Jérém.* XXXVIII, 1 - 6.
(*e*) *Jérém.* XXXVIII, 7 - 13.
(*f*) *Jérém.* XXXIX, 15.

Ann. 589. avant J. C. SEDECIAS. 10. lui ſeroit conſervée. Après cela (*g*) Sédécias ayant fait venir Jérémie auprès de lui dans le Temple, le conſulta en ſecret ſur l'état de ſes affaires. Mais le Prophete ne lui en dit autre choſe que ce qu'il lui en avoit dit auparavant. Il ajouta ſeulement, qu'il n'y avoit point de ſalut pour lui ni pour la Ville, à moins qu'il ne ſortît volontairement & n'allât ſe mettre entre les mains des Généraux du Roi de Babylone qui avoient la conduite du ſiége, à quoi il le ſollicita fortement. Mais Sédécias, n'ayant pas goûté ce conſeil, le renvoya en priſon & ne le conſulta plus depuis ce tems-là.

Ann. 588. avant J. C. SEDECIAS. 11. Au commencement de l'an onzieme de Sédécias, Dieu déclara par ſon Prophete Ezéchiel les châtiments qu'il préparoit à Tyr, pour avoir inſulté à la miſere des Juifs, lui prédiſant qu'elle ſeroit expoſée aux mêmes calamités par le même Nabucodonoſor entre les mains duquel il la livreroit. C'eſt le ſujet des Chapitres XXVI. XXVII. & XXVIII. de ſes Prophéties. Dieu reproche en particulier, dans le dernier, à Itobal Roi de Tyr, la folle opinion qu'il avoit conçue de ſa ſageſſe & de ſes lumieres, comme (*h*) *s'il étoit plus ſage que Daniel & qu'il n'y eût*

(*g*) *Jérém.* XXXVIII, 14-23.
(*h*) *Ezéchiel* XXVIII, 3.

rien de ſi caché qui ne lui fût connu. Ce qui montre à quel dégré de réputation la ſageſſe de Daniel étoit parvenue, puiſqu'elle avoit paſſé en Proverbe dans tout l'Orient. Cependant, ſelon le calcul que nous avons fait de ſon âge, il ne pouvoit avoir alors plus de trente-ſix ans. A la fin du XXVIII. Chapitre d'Ezéchiel les mêmes jugements ſont dénoncés à Sidon pour la même cauſe. Ann. 588. avant J. C. SEDECIAS, 11

La même année, Dieu prononça par le même Prophete ſes jugements contre Pharaon & les Egyptiens. Il déclara qu'il feroit marcher contre eux le Roi de Babylone, qu'il les livreroit entre ſes mains, & que, malgré leur puiſſance & leur orgueil, ils n'échapperoient pas plus à ſa vengeance que n'avoient fait les Aſſyriens qui étoient encore plus grands & plus puiſſants qu'eux. Ces prédictions ſont la matiere des Chap. XXX. & XXXI. de ſes Révélations.

Le neuvieme jour du quatrieme mois de cette année (*i*) Jéruſalem fut priſe par les Chaldéens, environ un an après que le ſiége y avoit été mis pour la derniere fois. Comme ils entroient dans la Ville, Sédécias s'enfuit avec ſes gens de guerre: il perça au travers du camp ennemi &

(*i*) IV. *Rois* XXV, 34. II. *Paralip.* XXXVI, 17. *Jérémie* XXXIX, 2. 10. LII, 6 - 11.

Ann. 588 avant J. C. SEDECIAS. II. tâcha de ſe ſauver au delà du Jourdain. Mais les Chaldéens l'ayant pourſuivi le joignirent près de Jérico, où ayant été abandonné de ceux qui l'accompagnoient, il fut pris & mené au Roi de Babylone à Ribla en Syrie, où il faiſoit alors ſa réſidence. Nabucodonoſor fit tuer en ſa préſence ſes fils & tous les Grands qui avoient été pris avec lui : il lui fit enſuite créver les yeux, & l'ayant chargé de chaînes d'airain, il le fit conduire dans cet état à Babylone, où ce malheureux Prince finit ſes jours en priſon. Ainſi fut accompli ce qu'avoit (*k*) prédit Ezéchiel ſur ſon ſujet, qu'il ſeroit tranſporté à Babylone au Pays des Chaldéens, mais qu'il ne verroit pas cette Ville quoiqu'il y dût mourir.

Le ſeptieme jour du cinquieme mois, c'eſt-à-dire, vers la fin de notre Juillet, (*l*) Nebuzaradan Capitaine des Gardes du Roi de Babylone vint à Jéruſalem. Il enleva tous les Vaiſſeaux Sacrés du Temple, & tout ce qu'il y avoit de précieux, tant dans le Palais du Roi, que dans le reſte de la Ville. Après quoi, ſelon l'ordre qu'il avoit reçu de ſon Maître, le dixieme du même mois, il mit le feu au Temple & à la Ville, & les détruiſit entierement : il renverſa auſſi les murailles

(*k*) *Ezéchiel* XII, 13.
(*l*) IV. *Rois* XXV, 8 - 17. *Jérém.* LII, 12 - 23.

avec leurs tours & leurs autres défenſes; il raſa tout ce qu'il y avoit de bâtiments, & réduiſit la Ville en un monceau de ruines. Jéruſalem reſta cinquante-deux ans dans ce déplorable état, juſques à ce que, par la faveur de Cyrus, les Juifs revenus dans leur patrie la rebâtirent. En mémoire de cette calamité les Juifs ont obſervé juſques à aujourd'hui deux Jeûnes; l'un le dix-ſeptieme du quatrieme mois qui tombe dans notre mois de Juin, pour la deſtruction de Jéruſalem; l'autre le neuvieme du cinquieme mois qui tombe dans notre Juillet, pour l'embraſement du Temple. Il eſt fait mention de l'un & de l'autre (*m*) dans Zacharie, ſous les noms de Jeûne du quatrieme mois & de Jeûne du cinquieme mois, comme de ſolemnités qui avoient été célébrées tous les ans depuis la deſtruction de Jéruſalem juſques à ſon tems qui étoit ſoixante-dix ans après. Joſephe (*n*) remarque que le Temple fut brûlé par Nabucodonoſor le même jour & le même mois qu'il fut enſuite brûlé par Tite pour la ſeconde fois. Ann. 588. avant J. C. SEDECIAS. II.

Nebuzaradan, non content de détruire la Ville & le Temple, fit encore captif tout le Peuple qu'il y trouva. Il prit en-

(*m*) *Zachar.* VIII, 19.
(*n*) *De Bello Judaïco*, Lib. VII, Cap. X.

Ann. 588. avant J. C. SEDECIAS, 11.

tre autres (*o*) Seraja le Souverain Pontife & Sophonie le second Sacrificateur, & environ ſoixante-dix autres perſonnes des plus conſidérables, & les mena à ſon Maître qui étoit alors à Ribla & qui les y fit tous mourir. Il laiſſa (*p*) dans le Pays la plus vile partie du Peuple pour labourer les terres & tailler les vignes : il leur donna pour Gouverneur Guedalia fils d'Ahikam, & emmena tout le reſte à Babylone.

A l'égard de Jérémie (*q*) Nabucodonoſor chargea expreſſément Nébuzaradan de ne lui faire aucun mal, mais d'avoir un ſoin particulier de ſa perſonne, & de faire pour lui tout ce qu'il ſouhaiteroit. C'eſt pourquoi ce Général ne fut pas plutôt arrivé à Jéruſalem, qu'il fit ſortir ce Prophete de la priſon où il avoit été renfermé par l'ordre de Sédécias, & le remit en liberté : & lorſqu'il s'en retourna vers ſon Maître, il le mena avec lui juſqu'à Rama, où il lui laiſſa le choix d'aller avec lui à Babylone, où il ſeroit entretenu aux dépens du Roi, ou de reſter dans le Pays. Jérémie ayant préféré le dernier parti, Nébuzaradan lui donna des

(*o*) IV. *Rois* XXV, 18 - 21. *Jérémie* LII, 24 - 27.
(*p*) IV. *Rois* XXV, 22 - 25. *Jérém.* XXXIX, 9, 10. & LII, 15, 16.
(*q*) *Jérémie* XXXIX, 11 - 14. & XL, 1 - 6.

vivres & des préſents, & le renvoya à Guedalia à qui il ordonna de prendre un ſoin tout particulier de lui. Ann. 588. avant J. C. SEDECIAS. II.

Nabucodonoſor ayant repris le chemin de Babylone, (r) tous ceux qui, pour la crainte des Chaldéens, s'étoient réfugiés chez les Nations voiſines, ou qui, après la deroute de Jérico, s'étoient cachés dans les champs & dans les déſerts, ayant appris que Guédalia avoit été établi Gouverneur du Pays, ſe rendirent auprès de lui; & ſur l'aſſurance qu'il leur donna avec ſerment, que ſous ſon Gouvernement ils ſeroient en ſûreté, ils s'établirent dans le Pays & en recueillirent les fruits. Les principaux d'entr'eux étoient Johanan & Jonathan enfants de Kareah, Seraja fils de Tanhumer, Hazaria fils de Hoſahja, & Iſmaël fils de Nethanja.

Mais Iſmaël (s) n'étoit venu vers lui que pour le trahir & s'en défaire. Comme il étoit du Sang Royal, il comptoit que, les Chaldéens n'étant plus dans la Judée, il pourroit s'en faire Roi. Pour exécuter ce deſſein, il avoit comploté de tuer Guedalia, & de ſe ſaiſir enſuite du Gouvernement. Bahalis Roi des Hammonites étoit entré dans ce complot. Mais Johanan, en ayant eu avis, alla trouver,

(r) *Jérém.* XL, 7 - 12.
(s) *Jérém.* XL, 13 - 16.

Ann. 588. avant J. C. SEDECIAS. II. avec les principaux de la Nation, Guedalia, pour l'informer des mauvaises intentions d'Ismaël, & il s'offrit de le garantir du malheur dont il étoit menacé, en tuant ce perfide. Mais Guedalia, qui étoit d'un naturel fort doux & nullement soupçonneux, ne put se persuader, qu'Ismaël fut capable d'une action si lâche. Il continua donc de vivre familierement avec lui. Ismaël (*t*) profitant de sa sécurité, vint le trouver au septieme mois qui répond à notre Septembre, lorsque la plupart du Peuple étoit dispersé dans la campagne pour la recolte; &, pendant qu'ils étoient à manger & à boire dans un festin que Guedalia lui faisoit avec beaucoup de cordialité, & à ceux qui l'accompagnoient, ils se jetterent sur lui & le tuerent. Ils massacrerent en même-tems un grand nombre de Juifs & de Chaldéens qu'ils trouverent auprès de lui en Mitspa, & emmenerent le reste prisonnier. Le lendemain ayant appris que quatre-vingt personnes alloient par dévotion à la Maison de Dieu (*u*) avec des offrandes & de l'encens, il les attira par artifice dans Mitspa où il les tua tous, à la réserve de dix, qui

(*t*) *Jérémie* XLI.

(*u*) A Jérusalem. Car quoique le Temple fût détruit, les Juifs, restés en Judée, continuerent à offrir des sacrifices & à adorer au même endroit où il avoit été placé, aussi long-tems qu'ils demeurerent dans le Pays.

pour racheter leur vie lui offrirent les provisions qu'ils tenoient cachées. Après cela ayant pris avec eux tous leurs captifs, parmi lesquels se trouvoient les filles du Roi, ils se mirent en chemin pour se retirer vers le Roi des Hammonites. Mais Johanan & les autres Chefs n'eurent pas plutôt entendu parler de cet horrible attentat, qu'avec tout ce qu'ils purent ramasser de gens armés, ils poursuivirent Ismaël, & l'ayant atteint à Gabaon, reprirent tous les prisonniers. Mais Ismaël suivi de huit des siens s'enfuit vers le Roi des Hammonites. Ce meurtre de Guedalia arriva deux mois après la destruction de la Ville & du Temple de Jérusalem, le trentieme du septieme mois. Les Juifs ont fait de ce jour un jour de Jeûne depuis ce tems-là. Zacharie (*x*) en fait mention sous le nom du Jeûne du septieme mois. C'est avec raison qu'ils en ont fait un jour de deuil, car ce fut ce qui mit le comble à leur calamité. Ann. 588. avant J. C. SEDECIAS. II.

Après ce fatal accident (*y*) Johanan & le reste du Peuple, craignant le ressentiment du Roi de Babylone, prirent le parti de quitter Mitspa & de se sauver en Egypte. Ils s'arrêterent quelque-tems à Bethlehem, pour consulter Jérémie qu'ils

(*x*) *Zacharie*, VIII, 19.
(*y*) *Jérémie* XLI, 17.

Ann. 588. avant J. C. SEDECIAS. 11.

emmenoient avec eux sur le succès de leur voyage, le priant de s'en enquérir de l'Eternel. Le Prophete, dix jours après ayant reçu réponse de Dieu, les fit assembler & leur dit, que s'ils demeuroient dans le Pays ils s'en trouveroient bien ; que Dieu les protégeroit & porteroit le Roi de Babylone à leur être favorable ; qu'au contraire si malgré le conseil que Dieu leur donnoit, ils s'obstinoient à se retirer en Egypte, l'épée & la famine les y poursuivroient de si près qu'ils seroient entierement détruits. Ces remontrances ne firent aucun effet sur leur esprit. Comme ils étoient déterminés à passer en Egypte, ils n'eurent aucun égard au Conseil que Dieu leur donnoit par son Prophete. Ils lui répondirent, que ce Conseil ne venoit pas de Dieu : qu'il lui avoit été suggéré par Baruc son Disciple pour les exposer à la fureur du Roi de Babylone. Ainsi Johanan & les autres Chefs emmenant avec eux tout ce qu'il y avoit de Juifs, tant ceux qui étoient revenus dans le Pays après le départ des Chaldéens, que ceux que Nabucodonosor y avoit laissés, hommes, femmes, enfants, comme aussi les filles du Roi, aussi bien que Jérémie & Baruc son Disciple, se retirerent en Egypte & s'y établirent, jusques à ce que les fleaux dont Dieu les

avoit menacés pour leur desobéissance les y atteignirent & les détruisirent entierement. C'est par là que finit cette malheureuse année, dans laquelle la Ville & le Temple de Jérusalem furent détruits & toute la Judée réduite dans la derniere désolation, Ann. 588. avant J. C. SEDECIAS. 11.

Fin du I. Livre.

HISTOIRE DES JUIFS ET DES PEUPLES VOISINS.

LIVRE SECOND.

Ann. 587. avant J. C. NABUCODONOSOR, 18. LA douzieme année de la Captivité de Jéhojachin, un de ceux qui étoient échapés de Jéruſalem (z) vint trouver Ezéchiel dans la Chaldée, & lui apprit la deſtruction de la Ville. A cette nouvelle, le Prophete prédit que le reſte de la Judée ſeroit ruiné, & que tout ce qui y avoit été laiſſé de Juifs périroit entierement.

La même année Ezéchiel prophétiſa contre l'Egypte & contre Pharaon-Hophra. Il prédit que Dieu ſuſciteroit con-

(z) *Ezéchiel* XXXIII, 21 - 29.

tre lui Nabucodonoſor : que ce conquérant déſoleroit ſon Royaume, & qu'il périroit avec toutes ſes armées, comme tant d'autres Nations que Dieu avoit exterminées en punition de leurs iniquités. C'eſt le ſujet du Chap. XXXII. de ſa Prophétie. Ann. 587. avant J. C. NABUCODONOSOR. 18.

Les Juifs qui avoient cherché leur retraite en Egypte, s'étoient établis (*a*) à *Migdol*, à *Taphnés*, à *Noph* & au Pays de *Patros*; c'eſt-à-dire, (*b*) à Magdole près de la Mer Rouge, à Daphné près de Peluſe, à Memphis & dans la Thebaïde. Ils s'y abandonnerent à l'Idolâtrie, (*c*) ſervant la Reine des Cieux & les autres fauſſes Divinités du Pays, ſans ſe ſoucier en aucune maniere du Seigneur leur Dieu: Impiété que (*d*) Jérémie reprocha hautement à (*e*) ceux de Patros ou de la Thebaïde parmi leſquels il ſe trouvoit. Car, pour lui ôter tout moyen de s'en retourner & de les quitter une ſeconde fois, ils l'avoient conduit dans ces quartiers-là, qui de tous les endroits d'Egypte, où ils avoient des établiſſements, étoient les plus éloignés de la Judée. Mais toutes ſes re-

(*a*) *Jérémie* XLIV, 1.
(*b*) Vide BOCHARTI *Phaleg.* Part. I. Lib. IV. Cap. XXVII.
(*c*) *Jérém.* XLIV, 8 - 15 - 19.
(*d*) *Jérém.* XLIV, 1 - 15.
(*e*) *Jérém.* XLIV, 15.

Ann. 587. avant J. C. NABUCODONOSOR. 18.

montrances furent vaines. Ils déclarerent qu'ils (*f*) ne vouloient plus ſervir l'Eternel, mais perſiſter dans leur Idolâtrie; qu'ils n'avoient jamais été plus heureux que quand ils avoient pratiqué ce Culte; que ce n'étoit que depuis qu'ils l'avoient diſcontinué, que toutes leurs diſgraces leur étoient arrivées; qu'ainſi ils étoient réſolus de ne plus prêter l'oreille à quoi que ce fût qu'il leur dit de la part de l'Eternel. C'eſt pourquoi (*g*) l'Eternel ordonna à Jérémie de leur déclarer, que tous ceux de leur Nation qui demeureroient en Egypte ſeroient exterminés par l'épée & par la famine, à un petit nombre près qui ſe ſauveroit en Judée. Le Prophete leur en donna pour ſigne, que Pharaon-Hophra Roi d'Egypte, ſur lequel ils s'appuyoient, tomberoit entre les mains de ceux qui en vouloient à ſa vie, comme Sédécias avoit été livré à Nabucodonoſor qui cherchoit à le faire mourir; & que quand cette diſgrace ſeroit arrivée à ce Prince à leurs yeux, ils devoient compter que celle qui les regardoit ne tarderoit pas à venir; comme en effet ils en firent l'épreuve dix-huit ans après.

Il n'eſt plus fait mention après cela de Jérémie. Il mourut apparemment bien-

(*f*) *Jérém.* XLIV, 16 - 19.
(*g*) *Jérém.* XLIV, 26 - 30.

tôt après en Egypte, étant déja fort avancé en âge; car il avoit prophétisé environ quarante & un an depuis la treizieme année de Josias, & ne pouvant d'ailleurs qu'être fort cassé & affoibli par les malheurs qui lui étoient arrivés & à sa patrie. Tertullien, S. Epiphane, S. Jérôme, Dorothée, & Zonare disent qu'il y fut lapidé par les Juifs, en haine des reproches qu'il leur faisoit sur leur Idolâtrie: & c'est de lui que quelques-uns entendent ces paroles de saint Paul dans son Epître aux Hébreux, (*h*) *Ils ont été lapidés.* D'autres croient que Pharaon-Hophra le fit mourir pour les prédictions qu'il avoit faites contre lui. Mais ce ne sont là que des conjectures très-incertaines. Ann. 587. avant J. C. NABUCODONOSOR. 18.

Nabucodonosor étant revenu à Babylone, après avoir fini heureusement la guerre de Judée & mis ordre entierement à ses affaires dans la Syrie & dans la Palestine, il fit faire, des dépouilles qu'il avoit remportées dans cette expédition, une statue d'or (*i*) à l'honneur de Bel son

(*h*) *Hébreux* XI, 37.

(*i*) Dans la Version Grecque de *Daniel*, Chap. III, 1. il est dit que ceci arriva l'an 18. de Nabucodonosor. Mais cela n'est point dans le Texte Original. Il n'y est fait aucune mention de l'année. Ainsi il est fort probable que cette particularité s'y étoit glissée de quelque note marginale, qui, à ce que je crois, n'étoit pas destituée d'autorité; car cet événement ne pouvoit plus naturellement tomber que sur cette année du regne de ce Prince, ce qui a fait que je l'y ai placé, conformément à cette Version.

Ann. 587. avant J. C. NABUCODONOSOR. 18.

Dieu, & la fit ériger & conſacrer dans la plaine de Dura. On en trouve l'Hiſtoire détaillée au long dans le III. Chap. de Daniel. On demande comment ce Prophete put éviter d'être jetté dans la fournaiſe ardente, à laquelle ſes trois Compagnons furent condamnés à cette occaſion. Il eſt certain qu'il ne flêchit point le genou devant cette Idole. Une complaiſance de cette nature, qui tendoit directement au deshonneur de Dieu, ne peut compatir avec le caractere d'un homme ſi pieux & ſi religieux. Il faut donc dire, ou qu'il étoit abſent, ou que, s'il fut préſent, perſonne n'oſa l'accuſer. Le dernier paroît le plus probable. Car Nabucodonoſor ayant ſommé tous les Grands de ſon Royaume, tous ſes Officiers, & tous ſes Miniſtres d'aſſiſter à la ſolemnité de cette Dédicace; il n'eſt pas vraiſemblable qu'il eût été permis à Daniel, qui étoit l'un des principaux, de s'abſenter dans cette conjoncture. Il eſt donc plus vraiſemblable qu'il étoit préſent, & que, s'il ne fut pas accuſé de n'avoir pas adoré la ſtatue, c'eſt que ſes ennemis crurent qu'il n'étoit pas à propos de commencer par lui, vu le grand crédit qu'il avoit auprès du Roi; mais qu'il valoit mieux s'en prendre d'abord à ſes trois Compagnons, & ſe frayer par là le chemin à l'attaquer enſuite

enſuite lui-même avec plus de ſuccès. Mais la délivrance miraculeuſe de ces trois jeunes Hébreux arrêta toutes les accuſations qu'on auroit pu porter contre Daniel : Et voila pourquoi il n'eſt point parlé de lui dans cette occaſion. Ann. 587. avant J. C. NABUCODONOSOR. 18.

Nabucodonoſor, la vingt-unieme année de ſon regne, ſelon le calcul des Juifs, la dix-neuvieme, ſelon celui des Babyloniens, & la ſeconde depuis la deſtruction de Jéruſalem, revint dans la Syrie, & (*k*) mit le Siége devant Tyr, dans le tems qu'Itobal en étoit Roi. Ce fut pour lui une rude entrepriſe, puiſqu'il mit treize ans à emporter cette place. C'étoit une Ville forte & opulente qui n'avoit jamais été aſſujettie à aucune Puiſſance étrangere, & qui étoit alors (*l*) en grande réputation pour ſon commerce, par le moyen duquel pluſieurs de ſes citoyens étoient devenus (*m*) autant de *Princes* en richeſſes & en magnificence. Elle (*n*) avoit été bâtie par les Sidoniens deux cents quarante ans avant la conſtruction du Temple de Jéruſalem. Car, (*o*) Sidon ayant été priſe par les Philiſtins d'Askalon, pluſieurs Ann. 586. avant J. C. NABUCODONOSOR. 19.

(*k*) JOSEPHUS *Antiq.* Lib. X. Cap. XI. *& contra Appionem* Lib. I.
(*l*) *Ezéchiel* XXVI & XXVII.
(*m*) *Eſaïe* XXIII, 8.
(*n*) JOSEPHUS *Antiq.* Lib. VIII. Cap. II.
(*o*) JUSTIN. Lib. XVIII. Cap. III.

Ann. 586 avant J. C. NABUCODONOSOR. 18.

de ſes habitants s'étant ſauvés dans leurs Vaiſſeaux, bâtirent Tyr. C'eſt pour cela que cette Ville eſt appellée dans Eſaïe (*p*) *la fille de Sidon.* Mais elle ſurpaſſa bientôt ſa mere en grandeur, en richeſſes, & en puiſſance. Ainſi elle ſe trouva en état de réſiſter pendant tant d'années aux forces de ce puiſſant Monarque, ſous le joug duquel tout le reſte de l'Orient avoit plié.

Ann. 584. avant J. C. NABUCODONOSOR. 21.

Pendant que Nabucodonoſor étoit occupé à ce ſiége, il détacha Nebuzaradan Capitaine de ſes Gardes avec une partie de ſon armée pour ravager le Pays d'Iſraël. C'étoit, ſans doute, pour venger le meurtre de Guedalia, ne pouvant y avoir d'autre raiſon qui pût engager ce Prince à ruiner ce miſérable reſte de Peuple, qu'il avoit lui-même laiſſé & établi dans ce Pays. Dans cette expédition (*q*) Nébuzaradan enleva tout ce qu'il put trouver d'Iſraëlites & les envoya à Babylone. Mais ils ne montoient tous enſemble qu'à ſept cents quarante-cinq perſonnes, tous les autres s'étant ſauvés en Egypte, comme nous venons de le rapporter.

Cette derniere Captivité acheva de ruiner la Judée, aucun de ſes premiers habitants n'y étant reſté. Par là furent accom-

(*p*) *Eſaïe* XXIII, 12.
(*q*) *Jérémie* LII, 30.

plies les Prédictions d'Eſaïe, de Jérémie, d'Ezéchiel & des autres Prophetes ſur ce ſujet, & particulierement (r) celle d'Ezéchiel, par laquelle le ſupport de Dieu envers la Maiſon d'Iſraël eſt fixé à CCCXC. jours & envers la Maiſon de Juda à XL. jours. Car, prenant, ſelon le ſtile prophétique, les jours pour des années, on trouve préciſément depuis l'Apoſtaſie de Jéroboam juſqu'à cette derniere Captivité, CCCXC. ans, pendant leſquels Dieu ſupporta l'Idolâtrie de la Maiſon d'Iſraël. D'un autre côté, depuis la dix-huitieme année de Joſias, (s) dans laquelle la Maiſon de Juda s'engagea ſolemnellement à marcher entierement dans les voies de Dieu, juſques au même-tems, on trouve préciſément quarante ans, pendant leſquels Dieu toléra leurs infractions à cette Alliance. Mais ces années de tolérance étant expirées à l'égard de l'une & de l'autre, Dieu rendit leur ruine complete par cette derniere Captivité, où elles éprouverent toutes deux le même ſort; une partie de ceux qui furent tranſportés en cette occaſion étant de la Maiſon de Juda, & l'autre de la Maiſon d'Iſraël. D'autres font finir l'une & l'autre de ces ſupputations à la deſtruction de Jéruſalem,

Ann. 584. avant J. C. NABUCODONOSOR. 21.

(r) *Ezéchiel* IV, 1. - 8.
(s) II. *Chron.* XXXIV, 29 - 31.

Ann. 584. avant J. C. NABUC. 21. Pour fonder leur hypotheſe, ils prennent le commencement des XL. années de tolérance pour la Maiſon de Juda, du tems où Jérémie fut envoyé aux Juifs pour leur prêcher la repentance, ſçavoir, de la treizieme année de Joſias, (*t*) en laquelle il fut appellé pour la premiere fois à cet Office ; depuis lequel tems juſques à la derniere année de Sédécias que Jéruſalem fut détruite, il s'écoula préciſément 40. ans. A l'égard des CCCXC. ans de tolérance pour la Maiſon d'Iſraël, en prenant ce tems depuis l'Apoſtaſie de Jéroboam, ils font enſorte, par leur calcul, que ce période ait juſtement le même terme ; c'eſt-à-dire, qu'il renferme CCCXC. ans précis, depuis ce tems-là juſques à la ruine de Jéruſalem. Mais, comme, dans cette Prophétie, ce période d'années regarde la Maiſon d'Iſraël par oppoſition à la Maiſon de Juda, on ne peut gueres en fixer la fin à la deſtruction de Jéruſalem, qui n'intéreſſoit la Maiſon d'Iſraël en aucune maniere. Car cette Ville n'étoit point du Royaume d'Iſraël, mais de celui de Juda dont elle étoit la Capitale : de ſorte que ſa ruine fut un châtiment pour Juda & non pour Iſraël. Il n'en fut pas de même de cette derniere captivité. Les deux Maiſons en ſouffrirent également. Ainſi elle a

(*t*) *Jérém.* I, 2.

pu être le terme de ces années de tolérance qui les regardoient l'une & l'autre. Ann. 584. avant J. C. NABUC. 21.

Pour ce qui eſt des XL. années du ſupport de Dieu envers la Maiſon de Juda, que quelques-uns comptent depuis la Miſſion de Jérémie, il faut convenir que depuis ce tems-là juſques à la deſtruction de Jéruſalem, il y a préciſément XL. ans. Comme donc les (*u*) CXX. ans de la patience de Dieu envers l'ancien monde, ſont comptés de l'envoi que Dieu leur fit de Noé pour les exhorter à la repentance, je ſerois aſſez porté à prendre ces XL. années du ſupport de Dieu envers Juda, pour les quarante années que Jérémie employa à prêcher aux Juifs la repentance. Mais ce qui m'empêche de donner entierement dans ce ſentiment, c'eſt qu'on ne peut pas bien comprendre pourquoi Ezéchiel auroit pris pour époque de ſa miſſion l'an dix-huit de Joſias, d'où il eſt certain qu'il faut compter la trentieme année, dans laquelle il fut appellé à l'Office de Prophete, ſi ce n'eſt par rapport aux XL. ans de la patience de Dieu envers la Maiſon de Juda, dont il parle dans ſes Prophéties.

Nébuzaradan ayant ainſi déſolé la Ju-

(*u*) *Gen.* VI, 3.

Ann. 584. avant J. C. NABUC. 21. dée (x) marcha contre les Hammonites. Il détruisit Rabba leur Ville Royale ; il ravagea leur Pays par le fer & par le feu, prit leur Roi, leurs Princes & la plupart des Principaux de la Nation, & les mena en captivité : rigueur dont il usa sans doute envers eux, pour les punir de la part qu'ils avoient eue au meurtre de Guedalia.

Pendant que Tyr étoit assiégée, il est vrai-semblable que les Philistins, les Moabites, les Iduméens, les Sidoniens, & les autres Peuples voisins furent exposés aux incursions & aux ravages des Babyloniens, & qu'ils éprouverent ainsi les maux qui leur avoient été prédits par (y) Jérémie & par (z) Ezéchiel.

Ann. 574. avant J. C. NABUC. 31. L'an quatorzieme de la destruction de Jérusalem qui étoit le vingt-cinquieme de la captivité de Jéhojachin, Ezéchiel eut toutes ces Visions & toutes ces Révélations sur l'état futur de l'Eglise, qui sont comprises depuis le Chapitre XL. jusqu'à la fin de son Livre.

La même année les jugements dont Dieu avoit menacé Pharaon-Hophra, ou Apriès Roi d'Egypte, commencerent à tomber sur lui. (a) Les Cyrenéens, colo-

(x) *Jérém.* XLIX, 1 - 6. *Ezéchiel* XXV, 1 - 7. *Amos*, I, 14, 15.
(y) *Jérém.* XXVII, XXVIII, XXIX.
(z) *Ezéch.* XXV.
(a) HERODOT. Lib. II. c. 161. & IV. c. 159. DIODOR. SICUL. Lib. I. part. II.

nie des Grecs qui s'étoit établie en Afrique, ayant pris aux Lybiens, Nation voiſine ſituée entre eux & les Egyptiens, & qui confinoit à ces deux Peuples, une grande partie de leur Pays, & ſe l'étant partagée entr'eux, les Lybiens ſe donnerent eux & leurs Pays à Apriès pour obtenir ſa protection. Là-deſſus Apriès envoya une grande armée dans la Lybie pour faire la guerre aux Cyrenéens. Mais cette armée ayant été défaite & preſque toute taillée en pieces, les Egyptiens s'imaginerent qu'il ne l'avoit envoyée dans la Lybie, que pour l'y faire périr, afin que quand il s'en ſeroit défait, il pût regner plus deſpotiquement ſur ſes ſujets. Cette penſée les irrita tellement, qu'un grand nombre ſe liguerent & ſe ſouleverent contre lui. Apriès, ayant appris cette révolte, leur envoya Amaſis un de ſes Officiers, pour les appaiſer & les faire rentrer dans leur devoir. Mais lorſqu'Amaſis eut commencé à leur parler, ils lui mirent ſur la tête les marques de la Royauté, & le proclamerent Roi. Amaſis ayant accepté la Couronne qu'ils lui offroient, demeura avec eux & les confirma dans leur révolte. A cette nouvelle, Apriès encore plus enflammé de colere, envoya Paterbemis un autre de ſes Officiers, & l'un des principaux Seigneurs de ſa Cour, pour arrêter

Ann. 574. avant J. C. NABUC. 31.

Ann. 574. avant J. C. NABUC. 31. Amaſis & le lui amener. Paterbemis, ne s'étant pas trouvé en état d'enlever Amaſis au milieu de cette armée de révoltés dont il étoit entouré, fut traité à ſon retour par Apriès de la maniere la plus indigne & la plus cruelle. Ce Prince, tranſporté de fureur de ce qu'il ne lui avoit pas amené Amaſis, comme il le lui avoit ordonné, ſans conſiderer que ce n'étoit que faute de pouvoir qu'il n'avoit pas exécuté ſa commiſſion, lui fit couper le nez & les oreilles. Un outrage ſi énorme fait à un homme de ce rang & de ce mérite, irrita ſi fort les Egyptiens, que la plupart s'allerent joindre aux mécontents, & que la révolte devint générale. Ce ſoulevement de ſes ſujets obligea Apriès de ſe ſauver dans la haute Egypte, où il ſe maintint quelques années, pendant qu'Amaſis occupa tout le reſte du Royaume.

Ann. 573. avant J C. NABUC. 32. Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Egypte (*b*) Nabucodonoſor, l'an vingt-ſix de la captivité de Jéhojachin, qui étoit le quinzieme de la deſtruction de Jéruſalem, ſe rendit enfin Maître de Tyr après un ſiége de (*c*) treize années. Il ruina entierement la Place, ſçavoir, la Ville qui étoit ſur le Continent, dont les ruines ont

(*b*) *Ezéch.* XXIX, 17.

(*c*) JOSEPHUS *Antiq.* Lib. X. Cap. XI. *& contra Appionem.* Lib. I.

été appellées enſuite Palæ-Tyrus ou l'ancienne Tyr. Avant qu'il en fut venu juſques-là, les habitants s'étoient retirés avec la plupart de leurs effets dans une Iſle voiſine, à un demi-mille du rivage, où ils bâtirent une nouvelle Ville. Auſſi Nabucodonoſor étant entré dans la Place, n'y trouva preſque rien, dont il pût donner le pillage à ſes troupes, pour les dédommager des fatigues & des travaux qu'ils avoient eſſuyés dans un ſi long ſiége : ce qui l'irrita tellement, qu'il déchargea ſa colere ſur les édifices & ſur le peu d'habitants qui y étoient reſtés, ayant raſé la Ville juſqu'aux fondements, & fait main-baſſe ſur tous ceux qu'il y trouva. Depuis ce deſaſtre, cette Ville n'a jamais pu ſe relever & recouvrer ſon ancienne ſplendeur. Le nom & la gloire de Tyr paſſerent à la nouvelle Ville bâtie dans l'Iſle : l'autre n'a plus été qu'un ſimple Village, connu ſous le nom de l'ancienne Tyr, comme je viens de le dire. Ce fut celle-ci qui fut aſſiégée par Nabucodonoſor. Cela paroît par la deſcription qu'Ezéchiel nous fait de ce ſiége. Il dit (*d*) que le Roi de Babylone fit un Fort contre la Place, qu'il dreſſa des terraſſes contr'elle, & (*e*) poſa des machines de guerre pour renverſer ſes murailles. Or tout cela ne

Ann. 573. avant J. C. Nabuc. 32.

(*d*) *Ezéch.* XXVI, 8.
(*e*) *Ezéch.* XXVI, 9.

Ann. 573 avant J. C. Nabuc. 32.

peut regarder la nouvelle Tyr qui étoit toute entourée de la Mer. Il paroît encore, par le Livre du même Prophete, (*f*) que ce Monarque prit Tyr & la détruisit entierement. Or il est certain que la Ville de l'Isle fut à l'abri de cette infortune. Car nous trouvons dans les Histoires Phéniciennes, qu'après la mort d'Itobal qui (*g*) fut tué à la fin de cette guerre, (*h*) Baal lui succéda au Royaume & regna dix ans, & que celui-ci fut suivi de divers Magistrats qui n'étoient qu'à tems, & qui gouvernerent successivement la Ville de Tyr sous le nom de Juges. Il est fort vrai-semblable qu'après la prise & la ruine de l'ancienne Tyr, ceux qui s'étoient retirés dans l'Isle voisine, se rendirent au Roi de Babylone à certaines conditions, & que ce Prince leur donna Baal pour Roi. Ce Prince regna dix ans, au bout desquels, & la même année que Nabucodonosor rentra dans son bon sens, Baal étant mort ou ayant été dépossé, les Babyloniens, pour tenir encore plus les Tyriens dans leur dépendance, mirent le Gouvernement entre les mains de Magistrats qui n'étoient qu'à tems, & qui, au lieu du nom de Roi, ne portoient que celui de *Suffetes* ou de Juges,

(*f*) *Ezéchiel* XXVI, 4. & 9 - 12.
(*g*) *Ezéchiel* XXVIII, 8 - 10.
(*h*) JOSEPHUS *contra Appionem* Lib. I. Cap. VII.

nom fort connu chez les Carthaginois qui étoient descendus des Tyriens ; car c'étoit ainsi qu'ils (*i*) appelloient les premiers Magistrats de leur République. Ce nom est dérivé du mot Hébreu *Shophetim* qui signifie des Juges, & qui est le même nom que porterent, pendant plusieurs générations, les Chefs Souverains du Peuple d'Israël avant qu'il eût des Rois. Cette espece de Gouvernement semble avoir subsisté chez les Tyriens, jusqu'au tems qu'ils furent rétablis dans leur premier état par Darius Histaspide ; ce qui arriva soixante-dix ans après, comme nous le rapporterons en son lieu. Ann. 573. avant J. C. Nabuc. 32.

Je ne puis m'empêcher de faire remarquer ici, combien la Chronologie des Annales Phéniciennes s'ajuste exactement avec celle de l'Ecriture sainte. Ezéchiel place la prise de Tyr par Nabucodonosor à l'an XXVI. de la captivité de Jéhojachin. Car le premier jour du premier mois de l'an XXVII. il parloit (*k*) de cette Ville comme tombée depuis peu entre les mains de ce Conquérant. Par conséquent elle devoit avoir été prise l'année précédente,

(*i*) Livius Lib. XXVIII. c. 37. *Suffetes eorum, qui Summus est Pœnis Magistratus.* Voyez aussi le Livre XXX, 7. & le Livre XXXIV, 61. de cet Historien, où il parle des *Suffetes* comme du Souverain Magistrat chez les Carthaginois..

(*k*) Chap. XXIX, 17, 18, &c.

Ann. 573. avant J. C. NABUC. 32.

ſçavoir, l'an XXVI. de cette captivité. Celle-ci tomboit dans la XXXII. du regne de Nabucodonoſor, ſelon le calcul Babylonien; (*l*) de laquelle, juſqu'à la premiere du regne de Cyrus à Babylone, il y a trente-ſix ans, ſelon le Canon de Ptolomée, ce qui ſe trouve de même dans les Annales des Phéniciens. Selon (*m*) le calcul de ces derniers, après la priſe de Tyr par Nabucodonoſor, Baal en eut le Gouvernement dix ans, Ecnibale deux mois, Chelbes dix mois, Abbare trois mois, Mitgon & Geraſtrate ſix ans, Balator un an, Merbale quatre ans, & Hirome vingt ans; & c'eſt à la quatorzieme année du dernier que ces Annales placent le commencement du regne de Cyrus. Or ſi on joint toutes ces années enſemble, la XIV. d'Hirome ſe trouvera préciſément la XXXVI. depuis la XXXII. de Nabucodonoſor, qui étoit la XXVI. de la captivité de Jéhojachin, & la même en laquelle Ezéchiel poſe la priſe de Tyr. D'où il paroît que ce Prophete & ces Annales fixent cet événement à la même année. Car la XXVI. année de la captivité de Jéhojachin, à compter en deſcendant, dans laquelle Ezéchiel

(*l*) Car l'année XXXVII. de la captivité de Jéhojachin étant la derniere ou la 43. du regne de Nabucodonoſor (IV. *Rois* XXV, 27, & *Jérém.* LII, 31.) la 26. de cette captivité tombe ſur la 32. de Nabucodonoſor.

(*m*) JOSEPHUS *contra Appionem* Lib. I.

le place, & la XXXVI. depuis la XIV. d'Hirome, à compter en remontant, où les Annales Phéniciennes le mettent, ſe trouve être préciſément la même. Ann. 573. avant J. C. NABUC. 32.

Nabucodonoſor & ſon armée ayant eſſuyé de ſi grandes fatigues, dans ce long & pénible ſiége, (n) *que toute tête en étoit devenue chauve & toute épaule pelée*, & n'ayant rien trouvé dans la Place qui pût les récompenſer du ſervice qu'ils venoient de rendre à Dieu en exécutant ſa vengeance contre cette Ville; Dieu pour les en dédommager leur promit par la bouche d'Ezéchiel les dépouilles de l'Egypte. En effet, conformément à cette prédiction, la même année & immédiatement après la priſe de Tyr, le Roi de Babylone profitant des diviſions inteſtines où la révolte d'Amaſis avoit jetté ce Royaume, marcha de ce côté-là à la tête de ſon armée. Il ſubjugua l'Egypte depuis (o) Migdol ou Magdole qui eſt à l'entrée de ce Royaume, juſqu'à Syene qui eſt l'autre extrêmité vers les frontieres d'Ethiopie; il y fit partout d'horribles ravages, (p) tua un grand nombre d'habitants, & réduiſit le Pays dans une ſi grande déſolation, qu'il (q) ne

(n) *Ezéchiel* XXIX, 18-20, & XXX, 1-19.
(o) *Ezéchiel* XXX, 6.
(p) *Ezéchiel* XXIX, 30, 31, 32.
(q) *Ezéchiel* XXIX, 13.

Ann. 573. avant J. C. NABUC. 32. put ſe rétablir de quarante ans. Nabucodonoſor, ayant chargé ſon armée de dépouilles & ſoumis tout le Royaume, en vint à un accommodement avec Amaſis; & l'ayant confirmé dans la poſſeſſion du Royaume, comme ſon Viceroi, il reprit le chemin de Babylone.

Pendant que les Babyloniens ravageoient l'Egypte, la plupart des Juifs qui s'y étoient retirés après le meurtre de Gueda-lia, tomberent entre les mains de ces cruels ennemis, qui en (*r*) maſſacrerent une partie, & traînerent le reſte captifs en Babylone. Il n'en réchappa qu'un petit nombre, qui ſe ſauverent d'Egypte, & qui s'établirent de nouveau dans leur patrie, à la fin de la captivité.

Ann. 570. avant J. C. NABUC. 35. Lorſque le Roi de Babylone eut quitté l'Egypte, Apriès, ſortant du lieu de ſa retraite, s'avança vers les côtes de la Mer, apparemment du côté de la Lybie; & y (*s*) ayant pris à ſa ſolde une armée de Cariens, d'Ioniens & d'autres étrangers, il marcha contre Amaſis, & lui livra bataille près de la ville de Memphis. Mais ayant eu le malheur d'être batu & même d'être pris, il fut mené à la ville de Saïs, & y fut étranglé dans ſon propre Palais. Par-là

(*r*) *Jérém.* XLIV, 27, 28.

(*s*) HERODOT. Lib. II. c. 61. DIODOR. SICUL. Lib. I. Part. II.

fûrent accomplies toutes les prédictions que (*t*) Jérémie & (*u*) Ezéchiel avoient faites de ce Prince & de ſon Peuple, & ſur tout celle de Jérémie touchant ſa mort, dans laquelle ce Prophete dénonce à (*x*) Pharaon-Hophra que Dieu le livreroit entre les mains de ceux qui cherchoient ſa vie, comme il avoit livré Sédécias en la main de Nabucodonoſor. Herodote (*y*) rapporte de ce Prince, qu'il étoit ſi orgueilleux & ſi enflé de l'opinion de ſon mérite, qu'il ſe vantoit qu'il n'étoit pas au pouvoir des Dieux même de le détrôner, tant il s'imaginoit avoir établi ſolidement ſa puiſſance. C'eſt par rapport à cela qu'Ezéchiel (*z*) lui met à la bouche ces paroles pleines d'orgueil, *la riviere eſt à moi, c'eſt moi qui l'ai faite.* Pendant les vingt premieres années de ſon regne, il avoit été auſſi heureux qu'aucun de ſes Prédéceſſeurs ; ſes armes (*a*) ayant proſpéré contre les Cypriots, les Sidoniens, les Philiſtins & d'autres Nations. Mais depuis que, comme Caligula, il voulut être regardé comme un Dieu, ſon bonheur l'abandonna, & il

Ann. 570. avant J. C. NABUC. 35.

(*t*) Chap. XLIII, XLIV, XLV.
(*u*) Chap. XXIX, XXX, XXXI, XXXII.
(*x*) *Jérém.* XLIV, 30.
(*y*) HERODOT. Lib. II. c. 169.
(*z*) *Ezéchiel* XXIX, 9.
(*a*) HERODOT. Lib. II. DIODOR. SICUL. Lib. I. Part. II. *Jérém.* XLVII, 1.

Ann. 570. avant J. C. NABUC. 35. fit cette malheureuſe fin que je viens de rapporter. Après ſa mort (*b*) Amaſis devint poſſeſſeur paiſible de toute l'Egypte, dont il occupa le trône pendant quarante ans, depuis la mort d'Apriès. Cette révolution arriva l'an XIX. de la deſtruction de Jéruſalem.

La même année Nabucodonoſor, de retour à Babylone de ſon expédition d'Egypte, y eut le ſonge de ce grand & myſtérieux arbre coupé par l'ordre du Ciel, dont on trouve le récit & l'interprétation au IV. Chapitre de Daniel.

Nabucodonoſor, ayant terminé heureuſement toutes ſes guerres, & ſe trouvant dans une pleine tranquillité, s'appliqua à mettre la derniere main à la conſtruction de Babylone. Les uns attribuent la fondation de cette puiſſante Ville (*c*) à Sémiramis; d'autres (*d*) à Bélus. Mais, qui que ce ſoit qui en ait été le Fondateur, il eſt certain que ce fut Nabucodonoſor qui en fit une des merveilles du Monde. Les principaux Ouvrages qui (*e*) l'ont rendue ſi fameuſe étoient I. les murailles de la Ville. II. le Temple de Bélus. III. le Palais

(*b*) HERODOT. Ibid. DIODOR. SICUL. ibid.

(*c*) HERODOT. Lib. c. 184. CTESIAS, JUSTINUS, Lib. I. Cap. II.

(*d*) QUINTUS CURTIUS, Lib. V. Cap. I. ABYDENUS *en* MEGASTHENE *apud* EUSEB. *Præp. Evang.* Lib. IX.

(*e*) BEROSUS *apud* JOSEPHUM, *Antiq.* Lib. X. Cap. XI.

Biblioteca Nazionale V.E. III NAPOLI

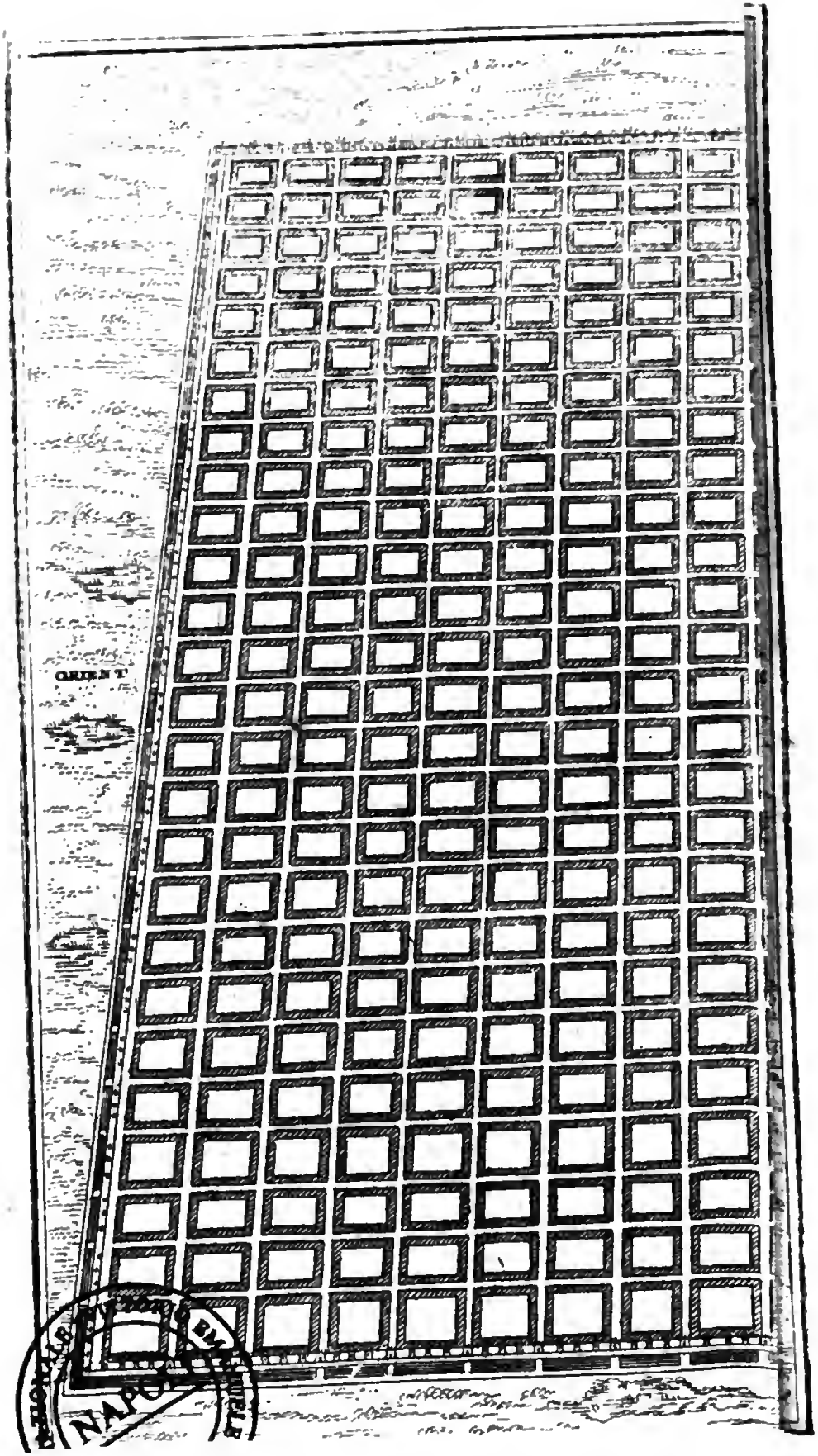
ORIENT

Royal avec ſes Jardins ſuſpendus. IV. les Digues & les Quais de la Riviere qui la traverſoit, & V. le Lac & les Canaux faits à la main pour la décharge des eaux du fleuve: Ouvrages d'une magnificence & d'une dépenſe qui ſurpaſſoient tout ce qu'aucun autre Roi eût jamais fait juſques alors, & avec leſquels tout ce qu'on a fait depuis, aux murailles de la Chine près, ne peut entrer en comparaiſon. Ann. 570. avant J. C. NABUC. 35.

I. Ces murailles étoient à toutes ſortes d'égards prodigieuſes. Elles (*f*) avoient quatre-vingt-ſept pieds d'épaiſſeur, trois-cents-cinquante de hauteur, & quatre-cents quatre-vingt ſtades, qui font ſoixante milles Anglois, (*) de circuit. Nous tenons ce détail d'Herodote, qui avoit été lui-même ſur les lieux, & qui eſt le plus ancien Auteur qui en ait écrit. S'il y en a qui ne conviennent pas avec lui là-deſſus, il ſe trouve pourtant que la plupart de ceux qui s'accordent ſur les meſures de ces murailles, (*g*) nous en donnent les mêmes, ou du

ABYDENUS *apud* EUSEB. *Præp. Evang.* Lib. IX.

(*f*) HERODOT. Lib. I. c. 178.

(*) Cette évaluation eſt faite ſur le pied de 8. ſtades au mille Romain, ce qui n'eſt vrai que du ſtade Italique ou moderne, au lieu que le ſtade ancien étant près de la moitié plus court, il en faloit 15. pour faire un mille. Ainſi la grandeur de Babylone n'approchoit pas de celle que notre Auteur lui donne ici.

(*g*) PLINIUS, Lib. VI. Cap. XXVI. PHILOSTRATUS, Lib. I. Cap. XVIII.

Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35. moins, à peu près les mêmes que lui. Ceux qui ne leur donnent que cinquante coudées de hauteur, en parlent ſelon l'état où elles étoient après le tems de Darius Hiſtaſpide. Car les Babyloniens s'étant rebellés & ayant oſé ſoutenir un long ſiége contre ce Prince, par la confiance qu'ils avoient dans la force de leurs remparts ; lorſqu'il eut pris la Ville, pour (*h*) empêcher que les habitants ne ſe révoltaſſent à l'avenir, il en fit enlever les portes, & abattre les murailles à la hauteur qui vient d'être marquée, au-deſſus de laquelle elles n'ont jamais été élevées depuis. Ces murailles formoient un (*i*) quarré parfait, dont chaque côté étoit de ſix-vingt ſtades ou quinze milles. Elles étoient (*k*) toutes bâties de larges briques, cimentées de bitume, liqueur épaiſſe & glutineuſe qui ſort de terre dans ce Pays-là, qui lie plus fortement que le mortier, & qui devient beaucoup plus dure que la brique ou la pierre à qui elle ſert de ciment. Ces murailles étoient entourées d'un vaſte foſſé rempli d'eau, & revêtu de briques des deux côtés. La terre qu'on en avoit tiré en le creuſant, avoit été employée à faire les briques, dont les mu-

(*h*) HERODOT. Lib. III. c. 159.
(*i*) HERODOT. Lib. I. c. 178.
(*k*) HERODOTUS Lib. I. QUINTUS CURTIUS, Lib. V Cap. I. STRABO, Lib. XVI. DIODORUS SICULUS, Lib. III. ARRIANUS *de Expeditione Alexandri*, Lib. VII.

railles étoient conſtruites. Ainſi par l'extrême hauteur & épaiſſeur des murailles, on peut juger quelle étoit la largeur & la profondeur du foſſé. Chaque côté de ce grand quarré avoit vingt-cinq portes, ce qui faiſoit cent en tout, toutes d'airain maſſif. D'où vient que lorſque Dieu promit à Cyrus la conquête de Babylone, il lui dit : Eſaïe XLV. 2. (*Je romprai les Portes d'airain.* Dans l'entre-deux de ces Portes, il y avoit trois Tours, & quatre autres, une à chaque angle de ce grand quarré, & trois entre chaque angle de ce grand quarré & la Porte prochaine de chaque côté, & toutes ces Tours étoient élevées dix pieds plus haut que les murailles : ce qu'il faut (*l*) ſeulement entendre des lieux où les Tours étoient néceſſaires. Divers endroits des murailles, étant environnés de marais toujours pleins d'eau qui en défendoient l'approche, n'avoient point de Tours. Auſſi ne montoient-elles toutes enſemble qu'à deux-cents-cinquante ; au lieu que ſi on avoit ſuivi uniformément le même ordre tout autour de la Place, il auroit dû y en avoir un beaucoup plus grand nombre. Des vingt-cinq Portes de chaque côté du quarré, partoient autant de rues, qui aboutiſſoient aux Portes du côté oppoſé ; de ſorte qu'il y avoit en tout

Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35.

(*l*) Diodorus Sicul. Lib. II.

Ann. 570. avant J. C. NABUC. 35.

cinquante rues, (*m*) qui ſe coupoient à angles droits, & dont chacune avoit quinze milles de long & cent-cinquante pieds de large. Il y avoit quatre autres rues qui n'étoient bâties que d'un côté, étant bordées de l'autre par les remparts. Elles faiſoient le tour de la Ville le long des murailles, & (*n*) avoient chacune deux cents pieds de large. Comme ces rues ſe croiſoient, elles formoient ſix-cents-ſoixante-ſeize quarrés, dont chacun avoit quatre ſtades & demi de chaque côté, ce qui faiſoit deux milles & un quart de circuit. Ces quarrés étoient environnés de maiſons, (*o*) hautes de trois ou quatre étages, & dont le devant étoit orné de toutes ſortes d'embéliſſements. L'eſpace intérieur étoit occupé par des Cours & des Jardins. Une branche de l'Euphrate traverſoit cette grande Ville du Nord au Midi. On paſſoit cette Riviere au milieu de la Ville ſur un Pont (*p*) d'un ſtade de long & de trente pieds de large, & conſtruit avec un artifice

(*m*) HERODOT. Lib. I. c. 180.

(*n*) *Deux Plethres*, dit DIODORE, c'eſt-à-dire, 200 pieds; car un Plethre contenoit cent pieds.

(*o*) HERODOTUS, Lib. I. PHILOSTRATUS, Lib. I.

(*p*) STRABON dit que la riviere qui traverſoit Babylone étoit large d'un ſtade. *Lib.* XVI. Mais DIODORE dit, Lib. II. que le pont avoit cinq ſtades de longueur; de cette maniere le pont auroit été beaucoup plus long que la riviere n'étoit large.

admirable, pour ſuppléer au défaut (q) du fonds de la riviere, qui étant entierement ſabloneux, n'étoit pas propre à y aſſeoir les fondements. Aux deux extrêmités du Pont (r) il y avoit deux Palais, le vieux au côté oriental du fleuve, & le nouveau au côté occidental oppoſé. Le premier (s) contenoit quatre des quarrés dont je viens de parler, & l'autre (t) neuf. Le Temple de Bélus qui étoit proche du vieux Palais rempliſſoit un autre de ces quarrés. La Ville toute entiere étoit ſituée (u) dans une vaſte plaine, dans un terroir extrêmement gras & fertile. La partie (x) de la Ville qui étoit à l'Orient du fleuve étoit l'ancienne Cité; celle qui étoit au Couchant étoit l'ouvrage de Nabucodonoſor. Mais l'une & l'autre étoient renfermées dans ce vaſte quarré dont je viens de parler. (y) Le

Ann. 570. avant J. C. NABUC. 35.

(q) DIODORUS Sic. Lib. II. Q. CURTIUS Lib. V. Cap. I. PHILOSTRATUS Lib. I. Cap. XVIII. HERODOT. Lib. I.

(r) BEROSUS *apud* JOSEPHUM, *Antiq.* Lib. X. Cap. XI. HERODOT. Lib. II. DIODORUS Sic. Lib. II. Q. CURTIUS Lib. V. Cap. I. PHILOSTRATUS Lib. I. Cap. XVIII.

(s) Il avoit trente ſtades de tour. DIODOR. Sic. Lib. II.

(t) Il avoit ſoixante ſtades de circuit. DIODOR. ibid.

(u) HERODOT. Lib. I. c. 193.

(x) DIODOR. Sic. Lib. II.

(y) C'eſt à peu près ſur ce plan que le fameux GUILLAUME PEN le Quaker a tracé les allignements de la Ville de Philadelphie, dans la Province d'Amérique à laquelle il a donné le nom de Penſilvanie. Si cette Ville s'acheve jamais de la maniere dont il l'a conçue, ce ſera la plus belle & la meilleure de toute cette Partie du monde, & il n'y en aura même gueres dans le reſte du monde qui la paſſent.

Ann. 570. avant J. C. NABUC. 35.

plan de cette Ville avoit été, ce ſemble, formé ſur Ninive, qui, comme celle-ci, avoit préciſément (z) CCCCLXXX. ſtades de circuit. Nabucodonoſor, ayant détruit, conjointement avec ſon père, cette ancienne Capitale de l'Empire Aſſyrien, réſolut de donner la même grandeur à Babylone qu'il vouloit faire ſuccéder à la même dignité. Toute la différence qu'il y mit, c'eſt qu'au lieu que Ninive (a) étoit en

Car elle eſt ſituée entre deux rivieres navigables, à deux milles de l'endroit où elles ſe joignent. Elle a XXX. rues, dont il y en a dix qui traverſent d'une riviere à l'autre, de deux milles de long. Les vingt autres qui les coupent à angles droits, ont la moitié de la longueur des premieres. Il a laiſſé autour du centre de ce Parallélogramme, un quarré de dix acres: & au milieu de chacun des quatre quartiers de ce même Parallélogramme il y en a un de cinq. Ces places ſont deſtinées à bâtir des Egliſes, des Ecoles, & d'autres Edifices Publics, & à ſervir de promenades aux habitants comme ſont les Moor-fields à Londres. Il y a déja plus de deux milles maiſons bâties. Si jamais ce Plan s'acheve, ce ſera la Ville la plus magnifique de toute l'Amérique; & ſi le Pays d'alentour ſe peuple, la ſituation avantageuſe pour le commerce, à cauſe des deux bonnes rivieres qui y amenent les vaiſſeaux par celle de la Ware dans laquelle elles ſe déchargent à deux milles de là, y attirera aſſez d'habitants non ſeulement pour exécuter le Plan du Fondateur, mais même pour y ajouter des deux côtés du Parallélogramme de quoi en faire un Quarré parfait: & en ce cas-là elle reſſembleroit en tout à Babylone, excepté ſes murailles & la grandeur de ſon enceinte; & la ſurpaſſeroit même à l'égard de la commodité de ſa ſituation. Mais cette reſſemblance ne ſeroit toujours que telle qu'elle peut être entre des Villes de fort inégale grandeur; car quand Philadelphie rempliroit tout le Plan que je viens de marquer, & qu'elle auroit deux milles de large auſſi bien que de long, il faudroit toujours cinquante ſix Villes de cette grandeur pour remplir l'enceinte qu'avoient les murailles de Babylone.

(z) DIODORUS ibidem.

(a) Deux de ces côtés étoient chacun de 150 ſtades de

forme d'un Parallélogramme ou Quarré long, il fit Babylone exactement quarrée; figure qui la rendoit un peu plus grande que l'autre. Ce fut dans la vue de peupler cette grande Ville que ce Conquérant y transporta un si grand nombre de Captifs, tant de la Judée que des autres Pays conquis. S'il avoit même pu la remplir d'habitants à proportion de sa grandeur, il n'y avoit point dans tout l'Orient de Pays plus capable d'entretenir un si grand Peuple que celui où elle étoit située. Cette Province étoit si fertile, que lorsque les Rois de Perse avoient la domination de l'Asie, (*b*) elle leur rapportoit la moitié autant que tout le reste de ce vaste Empire. La terre y étoit si propre pour les grains, qu'elle rendoit d'ordinaire deux ou trois cents fois plus qu'elle n'avoit reçu. Mais cette Ville n'eut pas le tems de se bien peupler. Vingt-cinq ans après la mort de Nabucodonosor, Cyrus transporta le siége de l'Empire à Suse, ce qui mit fin à l'accroissement & à la gloire de Babylone, qui ne fut plus depuis florissante. Quinte-Curce (*c*) rapporte que, lorsqu'Alexandre arriva à Babylone, la Ville n'étoit bâtie que dans l'espace de quatre-vingt-dix stades, ce qui

Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35.

longueur, les deux autres n'en avoient que 90. chacun. Diodorus ibidem.

(*b*) Herodot. Lib. I. c. 192. & 193.

(*c*) Q. Curtius Lib. V. Cap. I.

Ann. 570. avant J. C. NABUC. 35. ne peut être entendu que d'autant de ſtades en longueur. Or ſuppoſant que la largeur égalât la longueur, qui eſt tout ce qu'on peut accorder, il s'enſuivra qu'il n'y avoit de bâti que 8100. ſtades quarrés. D'où il réſulte, que tout l'eſpace renfermé dansles murailles contenant 14400. ſtades quarrés, il y en avoit 6300. qui n'étoient point bâtis & qui étoient labourés ou enſemencés, (*d*) au rapport du même Hiſtorien. Les Maiſons outre cela n'étoient point contiguës, ayant de chaque côté un vuide qui les ſéparoit les unes des autres. Cette maniere de bâtir leur avoit paru la plus sûre, dit Quinte-Curce. Voici ſes propres termes : *Ac ne totam quidem urbem tectis occupaverunt, per XC. ſtadia habitatur, nec omnia continua ſunt, credo quia tutius viſum eſt pluribus locis ſpargi.* C'eſt-à-dire, » toute » la Ville n'eſt pas même bâtie ; elle ne » l'eſt que dans l'eſpace de quatre-vingt-» dix ſtades ; & encore (*) tous les bâti-» ments ne tiennent point les uns aux » autres ; ce que l'on a fait, ſi je ne me » trompe, parce qu'on a cru qu'il y avoit » plus de sûreté à habiter ainſi dans des » maiſons ſéparées & éloignées les unes

(*d*) Idem. Ibid.

(*) Ces 90. ſtades font 6000. pas Romains ou près de deux lieues ; ainſi la partie de Babylone qui étoit bâtie n'avoit que ſept lieues de tour au plus & n'étoit qu'environ quatre fois plus grande que Paris.

» des

» des autres. » On rapporte d'ordinaire ce *plus de sûreté*, au danger du feu, mais il regarde proprement la conſervation de la ſanté. C'eſt par ce moyen qu'on évite, dans ces Pays chauds, les ſuffocations & les autres inconvénients, où l'on s'expoſe infailliblement lorſqu'on habite des maiſons fermées & preſſées. C'eſt pour cette raiſon qu'à Delhy Capitale des Indes, & dans les autres Villes de ces climats brûlants., les maiſons ſont iſolées & ſéparées les unes des autres. L'ancienne Rome étoit conſtruite de la même maniere. Tout cela joint enſemble fait voir que Babylone étoit plus grande en apparence qu'en réalité. Car, à ce compte, la plus grande partie de l'eſpace qu'elle contenoit ne fut jamais bâtie; en quoi elle a été inférieure à Ninive, qui n'ayant pas moins d'étendue qu'elle dans ſon enceinte, n'avoit aucun endroit vuide, du moins que nous ſçachions. Une preuve même qu'elle étoit entierement habitée, c'eſt le nombre prodigieux d'enfants qu'elle contenoit, au tems de Jonas, s'y en étant trouvé, ſelon l'Ecriture, ſix-vingts-mille qui ne ſçavoient point diſcerner leur main gauche d'avec leur droite. L'intention de Nabucodonoſor étoit bien de rendre Babylone ſupérieure à l'autre à toutes ſortes d'égards. Mais ce Prince ne vécut pas aſſez long-tems, ni l'Empire de Babylone ne

Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35.

Ann. 570. avant J. C. NABUC. 35. dura pas assez pour que le plan qui en avoit été tracé fut exécuté.

Un autre grand Ouvrage de Nabucodonosor à Babylone, (*d*) c'étoit le Temple de Bel. Ce qu'il avoit pourtant de plus remarquable ne venoit pas de ce Prince, mais avoit été bâti plusieurs siécles auparavant. Je parle de cette tour prodigieuse qui étoit au centre de cet édifice. Sa baze étoit (*e*) un quarré dont chaque côté étoit d'un stade, ce qui lui donnoit un demi mille de circuit. Elle consistoit en huit tours bâties l'une sur l'autre. Quelques-uns trompés par la Version Latine d'Herodote, qui dit que la plus basse de ces tours avoit un stade d'épaisseur & autant de hauteur, veulent que chacune de ces tours, ait été haute d'un stade, ce qui monteroit à un mille de hauteur pour le tout. Mais le Grec d'Herodote, qui est le texte authentique de cet Autheur, ne porte rien de semblable. Il dit seulement que cette tour avoit un stade de longueur sur un stade de largeur, sans rien dire de sa hauteur. Strabon qui dans la description qu'il en fait lui donne le nom de Pyramide, parce qu'elle alloit en décroissant de tour en tour, (*f*) dit de la tour toute

(*d*) BEROSUS *apud* JOSEPHUM *Antiq.* Lib. X. Cap. XI.
(*e*) HERODOT. Lib. I. c. 181.
(*f*) STRABO Lib. XVI.

entiere qu'elle avoit un ſtade de hauteur & un ſtade de chaque côté. En effet, quand ces deux Auteurs auroient donné un ſtade de hauteur à chaque tour & un mille à toutes enſemble, on ne pourroit ſe le perſuader, tant la choſe eſt incroyable: combien moins eſt-on obligé de le croire, puiſque ces Hiſtoriens n'en diſent rien. Cet édifice, tel que Strabon le décrit, étoit aſſez prodigieux. A s'en tenir aux dimenſions qu'il lui donne, ſans y rien ajouter de plus, il faut convenir que c'étoit un des plus merveilleux ouvrages qu'il y ait jamais eu dans le monde, (*) & qui a même ſurpaſſé de beaucoup la plus grande des Pyramides d'Egypte qu'on a mis au-deſſus de tous les ouvrages humains. Car, quoique (g) ſa baze fut moindre que celle de la Pyramide, qui étoit un quarré de DCC. pieds de chaque côté, au lieu que l'autre n'en avoit

Ann. 570. avant J. C. NABUC. 35.

(*) En ſuivant la meſure des ſtades anciens, qui étoient en uſage au tems d'Herodote, le ſeul des Auteurs qui ſoient venus juſqu'à nous de ceux qui avoient vu cet Edifice, le Temple de Bélus n'avoit que 69. toiſes de haut environ. Cette hauteur n'a rien d'extraordinaire, vu celle de pluſieurs Edifices de l'Europe. Le Temple de Bélus avoit même une facilité plus grande dans ſa conſtruction, en ce que n'étant bâti que de briques on les portoit en hauteur ſur le dos des hommes, & l'on n'avoit pas beſoin de machines qui ont été néceſſaires pour guinder à une ſi grande hauteur que celle des tours de nos Egliſes, les énormes pierres dont elles ſont conſtruites.

(g) Voyez GREAVE, *Deſcription des Piramides*, pp. 68, 69.

Ann. 570. avant J. C. NABUC. 35.

que DC. la tour l'emportoit de beaucoup en hauteur, la meſure perpendiculaire de la Pyramide n'étant que de CCCCLXXXI. pieds; mais celle de la tour étoit de DC. pieds entiers; ainſi elle étoit plus haute que l'autre de CXIX. pieds, ce qui fait un quart ſur le tout. Ce n'eſt donc pas ſans raiſon que (*h*) Bochart aſſure, que c'eſt la même tour qui fut bâtie lors de la confuſion des Langues. Elle étoit aſſez prodigieuſe pour répondre à la deſcription qu'en fait l'Ecriture. Outre que pluſieurs Auteurs aſſurent qu'elle avoit été toute bâtie (*i*) de brique & de bitume, comme la tour de Babel l'avoit été, ſelon la même Ecriture. Herodote dit qu'on y montoit par des dégrés qui alloient en tournant par le dehors. D'où l'on peut conjecturer fort vraiſemblablement, qu'on y montoit par une rampe oblique priſe ſur l'épaiſſeur du mur, laquelle tournoyoit huit fois avant que d'arriver au ſommet; ce qui formoit une apparence de huit tours poſées l'une ſur l'autre, & qui alloient toujours en décroiſſant, de la même maniere que la tour de Babel eſt communément repréſentée dans les tableaux, à cette différence près que celle-

(*h*) *Phaleg.* part. I. Lib. I. Cap. IX.

(*i*) STRABO Lib. XVI. HERODOT. Lib. I. DIODOR. SICUL. Lib. II. ARRIAN *de Expeditione Alexandri*, Lib. VII.

ci eſt d'ordinaire peinte ronde, & que l'autre étoit quarrée. Ces huit tours qui compoſoient comme autant d'étages, étoient chacune de LXXV. pieds de hauteurs. On y avoit pratiqué pluſieurs grandes chambres avec des voutes ſoutenues par des piliers. Toutes ces chambres firent partie du Temple, lorſque la tour fut conſacrée à un uſage Idolâtre. Le plus haut étage étoit le plus ſaint, & celui où les principales dévotions étoient pratiquées. Au ſommet de la tour (*k*) il y avoit un Obſervatoire, par le ſecours duquel les Babyloniens s'étoient rendus habiles en Aſtronomie plus qu'aucune autre Nation, & y avoient fait en peu de tems les grands progrès que l'Hiſtoire leur attribue. Lors qu'Alexandre prit Babylone, le Philoſophe Calliſthene qui l'y avoit ſuivi, trouva qu'ils avoient des Obſervations Aſtronomiques de M. DCCCCIII. ans en remontant depuis ce tems-là, ce qui alloit juſqu'à l'an cent quinzieme après le Déluge, qui étoit le quinzieme depuis que la tour de Babel avoit été bâtie. Car la confuſion des Langues qui la ſuivit immédiatement, arriva dans l'année que Péleg naquit, qui fut la cent-unieme après

Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35.

(*k*) Diodor. Sic. Lib. II.

Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35. le Déluge, & quatorze ans après ces observations commencerent. Callisthene envoya ce calcul de Babylone en Grece à Aristote son Maître, comme (*) Simplicius le rapporte dans son second Livre *de cælo* sur la foi du Porphyre. Jusques à Nabucodonosor le Temple de Bel ne contenoit que la tour; & les chambres, qu'on y avoit pratiquées, servoient à tout ce qui concernoit ce Culte idolâtre. Mais ce Monarque (*l*) lui donna beaucoup plus d'étendue par les grands Edifices qu'il fit bâtir tout au tour, dans un quarré (*m*) de deux stades de chaque côté & d'un mille de circonférence, ce qui étoit 1800. pieds plus (*n*) que le quarré du Temple de Jérusalem. Ce dernier n'a-

(*) [Le témoignage de SIMPLICIUS ou de PORPHYRE paroît fort suspect, non seulement parce qu'il n'est pas vrai-semblable qu'on ait commencé les observations Astronomiques si-tôt après le Déluge; mais aussi parce qu'on ne trouve dans aucun ancien Auteur, que Callisthene ait envoyé ces observations à ARISTOTE. Celui-ci n'en fait aucune mention dans ses ouvrages, & il ne paroît pas que les Astronomes qui sont venus ensuite aient connu ces observations, ou qu'ils aient ouï dire que Callisthene les eût communiquées à son maître Aristote, ainsi on ne peut gueres compter sur le rapport de Simplicius, qui n'a d'autre garant de ce qu'il avance que Porphyre. Vide STANLEII. *Philosop. Oriental.* Lib. I. §. 1. c. 1. DODWELLI *Append. ad Dissertat. Cyprian.* §. 23. VITRINGA *in Jesaiam.* Tom. II. p. 534.]

(*l*) BEROSUS *apud* JOSEPHUM, *Antiq.* Lib. X. Cap. XI.

(*m*) HERODOT. Lib. I. c. 181.

(*n*) Car c'étoit un quarré de 500. coudées de chaque côté & de deux mille dans le tout, c'est-à-dire, de 3000. pieds. Voyez LIGTFOOT, *Description du Temple de Jérusalem.*

voit que 3000. pieds de tour, au lieu que l'autre, ſelon cette ſupputation, en avoit 4800. Tout ce corps de bâtiments étoit enclos d'un mur, qu'on peut ſuppoſer avoir été de la même étendue que le quarré, qu'il renfermoit, & où étoient attachées pluſieurs portes qui conduiſoient dans le Temple. Elles étoient toutes d'airain maſſif; (o) & c'eſt apparemment à quoi on avoit employé la Mer d'airain, les colomnes d'airain & les autres vaſes du même métal qui avoient été enlevés du Temple de Jéruſalem & tranſportés à Babylone. Car l'hiſtoire Sainte dit (p) que Nabucodonoſor mit tous les vaſes ſacrés qu'il avoit tranſportés de Jéruſalem à Babylone, dans la Maiſon de ſon Dieu, c'eſt-à-dire, dans le Temple de Bel. C'étoit-là le nom de la principale Divinité des Babyloniens. On croit que ce n'étoit autre que Nimrod, qui fut appellé Bel par rapport à l'autorité dont il étoit revêtu, & Nimrod à cauſe de ſa rebellion. Car Bel ou Baal, qui eſt le même nom, ſignifie *Seigneur*, & Nimrod *rebelle*, dans les Langues Hébraïque & Chaldaïque. Le premier étoit le nom Babylonien de ce Prince, qui ſe rapportoit à l'autorité Souveraine qu'il poſſedoit dans ce Pays-

Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35.

(o) Herodot. Lib. I. ib.
(p) *Daniel* I, 2. II. *Chron.* XXXVI, 7.

Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35. là. Le dernier eſt celui qu'il a dans l'Ecriture, lequel lui fut donné pour ſa rebellion; s'étant ſoulevé contre Dieu pour exécuter ſes mauvais deſſeins. Ce Temple ſubſiſtoit encore au tems de Xerxès; mais ce Prince, à ſon retour de ſon expédition de Grece (*q*) le démolit entierement, après avoir enlevé les tréſors immenſes qu'il contenoit, parmi leſquels il y avoit pluſieurs Idoles ou Statues d'or maſſif, dont l'une, au rapport de Diodore de Sicile, (*r*) étoit de quarante pieds de haut, & qui pouvoit bien être celle que Nabucodonoſor avoit conſacrée dans la plaine de Dura. Il eſt vrai que l'Ecriture donne à celle-ci ſoixante coudées ou quatre-vingt dix pieds de hauteur, mais cela doit être entendu de la Statue & de ſon piédeſtal pris enſemble. Car, l'Ecriture n'attribuant à cette Statue que ſix coudées de largeur ou d'épaiſſeur, il eſt impoſſible que la Statue ſeule eût ſoixante coudées de hauteur. La raiſon en eſt, que ſur ce pied-là, elle eût eu de hauteur dix fois plus que de largeur ou d'épaiſſeur; ce qui excede toutes les proportions du corps humain; la hauteur d'un homme n'allant pas ſix fois au delà de

(*q*) STRABO Lib. XVI, p. 738. HERODOT. Lib. I. ARRIANUS *de Expeditione Alexandri* Lib. VII.

(*r*) Lib. II.

ſon épaiſſeur, en meſurant même l'homme de la taille la plus fine & la plus déliée, par le milieu du corps. Mais il n'eſt pas dit de quel endroit la largeur de cette Statue étoit priſe : peut-être étoit-ce d'une épaule à l'autre; en ce cas la proportion de ſix coudées de largeur en réduiroit exactement la hauteur à la meſure rapportée par Diodore. Car, la hauteur ordinaire d'un homme étant quatre fois & demi ſa largeur d'une épaule à l'autre; ſi la Statue avoit ſix coudées de largeur entre les épaules, elle devoit avoir, ſelon cette proportion, vingt-ſept coudées de haut; ce qui fait quarante pieds & demi. Outre cela Diodore (*s*) dit que cette Statue, de quarante pieds de haut, contenoit mille Talents Babyloniens d'or; ce qui, ſelon Pollux, lequel dans ſon *Onomaſticon* fait le talent Babylonien de 7000 (*t*) dragmes Attiques, c'eſt-à-dire, de 875. onces, monte à 1750000 marcs d'argent. Mais, ſi on porte la hauteur de la Statue à quatre-vingt dix pieds ſans le piédeſtal, on en fera monter la valeur à une ſomme prodigieuſe. D'où il ſuit qu'il faut néceſſairement comprendre le piédeſtal dans la hauteur marquée par Daniel. Il y avoit

Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35.

(*s*) Lib. II.

(*t*) C'eſt ſelon la plus baſſe ſupputation; car ſi l'on ſuit celle du Docteur BERNARD, la ſomme ſera beaucoup plus grande.

Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35.

auſſi d'autres Idoles & pluſieurs vaſes ſacrés dans ce Temple, tous d'or maſſif. Ceux dont Diodore fait une mention particuliere contenoient 5030. Talents, ce qui joint aux mille Talents de la Statue ci-deſſus mentionnés, monte au delà de dix millions cinq cents mille marcs d'argent. Il eſt d'ailleurs aiſé de s'imaginer, qu'il y avoit encore une fois autant en richeſſes & en uſtenſiles non ſpécifiés, qui montoient à une ſomme immenſe. C'étoit l'amas de deux mille ans; ce Temple ayant auſſi long-tems ſubſiſté. Tout cela fut enlevé par Xerxès, lorſqu'il détruiſit ce Temple. Peut-être fut-ce pour ſe dédommager par ce butin des grandes dépenſes qu'il avoit faites dans ſon expédition de Grece, & que ce fut là le principal motif qui le porta à renverſer ce magnifique ouvrage. Alexandre, à ſon retour à Babylone de ſon expédition des Indes, (*u*) forma le deſſein de le rebâtir; & d'abord il employa dix mille hommes pour nettoyer la place, & en écarter les ruines; mais ce Prince étant venu à mourir, deux mois après, l'ouvrage étant à peine commencé, l'entrepriſe ceſſa. Si ce Prince eût vécu plus long-tems, & (*x*)

(*u*) STRABO Lib. XVI. JOSEPHUS *contra Appionem* Lib. I. ARRIANUS *de Expeditione Alexandri* Lib. VII.

(*x*) STRABO Lib. XV.

qu'il eût fait de Babylone le Siége de son Empire, comme on a cru qu'il en avoit l'intention; il eût porté la gloire de cette Ville auſſi loin que Nabucodonoſor eut jamais deſſein de la porter, & elle auroit encore été la Reine de l'Orient. Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35.

Près du Temple (*y*) & au même côté Oriental du fleuve, étoit ſitué le vieux Palais des Rois de Babylone, qui avoit quatre mille de circuit. Tout vis-à-vis de l'autre côté du fleuve (*z*) étoit placé le nouveau Palais, (*a*) qui étoit l'ouvrage de Nabucodonoſor. Il étoit quatre fois auſſi grand que l'autre (*b*) ayant huit mille de tour. Il étoit entouré de trois murailles & bien fortifié à la maniere de ce tems-là. Mais ce qu'il y avoit de plus remarquable, c'étoient ces Jardins ſuſpendus ſi renommés parmi les Grecs. Ils contenoient (*c*) un quarré de quatre Plethres, c'eſt-à-dire, de quatre cents pieds de chaque côté. Ils étoient élevés & formoient pluſieurs larges terraſſes poſées en amphithéatre, dont la plus haute égaloit la hauteur des murs de la Ville. On montoit d'une terraſſe à l'autre par un eſcalier large de dix

(*y*) DIODOR. SIC. Lib. II. PHILOSTRATUS, Lib. I. Cap. XVIII.
(*z*) Ibid.
(*a*) BEROSUS *apud* JOSEPHUM Lib. X. Cap. II.
(*b*) DIODORUS Lib. II. HERODOT. Lib. I.
(*c*) DIODORUS Sic. Lib. II. STRABO Lib. XVI. Q. CURTIUS Lib. V. Cap. I.

Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35.

pieds. La maſſe entiere étoit ſoutenue par de grandes voutes bâties l'une ſur l'autre, & fortifiée d'une muraille de vingt-deux pieds d'épaiſſeur, qui l'entouroit de toutes parts. Sur le ſommet de ces voutes on avoit poſé de grandes pierres plates, de ſeize pieds de long & de quatre de large. On avoit mis par deſſus une couche de roſeaux enduits d'une grande quantité de bitume, ſur laquelle il y avoit deux rangs de brique liés fortement enſemble avec du mortier. Tout cela étoit couvert de plaques de plomb, & ſur cette derniere couche étoit poſée la terre du Jardin. Ces plateformes avoient été ainſi conſtruites, afin que l'humidité de la terre ne perçât point en bas & ne s'écoulât pas au travers des voutes. La terre qu'on y avoit jettée avoit tant de profondeur, que les plus grands arbres pouvoient y prendre racine. Auſſi toutes les terraſſes en étoient-elles couvertes, auſſi bien que de toute ſorte de plantes, ou de fleurs propres à embellir un lieu de plaiſance. Sur la plus haute terraſſe il y avoit une machine, par le moyen de laquelle on tiroit en haut l'eau de la riviere & on en arroſoit tout le Jardin. Amytis femme de Nabucodonoſor ayant été élevée dans la Médie, dont Aſtyage ſon pere étoit Roi, s'étoit beaucoup plue aux

montagnes & aux forêts de ce Pays-là; & comme elle souhaitoit d'avoir quelque chose de semblable à Babylone, Nabucodonosor pour lui complaire fit construire ce monstrueux édifice. Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35.

Les autres ouvrages attribués à ce Monarque par (*d*) Berose & (*e*) par Abydene, sont les digues de l'Euphrate, les canaux & le lac artificiel destinés à le décharger d'une partie de ses eaux dans le tems de ses crûes. Car, (*f*) à l'approche de l'été, le Soleil venant à fondre les neiges des montagnes d'Arménie; il en naît dans les mois de Juin, Juillet, & Août, un grand débordement d'eaux, qui se jettant dans l'Euphrate lui font franchir ses bords dans cette saison, de la même maniere que le Nil se déborde en Egypte. Comme la Ville & le Pays en souffroient beaucoup de dommage (*g*) Nabucodonosor, pour y remédier, fit tirer fort haut au-dessus de la Ville, au côté oriental du fleuve, deux canaux artificiels pour détourner ces eaux débordées dans le Tigre, avant qu'elles fussent parvenues à Baby-

(*d*) *apud* JOSEPHUM, *Antiq.* Lib. X. Cap. 11. *& contra Appionem* Lib. I.

(*e*) *apud* EUSEB. *Præp. Evang.* Lib. IX.

(*f*) STRABO Lib. XVI. PLINIUS Lib. V. Cap. XXVI. ARRIANUS *de Expeditione Alexandri*, Lib. VII. Q. CURTIUS Lib. V. Cap. I.

(*g*) ABYDENUS *apud* EUSEB. *Præp. Evang.* Lib. IX.

Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35.

lone. Le plus (*h*) éloigné de ces canaux étoit celui qui ſe déchargeoit dans le Tigre près de Séleucie; l'autre, qui couloit entre le premier & Babylone, s'alloit rendre dans le même fleuve vis-à-vis d'Apamée. Ce dernier, étant fort grand & navigable pour les plus grands vaiſſeaux, (*i*) fut, pour cette raiſon, appellé en Chaldéen *Naharmalcha*, c'eſt-à-dire, la Riviere Royale. On dit qu'il fut fait par (*k*) Gobaris ou Gobrias, qui, étant Gouverneur de la Province, eut l'inſpection de cet ouvrage, & qui ſemble avoir été le même que celui que nous verrons dans la ſuite, pour un affront qu'il reçut des Babyloniens, abandonner leur parti & ſe jetter dans celui de Cyrus. Nabucodonoſor ne s'en tint pas là. Pour mettre le Pays encore plus en ſûreté (*l*) contre les inondations, il fit conſtruire une prodigieuſe digue de brique cimentée de bitume, des deux côtés du fleuve, pour le retenir dans ſon lit, (*m*) laquelle s'étendoit depuis la tête des canaux artificiels, juſques à la

(*h*) PTOL. Lib. V. Cap. XVIII. PLINIUS Lib. V. Cap. XXVI.

(*i*) ABYDENUS, ibid. PTOL. ibid. PLIN. Lib. VI. Cap. XXVI. POLYBIUS Lib V. AMMIANUS MARCELLINUS Lib. XXIV. STRABO. Lib. XVI. p. 747. ISIDORUS *Characenus de Stathemis Parthicis.*

(*k*) PLINIUS Lib. VI. Cap. XXVI.

(*l*) ABYDENUS ibid.

(*m*) HERODOT. Lib. I. c. 186.

Ville & un peu au deſſous. Ce qu'il y avoit de plus merveilleux dans cet ouvrage, étoit dans la Ville même. (*n*) Nabucodonoſor y bâtit, de chaque côté de la riviere pour lui ſervir de Quai, une grande muraille de brique & de bitume, de la même épaiſſeur que les murs de la Ville. Il y mit des portes d'airain vis-à-vis de toutes les rues qui coupoient le fleuve, avec des deſcentes qui y conduiſoient, & dont les habitants avoient accoutumé de ſe ſervir pour paſſer en bateau d'un bord à l'autre, n'ayant pas d'autre paſſage ſur le fleuve, avant que le pont, dont nous avons parlé, eût été conſtruit. Ces portes étoient ouvertes pendant le jour, mais la nuit on les tenoit fermées. Ce prodigieux (*o*) ouvrage s'étendoit, le long des deux côtés de l'Euphrate, cent ſoixante ſtades ou vingt milles Anglois. Ainſi il faloit qu'il eût été commencé deux milles & demi au-deſſus de la Ville, & qu'il eût été pouſſé deux milles & demi au-deſſous: Car au travers de la Ville il n'avoit que quinze milles. Pour faciliter la conſtruction de ces Digues, on avoit détourné le cours de la riviere. On avoit pour cela (*p*) creuſé, à l'Occident de Babylone, un

Ann. 57 avant J. C Nabuc. 35.

(*n*) BEROSUS *apud* JOSEPHUM *Antiq.* Lib. X, Cap. XI.
(*o*) DIODORUS Lib. II.
(*p*) ABYDENUS ibid. HERODOTUS Lib. I. c. 185. DIODORUS ibid.

Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35. grand lac, lequel (q) ſelon la plus baſſe ſupputation avoit quarante milles en quarré, cent ſoixante de circonférence, & trente-cinq pieds de profondeur, ſelon Herodote, ou ſoixante-quinze, ſelon Mégaſthene. Le premier de ces Auteurs ſemble en donner la meſure depuis la ſurface des côtés; & l'autre depuis le ſommet des chauſſées qu'on avoit élevées tout autour. Le fleuve fut conduit tout entier dans ce vaſte lac par un canal qu'on avoit coupé à ſon bord Occidental; &, lorſque l'ouvrage fut fini, on le fit rentrer dans ſon lit ordinaire. Cependant, de peur que l'Euphrate, dans le tems de ſes crûes, n'inondât la Ville par les portes qui y conduiſoient, on conſerva le lac avec ſon canal, & on trouva en effet que rien n'étoit plus propre à prévenir ces inondations. Toutes les fois que la riviere étoit en danger de ſe déborder, elle ſe déchargeoit d'elle-même, par ce canal, dans le lac, par un paſſage qu'on avoit pratiqué dans la Digue à la tête du canal, & à la hauteur néceſſaire pour préſerver d'inondation ce qui étoit au deſſous de cet en-

(q) Selon HERODOTE ce lac avoit 420. ſtades en quarré, c'eſt-à-dire, cinquante deux milles & demie de chaque côté; & ainſi le circuit tout entier devoit être de 210. milles. Mais ſelon MEGASTHENE, ce lac n'avoit de circuit que 40. Paraſanges, c'eſt-à-dire, 160. milles, car chaque Paraſange contient quatre milles Anglois.

droit. L'eau qui étoit reçue dans le lac, dans le tems de ces débordements, y étoit conſervée comme dans un réſervoir commun, d'où on la tiroit par le moyen des écluſes, dans les tems convenables, pour arroſer les terres voiſines. De ſorte qu'elle ſervoit tout à la fois à la ſûreté de Babylone & à l'avantage de cette partie de la Province, qu'elle rendoit plus fertile; quoique dans la ſuite ce lac fut également funeſte à l'un & à l'autre, comme nous le verrons en ſon lieu. Beroſe, Mégaſthene, & Abydene font Nabucodonoſor auteur de tous ces ouvrages; mais Herodote attribue le pont, les deux quais de la riviere, & le lac à Nitocris belle-fille de ce Monarque. Peut-être que Nitocris mit la derniere main à ce que ſon beau-pere avoit laiſſé imparfait à ſa mort, ce qui a engagé cet Hiſtorien à lui faire honneur de tout l'ouvrage. Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35.

La plaine de Babylone, coupée de tant de rivieres & de canaux, étant fort marécageuſe, ſur tout le long de ces canaux & de ces rivieres, abondoit pour cette raiſon en ſaules. De-là vient qu'elle eſt appellée dans l'Ecriture la *Vallée des Saules*; car c'eſt ainſi qu'il faut traduire les paroles d'Eſaïe XV. 7. que la verſion Angloiſe a traduit *le Ruiſſeau des Saules*; C'eſt pour la même raiſon que dans le

Ann. 570. avant J. C. Nabuc. 35. Pſeaume CXXXVII. il eſt dit des Juifs placés le long des fleuves de Babylone, dans le Pays de leur captivité, qu'ils avoient ſuſpendu leurs harpes aux ſaules, parce que ces arbres y croiſſoient en abondance.

Ann. 569. avant J. C. Nabuc. 36. Vers la fin (*r*) du douzieme mois, depuis le dernier ſonge de Nabucodonoſor, ce Prince ſe promenant dans ſon Palais à Babylone, & ſelon toutes les apparences, ſur la plus haute terraſſe de ſes jardins ſuſpendus, d'où il pouvoit découvrir & contempler à plein toute la Ville, ſaiſi d'un mouvement d'orgueil à la vûe de ces prodigieux ouvrages, il s'écria (*s*) : *N'eſt-ce pas ici Babylone la grande, que j'ai bâtie pour être la demeure royale par le pouvoir de ma force & pour la gloire de ma magnificence?* Mais, pendant que ces paroles étoient encore dans ſa bouche, il entendit une voix du Ciel lui dénonçant, qu'en punition de ſon orgueil, non-ſeulement le Royaume lui ſeroit ôté; mais qu'il ſeroit lui-même banni de la ſocieté humaine & relegué, pendant ſept ans, parmi les bêtes des champs, pour y vivre & y habiter à la maniere des brutes. En effet, ce Prince ayant perdu la raiſon auſſi-tôt après, il vécut pendant ſept années dans les campagnes,

(*r*) *Daniel* IV.
(*s*) *Daniel* IV, 30.

broutant l'herbe comme les bœufs, & logeant comme ces animaux ſur la terre, en plein air ; de ſorte qu'à la longue ſon poil crut comme les plumes des aigles, & ſes ongles devinrent comme les griffes des oiſeaux. Ann. 569. avant J. C. Nabuc. 36.

Mais la raiſon lui étant revenue au bout de ſept ans, il remonta ſur le trône, & fut honoré & reſpecté comme auparavant. Ce Prince étant pleinement convaincu, par cette étonnante révolution, que Dieu a un Souverain pouvoir dans les Cieux & ſur la terre ; que ſeul il fait toutes choſes ſelon ſon bon plaiſir, tant dans l'Armée des Cieux, que parmi les Habitants de la terre ; & qu'il regle tout, comme il le juge à propos, par ſa providence éternelle ; il en donna connoiſſance à tout ſon Empire, par un Décret public, dans lequel il exalte le ſouverain pouvoir de Dieu & célebre la miſericorde qu'il venoit de faire éclater ſur lui, en le rétabliſſant dans ſon premier état. Ann. 563. avant J. C. Nabuc. 42.

Ce Prince mourut un an après, ayant regné, ſelon le calcul Babylonien, depuis la mort de ſon Pere, XLIII. ans, & ſelon le calcul des Juifs, depuis ſa premiere expédition dans la Syrie, XLV ans. Sa mort arriva vers la fin de l'année, un peu avant que la trente-ſeptieme année de la captivité de Jéhojachin fut expirée. Ce Ann. 562. avant J. C. Nabuc. 43.

Ann. 562. avant J. C. Nabuc. 43. fut un des plus grands Rois qui eût jamais regné en Orient. Mégasthene (*t*) le préfere pour la valeur à Hercule. Mais sa grandeur, ses richesses, & sa puissance ne parurent nulle part avec tant d'éclat que dans les prodigieux ouvrages qu'il fit faire à Babylone, que nous venons de décrire, & dont on parla long-tems après comme d'autant de merveilles du monde. On dit qu'à sa mort (*u*) il prédit la venue des Perses & la conquête qu'ils feroient de Babylone. Mais en cela il ne fit que répéter ce qu'il tenoit du Prophete Daniel, qui interpretant son songe, l'avoit assuré, que ce malheur ne tarderoit pas à venir, comme il arriva en effet vingt-trois ans après.

Ann. 561. avant J. C. EVILMERODAC. 1. Nabucodonosor (*x*) eut Evilmerodac son fils pour Successeur dans l'Empire de Babylone. Si-tôt qu'il fut établi sur le trône, il fit sortir Jehojachin de la prison où il avoit été détenu pendant près de trente-sept ans. Il le traita avec beaucoup de distinction, le faisant toujours manger à sa table & le plaçant au-dessus des Rois & des autres personnes distinguées de son

(*t*) ABYDENUS Ibid. JOSEPHUS *Antiq.* Lib. X. Cap. XI. STRABO Lib. XV.

(*u*) ABYDENUS ibid.

(*x*) IV. *Rois* XXV, 27. *Jérém.* LII, 31. BEROSUS *apud* JOSEPHUM *contra Appionem* Lib. I. EUSEB. *Prap. Evang.* Lib. IX.

Empire, qui venoient lui faire leur cour à Babylone ; & il lui assigna un entretien & un équipage convenable à sa qualité & au rang qu'il tenoit auprès de lui. S. Jérôme (y) raconte, d'après une ancienne Tradition des Juifs, qu'Evilmerodac ayant eu la conduite du Royaume pendant l'égarement de son Pere, s'en acquitta si mal, que dès que le vieux Roi fut revenu en son bon sens & eut repris le Gouvernement en main, il le fit mettre en prison ; & que l'endroit où Evilmerodac fut renfermé s'étant trouvé le même que celui où Jéhojachin étoit détenu depuis long-tems, il fit connoissance & lia une amitié particuliere avec ce Prince, & que de là vint la singuliere affection qu'il lui témoigna dans la suite. Comme les anciennes Traditions des Juifs (z) sont citées quelquefois dans le nouveau Testament, s'il est vrai qu'il y en ait eu une pareille, elle ne doit pas être entierement négligée : d'autant plus que la mauvaise maniere dont Evilmerodac se comporta dans l'administration de l'Empire après la mort de son Pere, donne assez lieu de présumer qu'il ne l'avoit pas mieux gouverné auparavant. (a) Il se

Ann. 561. avant J. C. EVILMERODAC. 1.

(y) *Comment. in Esaiam* XIV, 16.
(z) Par S. Etienne *Act.* VII. Par S. Paul HEBR. XI. 35-37. & II. *Timoth.* III, 8. & par S. JUDE 9, 14. &c.
(a) BEROSUS ibid.

Ann. 561. ava t J. C. EVILMERODAC. 1.

comporta en Prince extrêmement vicieux & déreglé; & pour cette raiſon il fut appellé Evilmerodac, c'eſt-à-dire, Mérodac l'inſenſé, ſon nom propre étant Mérodac ſimplement. Quel que fut le motif de ſon inclination pour le Roi captif, il eſt certain que dès qu'il fut monté ſur le trône, il le tira de priſon. Ainſi la derniere année du regne de Nabucodonoſor fut la derniere des trente-ſept ans de la captivité de Jehojachin, date remarquable qui ſert à en fixer le commencement & à ajuſter la Chronologie des Babyloniens avec l'Hiſtoire Sainte dans toutes les autres circonſtances. C'eſt pour cela qu'il eſt important de concevoir le vrai état de la choſe que je crois avoir été tel. L'an ſeptieme du regne de Nabucodonoſor, ſelon le calcul Babylonien, (*b*) au commencement de l'année Judaïque, ſçavoir, dans notre mois d'Avril, Jehojachin fut emmené captif à Babylone. D'où il ſuit que la premiere année de ſa captivité ayant commencé au mois d'Avril de la ſeptieme de Nabucodonoſor, la trente-ſeptieme année de cette captivité dut commencer au même mois d'Avril de la quarante-troiſieme de Nabucodonoſor, vers la fin de laquelle ce grand

(*b*) II. *Paralip.* XXXVI, 10. car il eſt dit, que ce fut *dans l'année ſuivante.*

Monarque étant venu à mourir, ce fut au commencement de l'année ſuivante que commença la premiere année du regne d'Evilmerodac, & au mois de Mars ſuivant de la même année, (*c*) ſçavoir, le vingt-ſeptieme jour du douzieme ou dernier mois de l'année Judaïque, que Jehojachin vit finir ſa captivité, par la faveur du nouveau Roi, environ un mois avant qu'elle eût duré trente-ſept ans complets

Ann. 561. avant J. C. EVILMERODAC. 1.

La premiere année d'Evilmerodac (*d*) Crœſus ſuccéda à Alyattes ſon pere au Royaume de Lydie, dont il occupa le trône durant quatorze ans. C'étoit la XXVIII. année de la deſtruction de Jéruſalem, & la XLVI. des LXX. ans de la captivité.

Evilmerodac, au bout de deux ans de regne, ſe rendit ſi odieux par ſes débauches & ſes autres déreglements, (*e*) que ſes propres parents conſpirerent contre lui & le mirent à mort. Nerigliſſar (*f*) mari de ſa ſœur, qui avoit été à la tête des conjurés, regna en ſa place. Comme il eſt dit dans l'Ecriture que (*g*) Jehojachin

Ann. 559. avant J. C. NERIGLISSAR. 1.

(*c*) IV. *Rois* XXV, 27. *Jérém.* LII, 31.
(*d*) HERODOT. Lib. I. c. 26.
(*e*) BEROSUS ibid. MEGASTHENES *apud* EUSEB. *Prap. Evang.* Lib. IX.
(*f*) BEROSUS ibid. PTOLOM. *in Canone.* JOSEPHUS *Antiq.* Lib. X. Cap. XII. MEGASTHENES ibid.
(*g*) *Jérém.* LII, 33.

Ann. 559. avant J. C. NERIGLISSAR. 1.

fut entretenu à la Cour d'Evilmerodac jusqu'à sa mort, on conclut de-là qu'il ne survécut pas ce Prince, mais qu'il mourut un peu avant lui, ou qu'étant son favori il fut massacré avec lui. Le dernier paroît le plus vraisemblable, & s'accorde beaucoup mieux avec ce que Jérémie avoit prédit sur son sujet. Ce Prophete (*h*) lui avoit dénoncé qu'il ne prospéreroit point pendant ses jours ; ce qui n'auroit pas été pleinement vérifié, s'il eût fini ses jours dans cet état de prospérité, où la faveur d'Evilmerodac l'avoit élevé.

Jéhojachin étant mort, Salathiel son fils (*i*) devint Prince titulaire des Juifs. Depuis qu'ils avoient perdu l'autorité, ils n'avoient pas laissé d'en conserver le titre. Plusieurs siécles même après il y eut toujours dans les Pays voisins de Babylone quelqu'un de la Maison de David, (*k*) qui, sous le nom de *Chef de la Captivité*, étoit reconnu & révéré comme Prince par ce Peuple : il exerçoit sur eux une espece de juridiction, autant qu'elle pouvoit compatir avec le Gouvernement auquel ils étoient soumis, & il étoit installé dans cette dignité, & y étoit même confirmé quelquefois par les

(*h*) *Jérém.* XXII, 30.
(*i*) II. *Esdras* V. 16.
(*k*) *De eo vide Notas* CONSTANTINI L'EMPEREUR *ad* BENJAMINI *Itinerarium*, p. 192, 193, &c.

Souverains

Souverains du Pays. On prétend même que cette dignité faſtueuſe (*l*) ſubſiſte encore parmi eux, dans la vûe apparemment d'avoir de quoi répondre aux Chrétiens, lorſqu'ils preſſent contr'eux l'Oracle de Jacob. Car, toutes les fois qu'on leur prouve par cette Prophétie, que le Meſſie doit être venu, puiſque le Sceptre s'eſt départi de Juda, & le Légiſlateur d'entre ſes pieds, ils ne manquent pas de nous objecter ce Chef de la Captivité, dans lequel ils prétendent poſſeder encore le Sceptre; comme dans leur (*m*) *Naſi* ou *Prince du Sanhedrin*, autre Officier titulaire parmi eux, ils ont, ſi on les en croit, un *Légiſlateur d'entre les pieds de Juda*, c'eſt-à-dire, de ſa race. Mais ſi ces dignités ne ſubſiſtent plus parmi eux, comme quelques-uns de leurs Docteurs le reconnoiſſent, cette réponſe n'eſt plus d'uſage, & la Prophétie retombe ſur eux dans toute ſa force. Pourquoi donc réſiſtent-ils encore à ſon évidence, & à la preuve que nous en tirons en faveur de notre Jeſus ?

Ann. 559. avant J. C. NERIGLISSAR. I.

La même année qu'Evilmerodac fut tué, Aſtiage (*n*) Roi de Médie finit ſes

(*l*) *Vide* JACOBI ALTINGII Librum *Shilo*, Lib. I. Cap. III, 13, 14, 15, &c. *&* SELDENUM *de Synedriis*, Lib. II. Cap. VII. §. 5.

(*m*) *Vide* BUXTORFII *Lexicon Rabbinicum*, p. 1399. & SELDENUM *de Synedriis* Lib. II. Cap. VI.

(*n*) *Cyropædia* Lib. II.

Ann. 559 avant J. C. NERIGLISSAR. I.

jours. Cyaxare II. ſon fils lui ſuccéda dans le Gouvernement civil du Royaume, & Cyrus ſon petit-fils par Mandane ſa fille, dans le militaire. Cyrus étoit alors âgé (*o*) de XL. ans & Cyaxare (*p*) de XLI. C'eſt de cette année que ceux qui donnent à Cyrus XXX. ans de regne commencent leur calcul; car Neriglisſar, à ſon avenement à la Couronne, (*q*) s'étant mis à faire des préparatifs de guerre contre les Medes, Cyaxare appella de Perſe Cyrus à ſon ſecours; & Cyrus lui ayant amené une armée de trente-mille Perſes, Cyaxare le fit auſſi Général des Medes, & l'envoya avec les forces des deux Peuples faire la guerre aux Babyloniens. Depuis ce tems-là Cyrus fut regardé par tous les étrangers comme Roi des deux Nations; quoique dans le fond l'autorité Souveraine réſidât ſeulement en Cyaxare, & que l'autre ne fît que commander ſous lui les deux armées confédérées. Mais après ſa mort, Cyrus lui ſuccéda au Royaume des Medes, comme il avoit ſuccédé un peu auparavant

(*o*) CICERO Lib. I. *de Divinatione dicit de* CYRO. *Ad ſeptuageſimum pervenit, cum quadraginta annos natus regnare cœpiſſet.*

(*p*) Car il avoit 62. ans quand il commença de regner à Babylone après la mort de Beltſatſar, *Dan.* V. 31. ce qui étant neuf ans avant la mort de Cyrus qui vécut 70. ans, il s'enſuit que Cyrus étoit alors âgé de 61. ans, & par conſéquent quand il avoit 40. ans, Cyaxare devoit en avoir 41.

(*q*) *Cyropædia* Lib. I.

à ſon pere dans celui des Perſes. Ces deux Etats réunis formerent, avec les Pays qu'il avoit ſubjugués, l'Empire des Perſes, dont il fut le Fondateur & le premier Monarque. Ann. 559. avant J. C. NERIGLISSAR. 1.

Ce fut un Prince qui n'eut point d'égal dans ſon tems en ſageſſe, en valeur & en vertu. Il eſt fameux dans l'Hiſtoire ſainte, non-ſeulement (r) pour avoir été le Reſtaurateur du Peuple Juif, mais auſſi particulierement pour avoir (s) été annoncé & déſigné pour ce grand Ouvrage, par ſon propre nom, long-tems avant ſa naiſſance : honneur qui n'a été fait qu'à lui & (t) à Joſias Roi de Juda. Il étoit né, comme je l'ai déja remarqué, la même année que Jehojakin mourut. Tout le monde tombe d'accord qu'il eut pour mere Mandane fille d'Aſtyage Roi des Medes, & pour pere Cambyſe Perſe de Nation. Mais ſi ce Cambyſe étoit Roi de ce Pays-là, ou s'il n'étoit qu'une perſonne privée, c'eſt ſur quoi on ne s'accorde pas. Herodote & ceux qui le ſuivent, veulent qu'il n'ait été qu'un ſimple Gentilhomme de la famille d'Achæmene, l'une des plus anciennes du Pays. Xénophon au contraire le fait Roi des Perſes, mais ſoumis aux Medes ; &

(r) *Eſdras* I.
(s) *Eſaïe* XLIV, 28, & XLV, 1.
(t) III. *Rois* XIII, 2.

Ann. 559. avant J. C. NERIGLISSAR. I.

dans ce fait comme dans la plupart des autres choſes qui regardent ce Prince, les récits de ces deux Hiſtoriens different extrêmement. Comme celui d'Herodote tient plus du ſurprenant & du merveilleux, & par cela même eſt plus agréable & plus divertiſſant, il a été ſuivi préférablement à l'autre preſque par tous ceux qui ont écrit de Cyrus. Platon n'a pas peu contribué à autoriſer cette fantaiſie par le caractere (*u*) qu'il a donné de la Cyropedie de Cyrus par Xénophon. Il prétend, en quoi il a été ſuivi (*x*) par Cicéron, que l'Auteur de ce Livre a voulu moins faire l'Hiſtoire de ce Prince, que donner ſous ſon nom l'idée d'un Héros parfait. Il faut convenir que Xénophon, n'étant pas moins grand Capitaine qu'habile Philoſophe, a inſéré dans cette Hiſtoire beaucoup de maximes de guerre & de politique; & que c'eſt peut-être ſeulement pour les faire valoir & avoir occaſion de les propoſer qu'il a écrit ce Livre. Mais cela n'empêche pas que le fond de ſon Ouvrage ne ſoit hiſtorique. Outre qu'il le déclare lui-même expreſſément, la conformité de ſa narration avec l'Ecriture Sainte ne permet pas d'en douter. S'il a choiſi la vie de Cyrus préférablement à toute autre, c'eſt qu'il n'en trou-

(*u*) *De Legibus* Lib. III.
(*x*) *Epiſt. I. ad Quintum fratrem.*

voit point qui se rapportât mieux aux maximes de prudence & de politique qu'il vouloit établir, ni aux vertus dignes d'un grand Prince, dont il vouloit tracer l'idée & faire sentir l'importance & la nécessité. Ainsi, mettant à part les réflexions tant politiques que militaires, les discours, les harangues, les Apophtegmes ou paroles remarquables répandus dans cet Ouvrage, qui certainement sont de l'invention de Xénophon, je soutiens que tout le reste, qui consiste purement en des matieres de fait, est rapporté par l'Auteur comme la vraie Histoire de ce Monarque. En quoi je soutiens encore, qu'il mérite plus de créance qu'Herodote. Celui-ci, dans les voyages qu'il entreprit en Egypte, en Syrie, & en d'autres Pays, pour amasser des matériaux pour son Histoire, fit comme les voyageurs qui recueillent tout ce qu'ils entendent dire & en font usage; & il ne faut pas douter qu'on ne lui en donnât en bien des choses à garder, Xénophon étoit d'un autre caractere. Il (y) n'écrivoit rien qu'avec un grand jugement, & après s'être exactement informé de tout: comme il avoit vécu à la Cour de Cyrus le jeune, qui descendoit de celui dont nous parlons, il avoit pu être mieux instruit de ce qu'il raconte de ce grand

Ann. 559. avant J. C. NERIGLISSAR. 4.

(y) DIOGENES LAERTIUS *in vita* XENOPHONTIS.

Ann. 559. avant J. C. NERIGLISSAR, 1. Prince, qu'Herodote. Outre que s'étant borné à ce ſujet, il ne faut pas douter qu'il n'ait approfondi & examiné avec plus de ſoin tout ce qui s'y rapporte, & ne nous en ait donné un récit plus précis & plus exact, qu'on ne pouvoit l'attendre d'Herodote, qui écrivoit avec étendue de tout ce qui s'offroit à lui. C'eſt pour toutes ces raiſons, qu'en tout ce qui concerne ce Prince, je m'attache à la narration de Xénophon préférablement à toute autre.

Cyrus paſſa (z) les douze premieres années de ſa vie en Perſe, auprès de ſon pere. Il y fut élevé à la maniere de la Nation, dans la peine, dans le travail, & dans tous les exercices laborieux qui pouvoient le former aux fatigues de la guerre; en quoi il ſurpaſſa tous ſes contemporains. Il faut remarquer qu'en ce tems-là le nom de Perſe ne s'étendoit qu'à une ſeule Province de cette vaſte région qui a depuis été ainſi appellée. Alors les Perſes ne faiſoient tous enſemble (a) que ſix-vingts-mille hommes. Dans la ſuite, cette Nation ayant acquis l'Empire de l'Orient, par la ſageſſe & la valeur de Cyrus; le nom de Perſe s'étendit avec leur fortune, & comprit deſormais ce vaſte eſpace de Pays qui s'étend du Levant au Couchant, depuis le fleuve In-

(z) *Cyropædia* Lib. I.
(a) *Cyropædia* Lib. I.

dus juſqu'au Tygre, & du Septentrion au Midi, depuis la Mer Caſpienne juſqu'à l'Ocean. Ce nom a encore aujourd'hui la même étendue. Lorſque Cyrus eut atteint l'âge de douze ans, on l'envoya en Médie vers Aſtyage ſon grand pere, auprès duquel il paſſa cinq années. Pendant le ſéjour qu'il y fit, il gagna ſi bien les cœurs des Medes par ſa douceur, par ſa généroſité, & par ſon application à rendre ſervice en tout ce qu'il pouvoit au Roi ſon grand-pere, & ſe fit parmi ce Peuple un ſi grand parti, qu'il n'en tira pas un médiocre avantage pour acquerir ce puiſſant Empire dont il fut le Fondateur. Il étoit dans ſa ſeizieme année, lorſqu'Evilmerodac fils de Nabucodonoſor Roi de Babylone & d'Aſſyrie ayant fait une partie de chaſſe un peu avant ſon mariage, s'aviſa, pour faire montre de ſa bravoure, de faire une irruption dans les terres des Medes, ce qui obligea (*b*) Aſtyage de ſe mettre en campagne pour s'y oppoſer. Ce fut dans cette occaſion, où il ſuivit ſon grand-pere, que Cyrus fit ſon apprentiſſage dans la guerre. Il s'y comporta ſi bien, que la victoire que les Medes remporterent ſur les Aſſyriens

Ann. 559. avant J. C. NERIGLISSAR. 1.

(*b*) On peut inférer d'ici, qu'Evilmerodac n'étoit pas fils de Nabucodonoſor par Amytis fille d'Aſtyage, mais par quelqu'autre de ſes femmes; n'étant pas apparent, que le grand-pere & le petit-fils euſſent voulu ſe faire la guerre l'un à l'autre.

Ann. 559. avant J. C. NERIGLISSAR. 1.

fut principalement dûe à ſa valeur. Il retourna l'année ſuivante en Perſe chez ſon pere, & il y demeura juſqu'à l'âge de quarante ans, qu'étant appellé au ſecours de ſon oncle Cyaxare, il ſortit de Perſe à la tête d'une armée. Il ſe conduiſit dans cette expédition avec tant de prudence, qu'avec de ſi foibles commencements, il forma dans l'eſpace de XX. ans, le plus grand Empire qu'il y eut jamais eu dans l'Orient; & il l'établit ſur des fondements ſi ſolides, qu'il ſubſiſta plus de CC. ans, malgré tout ce que ſes ſucceſſeurs, les plus indignes Princes qui aient jamais porté Couronne, purent faire pour le renverſer.

Ann. 558. avant J. C. NERIGLISSAR. 2.

Nerigliſſar ayant appris que Cyrus avoit amené au ſecours des Medes de ſi grandes forces, ſongea à ſe fortifier de ſon côté contr'eux. Il dépêcha des Ambaſſadeurs (*c*) en Lydie, en Phrygie, en Carie, en Cappadoce, en Cilicie, en Paphlagonie, & dans les autres Pays voiſins, pour en tirer du ſecours. Il fit repréſenter ſi vivement à ces Peuples la force de ſes ennemis, & la néceſſité de leur oppoſer une puiſſance égale, pour la ſûreté commune de l'Aſie, qu'il les engagea à ſe liguer avec lui pour leur faire la guerre.

Ann. 557. avant J. C. NERIGLISSAR. 3.

Dans ces entrefaites, le Roi d'Arménie

(*c*) *Cyropædia* Lib. I.

Vaſſal des Medes, les croyant prêts à être engloutis par cette formidable Ligue, crut devoir profiter de l'occaſion pour ſe tirer de leur dépendance. Il (*d*) refuſa donc de leur payer le tribut ordinaire, auſſi-bien que le nombre de troupes qu'il devoit leur fournir en tems de guerre. Comme cette deſobéiſſance étoit d'une conſéquence dangereuſe pour les Medes, par l'exemple qu'elle donnoit aux autres Peuples de leur dépendance, de faire le ſemblable, Cyrus crut qu'il étoit néceſſaire d'étouffer ſans délai cette révolte. Il ſe mit donc en campagne avec ſa meilleure Cavalerie; & couvrant ſon deſſein du prétexte d'une partie de chaſſe, il (*e*) entra en Arménie, avant qu'on y eut la moindre nouvelle de ſa marche: il ſurprit le Roi rebelle, & le fit priſonnier avec toute ſa famille. Il ſe ſaiſit enſuite des montagnes qui étoient du côté de la Chaldée, il y bâtit des Forts & y plaça des Garniſons pour mettre cette frontiere à couvert de toute invaſion. Après quoi il en vint à un accommodement avec le Roi captif; & ayant reçu de lui le tribut & les troupes auxiliaires, il le rétablit dans ſon Royaume, & retourna avec le reſte de ſon armée dans la Médie. Cette expédition ſe fit l'an III. du regne

Ann. 557. avant J. C. NERIGLISSAR. 3.

(*d*) *Cyropædia* Lib. II.
(*e*) *Cyropædia* Lib. III.

de Nerigliſſar, & le XXXII. de la deſtruction de Jéruſalem.

Ann. 556. avant J. C. NERIGLISSAR. 4. Les deux Partis ayant ainſi employé trois années de ſuite à former leurs alliances & à faire des préparatifs de guerre, l'an IV. de Nerigliſſar, les Alliés des deux côtés s'étant joints enſemble, ſe mirent en campagne (*f*) & en vinrent à une ſanglante bataille, dans laquelle Nerigliſſar ayant perdu la vie, l'armée Aſſyrienne fut miſe en déroute, & Cyrus remporta la victoire. Creſus Roi de Lydie, qui étoit le ſecond en dignité après Nerigliſſar, prit le commandement de l'armée vaincue, & fit la meilleure retraite qu'il lui fut poſſible. Mais Cyrus qui le ſuivoit de près l'ayant ſurpris le lendemain dans un poſte deſavantageux, acheva de le défaire, prit ſon camp, & enleva tout ſon bagage: ce qu'il executa particulierement par le ſecours des Hyrcaniens, qui la nuit précédente s'étoient venus rendre à lui. Creſus après cette diſgrace ſe ſauva d'Aſſyrie, & ſe retira avec toute la diligence poſſible dans ſes Etats. Comme il prévoyoit ce qui pouvoit lui arriver, il avoit eu la précaution de renvoyer la nuit qui précéda le combat, ſes femmes & ce qu'il avoit de plus précieux. Ainſi à cet égard il en fut quitte à

(*f*) *Cyropedia* Lib. III. & IV.

meilleur marché que les autres Confédérés qui furent obligés de tout abandonner. Ann. 556. avant J. C. NERIGLISSAR. 4.

La mort de Nerigliſſar fut une grande perte pour les Babyloniens. C'étoit un brave (*g*) & excellent Prince. Il fit voir ſa prudence dans les préparatifs qu'il fit pour la guerre, & ſa valeur dans les dangers où il s'expoſa & où il perdit la vie. Il ne lui manqua qu'un meilleur ſuccès : s'il ne l'eut pas, il ne faut l'imputer qu'à l'aſcendant de la fortune de Cyrus, à qui perſonne n'étoit en état de réſiſter, la Providence lui ayant deſtiné l'Empire d'Orient. Mais rien ne fit mieux ſentir aux Babyloniens, combien ils avoient perdu en ce Prince, que le caractere de ſon ſucceſſeur. C'étoit *Laboroſoarchod* ſon fils : il fut (*h*) en tout oppoſé à ſon pere : né avec les inclinations les plus vicieuſes, il s'y abandonna ſans retenue lorſqu'il fut ſur le trône, comme s'il n'eût été revêtu de l'autorité ſouveraine, que pour avoir le privilége de commettre ſans contradiction les actions infames & barbares où il ſe plaiſoit. Sa tyrannie fut extrême. L'Hiſtoire en rapporte particulierement ces deux actes, qu'il exerça contre Gobryas & Gadate, deux des principaux Seigneurs de ſon Royaume. Il fit tuer le fils du premier dans une partie de chaſſe où il

(*g*) *Cyropædia* Lib. IV.
(*h*) *Cyropædia* Lib. IV, & V.

Ann. 556. avant J. C. NERIGLISSAR. 4.

l'avoit invité, pour nulle autre raiſon, ſi ce n'eſt que ce jeune homme avoit eu l'adreſſe de percer de ſon dard une bête ſauvage qu'il avoit lui-même manquée. Pour le ſecond, il le fit mutiler, parce qu'une de ſes concubines lui en avoit parlé comme d'un homme bienfait. Ces injuſtices faites à des perſonnes de ce rang, les firent paſſer avec les Provinces qu'ils gouvernoient dans le parti de Cyrus, ce qui apporta un grand préjudice à l'Empire de Babylone. Cyrus (*i*) encouragé par ce ſecours, pénétra dans le cœur du Pays ennemi, s'étant ſaiſi d'abord de la Province de Gobryas & ayant mis Garniſon dans ſes Châteaux, & fait enſuite la même choſe dans le Gouvernement de Gadate. Il trouva dans ce dernier le Roi d'Aſſyrie, qui y étoit venu pour punir Gadate de ſa révolte. Mais Cyrus l'ayant attaqué le vainquit, fit un grand carnage de ſes troupes, & l'obligea de ſe retirer à Babylone. Après cet exploit, ce Conquérant employa tout l'Eté à ravager le Pays. Il ſe préſenta deux fois devant les murailles de Babylone pour en défier le Roi à un combat ſingulier; mais celui-ci n'y ayant pas voulu entendre, Cyrus ſur la fin de l'année ramena ſes troupes dans la Médie; & ayant terminé la

(*i*) *Cyropædia* Lib. V.

campagne par la prise de trois Forteresses sur la frontiere, il entra en quartier d'Hiver, & envoya prier Cyaxare de le venir trouver, afin qu'ils pussent concerter ensemble les opérations de la campagne prochaine. Ann. 556. avant J. C. NERIGLIS. SAR. 4.

Cyrus ne se fut pas plutôt retiré, que Laborosoarchod, se trouvant délivré de la crainte de ce redoutable ennemi, s'abandonna à ses inclinations déreglées avec un si grand emportement, & commit tant d'injustices & de cruautés de la nature de celles que Gadate & Gobryas en avoient éprouvées, que ses propres sujets ne le pouvant supporter davantage, (*l*) conspirerent contre lui & le mirent à mort: à peine avoit-il regné neuf mois. Il n'est fait aucune mention de ce Roi de Babylone dans le Canon de Ptolomée. La raison en est, que la méthode constante de ce Canon est d'attribuer l'année toute entiere à celui qui étoit Roi au commencement de l'année, quoiqu'il fût venu aussi-tôt après à mourir, & de ne compter le regne de son successeur que du premier jour de l'année suivante; de sorte que si un Roi étoit venu à regner dans cet intervalle, & qu'il n'eût point atteint le commencement de l'année

(*l*) BEROSUS *apud* JOSEPHUM, *contra Appionem* Lib. I. MEGASTHENES *apud* EUSEB. *Præp. Evang.* Lib. IX. JOSEPHUS *Antiq.* Lib. X. Cap. XII.

Ann. 556. avant J. C. NERIGLISSAR. 4.

suivante, il n'en est du tout point parlé dans ce Canon : ce fut le cas de Laborosoarchod. Nerigliſſar ſon pere ayant été tué au commencement du Printems, les neuf mois de ſon regne finirent avant que l'année ſuivante eût commencé. Ainſi cette année toute entiere paſſe pour la derniere de Nerigliſſar, & le commencement de la ſuivante eſt attribué à ſon ſucceſſeur. De-là vient qu'il n'eſt fait aucune mention de ce Prince dans ce Canon.

Ann. 555. avant J. C. BELTSATS. 1.

Nabonadius (*m*) lui ſuccéda & regna dix-ſept ans. (*n*) Beroſe l'appelle Nabonnedus, Megaſthene (*o*) Nabonnidochus, Herodote (*p*) Labynet, & Joſephe (*q*) Naboandel, qui eſt le même que Beltſatſar. Les Auteurs s'accordent auſſi peu ſur la perſonne, que ſur le nom de ce Monarque. Les uns veulent qu'il ait été (*r*) du ſang royal de Nabucodonoſor. D'autres (*s*) ne lui donnent aucune relation avec ce Monarque. Quelques-uns (*t*) le font Babylonien. (*u*) Il étoit, ſelon d'autres,

(*m*) *Canon* PTOLOM.
(*n*) *Apud.* JOSEPHUM *contra Appionem* Lib. I.
(*o*) *Apud* EUSEB. *Præp. Evang.* Lib. IX.
(*p*) HERODOT. Lib. I. c. 188.
(*q*) *Antiq.* Lib. X. Cap. XII.
(*r*) JOSEPHUS ibid.
(*s*) MEGASTHENES ibib.
(*t*) BEROSUS ibid.
(*u*) SCALIGER *in notis ad Fragmenta veterum Græcorum ſelecta, & de Emendatione Temporum* Lib. VI. Cap. *de Regibus Babylonis.*

Mede d'origine. Entre ceux qui veulent qu'il ait été de la famille de Nabucodonosor, les uns le font fils & les autres petit-fils de ce Monarque. Pour se tirer de ces embarras & éclaircir ce sujet, il n'y a qu'à faire attention à ces circonstances. I. Que le Prince dont il s'agit, a été, de l'aveu de tout le monde, le dernier des Rois de Babylone. II. Qu'il a dû par conséquent être le même que celui que l'Ecriture appelle Beltsatsar, puisque, selon Daniel V. 28. 31. immédiatement après la mort de Beltsatsar *le Royaume fut donné aux Medes & aux Perses.* III. Qu'il étoit de la race de Nabucodonosor; puisqu'il est appellé son fils: Nabucodonosor est appellé son pere en plus d'un endroit du même Chapitre de ce Prophete; &, II. *Chron.* XXXVI. 20. il est dit que Nabucodonosor & ses enfants, ou sa postérité regnerent à Babylone jusqu'au tems de la Monarchie des Perses. IV. Que les Peuples d'Orient ayant dû, selon la prédiction de Jérémie XXVII. 7. être assujettis à Nabucodonosor, à son fils, & au fils de son fils, il a dû avoir son fils & son petit-fils pour successeurs dans son Royaume de Babylone. V. Qu'Evilmerodac ayant été certainement son fils, nul autre, de tous les Rois qui occuperent après lui le trône de Babylone, n'a pu être son petit-fils que Beltsatsar. Car

Ann. 555. avant J. C. BELTSATS. 1.

Ann. 555. avant J. C. BELTSATS. 1.

Nerigliſſar étoit ſeulement le mari de ſa fille, & Laboroſoarchod étoit le fils de Nerigliſſar ; & ainſi ni l'un ni l'autre n'étoit ni fils ni fils de fils de Nabucodonoſor. VI. Que (x) ſelon Herodote, ce dernier Roi de Babylone étoit fils de la grande Reine Nitocris ; & par conſéquent que pour être Reine, elle a dû avoir pour époux un Roi de Babylone, & qu'elle n'a pû en avoir d'autre qu'Evilmerodac. Car ce n'eſt que par ce Roi de Babylone qu'elle pouvoit avoir un fils, qui fut fils de Nabucodonoſor. De toutes ces circonſtances jointes enſemble, il paroît clairement que ce Nabonadius dernier Roi de Babylone eſt le même qui dans Daniel eſt appellé Beltſatſar, & qu'il étoit fils d'Evilmerodac par Nitocris femme de ce Prince, & par là fils de fils de Nabucodonoſor. Si dans le Chapitre V. de Daniel il eſt appellé fils de Nabucodonoſor, & Nabucodonoſor nommé ſon pere, c'eſt dans un ſens étendu ſelon lequel, dans le ſtyle ordinaire de l'Ecriture, le nom de pere eſt donné à quelqu'ancêtre que ce ſoit, & celui de fils à quel que ce ſoit des deſcendants.

Ce nouveau Roi monta fort jeune ſur le trône. S'il eût été abandonné à ſa conduite, les Babyloniens n'euſſent gueres

(x) HERODOT. Lib. I. c. 188.

gagné au change. Xénophon (*y*) le repréſente comme un Prince impie, & ce qu'en rapporte Daniel fait aſſez comprendre que c'étoit là ſon vrai caractere. Mais ſa mere, (*z*) Princeſſe d'un grand jugement & d'un courage mâle, lui fut d'un grand ſecours. Pendant que ſon fils ſe livroit à ſes divertiſſements, elle ſe chargea du fardeau du Gouvernement, & fit pour la conſervation de l'Empire tout ce dont la prudence humaine eſt capable. Mais le tems déterminé de Dieu pour ſa ruine étant proche, il n'étoit pas au pouvoir de la ſageſſe humaine de l'empêcher. Ann. 555. avant J. C. BALTSATS. I.

Cyaxare s'étant rendu au camp de Cyrus, (*a*) & ces deux Princes ayant conféré enſemble, ſur la maniere dont ils devoient pouſſer la guerre; ils firent réflexion qu'en ravageant & pillant les Provinces de l'Empire de Babylone, ils n'augmentoient pas le leur. Ils réſolurent donc de changer de méthode, & de s'attacher à la priſe des Villes & des Fortereſſes, pour ſe rendre Maîtres par là du Pays. C'eſt à cette ſorte de guerre qu'ils employerent les ſept années ſuivantes.

Nitocris cependant (*b*) ne négligeoit

(*y*) *Cyropædia.* Lib. VII.
(*z*) HERODOT. Lib. I. c. 185.
(*a*) *Cyropædia.* Lib. VI.
(*b*) HERODOT. Lib. I. ibid.

Ann. 555. avant J. C. BELTSATS. I.

rien pour fortifier le Royaume, & sur tout la Capitale, contre ces redoutables ennemis. Elle s'appliqua pour cela avec la derniere diligence à perfectionner les ouvrages que Nabucodonosor avoit laissés imparfaits, & sur-tout les murs de la Ville & les Quais de la Riviere. Par ce dernier travail, elle rendit la Ville, du côté de la Riviere, aussi forte par des murailles & par des portes, qu'elle l'étoit du côté de la campagne; en sorte que, si elle eût été gardée également en ces deux endroits, elle n'eût jamais été prise. Outre cela, pendant qu'on avoit détourné le fleuve pour mettre la derniere main à ces Quais, (c) elle fit creuser, au milieu de son lit, une prodigieuse galerie qui le traversoit d'un bord à l'autre, depuis le vieux Palais jusqu'au nouveau, de douze pieds de hauteur sur quinze de largeur : & l'ayant couverte d'une forte voute, & ayant mis sur cette voute une couche de bitume de six pieds d'épaisseur, elle fit couler la Riviere par-dessus, & la fit rentrer dans son canal. Comme c'est la nature du bitume de se pétrifier dans l'eau, cette couche de bitume qu'on avoit mis sur cette galerie empêchoit que l'eau de la Riviere ne la pénétrât. Le but qu'on se proposoit en cela, étoit de conserver par-là

(c) HERODOT. Lib. I. DIODORUS SICULUS, Lib. III. PHILOSTRATUS, Lib. I. Cap. XVIII.

une communication entre les deux Palais situés aux deux bords opposés du fleuve, & qui étoient autant de Fortereſſes; afin que ſi l'un venoit à être preſſé il pût recevoir du ſecours de l'autre, & qu'en cas que l'un fût forcé, il y eût un chemin pour ſe retirer dans l'autre. Toutes ces précautions & ces défenſes ne ſervirent pourtant de rien quand la Ville fut ſurpriſe, l'horrible confuſion où ſe trouverent les habitants ne leur ayant pas permis d'en faire uſage. Ann. 555. avant J. C. BELTSATS. I.

La premiere année du regne de Beltſatſar, qui étoit la XXXIV. de la ruine de Jéruſalem, Daniel eut la viſion des quatre Monarchies & du Royaume du Meſſie, qui devoit leur ſuccéder, comme on le trouve amplement rapporté dans le VII. Chapitre de ſa Prophétie.

L'an troiſieme de ce Prince le même Prophete eut la viſion du Belier & du Bouc, qui figuroient la deſtruction de l'Empire des Perſes par Alexandre le Grand, & la perſécution qu'Antiochus Epiphane Roi de Syrie devoit ſuſciter aux Juifs. On trouve cette viſion racontée au long au VIII. Chapitre des Révélations de Daniel, qui dit qu'elle lui fut adreſſée à Suſan dans le Palais du Roi de Babylone, qu'il ſervoit alors en qualité de Conſeiller & de Miniſtre d'Etat. D'où il paroît que la Ville de Suſan avec la Province d'Elam ANN. 553. avant J.C. BELSATS. 3.

Ann. 553. avant J. C. BELTSATS. 3. dont elle étoit la Capitale, étoit alors au pouvoir des Babyloniens. Mais environ trois ans après, Abradate Viceroi de ce Pays s'étant rangé du côté de Cyrus, cette Province fut jointe à l'Empire des Medes & des Perſes; & par ce moyen les Elamites monterent avec les Medes pour aſſiéger Babylone, ſelon la prédiction d'Iſaïe (XXI. 2.) Et Elam fut rétabli comme Jérémie l'avoit marqué (XLIX. 39.) ce Peuple ayant recouvré ſous les Perſes la liberté, dont il avoit été privé ſous les Babyloniens.

Ann. 551. avant J. C. BELTSATS. 5. Les Medes & les Perſes continuant toujours d'avoir de l'aſcendant ſur les Babyloniens, & Cyrus ne ceſſant de leur enlever des Villes & des Provinces, Beltſatſar pour arrêter ce torrent (*d*) prit vers la cinquieme année de ſon regne une grande partie de ſes tréſors, & alla trouver Creſus Roi de Lydie, ſon Allié. Il y forma, par l'aſſiſtance de ce Prince, une puiſſante Ligue contre ſes ennemis; & par le moyen de ſon argent il leva & prit à ſa ſolde une nombreuſe armée d'Egyptiens, de Grecs, de Thraces, & des autres Nations de l'Aſie Mineure; il en donna le commandement à Creſus, & l'envoya avec ces forces envahir la Médie, & reprit lui-même le chemin de Babylone.

(*d*) *Cyropædia*, Lib. VI.

Cyrus instruit de tout par un de ses confidents, qui, sous prétexte de désertion, avoit passé chez les ennemis, fit de son côté les préparatifs nécessaires pour soutenir cet orage; & quand il eut mis ordre à tout, il marcha contre l'ennemi. Ann. 551. avant J. C. BELTSATS. 5.

Dans ces entrefaites, Crésus (e) après avoir passé le fleuve Halys, avoit pris la Ville de Pterie, & ruiné presque tous les environs. Avant qu'il pût s'avancer plus loin, Cyrus étant survenu, lui livra bataille & mit en déroute sa nombreuse armée. Crésus après cet échec, reprit le chemin de Sardes sa Capitale, d'où il congédia les troupes auxiliaires, avec ordre de le revenir joindre au Printems prochain, & envoya presser tous ses Alliés de lever de plus grandes forces, & de se tenir prêts à se mettre en campagne pour le même tems, afin de pousser vivement la guerre l'année suivante, ne s'imaginant pas que, l'hiver étant proche, il eût besoin de leur secours avant ce tems-là. Mais Cyrus, poursuivant sa victoire, le suivit de près en Lydie, où il arriva justement dans le tems qu'il venoit de renvoyer ses troupes auxiliaires. Malgré cela Crésus, ayant assemblé toutes ses forces, hazarda le combat contre lui. Le succès ne lui en fut Ann. 548. avant J. C. BELTSATS. 8.

(e) HERODOTUS Lib. I. c. 76. *Cyropædia.* Lib. VI.

Ann. 548. avant J. C. BELTSATS. 8. pas avantageux. Cyrus ayant remarqué que l'armée de Crefus étoit forte en cavalerie, s'avifa de lui oppofer des chameaux, dont les chevaux ne peuvent fouffrir l'odeur ; & par cette ruſe, toute la cavalerie de Crefus fut mife en déroute. Les Lydiens prirent donc le parti de defcendre de cheval & de combattre à pied. Mais ils furent bien-tôt défaits par les Perfes & contraints de fe retirer dans Sardes, où Cyrus ne tarda pas à les aſſiéger.

Pendant qu'il étoit devant cette Place, il (*f*) célébra les funérailles d'Abradate & de Panthée fa femme. Le premier étoit Prince de Suze ſous les Babyloniens, contre leſquels il s'étoit révolté, deux ans auparavant, comme nous l'avons vu. Sa femme, Princeſſe d'une grande beauté (*g*) avoit été faite priſonniere par Cyrus, dans ſon premier combat contre les Babyloniens, & avoit été traitée par le vainqueur avec tous les égards dûs à ſon rang & à ſon ſexe. Cette généroſité (*h*) avoit fait tant d'impreſſion ſur le cœur d'Abradate, qu'il avoit pris le parti de Cyrus ; & ayant perdu la vie en combattant vaillamment pour ſon ſervice, ſa femme en avoit été ſi touchée qu'elle s'étoit tuée elle-

(*f*) *Cyropædia.* Lib. VII.
(*g*) *Cyropædia.* Lib V.
(*h*) *Cyropædia,* Lib. VI.

même ſur le corps mort de ſon mari. Cyrus leur fit faire à l'un & à l'autre de magnifiques obſeques, & leur fit élever un ſuperbe monument ſur les bords du Pactole, où il a ſubſiſté pendant pluſieurs ſiécles. Ann. 548. avant J. C. BELSAIS. 8.

Creſus ſe trouvant aſſiégé dans ſa Capitale (*i*) envoya demander du ſecours à tous ſes Alliés. Mais Cyrus preſſa ſi vivement la Place qu'il l'emporta, avant qu'aucun pût venir à ſon aide. Creſus lui-même fut pris & condamné par le vainqueur à être brûlé vif. On dreſſa donc un bucher; & ce malheureux Prince ayant été mis deſſus, ſur le point de l'éxécution, rappellant dans ſon eſprit l'entretien qu'il avoit eu autrefois avec Solon, il s'écria par trois fois, *Solon*, *Solon*, *Solon*. Ce Solon (*k*) étoit un ſage Athénien & le plus grand Philoſophe de ſon tems. Etant venu par occaſion à Sardes, Creſus par un mouvement d'orgueil & de vanité lui fit voir tous ſes tréſors & toutes ſes richeſſes; s'imaginant qu'à cette vûe il applaudiroit à ſa félicité & le reconnoîtroit comme le plus heureux de tous les hommes. Mais dans l'entretien qu'il eut ſur ce ſujet avec Solon, celui-ci lui déclara nettement, que perſonne ne pouvant prévoir ce qui lui arriveroit avant ſa mort, il ne pouvoit appel-

(*i*) HERODOT. Lib. I. c. 83. *Cyropædia* Lib. VII.
(*k*) PLUTARCHUS *in Vita Solonis*. HERODOT. Lib. I.

Ann. 548. avant J. C. BELTSATS. 8.

ler un homme heureux tant qu'il étoit en vie. Creſus ne connoiſſant que trop par ſa propre expérience la vérité de ſes paroles, il ne put s'empêcher de réclamer le nom de Solon ; ce que Cyrus ayant appris, il envoya lui demander ce qu'il entendoit par-là. Cette Hiſtoire lui ayant été rapportée, elle le pénétra ſi fort de l'incertitude de la félicité humaine, & excita en lui une ſi grande compaſſion pour ce Prince malheureux, qu'il ordonna qu'on le retirât du bucher, juſtement dans le moment qu'on y avoit mis le feu. Non content même de lui avoir ſauvé la vie, il lui aſſigna un entretien honorable, & ſe ſervit de lui comme d'un de ſes principaux Conſeillers pendant le reſte de ſa vie : il le recommanda, en mourant, à ſon fils Cambyſe, comme une perſonne dont il vouloit qu'il ſuivit principalement les avis. La priſe de Sardes (*l*) arriva la premiere année de la LVIII. Olympiade, qui étoit la VIII. de Beltſatſar, & la XLI. de la deſtruction de Jéruſalem.

Creſus, étant un Prince fort pieux à la maniere du Paganiſme d'alors, (*m*) ne s'étoit point engagé dans cette guerre, ſans avoir premierement conſulté tous ſes

(*l*) SOLINUS Cap. VII. EUSEB. *in Chronico.*
(*m*) HEROD. Lib. I. c. 46. *Cyropæd.* Lib. VII.

Dieux

Dieux & leur avoir demandé ce qu'il en devoit attendre. Il en avoit reçu deux réponſes, qui avoient beaucoup contribué à le porter à cette malheureuſe entrepriſe, qui lui coûta la perte de ſon Royaume. L'une étoit, que Creſus devoit ſe croire en danger (*n*) lorſqu'un Mulet regneroit ſur les Medes. L'autre, que quand il paſſeroit le fleuve Halys pour faire la guerre aux Medes, il détruiroit un grand Empire. Le premier de ces Oracles, lui fit conclure que vu l'impoſſibilité de la choſe, il étoit en pleine ſûreté. Le ſecond lui fit croire, que l'Empire qu'il devoit renverſer, s'il paſſoit le fleuve Halys, étoit celui des Medes. C'eſt principalement ce qui l'encouragea à cette expédition, malgré l'avis du plus ſage de tous ſes amis, qui fit tous ſes efforts pour l'en détourner. Mais voyant que les choſes avoient tourné tout autrement que ſes Oracles le lui avoient fait eſpérer, il envoya, avec la permiſſion de Cyrus, des Exprès aux Temples de ces Dieux qui l'avoient ſi indignement trompé, pour leur en faire des reproches. La réponſe qu'il en eut, fut que Cyrus étoit le Mulet dont l'Oracle avoit voulu

Ann. 573. avant J. C. Belisaïs. 8.

(*n*) Nabucodonoſor prédit la venue de Cyrus ſous le même titre, avertiſſant les Babyloniens au tems de ſa mort, qu'un Mulet Perſan viendroit & les réduiroit en ſervitude. C'eſt ce que rapporte Megasthene dans Euſebe, de la *Préparation Evangélique* Liv. IX.

Ann. 548. avant J. C. BELTSATS. 8.

parler, parce qu'il étoit né de deux différents Peuples, étant Perſan par ſon pere, & Mede par ſa mere, & que, du côté de ſa mere il étoit d'une plus noble race. Qu'à l'égard de l'Empire qu'il devoit renverſer, s'il paſſoit le fleuve Halys, ce n'étoit pas celui des Medes, dont l'Oracle avoit voulu parler, mais du ſien propre. C'eſt par ces ſortes d'Oracles faux & trompeurs, que les mauvais eſprits d'où ils procédoient, abuſoient dans ce tems-là le genre humain, répondant à ceux qui les conſultoient en des termes ſi douteux & ſi ambigus, que quel que fut l'événement, ils pouvoient recevoir un ſens qui s'y rapportoit.

Après tous ces exploits (o) Cyrus reſta dans l'Aſie Mineure, juſqu'à ce qu'il eût entierement ſoumis les divers Peuples qui l'habitoient, depuis la Mer Egée juſqu'à l'Euphrate. Il paſſa de-là dans la Syrie & dans l'Arabie, où il fit la même choſe. Après quoi il marcha vers la haute Aſie; & l'ayant auſſi réduite toute entiere ſous ſa puiſſance, il retourna en Aſſyrie, & s'avança vers Babylone, la ſeule Ville de l'Orient qui lui réſiſtât encore; & ayant batu Beltſatſar, il le renferma dans ſa Capitale, & l'y aſſiégea.

(o) HERODOT. Lib. I. c. 190. 191. *Cyroped.* Lib. VII.

Ceci arriva la neuvieme année après la prise de Sardes, & au commencement de la seizieme de Belsatsar. Le siége de Babylone n'étoit pas une entreprise facile. Les murailles en étoient hautes & inaccessibles, & le nombre de ceux qui les défendoient étoit immense. Ils étoient outre cela pourvus de toutes sortes de provisions pour vingt ans ; & (*p*) d'ailleurs le fond vuide, qui étoit dans l'enceinte des murs, étant propre au labourage & au pâturage, pouvoit leur en fournir une plus grande quantité. Aussi les habitants, se croyant en pleine sûreté à la faveur de leurs remparts & de leurs magasins, regardoient la prise de leur Ville, par un siége, comme une chose impratiquable, & insultoient à Cyrus du haut de leurs murailles, se moquant de tout ce qu'il faisoit contr'eux. Ces difficultés n'empêcherent pas Cyrus de pousser son dessein. Il fit d'abord tirer une ligne de circonvallation autour de la Ville, avec un fossé large & profond ; & par le secours (*q*) des Palmiers que ce Pays produit en grande abondance, & qui y croissent à la hauteur de cent pieds, il bâtit des tours plus hautes que les murailles, se flatant au commencement de prendre la Place d'assaut. Mais comme il

Ann. 540. avant J. C. BELTSATS. 16.

(*p*) Vide Q. CURTIUM Lib. V. Cap. I.
(*q*) *Cyropædia.* Lib. VII.

Ann. 540. avant J. C. BELTSATS. 16. n'avançoit gueres par-là, il s'attacha à la réduire par la famine, comptant que plus il y avoit de monde, plus il en viendroit facilement à bout. Cependant pour ne pas accabler ſes troupes de fatigue, en les occupant toutes à la fois à cet ouvrage, il diviſa ſon armée en douze parties, & aſſigna à chacune ſon mois pour la garde des tranchées. Ce blocus ayant continué pendant deux ans ſans ſuccès; Cyrus s'aviſa d'un ſtratagême, par le moyen duquel il ſe rendit Maître de la Place ſans beaucoup de peine.

Ann. 539. avant J. C. BELTSATS. 17. Ayant (r) appris qu'on devoit célébrer à Babylone une grande Fête annuelle, & que les Babyloniens avoient accoutumé, dans cette ſolemnité, de paſſer la nuit entiere à boire & à faire la débauche, il jugea devoir profiter de cette occaſion pour les ſurprendre. Pour y réuſſir, voici l'artifice dont il ſe ſervit. Il envoya une partie de ſes gens à la tête du canal, par où les eaux du fleuve ſe déchargeoient dans le grand lac dont nous avons parlé ci-deſſus, avec ordre de rompre dans un tems marqué la levée qui étoit entre le fleuve & le canal, & d'en faire écouler les eaux dans le lac. Cependant ayant aſſemblé toutes ſes troupes, il en poſta une partie à l'endroit où le fleuve

(r) HERODOT. Lib. I. *Cyropædia*, Lib. VII.

entroit dans la Ville, & l'autre partie où il en sortoit, & leur commanda d'entrer cette nuit dans la Ville par le lit du fleuve dès le moment qu'ils le trouveroient guéable. Ces dispositions faites, il fit ouvrir sur le soir la tranchée des deux côtés de la riviere, au-dessus de la Ville, afin d'y faire écouler les eaux. Par ces ouvertures, aussi-bien que par celle de la grande levée, la riviere fut tellement saignée, que son lit se trouva à sec vers le minuit. Alors les deux corps des troupes, selon leurs ordres, y entrerent, guidés l'un par Gobryas & l'autre par Gadate; & ayant trouvé les portes qui conduisoient dans le fleuve, & qu'on avoit accoutumé de tenir fermées toutes les nuits, les ayant, dis-je, trouvé ouvertes par le desordre & la négligence de ce tems de débauche & de dissolution, ils monterent par-là dans la Ville; & les deux corps s'étant rencontrés au Palais Royal, comme ils en étoient convenus, ils surprirent la garde, & la mirent en pieces. Ils se jetterent tout aussi-tôt dans le Palais, dont quelques-uns de ceux qui étoient dedans avoient ouvert les portes, pour sçavoir d'où venoit le bruit qu'ils entendoient. Ils s'en rendirent les Maîtres; & ayant rencontré le Roi qui venoit à eux l'épée à la main, à la tête de ceux qui s'étoient trouvés à portée de le secourir, ils

Ann. 539. avant J. C. BELTSATS. 17.

Ann. 539. avant J. C. BELTSATS. 17.

le tuerent, combatant courageuſement pour ſa vie, & firent main-baſſe ſur tous ceux qui l'accompagnoient. Cyrus s'étant ainſi rendu Maître de Babylone, fit publier un Edit, portant que tous ceux qui poſeroient bas les armes auroient la vie ſauve; & qu'au contraire tous ceux qui refuſeroient de le faire, ſeroient paſſés au fil de l'épée. Les Babyloniens obéirent & ſe ſoumirent au vainqueur, qui ſans autre oppoſition s'empara de cette puiſſante Ville, & termina par ce grand exploit toutes ſes conquêtes, après une guerre de XXI. ans. Car il s'étoit écoulé autant de tems, depuis que ce Conquérant étoit ſorti de Perſe à la tête d'une armée, qu'il mena au ſecours de Cyaxare, juſqu'à la priſe de Babylone. Cyrus paſſa tout ce tems-là en campagne, pouſſant ſes conquêtes de lieu en lieu, juſqu'à ce qu'il eut ſubjugué tout l'Orient, depuis la Mer Egée juſqu'au fleuve Indus, & qu'il eût fondé le plus grand Empire qu'il y eût eu juſqu'alors dans l'Aſie, tant par ſa ſageſſe que par ſa valeur, deux qualités en quoi il excelloit également. Il étoit ſi généreux & en uſoit avec tant d'honnêteté & d'humanité avec tous ceux qui avoient à faire à lui, qu'il fit plus de conquêtes par ſes manieres douces & obligeantes, que par l'épée. Il s'attira par cette affabilité tous les cœurs,

& ce fut principalement par-là qu'il affermit le nouvel Empire qu'il venoit d'établir. Ann. 539. avant J. C. BELISAS. 17.

C'eſt de cette maniere qu'Herodote & Xénophon racontent la priſe de Babylone. En quoi ils s'accordent avec l'Hiſtoire Sainte. Daniel (*s*) dit que Beltſatſar fit un grand feſtin à mille de ſes Gentilshommes, à ſes femmes, & à ſes concubines : qu'il fut tué dans cette même nuit, & que Darius le Mede, ſçavoir, Cyaxare oncle de Cyrus, s'empara du Royaume. Car tant que Cyaxare vécut, Cyrus lui fit honneur de ſes conquêtes. L'impie Beltſatſar ayant prophané, dans cette fête, les vaſes d'or & d'argent qui avoient été enlevés du Temple de Jéruſalem ; les ayant fait apporter dans la ſale du feſtin, & y ayant bu, lui & toute ſa Cour ; Dieu lui en témoigna ſon indignation d'une maniere également extraordinaire & terrible. Car il fit paroître ſur la muraille une main qui y écrivoit la Sentence de la ruine prochaine, qu'il lui préparoit en punition d'un ſi grand crime. Le Roi apperçut la figure de la main qui écrivoit ſa condamnation ; car il étoit vis-à-vis de cet endroit de la muraille. Surpris & extrêmement effrayé de cette viſion, il manda ſur le champ tous

(*s*) *Daniel* V.

Ann. 539. avant J. C. BELTSAZ. 17.

ſes Sages, tous ſes Devins, & tous ſes Aſtrologues, & leur ordonna de lire cette écriture, & de lui en expliquer le ſens. Mais aucun d'eux (*t*) n'ayant pu en venir à bout, la Reine-Mere qui au bruit de ce prodige étoit venue dans la ſale du feſtin, informa le Roi ſon fils de la grande habileté de Daniel dans ces ſortes de matieres. Sur quoi Daniel ayant été mandé, lut au Roi l'écriture; & lui ayant repréſenté hardiment ſes iniquités, & en particulier, la prophanation qu'il venoit de faire des vaſes ſacrés qui avoient ſervi au Culte du Dieu des Cieux & de la Terre, dans le Temple de Jéruſalem; il lui déclara que ces caracteres tracés ſur la muraille étoient une Sentence du Ciel, qui portoit que ſon *Royaume lui étoit ôté, & donné aux Medes & aux Perſes.* Ce fut, ce ſemble, immédiatement après la déclaration de cette Sentence, que le Palais fut pris & Beltſatſar tué. Car (*u*) les flambeaux étoient déja allumés avant que la main parut. Il falut enſuite quelque tems pour faire venir les Sages, les Devins, & les Aſtrologues. Il leur falut auſſi à eux-mêmes quelque tems pour eſſayer de déchifrer ces carac-

(*t*) La raiſon pourquoi ils ne purent lire cette Sentence, c'eſt qu'elle étoit écrite en lettres Hébraïques, qui ſont appellées aujourd'hui les caracteres Samaritains, que les Babyloniens ne connoiſſoient point.

(*u*) *Daniel* V, 5.

teres. Après cela la Reine vint de ſon appartement dans la ſale du feſtin, pour porter le Roi ſon fils à faire venir Daniel, qui étant mandé ne ſe trouva peut-être pas d'abord à portée. Tout cela emporta une partie de la nuit. Ainſi on peut ſuppoſer avec fondement, que lorſque Daniel eut interprété cette écriture, les Perſes ſe jetterent dans le Palais, & en exécuterent immédiatement après la teneur, en tuant Beltſatſar & tous les Seigneurs qui étoient avec lui. La Reine, qui étoit entrée dans la ſale du feſtin pour donner cet avis au Roi, ne pouvoit être ſa femme. Car l'Hiſtoire Sainte dit que *toutes ſes femmes & toutes ſes concubines étoient aſſiſes avec lui à table.* Il faloit donc que ce fût Nitocris la Reine-Mere. Si elle eſt appellée la Reine, c'eſt dans un ſens d'éminence, parce qu'elle avoit la Régence du Royaume, dont ſon fils lui avoit abandonné le Gouvernement, à cauſe de ſa prudence conſommée dans les affaires. En effet, quand Daniel parut devant lui, quoiqu'il fût un des principaux Miniſtres de ſon Etat, (x) il le connoiſſoit ſi peu, qu'il (y) lui demanda s'il étoit Daniel. Mais Nitocris, qui l'avoit continuellement employé dans les affaires du Royaume, le connoiſſoit bien. C'eſt pour

Ann. 539. avant J. C. BELTSATS. 17.

(x) *Daniel* V, 13.
(y) *Daniel* VIII, 27.

Ann. 539. avant J. C. BELTSAIS, 17.

cela qu'elle l'avoit fait venir à cette occasion. Cela fait voir que Beltſatſar étoit un Prince, qui, livré entierement à ſes plaiſirs, ſe remettoit ſur autrui du ſoin de ſes affaires ; ce qui n'eſt que trop ordinaire à ces Princes qui s'imaginent, que les Royaumes ne leur ſont donnés que pour ſervir à leurs plaiſirs. De-là on peut conclure, que, ſi Beltſatſar, avec de telles inclinations, conſerva ſa Couronne pendant XVII. ans, contre un ennemi auſſi redoutable que Cyrus, il faut l'attribuer entierement à la conduite de ſa mere, qui avoit entre les mains le Gouvernement de l'Etat. C'étoit la Princeſſe la plus ſage & la plus prudente de ſon tems ; & elle fit tout ce qui pouvoit ſe faire pour prévenir la ruine de l'Empire de Babylone. C'eſt pourquoi ſon nom fut pendant long-tems ſi fameux dans ces Pays-là, qu'Herodote en parle comme ſi elle avoit été la Souveraine du Royaume, de la même maniere que Sémiramis paſſoit pour l'avoir été ; & qu'il lui attribue les Ouvrages de Babylone que (z) d'autres Auteurs donnent à ſon fils. Car quoiqu'ils euſſent été faits ſous le regne de ce Prince, ce fut pourtant par ſes ſoins qu'ils furent conſtruits ; en ſorte que c'étoit principalement à elle que l'hon-

(z) BEROSUS *apud* JOSEPHUM *contra Appionem* Lib. I.

neur en étoit dû. Cependant, comme nous venons de le voir, quoique le grand lac & les canaux qui y conduiſoient, commencés par Nabucodonoſor, & perfectionnés par cette grande Reine, euſſent été entrepris avec beaucoup de ſageſſe pour l'avantage de la Ville & du Pays, ils furent ruineux à l'une & à l'autre, Cyrus s'en étant ſervi pour ſe faire un paſſage dans la Ville. Le mal même ne ſe borna pas là. L'ouverture, que Cyrus avoit fait dans la Digue, n'ayant pas été fermée dans la ſuite, le fleuve, ſortit de ſon canal ordinaire, inonda (a) tout le Pays; & à force de couler par-là, la brêche devint avec le tems ſi large, que pour la réparer il auroit falu faire autant de frais qu'en avoit coûté la conſtruction de la Digue. Il reſta même ſi peu d'eau dans le lit de la Riviere à Babylone, qu'à peine ſuffiſoit-elle à porter de petites barques, ce qui fut un ſurcroît de dommage pour cette Ville. Alexandre qui avoit deſſein d'en faire le ſiége de ſon Empire, s'appliqua à remédier à cet inconvénient, & fit rétablir la levée du côté d'Occident. Ce travail après avoir été pouſſé l'eſpace de quatre milles, fut arrêté par des difficultés cauſées par la nature du terrain, qui auroient pu être ſurmontées

Ann. 539. avant J. C. BELTSATS. 14.

(a) ARRIANUS *de Expeditione Alexandri* Lib. VII.

Ann. 539. avant J. C. BELTSATS. 17.

si ce Prince avoit vécu ; mais sa mort, qui arriva bien-tôt après, mit fin à ce projet, comme à bien d'autres qu'il avoit formés. Babylone même étant ensuite tombée en décadence, par la construction de Seleucie dans son voisinage, on ne songea plus à reprendre cet Ouvrage ; en sorte que ce Pays est demeuré jusques à aujourd'hui plein de fondrieres & de marécages. Ce fut sans doute la principale raison qui obligea les habitants de Babylone de l'abandonner, d'autant plus qu'ils trouvoient dans leur voisinage une nouvelle Ville mieux située que celle qu'ils quittoient.

A la prise de Babylone finit l'Empire Babylonien, après avoir duré CCIX. ans, depuis le commencement du regne de Nabonassar son Fondateur. Par-là fut anéantie la puissance & l'orgueil de cette Ville superbe, justement L. ans après qu'elle eut détruit Jérusalem & son Temple. Par-là furent accomplies, en grande partie, tant de prédictions, que les Prophetes Esaïe, Jérémie, Habacuc, & Daniel avoient prononcées contr'elle. Ce qu'il y a ici de remarquable, c'est que par rapport au siége & à la prise de cette Ville, ces Prophetes avoient prédit particulierement, qu'elle seroit (*b*) bloquée & assié-

(*b*) *Esaïe* XIII, 17 & XXI, 2. *Jérémie* LI, 11, 27, 28, 29, 30.

gée par les Medes, les Elamites, & les Arméniens : que le fleuve ſeroit (*c*) réduit à ſec : que (*d*) la Ville ſeroit priſe dans un tems de réjouiſſance & pendant que ſes *Principaux, ſes Sages, & ſes hommes forts ſeroient yvres ; qu'ainſi ils dormiroient d'un ſommeil perpétuel dont ils ne ſe réveilleroient jamais.* La choſe arriva comme ils l'avoient prédit ; Beltſatſar & ſes mille Courtiſans, qui s'étoient enivrés avec lui dans cette Fête, ayant été (*e*) paſſés au fil de l'épée par les ſoldats de Cyrus. Eſaïe en particulier avoit prédit (XLV. 23.) que Dieu réduiroit Babylone en *poſſeſſion des butors & en marais d'eaux* ; ce qui arriva, comme nous venons de le voir ; & au ℣. 22. que *Dieu retrancheroit à Babylone le fils & le petit-fils* de leur grand Roi Nabucodonoſor, comme en effet l'un & l'autre moururent de mort violente à la fleur de leur âge : Evilmerodac ſon fils avant ce tems-là, comme nous l'avons vu, & Beltſatſar ſon petit-fils à la priſe de la Ville ; & par-là *le Sceptre de Babylone fut rompu*, ſelon la prédiction du même Prophete au ℣. 5. Car cette Ville perdit l'autorité & le gouvernement pour toujours.

Ann. 539. avant J. C. BELTSATS. 17.

Beltſatſar étant mort, Darius le Mede

(*c*) *Jérém.* L, 38, & LI, 36.
(*d*) *Jérém.* LI, 39, 57.
(*e*) *Cyropædia.* Lib. VII.

Ann. 538. avant J. C. DARIUS MEDE. 1.

(f) eut le Royaume, selon l'Ecriture. En effet Cyrus, tant que son oncle vécut, partagea avec lui l'Empire, quoique conquis tout entier par sa valeur : il porta même la condescendance jusqu'à lui déférer le premier rang. Cependant comme le commandement de l'armée & l'administration des affaires étoient entierement entre ses mains, il étoit regardé comme le Souverain de l'Empire qu'il avoit formé. De-là vient que dans le Canon de Ptolomée il n'est fait aucune mention de Darius ; mais immédiatement après la mort de Beltsatsar, qui y est nommé Nabonadius, Cyrus est placé comme son successeur, comme il l'étoit véritablement ; l'autre n'ayant eu que le nom & l'ombre de la Souveraineté, si ce n'est dans la Medie qui étoit son propre domaine.

Quelques-uns (g) veulent que Darius le Mede ait été Nabonadius, le dernier Roi de Babylone dans le Canon de Ptolomée: voici comme ils conçoivent la chose. Ils prétendent qu'Evilmerodac étant mort, Nerigliſſar lui succéda seulement en qualité de Tuteur de Laborosoarchod son fils, qui étoit le prochain héritier du chef de sa mere fille de Nabucodonosor : que Laborosoarchod est le même que celui que Da-

(f) *Daniel* V, 31.
(g) SCALIGER, CALVISIUS & autres.

niel nomme Beltſatſar, qui fut tué la nuit de cette Fête impie, non par Cyrus, à ce qu'ils diſent, mais par une conſpiration de ſes propres ſujets : que l'Ecriture lui attribue les quatre années que le Canon de Ptolomée donne à Nerigliſſar, ou comme il y eſt appellé, Nericaſſolaſſar, parce que Nerigliſſar regna ſeulement au nom de ce Prince dont il étoit Tuteur : que c'eſt pour cela qu'il eſt parlé dans Daniel (*b*) de la premiere & de la troiſieme année de Beltſatſar ; quoique Laboroſoarchod ait regné ſeul après la mort de ſon pere neuf mois ſeulement : qu'après ſa mort les Babyloniens firent choix de Nabonadius qui n'étoit point de la famille de Nabucodonoſor, mais Mede d'origine, & que c'eſt uniquement pour cette raiſon qu'il eſt appellé dans l'Ecriture Darius le Mede. Pour ce qui eſt de cette derniere circonſtance que Nabonadius n'étoit point du ſang de Nabucodonoſor, il faut tomber d'accord que ces Auteurs peuvent s'autoriſer du témoignage de Megaſthene (*i*) dans ſes fragments. Mais tout le reſte eſt une pure imagination & contredit formellement l'Ecriture. Car I. la Sentence tracée ſur la muraille marqua à Beltſatſar, que ſon Royaume ſeroit diviſé ou perdu pour lui, & Ann. 538. avant J. C. DARIUS MEDE. 1.

(*b*) *Daniel* VII, 1. VIII, 1.
(*i*) *Apud* EUSEBIUM *Præp. Evang.* Lib. IX. c. 41.

Ann. 538. avant J. C. DARIUS MEDE, R.

donné (*k*) aux Medes & aux Perſes ; & immédiatement après, (*l*) l'Hiſtorien ſacré nous apprend que Beltſatſar fut tué dans cette même nuit, & que le Royaume tomba au pouvoir de Darius le Mede, qui ne peut être que Cyaxare Roi de Médie, lequel conjointement avec Cyrus conquit Babylone. II. Il faut donc que Beltſatſar ait été le dernier Roi de Babylone, & qu'il ſoit par conſéquent le Nabonadius de Ptolomée. III. Ce dernier Roi n'étoit pas étranger à la famille de Nabucodonoſor (*m*) puiſque l'Ecriture l'en fait deſcendre. IV. Il eſt dit que Darius gouverna le Royaume ſelon les Loix (*n*) des Medes & des Perſes, ce qui ne peut être arrivé que lorſque les Medes & les Perſes ſe furent emparés de la Monarchie. Si ce Darius eût été Nabonadius Roi de Babylone, il eut certainement ſuivi dans ſon Gouvernement les Loix de Babylone & non celles des Medes & des Perſes ſes ennemis, qui pendant tout ſon regne lui firent la guerre & travaillerent à ſa ruine. V. Il eſt encore dit de Darius qu'il diviſa ſon Empire (*o*) en CXX. Provinces, ce qui ne peut regarder l'Empire de Baby-

(*k*) *Daniel* V, 28.
(*l*) *Daniel* V, 28-31.
(*m*) *Daniel* V, 11, 13, 18, 22.
(*n*) *Daniel* VI, 8-15.
(*o*) *Daniel* VI, 1.

lone qui n'a jamais eu assez d'étendue pour cela : mais doit être entendu de celui des Perses qui étoit beaucoup plus vaste, & qui fut encore augmenté de sept Provinces, par la conquête que fit Cambyse de l'Egypte, & Darius Hystaspide de la Thrace & des Indes. Aussi cet Empire contenoit CXXVII. Provinces au tems d'Esther. Comme c'étoit alors la division de cet Empire, c'est une preuve suffisante que l'autre division, par Daniel, regarde aussi le même Empire. Car si toute la Monarchie des Perses, qui s'étendoit depuis les Indes jusqu'en Ethiopie, ne contenoit que CXXVII. Provinces ; le seul Empire de Babylone, qui ne faisoit pas la septieme partie de l'autre, ne pouvoit pas en contenir cent-vingt. Rien n'est plus absurde que la preuve que Scaliger allegue, pour justifier que Nabonadius étoit Mede d'origine & Roi de Babylone par élection. Dans la prédiction que Nabucodonosor, un peu avant sa mort, fit aux Babyloniens de leur destruction par les Perses, laquelle nous a été conservée dans les fragments de Megasthene, on trouve ces paroles : (p) *Il viendra un Mules de Perse qui aidé de vos Dieux-mêmes combattant pour lui, vous réduira en servitude, en quoi il sera assisté par le Mede.* Il est visible

Ann. 538. avant J. C. DARIUS MEDE. 1.

(p) *apud* EUSEB. *Prep. Evang.* Lib. IX. c. 41.

Ann. 538 avant J. C. DARIUS MEDE. I.

que ce Mede marquoit Cyaxare Roi de Médie, qui étoit allié de Cyrus dans cette guerre, laquelle se termina par la conquête de Babylone. Mais Scaliger veut que ç'ait été Nabonadius, d'où il conclut qu'il étoit Mede; & pour le justifier il cite cet endroit de Megasthene en sa faveur. Si vous lui en demandez la raison, il répond, que celui qui, selon la prédiction, devoit aider Cyrus à mettre Babylone sous le joug, a dû être Nabonadius; parce qu'en effet s'étant laissé batre & subjuguer par Cyrus, il contribua par sa défaite à lui procurer cet avantage. Rapporter un argument de cette nature, c'est le réfuter: comme l'a reconnu Isaac Vossius, qui dit (*q*) que les preuves alléguées par Scaliger pour établir cette supposition, sont indignes de ce grand homme.

Lorsque Cyrus eut mis ordre à sa conquête, (*r*) il retourna en Perse pour rendre visite à son pere & à sa mere qui vivoient encore. Il passa à son retour par la Médie, où il épousa la fille de Cyaxare qui lui apporta en dot le Royaume de Médie pour en jouir après la mort de son pere, dont elle étoit l'unique enfant légitime. Cyrus reprit ensuite avec sa nouvelle épouse le chemin de Babylone, où Cyaxare voulut

(*q*) *Chronol. Sacra* p. 144.
(*r*) *Cyropædia* Lib. VIII.

bien l'accompagner ſur les inſtances preſſantes qu'il lui en fit. Lorſqu'ils y furent arrivés ils dreſſerent de concert le plan de toute la Monarchie. Ils la diviſerent (*s*) en ſix-vingt Provinces. Ils (*t*) en donnerent le Gouvernement à ceux qui avoient le plus aidé Cyrus à ſoutenir le faix de cette guerre, & qui lui avoient rendu les plus grands ſervices. Ils établirent (*u*) ſur eux trois Gouverneurs ſupérieurs qui devoient toujours réſider à la Cour, & à qui ils devoient rendre compte de tems en tems de ce qui ſe paſſeroit dans leur Gouvernement, & qui devoient leur faire tenir les ordres du Prince : de ſorte que ces trois principaux Miniſtres devoient avoir la ſurintendance & la principale adminiſtration des affaires de toute la Monarchie. Daniel fut établi le premier des trois. Cette préférence lui étoit dûe, tant à cauſe de ſa haute ſageſſe qui étoit renommée dans tout l'Orient, que par ſon ancienneté & ſon expérience conſommée dans les affaires. Car il y avoit alors LXV. ans entiers, à compter depuis la ſeconde année de Nabucodonoſor, qu'il avoit été employé en qualité de premier Miniſtre des Rois de Babylone. Comme cette diſtinc-

Ann. 538. avant J. C. DARIUS MEDE. 1.

(*s*) *Daniel* VI, 1.
(*t*) *Cyropædia* Lib. VIII.
(*u*) *Daniel* VI, 2.

Ann. 538. avant J. C. DARIUS MEDE I.

tion le rendoit la seconde personne de l'Empire, & le mettoit immédiatement au-dessous du Roi, les autres Courtisans en conçurent une si grande jalousie, que pour se défaire de ce fâcheux concurrent, ils lui tendirent le piége qui le fit jetter dans la fosse aux Lions. Mais Daniel s'en étant tiré miraculeusement sain & sauf, ce pernicieux complot tourna à la ruine de ses Auteurs; & Daniel dans la suite s'affermit tellement dans la faveur de Darius & de Cyrus (x) qu'il jouit d'une pleine prospérité le reste de ses jours.

L'an premier de Cyrus, Daniel ayant compté que les LXX. ans de la captivité de Juda, déterminés par le Prophete Jérémie, tendoient à leur fin, (y) pria Dieu instamment qu'il lui plût de se souvenir de son Peuple, de rétablir Jérusalem, & de regarder favorablement sa Ville Sainte & le Sanctuaire qu'il y avoit placé. Sur quoi l'Ange Gabriel l'assura dans une Vision, non-seulement de la délivrance des Juifs, de leur captivité temporelle, sous les Babyloniens; mais encore d'une délivrance beaucoup plus considérable; de celle de la servitude du péché & du démon que Dieu devoit procurer à son Eglise, & qui devoit s'accomplir à la fin de soixante-dix se-

(x) *Daniel* VI, 28.
(y) *Daniel* IX, 2.

maines, qui s'écouleroient, depuis l'ordre qui ſeroit donné pour le rétabliſſement de Jéruſalem ; c'eſt-à-dire, à la fin de CCCCXC. ans. Car prenant chaque jour pour une année, ſelon le ſtile Prophétique, ces LXX. ſemaines d'années font CCCCXC. ans. C'eſt la plus claire prédiction que nous ayons dans l'Ecriture de la venue du Meſſie. Car elle la fixe au tems précis auquel, conformément à l'Oracle, il eſt venu, & il a accompli par ſa mort & par ſa réſurrection, le grand Ouvrage de notre ſalut. Ann. 538. avant J. C. DARIUS MEDE I.

Cyrus ne fut pas plutôt de retour à Babylone, qu'il donna ordre (z) à toutes ſes troupes de s'y rendre. Par la revue générale qu'il en fit, il trouva que ſes forces montoient à ſix-vingts-mille chevaux, à deux-mille chariots armés de faux, & à ſix-cents-mille hommes de pied. Après en avoir diſtribué dans les Garniſons autant qu'il étoit néceſſaire pour la défenſe des diverſes parties de l'Empire, il marcha avec le reſte dans la Syrie, où il mit ordre à cette partie de l'Empire, & ſubjugua tous ces Pays juſqu'à la Mer Rouge, & aux confins de l'Ethiopie. Pendant qu'il étoit occupé à cette expédition, (a) Cyaxare, que l'Ecriture nomme Darius le

(z) *Cyropædia* Lib. VIII.
(a) *Daniel* V, 31.

Ann. 538. avant J. C. DARIUS MEDE I.

Mede, faiſoit ſa réſidence à Babylone, où il conduiſoit les affaires de la Monarchie. Ce fut dans cet intervale de tems que Daniel fut jetté dans la foſſe aux Lions, & qu'il en fut miraculeuſement délivré, comme nous venons de le voir.

Ce fut auſſi apparemment dans le même tems que furent frappées ces fameuſes pieces d'or appellées Dariques, (*b*) leſquelles pour leur beauté & leur fineſſe furent préférées pendant pluſieurs ſiécles à toutes les autres monnoies dans tout l'Orient. Car au rapport de pluſieurs Auteurs, cette monnoie ne fut pas batue par l'ordre (*c*) de Darius Hyſtaſpide, comme quelques-uns ſe le ſont imaginé; mais par un Darius plus ancien que l'autre. Or nous n'en trouvons point de plus ancien qui ait regné en Orient que ce Darius ſurnommé le Mede dans l'Ecriture. Il eſt fort vraiſemblable qu'il fut l'Auteur de cette monnoie, & que pendant les deux ans qu'il regna à Babylone, lorſque Cyrus étoit occupé à ſon expédition de Syrie, d'Egypte & des Pays circonvoiſins, il fit faire ces pieces d'or, de l'immenſe quantité de ce métal qu'il trouva dans le tréſor, &

(*b*) HERODOTUS Lib. IV. c. 166. PLUTARCHUS *in Artaxerxe.*

(*c*) HARPOCRATION. *Scholiaſtes* ARISTOPHANIS *ad Eccleſ.* p. 741, 742. SUIDAS *ſub voce* Δαρεικὸς.

qui y avoit été accumulé du butin qu'ils avoient fait lui & Cyrus dans cette longue guerre où ils avoient été engagés ; & que ce fut de Babylone où elles avoient été frappées, qu'elles ſe répandirent dans tout l'Orient, & juſques dans la Grece où elles étoient fort eſtimées. Selon le Docteur (*d*) Bernard, le Darique peſoit deux grains plus qu'une Guinée. * Mais la fineſſe de ces pieces en augmentoit beaucoup le prix. Car elles étoient de pur or, n'ayant point ou preſque point d'alloi ; & ainſi le Darique, ſelon la proportion qu'il y a aujourd'hui entre l'or & l'argent, pouvoit valoir vingt-cinq Chelings argent d'Angleterre. * Il eſt fait mention de ces pieces d'or dans les Livres (*s*) de l'Ecriture qui ont été écrits après la captivité, ſous le nom d'*Adarkonim* & dans le Talmud ſous celui (*f*) de *Darkonoth*, qui viennent l'un & l'autre du Grec Δαρεικὸς, c'eſt-à-dire, Dariques. Il faut même obſerver que toutes ces pieces d'or, du même poids & de la même valeur que les pre-

Ann. 538 avant J. C. DARIUS MEDE I.

(*d*) *De ponderibus & menſuris antiquis*, p. 171.

(*) La Guinée peſe 2. gros 15. grains du poids de marc de Paris, donc le Darique peſoit environ 2. gros 15. grains ; je dis environ, parce que le poids des Orfevres Anglois eſt un peu plus léger que le nôtre. Ainſi l'on peut compter ſur environ 28. Dariques au marc.

(**) C'eſt-à-dire, 4. onces 6. gros 2. deniers 16. grains.

(*e*) I. *Chron.* XXIX, 7. & *Eſdras* VIII, 27.

(*f*) Vide BUXTORFII *Lexicon Rabbinicum*, p. 577.

Ann. 538. avant J. C. DARIUS MEDE I.

mieres, qui furent frappées ſous les Rois ſuivants, tant Perſes que Macédoniens d'origine, furent auſſi appellées Dariques, de Darius qui en fut le premier Auteur. Il y en avoit de deux ſortes, des Dariques & des demi-Dariques, comme nous avons des Guinées & des demi-Guinées.

Cyaxare étant venu à mourir au bout de deux ans, & Cambyſe ayant auſſi fini ſes jours en Perſe, (g) Cyrus retourna à Babylone, & prit en main le Gouvernement de l'Empire ſur lequel il regna ſept ans. On lui donne XXX. ans de regne, depuis ſa premiere ſortie de Perſe, à la tête d'une armée; depuis la priſe de Babylone IX. ans; & depuis la mort de Cyaxare & de Cambyſe, qu'il poſſéda ſeul l'Empire VII. ans. Ce qui donne lieu à trois diverſes manieres de compter les années de ſon regne, dont la premiere eſt ſuivie par (h) Cicéron, la ſeconde par (i) Ptolomée, & la troiſieme par (l) Xénophon. La premiere des ſept années eſt la premiere de Cyrus, dont il eſt parlé au premier Verſet du Livre d'Eſdras, dans laquelle la captivité de Juda finit, & la permiſſion fut donnée aux Juifs, par un

(g) *Cyropædia.* Lib. VIII.
(h) *De Divinatione.* Lib. I.
(i) *In Canone.*
(l) *Cyropædia.* Lib. VIII. Où XENOPHON dit que Cyrus regna après la mort de Cyaxare ſept ans.

Décret

Décret du Roi, de retourner dans leur patrie. Les LXX. ans que Jérémie avoit assignés à la durée de cette captivité, venoient préciſément d'expirer. Car elle avoit commencé un an & deux mois avant la mort de Nabopolaſar; après cela Nabucodonoſor avoit regné XLIII. ans, Evilmerodac II. ans, Nerigliſſar IV. ans, Beltſatſar XVII. ans, & Darius le Mede II. ans; tout cela joint enſemble fait LXIX. ans & deux mois; à quoi ſi on ajoute encore dix mois pour remplir ces LXX. ans, la fin en écherra préciſément au même mois de la premiere année de Cyrus, dans lequel la captivité commence, la pénultieme année de Nabopolaſar; c'eſt-à-dire, au neuvieme mois de l'année Judaïque, qui répond à notre Novembre. Car ce fut dans ce mois que Nabucodonoſor prit Jéruſalem, & emmena une grande partie du Peuple en captivité, comme nous l'avons vu. Voici comment on peut recueillir de l'Ecriture, que ce fut dans le même mois que le rétabliſſement des Juifs arriva. La premiere fois que les Juifs revenus dans leur patrie ſe trouverent à Jéruſalem, fut dans leur Niſan, qui eſt notre Avril, comme nous le montrerons dans la ſuite. Si on ſuppoſe qu'ils furent quatre mois à venir de Babylone à Jéruſalem, qui fut le tems qu'Eſ-

Ann. 537. avant J. C. DARIUS MEDE 2.

Ann. 537. avant J. C. DARIUS. MEDE 2.

dras (*m*) mit à faire ce voyage, le commencement de cette marche tombera dans le milieu de Décembre précédent. Si on leur accorde encore un mois de tems, depuis la publication de l'Edit, pour faire les préparatifs néceſſaires pour leur voyage, leur captivité ſe trouvera par-là avoir fini au milieu du mois de Novembre, dans la premiere année de Cyrus, qui étoit préciſément le même tems où elle avoit commencé, LXX. ans auparavant. Au reſte, une preuve que cette premiere année de Cyrus ne doit pas être comptée, avec Ptolomée, depuis la priſe de Babylone, mais avec Xénophon, depuis la mort de Darius le Mede, que Cyrus occupa ſeul le trône, c'eſt que le dernier s'accorde avec l'Ecriture. Car après la priſe de Babylone & la mort de Beltſatſar, Darius le Mede (*n*) y eſt nommé dans la ſucceſſion avant Cyrus le Perſe; & les années (*o*) du regne de ce dernier n'y ſont point comptées que celles de Darius n'aient ceſſé, & par conſéquent, ſelon l'Ecriture, la premiere année de Cyrus ne peut être comptée que depuis la mort de Darius.

Il ne faut pas douter que l'Edit donné en faveur des Juifs, n'eût été obtenu

(*m*) *Eſdras* VII, 9.
(*n*) *Daniel* VI, 28.
(*o*) Conferez *Daniel* IX, 1. avec le X. Chap. ℣. 1.

par les ſoins & à la ſollicitation de Daniel. Quand Cyrus ſe fut rendu Maître de Babylone, il y trouva un ancien Miniſtre d'Etat fameux dans tout l'Orient par ſa grande capacité & par ſa longue expérience dans l'adminiſtration des affaires publiques. Les Princes ſages cherchent toujours des Conſeillers de ce caractere. Ainſi Cyrus n'avoit garde de négliger celui ci, dont la réputation venoit même de recevoir un nouveau rélief par l'interprétation qu'il avoit donnée de cette myſtérieuſe écriture tracée ſur la muraille, qui avoit tant embaraſſé tous les Sages & les Devins de Babylone, & qui avoit été ſi exactement vérifiée par l'événement. C'eſt pourquoi Cyrus ne fut pas plutôt maître de Babylone qu'il jetta les yeux ſur Daniel, comme ſur la perſonne qui étoit la plus propre à lui donner les avis & les directions néceſſaires pour regler le Gouvernement dans cette révolution, & il ne manqua pas de le conſulter dans toutes les meſures qui furent priſes ſur ce ſujet. En quoi Daniel donna tant de marques de ſa capacité, que lorſqu'on vint à fixer la forme du Gouvernement de la Monarchie, il fut fait premier Miniſtre d'Etat & Surintendant ſur toutes les Provinces, comme nous l'avons vu. Lors même que Cyrus fut de retour de ſon ex-

Ann. 537. avant J. C. DARIUS MEDE 2.

Ann. 537. avant J. C. DARIUS MEDE 2.

pédition de Syrie, il trouva la réputation de Daniel augmentée par la maniere miraculeuſe dont il avoit été conſervé dans la foſſe aux Lions. Pour toutes ces conſidérations ce Prince l'honora de ſa plus haute eſtime : auſſi l'Ecriture (*p*) remarque-t-elle, que Daniel proſpéra ſous lui, comme il avoit fait ſous Darius le Mede, auprès duquel il paroît qu'il avoit été dans une faveur extraordinaire. Or comme Daniel avoit demandé à Dieu avec tant d'inſtance le rétabliſſement de ſon Peuple, comme nous le voyons au IX. Chap. de ſon Livre, il ne faut pas croire qu'il eût été moins empreſſé à demander cette grace au Prince, ſur tout poſſedant un rang ſi éminent & ayant un ſi grand crédit auprès de lui. Pour le porter plus promptement à lui accorder ſa requête, il lui montra les Prophéties d'Iſaïe (*q*) où, CL. ans avant ſa naiſſance, il étoit déſigné par ſon propre nom, comme un Prince que Dieu deſtinoit à être un grand conquérant, & à ranger ſous ſa domination un grand nombre de Peuples, & tout enſemble à être le reſtaurateur des Juifs, en ordonnant que leur Temple fut rétabli, & que Jéruſalem & la Judée fuſſent poſſedées par leurs anciens habitants. Non-

(*p*) *Daniel* I, 21. & VI, 28.
(*q*) *Eſaïe* XLIV, 28. & XLV, 1.

seulement Josephe (r) témoigne que Cyrus vit & lut ces Prophéties : l'Ecriture même le marque formellement. Car il en est fait mention (s) dans le Décret, pour le rétablissement du Temple, rapporté par Esdras. Or qui auroit pu lui montrer ces prédictions, si ce n'est Daniel, qui, dans le poste qu'il occupoit, avoit un accès libre auprès de sa personne ? & qui avoit à cœur autant & plus qu'aucun autre le rétablissement de Sion ? Ajoutez à cela, que Cyrus dans sa derniere expédition de Syrie & de Palestine, ayant vu de ses propres yeux un Pays aussi étendu & aussi fertile que la Judée, abandonné & entierement en friche, n'avoit pu sans doute s'empêcher de souhaiter, qu'il fut repeuplé & cultivé de nouveau. Car comme la force & les richesses d'un Empire consistent dans la multitude des Sujets, il n'est point de Prince sage qui voie avec plaisir une partie de ses Etats sans habitants & sans culture. Or qui étoit plus propre à repeupler la Judée que ceux qui l'avoient habitée autrefois ? Ils avoient été premierement transportés de leur patrie par Nabucodonosor pour peupler & fortifier Babylone ; & ce fût peut-être le dessein de dépeupler & d'affoiblir cette

Ann. 537. avant J. C. DARIUS MEDE 2.

(r) Lib. XI. Cap. 1.
(s) *Esdras*, I, 2.

Ann. 537. avant J. C. DARIUS MEDE 2.

Ville, qui ne fut jamais bien affectionnée aux Perſes, qui obligea en partie ce Conquérant d'en tirer les Juifs & de les renvoyer dans leur Pays. Mais, quelque part qu'y aient eu les cauſes ſecondes ; il eſt certain que la providence, laquelle tourne à ſon gré le cœur des Princes, diſpoſa tellement les choſes, que Cyrus, la premiere année qu'il poſſeda ſeul l'Empire d'Orient, donna un Décret public pour le rétabliſſement du Temple de Jéruſalem & pour le retour des Juifs dans leur patrie. Ce fut par là que l'Etat de cette Nation & de ſon Sanctuaire commença à ſe rétablir, comme nous l'allons détailler dans le Livre ſuivant.

Fin du II. Livre.

HISTOIRE DES JUIFS ET DES PEUPLES VOISINS.

LIVRE TROISIEME.

CYrus (*t*) ayant donné ſon décret en faveur des Juifs, ils ſe raſſemblerent de diverſes parties du Royaume de Babylone juſques au nombre de 42360. ſans compter leurs ſerviteurs qui montoient à 7337. Ann. 536. avant J. C. CYRUS I.

Leurs principaux Chefs étoient (*u*) Zorobabel fils de Salathiel, qui avoit pour pere Jehojachin ou Jeconias Roi de Juda, & Jehoſçua fils du Souverain Pontife Jotſadak. Zorobabel, dont le nom

(*t*) *Eſdras* I. & II.
(*u*) *Eſdras* II, 2.

Ann. 536. avant J. C. CYRUS I. Babylonien étoit (x) Sesbatſar, fut établi par Cyrus (y) Gouverneur du Pays ſous le nom de Tirshatha. Mais Jehoſçua étoit Souverain Pontife, deſcendant en droite ligne de la famille Pontificale. Car (z) il étoit fils de Jotſadak qui étoit fils de Seraja, lequel étoit Grand-Prêtre lorſque Jéruſalem fut détruite & le Temple brûlé par les Chaldéens, & qui ayant été pris & mené à Nabucodonoſor (a) fut mis à mort par l'ordre de ce Monarque à Ribla de Syrie. Mais Jotſadak ſon fils eut la vie ſauve & fut tranſporté (b) avec les autres captifs à Babylone, où il mourut avant la publication de l'Edit de Cyrus. De ſorte que la dignité de Souverain Pontife ſe trouvoit alors dévolue à Jehoſçua ſon fils, qui eſt auſſi nommé (c) ſous ce titre, immédiatement après Zorobabel, parmi les premiers de ceux qui retournerent. Les autres furent (d) Nehemie, Seraja, Rehelaja, Mardochée, Bilſan, Miſpar, Bigvaï, Rehum & Bahana qui furent les principaux Conducteurs du peuple, avec le ſecours deſquels Zorobabel les ramena & les rétablit dans leur patrie, & qui paſ-

(x) *Eſdras* I, 8-11.
(y) *Eſdras* V, 14.
(z) I. *Chron* VI, 14, 15.
(a) IV. *Rois* XXV, 18.
(b) I. *Chron.* VI, 15.
(c) *Eſdras* II, 2. III, 2. *Haggée* I, 12. & II, 2.
(d) *Eſdras* II, 2. *Nehemie* VII, 7.

ſent chez les Ecrivains Juifs pour les Chefs de la grande Synagogue. C'eſt ainſi qu'ils appellent l'Aſſemblée des Anciens, qui, ſelon eux, tinrent leurs ſéances à Jéruſalem depuis le retour de la captivité, & qui y rétablirent toutes choſes tant par rapport à l'Etat qu'à l'Egliſe, & dont ils diſent de grandes choſes, comme nous le verrons ci-après. Mais il faut remarquer que le Nehemie & le Mardochée dont nous venons de parler, n'étoient point le Mardochée & le Nehemie dont il eſt tant parlé dans les Livres de Nehemie & d'Eſther, mais des perſonnes toutes différentes qui portoient le même nom. Ann. 536. avant J. C. CYRUS I.

Dans le même tems que Cyrus publia ſon décret, pour le rétabliſſement du Temple de Jéruſalem, (e) il ordonna que tous les vaſes ſacrés, qui en avoient été enlevés, fuſſent reſtitués. Nabucodonoſor, lorſque ce Temple fut brûlé, les avoit tranſportés à Babylone, où il les avoit mis dans le Temple de ſon Dieu. Ils en furent tirés par l'ordre de Cyrus & remis par Mithridate ſon Tréſorier, à Zorobabel qui les rapporta à Jéruſalem. Tous les vaſes d'or & d'argent qui furent alors reſtitués montoient à 5400. Le reſte fut rapporté par Eſdras ſous le regne d'Artaxerxe

(e) *Eſdras* I, 7-11.

Ann. 536. avant J. C. CYRUS I. Longuemain, pluſieurs années après.

Non ſeulement ceux de Juda & de Benjamin, mais encore pluſieurs des autres Tribus profiterent de l'Edit de Cyrus pour retourner dans leur patrie. Car quelques-uns de ceux (*f*) qui avoient été tranſportés auparavant par Tiglath-Pileſer, par Salmanaſar, & par Eſarhaddon, avoient conſervé le culte du vrai Dieu dans cette terre étrangere, & n'avoient point participé aux idolâtries & aux impiétés des Païens, parmi leſquels ils étoient diſperſés; mais ils s'étoient joints avec ceux de Juda qui, en differents tems, furent auſſi tranſportés dans ces Pays-là. Il en étoit même reſté pluſieurs dans le Pays après toutes les captivités d'Aſſyrie. Nous y en voyons encore pluſieurs ſous Joſias, (*g*) qui furent obligés de ſubir, comme les Juifs, la captivité de Babylone, juſques à ce qu'enfin Nebuzaradan, (*h*) l'an 23. de Nabucodonoſor, enleva tout ce qu'il y put trouver. Pluſieurs Iſraëlites avoient auſſi, dans les tems précédents, quitté leurs Tribus pour le ſervice de Dieu, (*i*) & étoient allés demeurer avec les Tribus de Juda & de Benjamin, avec leſquelles ils furent tranſportés

(*f*) *Tobit* I, 11, 12. XIV, 9.
(*g*) II. *Chron.* XXXIV, 9. & XXXV, 18.
(*h*) *Jérém.* LII, 30.
(*i*) II. *Paralip.* XI, 16. XV, 9. & XXXI, 6.

au tems de la captivité de Babylone. Un grand nombre de ces différentes ſortes d'Iſraëlites profita de l'Edit de Cyrus. En effet cet Edit auſſi-bien que celui d'Artaxerxe concernoit généralement toute la Maiſon d'Iſraël. Celui d'Artaxerxe (*k*) eſt nommément fait en faveur *du Peuple d'Iſraël*, & celui de Cyrus (*l*) *pour tout le Peuple du Dieu d'Iſraël*, c'eſt-à-dire, comme il paroît par le texte, pour tous ceux qui adoroient Dieu à Jéruſalem, ce qui doit être entendu du Peuple d'Iſraël auſſi-bien que de Juda. Car ce Temple avoit été bâti à l'uſage des uns & des autres : & ils avoient droit également d'y ſervir Dieu. Auſſi lorſqu'Eſdras retourna ſous le regne d'Artaxerxe Longuemain (*m*) il envoya des copies de l'Edit de ce Prince, qui lui accordoit cette faveur, dans toute la Médie où les dix Tribus étoient diſperſées, auſſi bien que dans la Chaldée & dans l'Aſſyrie, qui étoit le lieu de la captivité des Juifs ; ce qui fait voir que les uns & les autres étoient compris dans cet Edit, qui n'étant qu'un renouvellement de celui de Cyrus, il s'enſuit que l'un & l'autre devoient avoir la même étendue. Nous trouvons auſſi dans l'Ecri-

Ann. 536. avant J. C. CYRUS I.

(*k*) *Eſdras* VII, 13.
(*l*) *Eſdras* I, 3.
(*m*) JOSEPHUS *Antiq.* Lib. XI. Cap. V.

Ann. 536. avant J. C. CYRUS I.

ture, qu'après la captivité (*n*) plusieurs des enfants d'Ephraïm & de Manassé habitoient à Jérusalem aussi bien que ceux de Juda & de Benjamin. Il paroît même par divers passages (*o*) du Nouveau Testament que plusieurs des dix Tribus étoient mêlés parmi les Juifs; ce qui dura même jusques à leur derniere destruction par les armes des Romains, quoiqu'ils fussent compris sous le nom de Juifs, lequel, après la captivité de Babylone, étoit devenu le nom général de toute la Nation, comme celui d'Israëlites l'avoit été auparavant. Cette remarque sert à lever une difficulté qui naît de la différence qui se trouve entre la somme totale & les sommes particulieres de ceux qui, à la faveur de l'Edit de Cyrus, retournerent dans leur patrie. Il est dit tant dans Esdras que dans Nehemie, que la somme totale étoit de 42360. mais les sommes particulieres, telles qu'elles sont détaillées dans Esdras, selon les diverses familles, montent seulement à 29618. & dans Nehemie à 30131. Pour concilier cette contradiction apparente, il n'y a qu'à dire que ce sont les tribus de Juda, de Benjamin, & de Levi qui, dans les deux endroits indiqués,

(*n*) 1. *Paralip.* IX, 3.
(*o*) *Luc.* II, 36. *Jaques* I, 5. *Act.* XXVI, 7.

(p) ſont dénombrées par leurs familles ; & que le reſte étant des dix Tribus eſt compris dans la ſomme totale ; ce qui fait que la ſomme totale excede de beaucoup dans les deux ſupputations les ſommes particulieres. Mais comment eſt-il arrivé que les ſommes particulieres ne ſoient pas les mêmes dans Nehemie que dans Eſdras, c'eſt ce qu'il n'eſt pas facile de décider. Il eſt vrai que les Sçavants nous ont donné là deſſus diverſes ſolutions ; mais comme on ne pourroit marquer que par conjecture quelle eſt la meilleure, je n'entreprendrai pas de le déterminer. Ann. 536. avant J. C. CYRUS I.

Des XXIV. claſſes de Sacrificateurs qui avoient été tranſportées à Babylone, il (q) n'en retourna que quatre ; ſçavoir celles de Jedahia, d'Immer, de Paſur, & de Harim, qui toutes enſemble faiſoient le nombre de 4289. perſonnes. Toutes les autres reſterent derriere, ou avoient été éteintes. On ne laiſſa pas de conſerver l'ancien nombre des claſſes de Sacrificateurs, tel qu'il avoit été fixé par David. Pour cet effet chacune de ces claſſes qui étoient retournées (r) fut ſubdiviſée en ſix ; & les nouvelles claſſes, prenant le nom de celles qui manquoient,

(p) *Seder Olam Rabba*, Cap. XXIX.
(q) *Eſdras* II, 36-39.
(r) *Talmud. Hieroſol. in Taanith.*

Ann. 536. avant J. C. CYRUS I.

ſubſiſterent ſous les anciens titres. De là vient que dans la ſuite Mathatias eſt dit avoir été (*s*) de la claſſe de Joarib, & Zacharie de la claſſe ou du rang (*t*) d'Abias. Car les nouvelles claſſes prirent le nom des anciennes, quoiqu'elles n'en fuſſent point deſcendues, & ſubſiſterent avec les mêmes noms ſous le ſecond Temple, comme elles avoient été ſous le premier. Il n'y eut que la cinquieme, qui, quoiqu'elle fut du nombre de celles qui retournerent, changea de nom, & au lieu de celui de Malkija, qu'elle portoit dans ſon premier établiſſement, prit celui de Paſſur, ſçavoir le nom du fils en la place de celui du pere: Car Paſſur (*u*) étoit fils de Malkija. Les Juifs (*x*) ont accoutumé de dire, que ce ne fut que le ſon, c'eſt-à-dire, la lie, la plus vile partie du Peuple qui retourna de la captivité & que la fleur reſta à Babylone. Il eſt certain, que malgré les divers Edits des Rois de Perſe en faveur des Juifs, qui leur accordoient le retour dans leur patrie, il y en eut un grand nombre qui refuſerent d'en profiter & qui reſterent dans la Chaldée, dans l'Aſſyrie, & dans les autres Provinces Orientales,

(*s*) I. *Machab.* II, 1.
(*t*) *Luc.* I, 5.
(*u*) I. *Paralip.* IX, 12.
(*x*) *Talmud. Rab. in Kiddushim.*

où ils avoient été transportés. Il est même fort vraisemblable, que ce furent les plus considérables & les plus riches qui prirent ce parti. Car on comprend aisément, qu'ayant acquis des maisons & des terres dans ce Pays-là, ils n'étoient gueres disposés à quitter de bons établissements pour aller défricher & cultiver un Pays, qui avoit été abandonné & laissé en friche pendant un si grand nombre d'années. Mais de quelque ordre qu'ils fussent, il est certain qu'il y en eut un grand nombre qui resterent en Assyrie & ne revinrent jamais dans leur patrie. On peut juger par la famille d'Aaron, que le nombre de ceux qui resterent étoit beaucoup plus grand que de ceux qui retournerent. Car de XXIV. classes des enfants d'Aaron, qui furent transportées, il n'en revint, comme nous venons de le voir, que quatre. C'est ce qui fit, que pendant tout le tems du second Temple & plusieurs années après, les Juifs s'accrurent si fort dans la Chaldée, dans l'Assyrie, & dans la Perse qu'ils passoient pour être en beaucoup plus grand nombre que les Juifs de la Palestine, dans le tems même que la Judée étoit la plus peuplée. Ann. 536. avant J. C. CYRUS I.

Ceux qui retournerent les premiers en Judée y arriverent au mois de Nisan, qui étoit le premier mois de l'année Judaïque,

Ann. 535. avant J. C. CYRUS 2.

& qui répond en partie à notre Mars & en partie à notre Avril. Cela paroît de ce que le (*y*) ſecond mois de l'année ſuivante eſt dit être dans la ſeconde année de leur retour. Ainſi il faloit qu'ils euſſent alors été une année entiere dans le Pays. Dès qu'ils y furent arrivés (*z*) ils ſe diſperſerent, ſelon leurs Tribus & les familles de leurs peres, dans leurs diverſes Villes. Ils ſe mirent à rebâtir leurs maiſons & à cultiver de nouveau leurs terres qui, depuis la ruine de Jéruſalem & la fuite du reſte du Peuple en Egypte, à l'occaſion du meurtre de Guedalia, étoient demeurées déſertes & ſans culture pendant cinquante-deux ans, ſelon le nombre des années Sabbatiques qu'ils avoient négligé d'obſerver. Car par (*a*) la Loi de Moïſe ils étoient obligés de laiſſer repoſer leurs terres chaque ſeptieme année. Mais ils avoient négligé ce commandement de Dieu, comme bien d'autres. C'eſt pourquoi Dieu (*b*) avoit rendu leurs Pays déſert & ſans culture, juſques à ce que le nombre de ſes Sabbats, dont ils l'avoient fruſtré, fut accompli. Ceci nous apprend, combien de tems les Juifs avoient négligé

(*y*) *Eſdras* III, 8.
(*z*) *Eſdras* II, 1. & II, 70. & III, 1. *Nehemie* VII, 6.
(*a*) *Levit.* XXV, 2-4.
(*b*) *Levit.* XXVI, 34, 35, 43. II. *Chron.* XXXVI, 21.

la Loi de l'année Sabbatique. Car il eſt certain que le Pays demeura déſert cinquante-deux ans ſeulement ; ſçavoir depuis la mort de Guedalia juſqu'à la fin des ſoixante-dix ans de la captivité & à la premiere année de Cyrus. Or LII. années Sabbatiques ſont LII. Semaines d'années qui montent à CCCLXIV. ans ; ce qui fait remonter le calcul juſqu'au commencement du regne d'Aſa. Ainſi les Juifs ayant négligé depuis ce tems-là d'obſerver les années Sabbatiques & en ayant privé le Pays cinquante-deux fois ; Dieu le laiſſa ſans culture & ſans habitants préciſément autant d'années, juſques à ce qu'il lui eût rendu pleinement ce repos que, contre ſa Loi expreſſe, la malice de ſes habitants lui avoit refuſé. Si l'on range les LXX. ans de la captivité tous entiers parmi ces années de déſolation qui devoient ſuppléer les années Sabbatiques dont le Pays avoit été fruſtré, il s'enſuivra que l'obſervation de ces années avoit été négligée pendant LXX Semaines d'années qui ſont CCCCXC. ans. Mais ce calcul feroit remonter cette omiſſion au delà des tems de David & de Samuel, ſous leſquels il n'eſt nullement probable qu'on eut permis qu'une ſi grande brêche eût été faite à la Loi de Dieu en Iſraël.

Ann. 535. avant J. C. CYRUS 2.

Au ſeptieme mois, qui eſt nommé

Ann. 535. avant J. C. CYRUS 2.

Tiſri, tous ceux qui étoient retournés dans leurs Villes ſe raſſemblerent (*c*) à Jéruſalem, & y célébrerent le premier jour de ce (*d*) mois la fête des Trompettes. Ce mois, qui commençoit environ le tems de l'Equinoxe d'Automne, étoit anciennement (*e*) le premier mois de l'année. Mais il y eut du changement à cet égard (*f*) lorſque les Iſraëlites furent ſortis d'Egypte. Cette délivrance étant arrivée au mois d'Abib, appellé enſuite Niſan, ce mois eut pour cette conſidération l'honneur d'être compté parmi les Juifs pour le premier de l'année, ſçavoir, dans toutes les affaires Eccléſiaſtiques. Avant ce tems-là (*g*) le mois de Tiſri étoit le premier de l'année à toutes ſortes d'égards, parce qu'on croyoit que c'étoit dans ce mois (*h*) que toutes choſes avoient commencé; l'opinion générale des Anciens étant que le Monde avoit été créé au tems de l'Equinoxe d'Automne. C'eſt auſſi pour cette raiſon que, juſques à aujourd'hui, les Juifs, tant dans leur Ere de la création du Monde, que dans leur Ere

(*c*) *Eſdras* III, 1.

(*d*) *Eſdras* III, 6. *Levit.* XXIII, 24. *Nombres* XXIX, 1.

(*e*) *Exode* XXIII, 16. & XXXIV, 22.

(*f*) *Exode* XII, 2.

(*g*) Le Paraphraſte Chaldéen ſur *Exode* XII, 2.

(*h*) Vide SCALIGERUM *de Emendatione Temporum*, Lib. V. Cap. *De conditu Mundi* p. 366. &c.

des Contracts, comptent le commencement de l'année du premier de Tisri. C'est la date qu'ils suivent dans leurs actes civils. C'est aussi de ce mois qu'ils commençoient (*i*) leurs Jubilés & leurs années Sabbatiques. Ainsi, quoique leur année Ecclésiastique commençât par Nisan & qu'ils reglassent sur cette date leur Fêtes solemneles, leur année civile commençoit par Tisri, dont le premier jour étoit le premier jour de l'année; & ce fut apparemment pour le célébrer d'une maniere plus solemnele, que la Fête des Trompettes fut instituée. Ann. 535. avant J. C. CYRUS 2.

Le dixieme (*k*) du même mois étoit le grand jour des expiations, dans lequel le Souverain Sacrificateur faisoit la propitiation pour tout Israël: le (*l*) 15. du même mois commençoit la Fête des Tabernacles qui duroit jusqu'au 22. inclusivement. Pendant toutes ces solemnités le Peuple se tint à Jérusalem, & se donna tout entier au rétablissement du Culte divin dans cette Ville; à quoi en particulier les riches contribuerent selon leurs forces. Les Offrandes volontaires (*m*) qui furent faites à cette occasion, outre cent vêtements sa-

(*i*) *Levit.* XXV, 9.
(*k*) *Levit.* XVI, 29, 30. & XXIII, 27. *Nombres* XXIX, 7.
(*l*) *Levit.* XXIII, 34. *Nombr* XXIX, 12. &c.
(*m*) *Esdras* II, 69.

cerdotaux, monterent à ſoixante & un
Ann. 535. avant J. C. CYRUS 2. mille dragmes d'or & à cinq mille mines d'argent, ce qui fait en tout environ 37750 marcs d'argent. Car chaque dragme d'or peſe 15. gros 1. denier 16. grains du poids de marc. Chaque mine d'argent quatre marcs & demi; car elle contient (*n*) ſoixante Sicles, & chaque Sicle (*o*) d'argent (*p*) peſe cinq gros. Ce fut ſur ce fonds, qu'ils commencerent l'ouvrage. C'étoit une grande ſomme pour un ſi petit nombre de gens, encore nouvellement ſortis d'eſclavage, & qui même, ſi l'on en croit les Rabbins, n'étoient que la plus vile partie du peuple. Mais il faut ſuppoſer, que les Offrandes furent faites par tout le corps de la Nation, c'eſt-à-dire, tant par ceux qui étoient reſtés en Babylonie, que par ceux qui en étoient revenus. Sans cela on ne voit point comment on auroit pu amaſſer une ſi grande ſomme. * En effet comme les uns & les autres étoient également intéreſſés dans le rétabliſſement du Temple, les ſacrifices qui y étoient offerts chaque jour y étant offerts

(*n*) *Ezéchiel* XLV, 12.

(*o*) Vide BERNARDUM *de menſuris & Ponderibus antiquis*, p. 129.

(*p*) *Exode* XXX. 13-15. MAIMONIDES *in Shekalim*, cap. 1. 2. 4.

* Eſtimant le marc d'argent ſur le pied de 30. liv. cette ſomme montera à onze cents trente deux mille cinq cents livres.

en faveur de tous, il eſt fort naturel de croire qu'ils contribuerent tous à ſa conſtruction ; ſur tout ſi on conſidere que, tant que le Temple ſubſiſta, chaque Juif, en quelque lieu du monde qu'ils fuſſent diſperſés, (*q*) payoit annuellement un demi Sicle, c'eſt-à-dire, 2. gros & demi d'argent ou 23. ſols 4. deniers monnoye de France ſur le pied de 30. livres le marc, pour les réparations de cet Edifice, & pour l'entretien du ſervice journalier qui s'y faiſoit. Ann. 535. avant J. C. CYRUS 2.

La premiere choſe à quoi ils travaillerent, fut (*r*) *de poſer l'Autel du Seigneur pour les holocauſtes.* Il (*s*) étoit placé au milieu de la cour intérieure du Temple, préciſément vis-à-vis du veſtibule qui conduiſoit dans le Lieu-Saint. C'eſt ſur cet Autel que ſe préſentoient toutes les Offrandes du ſervice journalier, & toutes les autres tant ordinaires qu'extraordinaires, qui étoient offertes à Dieu par feu. Il avoit été renverſé & détruit par les Babyloniens. Il fut redreſſé dans le même lieu. Quelques-uns prétendent, ſans aucun fondement, (*t*) qu'il fut conſtruit,

(*q*) *Exode* XXX, 13-15. MAIMONIDES *in Shekalim*, Cap. I, 2, 4.

(*r*) *Eſdras* III, 3.

(*s*) Vide LIGTFOOT *de Templo*. Cap. XXXIV.

(*t*) PATRICK dans ſon Commentaire ſur le premier Livre des *Chroniques* Chap. IX.

Ann. 535. avant J. C. CYRUS 2.

& placé dans un autre endroit où il reſta renfermé dans un pavillon, juſques à ce que le Temple fut entierement rebâti. Il eſt certain qu'il fut bâti dans ſa premiere place, (*u*) ſçavoir, dans celle qu'il occupoit auparavant, & que les Sacrifices y furent préſentés chaque jour avant qu'aucune autre partie du Temple eût été conſtruite. C'étoit une (*x*) groſſe maſſe toute bâtie de pierres brutes & non polies de XXXII. coudées ou XLVIII. pieds en quarré à la baze. De là il s'élevoit de terre une coudée de haut, & à cette hauteur le quarré diminuoit d'une coudée. De là le quarré, n'ayant plus que trente coudées d'épaiſſeur, s'élevoit cinq coudées, & recevoit une nouvelle diminution d'une coudée de large. N'ayant à cette hauteur que XXVIII. coudées d'épaiſſeur en quarré, il s'élevoit trois coudées & ſe rétréciſſoit encore de deux coudées : De là il s'élevoit encore une coudée. C'étoit là qu'étoit le foyer où les offrandes étoient conſumées, & le rétréciſſement de deux coudées de large faiſoit un ſentier tout autour ſur lequel ſe tenoient les Sacrificateurs, lorſqu'ils pre-

(*u*) *Eſdras* III, 2. Car il eſt dit là, qu'ils poſer en l'Autel ſur ſa baſe ou fondement, c'eſt-à-dire, ſur le même fondement qu'il étoit auparavant poſé.

(*x*) *Miſnaioth in Middoth*, MAIMONIDES *in Beth-Habbechirah*, Cap. I, 2.

noient ſoin du feu & qu'ils poſoient deſſus les Sacrifices. De ſorte que ce foyer étoit un quarré de XXIV. coudées ou XXXVI. pieds de chaque côté, & d'une coudée de haut. Il étoit tout d'airain maſſif, d'où vient qu'il eſt appellé (y) l'Autel d'airain. Car il ne faut pas croire que l'Autel fut tout entier d'airain maſſif. Une ſi groſſe maſſe de ce métal eût coûté une ſomme prodigieuſe. Il eût d'ailleurs été contre la Loi, s'il eût été ainſi fait, & on n'eût même pu s'en ſervir pour l'uſage auquel il étoit deſtiné. Dieu avoit ordonné dans la Loi que quelque part qu'on fit un Autel, (z) autre que l'Autel portatif du Tabernacle, on le fit de terre ou bien de pierres brutes. On n'eût pu auſſi s'en ſervir s'il eût été tout d'airain; le feu qui y brûloit continuellement eût embraſé toute la maſſe & particulierement la partie voiſine du foyer; enſorte qu'il eût été impoſſible aux Prêtres de s'y tenir, quand ils s'en approchoient pour y remplir leurs fonctions, d'autant plus qu'ils devoient officier pieds nuds. Il eſt vrai, que cela ne leur étoit pas ordonné en termes exprès. Mais comme parmi les habits preſcrits aux Sacrificateurs, *Exode* XXVIII. il n'eſt point fait mention des ſouliers, on

Ann. 535. avant J. C. CYRUS 2.

(y) III. *Rois* VIII, 64.
(z) *Exode* XX, 24, 25.

Ann. 535. avant J. C. CYRUS 2.

en conclud qu'il leur étoit défendu de s'en ſervir, avec d'autant plus de fondement que le texte ℣. 4. diſant : *Ce ſont ici les vêtements qu'ils feront*, ſemble exclure tout ce qui n'y eſt pas ſpécifié. En effet, ajoute-t-on, puiſqu'il fut ordonné à Moïſe, lorſqu'il (*a*) ſe fut approché du Buiſſon ardent, d'ôter les ſouliers de ſes pieds, à cauſe que la préſence de Dieu rendoit le lieu où il étoit une terre ſainte : pourquoi les Sacrificateurs n'euſſent-ils pas fait la même choſe dans le Temple, où Dieu réſidoit & ſe rendoit préſent d'une maniere extraordinaire dans le *Schekina* ſur le Propitiatoire ? C'eſt pour ces raiſons qu'il étoit exactement enjoint aux Prêtres d'être toujours pieds nuds dans le Temple, quoiqu'ils ne puſſent ainſi marcher ſur un pavé de marbre ſans un extrême préjudice de leur ſanté. Aux quatre coins de l'Autel, dans ſon dernier rétréciſſement, où les Sacrificateurs ſe tenoient lorſqu'ils offroient les Sacrifices, il y avoit quatre petits piliers d'une coudée de haut & d'une coudée de chaque côté, de la forme d'un cube parfait. C'étoient là ces *cornes de l'Autel*, dont il eſt ſi ſouvent parlé dans l'Ecriture. Chacun de ces piliers étoit creux dans ſon milieu, parce qu'on y faiſoit

(*a*) *Exode* III, 5. *Actes* VIII. 33.

couler

FIGURE DE L'AUTEL DES HOLOCAUSTES

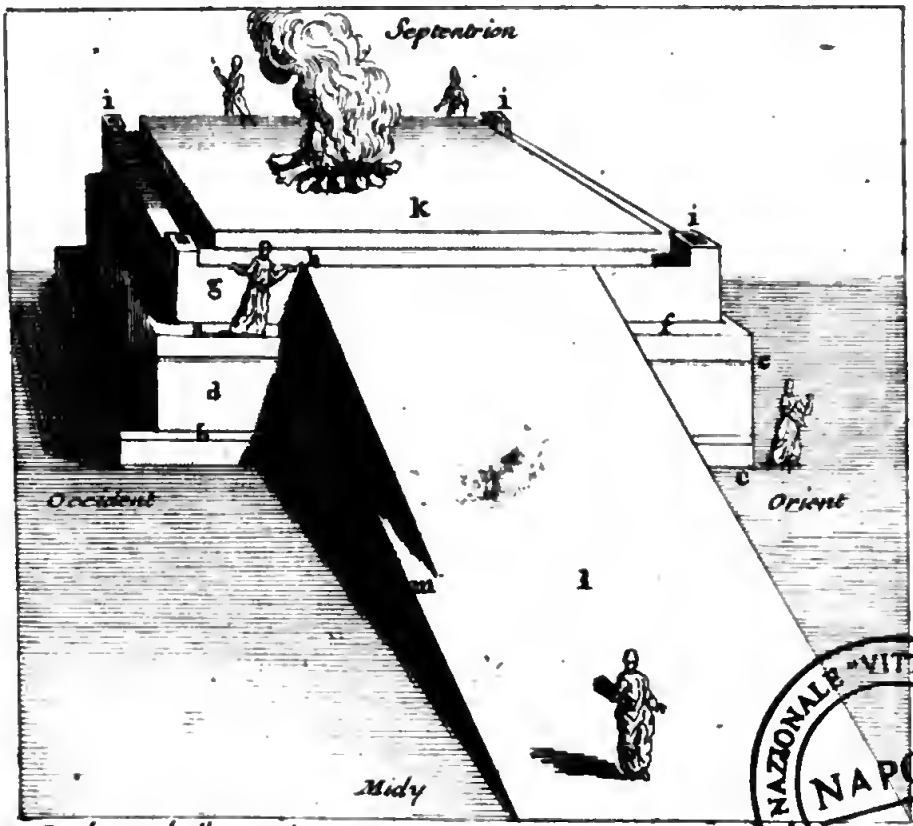

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" NAPOLI

a. La baze de l'Autel de 32 coudees en quarré et d'une coudée de haut
b. Le premier retrecissement d'une coudée de large
c. Un espace quarré d'une coudée en quarré coupé dans la baze du Sud Est de l'Autel au Fond duquel il y avoit deux trous par le quel le sang de l'Autel s'ecouloit dans un egout par dessous le pavé
d. L'elevation de l'Autel depuis le premier retrecissement de 30 coudées en quarré et de cinq coudées de haut
e. Une ligne rouge qui regnoit tout au tour de l'Autel pour distinguer et separer la partie sainte c'est a dire celle qui etoit au dessus de la profane; c'est a dire de celle qui etoit au dessous, la quelle etoit precisement au milieu de l'Autel six coudées au dessus du pavé de la Cour: et cinq coudées au dessous du sommet du Foier
f. Le Second retrecissement d'une coudée de large
g. L'elevation de l'Autel depuis le Second retrecissement de 28 Coudée en quarré et de trois de hauteur
h. Le dernier retrecissement de deux coudées de largeur qui etoit le passage ou le sentier au tour de l'Autel ou les Prêtres se tenoient lors qu'ils offroient les Sacrifices et qu'ils arrangeaint l'Autel
i. Les 4. cornes de l'Autel placées aux 4 coins du dernier retrecissement dont chacune etoit un cube d'une coudée en tout sens et qui etoient creuses dans le milieu pour recevoir une partie du Sang des victimes qu'on ne manquoit pas d'y mettre
k. Le Foier d'airain sur lequel les Sacrifices etoient consumez et qui avoit 24. coudées en quarré et une coudée de hauteur depuis le dernier retrecissement
l. Le kibbesh ou la montée insensible qui aboutissoit au sommet de l'Autel et qui avoit 16 coudées de largeur et 32 de longueur
m. Le passage du kibbesh au 2^d retrecissement d'une coudée de largeur

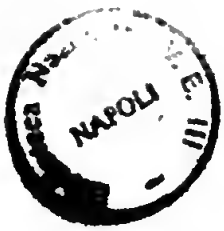
NAPOLI

couler une partie du ſang des Victimes. Ann. 535. avant J. C. CYRUS, 2. On montoit à l'Autel par une rampe inſenſible qui étoit du côté du Midi. On l'appelloit *Kibesh*. Elle avoit XXXII. coudées de longueur ſur XVI. de largeur & elle aboutiſſoit au plus haut rétréciſſement près du foyer, ou du ſommet de l'Autel. Car (*b*) il étoit défendu par la Loi de monter à l'Autel par des dégrés. On comprendra mieux tout ce que je viens de dire par la figure que j'en donne ici.

Comme la plupart n'étoient revenus en Judée que par zele pour leur Temple, ils n'eurent auſſi rien plus à cœur que de le rebâtir. C'eſt pourquoi ayant employé la premiere année (*c*) à préparer les materiaux, & à traiter avec des Charpentiers & des Maſſons pour l'ouvrage ; le ſecond (*d*) mois de la ſeconde année ils poſerent les fondements de la Maiſon avec beaucoup de ſolemnité. Les premieres pierres en furent jettées en préſence du Gouverneur Zorobabel, du Grand-Sacrificateur Jehoſçua, & de toute l'Aſſemblée d'Iſraël, au ſon des trompettes & des autres inſtruments de muſique, que les Chantres accompagnoient d'Hymnes & de Cantiques à l'honneur de l'Eternel Ann. 534. avant J. C. CYRUS, 3.

(*b*) *Exode* XX, 26.
(*c*) *Eſdras* III, 7.
(*d*) *Eſdras* III, 8, 9, 10, &c.

Ann. 534. avant J. C. leur Dieu, & aux acclamations de tout le Peuple. Il n'y eut que les Vieillards, qui, ayant vu la gloire du premier, & comprenant bien que celui-ci, qui étoit bâti par quelques pauvres exilés revenus nouvellement de captivité, ne pourroit jamais égaler celui-là, à la conſtructin duquel David & Salomon les plus puiſſants Princes de l'Orient avoient employé tout ce qu'ils avoient de richeſſes, ne purent retenir leurs larmes au ſouvenir du premier Temple, pendant que tout le Peuple treſſailloit de joie à la fondation du ſecond. En effet, la différence de l'un à l'autre étoit ſi grande, que Dieu lui-même dit au Prophete (*e*) Haggée, que le *dernier n'étoit qu'un rien au prix du premier*, tant il lui étoit inférieur. Ce qui pourtant ne doit pas être entendu de la grandeur de l'édifice. Car le ſecond temple avoit les mêmes dimenſions que le premier, ayant été bâti ſur les mêmes fondements, étant de la même longueur & de la même largeur. Il eſt vrai que l'Edit de Cyrus ſemble lui donner plus de largeur. Car ce Prince ordonne qu'il ſoit (*f*) de ſoixante coudées de largeur, au lieu que le Temple de Salomon (*g*) n'en avoit que

(*e*) *Haggée*, II, 3.
(*f*) *Eſdras* VI. 3.
(*g*) III. *Rois* VI, 2. II. *Chron.* III, 3.

vingt. Mais ces différentes mesures doivent être entendues par rapport aux différentes distances sur lesquelles elles avoient été prises. Les vingt coudées de largeur du Temple de Salomon étoient seulement la largeur du Temple même, en prenant d'un mur à l'autre dans œuvre. Mais les soixante coudées de largeur marquées dans le décret de Cyrus étoient la largeur du bâtiment entier. Car outre le Temple même (*b*) qui comprenoit le Lieu-Saint & le Lieu très-Saint, larges l'un & l'autre de vingt coudées, il y avoit un mur épais qui l'enfermoit de chaque côté, auquel même des chambres étoient attachées en dehors de chaque côté, ensuite un autre mur, puis une galerie, & enfin le mur extérieur qui envelopoit tous les bâtiments, & qui avoit cinq coudées d'épaisseur : ce qui faisoit une largeur de LXX. coudées d'un bout à l'autre hors d'œuvre, d'où, en déduisant les cinq coudées d'épaisseur du mur extérieur de chaque côté, ce qui reste vous donnera précisément la largeur portée par le décret de Cyrus; sçavoir LX. coudées qui étoit la largeur de tout le corps du bâtiment, depuis un mur extérieur jusques à l'autre dans œuvre. De sorte que toute la différence entre ces XX. & ces LX. coudées de lar-

Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

(*b*) Voiez LIGTFOOT sur le Temple.

Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3. geur, c'eſt que la premiere meſure eſt priſe depuis un mur intérieur de ce Temple juſques à l'autre en dedans, & la ſeconde depuis un mur extérieur juſques à l'autre en dedans.

Mais la gloire du Temple de Salomon ne conſiſtoit pas dans le Temple même, & encore moins dans ſa grandeur. Car il n'étoit qu'une petite maſſe de bâtiment (*i*) qui n'avoit que CL. pieds de long & autant de large, en prenant tout le corps de l'édifice d'un bout à l'autre, ce qui eſt au-deſſous de pluſieurs de nos Egliſes Paroiſſiales. Sa principale gloire conſiſtoit I. dans ſes ornements; car il étoit d'un ouvrage exquis, & ſes décorations étoient admirables, & tenoient en quelque ſorte du prodige. Celles du Saint des Saints ſeulement, qui étoit une Place de XXX. pieds en quarré, & de XXX. pieds de hauteur, montoient (*k*) à ſix-cents talents d'or, qui font quatre-millions-trois-cents-vingt-mille livres Sterling. II. Dans ſes matériaux. Il étoit bâti de grandes pierres neuves, taillées artiſtement; au lieu que le ſecond n'étoit preſque conſtruit que de pierres déterrées & tirées de deſſous les ruines du premier. III. Dans ſes bâtiments extérieurs. Car la cour dans la-

(*i*) Voiez mon plan du Temple.
(*k*) II. *Chron.* III, 8.

534.
C.
3.

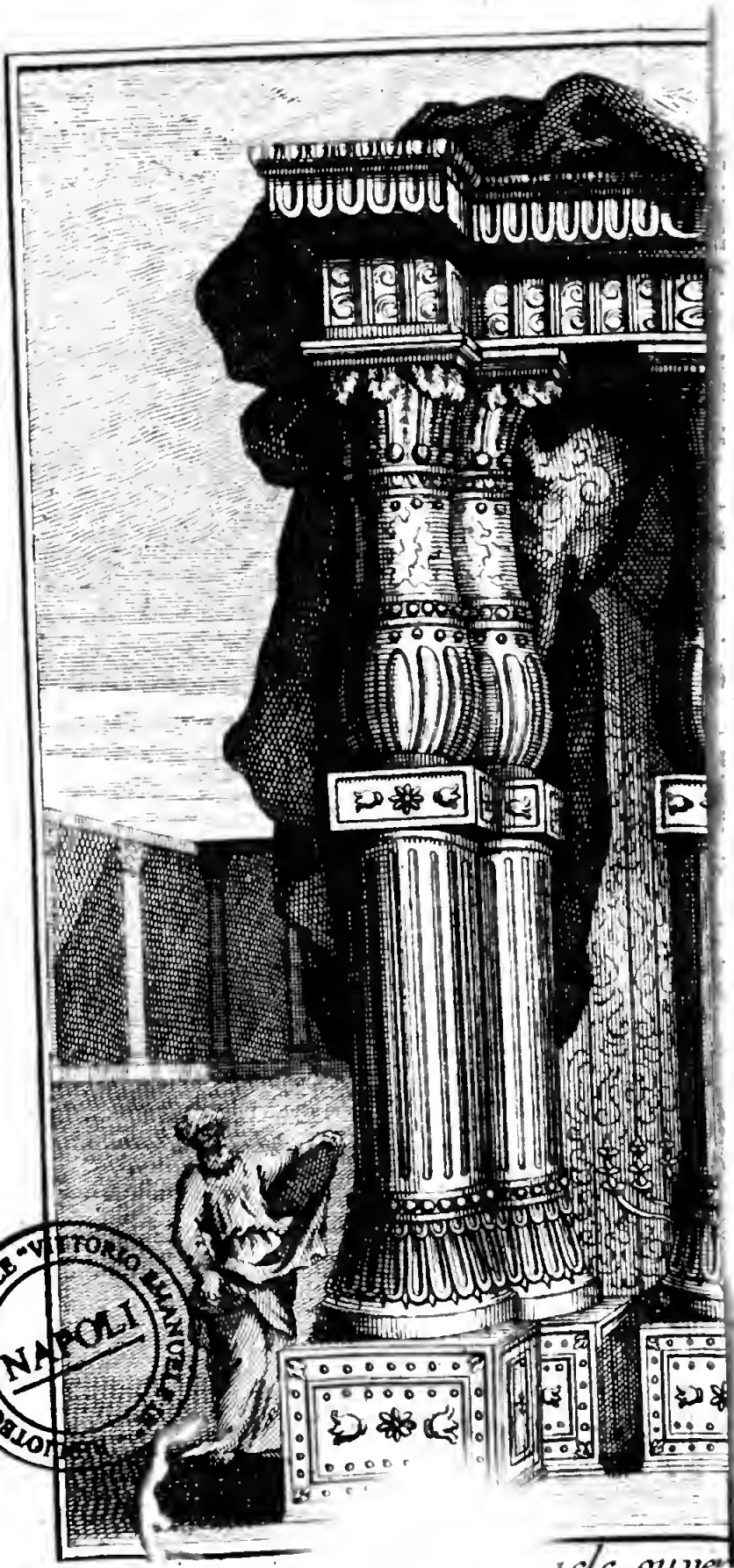
BIBLIOTECA NAZIONALE · VITTORIO EMANUELE · NAPOLI

quelle le Temple étoit placé, & celle qui étoit en dehors, nommée la cour des femmes, étoient environnées de bâtiments & de portiques magnifiques. Les portes qui y conduiſoient étoient auſſi extrêmement belles & ſomptueuſes. La cour extérieure, qui étoit un grand quarré de DCCL. pieds de chaque côté, & qui embraſſoit tout le reſte, étoit environnée d'une galerie ſoutenue de trois rangs de colonnes à trois de ſes côtés, & de quatre rangs au quatrieme. Tous ces bâtiments extérieurs étoient alors réduits en maſures, ſans qu'on ſongeât à les relever ſi-tôt. Ainſi quant aux matériaux & aux ornements, le dernier Temple ne pouvoit qu'être fort inférieur au premier. Il eſt vrai que dans la ſuite des tems ces bâtiments extérieurs furent rétablis. Hérode ſur-tout y fit tant d'augmentations, tant en matériaux qu'en embelliſſements, que le ſecond Temple ne le céda gueres à ces égards au premier, s'il ne le ſurpaſſa même, comme (*l*) quelques-uns l'ont cru. Mais ſans entrer dans cette diſcuſſion, il eſt certain que le ſecond fut privé de ce qui conſtituoit la principale gloire du premier; ſçavoir, de ces marques viſibles de la faveur de Dieu dont le premier fut ho-

Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

(*l*) R. AZARIAS *in meor Enaiim.* Part III. Cap. LI.

Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

noré. Les Juifs les réduiſent à ces (*m*) cinq. I. L'*Arche de l'Alliance* & le *Propitiatoire* qui étoit au-deſſus. II. Le *Schekina* ou la préſence divine. III. L'*Urim* & le *Tummim*. IV. *Le feu ſacré* qui étoit ſur l'Autel. V. L'*Eſprit de Prophétie*.

I. L'*Arche de l'Alliance* étoit (*n*) un petit coffre de trois pieds & neuf pouces de long, de deux pieds trois pouces de large, & de deux pieds trois pouces de haut. Les deux Tables de la Loi, tant celles qui avoient été rompues, ſi (*o*) on en croit les Rabbins, que les entieres, y étoient renfermées. Il paroît par deux (*p*) endroits de l'Ecriture que c'eſt tout ce qu'il y avoit dedans, quand elle fut portée dans le Temple de Jéruſalem. Mais les Rabbins mettent ici en queſtion, ſi la Verge d'Aaron, la Cruche de Manne, & le Volume Original de la Loi n'étoient point auſſi dans l'Arche. Il eſt dit de (*q*) la

(*m*) *Talmud Bab. in Toma*, Cap. I. f. 21. & *Talmud Hieroſol. in Taanith*, Cap. II, f. 65.

(*n*) *Exode* XXV, 10-22.

(*o*) Pour le prouver ils alleguent le 2. verſ. du X. Chap. du *Deuteronome*, qu'ils liſent ainſi, *& j'écrirai ſur les Tables les paroles qui étoient ſur les premieres Tables que tu as rompues, & que tu as miſes dans l'Arche.* Il eſt vrai que le mot eſt *Veshamata*, c'eſt-à-dire, *tu as mis*, au préterit; mais comme il eſt précédé d'un *Vau* qui convertit le préterit en futur, il faut lire, *tu les mettras*, comme porte notre Verſion.

(*p*) III. *Rois* VIII, 9. II. *Chron.* V, 10.

(*q*) *Nombres* XVII, 10.

L'Arche de l'Alliance
placé dans le lieu tres Saint

Verge d'Aaron & (r) de l'Urne de Manne, qu'elles *furent posées devant le Témoignage* ; & comme tout le monde convient que par le *Témoignage* les deux Tables sont marquées, ceux qui interpretent ces paroles, *devant le Temoignage*, dans un sens étroit & rigoureux, veulent que la Verge d'Aaron & la Cruche de Manne eussent été immédiatement posées devant les Tables de la Loi dans l'Arche : autrement, disent-ils, ces choses eussent été mises devant l'Arche, & non *devant le Témoignage*. Ceux qui ne prennent pas ces paroles dans un sens si précis, disent qu'elles furent mises dans le lieu très-saint hors de l'Arche, mais en sorte qu'elles étoient tout vis-à-vis; & ils prétendent que, dans cette situation, on pouvoit aussi-bien dire qu'elles étoient posées *devant le Témoignage* ou les Tables de la Loi, que si elles avoient été placées tout auprès d'elles dans l'Arche même. Mais Saint Paul décide la question. Car il nous apprend positivement (s) que dans l'Arche *étoient la Cruche d'or où étoit la Manne & la Verge d'Aaron qui avoit fleuri & les Tables du Testament.* A l'égard du

Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

(r) *Exode* XVI, 33. où être posé *devant l'Eternel*, est entendu par les Interprêtes Juifs au même sens, que *devant le Témoignage de l'Eternel.*

(s) *Hebr.* IX, 4. En quoi ABARBANEL sur I. *Rois* VIII, 9. & R. LEVI BEN. GERSOM, conviennent avec cet Apôtre.

Ann. 534. avant J. C. CARUS. 3.

Livre ou du Volume de la Loi que Dieu ordonna de mettre (*t*) *Mitzza*, c'eſt-à-dire, à côté de l'Arche ; ceux qui interpretent ce mot de l'intérieur, placent ce Livre au-dedans de l'Arche ; & ceux qui l'entendent de l'extérieur le mettent au-dehors, dans une boëte ou coffret fait exprès pour cela, & poſé au côté droit, ſçavoir au bout de l'Arche qui étoit au côté droit. Ce dernier ſentiment paroît le mieux fondé. Car I. le même mot (*u*) *Mitzza* eſt employé lorſqu'il eſt dit que les *Philiſtins renvoyerent l'Arche avec des ouvrages d'or mis dans un petit coffre* à côté *de l'Arche*. Or il eſt certain que dans cet endroit ce mot doit être entendu non de l'intérieur mais de l'extérieur. II. L'Arche n'avoit pas aſſez de capacité pour contenir le Volume de toute la Loi de Moïſe avec les autres choſes qui y étoient renfermées. III. La raiſon pour laquelle le Volume Original de la Loi étoit renfermé dans le Temple, c'étoit afin qu'il y fût conſervé comme l'Exemplaire authentique ſur lequel tous les autres devoient être corrigés & redreſſés. Or pour répondre à cette deſtination, il faloit qu'il fût placé dans un endroit & d'une maniere à pouvoir y avoir recours toutes les fois qu'il ſeroit néceſſaire ; ce qui n'auroit

(*t*) *Deuter.* XXXI, 26.
(*u*) I. *Rois* VI, 8.

pu ſe faire s'il eût été mis dans l'Arche, & renfermé ſous le Propitiatoire qui ne pouvoit être déplacé. IV. Lorſque (x) le Grand Sacrificateur Hilkija eut trouvé au tems de Joſias l'Exemplaire de la Loi dans le Temple, il n'eſt fait aucune mention de l'Arche, & il eſt parlé de ce Livre, non comme tiré de l'Arche, mais comme trouvé en quelqu'autre endroit, dans le Temple. Toutes ces conſidérations font voir que le Volume de la Loi ne fut point mis dans l'Arche; mais à côté dans un coffre particulierement deſtiné à le garder. Le terme *Mitzza* qui répond au Latin *à latere*, ne peut ſouffrir aucun autre ſens dans la Langue Hébraïque. Auſſi la Paraphraſe Chaldaïque, qui eſt attribuée à Jonathan Ben-Uzziel, paraphraſant ces paroles du Deutéronome (y) *Pren ce Livre de la Loi & le mets à côté de l'Arche de l'Alliance*, les rend de cette maniere, *pren le Livre de la Loi & mets-le dans une boëte ou coffre au côté droit de l'Arche de l'Alliance du Seigneur votre Dieu.*

Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

Sur (z) l'Arche étoit le *Propitiatoire* qui lui ſervoit de couvercle. Il étoit d'or maſſif de l'épaiſſeur d'une paume, à ce que diſent les Rabbins. Il y avoit aux deux bouts

(x) IV. *Rois* XXII, 8.
(y) *Deut.* XXXI, 26.
(z) *Exode* XXV, 17-22.

Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3. deux Chérubins tournés en dedans l'un vers l'autre, dont les aîles étendues embraſſant toute la circonférence du Propitiatoire, ſe rencontroient des deux côtés préciſément au milieu. Les Rabbins (*a*) aſſurent que tout cela étoit tout d'une piece ſans aucune ſoudure. C'eſt ſur ce Propitiatoire (*b*) que repoſoit le *Schekina* ou la préſence divine, tant dans le Tabernacle que dans le Temple, & qu'elle s'y rendoit ſenſible ſous la forme d'une nuée. C'eſt de là (*c*) que Dieu prononçoit ſes Oracles de vive voix & par des ſons articulés, toutes les fois qu'il étoit conſulté en faveur de ſon Peuple. De-là vient que dans l'Ecriture (*d*) Dieu eſt dit ſi ſouvent habiter entre les Chérubins, c'eſt-à-dire, entre les Chérubins du Propitiatoire, parce qu'il ſe tenoit-là comme ſur ſon trône, & qu'il donnoit des marques ſenſibles de ſa glorieuſe préſence parmi les Iſraëlites. C'eſt pour cette raiſon (*e*) que le Souverain Sacrificateur ſe préſentoit devant le Propitiatoire, une fois l'an, dans le grand jour des Expiations, lorſqu'il devoit s'approcher le

(*a*) LEVI BEN. GERSOM, R. SALOMON ABARBANEL & autres.

(*b*) *Levit.* XVI, 2.

(*c*) *Exode* XXV, 22. *Nombres* VII, 89.

(*d*) I. *Rois* IV, 4, II. *Rois* VI, 2. IV. *Rois* XIX, 15. I. *Chron.* XIII, 6. *Pſ.* LXXX, 1. & *Iſ.* XCIX, 1.

(*e*) *Levit.* XVI, 29-34. *Nombres* XXIX, 7. *Hebr.* IX, 7. *Talmud in Toma.*

plus près de la Divinité, pour intercéder & faire propitiation en faveur de tout Iſraël. Tous ceux auſſi de la Nation qui ſervoient Dieu ſelon la Loi Moſaïque, en faiſoient le centre de leur Culte, non-ſeulement lorſqu'ils venoient adorer dans le Temple, mais encore dans quelqu'endroit du monde qu'ils fuſſent diſperſés, (*f*) ſe tournant dans leurs prieres du côté où l'Arche étoit placée, & dirigeant toutes leurs dévotions de ce côté-là. C'eſt donc avec beaucoup de raiſons que l'Auteur du Livre (*g*) Cozri dit, que l'*Arche avec le Propitiatoire & les Chérubins étoient le fondement, la racine, le cœur, & la moëlle de tout le Temple & de tout le Culte Lévitique qui y étoit pratiqué.* Ainſi quand il n'eût manqué que l'Arche dans le ſecond Temple, ç'eût été aſſez pour obliger ces vieillards à verſer des larmes, au ſouvenir du premier qui en avoit été honoré, & pour juſtifier ces paroles d'Aggée (*h*) que *le ſecond Temple étoit comme un rien au prix du premier*, tant l'Arche lui donnoit de luſtre. On ſuppléa néanmoins à ſon défaut, quant à la forme extérieure. Car il y eut auſſi une Arche (*i*) dans le ſecond Temple, de

Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

(*f*) III. *Rois* VIII, 48. *Daniel* VI, 10.
(*g*) *Partie* II. §. 28.
(*h*) Cap. II, 3.
(*i*) Vide LIGHTFOOT. *de Templo*, Cap. XV, §. 4.

Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

la même figure & de la même grandeur que la premiere, & qui étoit placée dans le même endroit. On n'auroit pu ſans cela obſerver ce qu'il y avoit de plus eſſentiel dans la fête des Expiations, qui étoit la comparition du Souverain Sacrificateur devant l'Arche. Mais ſi celle-ci avoit la même figure que l'autre, & en tenoit la place, elle n'avoit pas la même dignité. Il n'y avoit ni Tables de la Loi, ni Verge d'Aaron, ni Cruche de Manne, ni Symbole de la préſence de Dieu au-deſſus, ni Oracles qui en émanaſſent. La premiere ayant été faite & conſacrée par l'ordre de Dieu, avoit été honorée de toutes ces prérogatives. Mais la ſeconde n'étant que d'un établiſſement humain, ne pouvoit avoir aucun de ces avantages. Le ſeul uſage qu'on en tiroit c'eſt, comme je viens de le dire, qu'elle repréſentoit la premiere dans le grand jour des Expiations, & qu'elle ſervoit à garder les Saintes Ecritures; c'eſt-à-dire, l'Exemplaire original du Recueil, qu'après le retour de la captivité, Eſdras & les Membres de la grande Synagogue firent des Livres ſacrés, comme nous le rapporterons ci-après. Car lorſque cet Exemplaire fut achevé, il fut mis dans cette Arche; à l'imitation dequoi les Juifs, dans toutes leurs Synagogues (k)

(k) Vide BUXTORFII *Synagogam*, Cap. XIV.

:.
grandeur
cée dans
ſans cela
eſſentiel
étoit la
ificateur
avoit la
enoit la
dignité.
i Verge
ii Sym-
ſſus, ni
emiere
dre de
tes ces
nt que
ouvoit
e ſeul
viens
miere
s, &
Ecri-
iginal
cap-
rande
com-
lorſ-
mis
i les
(k)

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" NAPOLI

L'Autel des parfums
placé dans le lieu Saint

ble d'Or des Pains de Proposition

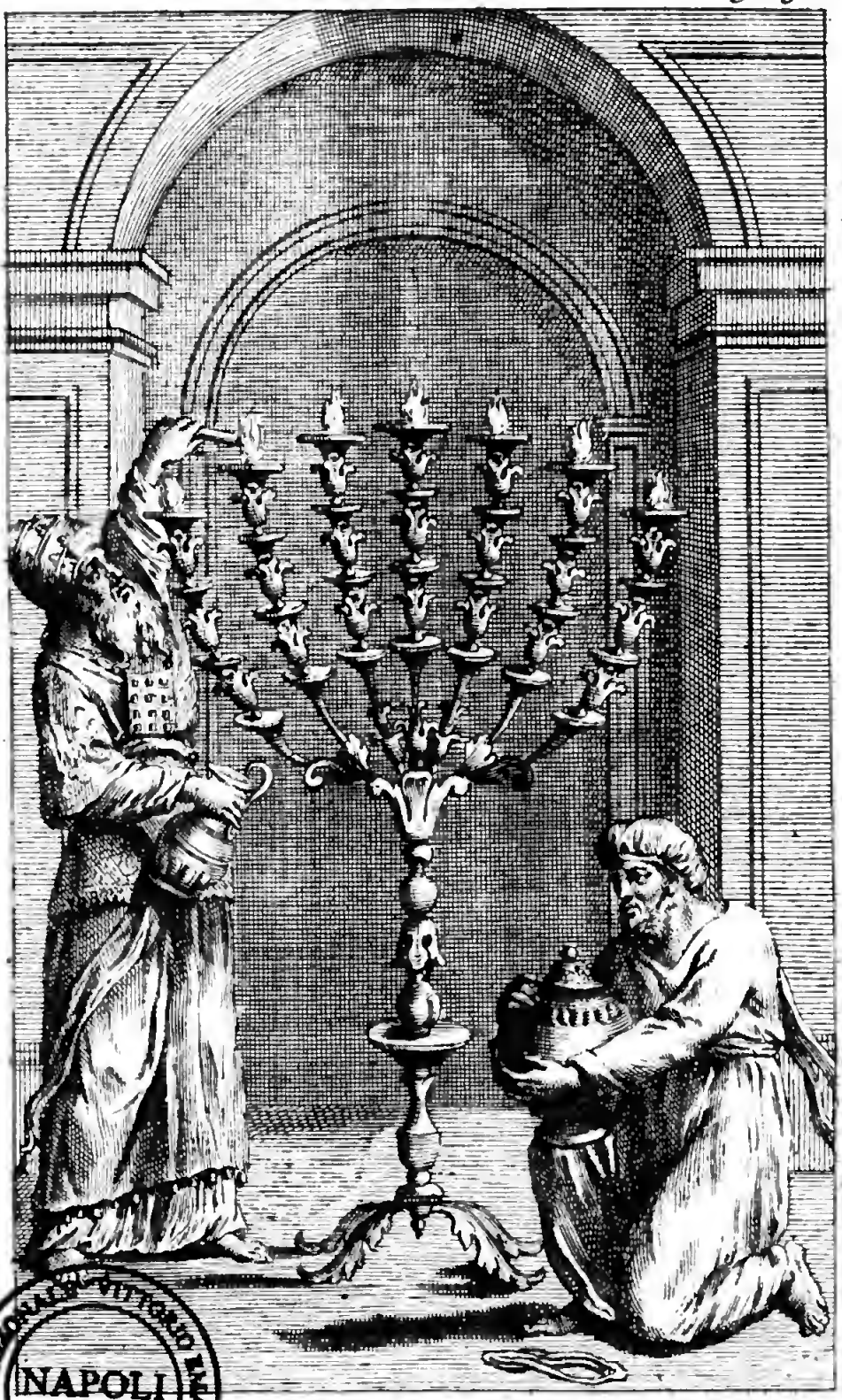

Chandelier d'Or

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III - NAPOLI

ont une Arche ou Coffre, de la même grandeur & de la même forme, dans laquelle ils enferment les Livres ſacrés qui appartiennent à la Synagogue, d'où ils les tirent avec beaucoup de ſolemnité, toutes les fois qu'ils en ont beſoin, & où ils les remettent avec les mêmes cérémonies lorſqu'ils s'en ſont ſervis. Pluſieurs des Docteurs Juifs ſoutiennent, qu'il n'y avoit aucune Arche dans le ſecond Temple, & que le ſervice tout entier du grand jour des Expiations y étoit fait, non devant une Arche, mais devant une (*l*) pierre ſur laquelle l'Arche avoit été poſée dans le premier Temple. Mais, puiſque lorſqu'ils rebâtirent leur Temple, ils jugerent que pour y entretenir le Culte Divin, il étoit néceſſaire de conſtruire un nouvel Autel des Parfums, une nouvelle Table des Pains de Propoſition, & un nouveau Chandelier, en la place de ceux que les Babyloniens avoient détruits, quoiqu'aucune de ces choſes ne put être conſacrée de la maniere qu'elles l'avoient été dans le premier Temple; on ne voit pas pourquoi on n'auroit pas fait auſſi une Arche, qui ne leur étoit pas moins néceſſaire pour leur Culte, qu'aucune autre de ces choſes.

Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

(*l*) Les Rabbins l'appellent la pierre du fondement, ſur quoi ils nous débitent bien des réveries. *Vide Mishnam in Yoma*, & BUXTORF. *de Arca* Cap. XXII.

Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

D'ailleurs, le Saint des Saints & le Voile qui étoit tendu devant, n'étant faits qu'en faveur de l'Arche, quel beſoin auroit-on eu de l'un & de l'autre, dans le ſecond Temple, s'il n'y avoit point eu d'Arche? Ce que je poſe ici ſeroit au-deſſus de toute exception, s'il étoit certain que ce qui paroît ſur l'Arc Triomphal de Tite qui ſubſiſte encore à Rome, fût véritablement la figure de l'Arche. Dans le Triomphe de cet Empereur, pour la priſe de Jéruſalem, qui y eſt repréſenté en Sculpture, on voit portés devant lui le Chandelier d'or, & une autre figure qu'Adrichomius & d'autres prennent pour l'Arche, mais que Villalpand, Cornelius à Lapide, Ribera, & preſque tous les Sçavants qui ont vu cet Arc de Triomphe, prennent pour la Table des Pains de Propoſition. L'obſcurité des figures, preſque entierement rongées & effacées par le tems, cauſe cette difficulté. Mais par les copies les plus exactes que j'en ai vues, il paroît manifeſtement, que c'eſt la Table des Pains de Propoſition, ſur tout par les deux Taſſes ou Coupes qui ſont au-deſſus. Car on mettoit toujours ſur cette Table deux de ces Taſſes remplies d'encens, & jamais ſur l'Arche. Joſephe, qui avoit été préſent au Triomphe de Tite, & qui l'avoit

vu tout entier, (*m*) nous parle de trois choſes qui furent portées devant le Triomphateur. I. La Table des Pains de Propoſition. II. Le chandelier d'or dont il fait mention, dans le même ordre qu'elles ſe trouvent rangées dans l'Arc de triomphe: & III. La Loi qui ne ſe voit point ſur cet Arc, & qui apparemment n'y fut pas ſculptée faute de place. Car comme il y a la figure d'une Table portée en haut devant la Table des Pains de Propoſition, & une autre, devant le chandelier d'or, où étoit marqué par écrit, ce qu'étoient les choſes devant leſquelles elles étoient portées, il y a auſſi après le chandelier d'or une troiſiéme Table ou Tablete qui n'eſt ſuivie de rien, l'Arc finiſſant là ſans qu'il y reſte de place pour d'autre ſculpture. Il ne faut pas douter que la choſe qui y manque ne ſoit celle qui, ſelon Joſephe, fut portée la troiſieme dans la Pompe Triomphale; ſçavoir la Loi; ce qu'il ne faut pas entendre des Exemplaires communs, dont il y avoit des milliers par-tout pour l'uſage ordinaire des Juifs, tant dans les Synagogues, qu'entre les mains des Particuliers; mais de l'Exemplaire de la Loi qui avoit été trouvé dans le Temple, où l'on avoit auſſi trouvé la Table & le Chandelier, & qui y étoit

Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

(*m*) JOSEPHUS *de bello Judaïco* Lib. VII. Cap. 17.

Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

conſervé comme l'Exemplaire de la Loi le plus ſacré & le plus authentique. On ne peut même concevoir qu'il eût pu être porté en pompe autrement que dans le Coffre où il étoit renfermé ; c'eſt-à-dire, dans cette Arche, qui avoit été faite ſous le ſecond Temple pour cet uſage.

Pour revenir à l'Arche du premier Temple dont j'ai entrepris la deſcription, elle étoit faite de (*n*) bois, à la réſerve du Propitiatoire, mais d'un bois couvert d'or des deux côtés, tant au dedans qu'au dehors. Elle avoit un rebord d'or qui regnoit au-deſſus en forme de Couronne, dans laquelle le Propitiatoire étoit enchaſſé. Elle étoit placée dans l'endroit le plus reculé & le plus ſacré (*o*) du Temple, appellé le Saint des Saints, & quelquefois le Lieu très-Saint, qui étoit deſtiné à la contenir & lui ſervir de Tabernacle. Ce Sanctuaire (*p*) étoit un Cube parfait ayant XXX. pieds en tout ſens. Au milieu étoit placée l'Arche ſur une pierre, (*q*) à ce que diſent les Rabbins, élevée de trois doigts au-deſſus du pavé, & qui lui ſervoit comme de piédeſtal. A ſes deux extrêmités étoient ſitués (*r*) deux Chéru-

(*n*) *Exod.* XXV, 10-22.
(*o*) III. *Rois* VI, 16.
(*p*) III. *Rois* VI, 20.
(*q*) *Toma* Cap. 5. §. 2.
(*r*) III. *Rois*, VI, 23. II. *Chron.* III, 10.

bins de quinze pieds de haut, l'un d'un côté & l'autre de l'autre, à égale distance du centre de l'Arche, & du mur de chaque côté, lesquels, ayant leurs aîles étendues, touchoient de deux de ces aîles les murs de côté, & des deux autres se rencontroient & se touchoient l'un l'autre, précisément sur le milieu de l'Arche, qui se trouvoit ainsi au milieu entre ces deux Chérubins. Ce n'est pas par rapport à ces deux Chérubins que Dieu est dit si souvent dans l'Ecriture, *habiter entre les Chérubins*. C'est seulement par rapport aux Chérubins qui étoient sur le Propitiatoire, comme je l'ai déja remarqué. Car plusieurs des endroits de l'Ecriture où ces paroles se trouvent, ont été écrits avant la construction du Temple de Salomon, avant lequel il n'y avoit point de tels Chérubins dans le Saint des Saints. Ils furent mis dans le Temple seulement & non dans le Tabernacle. Ces Chérubins n'avoient pas leurs faces tournées en dehors, comme on les représente d'ordinaire, mais (*s*) en dedans : de sorte qu'ils étoient en posture de suppliants & d'adorateurs, & non d'objets d'adoration: comme quelques fauteurs de l'Idolâtrie l'assurent. Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

Tandis que l'Arche fut ambulatoire

(*s*) II. *Paralip.* III, 13.

Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3. avec le Tabernacle, elle étoit portée (*t*) avec des barres ſur les épaules des Lévites. Ces barres étoient couvertes d'or, & enchaſſées dans des anneaux d'or, non pas aux côtés de l'Arche, comme tout le monde l'a cru juſqu'ici, mais à ſes deux bouts. Ce qui ne permet pas d'en douter, c'eſt que lorſque l'Arche fut portée dans le Temple de Salomon, & placée dans le Lieu très-Saint, l'Ecriture nous apprend (*u*) que les barres en ayant été tirées toucherent en bas vers le Lieu Saint qui étoit hors du Lieu très-Saint. Car ſi elles avoient été aux deux côtés de la longueur de l'Arche, lorſqu'elles auroient été retirées elles auroient avancé vers le mur de côté & non pas en bas, hors du Lieu très-Saint, à moins qu'on ne ſuppoſe que l'Arche avoit été miſe en travers, une de ſes extrêmités en bas & l'autre en haut, ce que perſonne ne voudroit ſoutenir. Une preuve que cela ne peut être, c'eſt qu'il eſt dit du Souverain Sacrificateur, que lorſqu'il s'approchoit de l'Arche dans le grand jour des Expiations, il montoit (*x*) entre les barres. Or ſi ces barres euſſent été tirées des côtés, il n'y eut eu entr'elles

(*t*) *Exod.* XXV, 13, 14, &c. & XXVII, 4-8. *Nombres* IV, 4-8. I. *Chron.* XV, 15.

(*u*) III. *Rois* VIII, 8. II. *Paralip.* V, 9.

(*x*) *Mishnah in Toma.* Cap. V. MAIMONIDES *in Avodath. Tom Hacciprim.*

que deux pieds trois pouces de distance, ce qui n'auroit pas donné assez d'espace au Souverain Sacrificateur pour s'approcher de l'Arche avec ses habits Pontificaux, & y faire les fonctions de sa charge. Ceux-mêmes qui portoient l'Arche sur leurs épaules d'un lieu à l'autre, si les barres eussent été dans cette position, eussent été trop pressés, & se fussent incommodés l'un l'autre, tant devant que derriere. Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

Les Rabbins (y) disputent entr'eux sur le sort qu'eut l'ancienne Arche, lorsque le Temple fut détruit par Nabucodonosor. Si elle eût été emportée à Babylone avec les autres vaisseaux du Temple, elle en auroit été rapportée comme eux à la fin de la captivité; ce qui n'arriva pas, comme tout le monde en convient. D'où il faut conclure qu'elle périt avec le Temple, aussi-bien que l'Autel des Parfums, la Table des Pains de Proposition & le Chandelier d'or. Car tout cela fut refait de nouveau, lorsque le Temple eût été rebâti. Les Juifs soutiennent néanmoins, que l'Arche fut cachée & mise en sûreté par Jérémie, disent quelques-uns, d'après (z) le second Livre des Maccabées; mais

(y) Vide BUXTORFIUM *de Area*. Cap. XXI, XXII.
(z) II. *Macab*. XI.

Ann. 534. avant J. C. Cyrus. 3. (a) la plupart veulent que le Roi Josias ayant été averti par Hulda la Prophétesse, que le Temple seroit détruit bientôt après sa mort, eût fait mettre l'Arche dans une voute souterraine, que Salomon prévoyant cette calamité avoit fait faire tout exprès pour y mettre en sûreté ce précieux dépôt. Ils alleguent, pour le prouver, cet endroit de l'Ecriture où Josias commande aux Lévites de (b) *mettre l'Arche Sainte dans la Maison que Salomon fils de David Roi d'Israël avoit bâti*, entendant par cette Maison la Voute, où, selon eux, l'Arche fut mise & où elle est demeurée, si on les en croit, jusqu'à aujourd'hui, & d'où elle ne sera tirée & produite au jour, qu'au tems du Messie. Mais ces paroles ne signifient autre chose, si ce n'est que Manassé & Ammon ayant ôté l'Arche du lieu où elle devoit être, elle y fut remise par l'ordre de Josias. Je laisse à part plusieurs autres imaginations des Rabbins au sujet de l'Arche, pour ne pas fatiguer le Lecteur.

II. La seconde chose qui étoit dans le premier Temple & qui manquoit au second, étoit le *Schekina*, où la Présence divine se manifestant dans une nuée visible, qui reposoit sur le Propitiatoire, comme

(a) Vide BUXTORFIUM ibid.
(b) II. *Paralip.* XXXV, 3.

nous l'avons déja vu. Cette nuée ſe montra pour la premiere fois, lorſque Moïſe conſacra le Tabernacle, d'où elle fut tranſportée dans le Temple de Salomon lorſque ce Prince en fit la Dédicace. Elle ſubſiſta dans ce dernier ſous la même forme viſible, juſqu'à ſa deſtruction, depuis laquelle elle n'a plus paru. Sa place conſtante étoit (*c*) ſur le Propitiatoire; mais elle ne s'y tenoit que quand l'Arche étoit dans ſon propre lieu, premierement dans le Tabernacle, & enſuite dans le Temple, & non pendant qu'elle étoit ambulante & en mouvement d'un lieu à l'autre, comme elle le fut ſouvent pendant le tems du Tabernacle. Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

III. Un troiſieme avantage dont le ſecond Temple fut privé, c'eſt l'*Urim* & *Thummim*; matiere ſur laquelle les Sçavants ont beaucoup écrit, mais qu'ils ont plus embrouillée qu'éclaircie par la varieté de leurs ſentiments. Il y a deux choſes à rechercher ſur ce ſujet; 1. ce que c'étoit; 2. quel en étoit l'uſage.

A l'égard du premier, tout ce que l'Ecriture nous en apprend, c'eſt que c'étoit (*d*) quelque choſe que Moïſe mit dans le Pectoral du Souverain Sacrificateur. Ce

(*c*) *Levit.* XVI, 2.
(*d*) *Exode* XXVIII, 30. *Levit.* VIII, 8.

Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

Pectoral (*e*) étoit une piece d'Etoffe en double de la grandeur d'une paume en quarré, dans laquelle étoient enchaſſées douze pierres précieuſes gravées des noms des douze Tribus d'Iſraël, en ſorte que chaque pierre avoit le nom d'une Tribu. Comme ce Pectoral étoit attaché à l'Ephod, eſpece de Veſte que le Souverain Sacrificateur mettoit ſur la Robe Pontificale, il le portoit ſur la poitrine dans toutes les occaſions ſolemnelles. C'eſt dans ce Pectoral que furent mis, ſelon l'Ecriture (*f*) l'*Urim & Thummim*. Ceux qui entendent par là quelque choſe de corporel qui avoit été mis outre les pierres précieuſes, veulent qu'il fût enfermé dans la doublure du Pectoral, qui, ſelon eux, avoit été fait en maniere de poche pour cet uſage. (*g*) Chriſtophorus à Caſtro & (*h*) Spencer après lui prétendent, que c'étoient deux ſtatues qui étoient cachées dans la capacité du Pectoral, & qui rendoient des oracles par des ſons articulés. Mais (*i*) des Sçavants du premier ordre ont fait voir, il n'y a pas long-tems, que ce ſentiment eſt également abſurde & im-

(*e*) *Exode* XXVIII, 15-30. & XXIX, 8-21.
(*f*) *Exode* XXVIII, 30. *Levit.* VIII, 8.
(*g*) *De Vaticinio.*
(*h*) *In Diſſertatione de Urim & Thummim.*
(*i*) Pocock dans ſon Commentaire ſur Oſée, Chap. III, 4.

pie, & tient plus du Paganiſme que des ſaintes inſtructions de la Loi Divine. D'autres veulent que le *Tetragrammaton* (*k*) ou le nom ineffable de Dieu, écrit ou gravé d'une maniere miſtérieuſe, & arrangé en deux parties & de deux façons différentes, ait été ce qui étoit ſignifié par l'Urim & Thummim que Moïſe mit dans le Pectoral, & d'où lui venoit la faculté de rendre des oracles. C'eſt l'opinion (*l*) la plus commune parmi les Rabbins. Ils ont la plupart une haute idée de la vertu miraculeuſe de ce nom. C'eſt pourquoi, ne pouvant réſiſter à l'évidence des miracles de Jeſus-Chriſt, (*m*) leur défaite ordinaire eſt de dire, qu'il avoit enlevé du Temple ce nom, de la pierre du fondement ſur laquelle il étoit écrit; c'eſt-à-dire, de la pierre ſur laquelle anciennement l'Arche étoit poſée, & que tenant ce nom toujours caché ſur lui, c'étoit par la vertu qui y étoit attachée qu'il faiſoit tous ſes miracles. D'autres, perſuadés en général que ce qui étoit déſigné ſous ce nom étoit quelque choſe de corporel ajouté

Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

(*k*) *Paraphraſis* JONATHANIS *in Exod.* XXVIII, 30. *Liber Zohar* fol. 105. Editionis Cremonenſis.

(*l*) R. SALOMON, R. MOSES BEN. NACHMAN, R. BECAI, R. LEVI, BEN. GERSOM *aliique*.

(*m*) *Toledoth* JESU *ex Editione* VVAGENSELII, p. 6, 7. RAYMUNDI *Pugio Fidei*. Part. II. Cap. VIII. BUXTORFII *Lexicon Rab.* p. 2541.

Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

au Pectoral, (*n*) croient qu'il n'eſt pas à propos de rechercher en particulier ce que c'étoit : que c'étoient des choſes d'une nature myſtérieuſe, cachées & enfermées dans la doublure du Pectoral, qui n'étoient connues que de Moïſe qui les y avoit miſes, & dont il n'appartenoit à nul autre de s'informer ; & que c'étoient ces choſes qui donnoient au Souverain Sacrificateur le pouvoir de prononcer des Oracles quand il étoit revêtu du Pectoral. Mais comme tout cela reſſemble aux Sortiléges & aux Exorciſmes ſi abhorrés de Dieu, il eſt plus sûr de n'entendre par-là rien de ſemblable, mais ſeulement la vertu & le pouvoir divin qui fut attaché au Pectoral lorſqu'il fut conſacré, d'obtenir de Dieu des Oracles, toutes les fois qu'on le conſultoit par l'intervention du Souverain Sacrificateur revêtu du Pectoral, & que les noms d'*Urim* & *Thummim* lui furent donnés ſeulement pour marquer la clarté & la plénitude de ces réponſes divines. Car *Urim* ſignifie Lumiere, & *Thummim* Perfection. En effet, il n'en étoit pas de ces réponſes divines comme des Oracles Païens. Ceux-ci étoient ambigus & énigmatiques. Celles-là étoient toujours claires, & telles qu'il ne manquoit rien à leur perfection,

(*n*) R. DAVID KIMCHI, R. ABRAHAM SEVA, ABENEZRA *aliique*.

ſoit

ſoit par rapport à la plénitude du ſens ou à la certitude de la prédiction. C'eſt pour cela que les LXX. traduiſent *Urim* & *Thummim* par Δήλωσιν καὶ Ἀλήθειαν, c'eſt-à-dire, évidence & vérité; parce que les Oracles rendus par *Urim* & *Thummim* étoient toujours également clairs & infaillibles. Ann. 534. avant J. C. Cyrus. 3.

Pour ce qui eſt de l'uſage qu'on en faiſoit, on s'en ſervoit pour conſulter Dieu dans les cas difficiles & importants qui concernoient toute la République d'Iſraël. Pour cet effet, le Souverain Sacrificateur revêtoit ſes habits Pontificaux & mettoit par-deſſus ſon Pectoral, dans lequel étoit l'Urim & Thummim, & ſe préſentoit ainſi devant Dieu pour lui demander conſeil. Il ne lui étoit pas permis de (*o*) le faire pour une perſonne privée, mais ſeulement pour le Roi, pour le Préſident du Sanhedrin, pour le Général de l'Armée, ou pour d'autres perſonnes publiques; & cela encore, non pour aucune affaire (*p*) particuliere, mais pour des choſes qui regardoient l'intérêt public de la Nation, ſoit dans l'Etat ou dans l'Egliſe.

(*o*) *Mishnah in Toma*, Cap. VII. §. 5. Les Thalmudiſtes prouvent ceci par le Chap. XXVII. verſ. 21 du Livre des *Nombres*. Vide MAIMONID. *in Cele Hammikdash*, C. 10 v. 12.

(*p*) ABARBANEL *in Exod.* XXVIII. & *in Deuter.* XXXIII. R. LEVI BEN. GERSOM. MAIMONID. *ibid. aliique.*

Ann. 534. avant J. C. Cyrus. 3. Car il ſe préſentoit devant Dieu portant les noms des XII. Tribus ſur ſon Pectoral, & ainſi quelque conſeil qu'il demandât c'étoit en faveur de toutes les Tribus; & par conſéquent ce devoit être pour des ſujets qui ſe rapportaſſent à l'avantage de toute la Nation. C'étoit (q) devant l'Arche de l'Alliance qu'il ſe préſentoit devant Dieu, non pas au-dedans du Voile dans le Saint des Saints, où le Souverain Sacrificateur n'entroit qu'une fois l'an dans le jour des Expiations, mais hors du Voile dans le lieu Saint. C'eſt-là que ſe tenant debout, revêtu de ſes habits Pontificaux & du Pectoral, & le viſage tourné directement vers l'Arche & le Propitiatoire ſur lequel repoſoit la Préſence Divine, il propoſoit le ſujet ſur lequel Dieu étoit conſulté. Derriere lui ſur la même ligne, mais à quelque diſtance, hors du Lieu Saint, peut-être à la porte, car il n'étoit pas permis à un Laïque d'approcher de plus près, ſe tenoit celui à la requiſition duquel Dieu étoit conſulté, ſoit que ce fût le Roi, ou quelqu'autre perſonne publique de la Nation; c'eſt-là qu'elle attendoit avec humilité & avec reſpect la réponſe qui lui ſeroit faite. Mais on diſpute beaucoup ſur la maniere dont

(q) MAIMONIDES, ibid. *Talkuth.* fol. 248. col. 1.

cette réponſe étoit rendue. La plus commune opinion parmi les Juifs (r) eſt, que cela ſe faiſoit par l'éclat & le renflement des lettres gravées ſur les pierres précieuſes du Pectoral, & que le Souverain Sacrificateur y liſoit la réponſe. C'eſt ce qu'ils éclairciſſent (s) par l'exemple que nous en avons au premier Chapitre du Livre des *Juges*. On y trouve que les enfants d'Iſraël, ſoit par le Préſident du Sanhedrin, ou par quelqu'autre Officier chargé de l'intérêt public, conſulterent Dieu, diſant : (t) *Qui de nous montera le premier contre les Cananéens pour leur faire la guerre ?* La réponſe rendue par le Souverain Sacrificateur qui avoit conſulté Dieu par *Urim* & *Thummim* fut, (u) *Juda montera.* Car, ſi on les en croit, le Souverain Sacrificateur immédiatement après avoir fait la demande, jetta les yeux ſur le Pectoral, & il y vit ces lettres qui reſplendiſſoient & s'élevoient au-deſſus des autres ; & les ayant combinées enſemble & réduites en mots, il en forma la réponſe qui fut don-

Ann. 534. avant J. C. Cyrus. 3.

(r) MAIMONIDES *in Cele Hammikdash*, Cap. 10. §. 11. *Zohar in Exodum. Talkut* ex antiquo libro *Siphre*. R. BECAI *in Deuteron.* XXXIII, 8. RAMBAN, R. LEVI. BEN. GERSOM, ABARBANEL. R. AZARIAS *in Meor Enaim*, R. ABRAHAM SEBA, *aliique.*

(s) ABARBANEL *in Legem*, RAMBAN *in Legem.*

(t) *Juges* I, 1.

(u) *Juges* I, 2.

Ann. 534. avant J C. Cyrus. 3. née. Ce ſentiment (*) n'eſt pas nouveau chez les Juifs. On le trouve dans (x) Joſephe & dans (y) Philon Juif, & c'eſt ſur la foi de ces Ecrivains Juifs, que pluſieurs (z) des anciens Peres de l'Egliſe Chrétienne ont expoſé la choſe de la même maniere. Mais ce ſentiment eſt ſujet à des difficultés auſquelles on ne ſçauroit ſatisfaire. Car 1. toutes les lettres de l'Alphabet Hébreu ne ſe trouvent point dans ces douze noms, quatre de ces lettres, ſçavoir, *Chet*, *Teth*, *Zaddi & Koph* y manquant entierement. Ainſi ces lettres ne ſuffiſoient pas pour donner des réponſes à toutes les choſes, ſur quoi on pouvoit conſulter Dieu. Il eſt vrai que pour remplir ce vuide les Rabbins ont ajouté au Pectoral les noms d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob. Encore, comme malgré ce ſupplément la lettre *Teth* ne s'y trouvoit pas, ils ont ajouté ces paroles, *Col elleh shilte Iſraël*; c'eſt-à-dire, *toutes celles-ci ſont les Tribus d'Iſraël.* Mais cette prétendue addition non-ſeulement n'a aucun fondement dans l'Ecriture, elle lui eſt encore directement contraire. La deſcription qu'elle nous

(*) [Voyez SPENCER *Diſſert. de Urim & Thummim* Cap. III. §. II.]

(x) *Antiq.* Lib. III. Cap. IX.

(y) *De Monarchia*, Lib II.

(z) CHRYSOSTOM. *Homil.* XXXVII. *adverſus Judæos*, AUGUSTIN. Lib. II. *Quæſtionum ſupra Exodum aliique.*

donne du Pectoral étant fort exacte, & marquant en détail toutes les parties dont il étoit composé, il est visible qu'il faut en exclure tout ce dont il n'y est pas fait mention. II. Les Partisans de cette opinion ne nous disent pas, en quel endroit du Pectoral étoient placées les paroles qu'ils veulent y avoir été ajoutées. Elles ne pouvoient être écrites ni gravées sur le Pectoral même, qui n'étoit qu'une piece d'Etoffe. Il faloit donc qu'elles fussent gravées ou sur quelqu'une des douze pierres, ou sur d'autres qu'on y eût mis à ce dessein. Ce ne pouvoit être sur aucune des douze pierres, parce qu'il n'y avoit de gravé que les noms des douze Tribus d'Israël. Ce ne pouvoit être non plus sur d'autres pierres, puisqu'on n'y en avoit point mis d'autres que ces douze. Ainsi, quant à ces deux circonstances, l'Ecriture exclud positivement toutes ces prétendues additions. III. Aussi ceux qui tiennent cette opinion sont obligés de supposer que le Souverain Sacrificateur étoit revêtu de l'esprit de Prophétie, pour combiner exactement ces lettres qui brilloient & s'élevoient au-dessus des autres, & de l'assemblage desquelles devoient se former les paroles qui contenoient la réponse, ce qui fait une nouvelle difficulté qui seule suffiroit pour rejetter cette opinion. IV.

Ann. 534. avant J. C. Cyrus. 3.

Ann. 534. avant J. C. Cyrus. 3. Il y a dans l'Ecriture des réponſes d'une longueur, comme en particulier celle qu'on trouve. II. *Samuel* V. 24. que toutes les lettres du Pectoral, y compris même celles que les Partiſans de ce ſentiment y ajoutent de leur pure autorité, n'auroient pas ſuffi pour les exprimer. Il ſeroit ſuperflu d'alléguer de nouvelles raiſons pour démontrer l'abſurdité de cette opinion.

D'autres ont avancé d'autres conjectures ſur ce ſujet. Pour moi il me paroît clair par l'Ecriture, que quand le Souverain Sacrificateur ſe préſentoit devant le Voile pour conſulter Dieu, la réponſe lui étoit rendue par une voix articulée qui émanoit du Propitiatoire qui étoit en dedans au delà du Voile. C'étoit là où (*a*) Moïſe ſe rendoit pour conſulter Dieu ſur tous les cas qui ſe préſentoient & d'où il recevoit réponſe par une voix intelligible. Car c'étoit de là que Dieu lui communiquoit tous les ordres qu'il vouloit qu'il portât de ſa part aux Iſraëlites. Ce fut par le même moyen que dans la ſuite il fit entendre ſa volonté aux Chefs de cette Nation, toutes les fois qu'il étoit conſulté par eux. Toute la différence qu'il y avoit, c'eſt qu'au lieu que Moïſe, par la

(*a*) *Exode* XXXV, 22. XXX, 6. *Nombres* VII, 89.

singuliere faveur dont Dieu l'honoroit, avoit accès immédiatement auprès de la Présence divine, & que Dieu parloit & communiquoit avec lui, pour ainsi dire, (*b*) *face à face*, comme un ami parle & s'entretient avec son ami, nul autre ne pouvoit être admis à consulter Dieu que par (*c*) l'intervention & la médiation du Souverain Sacrificateur, qui demandoit conseil pour lui par *Urim & Thummim*; c'est-à-dire, en se présentant lui-même revêtu du Pectoral devant le Voile, vis-à-vis le Propitiatoire, sur lequel la Présence divine reposoit; & quand il se présentoit de cette maniere conformément à la Loi de Dieu, Dieu lui rendoit réponse de la même maniere qu'il faisoit à Moïse, sçavoir, par une voix intelligible qui se faisoit entendre du Propitiatoire. Car dans tous les endroits de l'Ecriture (*d*) où nous voyons que Dieu fut consulté de cette maniere, la réponse, à la réserve de deux, (*e*) porte, l'*Eternel dit*. Et lorsque les Israëlites firent la paix avec les Gabaonites, ils furent blâmés de (*f*) *n'avoir point consulté la bouche de l'Eternel* : Deux ex-

Ann. 534. avant J. C. Cyrus 3.

(*b*) *Exode* XXXIII, 11.
(*c*) *Nombres* XXVII, 22. *Juges* XX, 28.
(*d*) *Juges* I, 1, 2, XX, 18, 23, 28. I. *Rois* X, 22. XXIII, 2, 4, 11, 12, II. *Rois* II, 1. & V. 19, 23.
(*e*) I. *Rois* XXX, 7. II. *Rois* XXI, 1.
(*f*) *Josué* IX, 14.

Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

preſſions qui ſemblent marquer clairement une réponſe vocale, & qui réunies ne peuvent, à mon avis, ſignifier autre choſe. C'eſt pour cette raiſon que le Saint des Saints, où étoient placés l'Arche & le Propitiatoire d'où ces réponſes étoient données, eſt ſi ſouvent appellé dans l'Ecriture (*g*) l'*Oracle*, parce que c'eſt de-là qu'émanoient les divins Oracles qui étoient rendus en faveur de ceux qui conſultoient Dieu.

Après toutes ces conſidérations, je croi être en droit de poſer que c'étoit là la maniere de conſulter Dieu par *Urim & Thummim* dans le Tabernacle. Mais il s'éleve ici une queſtion, ſur la maniere dont cela ſe faiſoit dans le Camp. Il paroît par l'Ecriture que le Souverain Sacrificateur, ou quelque autre en ſa place, accompagnoit toujours les armées d'Iſraël dans leurs guerres, & portoit avec ſoi l'Ephod & le Pectoral pour conſulter Dieu par *Urim & Thummim* ſur tous les cas difficiles qui pouvoient ſe préſenter. C'eſt ainſi que (*h*) Phinées alla à la guerre contre les Madianites avec les vaſes du Sanctuaire, c'eſt-à-dire, ſelon les Commentateurs

(*g*) *Pſ.* XXVIII, 2. III. *Rois* VI, 5, 16, 19, 20, 23, 31. VII, 49. VIII, 6, 8. II. *Paralip.* III, 16. IV, 20. & V, 7, 9.

(*h*) *Nombres* XXXI, 6.

Juifs, (*i*) avec l'Ephod & le Pectoral qui étoient mis, diſent-ils, dans une Arche ou coffre fait exprès à ce deſſein, & qui étoit porté comme l'autre Arche ſur les épaules des Lévites. C'eſt de cette Arche qu'ils entendent cet endroit de l'Ecriture où Saül dit au Souverain Sacrificateur Ahija (*k*) *Approche l'Arche de Dieu.* Car ce ne pouvoit être l'Arche de l'Alliance. Elle étoit alors à Kirjath-Jearim, & elle ne pouvoit être tirée de la place qu'elle occupoit dans le Tabernacle, pour être portée à la guerre ou quelque autre part, que dans ſa propre ſtation. Cela n'arriva qu'une fois, dans une expédition contre les Philiſtins, qui fut auſſi fatale aux Iſraëlites, Dieu les ayant livrés à leurs ennemis, & ayant permis que l'Arche elle-même tombât entre leurs mains, en punition de cette contravention à ſa Loi. L'Arche donc que Saül ordonna à Ahija *d'approcher*, ne pouvoit être que l'Arche ou le Coffre dans lequel on portoit l'Ephod & le Pectoral; & la fin, pour laquelle il la demanda, le prouve. Car c'étoit pour conſulter Dieu, à quoi l'Ephod & le Pectoral étoient employés. De ſorte que cet or-

Ann. 534. avant J. C. Cyrus. 3.

(*i*) *Paraphraſis Chaldaica* JONATHANIS BEN. UZZIEL. Textum interpretatur his verbis, *& miſit eos Moſes, & Phineaſum filium Eleazaris Sacerdotem ad bellum, & Urim & Thummim Sanctitatis ad interrogandum per ea.*

(*k*) I. *Rois* XIV, 18.

Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3. dre de Saül à Ahija, *Approche l'Arche de Dieu*, revient à ce que dans la ſuite David dit à Abiathar dans un cas ſemblable (*l*) *Approche ici l'Ephod.* Par où il entendoit le Coffre où l'Ephod étoit renfermé, & avec lequel Abiathar s'étoit enfui vers David, quand Saül exterminoit la famille de ſon Pere. C'eſt de la même Arche qu'ils entendent ce qu'Urie dit à David, pour s'excuſer d'entrer dans ſa maiſon & de coucher avec ſa femme. (*m*) *L'Arche & Iſraël & Juda logent ſous des tentes. Mon Seigneur Joab auſſi & les Serviteurs de mon Seigneur campent aux champs, & moi entrerois-je dans ma maiſon pour manger & boire & coucher avec ma femme?* S'il l'eût entendu de l'Arche de l'Alliance & de la tente ſous laquelle elle étoit, ce qu'il en diſoit lui eût été une raiſon de ne coucher jamais avec ſa femme; cette Arche ayant toujours été renfermée dans cette tente ou Tabernacle, juſques à ce que le Temple de Salomon eût été bâti. Il eſt donc fort vraiſemblable, que l'Arche dont il parloit, étoit l'Arche ou le Coffre dans lequel étoient placés l'Ephod & le Pectoral que le Sacrificateur, qui étoit envoyé à la guere, portoit avec ſoi.

Ce Sacrificateur, pour être autoriſé à

(*l*) I. *Rois* XXIII, 9.
(*m*) II. *Rois* XI, 11.

agir en la place du Souverain Pontife, lorſque l'occaſion de conſulter Dieu par *Urim & Thummim* ſe préſentoit, étoit (*n*) conſacré à cet office par l'onction de l'Huile ſainte, de la même maniere que le Souverain Sacrificateur l'étoit. C'eſt pourquoi il étoit appellé l'*Oint pour la guerre*. Mais la difficulté eſt de ſçavoir, comment il recevoit la réponſe. Car dans le camp il n'y avoit point de Propitiatoire devant lequel il pût ſe préſenter & d'où il pût recevoir la réponſe comme dans le Tabernacle. Cependant il paroît par pluſieurs exemples rapportés dans l'Ecriture, que des Oracles de cette nature étoient rendus dans le camp. Car pour n'alléguer que David, il conſulta Dieu par l'Ephod & le Pectoral (*o*) juſques à trois fois dans le cas de Kehila & deux (*p*) fois à Ziglag; une fois ſur la pourſuite de ceux qui avoient brûlé la Ville, & une autre fois ſur ſon voyage de là à Hébron, pour y prendre poſſeſſion du Royaume de Juda à la mort de Saül; & dans chacune de ces occaſions il reçut réponſe, quoi qu'il ſoit certain que l'Arche de l'Alliance n'étoit point avec lui. Il eſt fort apparent que, puiſque Dieu permettoit qu'on le conſul-

Ann. 534. avant J. C. Cyrus. 3.

(*n*) MAIMONIDES *in Cele Hammikdash* Cap. 1. §. 7. & *in Melachim*. Cap. VII.
(*o*) I. *Rois* XXIII.
(*p*) I. *Rois* XXX, 8. II. *Rois* II. 1.

Ann. 534. avant J. C. Cyrus. 3.

tât dans le camp ſans l'Arche, auſſi-bien que dans le Tabernacle où l'Arche étoit, la réponſe étoit donnée de la même maniere par une voix intelligible. Il eſt auſſi fort probable que le Sacrificateur *oint pour la guerre* avoit dans le camp une tente dreſſée pour cet uſage, dont une partie étoit ſéparée par un voile, comme le Saint des Saints l'étoit dans le Tabernacle, & que, lorſqu'il conſultoit Dieu dans le camp, il ſe préſentoit devant ce Voile de la même maniere, que le Souverain Sacrificateur, en pareil cas, faiſoit devant celui du Tabernacle, & que la réponſe étoit rendue de derriere ce Voile quoiqu'il n'y eût ni Arche, ni Propitiatoire. Les paroles d'Urie que nous venons d'alléguer, ſe rapportent évidemment à cette tente; & en effet il ne convenoit point à une Religion ſi chargée de cérémonies, & où tout ſe faiſoit avec tant de ſolemnité, de n'avoir pas eu une piece de cette nature pour un Office ſi ſacré.

Cette maniere de conſulter Dieu fut ſouvent miſe en pratique tant que le Tabernacle ſubſiſta. Il ne faut pas douter qu'elle ne continuât dans la ſuite juſqu'à la deſtruction du Temple par les Chaldéens. Nous n'en avons cependant aucun exemple dans l'Ecriture pendant tout le tems du premier Temple, & il eſt très-

certain que cet uſage ceſſa entierement dans le ſecond. Eſdras & Néhemie, (q) nous le donnent également à entendre. De là vient cette maxime des Juifs, *que le Saint Eſprit a parlé aux enfants d'Iſraël ſous le Tabernacle par Urim & Thummim, ſous le premier Temple par les Prophetes & ſous le ſecond par* (r) *Bath-Kol.* Ann. 534. avant J. C. Cyrus. 3.

Ceux qui prétendent que l'*Urim & Thummim* ceſſerent abſolument ſous le premier Temple; en donnent ces deux raiſons. La premiere (s) que c'étoit une dépendance de la Théocratie. Car, diſent-ils, tant que Dieu gouverna immédiatement Iſraël, il étoit néceſſaire qu'il y eût un moyen établi; à la faveur duquel ſon Peuple pût s'adreſſer à lui & le conſulter en tout tems. Ce fut, ſelon eux, pour cette raiſon que l'Oracle par *Urim & Thummim* fut inſtitué. Mais lorſque la Théocratie eut pris fin, ce qui arriva, ſi on les en croit, lorſque Salomon le premier Roi héréditaire fut monté ſur le trône, cet Oracle ceſſa entierement. Leur ſeconde raiſon eſt, que l'*Urim & Thummim* étoit établi pour conſulter Dieu ſur les

(q) *Eſdras* II, 63. *Nehemie* VII, 65.

(r) Les Juifs entendent par là une voix qui ſortoit de la nuée, pareille à celle qui ſe fit entendre d'une nuée au ſujet de Jeſus Chriſt, *Matth.* III, 7. XVII, 5. II. *Petr.* I, 17.

(s) SPENCERUS *de Urim & Thummim*, Cap. II, §. 2.

Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

choſes ſeulement qui intéreſſoient tout le Peuple d'Iſraël. Or ce commun intérêt étant venu à ceſſer par la diviſion du Royaume, cette voie de conſulter Dieu devoit ceſſer dès là même, comme n'étant plus pratiquable. Je laiſſe au Lecteur à conſidérer, juſques où peut aller la force de ces arguments.

IV. La quatrieme choſe qui étoit dans le premier Temple, & qui manqua dans le ſecond, c'étoit le *feu ſacré* deſcendu du Ciel ſur l'Autel. Il deſcendit (*t*) la premiere fois ſur l'Autel dans le Tabernacle, à la conſécration d'Aaron & de ſes fils pour la Prêtriſe, & dans la ſuite il deſcendit de nouveau (*u*) ſur l'Autel dans le Temple de Salomon, lorſque ce Temple fut conſacré. Il y fut conſtamment entretenu & conſervé le jour & la nuit par les Prêtres, ſans qu'on le laiſsât jamais éteindre, de la même maniere qu'il l'avoit été dans le Tabernacle, & c'eſt avec ce feu qu'étoient offertes toutes les offrandes qui y étoient faites par feu. Nadab & Abihu, pour s'être ſervis d'un autre feu, furent conſumés par un *feu qui ſortit de devant l'Eternel*. Quelques Docteurs Juifs (*x*) diſent que ce feu ſacré fut éteint au tems

(*t*) *Levit.* IX, 24.
(*u*) II. *Chron.* VII, 1.
(*x*) *Talmud in Zebachim* Cap. VI.

de Manaſſé. Mais la plus commune opinion parmi eux eſt qu'il ſubſiſta juſqu'à la deſtruction du Temple par les Chaldéens, après quoi il ne fut plus renouvellé ; mais au lieu de ce feu céleſte il n'y eut plus que du feu commun dans le ſecond Temple. Car ce qu'on raconte, qu'il (y) fut caché par Jérémie dans une foſſe, d'où il fut tiré enſuite & remis ſur l'Autel dans le ſecond Temple, n'eſt fondé que ſur l'authorité du ſecond Livre des Maccabées.* Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

V. La cinquieme choſe qui étoit dans le premier Temple & dont le ſecond fut privé, c'étoit *l'Eſprit de Prophétie*, ce qui pourtant ne doit pas être entendu à la rigueur. Car les Prophetes Aggée, Zacharie & Malachie prophétiſerent ſous le ſecond Temple. Mais à leur mort qui arriva, ſelon les Rabbins, dans une même année, l'*Eprit de Prophétie* ſe retira entierement du milieu d'eux.

VI. Outre ces cinq choſes, une ſixieme manquoit encore au ſecond Temple ; c'eſt l'*Huile d'onction* que (z) Moïſe avoit compoſée pour l'onction & la conſécration du Roi, du Souverain Sacrificateur & de tous les Vaiſſeaux ſacrés dont on ſe ſervoit dans la Maiſon de Dieu. Il avoit

(y) II. *Maccab*, I, 18, 19.

* Les Proteſtants ne reconnoiſſent pas l'authorité des deux Livres des Maccabées.

(z) *Exod.* XXX, 22-33.

Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

été ordonné aux Iſraëlites de la garder pour cet uſage dans toutes leurs générations. C'eſt pourquoi elle étoit poſée devant le Seigneur dans le Lieu très-Saint. Comme l'Exemplaire original de la Loi y étoit placé au côté droit de l'Arche de l'Alliance, peut-être auſſi que le vaſe qui contenoit cette Huile ſainte étoit placé à l'autre côté, & qu'elle y fut conſervée juſqu'à ce qu'elle périt avec le Temple. Chaque (*a*) Roi n'étoit pas oint de cette Huile ; mais ſeulement le premier de la famille. Car étant oint tant pour lui-même que pour les Succeſſeurs de ſa Race, il ne faloit pas d'autre Onction, à moins qu'il ne s'élevât quelque difficulté ou quelque diſpute touchant la ſucceſſion ; auquel cas celui qui l'avoit obtenue, encore qu'il fût de la même famille, recevoit l'Onction pour mettre fin à toute conteſtation ; nul n'étant en droit après cette Cérémonie de lui conteſter ſon Titre, ce qui fut le cas de Salomon, de Joas & de Joachaz. Mais chaque Souverain Sacrificateur (*b*) étoit oint à ſa conſécration, ou lorſqu'il entroit premierement en charge, & il en étoit de même du (*c*) Prêtre qui alloit à la guerre en ſa place. Les vaiſſeaux & les uſtenciles

(*a*) MAIMONIDES *in Cele Hammikdash*, Cap. I. §. 11.
(*b*) *Exod.* XXX, 30.
(*c*) MAIMOMIDES *in Cele Hammikdash*, Cap. I. §. 7.

qui étoient oints, étoient (*d*) l'Arche de l'Alliance, l'Autel des Parfums, la Table des Pains de Propoſition, le Chandelier d'or, l'Autel des Holocauſtes, le Lavoir & les autres vaiſſeaux & uſtenciles qui en dépendoient. Comme toutes ces choſes furent (*e*) premierement conſacrées par cette Onction, à l'érection du Tabernacle par Moïſe, auſſi lorſque quelqu'une venoit à s'uſer, ou à ſe perdre, elle pouvoit, tant que cette huile ſubſiſta, être rétablie & réparée, en faiſant & conſacrant une autre en ſa place, qui étoit de la même vertu & de la même ſainteté que la premiere. Mais cette Huile ayant manqué dans le ſecond Temple, ce défaut cauſa un défaut de Sainteté dans toutes les autres choſes qui y appartenoient. Car quoique les Juifs, à leur retour de Babylone, & après le rétabliſſement de leur Temple, fiſſent de nouveau, une Arche, un Autel des Parfums, une Table des Pains de Propoſitions, un Chandelier d'or, un Autel des Holocauſtes & un Lavoir avec les vaſes & les uſtenciles qui y appartenoient; & qu'ils miſſent toutes ces choſes dans leur premiere place, & les appliquaſſent au même uſage; cependant toutes ces choſes, faute de l'Huile d'Onction

Ann. 534 avant J. C. Cyrus, 3.

(*d*) *Exode* XXX, 26-29.
(*e*) *Exode* XL.

Ann. 534. avant J. C. CYRUS, 3.

pour les consacrer, n'eurent point dans le second Temple la Sainteté qu'elles avoient dans le premier. Le Souverain Sacrificateur même, qui officioit dans le Temple, n'étoit consacré (*f*) qu'en revêtant les habits Pontificaux. De sorte que le défaut de cette seule chose dans le second Temple, rendit toutes les autres défectueuses & les priva de la sainteté qui y étoit autrefois attachée. Ainsi on peut bien compter cette privation de l'Huile d'Onction parmi les principales choses qui manquerent au second Temple. Mais les Juifs, par superstition, en réduisent le nombre à cinq. Car dans le 8. *v.* du premier Chap. d'Aggée, où Dieu dit du second Temple, *j'y prendrai mon plaisir & je serai glorifié*, le mot Hébreu *aicabedha*, c'est-à-dire, *je serai glorifié*, étant écrit sans avoir à la fin la lettre *He*, qui auroit dû y être, il en font un mystere, comme (*g*) si cette lettre qui est la lettre numerale de cinq eût été mise à l'écart à dessein, pour marquer, par ce vuide, les cinq choses qui manquoient dans le second Temple. C'est pour cela qu'ils n'en veulent point ajouter une sixieme. Il en est pourtant, parmi eux, qui pour faire place à cette derniere, réduisent le *Shekina* & l'*Esprit de Prophétie* sous un

(*f*) MAIMONIDES *in Cele Hammikdash*, Cap. I. §. 8.
(*g*) *Talmud Hierosol. in Taanith*, Cap. II.

même Chef, qu'ils appellent *le Saint Esprit*, ne les regardant que comme de différentes manifestations de cet Esprit divin; l'une dans un lieu, & l'autre dans une personne. Ainsi sans altérer le nombre de cinq, ils comptent l'*Huile d'onction* parmi les défectuosités du second Temple (*h*) qu'ils rangent de cette maniere; I. *L'Arche de l'Alliance* avec le *Propitiatoire*. II. *Le feu sacré*. III. *L'Urim & Thummim*. IV. *L'Huile d'onction*. V. *Le Saint Esprit*. Ces choses & plusieurs autres manquant dans le second Temple, il ne faut pas être surpris que les Vieillards, lorsqu'on en posoit les fondements, versassent des larmes au souvenir du premier. Mais tous ces défauts furent abondamment réparés, (*i*) lorsque *le desir des Nations, le Seigneur, qu'ils cherchoient, entra dans son Temple*, que Jesus-Christ notre Sauveur, le véritable *Shekina* de la Majesté divine, honora le dernier de sa présence; & à cet égard la *gloire de la seconde Maison l'a emporté de* beaucoup sur *celle de la premiere*, selon la prédiction (*k*) du Prophete Aggée. Ann. 534 avant J. C. CYRUS. 3.

Les Samaritains ayant appris que les Juifs avoient commencé de rebâtir leur Temple, (*l*) se rendirent à Jérusalem,

(*h*) *Thalmud Hierosol. in Taanith.*
(*i*) *Malachie*, III, 1. *Aggée* II, 7.
(*k*) *Aggée* II, 9.
(*l*) *Esdras* IV.

ment avec les Dieux qu'ils adoroient auparavant. Ainſi quoiqu'ils adoraſſent le vrai Dieu ; comme ils mêloient ſon Culte avec celui des fauſſes Divinités, ils ne laiſſoient pas d'être des Idolâtres : & c'étoit une raiſon aux vrais adorateurs de Dieu, de n'avoir point de communion avec eux. Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

Ce refus ayant irrité au dernier point les Samaritains, ils firent tout ce qu'ils purent pour arrêter la conſtruction du Temple ; & quoiqu'ils ne puſſent changer l'Edit de Cyrus, (*n*) ils firent tant à force de préſents & par leurs intrigues auprès des Miniſtres & des Officiers de qui la choſe dépendoit, que l'exécution demeura ſuſpendue, enſorte que pendant pluſieurs années l'ouvrage n'avança que fort lentement. Les Juifs ſentant cette injure auſſi vivement qu'elle le méritoit, en conçurent, pour les Samaritains, cette haine qui a duré juſqu'aujourd'hui ; & qui fortifiée par d'autres incidents, en eſt venue au point, que de tous les hommes il n'en eſt point pour leſquels il aient eu tant d'horreur que pour les Samaritains, de quoi nous avons pluſieurs exemples dans l'Evangile ; & encore aujourd'hui, dans leur langage, appeller quelqu'un *Cuthéen*, c'eſt lui donner de tous les noms le plus

(*n*) *Eſdras* IV, 5. JOSEPHUS, *Antiq.* Lib. IX. Cap. 4.

Ann. 534. avant J. C. Cyrus, 3.

odieux. C'eſt auſſi de ce nom qu'ils appellent les Chrétiens, quand ils veulent marquer l'extrême averſion qu'ils ont pour eux.

La conſtruction du Temple ayant été beaucoup retardée par ces menées ſecretes des Samaritains, & l'Edit de Cyrus n'ayant point ſon effet en divers de ſes articles, ce fut, ce ſemble, pour cette raiſon que Daniel (o) dans le quatrieme mois de l'an III. de Cyrus, mena deuil & jeûna trois ſemaines de ſuite. Après quoi, le vingt-quatrieme jour de ce mois, il eut une viſion qui regardoit la ſucceſſion des Rois de Perſe, l'Empire des Macédoniens & les conquêtes des Romains; révélation dont on trouve le détail dans les trois derniers Chapitres de ſa Prophétie. Ce qu'on trouve à la fin du dernier, donne lieu de conjecturer qu'il mourut bien-tôt après, comme en effet ſon grand âge ne permet pas de croire qu'il ait pu guere vivre plus long-tems. Car le III. de Cyrus étant le LXXIII. de la captivité de ce Prophete, s'il avoit dix-huit ans lorſqu'il fut transferé en Babylone, qui eſt le moins qu'on lui puiſſe donner, comme je l'ai fait voir ci-deſſus, il devoit être, dans le tems dont nous parlons, dans la XCI. année de ſon

(o) *Daniel* X, 2.

âge, qui eſt un terme où peu de gens arrivoient dans ce tems-là. Ce fut un homme d'une piété & d'une ſageſſe diſtinguée, favoriſé de Dieu & honoré des hommes plus qu'aucun autre de ſon tems. Ses prédictions touchant la venue du Meſſie & d'autres grands événements des derniers tems, ſont les plus claires & les plus pleines de toutes celles que nous avons dans l'Ecriture; juſques là (*p*) que Porphyre, dans les objections qu'il y oppoſe, prétend qu'elles n'ont pu être écrites qu'après l'événement. En effet, elles ſemblent plutôt des récits de choſes déja arrivées, que des prédictions de choſes futures, tant il y a de rapport entre les événements & les Prophéties qui les avoient annoncés. Malgré cela (*q*) les Juifs ne tiennent pas Daniel pour Prophete. Auſſi ne placent-ils ſes Prophéties que parmi les Hagiographes. Ils ne font pas plus d'honneur aux Pſeaumes de David. La raiſon (*r*) qu'ils en donnent, c'eſt que ni l'un ni l'autre n'ont vécu à la maniere des autres Prophetes, mais en gens de Cour: Da-

Ann. 534 avant J. C. CYRUS. 3.

(*p*) HIERONIMUS *in proœmio ad Comment. in* Danielem.

(*q*) HIERONIMI *Præfatio in* Danielem. MAIMONIDES *in Moreh Nevochim*. Part. II. Cap. XLV.

(*r*) Vide GROTIUM in *Præfatione ad Comment. in* Eſaïam & HUETII *Demonſtrationem Evangelicam*, Prop. IV. Cap. XIV. §. *De Prophetia* Danielis.

Ann. 534. avant J. C. Cyrus, 3. vid dans ſon propre Palais en qualité de Roi d'Iſraël, & Daniel dans le Palais des Rois de Babylone comme un de leur principaux Miniſtres. Ils ajoutent même à l'égard du dernier (*s*) que, quoiqu'il ait été honoré de révélations divines, ce n'a pourtant pas été dans la maniere prophétique, mais par des ſonges & des viſions de nuit; ce qu'ils regardent comme la plus imparfaite de toutes les manieres de révélation & au deſſous de la Prophétique. Mais Joſephe, (*t*) un des plus anciens Hiſtoriens de la Nation, le compte parmi les plus grands Prophetes. Il dit qu'il avoit un commerce particulier avec Dieu; qu'il ne prophétiſoit pas ſeulement en général, comme les autres Prophetes, les choſes à venir, mais qu'il marquoit auſſi les tems auſquels elles arriveroient; & qu'au lieu qu'ils ne prédiſoient que des malheurs qui les rendoient odieux aux Princes & au Peuple, il leur prédiſoit au contraire des choſes avantageuſes & favorables qui lui attiroient l'affection générale, comme le ſuccès de celles dont ils voyoient l'accompliſſement, les confirmoit dans la perſuaſion que les autres étoient véritables, & portoit tout le mon-

(*s*) MAIMONIDES ibid. DAVID KIMCHI *in Præfatione ad Comment. in Pſalmos.*

(*t*) *Antiq.* Lib. X. Cap. XII.

de

de à croire que ſes prédictions venoient de Dieu. Mais ce qui met ſa qualité de Prophete au deſſus de toute exception, c'eſt que Jeſus-Chriſt dans (*u*) l'Evangile le reconnoît pour tel. Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

La ſageſſe de Daniel ne s'étendoit pas ſeulement aux choſes divines & aux affaires politiques, mais encore aux Arts & aux Sciences & particulierement à l'Architecture. Joſephe (*x*) nous parle d'un fameux Edifice qu'il avoit bâti à Suze en forme de château, qui ſubſiſtoit encore de ſon tems, & qui étoit ſi artiſtement conſtruit, qu'il paroiſſoit alors auſſi beau & en auſſi bon état que s'il ne fût venu que d'être achevé. C'étoit dans ce Palais qu'étoit la ſépulture ordinaire des Rois des Perſes & des Parthes ; & en conſidération de ſon Fondateur la garde en étoit encore, de ſon tems, commiſe à un homme de la Nation des Juifs. Les Exemplaires de Joſephe que nous avons maintenant, placent, à la vérité, cet Edifice à Ecbatane Capitale de la Médie ; mais (*y*) S. Jérôme qui rapporte le même fait mot à mot d'après l'Hiſtorien Juif, comme il le marque lui-même, le met à Suze dans la Perſe ; ce qui fait voir qu'il y avoit ainſi

(*u*) *Matthieu* XXIV, 15.
(*x*) *Antiq.* Lib. X. Cap. XII.
(*y*) *Comment. in* Daniel. VIII, 2.

Ann. 534. avant J. C. CYRUS. 3.

dans l'Exemplaire de Joſephe dont il ſe ſervoit, comme en effet tout nous oblige à croire que c'étoit là la véritable maniere de lire. Car Suze étant dans l'Empire Babylonien, Daniel y faiſoit quelquefois ſa réſidence, comme (z) l'Ecriture nous l'apprend. C'étoit, il n'y a encore que quelques ſiécles, une commune Tradition dans ce Pays-là, que (a) Daniel étoit mort dans cette Ville, qui eſt appellée aujourd'hui *Tuſter*, & où l'on montre encore ſon tombeau. Ce qui mérite d'être obſervé, c'eſt que Joſephe appelle cet Edifice *Baris*, qui eſt le même nom que Daniel lui-même donne au Palais ou Château du Suze. Car au lieu de ces paroles (b) *à Suze dans le Palais*, comme porte notre Verſion, il y a dans l'Original *Beshushan Habirah*, & il ne faut pas douter que le *Birah* de Daniel ne ſoit le même que le *Baris* de Joſephe, & que l'un & l'autre ne marquent le Palais ou Château que Daniel y avoit conſtruit lorſqu'il avoit le Gouvernement de cette Province. Car lui-même dit (c) qu'*il y faiſoit les affaires du Roi*, ſçavoir, en qualité de Gouverneur pour le Roi de Babylone.

(z) Car Suze eſt la même que celle que l'Ecriture appelle Suzan

(a) BENJAMINIS *Itinerarium.*

(b *Daniel* VIII, 2.

(c) *Daniel* VIII, 27.

Une partie du Livre de Daniel, ſçavoir, depuis le 4. verſet du II. Chap. juſqu'à la fin du Chap. VII. a été écrit originairement en Langue Chaldaïque. Comme le Prophéte y parle des affaires de Babylone, il les écrivit en Chaldéen ou Langage Babylonien. Tout le reſte eſt en Hébreu. La Verſion (*d*) Grecque de ce Livre, dont les Egliſes Grecques ſe ſervoient dans tout l'Orient, étoit celle de Théodotion. Dans l'Edition Vulgate Latine de la Bible on a ajouté dans le III. Chapitre entre les ℣. 23. & 24. le Cantique des trois jeunes Hommes dans la Fournaiſe, & à la fin du Livre, l'Hiſtoire de Suſanne & celle de Bel & du Dragon. La premiere fait le Chap. XIII. & la ſeconde le XIV. de ce Livre dans cette Edition. Mais ces Additions (*e*) n'ont jamais été reçues dans le Canon des Saintes Ecritures par l'Egliſe Judaïque. Elles ne ſont écrites ni en Hébreu ni en Chaldaïque, & on n'a aucune preuve qu'elles l'aient jamais été. Les Hébraïſmes qu'on y remarque, prouvent, tout au plus, qu'elles ont été écrites en Grec par un Juif, qui tranſportoit les manieres de parler de ſa propre Langue, dans celle en laquelle il écri-

Ann. 534. avant J. C. Cyrus. 3.

(*d*) HIERONIMUS *in Præfatione ad* Danielem *& in Proœmio ad Comment. in eundem.*

(*e*) HIERONIMUS, ibid.

Ann. 534. avant J. C. Cyrus. 3. voit, comme il arrive d'ordinaire dans ces occaſions. Une preuve démonſtrative qu'elles ont été écrites originairement en Grec par quelque Juif Helléniſte, ſans avoir une ſource plus éloignée, c'eſt que dans l'Hiſtoire de Suſanne Daniel, dans ſes réponſes aux Vieillards, (*f*) fait alluſion aux noms Grecs des Arbres, ſous leſquels ces calomniateurs de la chaſte Suſanne diſoient qu'elle avoit commis adultere : alluſions qui ne peuvent avoir lieu dans les autres Langues. L'Egliſe Romaine n'a pourtant pas laiſſé de leur attribuer la même autorité qu'au reſte du Livre de Daniel. Le Concile (*g*) de Trente les range également, parmi les Livres Canoniques. Mais les Anciens n'ont rien fait de ſemblable. Africanus, Euſebe, & Apollinaire rejettent ces Pieces, non ſeulement comme non Canoniques, mais encore comme fabuleuſes. S. Jérôme (*h*) ne donne pas d'autre titre à l'Hiſtoire de Bel &

(*f*) Quand *Daniel* interroge ſéparement les deux Anciens, l'un d'eux ayant dit qu'il avoit vu Suſanne commettre l'adultere ὑπὸ σχῖνον, c'eſt-à-dire, ſous un Lentiſque. *Daniel* lui répond par alluſion à σχῖνον, *l'Ange de Dieu a reçu ordre de lui*, σχίσαι σε μέσον, c'eſt-à-dire, de *te couper par le milieu*. Et l'autre ayant répondu qu'il l'avoit vue ὑπὸ πρῖνον, c'eſt-à-dire, ſous un Chene verd, *Daniel* faiſant alluſion au mot πρῖνον lui répond, l'*Ange du Seigneur eſt prêt avec l'épée* πρίσαι σε μέσον, c'eſt-à-dire, *de te couper en deux*. Vide HIERONIM. ibid.

(*g*) *Seſſione IV.*

(*h*) HIERONIMUS ibid.

du Dragon, que celui (*i*) de Fables de Bel & du Dragon. Ceux qui ſe ſont contentés de les admettre comme des inſtructions pour les mœurs, les ont rejettées comme parties des Ecritures Canoniques. En quoi ils ont été ſuivis par les Egliſes Proteſtantes, qui les placent dans leurs Bibles parmi les Livres Apochryphes, ſans les reconnoître pour Canoniques. Ann. 538 avant J. C. CYRUS, 3.

Les Juifs ayant perdu dans la mort de Daniel le plus puiſſant de leurs Protecteurs à la Cour des Rois de Perſe, cela donna occaſion à leurs ennemis de pouſſer avec ſuccès leurs mauvais deſſeins contre eux. Cependant, quoique par leurs pratiques ſecrettes, ils réuſſiſſent à détourner les ſecours que Cyrus, par ſon Edit, leur avoit aſſignés pour la conſtruction de leur Temple, ils ne purent pourtant pas l'arrêter entierement. De ſorte que les Juifs, autant qu'ils le pouvoient par eux-mêmes, continuerent l'ouvrage; en quoi ils furent conſidérablement (*k*) aſſiſtés par les Tyriens & les Sidoniens, qui non contents de les pourvoir d'Architectes, de Maçons & d'autres Ouvriers, tranſporterent encore les cedres que Cyrus leur avoit deſtinés, de la forêt du Liban juſ-

(*i*) PIERRE COMESTOR les qualifie de même, auſſi bien qu'ERASME, *in Schol. ſuper Præf.* HIERONIMI *in Danielem.*

(*k*) *Eſdras* III, 7.

Ann. 534. avant J. C. Cyrus. 3. ques à Joppe par mer, d'où ils étoient portés par terre juſques à Jéruſalem. Car les Tyriens & les Sidoniens s'appliquant entierement au trafic & à la navigation, ne s'occupoient guere à planter des vignes, ou des oliviers, ou à labourer la terre; ils n'avoient pas même aſſez de terrain pour l'un ni pour l'autre. Accoutumés à faire des gains conſidérables ſur mer, ils ne ſe ſoucioient pas d'étendre leurs limites du côté de la terre ferme; mais ils ſe tenoient renfermés dans l'enceinte des Villes qu'ils habitoient. C'eſt pourquoi, leur terre leur fourniſſant fort peu d'huile & de froment, ils dépéndoient à cet égard de leurs voiſins, de qui ils tiroient ces denrées, pour de l'argent ou pour d'autres choſes qu'ils leur donnoient en échange. Le Pays des Juifs (*l*) leur étoit pour cela d'un plus grand ſecours qu'aucun autre. Auſſi étoient-ils toujours prêts à les aſſiſter de leur travail ou de leurs vaiſſeaux, en échange des vivres qu'ils en tiroient. De ſorte que, comme le Temple de Salomon avoit été bâti par leur ſecours, ce fut auſſi par leur ſecours que le ſecond fut bâti.

Ann. 530. avant J. C. Cyrus. 7. L'an ſeptieme du rétabliſſement des Juifs (*m*) mourut Cyrus leur grand bien-

(*l*) *Actes* XII, 20.
(*m*) *Cyropædia*, Lib. VIII.

faiteur, après avoir regné, depuis qu'il eut pris, pour la premiere fois, le commandement des Armées des Perſes & des Medes, (*n*) trente ans, depuis la priſe de Babylone, (*o*) neuf ans, & depuis qu'il eut ſeul occupé le trône de l'Orient, après la mort de Cyaxare ou Darius le Mede, (*p*) ſept ans, à la ſoixante-dixieme année de ſon âge. La maniere de ſa mort eſt différemment rapportée. Herodote, (*q*) Diodore de Sicile, (*r*) & Juſtin (*s*) diſent qu'ayant fait une invaſion dans la Scythie, il y fut batu & mis en pieces avec toute ſon armée compoſée de deux cents mille hommes. Mais (*t*) Xénophon le fait mourir dans ſon lit auſſi heureuſement qu'il avoit vécu, dans ſon Pays, & au milieu de ſes amis, en quoi il eſt plus croyable que les autres. Il n'eſt nullement vraiſemblable, qu'un Prince de la ſageſſe de Cyrus & auſſi avancé en âge qu'il l'étoit, ſe fût engagé dans une entrepriſe auſſi folle que cette expédition contre les Scythes, telle que ces Auteurs la rapportent. On ne peut même concevoir, qu'après

Ann. 530. avant J. C. Cyrus. 7.

(*n*) CICERO *de Divinatione*, Lib. I.
(*o*) *Can.* PTOLOMÆI.
(*p*) *Cyropædia* Lib. VIII.
(*q*) Lib. I.
(*r*) Lib. II.
(*s*) Lib. I. Cap. VIII.
(*t*) *Cyropædia*, Lib. VIII.

rus, eſt appellé (x) dans l'Ecriture Aſſuerus. Dès qu'il fut ſur le trône, les ennemis des Juifs croyant que de l'humeur qu'il étoit, ils pourroient facilement l'animer contre eux, au lieu de s'oppoſer à la conſtruction de leur Temple par des pratiques ſecrettes envers les Miniſtres de la Cour & les autres Officiers ſubalternes, comme ils avoient fait juſques-là, ils s'adreſſerent directement au Roi. En effet, s'il ne put être porté à révoquer ouvertement l'Edit de ſon pere, par reſpect apparemment pour ſa mémoire, il en rendit inutile le but, en grande partie, par les divers découragements qu'il donna aux Juifs; enſorte que l'ouvrage n'avança que fort lentement pendant ſon regne. Ann. 529. avant J. C. CAMBYSE. 1.

Cambyſe ne fut pas plutôt Roi, (y) qu'il réſolut de faire la guerre aux Egyptiens, pour quelque injure qu'il avoit reçue de leur Roi Amaſis. Si nous en croyons Herodote, ce fut parce qu'Amaſis, en la place de l'une de ſes filles, que Cambyſe lui avoit demandée en mariage, lui avoit envoyé la fille d'Apriès. Mais cela ne peut être vrai; parce qu'Apriès étant mort plus de XL. ans auparavant, aucune de ANN. 528. avant J.C. CAMBYSE. 2.

(x) *Eſdras* IV, 6.

(y) HERODOT. Lib. II. c. 1. JUSTINUS, Lib. I. Cap. IX. ATHANÆUS Lib. XIII.

Ann. 528. avant J. C. CAMBYSE. 2. ſes filles ne pouvoit alors être aſſez jeune pour être au gré de Cambyſe. Il y a plus de vraiſemblance dans ce que (z) d'autres diſent, ſçavoir, que cette fille d'Apriès fut envoyée à Cyrus & non à Cambyſe. Son nom, ſelon eux, étoit Nitetis : elle cacha pendant quelque tems ſon parentage, & ſe contenta de paſſer pour la fille d'Amaſis. Mais ayant eu pluſieurs enfants de Cyrus, & s'étant entierement rendue maîtreſſe de ſon cœur, elle lui découvrit ce myſtere, & ne négligea rien pour le porter à punir Amaſis de l'injuſtice qu'il avoit faite à ſon pere. Cyrus y étoit réſolu, dès le moment que ſes autres affaires le lui permettroient. Mais la mort l'ayant ſurpris avant qu'il eût pu exécuter ce deſſein, Cambyſe, qui étoit fils de Nitetis, ſe chargea du ſoin de ſa vengeance, & ne fit la guerre aux Egyptiens que pour cette raiſon. Mais quoiqu'en diſent ces Auteurs, il eſt plus probable qu'Amaſis, qui s'étoit ſoumis à Cyrus, & étoit devenu ſon tributaire, n'ayant pas voulu, après ſa mort, rendre les mêmes devoirs à ſon Succeſſeur, & s'étant ſouſtrait de ſon obéiſſance, s'attira par là cette guerre. Cambyſe (a) pour la pouſſer avec ſuc-

(z) POLIÆNUS *Stratagem.* Lib. VIII. *Et Ægyptii apud* HERODOT. Lib. III. *in initio.* ATHENÆUS ibid.

(a) HERODOT. Lib. III. c. 4.

cès, fit de grands préparatifs tant par mer que par terre. Il engagea les Cypriots & les Phéniciens à l'aſſiſter de leurs Vaſſeaux. Pour ſon armée de terre, il joignit à ſes propres troupes, un grand nombre de Grecs, d'Ioniens, & d'Eoliens, qui en faiſoient la principale force. Mais nul ne lui fut d'un plus grand ſecours dans cette guerre, que Phanès d'Halicarnaſſe, qui étant Chef de quelques Grecs auxiliaires qui étoient au ſervice d'Amaſis, pour quelque dégoût qu'il reçut de ce Roi d'Egypte, ſe jetta dans le parti de Cambyſe, & lui donna de ſi grandes lumieres ſur la nature du Pays, ſur les forces de l'ennemi, & l'état de ſes affaires, que cela ne contribua pas peu au ſuccès qu'il eut dans cette expédition. Ce fut, en particulier, par ſon avis qu'il engagea un Roi Arabe, dont les terres confinoient à la Paleſtine & à l'Egypte, à fournir de l'eau à ſon armée pendant qu'elle traverſeroit le déſert qui étoit entre ces deux Pays; ce que ce Prince exécuta en lui faiſant porter cette eau ſur le dos des chameaux, ſans quoi Cambyſe n'eut pu paſſer avec ſon armée par ce chemin.

Ann. 528. avant J. C. CAMBYSE. 2.

Ayant ainſi fait ſes préparatifs, il tomba ſur l'Egypte la quatrieme année de ſon regne. Lorſqu'il fut arrivé ſur la frontiere, il apprit qu'Amaſis venoit de mourir,

Ann. 526. avant J. C. CAMBYSE. 4.

Ann. 526. avant J. C. CAMBYSE. 4. & que Pſammenite ſon fils, qui lui avoit ſuccédé, étoit occupé à ramaſſer toutes ſes forces pour lui défendre l'accès de ſon Royaume. Il ne pouvoit s'en ouvrir l'entrée qu'en ſe rendant Maître de Peluſe qui étoit la clef de l'Egypte de ce côté-là. Mais cette place étoit ſi forte, qu'elle devoit, ſelon toutes les apparences, l'arrêter long-tems. Pour s'en faciliter la priſe, il s'aviſa de ce ſtratagême. (*b*) Ayant appris que la Garniſon étoit toute compoſée d'Egyptiens, dans un aſſaut qu'il donna à la Ville, il mit au premier rang un grand nombre de chats, de chiens, de brebis, & de ces autres animaux que les Egyptiens tenoient pour ſacrés. Ainſi les ſoldats de la garniſon n'oſant lancer aucun trait ni tirer aucune flêche de ce côté-là, de peur de percer quelqu'un de ces animaux, Cambyſe ſe rendit Maître de la Place ſans aucune oppoſition. Ces animaux étant les Dieux que les Egyptiens adoroient, (*c*) c'étoit chez eux la plus grande de toutes les impiétés que de les tuer ; & lorſqu'il en mouroit quelqu'un, on l'enterroit de la maniere la plus ſolemnelle. Dans le tems que Cambyſe venoit de ſe rendre Maître de cette Ville, (*d*) Pſammenite

(*b*) POLIÆNUS, Lib. VII.
(*c*) HERODOT. Lib. II. c. 65. DIODOR. SICUL. Lib. I.
(*d*) HERODOT. Lib. III. c. 10.

s'avança avec une grande armée pour arrêter ſes progrès; ſur quoi il y eut entre eux un grand combat. Avant que d'en venir aux mains, les Grecs, qui étoient dans l'armée de Pſammenite, pour ſe venger de la révolte de Phanès, prirent ſes enfants qu'il avoit été obligé de laiſſer en Egypte lorſqu'il s'enfuit, & à la vûe des deux Camps les égorgerent, & en burent le ſang. Mais cette cruauté énorme ne leur procura pas la victoire. Les Perſes irrités de cet horrible ſpectacle tomberent ſur eux avec tant de furie, qu'ils eurent bien-tôt renverſé & mis en déroute toute l'Armée Egyptienne, dont ils tuerent la plus grande partie. Ce qui en reſta ſe ſauva à Memphis, où Cambyſe les ayant pourſuivis, il envoya à la Ville, par le Nil ſur lequel elle étoit ſituée, un Vaiſſeau de Mitylene avec ſon Héraut pour les ſommer de ſe rendre. Mais le Peuple étant entré en fureur, mit en pieces le Héraut & tous ceux qui étoient avec lui. Cambyſe s'étant, en peu de tems, rendu Maître de la Place, tira une pleine vengeance de cet attentat, faiſant exécuter publiquement autant d'Egyptiens de la plus haute Nobleſſe, qu'il y avoit eu de perſonnes maſſacrées dans le Vaiſſeau. De ce nombre fut le fils aîné de Pſammenite. A l'égard de Pſammenite lui-même,

Ann. 526. avant J. C. CAMBYSE. 4.

Ann. 525. avant J. C. CAMBYSE. 4. Cambyſe ſe trouva porté à le traiter avec douceur. Non content de lui avoir ſauvé la vie, il lui aſſigna un entretien honorable. Mais tout cela n'ayant pu ſatisfaire le Monarque Egyptien, il ſe mit à exciter de nouveaux troubles pour recouvrer ſon Royaume; en punition de quoi, on lui fit boire du ſang de taureau dont il mourut. Son regne ne fut que de ſix mois: car il ne s'écoula pas plus de tems entre la mort de ſon pere & la priſe de Memphis, où il tomba entre les mains de ſes ennemis, & fut dépouillé de toute l'autorité, toute l'Egypte s'étant dès ce moment ſoumiſe au Vainqueur. Ceci arriva la V. année de ſon regne, après quoi il regna encore trois ans. Les Lybiens, les Cyrenéens, & les Barcéens, à la nouvelle de ces ſuccès, envoyerent à Cambyſe des Ambaſſadeurs, avec des préſents, pour lui faire leurs ſoumiſſions. De Memphis il alla à la Ville de Saïs, où, depuis pluſieurs générations, les Rois d'Egypte avoient accoutumé de faire leur réſidence. Dès qu'il fut entré dans le Palais, il fit tirer le corps d'Amaſis de ſon tombeau; & après l'avoir expoſé à mille indignités en ſa préſence, il ordonna qu'on le jettât dans le feu & qu'on le brûlât. La rage que ce Prince témoigna contre le cadavre d'Amaſis, fait voir juſqu'à quel point il haïſſoit ſa per-

ſonne. Quelle que fut la cauſe de cette averſion, il eſt vraiſemblable que c'eſt ce qui l'avoit obligé de porter ſes armes en Egypte. Ann. 524. avant J. C. CAMBYSE, 6.

L'année ſuivante, qui étoit la ſixieme de ſon regne, il réſolut de faire la guerre en trois différents endroits, contre les Carthaginois, contre les Hammoniens, & contre les Ethiopiens. Il fut obligé d'abandonner le premier de ces projets, parce que les Phéniciens, ſans le ſecours deſquels il ne pouvoit pouſſer cette guerre, refuſerent de l'aſſiſter contre les Carthaginois, qui deſcendoient d'eux, Carthage étant une Colonie de Tyr. Mais déterminé à attaquer les deux autres, il envoya des Ambaſſadeurs en Ethiopie, qui ſous ce nom devoient lui ſervir d'eſpions, pour s'informer de l'état & de la force du Pays, & lui en donner connoiſſance. Mais les Ethiopiens, bien inſtruits du deſſein de leur venue, les traiterent avec le dernier mépris. Le Roi même d'Ethiopie, en échange des préſents qu'ils lui avoient apportés de la part de Cambyſe, ſe contenta de lui renvoyer un arc, avec ordre de lui dire, qu'il pourroit faire la guerre aux Ethiopiens, quand les Perſes pourroient, auſſi facilement qu'eux, tendre cet arc; & que cependant il rendît graces aux Dieux de ce qu'ils n'avoient jamais inſpiré

Ann. 524. avant J. C. CAMBYSE, 6.

aux Ethiopiens le desir d'étendre leur domination au delà des bornes de leur Pays. Cette réponse ayant irrité Cambyse au dernier point, dans la fureur dont il étoit animé, il commanda à son Armée de se mettre en marche sur le champ, sans considérer qu'il n'avoit ni provisions, ni aucune des choses nécessaires pour cette expédition : il laissa seulement les Grecs dans sa nouvelle conquête, pour la tenir en respect pendant son absence. A son arrivée à Thebes dans la haute Egypte, il détacha cinquante mille hommes contre les Hammoniens, avec ordre de ravager leur Pays & de détruire le Temple de Jupiter Hammon, qui y étoit situé. Mais après plusieurs journées de marche dans le désert, un vent violent étant venu à souffler du côté du Midi, entraîna une si grande quantité de sable sur cette armée, qu'elle en fut toute couverte, & y demeura ensevelie. Cependant Cambyse marchoit en furieux contre les Ethiopiens, quoiqu'il manquât de toutes sortes de provisions. Aussi ses soldats, après avoir mangé toutes les bêtes de charge, furent réduits à se manger les uns les autres ; & le dixieme homme de l'armée, sur lequel le sort tomboit, étoit mis à mort pour servir de nourriture aux neuf autres. Cambyse voyant par là qu'il étoit tems qu'il

rebrouſsât chemin, ramena à Thebes ſon armée dont il avoit perdu la plus grande partie dans cette expédition, & de là il retourna à Memphis. Dès qu'il y fut arrivé, il congédia les Grecs & les renvoya dans leur Pays. Mais ayant trouvé à ſon arrivée toute la Ville en joie, parce que leur Dieu (*e*) Apis leur avoit apparu, il en fut tranſporté de fureur, s'imaginant qu'on ſe réjouiſſoit en Egypte du mauvais ſuccès de ſes entrepriſes. Il manda les Magiſtrats pour ſçavoir la raiſon de ces réjouiſſances; & les Magiſtrats lui ayant dit ce qui en étoit, il ne voulut pas les en croire, mais les fit tous mourir comme des impoſteurs qui lui en impoſoient. Il fit venir enſuite les Prêtres, qui lui répondirent de même, que leur Dieu, qui n'avoit pas accoutumé de ſe montrer ſouvent, s'étant enfin apparu à eux, les Egyptiens en faiſoient de grandes réjouiſſances, ſelon la coutume. Il leur répliqua que, puiſque leur Dieu étoit ſi bon & ſi familier que de ſe faire voir à eux, il vouloit faire connoiſſance avec lui, & commanda qu'on le lui amenât. Ann. 524 avant J. C. CAMBYSE, 6.

Le principal Dieu des Egyptiens étoit (*f*) Oſiris. Ils l'adoroient ſous la forme

(*e*) HERODOTUS. Lib. III. c. 27.
(*f*) HERODOTUS Lib. II. c. 144. DIODORUS SICULUS Lib. I.

Ann. 524. avant J. C. CAMBYSE. 6.

d'un veau, non en repréſentation, mais en réalité. Car ils nourriſſoient un veau, dans le Temple d'Oſiris, qu'ils adoroient en ſa place. On l'appelloit Mnevis à Héliopolis, & Apis à Memphis. Voici (g) à quelles marques on le reconnoiſſoit. Il étoit noir par tout le corps, excepté qu'il avoit ſur le front une marque blanche en quarré. Il avoit ſur le dos la figure d'un Aigle, ſelon quelques-uns, & ſelon d'autres, celle d'un Croiſſant; les poils de la queue doubles, & la figure d'un Eſcarbot ſous la langue. Quand on avoit trouvé un veau ainſi marqué, on le menoit avec de grandes réjouiſſances au Temple d'Oſiris, où il étoit gardé & adoré, en la place de ce Dieu, tant qu'il vivoit; & lorſqu'il venoit à mourir, on l'enterroit avec grande ſolemnité; après quoi on en cherchoit un autre qui eût les mêmes marques. Ils étoient quelquefois pluſieurs années à le trouver; & comme ce bonheur venoit de leur arriver, ils en témoignoient leur joie, lorſque Cambyſe revint à Memphis de ſon expédition d'Ethiopie. Ce fut à l'imitation de cette Idolâtrie, qu'Aaron fit le veau d'or dans le déſert, & Jéroboam ceux qu'il dreſſa à Dan & à Bethel pour

(g) HERODOTUS Lib. III. c. 28. PLIN. Lib. VIII. Cap. 46. SOLINUS Cap. 35. AMMIANUS MARCELLINUS Lib. XXII. c. 15.

y être adorés des enfants d'Iſraël, comme les Dieux qui les avoient tirés du Pays d'Egypte. Ann. 524 avant J. C. CAMBYSE, 6.

Cet Apis ayant été mené à Cambyſe, il entra dans une ſi grande fureur à la vûe de ce Dieu, qu'il tira ſon poignard & le lui enfonça dans la cuiſſe. Après quoi ayant reproché aux Prêtres leur ſtupidité d'adorer une brute comme un Dieu, il les fit cruellement fuſtiger, & ordonna qu'on tuât tous les Egyptiens qu'on rencontreroit célébrant la Fête d'Apis. Pour Apis, il fut ramené dans le Temple, où, après avoir quelque tems langui de ſa bleſſure, il mourut.

Si on en croit les Egyptiens, Cambyſe après cet acte, la plus énorme impiété, ſelon eux, qui eût été commiſe dans leur Pays, devint phrénétique. Mais ſa conduite précédente fait voir qu'il l'étoit déja auparavant : & il continua à en donner diverſes preuves, dont voici quelques-unes que l'Hiſtoire a transmiſes à la poſtérité.

Il avoit un frere unique né du même pere & de la même mere. Son nom étoit *Tanoaxare*, ſelon Xénophon ; mais Herodote l'appelle *Smerdis* & Juſtin *Mergis*. Il accompagna Cambyſe dans ſon expédition d'Egypte. Mais comme il étoit le ſeul d'entre les Perſes qui pût tendre l'arc

Ann. 524. avant J. C. CAMBYSE. 6.

que les Ambaſſadeurs de Cambyſe lui avoit rapporté d'Ethiopie, celui-ci en conçut une telle jalouſie contre ſon frere, qu'il ne put plus le ſouffrir dans ſon armée & le renvoya en Perſe. Ayant même peu de tems après ſongé une nuit, qu'un Courrier lui venoit faire ſçavoir que Smerdis étoit aſſis ſur le trône, il ſoupçonna ſon frere de ce qui fut accompli enſuite par une autre de même nom, & il envoya en Perſe Prexaſpe l'un de ſes principaux confidents, avec ordre de le faire mourir, ce qui fut exécuté. L'une de ſes ſœurs qui étoit dans le camp, ayant appris cette triſte nouvelle, ne put s'empêcher d'en témoigner ſa douleur; ce qui irrita ſi fort Cambyſe, qu'il lui donna un grand coup de pied dans le ventre, dont elle mourut. C'étoit la plus jeune de ſes ſœurs; & comme elle étoit d'une extrême beauté, il en étoit devenu ſi éperdument amoureux, qu'il n'avoit pu s'empêcher de l'épouſer. Il manda pour cet effet les Juges de ſon Royaume, dont l'Office étoit d'interpréter les Loix du Pays, pour ſçavoir d'eux, s'il n'y avoit pas quelque Loi qui permît au frere d'épouſer ſa ſœur. Les Juges ne pouvant d'un côté ſe réſoudre à autoriſer ce mariage inceſtueux, craignant de l'autre l'humeur violente de ce Prince, s'ils venoient à le contredire, lui firent cette

réponſe adroite. Ils lui dirent, qu'ils ne trouvoient point de Loi qui permît au frere d'épouſer ſa ſœur, mais qu'il y en avoit une qui permettoit aux Rois de Perſe de faire tout ce qu'ils vouloient. Cette réponſe accommodant Cambyſe, autant qu'une approbation directe, il épouſa ſolemnelement ſa ſœur; & par là il donna le premier exemple de ces inceſtes, qui fut ſuivi de la plupart de ſes Succeſſeurs, juſques-là qu'il y en eut qui ne firent pas difficulté d'épouſer leurs propres filles. Il mena cette Princeſſe avec lui dans toutes ſes expéditions; & comme elle s'appelloit Meroé, (*b*) c'eſt d'elle qu'il donna ce nom à une grande Iſle du Nil qui eſt entre l'Egypte & l'Ethiopie, juſques où il s'étoit avancé dans ſa folle marche contre les Ethiopiens: nom qu'elle porte encore dans les anciennes Cartes Géographiques. Cette Princeſſe étant enceinte, lorſqu'il lui donna ce rude coup, elle en eut une fauſſe couche, dont elle mourut. Un mariage ſi abominable ne méritoit pas une meilleure fin. Il fit auſſi enterrer vifs pluſieurs des premiers de ſa maiſon, ſans aucun ſujet: il n'y avoit point de jour qu'il n'en ſacrifiât quelques-uns à ſon humeur féroce. Creſus ayant entrepris de lui dire ſon avis

Ann. 524. avant J. C. CAMBYSE. 6.

(*b*) STRABO Lib. XVII. JOSEPHUS *Antiq.* Lib. II. Cap. 5.

Ann. 524. avant J. C. CAMBYSE. 6. sur cet étrange maniere d'agir, & lui en ayant repréſenté les fâcheux inconvenients, il ordonna ſur le champ qu'on le fît mourir. Ceux à qui il en donna l'ordre, prévoyant qu'il ne ſeroit pas au lendemain ſans s'en repentir, en ſuſpendirent l'exécution. Il fut en effet ravi de joie d'apprendre que Creſus étoit encore en vie; il ne laiſſa pourtant pas de faire mourir ceux qui l'avoient épargné, pour n'avoir pas exécuté ſes ordres. Il tua même par pur caprice, & ſeulement pour faire voir ſon adreſſe à tirer de l'arc, le fils de Prexaſpe le premier de ſes favoris; & ce fut dans des actions de cette nature qu'il paſſa les ſept années de ſon regne.

Ann. 522. avant J. C. CAMBYSE. 8. Au commencement de la VIII année il quitta l'Egypte & retourna en Perſe. A ſon arrivée en Syrie, il y trouva un Héraut qui avoit été dépêché de Suze pour l'armée, & qui y avoit proclamé Roi Smerdis fils de Cyrus, & ordonné à tout le monde de lui obéir. Voici ce qui y avoit donné lieu. Cambyſe, à ſon départ de Suze pour ſon expédition d'Egypte, avoit laiſſé l'adminiſtration des affaires, pendant ſon abſence, entre les mains de Patiſithe l'un des Chefs des Mages. Ce Patiſithe avoit un frere qui reſſembloit beaucoup à Smerdis fils de Cyrus, & qui, peut-être pour cette raiſon, étoit appellé du même

nom. Dès qu'il eût été pleinement inſtruit de la mort de ce Prince, qu'on avoit cachée à la plupart des autres, & qu'il eût compris que les extravagances de Cambyſe en étoient venues à un point qu'il n'y avoit plus moyen de le ſouffrir, il mit ſon propre frere ſur le trône, faiſant courir le bruit que c'étoit le véritable Smerdis fils de Cyrus ; & ſans différer il envoya des Hérauts par tout l'Empire pour en donner connoiſſance & ordonner à tout le monde de lui obéir. Cambyſe fit arrêter celui qui étoit venu porter cet ordre en Syrie ; & l'ayant examiné avec ſoin, auſſi bien que Prexaſpe qu'il avoit chargé de tuer ſon frere, il trouva que le vrai Smerdis étoit certainement mort, & que celui qui avoit envahi le trône, n'étoit autre que Smerdis le Mage : ſur quoi s'étant mis à faire de grandes lamentations de ce que, trompé par la conformité du nom, il s'étoit porté à faire mourir ſon frere ; il donna ordre ſur le champ à ſes troupes de ſe mettre en marche pour exterminer l'uſurpateur. Mais, lorſqu'il montoit à cheval pour cette expédition, ſon épée étant tombée du fourreau, lui fit une bleſſure à la cuiſſe, dont il mourut peu de tems après. Les Egyptiens, remarquant qu'il avoit été bleſſé au même endroit qu'il avoit bleſſé leur Dieu Apis, regarderent cet accident

Ann. 522. avant J. C. CAMBYSE. 8.

comme un jugement particulier du Ciel ſur
Ann. 522. avant J. C. lui pour cet attentat, en quoi peut-être ils
CAMBYSE. 8. n'avoient pas tout-à-fait tort. Car, comme il arrive rarement, que dans les injures qui ſont faites à une maniere particuliere de Culte, quelque erroné qu'il puiſſe être, la Religion en général n'en reçoive quelque atteinte; il y a auſſi dans l'Hiſtoire un grand nombre d'exemples de punitions ſignalées que Dieu a faites des profanations de la Religion, dans les tems les plus corrompus & ſous l'idolâtrie la plus groſſiere des Gentils. Cambyſe, pendant qu'il étoit en Egypte, s'étant aviſé de conſulter l'Oracle de Bute qui étoit fameux dans ce Pays-là, en eut pour réponſe, qu'il mourroit à Ecbatane: ce qu'ayant entendu d'Ecbatane de Médie, il réſolut de n'aller jamais dans cette Ville. Mais ce qu'il croyoit éviter dans la Médie, il le trouva dans la Syrie. Car la Ville, où cette bleſſure l'obligea de s'arrêter, portoit le même nom & s'appelloit Ecbatane. Il ne l'eut pas plutôt appris (i) que tenant pour certain que c'étoit le lieu où il devoit mourir, il manda tous les principaux Perſes; & leur ayant repréſenté le véritable état des choſes, que ſon frere étoit certainement mort, & que c'é-

(i) Il y a pluſieurs exemples de gens qui ont été trompés de cette maniere dans leur vaine curioſité touchant

toit

toit Smerdis le Mage qui avoit occupé le trône, il les exhorta fortement à ne point se soumettre à cet imposteur, & à ne point permettre par là que la Souveraineté passât encore une fois des Perses aux Medes, de laquelle Nation le Mage étoit, mais à prendre soin d'établir sur eux un Roi de leur Nation. Les Perses, croyant que tout ce qu'il en disoit, n'étoit que par haine contre son frere, n'y eurent aucun égard; & lorsqu'il fut mort ils se soumirent tranquillement à celui qui étoit sur le trône, supposant que c'étoit le véritable Smerdis. Comme c'étoit la coutume des Rois d'Orient de se tenir renfermés dans le fond de leur Palais, & de traiter toutes les affaires par l'intervention de leurs Eunuques, sans laisser approcher de leur personne que leurs plus intimes confidents, le Mage observa exactement cet usage; de sorte que ne se montrant jamais en public,

Ann. 522 avant J. C. CAMBISE. 8.

leur destinée future. Ainsi Henri IV. Roi d'Angleterre, à qui il avoit été prédit qu'il mourroit à Jérusalem, tomba malade subitement dans l'Abbaye de Vvestmunster, & y mourut dans la Chambre appellée *Jérusalem*. De même Ferdinand le Catholique Roi d'Espagne, ayant été averti qu'il mourroit à Madrigal, évita avec soin d'y aller, mais pendant qu'il éloignoit ainsi la mort, comme il le pensoit, il la trouva à *Madrigaleio* ou petit Madrigal, un pauvre Village dont il n'avoit jamais oui parler auparavant. Car passant fortuitement par là il se trouva mal tout d'un coup; & ayant été porté dans une misérable chaumiere, qui étoit la meilleure retraite que le lieu pouvoit lui fournir, il y mourut dans un réduit qui à peine pouvoit contenir son lit.

Ann. 522. avant J. C. CAMBISE. 8. il étoit d'autant plus difficile aux Perſes de découvrir l'impoſture.

Cambyſe regna (*k*) ſept ans & cinq mois : pendant les ſept autres mois de la VIII. année Mage eut l'autorité en main. Herodote, comme je l'ai déja dit, l'appelle *Smerdis*, Æſchile *Mardus*, Cteſias *Spendadate* & Juſtin *Oropaſte*. Mais dans l'Ecriture il porte le nom (*l*) d'*Artaxerxe*. Dès que, par la mort de Cambyſe, il fut affermi ſur le trône, les Samaritains (*m*) lui écrivirent une Lettre, où ils expoſoient que les Juifs rebâtiſſoient leur Ville & leur Temple à Jéruſalem ; qu'ayant été de tout tems un Peuple remuant & ſéditieux il étoit à craindre que, dès qu'ils auroient achevé leur entrepriſe, ils ne ſe révoltaſſent contre le Roi & ne refuſaſſent de lui payer tribut ; ce qui donneroit occaſion à toute la Syrie & à toute la Paleſtine de ſuivre ce mauvais exemple, en ſorte qu'il ne reſteroit rien au Roi en deçà de l'Euphrate ; & qu'à l'égard de ce qu'ils avançoient touchant l'humeur turbulente de ce Peuple, il n'avoit pour s'en convaincre qu'à conſulter les Archives des Rois ſes Prédéceſſeurs. Cette Lettre ayant été reçue à la Cour, on rechercha dans les an-

(*k*) HERODOT. Lib. III. c. 66.
(*l*) *Eſdras* IV, 7.
(*m*) *Eſdras* IV, 7-14.

ciens Régiſtres, comment les Juifs s'étoient comportés, ſous les Empires d'Aſſyrie & de Babylone; & y ayant trouvé avec quelle valeur ils s'étoient ſi long-tems défendus, & avec quelles difficultés ils avoient été enfin ſubjugués par Nabucodonoſor, un ordre fut expédié portant défenſe de pouſſer plus loin la conſtruction de leur Ville & de leur Temple; & les Samaritains, à qui il fut envoyé, furent chargés de tenir la main à ſon exécution. Ils ne l'eurent pas plûtôt reçu qu'ils ſe rendirent à Jéruſalem; & ayant notifié leur ordre aux Juifs, ils les obligerent par force & par autorité d'abandonner l'ouvrage, qui demeura ſuſpendu & interrompu juſqu'à la ſeconde année de Darius Roi de Perſe; ſçavoir, environ l'eſpace de deux ans. Comme le Roi qui regnoit avoit été le principal Chef de la Secte des Mages, avec laquelle les Juifs étoient dans une oppoſition extrême ſur le point de la Religion, il ne faut pas douter que l'averſion qu'il en avoit conçue contr'eux, n'eût beaucoup contribué à lui faire donner cet Arrêt.

Ann. 522. avant J. C. CAMBISE. 8.

Que Cambyſe ait été l'Aſſuerus & Smerdis l'Artaxerxe qui arrêterent la conſtruction du Temple, c'eſt ce qui paroît par ce qu'en dit l'Ecriture, (*n*) que c'é-

(*n*) *Eſdras* IV, 5, 6, 7.

ANN. 522. avant J. C. CAMBISE, 8. toient les Rois de Perſe qui regnerent entre le tems de Cyrus & le tems de Darius, par l'Edit duquel le Temple fut achevé. Car ce Darius étant Darius Hyſtaſpide, comme nous le prouverons démonſtrativement dans ſon lieu, & nul autre n'ayant regné en Perſe entre Cyrus & ce Darius, ſi ce n'eſt Cambyſe & Smerdis, il s'enſuit que nul autre que Cambyſe & Smerdis, ne peuvent être l'Aſſuerus & l'Artaxerxe, qui, ſelon Eſdras, arrêterent cet Ouvrage.

Mais ſi Smerdis étoit ſi rude envers les Juifs, (o) il s'appliqua à favoriſer les autres en toute maniere, afin que gagnant leur affection, il pût mieux s'affermir ſur le trône qu'il avoit uſurpé. C'eſt dans cette vûe, que dès qu'il ſe fut emparé de la Souveraineté, il accorda à ſes ſujets une exemption de taxes & de tout ſervice militaire pendant trois ans ; & il fit tant d'autres choſes en leur faveur, que ſa mort fut pleurée d'un grand nombre d'entr'eux dans la révolution qui ſuivit bien-tôt après. Pour s'affermir encore mieux ſur le trône, il épouſa Atoſſe fille de Cyrus, pour tenir l'Empire de ſon chef, en cas que, la fourbe venant à être découverte, il ne pût juſtifier qu'il y eût aucun droit par lui-même. Elle

(o) HERODOT. Lib. III. c. 67.

avoit été mariée auparavant à Cambyſe : car après qu'en vertu de la déciſion des Juges de ſon Royaume il eut épouſé une de ſes ſœurs, il prit auſſi celle-ci pour femme. Et comme le Mage prétendoit être ſon frere, il l'épouſa ſur le même pied. Ann. 521 avant J. C. CAMBISE. 8

Toutes ces démarches, qu'il faiſoit pour ſa ſûreté, ne ſervoient qu'à faire ſoupçonner de plus en plus qu'il n'étoit pas le véritable Smerdis. Car s'il l'étoit, diſoit-on, il ne ſeroit pas néceſſaire qu'il prît tant de précautions, ni qu'il employât tant d'artifices pour s'aſſurer la poſſeſſion du trône. Le ſoin qu'il prenoit, de ne ſe jamais montrer en public, augmentoit le ſoupçon. Pour s'éclaircir entierement là-deſſus, Otane un des plus grands Seigneurs de Perſe, frere de Caſſandane, qui, ſelon Herodote, étoit mere de Cambyſe & du véritable Smerdis ſon frere, ayant une fille nommée Phedyme, qui, après avoir été une des femmes de Cambyſe, étoit alors poſſedée par le Mage dans la même qualité, lui envoya demander, ſi celui avec lequel elle couchoit étoit le véritable Smerdis ou quelqu'autre. Elle répondit, que n'ayant jamais vu Smerdis fils de Cyrus, elle ne pouvoit dire ce qui en étoit. Otane, ne ſe contentant pas de cette réponſe, lui renvoya dire, de s'informer

Ann. 522. avant J. C. CAMBISE. 8.

d'Atoſſe, à qui ſon propre frere devoit être connu, ſi c'étoit lui ou ſi ce ne l'étoit pas. Elle répondit, que le Roi tenant ſes femmes dans des appartements ſéparés, elles n'avoient aucune communication enſemble; & qu'ainſi elle ne pouvoit approcher d'Atoſſe pour ſçavoir d'elle ce qu'il ſouhaitoit. Il lui fit dire, que pour s'en éclaircir, lorſque Smerdis la verroit la nuit & qu'il dormiroit d'un profond ſommeil, elle prît garde ſi ces oreilles n'étoient point coupées. Cyrus les avoit fait autrefois couper au Mage pour de certains crimes dont il avoit été convaincu. Otane donna cet indice à ſa fille, afin que, ſi celui qui couchoit avec elle avoit des oreilles, elle put s'aſſurer que c'étoit Smerdis le fils de Cyrus; & qu'au contraire, s'il n'en avoit point, elle fut convaincue que c'étoit Smerdis le Mage, qui n'étoit digne ni d'elle ni de la Couronne. Phedyme, ayant reçu ces inſtructions, profita de la premiere occaſion pour faire cette épreuve; & ayant trouvé que celui avec lequelle elle couchoit n'avoit point d'oreilles, elle avertit ſon pere, & par là la fraude fut entierement découverte. Sur quoi Otane ayant engagé dans ſon parti ſix de la premiere Nobleſſe de Perſe, entra avec eux dans le Palais, & étant tombés tous enſemble ſur l'Uſurpateur & ſur

ſon frere Patiſithe qui avoit conduit cette intrigue, ils les tuerent tous deux ; & ayant expoſé leurs têtes au peuple, ils lui découvrirent toute l'impoſture. Le Peuple en fut ſi tranſporté de fureur, qu'il ſe jetta ſur tous ceux qui étoient de la Secte de l'Uſurpateur, & en maſſacra tout autant qu'il en put rencontrer ce jour-là. Pour cette raiſon le jour de cette exécution fut dans la ſuite une Fête annuelle chez les Perſes, qui, pendant long-tems la ſolemniſerent en mémoire de la découverte de cette impoſture, & du bonheur qu'ils avoient eu d'en être délivrés ; & à cauſe du grand maſſacre qui avoit été fait des Mages, cette Fête fut appellée *Magophonie*, c'eſt-à-dire, le Maſſacre des Mages. Ce fut depuis cet incident, qu'ils eurent pour la premiere fois le nom de *Mages*, qui ſignifie un homme qui a les oreilles coupées, & qui leur fut donné alors par dériſion, parce que cet impoſteur avoit été reconnu à cette marque. Car *Mige-Gush*, dans la Langue qui étoit alors en uſage dans la Perſe, ſignifie un homme qui a les oreilles coupées. L'Auteur du fameux Dictionaire Arabe appelle Camus, dit (*p*) que tous ceux de cette Secte furent ainſi nommées d'un de leurs principaux Chefs, qui avoit eu les oreilles coupées.

Ann. 521 avant J. C. CAMBISE. 8.

(*p*) Pocokii *Specimen Hiſtoriæ Arabicæ*, p. 146.

Ann. 522. avant J. C. CAMBISE. 8.

Ce qu'Herodote, Juſtin, & d'autres Auteurs ont écrit de ce Smerdis, prouve manifeſtement, que c'étoit lui qui donna lieu à cette dénomination. Après ce deſaſtre la Secte des Mages tomba dans un ſi grand mépris, qu'elle eût bien-tôt péri, ſi, quelques années après, elle n'eût été remiſe ſur pied, ſous le nom de réforme, par Zoroaſtre, de quoi nous parlerons en ſon lieu.

Mais avant que d'aller plus loin, il ne ſera pas inutile de remarquer, que toute l'Idolâtrie d'alors étoit partagée en deux Sectes; (*q*) celle des *Sabéens* qui adoroient les Simulacres, & celle des *Mages* qui adoroient le feu. La véritable Religion que Noé enſeigna à ſes enfants, & qui fut ſuivie par Abraham, conſiſtoit dans l'adoration d'un Dieu Créateur & Maître Souverain de toutes choſes, accompagnée de confiance en ſa bonté, par le moyen d'un Médiateur. La néceſſité d'un Médiateur entre Dieu & les hommes a été une opinion regnante parmi tous les Peuples, & qui a eu cours depuis le commencement.

(*q*) *Vide* Pocockii *Specimen Hiſtoriæ Arabicæ*, p. 138. Golii *notas ad* Alfraganum, p. 251. Maimonidem *in Morch Nevochim.* Hottingeri *Hiſtoriam Orientalem*, Lib. IV, Cap. VIII. *Hiſtoriam Religionis veterum Perſarum per* Thomam Hyde. [*Vide etiam* Spencerum *de Legibus Hebræorum initio* Libri II. Stanleii *Hiſtoriam Philoſophiæ Orientalis*; Herbelot, *Bibliotheque Orientale*,

Comme ils ſentoient leur néant & leur indignité, ils ne pouvoient comprendre qu'ils puſſent, d'eux-mêmes, avoir accès auprès de l'Etre ſuprême ſi grand & ſi glorieux. Ils trouvoient qu'il étoit trop élevé & trop pur, & eux trop vils & trop impurs pour qu'il pût y avoir de communication entre lui & eux. Ils en conclurent, qu'il faloit qu'il y eût un Médiateur par l'intervention & l'interceſſion duquel ils puſſent s'adreſſer à lui, lui préſenter leurs vœux, & en être favorablement écoutés. Mais n'ayant point de claire révélation du Médiateur que Dieu deſtinoit au monde, parce qu'il ne s'étoit pas encore manifeſté, ils entreprirent de s'adreſſer à Dieu par des Médiateurs de leur propre choix. D'ailleurs, comme ils croyoient, d'un côté, que le Soleil, la Lune, & les Etoiles étoient les Tabernacles ou les demeures d'Intelligences qui animoient ces Corps Céleſtes & en regloient tous les mouvements, à peu près comme notre ame anime notre corps; de l'autre, que ces Intelligences étoient des Etres mitoyens entre le Dieu ſuprême & les hommes, ils crurent auſſi qu'il n'y en avoit point de plus propres à ſervir de Médiateurs entre Dieu & eux. Et comme les Planetes étoient, de tous ces Corps Céleſtes, les plus proches de la Terre & ceux

Ann. 522. avant J. C. CAMBISE, 8.

Ann. 522. avant J. C. CAMBISE. 8. qui paſſoient pour avoir le plus d'influence ſur elle, ils leur donnerent le premier rang parmi ces Médiateurs, & ſur ce pied-là ils en firent l'objet de leur Culte.

Telle a été l'origine de l'Idolâtrie qui a eu cours dans le monde. On ſervit d'abord ces Intelligences Médiatrices par des Chapelles; c'eſt-à-dire, par leurs Tabernacles, & enſuite auſſi par des Images & des Simulacres. Par ces Chapelles ou Tabernacles, ils vouloient marquer les Corps Céleſtes eux-mêmes, qu'ils ne regardoient que comme les Tabernacles Sacrés où ces Intelligences avoient leur demeure. C'eſt pourquoi lorſqu'ils faiſoient leurs dévotions à quelqu'une d'elles, ils dirigeoient leur Culte vers la Planete, dans laquelle ils ſuppoſoient qu'elle habitoit. Mais ces Corps Céleſtes ſe trouvant la plupart du tems ſous l'Horizon, ils ne ſavoient comment les invoquer dans leur abſence. Pour remédier à cet inconvénient, ils eurent recours aux Statues, dans leſquelles, après leur conſécration, ils croyoient que ces Intelligences étoient auſſi préſentes par leurs influences que dans les Planetes; & que toutes les prieres qu'on leur adreſſoit, avoient autant d'efficace devant l'une que devant l'autre. Ce fut-là le commencement de l'adoration des Simulacres. On leur donna le nom des

Planetes qu'ils repréſentoient, qui ſont les mêmes que ceux qu'elles ont aujourd'hui. Delà vient que nous trouvons Saturne, Jupiter, Mars, Apollon, Mercure, Venus & Diane, placés au premier rang, dans le Polytheïſme des Anciens. C'étoient-là leurs plus grands Dieux. Enfin, l'opinion que les Ames des gens de bien, après leur ſéparation du corps, avoient le pouvoir de ſervir de Médiateurs & d'Interceſſeurs auprès de Dieu pour les hommes, ayant prévalu dans les eſprits, on déïfia pluſieurs de ceux qu'on croyoit tels. Ainſi le nombre des Dieux s'augmenta continuellement dans le monde pendant que l'Idolâtrie y regnoit. Ann. 522. avant J. C. CAMBISE. 8.

Cette Religion eut ſes premiers commencements chez les Chaldéens. La connoiſſance qu'ils avoient de l'Aſtronomie contribua à les y porter. Ce fut ce qui obligea Abraham de quitter la Chaldée. Des Chaldéens ce Culte ſe répandit dans tout l'Orient, où ceux qui le ſuivoient étoient connus ſous le nom de Sabéens. De ceux-ci il paſſa en Egypte, & delà chez les Grecs, qui l'étendirent chez toutes les Nations de l'Occident. C'eſt pourquoi ceux qui rejettent ce qu'a avancé Maimonides, (r) que pluſieurs des Loix Judaïques ont

(r) *In Morch Nevochim.*

Ann. 522, avant J. C. CAMBISE. 8.

été faites par oppoſition aux Rites Idolâtres des Sabéens, ſe trompent beaucoup, quand ils oppoſent à ce ſentiment que les Sabéens étoient une Secte trop peu conſidérable, pour mériter que dans une choſe de cette nature on y eût fait attention. Il eſt vrai, qu'ils ont été réduits à un petit nombre, & qu'ils n'ont fait aucune figure dans le monde, depuis l'accroiſſement du Chriſtianiſme & du Mahometiſme. Mais anciennement, toutes les Nations du monde, qui adoroient les Simulacres, étoient compriſes ſous ce nom. C'eſt dans cette étendue que Maimonides le prend, comme il paroît par ce qu'il dit (s) que les Sabéens, dont il parle, étoient une Secte dont les erreurs avoient comme inondé tout le Genre humain. Les reſtes de cette Secte ſubſiſtent encore aujourd'hui dans l'Orient ſous le même nom de *Sabéens*, qu'ils prétendent avoir reçu de Sabius fils de Seth. Parmi les Livres qui contiennent les doctrines de leur Secte, il y en a un qu'ils appellent le Livre de Seth, & dont ils font Auteur ce Patriarche. Une des choſes qui leur a attiré le plus de conſidération parmi les Peuples d'Orient, c'eſt que leurs meilleurs Aſtronomes ont été de cette Secte, comme Thebet-Ebn-

(s) *Morth Nevochim.*

Korrah, Albattani & d'autres. Les Aſtres étant les Dieux qu'ils adoroient, ils en faiſoient le principal objet de leur étude. Ces Sabéens employoient dans la conſécration de leurs Simulacres un grand nombre d'enchantements, pour y attirer du Ciel ces Intelligences pour leſquelles ils les érigeoient, & dont ils croyoient que la vertu & les influences y réſidoient enſuite. C'eſt de là qu'eſt venue la folie des *Talismans* dont quelques gens font encore aujourd'hui tant de myſtere. Ann. 512 avant J. C. CAMBSES. 8.

Aux *Sabéens* étoient diamétralement oppoſés les *Mages*, autre Secte qui étoit née dans ces mêmes Pays Orientaux. Ils (*t*) avoient en horreur les images & n'adoroient Dieu que ſous la figure du feu. Ils prirent leur commencement dans la Perſe : c'eſt là & dans les Indes ſeulement que cette Secte ſe répandit, & qu'elle a ſubſiſté juſqu'à aujourd'hui. Leur doctrine fondamentale (*u*) étoit qu'il y a deux Principes, l'un qui eſt la cauſe de tout le bien, l'autre qui eſt la cauſe de tout le mal; c'eſt-à-dire, Dieu & le Diable : que

(*t*) *Vide* POCOCKII *Specimen Hiſtoriæ Arabicæ*, p. 146, 147, &c. & *Hiſtoriam Religionis veterum Perſarum per* TH. HYDE.

(*u*) C'eſt d'eux que l'Hérétique *Manés* avoit tiré ce ſentiment, qu'il voulut introduire dans la Religion Chrétienne ; l'opinion des deux Principes étant le dogme principal, que les Sectateurs de ces Hérétiques, nommés de lui *Manichéens*, ont tâché d'établir dans le monde.

Ann. 522. avant J. C. CAMBISE. 8.

le premier eſt repréſenté par la lumiere, & l'autre par les ténébres, comme par leurs vrais Symboles; & que c'eſt du mêlange de ces deux choſes que tout ce qui eſt dans le monde a été fait. Ils appelloient le bon Dieu *Yasdan*, ou *Ormuzd*, & le mauvais *Ahraman*. Le premier eſt appellé par les Grecs *Oramaſdes* & le dernier *Arimanius*. Auſſi quand Xerxès ſouhaitoit à ſes ennemis, qu'il leur vînt toujours dans l'eſprit de chaſſer tout ce qu'il y avoit de braves gens parmi eux, comme les Atheniens avoient fait à l'égard de Themiſtocle, (x) il adreſſa ſa priere à *Arimanius* le mauvais Dieu des Perſes, & non à *Oramaſdes* leur bon Dieu. A l'égard de ces deux Dieux, il y avoit cette différence de ſentiments parmi eux, que les uns croyoient que l'un & l'autre étoient de toute éternité; les autres, que le bon Dieu ſeulement étoit éternel, & que l'autre avoit été créé. Mais ils convenoient tous en ceci, qu'il y auroit une oppoſition continuelle entre ces deux Dieux juſqu'à la fin du monde: qu'alors le bon auroit le deſſus ſur le mauvais; & qu'après cela, chacun d'eux auroit ſon propre monde, ſçavoir, le bon ſon monde & tous les gens de bien avec lui, & le mauvais auſſi ſon

(x) PLUTARCHUS *in Themiſtocle.*

monde & tous les méchants avec lui : que la lumiere eſt le véritable Symbole du bon Dieu, comme les ténebres celui du mauvais Dieu. C'eſt pour cela qu'ils adoroient toujours le premier devant le feu, comme la cauſe de la Lumiere, & particuliérement devant le Soleil, comme le feu le plus parfait & qui donne la Lumiere la plus pure. Pour cette raiſon ils avoient dans leurs Temples un feu qui brûloit continuellement ſur les Autels érigés pour cet uſage. C'eſt devant ces Feux ſacrés qu'ils faiſoient toutes leurs dévotions publiques, & les particulieres, devant les feux de leurs maiſons. C'eſt de cette maniere qu'ils rendoient les honneurs ſuprêmes à la Lumiere, qu'ils tenoient, comme je l'ai déja dit, pour le vrai Symbole du bon Dieu. Ils haïſſoient au contraire ſouverainement les ténebres, qu'ils regardoient comme la vraie repréſentation du mauvais Dieu, pour lequel ils avoient autant d'horreur que nous en avons pour le Diable. Car, par exemple, toutes les fois que dans leurs Ecrits, ils avoient occaſion de faire mention de ſon nom, ils l'écrivoient toujours & à l'envers de cette maniere NVWVЯHV. Tels étoient les Dogmes de cette Secte, lorſqu'à la mort de Cambyſe Smerdis & Patiſithe, qui en étoient les principaux chefs, entreprirent d'uſurper la Souve-

Ann. 521 avant J. C. CAMBISE. &

Ann. 521. avant J. C. DARIUS. I. raineté, comme nous venons de le voir.

Les (y) ſept Seigneurs qui avoient tué l'Uſurpateur, ayant conſulté entr'eux ſur les moyens de donner au Gouvernement une forme fixe, convinrent le ſixieme jour que la Monarchie ſeroit continuée ſur le même pied que Cyrus l'avoit établie ; & pour déterminer qui d'entre eux ſeroit Roi, il fut arrêté que le lendemain ils ſe trouveroient à cheval, dès le point du jour, dans un endroit du Fauxbourg de la Ville, qui fut marqué pour cela ; & que celui-là ſeroit Roi dont le cheval henniroit le premier. Car le Soleil étant la grande Divinité des Perſes & qui étoit adorée de tous, tant de la Secte des Sabéens que de celle des Mages, ils crurent que de prendre cette voie, ce ſeroit lui déférer l'honneur de cette Election. Mais l'Ecuyer de Darius, l'un de ces ſept Seigneurs, ayant appris de quoi ils étoient convenus, s'aviſa d'un artifice qui aſſura la Couronne à ſon Maître. Il attacha la nuit d'auparavant une cavale dans l'endroit où ils devoient ſe rendre le lendemain matin, & il y amena le cheval de ſon Maître. Ce cheval ne manqua pas de s'échauffer pour la jument; de ſorte que ces Seigneurs s'étant trouvés le lendemain au rendez-vous, le cheval de

(y) HERODOT. Lib. III. c. 84. JUSTIN. Lib. I. Cap. X.

Darius ne fut pas plutôt dans l'endroit où il avoit ſenti la cavale, qu'il hennit, ſur quoi Darius fut ſalué Roi par les autres & placé ſur le trône. Il étoit fils d'Hyſtaſpe, Perſe de Nation, de la famille Royale d'Achæmene, qui avoit accompagné Cyrus dans toutes ſes guerres. Il étoit alors Gouverneur de la Province de Perſe, emploi qu'il poſſéda encore pluſieurs années, depuis que ſon fils fut parvenu à la Royauté. Ce Darius eſt appellé dans les Ecrits des Perſans Modernes *Gushtaſph* & ſon pere *Loraſph*; & il eſt beaucoup parlé du pere & du fils, encore aujourd'hui, ſous ces noms, dans ce Pays-là. Ann. 521 avant J. C. DARIUS. I.

L'Empire des Perſes étant ainſi rétabli & affermi par la ſageſſe & par la valeur de ces ſept Seigneurs, ils furent élevés ſous le nouveau Roi, aux plus grandes Dignités & honorés des plus grands priviléges. Ils eurent le droit d'approcher de ſa perſonne toutes les fois qu'ils le voudroient, ſi ce n'eſt lorſqu'il ſeroit couché avec la Reine, & d'opiner les premiers ſur toutes les affaires de l'Empire. Au lieu que tous les Perſes portoient la Tiare ou le Turban le bout renverſé en arriere, à la réſerve du Roi qui le portoit droit, ceux-ci eurent le privilége de le porter le bout tourné en

(z) HERODOT. Lib. III. c. 70.

Ann. 522. avant, en mémoire de ce que, lorſqu'ils
ava t J.C. attaquerent les Mages, ils l'avoient tour-
CAMBYSE, 8. né de cette maniere, afin de ſe mieux reconnoître dans la confuſion. Depuis ce tems-là les Rois de Perſe de cette race ont toujours eu ſept Conſeillers ainſi privilégiés. Il en eſt parlé ſous ce caractere dans le (*a*) Livre d'Eſdras, & dans le (*b*) Livre d'Eſther.

Dès que Darius eut été établi ſur le trône, (*c*) pour s'y affermir davantage, il épouſa deux filles de Cyrus, Atoſſe & Artiſtone. La premiere avoit été mariée à Cambyſe ſon frere & enſuite au Mage Smerdis, lorſqu'il uſurpa le trône Mais Artiſtone étoit encore fille lorſqu'il l'épouſa, & ce fut de toutes ſes femmes celle qu'il aima le plus. Il épouſa auſſi Parmys fille du véritable Smerdis frere de Cambyſe & Phédyme fille d'Otane, par le moyen de laquelle l'impoſture du Mage avoit été découverte. Il eut de ces femmes un grand nombre d'enfants de l'un & de l'autre Sexe.

Quoique l'Edit qui avoit arrêté la conſtruction du Temple, n'eût plus de force depuis la mort de l'Uſurpateur qui l'avoit donné, les Juifs ne reprirent pas pour cela

(*a*) Chap. VII, 14.
(*b*) Chap. I. 14.
(*c*) HERODOT. Lib. III. c. 88.

l'Ouvrage. Pous les punir de cette négligence (*d*) Dieu frappa leur Pays de ſtérilité, enſorte que la vendange & la moiſſon manquerent également. Mais la II. année de Darius, Aggée les ayant inſtruits de la cauſe de cette calamité, & les ayant exhortés à faire leur dêvoir pour s'en délivrer, ils ſe diſpoſerent à mettre la main à l'œuvre. Ce fut le (*e*) premier jour du cinquieme mois qui répond à notre mi-Août, que la parole du Seigneur fut adreſſée par Aggée à Zorobabel, fils de Salathiel Gouverneur de Judée, & à Jéhoſçua, fils de Jozadak, Souverain Pontife, ſur ce ſujet; & ce fut le (*f*) 24 du même mois qu'excités par cet ordre céleſte, il reprirent, avec tout ce qui reſtoit de la Nation, la conſtruction du Temple, & s'appliquerent avec diligence à aſſembler la pierre, le bois, & les autres materiaux pour achever l'édifice. Pour les encourager dans ce deſſein, le 21 du ſeptieme mois, c'eſt-à-dire, environ notre mois d'Octobre, (*g*) le même Prophete les aſſura de la part de Dieu, non ſeulement qu'il ſeroit avec eux, & qu'il accompagneroit leur travail de ſa bénédiction, mais encore que (*h*) la

Ann. 522 avant J. C. CAMBISE. 8.

(*d*) *Aggée* I, 6-11. II, 17, 19.
(*e*) *Aggée* I, 1.
(*f*) *Aggée* I, 15.
(*g*) *Aggée* II, 1.
(*h*) *Aggée* I, 9.

Ann. 520. avant J. C. DARIUS. 2. gloire de cette ſeconde Maiſon ſeroit plus grande que celle de la premiere ; ce qui fut en effet accompli, lorſque Jeſus-Chriſt Notre Seigneur vint dans ce Temple & l'honora de ſa préſence. Dans tout le reſte, ce dernier, ſelon (*i*) le même Prophete, fut de beaucoup inférieur à l'autre.

Le (*k*) huitieme mois de la même année, qui répond en partie à notre Octobre & en partie à notre Novembre, Dieu fit exhorter les Juifs, par ſon Prophete Zacharie, à la repentance; les aſſurant de ſon ſecours & de ſa protection, s'ils obéiſſoient à ſa voix.

Le (*l*) 24 jour du neuvieme mois, qui tomboit dans le commencement de notre Décembre, les Juifs, après s'être appliqués depuis le 24 du ſixieme mois à préparer les materiaux pour le Temple, en reprirent la conſtruction. Sur quoi (*m*) le Prophete Aggée leur promit de la part de Dieu, que leur Pays ſeroit délivré de la ſtérilité dont il avoit été frappé, & leur porteroit deſormais toute ſorte de fruits en abondance. Zorobabel, (*n*) fut en même tems aſſuré perſonnellement de la protection de Dieu, par le même Prophete.

(*i*) *Aggée* II, 3.
(*k*) *Zacharie* I, 1.
(*l*) *Aggée* II, 18.
(*m*) *Aggée* II, 10-19.
(*n*) *Aggée* II, 20-23.

Au commencement de l'année ſuivante, qui étoit la III de Darius, ſelon le calcul des Babyloniens & des Perſes, mais la II. ſelon celui des Juifs, (o) les Samaritains ayant appris que les Juifs avoient recommencé à bâtir leur Temple, eurent recours (p) à leurs anciennes intrigues, pour y mettre obſtacle. Ils s'adreſſerent à Tatenaï, à qui Darius avoit donné le Gouvernement des Provinces de Syrie & de Paleſtine, l'une (q) des vingt Préfectures dans leſquelles il venoit de diviſer ſon Empire. Ils ſe plaignirent à lui de l'audace des Juifs, qui, de leur propre autorité, relevoient cet Ouvrage ; ce qui ne pouvoit qu'être préjudiciable aux intérêts du Roi. Tatenaï ému par leurs plaintes, s'étant joint à Setharboznai, qui ſemble avoir été Gouverneur de Samarie, ſe rendit à Jéruſalem, pour ſçavoir de quoi il s'agiſſoit & ce qu'il y avoit à faire. Comme il étoit modéré & équitable, après qu'il

Ann. 519. avant J. C. DARIUS. 3.

(o) Car l'année des Babyloniens & des Perſes commençant alors au mois de Janvier, & celle des Juifs au mois de Niſan, près de trois mois plus tard ; le VIII. mois, qui répondoit, à peu près, à notre Octobre, étoit, comme on le voit dans *Zacharie* I, 1. de la II. année de Darius ; & tout ce qui ſe paſſa après le commencement de Janvier de l'année ſuivante, eſt de la III. année de Darius ſelon les Babyloniens & ſelon la vérité ; car Darius commença ſon regne à-peu près en même-tems que l'année Babylonienne.

(p) *Eſdras* V, 3-17.

(q) HERODOT, Lib. III, c. 89.

Ann. 519. avant J. C. DARIUS. 3.

eut pris connoiſſance de l'Ouvrage, il ne voulut pas l'arrêter bruſquement & avec violence : il s'informa premierement des Anciens des Juifs, qui eſt-ce qui les avoit autoriſés à cette entrepriſe. Les Juifs lui ayant produit l'Edit de Cyrus, il ne voulut rien faire de lui-même qui y fut contraire : il en écrivit au Roi pour ſçavoir quelle étoit ſa volonté ſur ce ſujet. Il lui expoſa le fait de bonne foi, il lui marqua que les Juifs alléguoient en leur faveur l'Edit de Cyrus ; & le pria d'ordonner, qu'on recherchât dans les Regiſtres ſi jamais Cyrus avoit donné un tel Edit ; & qu'il lui plut lui preſcrire ce qu'il avoit à faire dans cette rencontre. Darius ayant (*r*) fait faire cette recherche ; & l'Edit de Cyrus ayant été trouvé à Ecbatane dans la Médie, où il l'avoit donné ; il réſolut de le confirmer. Comme il avoit épouſé deux filles de Cyrus pour mieux aſſurer ſon droit à l'Empire, il crut qu'il devoit en toute occaſion maintenir le reſpect du à la mémoire de ce grand Prince. Ainſi il ne voulut pas ſouffrir qu'on portât la moindre atteinte à ce qu'il avoit ſi ſolemnelement accordé. Il fit donc dreſſer un Edit, où ayant expoſé la teneur de celui de Cyrus, il ordonnoit qu'il fût exécuté dans toutes ſes parties ; il l'envoya à Tatenaï &

(*r*) *Eſdras* VI.

à Setharboznaï, & les chargea de tenir la main à ſon exécution ; voulant que ſi quelqu'un étoit aſſez hardi pour l'alterer en aucune maniere, ou y mettre quelque obſtacle, on dreſsât une potence, & on l'y pendît, & que ſa maiſon fût réduite en voirie. Ann. 519. avant J. C. DARIUS. 3.

Le (s) 24 du onzieme mois, c'eſt-à-dire, vers le commencement de notre Février, le Prophete Zacharie eut en viſion cette révélation, qui eſt contenue dans ſa Prophétie depuis le ℣. 7. du Chapitre I. juſqu'au ℣. 9. du Ch. IV. C'eſt en ſubſtance une déclaration de la bonté que Dieu vouloit témoigner à ſon Peuple en rétabliſſant Sion, & en tirant une ſévere vengeance de ceux qui l'avoient opprimé.

Vers le commencement de la IV. année de Darius, l'Edit qu'il avoit donné, en confirmation de celui de Cyrus en faveur des Juifs, fut apporté à Jéruſalem. C'avoit été vers le commencement de la premiere année, que Tatenaï en avoit écrit au Roi, & il n'avoit falu gueres moins d'un an pour expédier une affaire de cette nature. La Ville de Suze en Perſe où le Roi faiſoit alors ſa réſidence, étoit ſi éloignée de Jéruſalem, qu'il ne faloit gueres moins de trois mois à un Meſſager pour y aller ; car (t) Eſdras fut quatre Ann. 518. avant J. C. DARIUS. 4.

(s) *Zacharie* I, 7.
(t) *Eſdras* VII, 9.

Ann. 518. avant J. C. DARIUS. 4.

mois à venir de Babylone en Judée, qui étoit le quart du chemin plus près. Quand l'Exprès y fut arrivé, il n'eſt pas vraiſemblable que, dans une Cour où étoient traitées les affaires d'une ſi vaſte Monarchie, il pût avoir été tout auſſi-tôt expédié. La multitude des autres affaires qui y étoient diſcutées, dûrent le retenir quelque tems avant que ſon tour vînt de communiquer aux Miniſtres la commiſſion dont il étoit chargé. Lorſqu'il eut reçu l'ordre de chercher dans les Régiſtres de l'Empire l'Edit de Cyrus, ce qui demanda ſans doute encore quelque tems, il falut que lui ou quelque autre allât à Babylone pour y faire cette recherche ; & n'y ayant pas trouvé ce qu'il cherchoit, qu'il ſe tranſportât juſqu'à (*u*) Ecbatane Capitale de la Médie, & que l'y ayant trouvé, il l'apportât avec lui à Suze. Ces trois voyages & ces différentes recherches n'emporterent guere moins de cinq mois, vu la diſtance qu'il y avoit entre ces trois endroits & le grand nombre de Mémoires que contenoient les Archives d'un ſi grand Empire, qu'il falut parcourir & feuilleter pour y trouver ce qu'on cherchoit. Lorſque le Régiſtre de l'Edit de Cyrus eut été porté d'Ecbatane à Suze, il ſe paſſa bien pour le moins un mois avant que le nouvel Edit de Da-

(*u*) On l'appelle aujourd'hui *Tauris*.

rius,

rius, confirmatif de celui de Cyrus, pût être expédié. Joignez à cela trois mois encore pour le porter de Suze à Tatenaï, & de chez Tatenaï à Jérusalem. Tout cela rassemblé fera un an entier, depuis que Tatenaï eut écrit en Cour, jusqu'à l'arrivée de l'Edit de Darius qui servoit de réponse à sa Lettre. Tatenaï & Setharbozenaï ayant reçu cet Edit, & vu avec quelle précision le Roi vouloit être obéi en cela, ils en (x) donnerent incessamment connoissance aux Juifs, & prirent soin qu'il fût exécuté dans toutes ses parties. Dès lors la construction du Temple avança avec tant de succès, que dans l'espace de trois ans il fut entierement achevé. Car, en vertu de cet Edit, non seulement les Juifs furent autorisés à poursuivre cet Ouvrage, mais encore les frais leur en furent fournis des Impôts de la Province. La même faveur leur avoit été accordée par l'Edit de Cyrus ; mais par les intrigues des Samaritains & des autres ennemis des Juifs qui avoient corrompu les Officiers, à qui la charge de cette affaire avoit été commise, cette partie de l'Edit de Cyrus avoit été sans effet, pendant une grande partie du regne de ce Prince, & pendant tout celui de Cambyse. Aussi l'Ouvrage ayant

Ann. 518, avant J. C. DARIUS. 4.

(x) *Esdras* VI. 13 & JOSEPHUS *Antiq.* Lib. XI. Cap. IV.

Ann. 518. avant J. C. DARIUS, 4.

été pendant tout ce tems-là entierement à la charge des Juifs, un pauvre Peuple nouvellement ſorti d'eſclavage, il n'avança que très lentement. Mais maintenant étant ſoutenu de nouveau de la faveur & de la libéralité du Roi, ils le pouſſerent avec tant de vigueur, qu'ils l'eurent bientôt achevé.

La publication de ce Décret à Jéruſalem peut être regardée comme l'entier rétabliſſement de l'Etat des Juifs. Depuis ſa deſtruction totale par les Chaldéens, lorſqu'ils brûlerent la Ville & le Temple, juſques alors, il s'étoit écoulé juſtement ſoixante-dix ans. Ce rapport ſi juſte du tems & la confirmation de cette date par *Zacharie*, qui rapporte ſous l'an (*y*) IV. de Darius, qu'il y avoit juſtement (*z*) ſoixante-dix ans que les Juifs avoient jeûné & mené deüil pour la deſtruction de Jéruſalem, & pour leur entiere expulſion de la Judée à la mort de Guédalia, a donné lieu à quelques Interpretes de placer le commencement des LXX. ans de la Captivité de Babylone, dont parle Jérémie, à la deſtruction de Jéruſalem, & la fin de ces années à la publication du Décret de Darius. Mais l'Ecriture dit expreſſément, que ces LXX. ans, prédits par Jérémie,

(*y*) *Zacharie* VII. 1.
(*z*) *Zacharie* VII. 5.

commencerent (a) à l'an IV. de Jehojakim, & expirerent (b) au premier de Cyrus, lorſque ce Monarque accorda aux Juifs, par ſon Edit, la permiſſion de retourner dans leur Patrie, & de rebâtir leur Temple. Il eſt pourtant aiſé de concilier ces deux ſentiments, ces calculs pouvant fort bien ſubſiſter enſemble. En effet la Captivité de Babylone commença, à la vérité, dès l'an IV. de Jehojakim, que Nabucodonoſor ſubjugua le Pays pour la premiere fois, & en envoya les premiers captifs à Babylone ; mais elle ne fut entiere, que lorſqu'il détruiſit abſolument le Pays dans l'an onzieme de Sédécias, juſtement dix-huit ans après. Ainſi, ſi on compte depuis le commencement de la Captivité, juſqu'au commencement du rétabliſſement, il faudra compter depuis l'an IV. de Jehojakim juſqu'au I. de Cyrus, ce qui fait juſtement LXX ans. Que ſi on compte depuis la Captivité complete, juſqu'au rétabliſſement complet, il faudra compter depuis l'onzieme de Sédécias, juſqu'au IV. de Darius, ce qui fait encore ſoixante-dix ans. De ſorte que, ſoit que l'on compte du commencement de la Captivité au commencement du rétabliſſement, ou de la Captivité comple-

Ann. 528. avant J. C. DARIUS. 4.

(a) *Jérémie* XXV.
(b) II. *Chron.* XXXVI, 20-23.

Ann. 518. avant J. C. DARIUS. 4.

te au rétabliſſement complet, la prédiction de Jérémie touchant les ſoixante-dix ans de Captivité, ſe trouvera également accomplie. Ainſi je ne fais nul doute, que le Prophete n'ait eu en vûe ces deux manieres ou ces deux degrés d'accompliſſement, quoique les paroles de la Prophétie ſemblent ſe rapporter principalement au premier.

A la faveur de la publication de l'Edit de Darius, & du ſoin que prirent ſes Officiers, qu'il fût exécuté dans tous ſes points, la conſtruction du Temple avança avec ſuccès ; & l'Etat des Juifs parut ſi bien rétabli, que les Juifs de Babylone en ayant été inſtruits, crurent qu'il n'étoit plus tems d'obſerver les jeûnes qu'ils obſervoient depuis LXX. ans, en mémoire de la déſolation de leur Ville & de leur Pays, par les Chaldéens, au tems de Sédécias. C'eſt pourquoi (*c*) ils dépêcherent à Jéruſalem Saretſer & Reguemmelec, pour prendre ſur ce ſujet l'avis des Prêtres & des Prophetes qui y étoient. Car depuis la deſtruction de la Ville & du Temple, les Juifs de la Captivité avoient obſervé IV. jeûnes, en mémoire des calamités qui étoient arrivées à leur Nation. Le premier, (*d*) le 10 du dixieme mois ; parce

(*c*) *Zacharie* VII.
(*d*) IV. *Rois* XXV, 1. *Jérémie* LII. 4. *Zacharie* VIII.

que ce jour-là Nabucodonoſor avoit mis la premiere fois le ſiége devant Jéruſalem. Le ſecond, (*e*) le 9 du quatrieme mois ; à cauſe que ce jour-là la Ville avoit été priſe. Le troiſieme, (*f*) le 10 du cinquieme mois, parce qu'en ce jour-là la Ville & le Temple avoient été brûlés par Nebuzaradan. Et le quatrieme, (*g*) le 3 du ſeptieme mois ; parce que dans ce jour Guédalia avoit été tué, & qu'à l'occaſion de cet accident, le reſte du Peuple avoit été diſperſé & chaſſé du Pays, ce qui avoit achevé de le détruire. Ce fut ſur ces jeûnes & ſur les éclairciſſements que les Juifs de Babylone demandoient là-deſſus, que Dieu leur donna, par ſon Prophete Zacharie, la réponſe que nous avons dans le VII. & VIII. Chapitres de ſes Révélations. Il y eſt expreſſément marqué que (*h*) les jeûnes du cinquieme & du ſeptieme mois, avoient été obſervés depuis LXX. ans. Or depuis l'an XIX. de Nabucodonoſor, ſelon le calcul des Juifs, ou le XVII. ſelon le calcul Babylonien, que (*i*) Jéruſalem fut détruite, juſqu'au IV. de Darius Hyſtaſpide, que l'Etat des

Ann. 518. avant J. C. DARIUS. 4.

19.

(*e*) IV. *Rois* XXV. 3. *Jérémie* XXIX. 2. *Zacharie* VIII. 19.

(*f*) *Jérémie* LII. 12. *Zacharie* VII. 3. 5. & VIII. 19.

(*g*) *Jérémie* XLI. 1. *Zacharie* VII. 5. & VIII. 19.

(*h*) *Zacharie* VII. 1.

(*i*) IV. *Rois* XXV. 8. *Jérémie* LII. 12.

Ann. 518. avant J. C. DARIUS. 4. Juifs fut entierement rétabli, il y a eu, ſelon le Canon de Ptolomée LXX. ans précis. De ſorte que ſur ce point la Chronologie ſacrée & la profane s'accordent parfaitement. Les Juifs obſervent encore aujourd'hui ces quatre jeûnes, quoiqu'ils ne ſoient pas fixés exactement aux mêmes jours, dans leur préſent Calendrier, (*k*) que dans le premier.

Ann. 517. avant J. C. Darius. 5. Au commencement de la V. année de Darius, arriva (*l*) la révolte de Babylone, dont la réduction lui coûta vingt mois de ſiége. Cette Ville, autrefois la Maîtreſſe de l'Orient, ne pouvoit ſupporter le joug des Perſes, ſurtout depuis que le ſiége de l'Empire avoit été tranféré à Suze, ce qui lui avoit fait beaucoup perdre de ſa grandeur & de ſon opulence. Les Babyloniens crurent qu'ils ne pouvoient ſe relever, qu'en ſe révoltant contre les Perſes ſous un Roi de leur Nation, comme ils avoient fait autrefois ſous Nabopolaſſar contre les Aſſyriens. Dans ce deſſein, profitant de

(*k*) Leur préſent Calendrier a été fait par R. Hillel, vers l'an CCCLX. de Notre Seigneur. Leur année ancienne étoit une année Lunaire, qu'on accordoit avec la Solaire par le moyen des intercalations. La maniere en eſt inconnue. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'elle avoit toujours ſon commencement à l'Equinoxe du Printems; ſaiſon à laquelle le provenu de leurs troupeaux & de leurs champs, dont l'uſage étoit requis dans leurs Fêtes de Pâque & de Pentecôte, le fixoit néceſſairement.

(*l*) HERODOT. Lib. III. c. 150. JUSTIN. Lib. I. Cap. X. POLYÆNUS Lib. VII.

la révolution qui arriva en Perſe, premierement à la mort de Cambyſe, & enſuite après le maſſacre des Mages, ils ſe mirent à faire toute ſorte de préparatifs de guerre; ce qu'ils firent ſécretement pendant quatre ans; mais lorſqu'ils crurent leur Ville ſuffiſamment fournie de proviſions pour pluſieurs années, la cinquieme année ils leverent l'étendart de la rebellion, ce qui obligea Darius à les aſſiéger avec toutes ſes forces. Le Prophete Zacharie dit, que la troiſieme année de Darius (*m*) tout l'Empire étoit en paix. Ce n'eſt donc point dans cette année que cette révolte arriva. La commiſſion dont furent chargés Saretſer & Reguemmelec, de la part des Juifs de Babylone, (*n*) la IV. année du regne de ce Prince, prouve que dans cette année auſſi tout étoit en repos à Babylone. Ainſi ce ne peut être que l'an V. de Darius que cette guerre éclata. Les Babyloniens ſe voyant environnés d'une ſi grande armée, à laquelle ils ne pouvoient tenir tête en campagne, ne ſongerent qu'à ſoutenir vigoureuſement le ſiége. Dans cette vûe, ils prirent la réſolution la plus deſeſperée & la plus barbare dont on eût jamais ouï parler. Pour faire durer plus

Ann. 517. avant J. C. DARIUS. 5.

(*m*) *Zacharie* I. 11 15.
(*n*) *Zacharie* VII. 1-3.
(*o*) HERODOT. Lib. III.

Ann. 517. avant J. C. DARIUS, 5.

long-tems leurs proviſions, ils réſolurent d'exterminer toutes les bouches inutiles. Ils raſſemblerent donc toutes les femmes & tous les enfants, & les étranglerent. Tout ce qui ne pouvoit ſervir à la guerre fut mis à mort. Il fut ſeulement permis à chaque homme de conſerver celle de ſes femmes qu'il aimoit le plus, & une ſervante pour faire l'ouvrage de la maiſon. Par-là fut vérifié d'une maniere bien ſenſible ce qu'Eſaïe (*p*) avoit prononcé contre Babylone : *Que ces deux choſes lui arriveroient en un moment, en un même jour, privation d'enfants & veuvage, qu'elles viendroient ſur elle dans tout leur entier, pour le grand nombre de ſes Sorcelleries & pour la grande abondance de ſes enchantements.* Car n'étoit-ce pas éprouver ces calamités dans leur plus grande rigueur, que de ſe voir réduits eux-mêmes à en être les exécuteurs? Dieu exécuta à pluſieurs autres égards, ſur cette méchante & abominable Ville, la vengeance qu'il lui avoit dénoncée par ſes Prophetes ; mais avant que de lui en faire reſſentir les effets, il avertit (*q*) les Juifs d'en ſortir, afin qu'ils n'y fuſſent point enveloppés. Zacharie (*r*) en particulier, environ deux ans auparavant,

(*p*) Chap. XLVII. 9.
(*q*) *Eſaïe* XLVIII.. 20. *Jérémie* L. 8. & LI. 6. 9. 45.
(*r*) *Zacharie* II. 6-9.

leur avoit fait dire de la part de Dieu : *Sion qui demeures avec la fille de Babylone, sauve-toi & fui du Pays*, afin qu'ils se missent à couvert des plaies que Dieu préparoit à cette Ville. Il ne faut pas même douter que ce Prophete ne leur fit porter de nouveau cet ordre céleste par Saretser & Reguemmelec, lorsqu'ils s'en retournerent à Babylone. Il y a aussi tout lieu de croire, que les Juifs déférerent à cet ordre ; & que s'étant retirés de cette Ville avant qu'elle fût assiégée, ils éviterent les malheurs dont elle fut accablée. Il est vrai que l'Ecriture n'en dit rien ; mais il est aisé de le recueillir de ce que toutes les Prophéties qui regardent ce sévere jugement de Babylone, en parlent comme d'une vengeance que Dieu devoit en prendre, pour le cruel traitement qu'elle avoit fait à son Peuple, pendant qu'elles n'annoncent que paix, grace, faveur au Peuple de Dieu. Cette promesse sur tout, (s) qui leur avoit été envoyée un an auparavant par Saretser & Reguemmelec, ne permet pas de croire qu'aucun Juif eût eu part aux malheurs des Babyloniens ; d'où l'on doit conclure, qu'ils avoient tous quitté cette Ville avant que la guerre commençât. Ann. 517 avant J. C. DARIUS. 5.

Darius ayant tenu Babylone assiégée

(s) *Zacharie* VIII.

Ann. 516. avant J. C. DARIUS. 6.

pendant vingt mois, (t) s'en rendit enfin le maître vers la fin de la VI. année de son regne, par le ſtratagême d'un de ſes Généraux : c'étoit Zopyre. S'étant coupé le nez & les oreilles & déchiqueté tout le corps, il paſſa ainſi défiguré chez les aſſiégés, & feignant que c'étoit par la cruauté de Darius qu'il avoit été réduit dans ce déplorable état, il gagna ſi bien leur confiance, qu'ils lui déférerent le commandement de leur Ville, dont il ſe ſervit, pour la faire tomber entre les mains de ſon Maître, qui peut-être ne l'auroit jamais priſe ſans cela. Car la hauteur & la force des remparts de cette Ville la rendoit imprenable ; & d'ailleurs elle étoit fournie de toutes ſortes de proviſions pour un grand nombre d'années ; ſans compter qu'elle renfermoit dans ſon enceinte un grand terrain (u) vuide qui pouvoit être cultivé ; de ſorte qu'elle ne pouvoit être priſe ni par aſſaut, ni par famine. Ainſi elle auroit à la longue laſſé Darius & ruiné ſon armée, ſi Zopyre n'eût trouvé le moyen de l'en rendre maître. Darius, en récompenſe d'un ſi important ſervice, le combla de biens & d'honneurs pendant le reſte de ſa vie. Il n'eut pas plutôt Baby-

(t) HERODOT. Lib. III. c. 154 JUSTIN. Lib. I, Cap. X, POLYÆNUS Lib. VII.

(u) QUINTUS CURTIUS Lib. V, Cap. I.

lone en ſa poſſeſſion, qu'il fit enlever (x) ſes cent portes & abattre (y) ſes murailles depuis CC. coudées qui en étoient la hauteur, juſques à L. C'eſt de ces dernieres murailles qu'il faut entendre ce qu'en diſent (z) Strabon & d'autres Auteurs, qui ne leur donnent que L. coudées de hauteur. Pour ce qui eſt des habitants, le Vainqueur après les avoir livrés en proie à ſes Perſes, qui avoient été autrefois leurs Serviteurs, ſelon la prédiction (a) de Zacharie, il en fit empaler trois mille des plus mutins & pardonna à tout le reſte; & pour empêcher que la Ville ne fût bien-tôt ſans habitants, il y envoya de toutes les Provinces de l'Empire cinquante mille femmes, pour remplacer celles dont ils s'étoient ſi cruellement défaits au commencement du ſiége. Ann. 516. avant J. C. DARIUS. 6.

Il faut ici remarquer, que la punition de Babylone marcha d'un pas égal avec le rétabliſſement de Juda & de Jéruſalem, ſelon ce qu'avoit prédit Jérémie, (b) *que quand les ſoixante-dix ans ſeroient accomplis, Dieu feroit punition ſur le Roi de Babylone & ſur cette Nation là de leurs iniquités, & ſur le Pays des Chaldéens; qu'il les mettroit en déſolation éternelle, & qu'il feroit*

(x) *Jérémie* LI. 58. HERODOT. ibid.
(y) *Jérémie* L. 15. & LI. 44. 58. HERODOT. ibid.
(z) STRABO. Lib. XVI.
(a) *Zacharie* II. 9.
(b) Chap. XXV. 12. 13.

Ann. 516. avant J. C. DARIUS. 6.

venir ſur ce Pays là toutes les paroles qu'il avoit prononcées contre lui. En effet, lorſque le rétabliſſement des Juifs commença en l'an premier de Cyrus, après l'expiration des premiers ſoixante-dix ans, c'eſt-à-dire, depuis le IV. de Jéhojakim juſqu'au I. de Cyrus, la punition de Babylone commença de la même maniere, par la conquête qu'en firent les Perſes; comme les Babyloniens avoient conquis & ſubjugués les Juifs au commencement de ces ſoixante-dix ans. De même après l'expiration des ſeconds LXX. ans, c'eſt-à-dire, depuis le XIX. de Nabucodonoſor que Juda & Jéruſalem furent totalement détruits, juſqu'au IV. de Darius, qu'ils furent rétablis entierement, la ruine de Babylone fut portée à ſon comble par le ravage qu'en fit Darius. Dans le premier dégré de leur punition, leur Roi fut tué, leur Ville fut priſe, & par cette révolution, (c) *de Dame des Provinces* & de Maîtreſſe de l'Orient qu'elle étoit, elle devint l'eſclave des Perſes, ayant perdu l'honneur de Capitale de l'Empire, qui fut transféré, auſſi-bien que le ſiége Imperial, à Suzan ou Suze; ce qui ſemble être arrivé la premiere année que Cyrus regna ſeul ſur tout l'Empire. Depuis ce tems là Babylone ne fut plus la réſidence d'un

(c) *Eſaïe* XLVII. 5.

Roi, mais seulement d'un Lieutenant, qui la gouvernoit comme une des Provinces de l'Empire de Perse. A cette disgrace s'en joignit une autre. C'est que tout le Pays des environs fut submergé par les eaux qu'on avoit détournées du lit de la riviere pour faciliter la prise de la Ville, comme on l'a vu, de sorte qu'il devint tel qu'Esaïe l'avoit prédit, (*d*) *une demeure de butors & des marais d'eaux, & que la mer monta sur Babylone & la couvrit de ses flots*, selon (*e*) la prédiction de Jérémie. Mais ce fut dans le second dégré de sa punition, qu'à la prise de la Ville par Darius, tous les malheurs qui lui avoient été dénoncés par les Prophetes tomberent sur elle; en sorte qu'elle ne put jamais s'en relever; & qu'ayant langui quelque tems elle fut enfin réduite dans une *désolation perpetuelle*, comme Jérémie l'avoit prédit. Ann. 516. avant J. C. DARIUS. 6.

L'an VI. de Darius, selon la maniere de compter des Juifs, le troisieme du douzieme mois, appellé Adar, qui répond en partie au troisieme & en partie au quatrieme mois de l'année Babyloniene, & qui par conséquent étoit dans la VII. année de Darius, selon le calcul Babylonien, (*f*) le Temple de Jérusalem fut achevé, Ann. 515. avant J. C. DARIUS. 7.

(*d*) *Esaïe* XIV. 23.
(*e*) *Jérémie* LI. 42.
(*f*) *Esdras* VI. 15-18.

Ann. 515. avant J. C. DARIUS, 7. & la Dédicace en fut célébrée par les Prêtres, par les Lévites & par tout le Peuple, avec grande joie & d'une maniere fort ſolemnelle. Entre les divers ſacrifices qui furent offerts, on en offrit un pour le péché, de douze boucs, pour tout Iſraël, ſelon le nombre des douze Tribus ; nouvelle preuve de ce que nous avons poſé ci-deſſus, que lorſque Juda & Benjamin revinrent de la Captivité, pluſieurs des autres Tribus retournerent avec eux, d'Aſſyrie, de Babylone & du Pays des Medes, où ils avoient été tranſportés. Ayant donc travaillé comme les autres au rétabliſſement du Temple, ils eurent auſſi part à ſa Dédicace : autrement on ne voit pas pourquoi une ſemblable Offrande auroit été faite en leur faveur. Mais comme la plupart de ceux qui revinrent de la Captivité, étoient de la Tribu de Juda, ce nom engloutit, pour ainſi dire, tous les autres. Car depuis ce tems-là tous ceux d'Iſraël, de quelque Tribu qu'ils fuſſent, (g) commencerent d'être appellés Juifs, & c'eſt ſous ce nom que juſques à aujourd'hui ils ont été connus dans tout le monde.

On mit vingt ans à achever le Temple. Car il s'écoula autant d'années depuis le II. de Cyrus, où il fut commencé, juſqu'au VII. de Darius, où il fut achevé.

(g) JOSEPH. *Antiq.* Lib. XI. Cap. V. EUSEB. *Demonſt. Evang.* Lib. VIII.

Il rencontra tant d'oſtacles pendant les dernieres années de Cyrus, & ſous tout le regne de Cambyſe, par les intrigues des Samaritains, que pendant tout ce tems-là, il n'avança que lentement. On n'y travailla point du tout pendant l'uſurpation des Mages & environ (*b*) deux années après, c'eſt-à-dire, juſques vers la fin de la II. année du regne de Darius. Mais les Juifs excités par les exhortations des Prophetes Aggée & Zacharie, & encouragés par l'Edit favorable de Darius, ayant repris l'Ouvrage, il fut pouſſé avec tant de vigueur, ſur tout par les inſtances preſſantes & les prédictions de ces deux Prophetes, qu'au commencement de la VII. année de Darius, il fut entierement achevé & conſacré de nouveau au ſervice de Dieu, de la maniere que nous avons vu. Il y a apparence que les Pſeaumes CXLVI. CXLVII. & CXLVIII. furent chantés dans cette Dédicace. Car les LXX. les ont intitulés : *Pſeaumes d'Aggée & de Zacharie*, comme s'ils avoient été compoſés par ces Prophetes, pour cette occaſion. Ces Interpretes tenoient ſans doute cette particularité de quelque ancienne Tradition ; mais dans l'Original Hébreu ces Pſeaumes n'ont point de pareil Titre, comme auſſi

Ann. 515. avant J. C. DARIUS, 7.

(*b*) Dans le I. Livre d'*Eſdras* IV. 24. il eſt dit, que le temps de la ceſſation de l'Ouvrage fut deux ans.

Ann. 515 avant J. C. DARIUS. 7.

ils n'en ont point d'autre qui le contrediſe.

Comme l'Edit, en vertu duquel le Temple fut achevé, avoit été donné par Darius dans ſon Palais de Suzan ou Suze, comme les Grecs appellent cette Ville, en mémoire de cet événement (*i*) la porte Orientale du mur extérieur du Temple, eut, depuis ce tems-là, le nom de Porte de Suzan, avec la figure de cette Ville repréſentée au deſſus en ſculpture, qui y demeura juſqu'à la deſtruction du Temple par les Romains.

Dans le mois qui ſuivit immédiatement la Dédicace, qui étoit le mois de Niſan, le premier de l'année Judaïque, le Temple ayant été rendu propre au ſervice de Dieu, (*k*) la Pâque y fut célébrée, le 14 de ce mois, ſelon la Loi de Dieu, & ſolemniſée par tous les enfants d'Iſraël qui étoient revenus de la captivité, avec grande joie : *parce*, dit Eſdras, (*l*) *que l'Eternel leur avoit donné matiere de joie ayant tourné vers eux le cœur du Roi d'Aſſyrie, pour fortifier leurs mains en l'œuvre de Dieu, le Dieu d'Iſraël* : d'où le ſavant Usher (*m*) infere, que Babylone avoit été avant ce tems-là, ſubjuguée par Darius, ſans quoi, ſelon lui, il n'auroit pu être nommé Roi d'Aſ-

(*i*) LIGTFOOT. de Templo, Cap. III.
(*k*) *Eſdras* VI. 19-22.
(*l*) *Eſdras* VI. 22.
(*m*) *Annales Veteris Teſtamenti ſub* A. M. 3480.

syrie, Babylone étant la Capitale de ce Royaume. Ann. 515. avant J. C. DARIUS. 7.

Si nous voulons ajouter un troiſieme période aux deux autres que nous avons aſſignés à la Captivité & au rétabliſſement de Juda, & mettre le plus haut dégré de la Captivité dans la XXIII. année de Nabucodonoſor, ſelon le calcul des Juifs, qui étoit la XXI. ſelon celui des Babyloniens, où tout ce qui reſtoit de Peuple dans le Pays fut emmené par Nébuzaradan; & le plus haut dégré du rétabliſſement, au tems que le Temple ayant été achevé, le ſervice divin y fut rétabli, ce période aura encore une étendue de LXX. ans. Car la Dédicace du Temple & la célébration de la premiere Pâque qui y fut faite, ſe trouvant dans la VII. année de Darius, elle tombe par cela même dans la LXX. année (*n*) depuis la XXIII. de Nabucodonoſor, ſelon le calcul de Ptolomée. De ſorte que de quelque maniere qu'on le prenne, la prédiction de Jérémie ſur ce ſujet ſe trouvera pleinement & exactement accomplie. C'eſt ainſi que finit la conſtruction du Temple, & c'eſt auſſi par ce mémorable événement que nous finirons ce Livre.

(*n*) C'eſt-à-dire, en comptant que la XXIII. année de Nabucodonoſor, ſelon la ſupputation des Juifs, eſt la XXI. ſelon le calcul Babylonien, ſur lequel Ptolomée ſe regle.

Fin du I. Volume & du III. Livre

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier, *l'Hiſtoire du Monde Sacrée & Prophane compoſée*, les deux premiers volumes, par M. SHUCKFORD, & les autres Volumes, par Le Docteur PRIDEAUX, & je ne vois rien qui puiſſe empêcher l'impreſſion de cet Ouvrage. A Paris le 10 Novembre 1738, SALLIER.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A nos amez & féaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien amé GUILLAUME CAVELIER, Libraire à Paris, ancien Adjoint de ſa Communauté, Nous ayant fait remontrer qu'il ſouhaiteroit continuer à faire réimprimer & donner au Public L'HISTOIRE DU MONDE SACRE'E ET PROPHANE, *pour ſervir d'introduction à l'Hiſtoire des Juifs, du Sieur Prideaux, le Traité de la vente des immeubles par décret, la Science des Négocians & Teneurs de livres, par le Sieur de la Porte*, s'il Nous plaiſoit de lui accorder nos Lettres de continuation de Privilege ſur ce néceſſaires, offrant pour cet effet de les faire réimprimer en bon papier & beaux caracteres, ſuivant la feuille imprimée & attachée pour modele, ſous le

627624

Biblioteca
NAPOLI

PLAN DU TEMP[illegible] DESCRI
DRESSÉ PAR Mr PRID[illegible]s MEMOIRI

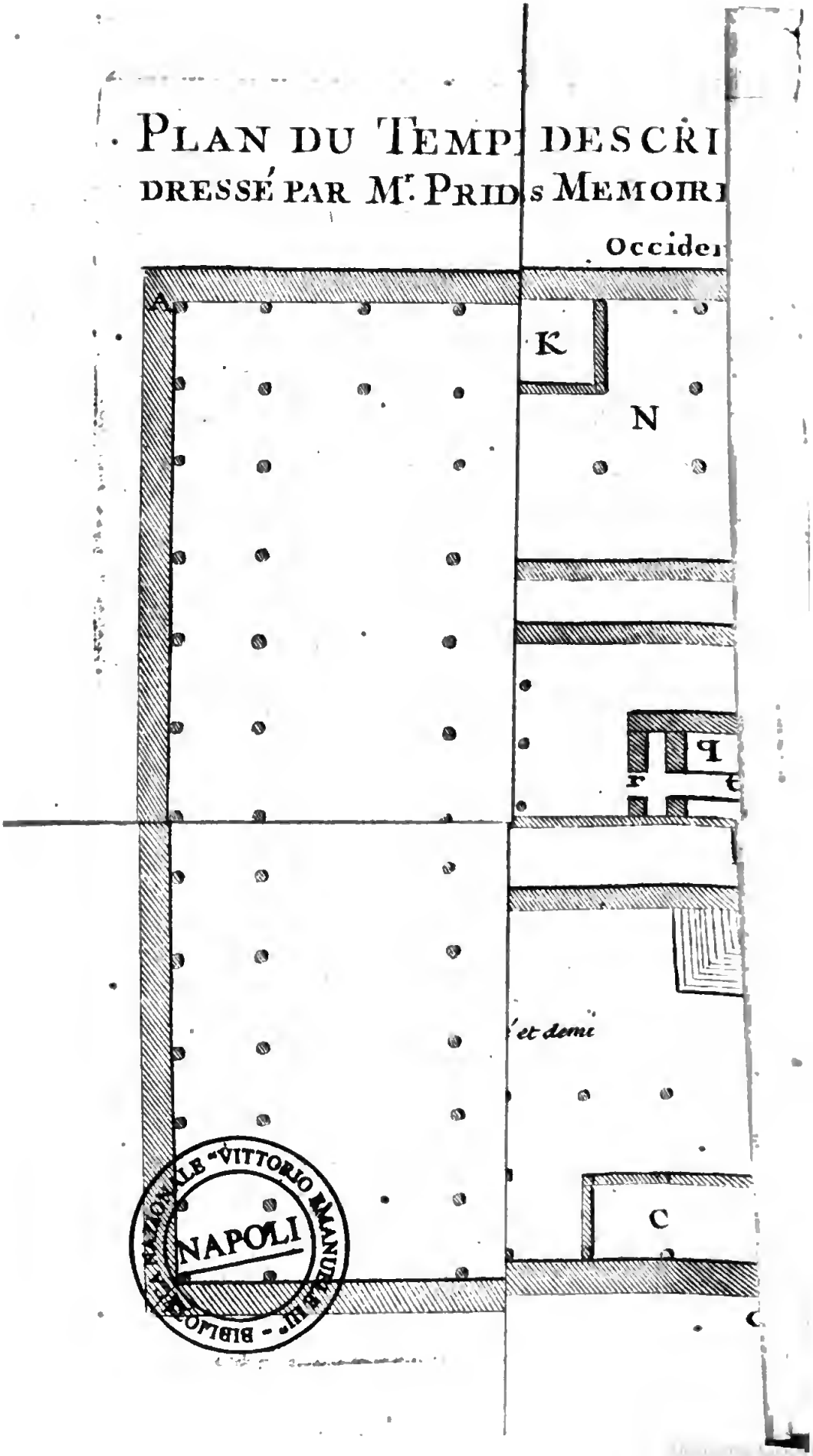

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III
NAPOLI

Porche & du Temple.

w. w. Les Aîles du Temple.

X. N. La longueur du Temple, en y comprenant l'épaiſſeur des murs, étoit de cent coudées. La largeur du Temple avec les deux aîles, 100. coudées, ſans les aîles, 70.

Y. La hauteur du Temple, 100. coudées, celle des aîles, 120. Ce fut ſur une de ces aîles que le Diable mit No-

Z. Seigneur. *Matt.* IV. 5.

REALE VITTORIO EMANUELE III - NAPOLI

Bibliotheca
NANCY

contrescel des Presentes : A ces causes, voulant traiter favorablement ledit Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Presentes de faire réimprimer lesdits ouvrages ci-dessus spécifiez en un ou plusieurs Volumes conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de douze années consécutives, à compter du jour de la datte desdites Presentes. Faisons defenses à toutes sortes de personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance, comme aussi à tous Libraires Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire lesdits Ouvrages ci dessus exposés, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, de 6000 livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens dommages & interêts; à la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impression desd. Ouvrages sera faite dans notre Royaume & non ailleurs; & que l'Impetrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725; & qu'avant que de l'exposer en vente les manoscrits ou imprimés qui auront servi de copie à l'impression desd. Ouvrages seront remis dans le même état

où les approbations y auront été données ès mains de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur d'Agueſſeau, Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres; & qu'il en ſera enſuite remis deux exemplaires dans notre Biblioteque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & feal Chevalier, Chancelier de France le Sr. d'Agueſſeau, Commandeur de nos Ordres, le tout à peine de nullité des Preſentes; du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Expoſant ou ſes ayans cauſes, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie deſd. Preſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin deſd. Ouvrages, ſoit tenue pour dûement ſignifiée, & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amez & féaux Conſeillers & Secretaires foi ſoit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant Clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires: Car tel eſt notre plaiſir. DONNE' à Verſailles le dix-neuviéme jour du mois de Décembre, l'an de grace mil ſept cent trente-huit, & de notre Regne le vingt-quatriéme. Par le Roi en ſon Conſeil, SAINSON.

Regiſtré ſur le Regiſtre X. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, No. 155. fol. 141. conformement aux anciens Reglemens confirmez par celui du 28. Février 1723. A Paris, le 15 Janvier 1739.

Signé LANGLOIS, *Syndic.*

Fautes à corriger au Tome premier.

PAge xxx. ligne 19. appelle, *liſez* appellé. *p.* lxxxv. *l. derniere*, ceux n'y étoient pas. *l.* ceux qui n'y étoient pas. *p.* XCVIII. *l.* 25. hréſies, *l.* héréſies. *p.* 42. *l.* 11. ſur ſon refus, &. *l.* & ſur ſon refus. *p.* 50. *l.* 9. féconde. *l.* ſeconde. *p.* 65. *à la note l.* 10. orſque. *l.* lorſque. *p.* 146. *l. derniere*, commencé. *l.* commenté. *p.* 265. *l.* 6. devoit. *l.* devroit. *p.* 314. *l.* 7. conſtructin. *l.* conſtruction. *p.* 349. *l.* 24. entirement. *l.* entierement. *p.* 382. *l. premiere*, cet. *l.* cette. *p.* 386. *l.* 5. Mage. *l.* le Mage. *p.* 390. *l.* 11. ces. *l.* ſes. *ib. l.* 25. lequelle. *l.* lequel. *p.* 401. *ſur ces mots*: ils furent élevés aux plus grandes dignités &c. *on a oublié cette note.*

[M. Prideaux dit, en parlant du Royaume de Pont, qu'il fut fondé par un de ces ſept Seigneurs; & il cite pour ſes garants POLYBE, FLORUS, DIODORE de Sicile & AURELIUS VICTOR. Voyez le Tome V. ſous l'an 124. On a marqué dans le même endroit les raiſons contraires à ce ſentiment. STRABON (Lib. XI. p. 531.) dit qu'un de ces ſept Seigneurs fonda le Royaume d'Arménie; & DIODORE de Sicile (*in Eclogâ* III. Lib. XXXI.) aſſure qu'un autre de ces mêmes Seigneurs établit le Royaume de Cappadoce. Sur ces témoignages on croit que Darius, s'étant rendu maître de tout l'Empire par le moyen de ces Seigneurs, leur en céda à chacun une partie conſidérable en ſouveraineté; & PLATON l'aſſure poſitivement *de Legibus* Lib. III. Pour ce qui eſt de la Cappadoce on voit dans VAILLANT (*Achæmenidum Imperium*, Tom. II.) que ce Royaume avoit été fondé par Pharnace marié avec Atoſſa ſœur de Cyrus; & qu'il étoit devenu indépendant ſous le regne de Darius, fils d'Hyſtaſpe, qui accorda cette grace à Anaphas, Roi de Cappadoce & un des Seigneurs Perſes qui tuerent le Mage Smerdis.]

p. 420. *l.* 10. 11. ſubjugués. *l.* ſubjugué.